2012
Document de référence

incluant **le Rapport financier annuel**

La technologie automobile, naturellement

Valeo

Double embrayage à sec

ENTRETIEN AVEC JACQUES ASCHENBROICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VALEO 2

1 PRÉSENTATION DE VALEO ET DE SES ACTIVITÉS 5

1.1 Chiffres clés 6
1.2 Stratégie de Valeo 12
1.3 Présentation de Valeo 19
1.4 Principales activités 36

2 FACTEURS DE RISQUE 55

2.1 Principaux risques RFA 56
2.2 Assurances et couverture des risques 67

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 69

3.1 Organes de direction et d'administration 70
3.2 Rémunération des mandataires sociaux 88

4 DÉVELOPPEMENT DURABLE 103

4.1 Politique de développement durable 104
4.2 La démarche Recherche et Développement chez Valeo : des grandes tendances aux innovations 106
4.3 Performance environnementale 115
4.4 Performance sociale de Valeo 135
4.5 Engagement sociétal de Valeo 164
4.6 Éléments méthodologiques et référentiels internationaux 173
4.7 Synthèse de la performance environnementale et sociale de Valeo 183
4.8 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales 187

5 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 189

5.1 Analyse des résultats consolidés 2012 RFA 190
5.2 Comptes consolidés 2012 RFA 198
5.3 Événements postérieurs à la clôture et tendances 270
5.4 Analyse des résultats de la Société Valeo RFA 271
5.5 Comptes annuels 2012 RFA 272
5.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés RFA 292
5.7 Autres informations financières et comptables RFA 294
5.8 Glossaire financier 296

6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 297

6.1 Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Valeo RFA 298
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Valeo RFA 316

7 CAPITAL ET ACTIONNARIAT 317

7.1 Données boursières 318
7.2 Relations avec les actionnaires 320
7.3 Dividende 322
7.4 Actionnariat 323
7.5 Programme de rachat d'actions RFA 327
7.6 Informations complémentaires concernant le capital 331

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 341

8.1 Principales dispositions légales et statutaires 342
8.2 Information sur les filiales et participations 345
8.3 Contrats importants 348
8.4 Documents accessibles au public 349
8.5 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes 350
8.6 Personne responsable du Document de référence RFA 352

9 TABLES DE CONCORDANCE 353

9.1 Table de concordance du Document de référence 354
9.2 Table de concordance du Rapport financier annuel 358
9.3 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce 359

DÉCLARATION « SAFE HARBOR »

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

LABEL TRANSPARENCE
labeltransparence.com

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant **le Rapport financier annuel**

2012

PROFIL DU GROUPE

Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'industrie automobile principalement axés sur la réduction des émissions de CO_2.

Valeo compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo inscrit sa stratégie dans une logique de développement durable et responsable.

72 600
collaborateurs

29
pays

125
sites de production

21
centres de recherche

40
centres de développement

12
plates-formes de distribution

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) le 28 mars 2013, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

1. Le Rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2012 sous le n° D.12-0237.
2. Le Rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011 sous le n° D.11-0191.

ENTRETIEN

Jacques Aschenbroich

Directeur Général de Valeo

« Les bons résultats de 2012 prouvent que la stratégie d'accélération de la croissance de Valeo, à travers l'innovation et la croissance en Asie et dans les pays émergents, porte ses fruits. »

QUE RETENEZ-VOUS DE L'ANNÉE 2012 POUR VALEO ?

J.A. : Les 72 600 collaborateurs du groupe Valeo peuvent être satisfaits du travail accompli ces dernières années.

En effet, nous avons tout d'abord atteint un niveau record de prises de commandes[1], à 15,8 milliards d'euros. C'est une hausse de près de 60 % par rapport à ce que nous enregistrions il y a seulement 5 ans.

De plus, notre chiffre d'affaires a crû de 8,2 % et notre marge opérationnelle[1] de 3 %, dans un contexte de marché automobile européen particulièrement difficile. Je note d'ailleurs que **notre marge opérationnelle[1] est restée stable à 6,2 % sur les deux semestres de l'année, en dépit de la forte dégradation du marché européen au second semestre.**

Les bons résultats de 2012 prouvent donc que la stratégie d'accélération de la croissance de Valeo, à travers l'innovation et la croissance en Asie et dans les pays émergents, porte ses fruits.

L'innovation a continué de progresser. Pour la troisième année consécutive, nos prises de commandes sont constituées de 30 % d'innovations environ. Pour la première fois, notre effort total en Recherche et Développement dépasse 1 milliard d'euros, soit plus de 10 % du chiffre d'affaires première monte. Ceci fait de Valeo une des sociétés les plus innovantes au monde, comme le démontre d'ailleurs son entrée au sein du classement des 100 premiers innovateurs établi par Thomson-Reuters.

La croissance en Asie et dans les pays émergents s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2012. **La part de l'Asie et des pays émergents dans notre chiffre d'affaires première monte atteint 54 %** cette année, contre seulement 37 % il y a cinq ans. Avec une croissance du chiffre d'affaires de 16 %, la Chine est en bonne voie pour devenir le premier pays de Valeo, avec la France, d'ici à 2015. Enfin, avec des commandes en provenance d'Asie à hauteur de 34 % cette année, la part que représente ce continent au sein de Valeo va continuer à croître.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

« NOUS SOMMES EN MESURE, AUJOURD'HUI, DE CONFIRMER LES OBJECTIFS DE MOYEN TERME QUE NOUS AVIONS ANNONCÉS AU MARCHÉ. CETTE CONFIANCE NOUS VIENT DU FAIT QUE LA CROISSANCE ET LA RENTABILITÉ DE VALEO SONT ASSISES SUR DES FONDAMENTAUX SOLIDES. »

QUELLES SONT VOS ATTENTES POUR L'ANNÉE 2013 ET QUELS NOUVEAUX OBJECTIFS VOUS ÊTES-VOUS FIXÉS ?

J.A. : Le marché automobile continuera d'être contrasté en 2013. Nous nous attendons à une hausse de 1 % de la production automobile mondiale et à une baisse de la production automobile en Europe de 4 %.

15,8 Md€

DE PRISES DE COMMANDES EN 2012

C'est sur la base de ce scenario que nous nous sommes fixés pour objectifs en 2013 :

- une croissance plus rapide que le marché dans les principales régions de production automobile ;
- la continuité de notre marge opérationnelle (en millions d'euros) malgré une détérioration au premier semestre en raison des conditions de marché.

QU'EST-CE QUI VOUS REND CONFIANT DANS LA RÉALISATION DE VOS OBJECTIFS À MOYEN TERME ?

J.A. : Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de confirmer les objectifs de moyen terme que nous avions annoncés au marché. Cette confiance nous vient du fait que la croissance et la rentabilité de Valeo sont assises sur des fondamentaux solides.

La priorité que nous accordons à la réduction des émissions de CO_2 et à la consommation en carburant s'inscrit dans une tendance de fond, portée par les règlementations de nos principaux marchés et l'attention croissante qu'y portent non seulement nos clients, mais également les consommateurs. Cette réduction de la consommation ne doit pas, en revanche, s'accompagner d'une diminution du plaisir de conduire. Ainsi, nos innovations dans le domaine de la « conduite intuitive », saluées par le marché, contribuent à rendre la conduite plus agréable, plus sûre et plus économe. En étant parmi les trois premiers mondiaux dans ses principales lignes de produits, Valeo est particulièrement bien placé pour tirer parti de ces tendances de fond dans l'évolution de l'automobile.

La priorité donnée depuis quelques années à la croissance en Asie et dans les pays émergents nous permettra de tirer parti de la vitalité du marché automobile dans ces régions, dont le taux d'équipement en automobiles est très loin d'avoir atteint le niveau que nous connaissons aujourd'hui dans les marchés plus matures. Notre présence auprès des clients allemands et asiatiques, qui atteignent 57 % de notre chiffre d'affaires, nous permet de bénéficier de la croissance de ces constructeurs supérieure à la croissance moyenne du marché.

Ainsi Valeo est en capacité de réaliser l'objectif d'une croissance annuelle de son chiffre d'affaires supérieure de 3 points, en moyenne, à la croissance du marché automobile mondial.

La rentabilité affichée par Valeo ces trois dernières années montre que la Société est redevenue rentable, avec une marge comprise entre 6 et 7 % depuis 2010 et une rentabilité des capitaux employés [1] supérieure à 30 % en 2010 et 2011 (28 % en 2012). Nous avons pour ambition de poursuivre l'amélioration de notre rentabilité au-delà des 7 % de marge opérationnelle et de maintenir la rentabilité de nos capitaux employés aux environs de 30 %.

Confiants dans nos perspectives de croissance à moyen terme et dans un contexte d'accélération de nos investissements nécessaires pour accompagner l'augmentation de nos prises de commandes, nous nous fixons comme priorités la génération de *cash flow* libre [1], le maintien d'une structure financière solide et une politique lisible de distribution de dividendes.

Enfin, Valeo bénéficie d'une structure financière très solide, qui lui donne les moyens de financer son développement. La Société est en effet notée « valeur d'investissement » par les deux principales agences de notation.

C'est donc, confiant dans ses perspectives, que **le Groupe soumettra au vote de ses actionnaires, lors de sa prochaine Assemblée générale, la distribution d'un dividende de 1,50 euro** par action, soit une hausse de 7 % par rapport à celui versé au titre de l'année 2011.

Jacques Aschenbroich
Directeur Général

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

Alterno-démarreur i-StARS

PRÉSENTATION DE VALEO ET DE SES ACTIVITÉS

1

1.1 CHIFFRES CLÉS 6

1.1.1 Prises de commandes 6
1.1.2 Chiffre d'affaires par Pôle d'activité 6
1.1.3 Chiffre d'affaires par clientèle 6
1.1.4 Chiffre d'affaires première monte par pays destinataire 7
1.1.5 Marge brute 8
1.1.6 Frais de Recherche et Développement nets 8
1.1.7 Marge opérationnelle 8
1.1.8 Résultat net part du Groupe 8
1.1.9 Résultat de base par action 9
1.1.10 Résultat de base par action hors éléments non récurrents 9
1.1.11 EBITDA 9
1.1.12 Cash flow libre 9
1.1.13 Cash flow net 10
1.1.14 Endettement financier net 10
1.1.15 Rotation du capital 10
1.1.16 ROCE (Return on capital employed) 11
1.1.17 ROA (Return on assets) 11
1.1.18 Dividende par action 11

1.2 STRATÉGIE DE VALEO 12

1.2.1 Évolutions du marché de l'automobile 12
1.2.2 Présentation de la stratégie 14
1.2.3 Les 5 Axes au service de la stratégie 15
1.2.4 Plan stratégique 17
1.2.5 Confiance dans l'atteinte des objectifs 18

1.3 PRÉSENTATION DE VALEO 19

1.3.1 Histoire et évolution du Groupe 19
1.3.2 Description et organisation générale 22
1.3.3 L'excellence opérationnelle 23
1.3.4 Éthique et conformité 25
1.3.5 Présentation des réseaux fonctionnels 26
1.3.6 Dispositif industriel et patrimoine immobilier 35

1.4 PRINCIPALES ACTIVITÉS 36

1.4.1 Systèmes de Propulsion 36
1.4.2 Systèmes Thermiques 40
1.4.3 Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite 43
1.4.4 Systèmes de Visibilité 48
1.4.5 Des produits et services pour la Deuxième Monte 51

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME **RFA**

1.1 Chiffres clés

1.1.1 PRISES DE COMMANDES [1]

En milliards d'euros

Portées par les produits et systèmes innovants et l'accélération du développement en Asie et dans les pays émergents, les prises de commandes atteignent un nouveau niveau record de 15,8 milliards d'euros.

1.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

1.1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENTÈLE

En % du chiffre d'affaires

(1) Les prises de commandes correspondent aux commandes matérialisant l'attribution des marchés à Valeo par des constructeurs sur la période et valorisées sur la base des meilleures estimations raisonnables de Valeo en termes de volumes, prix de vente et durée de vie. Les éventuelles annulations de commandes sont également prises en compte dans cet indicateur.

(2) Ventes diverses et outillages inclus.

1.1.4 CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIÈRE MONTE PAR PAYS DESTINATAIRE

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires première monte

Valeo est présent dans 29 pays et accompagne les plus grands constructeurs mondiaux sur tous leurs marchés. Le Groupe poursuit son développement en Asie et dans les pays émergents.

1.1.5 MARGE BRUTE

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

1.1.6 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT NETS

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires, nets des contributions clients, des subventions et des crédits d'impôts

1.1.7 MARGE OPÉRATIONNELLE [1]

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

1.1.8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

Conformément à ses objectifs, Valeo a atteint un niveau de marge opérationnelle compris entre 6 % et 7 % sur la période 2010-2012, malgré la crise en Europe.

(1) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges (cf. Note 4.5 des Notes annexes aux états financiers consolidés au Chapitre 5, section 5.2.6 page 223).

1.1.9 RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

En euros

1.1.10 RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (1)

En euros

1.1.11 EBITDA (2)

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires

1.1.12 *CASH FLOW* LIBRE (3)

En millions d'euros

En 2012, Valeo a généré un *cash flow* libre de 81 millions d'euros reflétant la hausse des investissements consécutive à la croissance des prises de commandes.

(1) Il correspond au résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents / nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents correspond au résultat net part du Groupe retraité des « autres produits et charges » nets d'impôts et de l'écart d'acquisition négatif sur la société Detroit Thermal Systems enregistré en « quote-part dans le résultat des entreprises associées » pour l'année 2012.

(2) Il correspond au résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges (cf. Note 3.2 des Notes annexes aux états financiers consolidés au Chapitre 5, section 5.2.6, page 221).

(3) Il correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles (+938 millions d'euros) après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (-857 millions d'euros).

1.1.13 *CASH FLOW* NET [1]

En millions d'euros

1.1.14 ENDETTEMENT FINANCIER NET [2]

En millions d'euros et en % des capitaux propres consolidés hors participations ne donnant pas le contrôle

1.1.15 ROTATION DU CAPITAL [3]

(1) Il correspond au *cash flow* libre (+81 millions d'euros) après prise en compte (i) des flux d'investissement relatifs aux acquisitions et cessions de participations (respectivement -19 et -10 millions d'euros) et à la variation de certains éléments inscrits en actifs financiers non courants (-5 millions d'euros) et (ii) des flux sur opérations de financement relatifs aux dividendes versés (-124 millions d'euros), aux ventes (rachats) d'actions propres (+23 millions d'euros), aux intérêts financiers versés et reçus (-66 millions d'euros), et aux rachats de participations sans prise de contrôle (-60 millions d'euros).

(2) L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 5.12.5 des Notes annexes aux états financiers consolidés au Chapitres 5, section 5.2.6, page 248).

(3) Chiffre d'affaires/capitaux employés hors goodwill (cf. Glossaire financier, Chapitre 5, section 5.8, pages 296).

1.1.16 ROCE *(RETURN ON CAPITAL EMPLOYED)* (1)

Conformément à ses objectifs, Valeo affiche une rentabilité de ses capitaux employés de l'ordre de 30 % depuis 2010.

1.1.17 ROA *(RETURN ON ASSETS)* (2)

1.1.18 DIVIDENDE PAR ACTION

En euros

Confiant dans ses perspectives, Valeo soumettra au vote de ses actionnaires, lors de sa prochaine Assemblée générale du 6 juin 2013, la distribution d'un dividende de 1,50 euro par action en hausse de 7 % par rapport à celui versé au titre de l'année 2011.

(1) Marge opérationnelle/capitaux employés hors goodwill (cf. Glossaire financier, Chapitre 5, section 5.8, page 296).

(2) Marge opérationnelle/capitaux employés, goodwill inclus (cf. Glossaire financier, Chapitre 5, section 5.8, page 296).

1.2 Stratégie de Valeo

1.2.1 Évolutions du marché de l'automobile

Le marché mondial de l'industrie automobile connaît de grandes évolutions technologiques et géographiques.

Réduction des émissions de CO_2 et conduite intuitive

La réduction des émissions de CO_2 constitue la plus importante évolution technologique du marché automobile actuel. Elle répond à des besoins clairement exprimés tant par les citoyens que par les consommateurs.

Si les enjeux politiques diffèrent fortement d'une région à l'autre (prise de conscience du réchauffement climatique notamment en Europe, risque de dépendance énergétique par exemple aux États-Unis et en Chine), les conséquences en matière de politiques publiques restent constantes : le secteur des transports qui représente le quart des émissions de CO_2, se doit de trouver les solutions économiques qui lui permettront de réduire sa consommation de produits pétroliers, ou, autrement dit, d'abaisser son empreinte carbone. C'est pourquoi des normes toujours plus restrictives sont édictées dans toutes les régions du monde, au Japon et en Europe tout d'abord, mais également aux États-Unis, en Chine et en Inde. Des innovations techniques sont nécessaires dans tous les domaines de l'automobile pour atteindre ces normes.

Par ailleurs, la mobilité représente une valeur sociétale élémentaire. Ainsi, les automobilistes sont demandeurs de voitures moins consommatrices d'énergie, plus sûres, plus connectées, plus autonomes et dotées d'une interface de commande simplifiée. Les systèmes d'aide à la conduite visent ainsi à améliorer la sécurité, réduire les émissions de CO_2 et augmenter le plaisir de la conduite : c'est le nouveau concept de « conduite intuitive » développé par Valeo.

Contexte de marché - Impact de la réglementation
Niveaux de CO_2 actuels par région et objectifs

Source : The International Council for Clean Transportation.

Développement en Asie et dans les pays émergents

La deuxième grande tendance du marché concerne le déplacement du centre de gravité de l'automobile mondiale de l'Occident vers l'Asie qui représente désormais plus de 50 % [1] de la production automobile mondiale. Avec 18,3 [1] millions de véhicules produits en 2012 (soit 23 % [1] de la production automobile mondiale), le marché automobile chinois a plus que doublé depuis 2007.

Par ailleurs, si la production automobile a retrouvé en 2012 son niveau d'avant-crise en Amérique du Nord, elle reste à moins de 90 % des niveaux de production de 2007 en Europe et au Japon.

Le déplacement de la production automobile vers l'Asie et les pays émergents devrait se prolonger dans les années à venir au vu des perspectives de croissance dans ces régions et des faibles taux de motorisation des ménages de ces pays. Ainsi, selon les projections de Valeo, la Chine pourrait représenter environ le tiers du marché automobile mondial en 2030 [2].

Répartition géographique de la production automobile en 2012

(Production mondiale en millions de véhicules)

< 50 % de la production **> 50 % de la production**

Qualité totale, présence sur tous les continents et innovation

À ces grandes évolutions du marché, il convient enfin d'ajouter les fondamentaux de l'industrie automobile qui restent valables sur tous les continents : qualité, innovation, plates-formes mondiales et service. Valeo se doit en effet d'assurer à ses clients constructeurs une qualité irréprochable, aussi bien pour ce qui concerne les produits livrés que pour l'accompagnement dans le développement de nouvelles technologies ou de nouvelles applications. Valeo se doit aussi de livrer les mêmes produits, avec les mêmes niveaux d'exigence en matière de qualité et de fiabilité sur tous les marchés, ses clients cherchant eux-mêmes à produire dans toutes les régions des véhicules développés sur des plates-formes modulaires mondiales.

Les constructeurs cherchent également à développer des solutions techniques répondant aux besoins spécifiques de leurs clients localement. Valeo est en mesure d'accompagner ses clients dans cette démarche en déployant des capacités de Recherche et de Développement sur tous les continents.

Concernant l'innovation, l'industrie automobile s'inscrit dans une tendance de fond visant à confier la responsabilité du développement des nouvelles technologies aux équipementiers. À titre d'exemple, depuis 2004, en Europe, les équipementiers ont augmenté leur effort de Recherche et Développement trois fois plus vite que les constructeurs.

(1) Source LMC & Valeo.
(2) Source Beep & Valeo.

Selon le CLEPA (Association européenne des équipementiers automobile), les équipementiers automobile sont responsables d'environ la moitié des dépenses de la Recherche et du Développement consacrée à chaque véhicule (hors « crash tests »). On peut enfin noter que nombre de campagnes promotionnelles de véhicules s'appuient sur des technologies développées par les équipementiers comme par exemple, le Stop-Start, l'éclairage intelligent (BeamAtic® PremiumLed) ou encore le parking semi-automatique.

1.2.2 Présentation de la stratégie

Pour mieux anticiper ces évolutions, Valeo a mis en place un système de veille marketing des évolutions de marché, aussi bien en termes de technologie que de comportement des consommateurs dans toutes les régions du monde (cf. section 1.3.5, « Recherche et Développement » page 30). Ce système est unique parmi les équipementiers automobile.

En réponse à ces évolutions du marché de l'automobile, Valeo a construit une stratégie de croissance fondée autour de deux axes :

- les technologies liées à la réduction des émissions de CO_2 et l'innovation ;
- le développement géographique dans les régions à forte croissance, notamment en Asie et dans les pays émergents.

La réduction des émissions de CO_2 et l'innovation

Les principaux développements technologiques ont pour objet la réduction de la consommation de carburant des véhicules, grâce à l'augmentation du rendement des moteurs thermiques, l'électrification des systèmes de propulsion, la baisse de la consommation énergétique des différentes fonctions du véhicule, ou encore la baisse du poids des composants. À titre d'exemple, quelques technologies développées par Valeo ayant reçu, des clients constructeurs comme des consommateurs, un accueil favorable :

- Valeo est le premier équipementier à avoir proposé le Stop-Start, système d'arrêt du moteur lorsque le véhicule s'immobilise (au feu rouge par exemple) offrant un gain de consommation pouvant atteindre 15 % en conduite urbaine chargée. En faisant évoluer cette architecture en 2012, Valeo a présenté sa dernière innovation : le système hybride abordable (Hybrid4All®), qui permet d'atteindre la moitié des économies d'énergie réalisées par un système hybride classique, pour seulement le quart de son prix ;
- Valeo propose une optimisation de la gestion thermique du véhicule, augmentant le rendement du moteur à combustion interne, tout en diminuant l'énergie nécessaire au confort des passagers ou en réduisant les émissions nocives du moteur. Le refroidisseur d'air de suralimentation à eau permet, à titre d'exemple, d'ouvrir la voie à des moteurs turbo plus compacts et moins polluants ;
- Valeo produit les premiers phares 100 % LED, technologie cinq fois plus efficace que les ampoules halogènes (rapport entre l'efficacité de l'éclairage et la consommation de l'énergie) qui offre également aux constructeurs de multiples possibilités en termes de design ;
- Les systèmes d'aide à la conduite de Valeo offrent un ensemble de technologies intelligentes pour améliorer la sécurité et le confort de conduite (la détection des obstacles et des autres véhicules, la fonction de parking totalement automatique, la représentation ergonomique d'une vue aérienne des alentours du véhicule, etc.). Par ailleurs, la complexité des véhicules s'accompagne du besoin de fournir au consommateur final des interfaces de commande simples et connectées, telle que l'interface à écran tactile développée par Valeo, qui permet notamment de répliquer l'écran du smartphone du conducteur.

Selon les estimations du Groupe, les technologies de réduction des émissions de CO_2 représenteront 75 % de la croissance de Valeo d'ici à 2015.

Le positionnement géographique dans les régions à forte croissance

Outre la promotion de technologies innovantes, les efforts commerciaux et industriels du Groupe se concentrent sur l'approche de nouveaux clients et sur la conquête de parts de marché dans les régions à forte croissance, en Chine, premier marché mondial, en Inde qui devrait connaître dans les années à venir une croissance similaire à celle de la Chine, ou en Asie du Sud-est, en Amérique du Sud, en Turquie et en Russie.

Pour répondre à la forte croissance de ces marchés, de nouvelles capacités de production sont mises en place localement. Ces nouvelles unités de production sont rassemblées, dans la mesure du possible, dans des sites multi-activités afin d'en optimiser la rentabilité.

Ainsi, le nombre de sites de production en Asie est passé de 31 à 44 entre 2009 et 2012. La Chine compte 22 sites à fin 2012 et 4 sont en cours de construction en 2013.

La croissance du chiffre d'affaires de Valeo en Asie représentera la moitié de la croissance du Groupe d'ici à 2015. Ce continent devrait représenter plus de 30 % du chiffre d'affaires première monte en 2015.

La Chine deviendra alors, avec la France, le premier pays en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires du Groupe.

1.2.3 Les 5 Axes au service de la stratégie

La culture de Valeo s'est forgée autour de l'excellence opérationnelle, en s'appuyant sur un niveau de qualité parmi les meilleurs au monde, un ensemble de valeurs appliquées par tous les employés, et un fort engagement social et environnemental.

Pour assurer la satisfaction du client en termes de coût, qualité et délai, Valeo a développé et applique rigoureusement, dans tous ses sites, la méthodologie 5 Axes, fondée sur l'amélioration continue et sur le principe « bon du premier coup ». Au sein de Valeo, la Qualité Totale est un état d'esprit que chacun applique, à tous les échelons et à tout instant. Ces 5 Axes, Implication du Personnel, Système de Production, Innovation Constante, Intégration des Fournisseurs et Qualité Totale, sont autant d'atouts pour réaliser la stratégie et les ambitions du Groupe.

Implication du Personnel

L'Axe Implication du Personnel est celui sur lequel reposent les 4 autres Axes. Il contribue à la performance de l'entreprise en valorisant les ressources humaines et en optimisant leur efficacité.

Les Ressources Humaines doivent préparer et accompagner la croissance du Groupe, au travers, notamment, d'une politique de recrutement intensive en particulier dans les régions à forte croissance.

Cette politique de recrutement vise à identifier les compétences clés requises et à attirer, développer et fidéliser les talents tant dans les pays émergents que dans les pays traditionnels de Valeo. En outre, compte tenu de la croissance des prises de commandes (+ 72 % entre 2009 et 2012), le recrutement d'ingénieurs et de techniciens constitue un défi dans un marché de l'emploi tendu dans certains pays ou régions. **Le Groupe prévoit de recruter plus de 1 000 ingénieurs en Recherche et Développement par an d'ici à 2015, dont 300 à 400 en France compte tenu de l'existence du mécanisme fiscal de Crédit Impôt Recherche.**

Valeo a fait le choix d'une politique globale, dépassant le seul critère de la rémunération, qui met en avant les composantes fixes et variables de cette rémunération, pour valoriser le développement de carrière, l'autonomie et la formation. Cette politique s'attache également à mettre en évidence les valeurs du Groupe, sa volonté et ses actions permettant de favoriser le mieux-être au travail et une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'Implication du Personnel joue un rôle clé dans l'amélioration de la rentabilité du Groupe, notamment au niveau des fonctions support. Lors de la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe en 2010, des Centres de Services Partagés ont été installés dans les différentes régions. Ainsi, Trésorerie, Comptabilité, Ressources Humaines, Logistique ou encore équipes Qualité sont regroupées dans chaque pays pour renforcer les synergies et diminuer les coûts administratifs et généraux. L'objectif est de réduire ces coûts à moins de 3,5 % du chiffre d'affaires (contre 4,8 % en 2008 et 3,6 % aujourd'hui).

Système de Production

Le Système de Production Valeo est reconnu dans l'ensemble de l'industrie pour son efficacité aussi bien en termes de qualité qu'en termes de gestion des coûts. Le premier objectif est clairement de réaliser des produits de qualité dans les délais impartis ; ce sont en effet les critères principaux qui font la satisfaction du client et qui assurent la rentabilité des opérations d'aujourd'hui et la croissance de demain.

Le deuxième objectif du Système de Production Valeo est de diminuer les coûts de production, de main-d'œuvre, de stock et les investissements.

Installer des capacités de production dans les pays émergents permet ainsi de diminuer les stocks et les frais logistiques puisque les livraisons sont locales et de diminuer les coûts et les investissements.

Au final, Valeo dédie chaque année entre 50 et 60 % de ses investissements à l'Asie et aux pays émergents.

Innovation Constante

Pour répondre à la demande de ses différents clients et assurer son avance technologique, Valeo se doit de développer en permanence de nouveaux produits et systèmes, en adéquation avec les attentes des différents marchés mondiaux. Valeo s'appuie donc sur une démarche permanente d'analyse de son portefeuille d'innovations et des évolutions du marché pour s'assurer qu'il offre ou développe les produits et solutions qui feront la voiture de demain. Grâce à ses **dépenses de Recherche et Développement brutes qui représentent plus de 1 milliard d'euros** et qui resteront soutenues dans les prochaines années, Valeo assure sa croissance rentable.

Outre les centres de recherche amont, principalement situés en France, en Allemagne et au Japon, Valeo a développé un réseau de bureaux techniques et commerciaux au plus proche des clients pour répondre au mieux à leurs attentes. Les développements sont ensuite assurés dans les usines, aux côtés des équipes de production pour s'assurer de l'adéquation entre le produit et les processus de fabrication.

Valeo s'appuie enfin sur des centres de ressources partagées dans les pays à coûts compétitifs pour renforcer les synergies et diminuer les frais de développement. Il s'agit notamment

du centre de développement de logiciels au Caire (Égypte), de cartes électroniques à Shenzhen (Chine), de simulation et de dessin industriel à Chennai (Inde) ou encore du centre spécialisé dans l'éclairage à Wuhan (Chine).

Pour assurer la qualité de la conception et la robustesse de ses produits dans le monde entier, Valeo a développé des standards qui ont vocation à être appliqués à tous les produits et dans toutes les régions. Une méthode de contrôle de ces standards et de leur application a été mise en place en 2010 et produit déjà ses effets. L'objectif est tout autant de diminuer les coûts de non-qualité en livraison usine, que les coûts de garantie.

La politique d'innovation de Valeo et ses méthodes de développement sont largement reconnues par ses clients qui confient de plus en plus au Groupe le développement de nouvelles technologies. De fait, en 2012, 28 % des prises de commandes sont générés par des produits innovants.

En 2012, Valeo a fait son entrée dans le classement « *Top 100 Global Innovators* » établi par Thomson-Reuters, qui ne comprend que quatre équipementiers automobile. Cette reconnaissance qui place le Groupe parmi les 100 entreprises les plus innovantes au monde récompense ainsi l'engagement de Valeo en matière d'innovation.

Intégration des Fournisseurs

Valeo s'appuie sur un modèle financier singulier où la rotation du capital[1] est particulièrement forte, de l'ordre de cinq, et le besoin en fonds de roulement négatif. Cela est rendu possible par une forte intégration des fournisseurs dans la chaîne de valeur et une analyse permanente de la meilleure solution entre production interne et achat de sous-modules (*make or buy*). Le critère de choix dans ces analyses est, outre le caractère stratégique d'un composant, la rentabilité des capitaux investis. Ainsi, Valeo recourt plus que ses concurrents à l'externalisation, par exemple en outillage ou en fonderie. Par ailleurs, Valeo s'appuie fortement sur ses fournisseurs pour développer des nouveaux produits, plus performants, plus légers, ou moins chers.

Pour optimiser ses achats, le Groupe a mis en place une organisation avec une meilleure coordination entre les différentes équipes achats. Alors que chaque Pôle reste responsable de ses achats, composante particulièrement forte dans ses coûts, des acheteurs Groupe, situés dans les différentes régions, les soutiennent dans le choix de fournisseurs compétitifs. Le réseau central d'achats définit les grands axes stratégiques par commodité.

En 2012, les achats représentent 59 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Qualité Totale

La première place qui est réservée au client dans toutes les actions et tous les processus du Groupe est un gage pour sa satisfaction, et en conséquence, pour la croissance et la rentabilité de Valeo à court, moyen et long terme.

C'est notamment pour répondre à la demande de ses clients que Valeo a installé des capacités de production dans toutes les régions du monde. Il s'agissait d'abord de mieux servir ses clients traditionnels, européens, américains ou japonais ; il s'agit maintenant aussi de répondre aux attentes des nouveaux entrants, en particulier chinois et indiens.

Pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l'ensemble du Groupe et de ses fournisseurs. Chez Valeo, la Qualité Totale est un état d'esprit. Tout le monde est concerné, à tous les niveaux et à tout instant.

Fin décembre 2012, le niveau Qualité du Groupe est de 7 113 pièces défectueuses par milliard, soit une amélioration de 46 % par rapport à 2011.

Nombre de pièces défectueuses par million de pièces produites (en moyenne sur 3 mois)

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

1.2.4 Plan stratégique

L'évolution du marché automobile en Europe depuis 2011, conduit Valeo à ajuster ses hypothèses de production automobile, telles qu'elles avaient été présentées à l'occasion de la journée investisseurs du 9 mars 2011.

Après une année 2012 durant laquelle la production automobile en Europe (Afrique comprise) a été marquée par une baisse de 5 %, le Groupe anticipe désormais dans cette région, une production en diminution de 4 % en 2013, contre une hausse initialement attendue de 5 % par an sur les années 2012 et 2013.

Le niveau record des prises de commandes[1] sur ces dernières années, porté par un portefeuille de produits innovants et l'accélération du développement de ses activités en Asie et dans les pays émergents, réduisent la dépendance du Groupe au marché européen et rendent Valeo confiant dans sa capacité à réaliser ses objectifs :

- une croissance du chiffre d'affaires supérieure de trois points en moyenne par an à celle du marché[2] ;
- une marge opérationnelle supérieure à 7 % à moyen terme ; il convient de rappeler que Valeo a atteint en 2010, 2011 et 2012, l'objectif d'une marge opérationnelle[1] comprise entre 6 % et 7 % (6,4 % en 2010, 6,5 % en 2011 et 6,2 % en 2012) ;
- une rentabilité des capitaux employés[1] de l'ordre de 30 % ; il convient de rappeler que Valeo a atteint l'objectif d'une rentabilité des capitaux employés supérieure à 30 % en 2010 et 2011 (32 % en 2010, 31 % en 2011 et 28 % en 2012).

Dans un contexte d'accélération des investissements nécessaires pour accompagner l'augmentation de ses prises de commandes, le Groupe se fixe comme priorité la génération de *cash flow* libre[1] et le maintien d'une structure financière solide.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

(2) Estimations LMC & Valeo.

1.2.5 Confiance dans l'atteinte des objectifs

En dépit de la crise survenue en Europe, Valeo a su démontrer, durant la période 2010/2012, sa capacité à croître plus vite que le marché et à afficher un niveau de rentabilité en ligne avec les objectifs qu'il s'était fixé lors de la journée investisseurs organisée en mars 2011.

Croissance

Le chiffre d'affaires de Valeo a connu une croissance supérieure à celle du marché en moyenne de 2,5 points sur la période 2010/2012[1].

En 2012, les prises de commandes[2] atteignent, une nouvelle fois, un niveau record de 15,8 milliards d'euros contre 14,9 milliards d'euros en 2011. Cette performance confirme le potentiel de croissance organique du Groupe portée par :

- ses produits et systèmes innovants qui représentent 28 % des prises de commandes en 2012 ;
- l'accélération de son développement en Asie et dans les pays émergents. L'Asie et la Chine en particulier, contribuent respectivement à hauteur de 34 % et 18 % aux prises de commandes, soit 8 points de plus que leur part actuelle dans le chiffre d'affaires première monte par destination en 2012 (à respectivement 26 % et 10 %). A contrario, l'Europe contribue à hauteur de 44 % des prises de commandes soit 8 points de moins que sa part dans le chiffre d'affaires première monte par destination en 2012.

Répartition géographique du chiffre d'affaires première monte par région de production en 2012

Répartition géographique des prises de commandes en 2012

Rentabilité

Conformément à ses objectifs, Valeo a atteint une marge opérationnelle comprise entre 6 % et 7 % sur la période 2010/2012, à 6,4 % en 2010, 6,5 % en 2011 et 6,2 % en 2012.

La nouvelle organisation opérationnelle mise en place depuis 2010 a permis l'amélioration de la rentabilité de Valeo grâce en particulier à la réduction de ses frais administratifs et généraux. Le point mort du Groupe s'établit à 78 % du chiffre d'affaires à fin 2012 contre 88 % avant-crise en 2007. La croissance attendue du chiffre d'affaires liée à l'augmentation des prises de commandes devrait permettre une poursuite de l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

Rentabilité des capitaux employés

Conformément à ses objectifs, Valeo a atteint une rentabilité des capitaux employés[2] supérieure à 30 % en 2010 et 2011 : 32 % en 2010, 31 % en 2011 et 28 % en 2012.

L'arbitrage permanent entre production en interne et délégation aux fournisseurs vise à l'optimisation du niveau des capitaux employés. Grâce à une gestion stricte des stocks et une logistique intercontinentale réduite au plus faible niveau possible, Valeo opère avec un besoin en fonds de roulement négatif. Ces différents paramètres permettent une rentabilité des capitaux employés de l'ordre de 30 %.

Génération de cash et dividende

L'amélioration attendue de la rentabilité opérationnelle du Groupe, l'optimisation de ses processus d'investissement et de la gestion de son besoin en fonds de roulement rendent Valeo confiant dans sa capacité à générer un *cash flow* libre[2] significatif lui permettant de soutenir une politique pérenne de distribution de dividendes.

(1) Estimations LMC & Valeo.
(2) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

1.3 Présentation de Valeo

1.3.1 Histoire et évolution du Groupe

Les origines du Groupe remontent à la création, en **1923**, de la Société Anonyme Française du Ferodo (la « Société ») installée dans des ateliers à Saint-Ouen, près de Paris. La Société distribue puis produit des garnitures de freins et d'embrayages sous licence Ferodo. En 1932, les actions de la Société sont admises à la cotation des agents de change à la Bourse de Paris.

Au cours des années 1960 et 1970, la Société aborde une phase de développement à la fois par diversification sectorielle (systèmes de freins en 1961, systèmes thermiques en 1962, éclairage en 1970 et systèmes électriques en 1978) et par implantation internationale (Espagne en 1963, puis Italie en 1964 et Brésil en 1974). Le 28 mai 1980, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société adopte le nom de Valeo, qui en latin signifie : « Je vais bien ».

À partir des années 1980, Valeo s'impose comme un groupe capable de se développer par des acquisitions réalisées à l'échelle internationale :

1987

- Acquisition de Neiman (sécurité habitacle) et de sa filiale Paul Journée (essuyage).
- Acquisition des activités thermiques de la société Chausson.

1988

- Acquisition de Clausor et Tibbe (sécurité habitacle en Espagne et en Allemagne).
- Création de Valeo Pyeong Hwa (embrayages et couronnes d'embrayages en Corée), de Valeo Transtürk (embrayages et distribution en Turquie) et de Valeo Eaton (embrayages poids lourds aux États-Unis).
- Formation de la société commune Valeo Acustar Thermal Systems Inc. (thermique habitacle aux États-Unis).

1989

- Acquisition de Delanair (thermique habitacle en Grande-Bretagne).
- Acquisition de Blackstone (thermique moteur aux États-Unis avec des activités au Mexique, au Canada, en Suède, en Espagne et en Italie).

Cette politique de croissance s'accompagne d'un recentrage autour de certains métiers et le Groupe cède ses activités non stratégiques (garnitures de freins, allumage, avertisseurs) en 1990.

Au cours des années 1990

Le Groupe met en œuvre une stratégie forte autour de :

- une culture industrielle renouvelée : le Groupe adopte la méthode des 5 Axes en 1991 ;
- un effort de recherche soutenu : en 1992, le Groupe crée un centre de recherche électronique à Créteil (France) et un site de production de modules électroniques à Meung-sur-Loire (France). En 1993, Valeo ouvre des centres de recherche éclairage-signalisation à Bobigny et embrayages à Saint-Ouen (France) ;
- une internationalisation croissante : premières implantations de production au Mexique et au Pays de Galles en 1993 pour le thermique habitacle et en Italie pour l'éclairage-signalisation, et dès 1994, premières sociétés communes en Chine pour les systèmes d'essuyage, le thermique habitacle, l'éclairage-signalisation et les systèmes électriques.

Des opérations de croissance externe se sont poursuivies au cours de la décennie :

1995

- Acquisition des activités thermiques de Siemens en Allemagne.

1996

- Participation dans Mirgor (systèmes thermiques en Argentine).
- Acquisition de Fist S.p.a. et d'une division de Ymos AG (sécurité habitacle en Italie et en Allemagne).
- Acquisition de Klimatizacni Systemy Automobilu (systèmes thermiques en République tchèque).

1997

- Création de sociétés communes embrayages en Inde et en Chine et matériaux de friction en Inde.
- Acquisition d'Univel (sécurité habitacle au Brésil).
- Reprise au sein de Valeo Sylvania des activités automobile Osram Sylvania aux États-Unis (éclairage).

1998

- Acquisition de l'activité « Electrical Systems » d'ITT Industries.

1999

- Acquisition d'une division de Mando (systèmes électriques en Corée du Sud).
- Cession de la participation de 50 % dans la société allemande LuK.

2000

- Création d'une société commune avec Unisia Jecs (transmissions au Japon).
- Acquisition d'une participation dans Zexel (systèmes thermiques).
- Alliance stratégique avec Ichikoh (éclairage au Japon).
- Acquisition des activités automobile de Labinal (en Argentine, Europe de l'Est, Italie, Espagne, France, Inde, Maghreb et Portugal).

Les années 2000

Le Groupe s'engage dans un programme de rationalisation industrielle avec réorganisation de la production sur un nombre de sites réduit, accroissement de la part des sites dans les zones à coûts compétitifs et cessions sélectives d'activités périphériques.

À partir de 2004, le Groupe met l'accent sur la technologie par des acquisitions ciblées tout en accélérant son implantation en Asie et en particulier en Chine.

2001

- Cessions de l'activité Filtrauto et de Valeo Transmissions Ltd., UK.

2003

- Valeo augmente sa participation à 50 % dans la société commune ZVCC (Zexel Valeo Climate Control).
- Valeo augmente sa participation dans deux sociétés communes chinoises, pour atteindre 50 % dans les systèmes électriques et 55 % dans les systèmes d'essuyage.

2005

- Acquisition de la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED), qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle moteur, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques ainsi que des composants moteur.
- Acquisition des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques du Groupe en Asie (Zexel Valeo Climate Control et Valeo Zexel China Climate Control). Ce rachat a permis à Valeo de contrôler l'intégralité du capital de ses activités thermique habitacle et production de compresseurs.
- Augmentation des participations de Valeo dans les deux sociétés thaïlandaises – Siam Zexel Co., Ltd. et Zexel Sales Thailand Co., Ltd – spécialisées dans la climatisation automobile, à 74,9 %.
- Création d'une société commune avec FAWER, la branche Équipements Automobile de FAW en Chine. La nouvelle entité, détenue à 60 %, implantée à Changchun, dans la province du Nord-Est de la Chine, développe et fabrique des compresseurs pour systèmes de climatisation destinés au marché chinois et à l'exportation.
- Création d'une société commune avec Hangsheng Electronics, équipementier automobile chinois de premier rang, afin de produire des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons. Cette société commune est détenue par Valeo à hauteur de 75 %.
- Augmentation de la participation de Valeo dans le capital d'Ichikoh, fabricant japonais de systèmes d'éclairage et de rétroviseurs pour l'industrie automobile (participation portée à 28,2 % du capital).

2006

- Cession de l'activité Moteurs & Actionneurs au groupe japonais Nidec, et de la participation dans la société Parrot spécialisée dans les technologies Bluetooth et de Logitec, une activité logistique au Japon.
- Acquisition de 50 % de Threestar, l'un des leaders de la fabrication de radiateurs en Corée du Sud. Cette nouvelle entité, dont les 50 % restants sont détenus par Samsung Climate Control Group, est appelée Valeo Samsung Thermal Systems.
- Création avec Ichikoh d'une société commune en Chine (Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd.) et augmentation de sa participation dans Hubei Valeo Auto Lighting Company Ltd. à 100 %.

2007

- Cession de l'activité Câblage à la société Leoni.
- Acquisition de Connaught Electronics Ltd. (CEL), fabricant irlandais d'équipements électroniques pour l'automobile.
- Création de deux sociétés communes en Inde : Valeo Minda Security Systems et Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited.

2008

- Cession de la division Thermique Poids Lourds à EQT, un fonds d'investissement d'Europe du Nord.
- Création d'une société commune avec la société russe Itelma, fournisseur d'équipements automobile pour les constructeurs russes, dans laquelle Valeo détient 95 %.
- Création d'une société commune en Inde avec le groupe Anand pour la production de systèmes d'éclairage. La nouvelle entité, baptisée Valeo Lighting Systems India Private Limited, est détenue majoritairement par Valeo.
- Renforcement des liens stratégiques avec Ichikoh par la signature d'un nouvel accord sur la Direction Opérationnelle et la gouvernance de l'entreprise.

2009

- Le 20 mars 2009 Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich sont nommés respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général.
- Une réorganisation profonde destinée à renforcer la rentabilité et l'efficacité du Groupe face à la mondialisation croissante de ses marchés et de ses clients est mise en place. La nouvelle structure simplifiée s'organise autour de quatre Pôles et s'appuie sur le renforcement du rôle des Directions Nationales.

  Les 4 nouveaux Pôles sont : Systèmes de Propulsion ; Systèmes Thermiques ; Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ; Systèmes de Visibilité.
- La participation de Valeo dans la société commune de compresseurs en Chine est portée de 60 % à 100 %. La nouvelle entreprise qui produit des compresseurs pour le marché chinois et l'Asie se nomme Valeo Compressor (Changchun) Co., Ltd.

2010

- Cession de l'activité de Correcteurs de Portée pour Projecteurs à un groupe d'investisseurs soutenu par le fonds d'investissement européen Syntegra Capital et le fonds de développement régional Picardie Investissements.
- Cession de l'activité de Ralentisseurs Électromagnétiques Telma, à l'équipe de direction.
- Augmentation de la participation de Valeo à 100 % dans l'entité indienne de production de systèmes électriques qui se nomme désormais Valeo Engine and Electrical Systems India Private Ltd.

2011

- Acquisition de Niles, équipementier japonais, auprès de RHJ International SA et de Nissan. Le Groupe devient ainsi le leader mondial sur le marché des contrôles intérieurs. La société est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite sous le nom de Valeo Niles.
- Inauguration d'un nouveau site multi-activités à Nijni Novgorod en Russie (systèmes d'éclairage, mécanismes d'accès et systèmes d'essuyage).
- Acquisition de l'activité de la société de développement technologique automobile britannique CPT (*Controlled Power Technologies*) qui développe la technologie VTES (*Variable Torque Enhancement System* – Système d'amélioration de couple variable). Valeo devient ainsi le premier équipementier à offrir à ses clients une gamme de compresseurs de suralimentation électrique. Cette société, qui est renommée Valeo Air Management UK est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Propulsion.
- Acquisition de la totalité de la participation de Standard Motor Product Inc. dans la société française Valeo Compresseurs qui commercialise des compresseurs sur le marché de la deuxième monte et pour les poids lourds et véhicules spéciaux.
- Acquisition d'une participation de 80 % dans la société chinoise Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems, redénommée Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems.
- Prise de contrôle des deux sociétés coréennes Valeo Pyeong Hwa Co., Ltd. et Valeo Pyeong Hwa International Co., Ltd. par l'attribution d'un siège supplémentaire au Conseil d'administration de ces entités et l'aménagement des règles de gouvernance.

2012

- Inauguration du vingt-deuxième site de production de Valeo en Chine : Valeo Niles (contrôles intérieurs) à Guangzhou. Cette ouverture permet au Groupe de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de développement en Chine.
- Inauguration de l'extension de l'usine de Veszprém (Pôle Systèmes de Confort et Aide à la Conduite) en Hongrie et pose de la première pierre du nouveau centre R&D.
- Renforcement de l'alliance avec Ichikoh par le regroupement des activités éclairage des deux partenaires en Chine au sein d'une société holding (Valeo Ichikoh Holding Ltd.) que Valeo et Ichikoh détiennent respectivement à 85 % et 15 %.
- Création d'une entreprise associée entre Valeo et V. Johnson Enterprises, Detroit Thermal Systems afin d'acquérir l'activité Systèmes de Climatisation de Automotive Components Holdings (ACH). Cette société est destinée à fabriquer des systèmes et composants de climatiseurs pour l'automobile.
- Signature d'un contrat avec le groupe japonais U-Shin pour la cession de l'activité Mécanismes d'accès (verrous, antivols de direction, poignées et serrures). La réalisation de la cession a reçu l'approbation des autorités de la concurrence le 7 février 2013.

1.3.2 Description et organisation générale

Profil et organisation du Groupe

Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement focalisé sur la conception, la production et la vente de composants, systèmes intégrés et modules pour les automobiles et les poids lourds. Il répond aussi bien au marché de la première monte que de la deuxième monte. Il se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Au 31 décembre 2012, le Groupe employait 72 600 personnes, réparties dans 125 sites de production, 21 centres de Recherche, 40 centres de Développement et 12 plates-formes de distribution, dans 29 pays.

Structure juridique

Le Groupe est juridiquement structuré autour de trois *holdings* qui se situent entre la société mère Valeo et les filiales opérationnelles : **Valeo Finance** qui a vocation à détenir les titres des sociétés françaises et gérer les projets de recherche, **Valeo Bayen** qui porte les titres des sociétés étrangères à la suite de **VIHBV**, enregistrée aux Pays-Bas, qui a précédemment joué ce rôle d'investisseur dans les sociétés étrangères. Une autre société de portefeuille subsiste pour des raisons historiques, la Société de Participations Valeo.

À un niveau intermédiaire, dans un certain nombre de pays (Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, République tchèque, Royaume-Uni, Japon), les participations sont organisées autour d'une ou de plusieurs sociétés établies dans le pays qui jouent aussi le rôle de *holding* et détiennent, directement ou indirectement, les titres des autres sociétés opérationnelles pour constituer un sous-groupe local. Cette structure permet de centraliser et optimiser la gestion de la trésorerie des membres du sous-groupe et là où cela est légalement possible, de constituer un ensemble fiscalement consolidé.

Pour pénétrer de nouveaux marchés ou consolider son offre de systèmes vers les clients ou pour développer de nouvelles offres de produits, Valeo a constitué des coentreprises avec des partenaires industriels ou technologiques dans différents pays.

L'organisation du Groupe

La structure opérationnelle du Groupe s'organise autour de 4 Pôles opérationnels, de l'activité Deuxième Monte Valeo Service et de Directions Nationales.

L'organisation opérationnelle

Le **Groupe** définit les orientations stratégiques, il analyse et contrôle l'activité des Pôles, il définit les standards et politiques du Groupe et s'assure de leur déploiement en s'appuyant sur les réseaux fonctionnels. Il s'assure de la cohérence des politiques commerciale et industrielle et arbitre les allocations de ressources entre les Pôles.

Les **Pôles** sont responsables de la croissance et de la performance opérationnelle des Groupes de Produits et des Lignes de Produits dont ils ont la responsabilité, partout dans le monde. Ils ont la charge de proposer au Groupe les feuilles de route technologiques. Ils ont, avec le support des Directions Nationales, un rôle de coordination notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation des moyens de production des sites industriels.

Chacun des 4 Pôles est structuré pour renforcer la coopération et stimuler la croissance de l'ensemble des Groupes de Produits dans le monde :

- les **Groupes de Produits et les Lignes de Produits** gèrent leur activité et disposent de l'ensemble des moyens de développement, production et commercialisation nécessaires pour mener à bien leur mission ;
- les **Opérations Régionales** sont responsables de la gestion des activités opérationnelles d'un Pôle pour une région donnée.

L'activité **Deuxième Monte, Valeo Service**, placée sous la responsabilité de la Direction des Opérations, distribue des pièces de rechange pour les constructeurs automobile d'une part et pour le marché de la Rechange Indépendante d'autre part en s'appuyant sur les Pôles/Groupes de Produits.

Pour une présentation des Pôles et de l'activité Deuxième Monte, se référer à la section 1.4.

Les **Directions Nationales** ont pour mission d'assurer la croissance du Groupe dans leur pays respectif. À ce titre, elles assurent l'interface avec les clients locaux. Elles gèrent en outre l'ensemble des services qui apportent leur support aux activités opérationnelles dans le pays.

Des principes et règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée ont été mis en place, déclinés à tous les niveaux définissant précisément les domaines et les seuils de décision.

L'organisation fonctionnelle

L'organisation fonctionnelle du Groupe se présente ainsi :

- la **Direction de l'Audit et du Contrôle Interne** a pour mission de réaliser des audits financiers et opérationnels sur l'ensemble des entités du Groupe afin de contrôler la bonne application des procédures et de s'assurer que le dispositif de contrôle interne est cohérent, homogène et déployé sur l'ensemble des entités par les réseaux fonctionnels ;
- la **Direction des Affaires Extérieures et du Développement Durable** est en charge de coordonner les relations publiques sur l'ensemble des 29 pays du Groupe, ainsi que les partenariats public-privé ; elle est également chargée de la mise en place et du suivi de la politique de développement durable à l'intérieur du Groupe et de la communication externe sur les actions entreprises et leurs résultats ;
- la **Direction de la Communication** explique et fait partager à l'ensemble des publics externes (clients, société civile, grand public) et internes la vision et la stratégie du Groupe dans l'objectif de valoriser son image et ses performances et fédérer l'ensemble de ses collaborateurs ;
- la **Direction de l'Éthique et de la Conformité** propose, gère et coordonne, aux niveaux mondial, national, local et par site, la mise en œuvre du programme de conformité tel que décidé par le Comité opérationnel dont elle est membre ;
- la **Direction Financière** supervise le contrôle de gestion, la comptabilité, le reporting, le financement et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière, les opérations stratégiques, les systèmes d'information et les risques assurances environnement ;
- la **Direction Juridique** s'assure que les opérations sont conduites en conformité avec les règles légales et les procédures du Groupe et œuvre généralement à la défense des intérêts du Groupe.
- la **Direction des Opérations** du Groupe est en charge des 4 Pôles opérationnels et de Valeo Service. Elle a par ailleurs la responsabilité des fonctions Industriel et Logistique d'une part et des Achats et de la Qualité d'autre part ;
- la **Direction du Plan et de la Stratégie**, en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles et des Pôles, anime la réflexion stratégique du Groupe, notamment pour la préparation du plan à moyen terme et la définition des grands axes de croissance, organique et externe, et de rentabilité du Groupe ;
- la **Direction de la Recherche et Développement et du Marketing Produits** est en charge de la politique d'innovation du Groupe ainsi que des méthodes et outils de développement produits ;
- la **Direction des Ressources Humaines** est organisée autour des fonctions relations du travail, de la gestion des carrières, de la formation, des compétences et de l'implication du personnel ;
- la **Direction des Ventes et du Développement International** est organisée autour de 4 axes : une Direction Commerciale par Pôle, des Directeurs clients par grand constructeur, des Directions Nationales par zone géographique et une Direction du Développement International par Pôle.

1.3.3 L'excellence opérationnelle

L'excellence opérationnelle est un enjeu majeur pour Valeo. Le développement maîtrisé de l'activité du Groupe passe par la mise en œuvre, au quotidien, d'un principe fondateur : obtenir d'emblée un résultat de qualité totale, au meilleur coût, qu'il s'agisse des méthodes, des fabrications, des projets ou des achats.

Les 5 Axes

La méthode des 5 Axes est appliquée partout dans le monde, par tous les collaborateurs du Groupe, afin de livrer des produits « zéro défaut » au client. Les 5 Axes sont :

- l'**Implication du Personnel** : elle consiste à reconnaître les compétences, à les améliorer par la formation et à donner les moyens d'exercer des responsabilités. Le personnel est en particulier incité à faire des propositions d'amélioration et à participer activement au fonctionnement d'une équipe autonome ;
- le **Système de Production Valeo (SPV) :** le SPV est destiné à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes. Les moyens mis en œuvre sont : l'organisation en flux tiré, la flexibilité des moyens de production, l'élimination de toutes les opérations non productives et l'arrêt de la production au premier défaut ;
- l'**Innovation Constante :** pour concevoir des produits innovants, faciles à fabriquer, de qualité et au meilleur coût tout en réduisant les délais de développement, Valeo généralise l'organisation en équipes projets et l'étude simultanée des produits et des processus ;
- l'**Intégration des Fournisseurs :** elle permet de bénéficier de la capacité d'innovation des fournisseurs, de développer avec eux des plans de productivité et d'améliorer la qualité. Valeo établit et maintient, avec un nombre restreint de fournisseurs choisis parmi les meilleurs mondiaux, des relations à long terme profitables aux deux parties ;

- la **Qualité Totale :** pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l'ensemble du Groupe et de ses fournisseurs.

LES 5 AXES

POUR LA SATISFACTION DU CLIENT

Distinctions

En 2012, le Groupe a bénéficié d'une grande reconnaissance de ses clients et partenaires pour la qualité de ses produits et de ses services, attestant ainsi de l'excellence opérationnelle du Groupe.

L'innovation récompensée

- Valeo a reçu un « PACE (Premier Automotive Suppliers' Contribution to Excellence) Award » pour son système d'essuyage VisioBlade®/AquaBlade® ;
- Valeo entre pour la première fois au palmarès des 100 entreprises les plus innovantes au monde d'après le classement « Top 100 Global Innovators 2012 » établi par Thomson Reuters.

L'excellence distinguée

Les clients constructeurs ont continué de témoigner de l'excellence des prestations du Groupe, particulièrement dans le domaine de la qualité :

- « Excellent Supplier Silver Award » de Shanghai Volkswagen décerné au site de Shanghai (Chine) du Pôle Systèmes de Propulsion ;
- « Certificate of Achievement » remis à l'Opération Régionale des Systèmes d'essuyage en Amérique du Nord par Toyota Motor Engineering & Manufacturing North America (TEMA) pour sa performance qualité en 2011 ;
- « Certificate of Achievement » de Toyota Motor Europe décerné dans la catégorie livraison au site d'Amiens (France), du Pôle Systèmes de Propulsion ; certificats de reconnaissance décernés, dans la catégorie qualité, au site de Mondeville (France) du Pôle Systèmes de Propulsion, dans la catégorie gestion de projets, aux sites de Sens/Mazamet (France) du Pôle Systèmes de Visibilité ;
- Prix Qualité Fournisseur décerné au site de Czechowice (Pologne) du Pôle Systèmes de Propulsion par Toyota Peugeot Citroën Automobile (TPCA) ;
- Prix du meilleur fournisseur de l'année du Group Auto International décerné à Valeo Service ;
- « Silver World Excellence Award » décerné par Ford au site de Czechowice (Pologne) du Pôle Systèmes de Propulsion ;
- « Regional Quality Award » pour les Amériques décerné par Renault au Groupe de Produits Systèmes électriques en Amérique du Sud ;
- « Supplier Quality Excellence Award » pour 2012 décerné par General Motors aux sites d'Issoire (France) du Pôle Systèmes de Visibilité, Czechowice (Pologne) et Kyong Ju (Corée du Sud) du Pôle Systèmes de Propulsion, Akita (Japon), du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite.

Le Groupe s'est par ailleurs vu remettre d'autres distinctions témoins de son excellence fonctionnelle et de son engagement en termes de responsabilité sociale et environnementale :

- « Grand Prix de la Transparence » décerné à Valeo qui s'est vu remettre ainsi la plus haute distinction parmi les 170 plus grandes sociétés cotées à la Bourse de Paris. Cette distinction récompense, chaque année, les meilleures pratiques des sociétés françaises cotées en matière d'information financière réglementée ;
- « Top employeurs 2012 », décerné à Valeo pour la France, l'Europe, la Chine et le Brésil. Ce prix récompense les entreprises pour l'excellence de leur offre en matière de gestion des Ressources Humaines ;
- « Trophée du Point Vert 2012 » décerné par Éco-Emballages, pour sa démarche de sensibilisation au tri sélectif sur ses emballages de balais d'essuie-glace ;
- Valeo a été récompensé le 29 octobre par « l'Automotive Aftermarket Products Expo » (AAPEX) aux USA pour ses emballages de balai faits d'un seul matériau recyclable.

1.3.4 Éthique et conformité

L'éthique et l'intégrité sont des valeurs fondamentales pour Valeo.

Opérant dans près de trente pays, fort de 72 600 collaborateurs, le groupe Valeo s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de conformité, capitalisant sur son Code d'éthique et sur sa culture d'intégrité qui le caractérisent.

Le Code d'éthique, en vigueur depuis 1997 a été renouvelé en 2005, il est signé par chaque collaborateur de Valeo et constitue l'un des piliers sur lequel s'est construit le Groupe à travers le monde.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, Valeo s'est doté, en 2012, d'une Direction de l'Éthique et de la Conformité et a mis en place une démarche complète, précise et approfondie, destinée à la fois à former et sensibiliser ses cadres dirigeants et ses collaborateurs aux risques liés à la corruption ou aux pratiques anticoncurrentielles et à leur donner ainsi les moyens de réduire ces risques. Toutes les entités, toutes les activités, tous les collaborateurs ainsi que toutes les parties prenantes, quel que soit le pays dans lequel ils opèrent, sont concernés par le programme de conformité. Valeo, et en particulier toute son équipe de direction, est mobilisé autour de la conformité et fait de l'adoption de ces nouveaux programmes et modes opératoires, une priorité absolue. L'éthique et la conformité s'inscrivent également dans la mission du Comité d'audit et des risques.

Cette démarche, animée par la Direction de l'Éthique et de la Conformité, s'appuie sur des règles internes très claires portant sur l'interdiction des pratiques illicites, définissant le cadre applicable à certaines relations d'affaires ou les modalités de coopérations et établissant les conditions d'autorisation de certaines pratiques. Dans la mesure du possible, elles sont adaptées aux contraintes juridiques locales ainsi qu'aux spécificités culturelles de chaque pays. Cette approche différenciée a été retenue pour une meilleure adoption des règles par les équipes en place.

Ces règles sont accompagnées d'outils destinés à en faciliter la compréhension, l'appropriation et la mise en œuvre : des manuels, des définitions, des exemples et des guides sont mis à la disposition des collaborateurs de Valeo via le portail intranet « Ethics & Compliance » consultable à tout moment. Ces éléments sont enrichis régulièrement et mis à jour sur la base de véritables cas de figure rencontrés chez Valeo. L'accent est mis sur le caractère précis et concret de ces recommandations. L'objectif est de mettre au service des collaborateurs un dispositif permettant à tout un chacun de savoir comment appréhender un risque de non conformité et vers qui se tourner en cas de doute ou de difficulté afin de prendre la bonne décision dans l'intérêt du Groupe.

Pour assurer la mise en œuvre et l'appropriation effectives et continues de ces règles et outils, des formations approfondies sur les problématiques, les risques juridiques et les réponses apportées par Valeo sont dispensées, en personne ou par *e-learning*. Pour tenir compte de la diversité des équipes Valeo, ces formations peuvent être assurées localement en 15 langues ; le *e-learning* est, quant à lui, disponible en 13 langues. Elles sont spécifiquement adaptées au domaine de l'automobile et comportent de très nombreux exemples et études de cas pour assurer, au plus grand nombre de collaborateurs, la formation, à la fois théorique et pratique, la plus efficace possible.

L'ensemble de ce dispositif constitue le programme de conformité de Valeo. Il est porté par le Directeur Général, la Direction de l'Éthique et de la Conformité ainsi que l'ensemble de l'équipe dirigeante. Il est plus spécifiquement relayé par le Comité opérationnel qui réunit les dirigeants clés, opérationnels et fonctionnels, et par le Comité de liaison plus particulièrement impliqué dans le déploiement du programme de conformité au sein du Groupe. Les différents réseaux fonctionnels jouent également un rôle clé dans la définition, la mise en œuvre et la généralisation du programme.

Plus globalement, Valeo considère qu'il est de la responsabilité de chacun d'adhérer, d'implanter, de respecter et faire respecter le programme de conformité. Si le management doit montrer l'exemple, la conformité est bien l'affaire de tous. Fondée sur une éthique rigoureuse, la conformité doit être intégrée par chaque collaborateur, dans chacun des métiers de Valeo, dans tous les pays. Elle doit également être une règle de conduite pour ses différentes parties prenantes, fournisseurs et prestataires. À cet égard, le plan d'action 2013 prévoit la réalisation et la mise à en œuvre d'un programme systématique de sensibilisation aux attentes de Valeo à destination de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux.

Valeo fait de la conformité une priorité absolue et attend de tous un engagement sans faille, gage de croissance et de rentabilité.

1.3.5 Présentation des réseaux fonctionnels

Ressources Humaines

Les principales missions de la fonction Ressources Humaines de Valeo sont l'adaptation et la gestion des compétences (du recrutement à la rémunération en passant par la mobilité interne, la formation et la motivation des équipes), le respect des valeurs du Groupe, l'animation des relations du travail (relations avec les partenaires sociaux et les administrations du travail) et le développement de l'implication du personnel.

La fonction Ressources Humaines accompagne le développement international du Groupe en concevant une politique globale, déployée en tenant compte des caractéristiques de chaque marché local de l'emploi.

Le Groupe veille en externe, à renforcer sa « marque employeur » et, en interne, à améliorer l'engagement des collaborateurs à tous les niveaux et dans le monde entier, notamment par la mise en œuvre d'une politique visant à développer la motivation au travail tout en veillant à un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des collaborateurs.

Une attention toute particulière est portée à la qualité du management de proximité considéré comme le meilleur relais d'information montante et descendante.

Toutes ces actions contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à Valeo et à développer la fierté « d'être Valeo », à tous les niveaux de l'organisation.

Le développement des cadres

Les trois volets majeurs de la stratégie de développement des cadres sont le recrutement externe qui intègre également la gestion des relations avec les universités et les grandes écoles, la mobilité interne et le développement personnel et, enfin, les rémunérations et avantages sociaux.

- Recrutement et relations avec les universités et les grandes écoles :

Recruter les meilleurs talents partout dans le monde et particulièrement, sur les marchés en croissance et dans les pays émergents ainsi que dans les technologies liées à la réduction des émissions de CO_2, constitue un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

- La mobilité interne et le développement individuel :

Au sein du Groupe, les collaborateurs bénéficient d'un parcours de suivi et de développement mis en place notamment par différents entretiens avec leurs managers. De plus, afin de favoriser la mobilité interne, des processus viennent compléter ces entretiens en permettant d'identifier chaque année les possibilités d'évolution professionnelle à moyen terme de chacun.

- Les rémunérations et avantages sociaux :

Le Groupe est tenu d'assurer une veille permanente sur le marché de l'emploi pour rester bien positionné, motiver et retenir ses talents ; il se doit également d'adapter ses pratiques en proposant des rémunérations cohérentes à ses équipes partout dans le monde.

La formation et le développement des compétences

Dans un environnement hautement compétitif, la formation est un levier essentiel du renforcement des compétences des collaborateurs. Politique et système de formation sont définis selon les besoins des activités opérationnelles, des réseaux fonctionnels et des aspirations de développement professionnel issues des entretiens annuels et de carrière. Elle est également un élément déterminant de l'attractivité du Groupe et de la fidélisation des salariés.

Les relations du travail

En s'attachant à concilier l'économique, le social et les aspects environnementaux du développement dans chacune des entités du Groupe, Valeo cherche à établir un climat social optimal. Le Groupe privilégie une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi qu'un dialogue régulier avec les partenaires sociaux.

Les indicateurs sociaux du Groupe figurent au Chapitre 4, section 4.4 « Performance sociale de Valeo », pages135 à 163.

Opérations

Achats

Réduire les coûts en recherchant les fournisseurs les plus compétitifs sur un plan mondial, appliquer des processus extrêmement rigoureux de sélection des nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants la démarche d'innovation et de qualité totale, nouer de solides relations de partenariat avec les plus innovants et performants d'entre eux ; telle est la mission des Achats de Valeo. Le Groupe entend faire de sa stratégie Achats un véritable avantage concurrentiel.

La Direction Achats s'articule autour de deux grands axes :

- un axe commodités/segments, responsable de la stratégie d'achats propre à ces commodités. Son action se caractérise par une approche globale qui permet de massifier les achats, levier puissant de négociation, de parler d'une même voix aux fournisseurs et de mener

une politique cohérente de sélection de fournisseurs, notamment au travers de comités d'attribution d'affaires.

Les 6 commodités, réparties en segments, sont :

- acier et transformation,
- plastique et transformation,
- métaux non ferreux et transformation,
- électromécanique,
- électronique,
- achats indirects ;
- un axe projets et vie série, plus centré sur le quotidien opérationnel. Cet axe assure le démarrage des projets au meilleur coût pièce, la réalisation de productivités techniques ainsi que les *re-sourcings* nécessaires au maintien de la compétitivité du Groupe, notamment eu égard aux productivités qu'il doit consentir à ses clients pendant le cycle de vie du produit.

Par ailleurs, le réseau Achats est présent sur tous les sites du Groupe. Cette présence mondiale lui permet de développer ses achats dans les zones les plus compétitives, tout en étant proche de ses clients.

Valeo veille particulièrement au strict respect de son Code d'éthique par ses fournisseurs, avec une attention toute particulière réservée aux aspects du respect du droit du travail, de la dignité humaine et de la préservation de l'environnement. En 2012, Valeo a conduit à travers le monde plusieurs actions de sensibilisation de ses fournisseurs sur les aspects de conformité, et plus particulièrement de lutte anti-corruption.

Valeo poursuit le déploiement des outils d'amélioration de la démarche qualité chez ses fournisseurs. Le *Supplier Relationship Management* (Gestion de la relation fournisseurs) est un outil essentiel de la relation entre Valeo et ses fournisseurs. Des modules tels que l'*Incident Management System* (ou système de gestion des incidents qualité), l'AQP (Assurance Qualité Produit) et la *Supplier Scorecard* (performance qualité, coût, délai) sont disponibles sur un extranet sécurisé. Ils permettent aux équipes de Valeo et aux fournisseurs de travailler en étroite collaboration s'appuyant sur des processus standardisés pour, par exemple, partager des plannings projet, échanger et valider des documents de qualification de composant.

En recentrant l'attribution de nouvelles affaires sur ses fournisseurs les plus performants en termes de qualité, de technologie et de productivité, Valeo confirme sa stratégie d'intégration et de fidélisation de ses partenaires. En 2012, Valeo a créé une équipe dédiée à l'accompagnement de ses fournisseurs dans les pays émergents, notamment en Inde. Le Groupe démontre ainsi sa volonté d'accompagner ses fournisseurs dans leur démarche qualité et de les intégrer dans ses projets.

Grâce aux moyens mis en place, Valeo est à même d'intégrer une part croissante de ses fournisseurs en phase avancée des nouveaux projets.

Ayant pour objectif la réduction du coût des matières et des composants, Valeo dispose de plusieurs leviers d'amélioration de sa productivité qui sont détaillés ci-dessous :

- l'évaluation comparative des produits et des fournisseurs du panel au niveau Groupe ;
- les chantiers de productivité communs Valeo/fournisseur ;
- la gestion dynamique des quotas et de l'attribution des nouvelles affaires.

Un Plan risques fournisseurs destiné à prévenir les conséquences de la crise sur les approvisionnements, piloté par le Comité risques fournisseurs sous l'autorité de la Direction des Achats du Groupe, est déployé dans l'ensemble des Groupes de Produits. L'ensemble des fournisseurs fait l'objet d'une évaluation et d'une observation attentive afin d'anticiper et de traiter, avec le maximum de réactivité, toutes les situations potentiellement critiques qui pourraient impacter les approvisionnements à venir. L'efficacité de la mise en œuvre de ce plan a permis à Valeo de préserver ses clients de la possible défaillance de ses fournisseurs. Au cours de l'année 2012, certains fournisseurs ont subi des incendies ou des explosions impactant leurs capacités de production. Le plan générique en place (incluant le Plan risques fournisseurs) et la réactivité des équipes de Valeo face à ces événements graves et imprévisibles ont permis au Groupe de préserver ses usines ainsi que celles de ses clients de tout arrêt de production.

Enfin, Valeo est sensible à l'évolution du cours des matières premières (cf. Chapitre 2, section 2.1.4, paragraphe « Risque matière premières », page 64. L'année 2012 a connu une relative stabilité des cours du cuivre et de l'aluminium, l'année se terminant même sur une légère baisse par rapport à leur niveau de décembre 2011. Les aciers se sont négociés à la baisse tout au long de l'année dans les différentes zones géographiques du monde. Les résines plastiques, quant à elles, sont généralement restées orientées à la hausse en raison de la variation des cours des matières de base primaires : le butadiène, après avoir connu de fortes hausses jusqu'à juillet, a finalement terminé en légère baisse, alors que le benzène, le styrène et le phénol restaient en hausse significative par rapport à décembre 2011. Le prix de terres rares a été en recul très sensible tout au long de l'année 2012. Le Japon, les États-Unis et l'Europe ont introduit une action auprès de l'OMC contre les restrictions de la Chine sur ses exportations de terres rares.

Industriel et Logistique

La mission de la fonction Industriel et Logistique est d'améliorer la qualité des produits et le service au client, tout en diminuant les coûts de production et les actifs immobilisés. L'optimisation de l'outil industriel et le déploiement des standards et outils Valeo en matière de logistique et de production sont au cœur de la mission industrielle du Groupe.

En 2012, Valeo a poursuivi le déploiement de son modèle de chaîne d'approvisionnement et de système de production

en s'appuyant sur l'organisation en Centres de Services Partagés déployée en 2011.

Les Centres de Services Partagés ont permis de renforcer les standards et leur mise en œuvre dans les sites de production. Des sessions de formation et d'assistance spécifiques ont été réalisées touchant plus de 1 200 personnes dans les usines. Les formations ont porté sur l'amélioration de la performance des équipements, la planification des usines, l'organisation des transports et l'utilisation des systèmes d'information de gestion de la production.

L'effort d'optimisation des coûts de transport et de stockage a été reconduit et a permis de générer plus de 20 millions d'euros d'économies en optimisant les tournées et le chargement des camions et grâce à l'utilisation d'emballages pliables et retournables.

Concernant la chaîne d'approvisionnement, l'année 2012 a été marquée par la poursuite du programme de mise en place des flux tirés visant à réduire les stocks grâce à l'utilisation d'outils et de processus tels que le *Visual ReOrder* (VRO – approvisionnement visuel) pour les composants, le Kanban pour le pilotage des encours et l'image camion pour la gestion des stocks de produits finis. L'objectif d'étendre l'utilisation du VRO à 75 % des volumes achetés a été maintenu. En 2012, ces techniques de gestion de stocks ont été mises en place dans des régions où le Groupe connaît un fort développement tels que l'Inde, le Mexique et la Chine.

Le programme ERIM (*Equipment Reliability Improvement Management*) [1] lancé en 2011 s'est poursuivi en 2012 et a permis de dépasser l'objectif du Groupe en taux d'utilisation de ses équipements critiques (TRP).

La poursuite de la mise en place de l'assemblage sur commande et la généralisation de la mise en place de l'image camion se sont traduites par le maintien du taux de service des usines à un niveau supérieur à 99 %. En 2012 toutes les usines nord-américaines (USA et Mexique) utilisent l'image camion pour une ligne de production au moins.

La poursuite de la mise en place de standards opérationnels a permis de capitaliser sur l'expérience acquise, de réduire le temps de conception et de stabiliser au plus vite les nouvelles chaînes de production tout en évitant les aléas des périodes de démarrage. Le Groupe est maintenant équipé d'une check-list de contrôle de la mise en place des standards et des pré-requis pour tout démarrage d'une nouvelle activité dans le monde.

Qualité

La qualité est une exigence primordiale des consommateurs et des constructeurs. Obsession au quotidien de tous les collaborateurs du Groupe, elle est l'aboutissement de la méthodologie des 5 Axes et fait partie intégrante de la culture Valeo.

La Qualité Totale ne repose pas uniquement sur des méthodes, elle est avant tout un état d'esprit. À ce titre, elle passe par l'implication de tous et s'impose, à chaque instant, à toutes les réalités du terrain. Chez Valeo, cette attitude est donc de la responsabilité de chacun des collaborateurs du Groupe.

La mission du réseau Qualité est de s'assurer que chacun a bien conscience de sa responsabilité et qu'elle est bien comprise. Elle consiste également à évaluer les problèmes et les besoins en termes de support de formation, à former, à soutenir, et enfin, à valider les leçons à retenir et à les partager pour éviter toute récurrence.

Au-delà de cette mission systémique, le réseau Qualité s'assure de la bonne réactivité de l'organisation face aux problèmes qui impactent les clients du Groupe. Il assure également la promotion et le support nécessaire au déploiement des outils dans le cadre de la stratégie de la Qualité intégrée (*Built-in Quality*), afin d'agir en amont et éviter les incidents qui affecteraient les clients.

Le réseau Qualité fonctionne sur la base d'un réseau décentralisé et s'articule autour de chacune des 6 Priorités suivantes :

- le Responsable du Système Qualité valide les procédures internes, vérifie qu'elles soient bien appliquées et les met à jour de façon à ce qu'elles soient bien en ligne avec les standards de qualité tant internes qu'externes ;
- le Responsable Qualité Projet valide la bonne application de la méthodologie Qualité au projet, vérifie qu'elle en couvre bien toute sa durée, et ce, en conformité avec les standards Valeo ;
- le Responsable Qualité Fournisseur gère la qualité des composants livrés, de l'étape du projet jusqu'à la fin de vie du produit et aide les fournisseurs à progresser grâce à la mise en place de plans d'amélioration ;
- le Responsable Qualité Production s'assure que les outils dédiés à la qualité sont bien utilisés dans le cadre du processus de fabrication et coordonne le déploiement des plans de contrôle ainsi que les instructions de travail. Il représente également la « voix du client » pour tous les incidents qualité, afin d'assurer la satisfaction totale du client ;
- les Responsables Qualité construisent le réseau Qualité, développent ses compétences et ses capacités à insuffler l'état d'esprit QRQC (*Quick Response Quality Control* – contrôle qualité à réponse rapide) dans les équipes de l'ensemble des réseaux au travers du QRQC Étape 3, qui est une méthode d'entraînement aux outils de résolution de problèmes ;
- les Responsables Qualité Régionaux sont chargés d'harmoniser la mise en œuvre des outils Qualité dans leur Région et de mener des actions de sensibilisation à la Qualité.

(1) Programme de réduction des pertes de temps machine causées par les pannes et les micro-arrêts.

Depuis plusieurs années Valeo a mis en place un programme d'ingénieurs résidents, pour accompagner au mieux ses clients. Ces ingénieurs, dédiés à un client, sont installés sur leurs sites de production. Aussitôt un problème détecté, le résident le communique aux personnes concernées de Valeo, de manière à définir immédiatement les actions à mettre en place pour protéger le client. 86 ingénieurs résidents étaient opérationnels à fin 2012. Un programme d'ingénieurs résidents garantie et projets est également déployé depuis 2010, grâce auquel 12 de ces ingénieurs résidents sont maintenant intégrés aux équipes clients.

Le renforcement de la culture Qualité Valeo repose sur la mobilisation de tous, à tous les niveaux et s'appuie sur :

- la mise en place du processus RAISE (*Robustness Accountability Innovation Standardization Expertise*) destiné à rendre plus robustes les standards produit et processus, ceci afin d'améliorer les résultats garantie. Une équipe d'experts produit et processus est dédiée dans chaque Groupe de Produits. Les standards sont systématiquement validés lors des Comités de standardisation, les LLC (*Lessons Learned Cards* – retour d'expérience) provenant des incidents sont intégrés dans les standards. Tout au long des développements, l'application des standards est contrôlée à l'aide des revues de conception RAISE. Enfin des formations au niveau des différents Instituts Techniques Valeo ont été développées afin de former les équipes à la connaissance et à l'utilisation des standards ;
- le déploiement de 10 outils permettant de renforcer l'application du système Qualité basé sur les 5 Axes et organisé selon trois thèmes :
  - l'attitude : la démarche QRQC (*Quick Response Quality Control* – contrôle qualité à réponse rapide),
  - les conditions pour produire la Qualité : 5S (un système de bonne organisation et de bonne gestion de l'espace de travail), instructions de travail et certification des opérateurs, zéro reprise, stopper les rebuts, gestion des modifications,
  - l'anticipation : la mise sous contrôle des SPPC (caractéristiques spéciales produit et processus), le contrôle des lancements de projets, les Comités de standardisation, les Comités techniques, la vérification sur le *Gen-ba* (où et quand survient le problème), les AMDEC processus (analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité).

Fin 2012, le niveau Qualité du Groupe est de 7 113 PPB (*Parts Per Billion* – pièces défectueuses par milliard), une amélioration de 46 % par rapport à 2011. 76 % des sites du Groupe sont à moins de 10 000 PPB. 31 % sont à 0 PPB, ce qui représente une amélioration de près de 14 % par rapport à la situation de l'année précédente. Dans le même temps les coûts totaux de non-qualité (coûts directs, transports spéciaux et coûts garantie) ont été améliorés de 11 % par rapport à l'année précédente.

Ventes et Développement International

Valeo développe, produit et commercialise des produits et systèmes pour tous les constructeurs automobile et de poids lourds pour la première et la deuxième monte.

La politique commerciale de Valeo va bien au-delà de la simple relation commerciale et consiste à mettre en place des partenariats très étroits et à accompagner ses clients dans le développement de leurs marchés, sur tous les continents.

Les clients constructeurs

En 2012, les clients allemands restent les premiers clients du Groupe et représentent 29 % du chiffre d'affaires première monte. Les clients français (hors Nissan) et américains (Chrysler inclus) représentent quant à eux chacun 18 % du chiffre d'affaires première monte du Groupe.

Enfin, les clients asiatiques (Nissan inclus) représentent 28 % du chiffre d'affaires première monte, signe de l'expansion de Valeo en Asie, via notamment l'acquisition de Niles en juin 2011, mais aussi via la présence croissante de Valeo chez les clients coréens et chinois.

Le client le plus important représente moins de 20 % des ventes première monte de Valeo.

Les principaux clients de Valeo sont (par ordre alphabétique) :

- BMW ;
- BYD Auto ;
- Chery ;
- DAF ;
- Daimler ;
- Fiat/Chrysler ;
- FAW ;
- Ford Motor Company ;
- Geely/Volvo Cars ;
- General Motors ;
- Great Wall ;
- Honda ;
- Hyundai/Kia ;
- JAC ;
- Mazda ;
- Mitsubishi ;
- PSA Peugeot-Citroën ;
- Renault-Nissan ;
- SAIC ;
- Subaru ;
- Suzuki ;
- Tata Motors/Jaguar/Land Rover ;
- Toyota ;
- Volkswagen Group/Porsche/Scania/MAN ;
- Volvo Trucks.

Stratégie et Organisation

L'année 2012 a été, une nouvelle fois après 2010 et 2011, une année record en termes de prises de commandes (15,8 milliards d'euros en 2012, à comparer à 14,9 milliards en 2011 et 12,5 milliards en 2010), traduisant la réussite de la stratégie du Groupe sur ses deux axes de croissance que sont : la vente de produits innovants permettant la réduction d'émissions de CO_2 et la croissance dans les pays émergents, notamment en Asie. Les prises de commandes ont représenté une nouvelle fois 1,6 fois le chiffre d'affaires première monte de l'exercice, attestant de la solidité de la croissance attendue par le groupe Valeo dans les années à venir. Cette performance résulte de la stratégie de la fonction Ventes et Développement International qui a porté sur :

- la **poursuite des efforts de développement dans les pays à forte croissance** : en 2012, le réseau Ventes et Développement International a de nouveau accru ses efforts dans les pays à forte croissance, notamment en Inde, Chine, ASEAN, Russie et Turquie avec des succès certains dans toutes ces régions, que ce soit avec ses clients traditionnels en suivant leur développement à l'international, ou avec les constructeurs locaux en particulier en Chine ;
- la **vente de produits visant à réduire les émissions de CO_2** a connu de nombreux succès, notamment sur les marchés traditionnels du Groupe, mais aussi en Asie ;
- la **vente de produits liés à l'aide et au confort de conduite**, avec des prises de commandes record dans ce secteur et de nouvelles innovations qui sortiront prochainement sur le marché.

La réorganisation en 2010 de la Fonction Ventes et Développement International, la stratégie et la volonté du Groupe et de ses équipes commerciales toujours orientées vers la croissance ont été des facteurs clefs de succès dans l'accomplissement de la réussite du Groupe en termes de prises de commandes record et successives en 2010, 2011 et 2012.

Au service de cette stratégie, la Fonction Ventes et Développement International est organisée autour :

- d'un **réseau Ventes** composé de 4 Directeurs des Ventes rattachés aux 4 Directions Générales de Pôles, ainsi que des Directeurs des Ventes de chaque Groupe de Produits. Ce réseau est en charge de définir la stratégie commerciale à mettre en place et de la relation client au quotidien, avec une organisation mondiale orientée par client, à la fois au niveau des Pôles mais aussi au niveau de chaque Groupe de Produits ;
- de **Directeurs Client Groupe**, qui sont les Directeurs Commerciaux en charge des grands constructeurs automobile ; ils sont au nombre de treize. Chacun représente Valeo auprès d'un constructeur donné et coordonne la relation avec ce client de façon transversale pour l'ensemble des Pôles du Groupe ;
- de **Directions Nationales**, qui ont pour mission, dans des zones géographiques données, de promouvoir la marque Valeo et de développer des relations privilégiées avec les clients clés dans ces régions et enfin, de résoudre localement les problématiques de nature juridique ou sociale si nécessaire. Elles sont au nombre de treize et sont implantées en Allemagne, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine, en Corée du Sud, en Espagne, en Inde, en Italie, au Japon, en Pologne, en Turquie, en Thaïlande pour l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-est) et enfin en Russie.

  Leur rôle a été renforcé depuis 2010, dans le but d'accroitre la présence locale du Groupe dans ces régions ;
- d'un **réseau de Développement International**, qui comprend 4 Directeurs de Développement International pour les 4 Pôles du Groupe. Il identifie les opportunités de marché dans les pays à forte croissance, définit et met en place la stratégie de croissance externe des Pôles et gère la relation avec les partenaires externes.

En améliorant continuellement son organisation pour être au plus près des attentes de ses clients, la Fonction Ventes et Développement International est en mesure de répondre aux défis du marché, en ayant, selon le besoin, une approche mondiale et/ou locale dans la relation avec les constructeurs, et ce toujours tournée vers un objectif de croissance rentable du Groupe.

Recherche et développement

Penser l'automobile de demain, créer des technologies et des produits en fonction du marché tout en anticipant ses attentes et entraîner le marché avec ses innovations, tels sont les fondements de la stratégie de Recherche et Développement de Valeo.

L'innovation est au centre de la stratégie de développement du Groupe. Les ingénieurs de Valeo développent des solutions qui apportent une réelle valeur ajoutée aux constructeurs pour une mobilité respectueuse de l'environnement, notamment en matière de consommation, tout en étant intuitive, sûre, confortable et performante pour les automobilistes. Dans cette optique, la recherche de solutions permettant de diminuer la consommation des véhicules est la priorité essentielle des équipes Recherche et Développement de Valeo. Ceci passe à la fois par une amélioration continue de tous les produits existants (gains de masse, augmentation des rendements énergétiques), mais surtout par de nouvelles approches en rupture permettant de faire émerger des innovations apportant des gains de consommation très significatifs. Cette démarche concerne aussi bien les technologies et les composants que les sous-systèmes et les systèmes complets, jusqu'au véhicule pris dans sa globalité, connecté et communicant avec son environnement.

Les Pôles de Valeo travaillent ainsi en synergie sur de nouvelles approches système, en particulier dans les phases

de recherche. C'est également le cas avec un nombre croissant de partenaires, industriels ou instituts de recherche.

Les centres de recherche ou de développement de Valeo sont implantés dans le monde entier. À fin 2012, le Groupe comptait 21 centres de recherche et 40 centres de développement, dont les effectifs représentaient 8 800 personnes.

En 2012, les frais de Recherche et Développement bruts ont représenté plus de 1 milliard d'euros et 722 brevets ont été déposés. Moins de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe réalisé sur l'exercice 2012 reposent sur des brevets ou des licences externes.

La politique de Recherche et Développement

En ligne avec les attentes du marché, la Recherche et Développement de Valeo s'articule autour de 3 thèmes majeurs :

- la réduction des émissions CO_2 qui se décline selon plusieurs axes :
  - dans le domaine des moteurs thermiques, Valeo contribue à l'émergence de nouvelles motorisations de faible consommation (moteurs à cylindrée réduite, à injection directe, suralimentés), dont l'objectif est de répondre aux futures exigences européennes (niveau d'émissions de 95 g de CO_2/km en 2020), en particulier avec de nouvelles solutions de contrôle moteur essence, de systèmes de dépollution (avec l'EGR – recyclage des gaz d'échappement), de gestion thermique du moteur, et de transmissions (solutions de filtrage des acyclismes, en particulier des moteurs 3 cylindres),
  - l'électrification des accessoires (pompes, vannes, compresseur, etc.) dans un objectif d'utilisation strictement limitée au besoin et accompagnée d'une amélioration très significative du rendement de l'alternateur, qui constitue un deuxième axe de recherche,
  - Valeo est dorénavant un acteur incontournable de l'hybridation des moteurs thermiques, avec ses solutions micro-hybrides (alterno-démarreur intégré i-StARS et démarreur renforcé *Re-Start*) et plus récemment *mild-hybrid* (8-15 kW) associées à de nouvelles stratégies de gestion de l'énergie électrique et des stockeurs associés (batteries ou ultra-capacités). Valeo développe également des compresseurs électriques qui permettent de diminuer la cylindrée du moteur thermique tout en conservant dynamique et confort de conduite,
  - dans le domaine des véhicules électriques et hybrides rechargeables, Valeo poursuit le développement de solutions intégrées pour les électroniques de puissance (onduleurs, chargeurs, convertisseurs) et les solutions de climatisation (avec pompe à chaleur) des futurs véhicules électriques. L'objectif est d'augmenter significativement l'autonomie de ces véhicules, en particulier dans des conditions climatiques difficiles (froid/chaud),
  - Valeo propose de nouvelles solutions innovantes de récupération d'énergie, lors des phases de freinage du véhicule, mais aussi à partir de l'énergie perdue à l'échappement des moteurs thermiques (*Exhaust heat recovery* – récupération de chaleur), afin de contribuer à une utilisation maximale de l'énergie embarquée ;
- la réduction de la masse et le bilan énergétique :
  - si la réduction de masse des équipements devient particulièrement importante pour les véhicules électriques (moins de masse signifie plus d'autonomie), elle constitue depuis longtemps un axe de recherche et de développement permanent des ingénieurs de Valeo. L'utilisation de nouveaux matériaux (plastiques techniques sous capot moteur, alliages légers, etc.), le développement de nouvelles conceptions pour augmenter les puissances massiques ou volumiques (moteurs électriques, électroniques de puissance) ou encore l'intégration de fonctions pour en réduire l'encombrement et le poids sont des priorités poursuivies par Valeo dans ce cadre. Ceci concerne également les lignes de produits plus classiques telles que l'essuyage (solution AquaBlade®) ou les éclairages à LED,
  - d'autre part, Valeo développe de nouvelles approches visant à optimiser le bilan énergétique des véhicules grâce à la mise en œuvre de plates-formes de simulation virtuelle. Cette approche permet une optimisation globale du bilan énergétique du véhicule, prenant en compte les fonctionnements et synergies entre les différents systèmes lors de son usage (par exemple entre le moteur et son système thermique et/ou le système de climatisation habitacle). Cette capacité de simulation permet d'analyser en profondeur les conséquences des futurs cycles d'homologation et fait de Valeo un interlocuteur privilégié des constructeurs au niveau système. Ainsi de nouvelles solutions technologiques émergent et de nouvelles stratégies sont proposées ;
- la conduite intuitive, dont les principaux leviers sont les suivants :
  - Valeo poursuit le développement de sa gamme de composants et systèmes (capteurs ultrasons, radars, caméras), avec en particulier de nouvelles techniques de fusion de données visant à améliorer la modélisation et l'intégration de l'environnement proche du véhicule, plus spécifiquement en milieu urbain,
  - Valeo complète chaque année son offre (Park4U®, 360 Vue®) en y ajoutant des fonctionnalités de conduite assistée de plus en plus sophistiquées, pour des objectifs accrus de confort et de sécurité en milieu urbain. Le concept Park4U® Remote (contrôle de la manœuvre de parking à partir d'un Smartphone) représente un pas important vers l'automatisation des tâches de conduite à basse vitesse. Dans un futur proche, ces modes de conduite prendront également en compte des objectifs de consommation énergétique minimale en synergie avec le groupe motopropulseur, contribuant ainsi positivement au bilan CO_2,

- Valeo développe également avec plusieurs partenaires des interfaces homme-machine (HMI) innovantes qui accompagnent l'émergence prochaine du véhicule connecté et communicant : *smart phone* connecté et contrôlé par écran tactile de bord, concept *Smart key-Smart phone*, *Smart phone NFC* (*Near Field Communication* – technologie sans contact) contrôlant l'accès au véhicule, concept *Always Connected* – toujours connecté (en particulier pour le véhicule électrique) permettant de gérer l'état de charge de la batterie, de programmer son trajet ou de commander le pré-conditionnement thermique du véhicule.

Valeo à l'écoute des consommateurs

Dans une démarche proactive, afin d'anticiper les besoins des consommateurs et les évolutions sociétales, et d'orienter sa stratégie produits en conséquence, Valeo a recours à 5 types d'études :

- les *focus groups* (groupes cible) constituant une forme d'enquête qualitative mise en œuvre au moyen de réunions de groupe et permettant d'analyser l'attitude que celui-ci adopte au regard d'un nouveau produit ;
- les enquêtes sociétales permettant de segmenter le marché automobile et de positionner les innovations Valeo sur celui-ci ;
- les enquêtes en ligne directement adressées aux clients finaux et visant à évaluer l'acceptation des innovations du Groupe ;
- les *consumer clinics* (groupes de consommateurs) qui testent les produits permettant de valider en situation réelle les nouvelles fonctions développées par Valeo ;
- les scenarii 2030 permettant de connaître et d'anticiper les évolutions des systèmes de propulsion.

Les actions menées en 2012

En 2012, Valeo a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement en menant les actions suivantes :

- Face au marché de plus en plus exigeant en termes de renouvellement des produits, Valeo a mis au point les processus nécessaires pour réduire le cycle de conception des nouveaux produits. Ainsi, en amont, le Groupe travaille à l'amélioration de l'efficacité interne des projets, s'assurant de la pertinence des actions projetées et de l'adéquation entre compétences existantes et compétences requises. D'importants efforts sont par ailleurs menés pour réduire les coûts d'étude et de développement de manière, là aussi, à répondre aux attentes du marché ;
- Valeo s'attache à disposer des meilleures compétences là où les marchés le demandent. Valeo a donc lancé un programme ambitieux de recrutement et de formation notamment en Chine pour permettre une adaptation rapide des équipes à l'accroissement important du nombre de projets. Des partenariats avec les universités en Inde et en Chine sont en cours d'élaboration ;
- Valeo a poursuivi également ses partenariats avec de nombreuses universités et grandes écoles telles que, en France, l'École des mines – ParisTech, et l'ESIGELEC pour l'électronique, en Espagne, le CMT Valencia, en Grande-Bretagne, l'Université de Sheffield, en Allemagne, le Karlsruhe Institut of Technology ou bien encore au Japon, l'Université de Hokkaido. Le Groupe a créé, par ailleurs, avec l'Université de Versailles Saint-Quentin, la chaire industrielle Valeo Matinnov ;
- Valeo a proposé des projets dans le cadre de pôles de compétitivité sur des thématiques liées à l'énergie, la propulsion, la mécatronique, les logiciels, mais aussi la sécurité, le confort et la connectivité. S'agissant de l'énergie et de la propulsion, Valeo est présent aussi bien dans le cadre des moteurs thermiques du futur que des véhicules hybrides et électriques, et de l'électrification des accessoires. Valeo s'est également investi dans la gouvernance de certains de ces pôles (MOVEO, System@tic Paris-Région), ce qui lui permet de contribuer au rapprochement entre l'université, l'industrie et la recherche ;
- Valeo participe à plus de 50 programmes de recherche collaborative ayant reçu un soutien financier, dont plus de la moitié concerne directement des projets liés à la réduction de CO_2 et aux véhicules décarbonés. Plus de 60 partenaires – laboratoires de recherche ou PME innovantes – participent à ces programmes aux côtés de Valeo ;
- à fin 2012, Valeo compte 4 centres de développement spécialisés (*Group Technical Service Centers*) au service de l'ensemble du Groupe : en Égypte sur le site du Caire pour le développement logiciel ; en Inde sur le site de Chennai pour la conception mécanique et la simulation ; en Chine sur les sites de Wuhan pour la conception mécanique et la simulation dédiée à l'éclairage et de Shenzhen pour la conception de circuits électroniques ainsi que le développement logiciel en complément de celui du Caire. La croissance de ces sites se poursuit à un rythme soutenu : leurs effectifs se sont accrus de 20 % en 2012.
- Valeo a présenté ses innovations lors de plusieurs salons automobile et conférences en 2012, notamment Auto Dehli, Auto China à Pékin et au Mondial de l'Automobile à Paris. Valeo a par ailleurs participé à des congrès tels que SAE Hybrid, le « Aachen Colloquium », SIA Vision et le CESA à Paris.

Risques Assurances Environnement Santé Sécurité

Risques et assurances

Le Groupe fonde sa politique en matière de gestion des risques sur un réseau de spécialistes, des procédures rigoureuses, des systèmes et des outils de management permettant d'améliorer continuellement sa performance ainsi que sur des audits internes et externes réguliers.

Pour accomplir sa mission, la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe a mis en place une organisation dédiée qui s'appuie sur des responsables HSE (Hygiène Sécurité Environnement) au niveau des Pôles, des sites ainsi que dans chaque pays où Valeo est présent. Le Comité de gestion des risques, composé des responsables HSE des Pôles, du Directeur, et en tant que de besoin, des responsables HSE Pays, est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe.

La politique de gestion des risques de Valeo, qui s'applique à l'ensemble de ses sites, peut se résumer ainsi : d'une part, faire en sorte de respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeantes que les contraintes réglementaires dans un certain nombre de domaines), d'autre part, identifier les risques, évaluer leurs impacts, fixer des objectifs d'amélioration, mettre en place des plans d'action de réduction ou, si possible, de suppression des risques, et enfin, vérifier régulièrement par des audits internes et externes les progrès réalisés.

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et du savoir-faire sont regroupées dans un Manuel de Gestion des Risques régulièrement actualisé. Il existe également un Manuel des Assurances, actualisé chaque année, donnant l'ensemble des informations sur les garanties et la gestion des programmes d'assurance du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs et tendre vers le risque zéro, une visibilité continue est indispensable. Par conséquent, chaque site fait l'objet de manière régulière d'audits externes sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection et la sûreté des installations. Ces diagnostics sont effectués par des consultants externes, selon un référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Ils fournissent une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, son voisinage et son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définis les actions à mettre en œuvre et les plans associés.

Un outil de gestion des risques permet de suivre l'évolution des plans d'action des sites issus des recommandations des audits externes et permet également aux HSE des Pôles ainsi qu'à la Direction Risques Assurances Environnement d'exercer un contrôle en temps réel des actions mises en place ou à mettre en place par les sites. En outre, un outil d'auto-évaluation, sous forme de *road-map,* permet à chaque site d'auto-évaluer sa performance et sa conformité avec les procédures du Groupe. Il permet aussi aux responsables HSE des Pôles de suivre les progrès accomplis par les sites pour répondre aux exigences définies dans les procédures du Groupe.

Les responsables HSE des Pôles et la Direction Risques Assurances Environnement disposent ainsi d'un *reporting* pour mesurer les performances des sites. Une notation reposant sur des critères factuels objectifs mesure cette performance. Les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de Valeo sont décrits dans le Chapitre 2, section 2.1.2 page 58.

Chaque responsable HSE de site a en charge la mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Groupe.

Le responsable HSE Pays, qui est également responsable HSE d'un site du pays qu'il représente, coordonne les actions en matière de gestion des risques du pays concerné. Ce responsable est aussi en charge de l'information et de la formation de tout nouveau responsable HSE arrivant sur un site Valeo du pays considéré. Il a aussi pour mission le partage d'expérience entre les responsables HSE des sites de son pays.

Le responsable HSE de chaque Pôle vérifie la diffusion de la politique définie au niveau du Groupe par la Direction Risques Assurances Environnement et contribue par son expertise technique à l'amélioration continue de la gestion des risques de son Pôle.

Environnement

La protection de l'environnement repose sur une série de démarches qui s'inscrivent dans le temps. Valeo s'y est engagé depuis plus de vingt ans, tant en matière d'innovation produit que de gestion des sites industriels.

L'objectif est bien sûr d'éviter de générer des pollutions mais aussi de préserver l'environnement et la biodiversité par une politique consistant notamment à économiser les ressources naturelles (eau et matières premières) et l'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en particulier le CO_2, à réduire voire supprimer la consommation de produits dangereux, à réduire la quantité de déchets et à assurer une recyclabilité optimale de tous les produits, en proposant un cadre industriel à la fois sécurisé et agréable à vivre.

- En 2012 les sites de Valeo ont reporté les indicateurs environnementaux conformément aux exigences de la Loi Grenelle 2 et à celles de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et le Groupe présente cette année ses indicateurs selon ce référentiel (cf. Chapitre 4, pages 103 à 188) ;

- Valeo intègre systématiquement une démarche environnementale dans toutes les étapes de la vie des produits et des procédés : conception, fabrication, utilisation et gestion de fin de vie. Depuis 1998, des experts en Environnement et en Recherche et Développement provenant des différents Pôles de Valeo travaillent ensemble pour réduire les impacts environnementaux des procédés et des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises comme par exemple l'élimination des substances interdites et réglementées, l'utilisation de plastiques recyclés, ou la mise en conformité avec le Règlement REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemical Substances* – Enregistrement, Évaluation, et Autorisation des substances chimiques) : celui-ci impose de recenser les produits chimiques achetés ou fabriqués par l'entreprise, d'évaluer le risque toxicologique associé à leur utilisation, et éventuellement de requérir une autorisation de mise sur le marché ;
- Valeo a également élaboré une base de données de référence dressant la liste des substances dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données fait l'objet de mises à jour annuelles. Elle fait la synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour les substances entrant dans la composition des pièces et procédés de fabrication et de réparation ;
- En 2012, Valeo a modifié la grille de notation environnementale de manière à la rendre plus sévère s'agissant notamment des non-conformités réglementaires potentielles ainsi que des non-conformités à ses propres directives. Ainsi, un site ne possédant pas la certification ISO 14001 ne pourra pas avoir une note supérieure à 2 sur une échelle de 5 ;
- Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique environnementale sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de gestion aboutissant à une certification externe reconduite régulièrement. Le Groupe a adopté la certification ISO 14001, qui constitue le référentiel international en matière de gestion environnementale. **96 % des sites étaient certifiés ISO 14001 fin 2012.** Le principe est l'obligation pour tous les sites industriels Valeo d'être certifiés, un site nouvellement acquis étant immédiatement intégré à ce système de certification.

L'ensemble des indicateurs environnementaux du Groupe figure au Chapitre 4, section 4.3 « Indicateurs clés de performance environnementale », pages 115 à 134.

Santé sécurité

La santé et la sécurité au travail sont une priorité chez Valeo pour tendre vers le « zéro accident ». Cette politique se fonde sur des procédures rigoureuses, le suivi d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions prises, un retour d'expérience issu de l'approche qualité QRQC *Quick Response Quality Control* (ou contrôle qualité à réponse rapide) appliqué à la santé et la sécurité au travail et, enfin, une démarche de certification selon le référentiel OHSAS 18001 pour la totalité de ses sites industriels.

À fin 2012, 88 % des sites étaient certifiés OHSAS 18001. Ce système de gestion de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

1.3.6 Dispositif industriel et patrimoine immobilier

Présence géographique au 31/12/2012

	Sites de production	Centres de Recherche	Centres de Développement	Plates-formes de distribution	Effectif
Europe de l'Ouest					
Allemagne, Belgique/Pays-Bas, Espagne, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni	42	16	13	5	24 102
Europe de l'Est					
Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Turquie	14	-	5	3	11 793
Amérique du Nord					
États-Unis, Mexique	13	1	5	1	9 486
Amérique du Sud					
Argentine, Brésil	8	-	4	2	4 015
Asie					
Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Thaïlande	44	4	12	1	21 595
Afrique					
Afrique du Sud, Égypte, Maroc, Tunisie	4	-	1	-	1 609
TOTAL	**125**	**21**	**40**	**12**	**72 600**

Au 31 décembre 2012, le patrimoine immobilier du Groupe (terrains et constructions) représente une valeur nette comptable de 563 millions d'euros (cf. Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.3 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 230). Il est essentiellement composé de sites de production, majoritairement détenus en pleine propriété.

Les équipements mobiliers du Groupe sont principalement constitués d'installations techniques, de matériels et outillages. Au 31 décembre 2012, ils sont comptabilisés pour une valeur nette de 1 031 millions d'euros hors immobilisations en cours et autres immobilisations corporelles (cf. Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.3 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 230).

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation applicable en la matière à l'ensemble des établissements du Groupe (cf. Chapitre 1, section 1.3.5, paragraphe « Risques Assurances Environnement Santé Sécurité », page 33 ; Chapitre 2, section 2.1.2 « Risques industriels et environnementaux », page 58 et Chapitre 4, section 4.3 « Performance environnementale », page 115).

1.4 Principales activités

La structure opérationnelle de Valeo est organisée autour de 4 Pôles d'activité :

- le Pôle Systèmes de Propulsion ;
- le Pôle Systèmes Thermiques ;
- le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ;
- le Pôle Systèmes de Visibilité.

Les Pôles, placés sous la responsabilité de la Direction des Opérations, ont pour vocation de favoriser la croissance et la rentabilité des Groupes de Produits sur l'ensemble des marchés.

La ventilation du chiffre d'affaires par Pôle d'activité est présentée à la section 1.1.2 du présent chapitre, page 6.

1.4.1 Systèmes de Propulsion

Description du Pôle

Le Pôle Systèmes de Propulsion a pour mission de développer des solutions de propulsion innovantes visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de CO_2, sans compromis sur le plaisir et les performances de conduite. Ces innovations couvrent une gamme complète de produits, de l'optimisation des moteurs à combustion jusqu'à l'électrification plus ou moins forte des véhicules, du *Stop-Start* au véhicule électrique.

Le Pôle Systèmes de Propulsion est composé de cinq Groupes de Produits :

- Systèmes électriques ;
- Systèmes de transmission ;
- Systèmes de moteur à combustion ;
- Électronique ;
- Expertise & Services.

Systèmes électriques

Ce Groupe de Produits propose des systèmes électriques qui gèrent les fonctions clés du véhicule, telles que la génération et la gestion de l'énergie électrique. Il développe traditionnellement des démarreurs et des alternateurs. De nombreuses innovations complètent cette gamme :

- les alternateurs haute performance ;
- les systèmes *Stop-Start*. Valeo propose deux technologies *Stop-Start* : celle basée sur un démarreur renforcé (ReStart) et celle basée sur un alterno-démarreur (StARS). Valeo commercialise depuis 2010 la deuxième génération du système micro-hybride i-StARS (i-*Starter Alternator Reversible System* – système d'alterno-démarreur réversible) qui se distingue par l'intégration de l'électronique de puissance et de contrôle sur la machine électrique ;
- les systèmes *mild-hybrid* permettent la récupération d'énergie au freinage pour réutiliser l'énergie dans les phases d'accélération ainsi que l'optimisation du

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

rendement du moteur thermique. Valeo propose une gamme de moteurs électriques dont la puissance et le voltage peuvent varier de 5 à 15 kW et de 48 V à plus de 100 V, en fonction des besoins ou des contraintes d'intégration clients. En particulier Valeo propose une solution d'« hybride pour tous » en 48 V.

Systèmes de transmission

Le Groupe de Produits Systèmes de transmission développe et produit des systèmes qui transfèrent le couple du moteur vers la boîte de vitesse, qu'elle soit manuelle, automatique, à double embrayage et/ou hybride. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, des vibrations et des à-coups.

- Le double embrayage est une des innovations proposées. En effet les boîtes à double embrayage représentent une véritable alternative aux transmissions automatiques. Les deux embrayages de cette solution – un pour les rapports pairs et un pour les rapports impairs – permettent un passage de vitesses sans rupture de couple et sans à-coups. Elle offre le confort d'une boîte automatique et la sportivité d'une boîte manuelle, et permet de plus une réduction de la consommation de 4 à 6 % sur le cycle de conduite NEDC (*New European Driving Cycle*).
- L'optimisation des convertisseurs de couple par la fonction verrouillage (*lock-up*), l'amortisseur de vibration à très grand débattement et le circuit hydraulique optimisé sont associés au marché des boîtes automatiques et des boîtes à variation continue. Ils offrent une amélioration du confort et une consommation fortement réduite en comparaison avec les précédentes générations de transmissions automatiques.
- Ce Groupe de Produits développe également divers mécanismes d'embrayage (embrayages avec et sans rattrapage d'usure, frictions d'embrayage avec une nouvelle génération d'amortisseurs de vibration, garnitures d'embrayage respectueuses de l'environnement, butées d'embrayage avec autocentrage automatique intégré, commandes hydrauliques d'embrayage), les volants flexibles et les doubles volants amortisseurs.

Systèmes de moteur à combustion

Ce Groupe de Produits est spécialisé dans le contrôle électronique du moteur à combustion interne, ainsi que la gestion de la boucle d'air de l'admission à l'échappement. Ces solutions permettent la réduction des émissions de CO_2 et de gaz polluants, tout en améliorant le plaisir de la conduite et les performances du moteur. Le portefeuille produits couvre :

- des architectures système optimisées, s'inscrivant dans les nouvelles évolutions des moteurs, avec une gamme de composants dont :
  - les systèmes de contrôle moteur pour moteurs essence et GNV (gaz naturel) : calculateurs de contrôle moteur pour moteurs essence à injection directe et indirecte,
  - les actionneurs et capteurs moteur (mesures de température, de pression, de position, etc.) ;
- des composants et des systèmes, tels que les doseurs et les modules EGR (*Exhaust gas recirculation*), pour le contrôle du débit et de la température de la boucle d'air et des gaz d'échappement. Ces éléments améliorent les performances des moteurs essence et diesel dans le respect de la réglementation relative aux émissions polluantes ou de gaz à effet de serre au plan international, telles que les normes européennes (Euro 5 & 6 et, à terme, Euro 7) ou les standards américains (Tier2 Bin5) ;
- le compresseur de suralimentation électrique. À la différence des turbocompresseurs, ce compresseur est entraîné par un moteur électrique au lieu des gaz d'échappement. Cette technologie innovante, fondée sur l'utilisation d'un moteur à reluctance variable à très faible inertie, présente un temps de réponse très inférieur au turbocompresseur classique. Très efficace à bas régime, elle permet de diminuer la cylindrée des moteurs, facteur important d'économie de carburant.

Électronique

Ce Groupe de Produits conçoit les électroniques de puissance pour les véhicules hybrides et électriques et produit des électroniques de puissance pour des systèmes de direction assistée électrique. Il assure également l'intégration d'électronique pour l'ensemble des composants du Pôle ou des autres Pôles du groupe Valeo.

Valeo accompagne le développement des nouveaux véhicules hybrides et électriques avec l'ambition de présenter des solutions innovantes. En complément des machines électriques, Valeo développe un concept novateur de modules électroniques de puissance qui permet :

- de proposer des offres compétitives et de très bon rendement d'onduleur, de chargeur et de convertisseur de tension ;
- de combiner également ces trois composants en un seul avec une architecture électronique originale qui permet une importante réduction de coût du système.

Ces solutions permettent d'améliorer considérablement l'autonomie des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Valeo développe également les mêmes produits pour des architectures électriques basse tension – de 48 V à 100 V – dédiées au véhicule *mild-hybrid*.

Expertise & Services

Cette entité a pour objectif de développer l'expertise de Valeo en électronique afin d'accompagner l'ensemble des Groupes de Produits des 4 Pôles. Elle identifie et définit les besoins transversaux, ce qui permet d'établir des standards et de réaliser les revues de conception en électronique. Cette activité anticipe et prépare également les évolutions des technologies et des outils pour accompagner la stratégie de croissance du Groupe.

Elle regroupe 3 centres techniques et 4 centres de services. Ces derniers sont situés en Inde, Chine et Égypte et emploient 850 personnes. Ils proposent, à un coût optimisé, des activités de services en développement électronique, dans les métiers matériel (« hardware »), logiciels et mécaniques, à l'ensemble des Groupes de Produits des 4 Pôles de Valeo.

Faits marquants 2012

Nouveau record historique pour les prises de commandes en 2012, en particulier pour le Groupe de Produits Systèmes de transmission.

Systèmes électriques

- Confirmation du succès du système micro-hybride i-StARS basé sur un alterno-démarreur entraîné par courroie avec l'obtention d'une nouvelle commande d'un constructeur japonais ;
- Importantes commandes chez les constructeurs allemands sur les nouvelles gammes d'alternateurs à haut rendement à redressement synchrone, permettant de réduire les émissions de CO_2.

Systèmes de transmission

- Première commande pour le double embrayage humide ;
- Confirmation de commandes pour le double volant amortisseur obtenues avec deux constructeurs en Europe et en Chine ;
- Fort développement de l'activité convertisseurs de couple pour transmission automatique avec de nouvelles commandes en Chine, en Corée et aux USA.

Systèmes de moteur à combustion

- Fort intérêt des constructeurs pour le compresseur de suralimentation électrique ;
- Commande pour un contrôle moteur par un « *transplant* » en Chine.

Électronique

- Première commande pour un onduleur convertisseur DC/DC intégré pour un constructeur américain ;
- Croissance des parts de marché en électronique de puissance, avec un nouveau marché de direction assistée électromécanique en Allemagne.

Tendances du marché

Les tendances de marché enregistrées les années précédentes se sont confirmées en 2012 avec pour objectif la réduction des émissions de CO_2 et de la consommation d'énergies fossiles.

Ces ambitions s'articulent autour de trois axes :

- la réduction de la cylindrée des moteurs avec l'apparition et le développement de petits moteurs turbocompressés à injection directe et levée variable des soupapes ;
- l'automatisation des boîtes de vitesses avec le développement de boîtes à double embrayage et automatiques à 8 rapports ou plus ;
- enfin, l'électrification des moteurs avec une application massive des systèmes Stop-Start en 2012 et le développement de solutions hybrides plus conséquentes pour certains segments de véhicules.

Dans ce contexte, les opportunités du Groupe sont étroitement liées à ses choix technologiques ainsi qu'à sa présence sur le marché mondial, en particulier sur les marchés émergents.

Le Pôle occupe la première place mondiale en systèmes électriques et la seconde place en systèmes de transmission avec d'importantes parts de marché dans toutes les régions du monde automobile.

Principaux concurrents sur le marché des Systèmes de transmission et des Systèmes électriques (1)

Systèmes de transmission

Systèmes électriques

Perspectives

Afin de répondre aux exigences de ses clients et de garantir des spécifications produit optimales et adaptées, le Pôle a réorganisé en 2012 ses Groupes de Produits.

Cette réorganisation a conforté le Pôle dans son ambition de se développer autour de trois axes d'évolution des systèmes de propulsion favorisant la réduction des émissions de CO_2 : la réduction de la cylindrée des moteurs, l'automatisation des boîtes de vitesse et l'électrification.

Le Pôle a également pour objectif d'accélérer le développement de ses activités en Chine et en Inde. Il a déjà pris des positions fortes dans ces deux pays en systèmes électriques et de transmission et y est présent industriellement depuis 1997.

La deuxième monte va de plus bénéficier de la montée en volume du parc automobile, notamment dans les pays émergents en particulier en Asie (+ 20 % en Chine et + 10 % en Inde en 2013 (2)). Les parts de marché du Pôle en deuxième monte s'accroissent grâce à une gamme de produits élargie et à un réseau de distribution fort, ce qui constitue un vecteur majeur de croissance rentable.

(1) En parts de marché, sans évolution significative depuis 2011. Estimations Valeo.

(2) Source : Polk.

1.4.2 Systèmes Thermiques

- **Chiffre d'affaires :** 3,3 milliards d'euros, soit 28 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA[1] :** 383 millions d'euros

16 693 collaborateurs

43 unités de production | 5 centres de recherche | 10 centres de développement

Description du Pôle

Le Pôle Systèmes Thermiques développe et fabrique des systèmes, des modules et des composants assurant la gestion de l'énergie thermique du groupe motopropulseur ainsi que le confort de chaque passager dans l'habitacle, ceci durant toutes les phases d'utilisation du véhicule.

Ces systèmes contribuent de manière significative à la réduction de la consommation de carburant, à la baisse des émissions de CO_2, de gaz polluants et de particules nocives par les véhicules équipés de moteurs à combustion interne. Ils participent également à l'optimisation de l'autonomie et de la durée de vie des batteries pour les véhicules hybrides et électriques.

Le Pôle Systèmes Thermiques est composé de quatre Groupes de Produits :

- Systèmes thermiques habitacle ;
- Systèmes thermiques du groupe motopropulseur ;
- Compresseurs de climatisation ;
- Modules face avant.

Systèmes thermiques habitacle

Le Groupe de Produits Systèmes thermiques habitacle développe principalement le système et les composants qui assurent le confort thermique des passagers dans l'habitacle.

Le système de climatisation est adapté à tous les types de motorisation des véhicules : moteurs à combustion interne, moteurs hybrides et électriques.

L'élément clé du système est le module de chauffage et climatisation HVAC (*Heating, Ventilation, Air Conditioning system*).

Le HVAC est adapté à chaque type de véhicule : simple appareil de chauffage à commandes manuelles ou bien appareil complexe à commandes électroniques, ce module assure le désembuage et dégivrage du pare-brise, la distribution dans l'habitacle d'un air le plus souvent filtré, la régulation permanente du débit d'air, de sa température (chaude ou froide), voire de son degré d'humidité. Les versions les plus élaborées sont équipées d'une fonction multizone qui permet d'adapter les paramètres du confort thermique aux besoins particuliers de chacun des passagers.

Le HVAC intègre principalement des échangeurs thermiques, un groupe motoventilateur pulsant l'air au travers des échangeurs, son électronique de commande, des volets de distribution et le plus souvent un module de filtration d'air, ainsi que dans certaines applications, un chauffage additionnel utilisé en phase de démarrage pour accélérer la montée en température de l'habitacle.

Valeo propose aussi, en complément du filtre habitacle, des systèmes visant à améliorer la qualité de l'air dans l'habitacle, tels que des modules de purification, de ionisation de l'air, ou des diffuseurs de fragrances. Valeo a également lancé en 2013 un filtre combiné aux propriétés anti-allergènes : un traitement de surface naturel à base de polyphénol neutralise les allergènes transportés par les pollens.

Valeo conçoit les systèmes de climatisation et leurs composants de façon à rechercher l'optimisation du confort à bord mais aussi l'optimisation de leur propre consommation énergétique, de leur poids et de leur encombrement. Cela contribue de façon significative à la réduction des émissions

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

de CO_2 du véhicule. Pour les véhicules électriques, par exemple, les systèmes basés sur le principe de la pompe à chaleur réduisent considérablement le besoin en énergie électrique puisée dans les batteries. Cela permet d'assurer le confort thermique de l'habitacle, sans pénaliser l'autonomie du véhicule, tout en réduisant les émissions de CO_2 inhérentes à la production de l'énergie électrique stockée dans les batteries.

L'émergence des motorisations hybrides et électriques crée le besoin de régulation de la température d'éléments tels que le moteur électrique, ses électroniques de puissance, ou les batteries. La réponse à ces besoins est un facteur de croissance pour l'activité.

À titre d'exemple, Valeo offre aujourd'hui une gamme complète de technologies de régulation thermique des batteries allant du simple pulseur d'air, à des systèmes électroniques assurant préchauffage et réfrigération.

Les réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation répondent aux dernières normes en vigueur sur le plan environnemental.

Systèmes thermiques du groupe motopropulseur

Le Groupe de Produits Systèmes thermiques du groupe motopropulseur développe les systèmes nécessaires à la gestion de l'énergie thermique du groupe motopropulseur, des fluides (air, eau, huile…) utilisés par celui-ci et ses auxiliaires (assistance de direction, transmission automatique...).

La bonne gestion de cette énergie est indispensable pour assurer le fonctionnement optimal du groupe motopropulseur en termes de réduction de la consommation, de réduction des émissions de CO_2, des gaz polluants et des particules.

On distingue les systèmes :

- de gestion de la température moteur ;
- de refroidissement d'air de suralimentation des moteurs turbocompressés ;
- de refroidissement des gaz d'échappement recyclés (EGR) ;
- de gestion de température d'huile.

Ces systèmes sont composés principalement d'échangeurs, de vannes de distribution, de pompes et dans le cas de la gestion de la température moteur, d'un groupe motoventilateur placé dans la face avant du véhicule.

Ces systèmes et leurs composants sont développés de manière à optimiser leur performance, à réduire leur propre consommation énergétique, leur poids et leur encombrement.

Quelques exemples :

- l'architecture UltimateCooling™ permet, grâce à la gestion d'un seul fluide caloporteur, de réduire le nombre d'échangeurs placés en face avant du véhicule et leur meilleure répartition dans le compartiment moteur, ce qui accroît de façon significative leur rendement. La conception modulaire de cette architecture est, de plus, parfaitement adaptée à l'évolution des types de motorisation ;
- Valeo équipe tous les véhicules Volkswagen et Audi dotés des moteurs 2.0 TDI avec son sytème d'admission d'air, directement fixé sur le moteur, présentant une intégration optimale des échangeurs et des vannes ;
- la vanne Themis™, élément clé du système de gestion de la température moteur apporte une réduction significative de consommation de carburant grâce à sa fonction zéro débit.

Cette recherche permanente d'efficacité crée un besoin de composants innovants qui sont à la base de la croissance continue de l'activité. Les systèmes avancés visant à la récupération des pertes thermiques du groupe motopropulseur et leur transformation en énergie utilisable par les systèmes thermiques laissent entrevoir un renforcement de cette croissance.

Compresseur de climatisation

Le Groupe de Produits Compresseur est un élément essentiel du système de climatisation de l'habitacle.

Il offre une gamme complète adaptée à tout type de véhicule et de motorisation :

- compresseurs économiques à faible cylindrée fixe ou variable, à entraînement mécanique à pistons ou à palettes ;
- compresseurs à contrôle externe particulièrement adaptés à la réduction de la consommation du véhicule ;
- compresseurs à entraînement électrique et technologie spirale pour véhicules hybrides et électriques.

Modules face avant

Les modules face avant sont partie intégrante de la structure du véhicule. Ils intègrent le plus souvent le groupe motoventilateur du système de gestion thermique du moteur et une partie des échangeurs thermiques. Le développement de systèmes à volets pilotés qui régulent le flux d'air traversant les échangeurs en face avant, accroît leur rendement et améliore l'aérodynamique du véhicule, contribuant ainsi à la réduction de sa consommation.

Faits marquants 2012

Le Pôle Systèmes Thermiques de Valeo a affiché une croissance de 6 % supérieure à la croissance du marché des véhicules[1], principalement grâce aux Groupes de Produits Systèmes thermiques du groupe motopropulseur et Modules face avant.

Cette croissance a été très forte en Amérique du Nord, ce qui a contribué en partie à compenser le ralentissement de la production des constructeurs français et italiens en Europe.

(1) Estimations LMC & Valeo.

Le Pôle a consolidé sa présence mondiale en établissant de nouvelles unités de production en Chine (Huadu), en Russie (Togliatti), en Inde (Chennai), en Turquie (Bursa) et en Indonésie (près de Jakarta). Le Pôle a créé une entreprise associée basée à Detroit (DTS-Detroit Thermal Systems), chargée de gérer et développer les activités de systèmes de climatisation anciennement détenues par l'entité ACH (Automotive Components Holdings) de Ford.

Le Pôle a réalisé un volume de prises de commandes satisfaisant avec ses principaux clients et obtenu des commandes significatives d'un nouveau client, leader japonais. La prise de commandes a été équilibrée entre l'Europe, l'Amérique et l'Asie, avec une excellente performance sur les marchés émergents (Chine, ASEAN et Inde).

Par ailleurs, le marché a accueilli de façon très favorable les dernières innovations liées à la réduction des émissions de CO_2 des véhicules : la vanne Themis™, l'EGR Greco haute performance, ou les échangeurs à refroidissement à eau (condenseurs, refroidisseurs de suralimentation).

Tendances du marché

La confirmation de la course aux réductions des émissions de gaz polluants et la croissance soutenue et constante des marchés émergents permettront à l'activité thermique de continuer à afficher une performance supérieure à celle du marché.

Le renforcement continu des réglementations liées à la protection de l'environnement, qui est à la base de la profonde évolution des moteurs à combustion interne (*downsizing, down speeding*) et de la multiplication des architectures des groupes motopropulseurs (hybride, électrique, hydrogène…) requiert de solides compétences technologiques pour le développement de systèmes complexes et de composants de haute technologie. Le Pôle est l'un des rares équipementiers maîtrisant ces systèmes et leurs technologies.

Si le développement du véhicule électrique démarre lentement, l'hybridation et l'amélioration continue de la consommation des moteurs à combustion interne demeurent des tendances majeures. Le Pôle continuera à bénéficier des programmes d'innovation qu'il développe avec des constructeurs leaders dans ces domaines.

Grâce à ses dernières implantations industrielles, le Pôle est également l'un des rares acteurs du marché dont la présence mondiale est parfaitement adaptée à la globalisation croissante des constructeurs et la multiplication de leurs installations dans les marchés émergents.

Enfin, le développement de véhicules plus abordables qui requiert également une grande capacité d'innovation représente aussi une opportunité de croissance.

Principaux concurrents sur le marché des systèmes thermiques (1)

Perspectives

Le Pôle Systèmes Thermiques continuera à renforcer ses investissements, en ligne avec ses axes stratégiques que sont :

- le développement des technologies associées à la réduction des émissions : un nouveau pas sera franchi par la mise sur le marché de technologies visant à la récupération des pertes thermiques ;
- la focalisation sur les marchés émergents et la conquête de nouveaux clients : la poursuite des investissements en Chine, ASEAN et Inde d'une part, l'entrée au « panel » d'un constructeur japonais leader mondial d'autre part, offrent la possibilité d'accélérer la croissance en Asie. L'entreprise associée DTS, quant à elle, offre des perspectives de développement plus rapide en Amérique du Nord.

(1) En part de marché, sans évolution significative depuis 2011. Estimations Valeo.

1.4.3 Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

Description du Pôle

Le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite développe des systèmes d'interface entre le conducteur, le véhicule et son environnement contribuant à l'amélioration du confort et de la sécurité. La conduite intuitive est le credo du Pôle dont les activités s'articulent autour de quatre axes.

Ces quatre axes consistent en **l'interaction** ergonomique et simple de l'utilisateur avec son véhicule (console centrale, commandes sous volant), l'**agilité** de conduite par une meilleure perception de l'environnement (systèmes d'aide au stationnement et à la manœuvre), **la connectivité** disponible en toute sécurité pour l'utilisateur (clé intelligente, module télématique) et **l'accès personnalisé et sûr** au véhicule et aux données du véhicule et de l'utilisateur (systèmes d'accès et de démarrage « mains libres »).

Le Pôle est composé de quatre Groupes de Produits :

- Contrôles intérieurs ;
- Aide à la conduite ;
- Électronique habitacle ;
- Mécanismes d'accès.

Contrôles intérieurs

Le Groupe de Produits Contrôles intérieurs est, depuis 2011, leader mondial dans le domaine des interfaces homme-machine. S'appuyant sur une longue expérience et une connaissance approfondie des architectures de véhicule, ce Groupe de Produits développe des solutions innovantes, de haute qualité perçue et au design robuste, aussi bien pour les marchés haut de gamme que pour les marchés de masse et émergents.

Il comprend :

- les modules haut de colonne qui représentent le nœud de communication électronique entre les fonctions de sécurité et l'électronique centrale de l'habitacle. Valeo est le premier fournisseur à avoir intégré un système *Flexray* dans un module haut de colonne (protocole de communication utilisé dans l'industrie automobile pour les systèmes relatifs à la sécurité). L'acquisition par Valeo de Niles en juin 2011 a renforcé la compétitivité de Valeo dans le domaine des modules d'entrée de gamme qui sont essentiels pour les marchés émergents ;
- les systèmes d'interface avec le conducteur et les passagers (interface homme-machine), depuis l'interrupteur simple jusqu'au système intégrant des écrans tactiles. Ces nouvelles interfaces gèrent les systèmes de climatisation et les applications multimédia tout en maintenant sécurité, ergonomie et facilité d'utilisation ;
- les capteurs de direction (capteurs d'angle et capteurs de couple).

Aide à la conduite

Valeo est le seul équipementier au monde à produire en série les trois technologies de détection autour du véhicule pour des applications d'aide à la manœuvre et au stationnement : ultrasons, caméras et radars. À ce titre, il est un partenaire privilégié des constructeurs pour développer les futurs systèmes qui intégreront plusieurs types de capteurs afin d'obtenir de nouvelles fonctions :

- les capteurs à ultrasons et capteurs infrarouges permettent le fonctionnement du système Park4U® (stationnement semi-automatique du véhicule) et, grâce aux capteurs multifonction, l'activation du système de détection de pluie/lumière/humidité. Associé à une caméra, le système

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

ParkVue™ offre une parfaite visibilité de l'arrière du véhicule et une évaluation précise des distances ;

- les radars équipent les systèmes de détection dans l'angle mort ainsi que les systèmes détectant les véhicules lors de la sortie d'une place de parking en marche arrière par faible visibilité. Ils avertissent le conducteur quand un véhicule se trouve dans l'un des angles morts de la voiture ;
- les caméras offrent à travers le système multicaméras 360 Vue® une vision totale autour du véhicule, notamment pour la zone avant du véhicule à un croisement sans visibilité ou à la sortie d'un parking. La caméra frontale assure également les fonctions d'alerte de sortie de voie et de commutation automatique plein phares/feux de croisement.

Par ailleurs, les fonctions de freinage d'urgence en milieu urbain, de conduite en situation d'embouteillage et de stationnement automatique seront enrichies par l'introduction d'une nouvelle technologie basée sur le laser infrarouge à balayage.

Tous ces systèmes d'aide rendent la conduite plus confortable et plus sûre, et, en fluidifiant le trafic, contribuent à la réduction des émissions de CO_2.

Électronique habitacle

L'électronique habitacle couvre l'ensemble de la gamme des systèmes d'accès et de démarrage : télécommandes, récepteurs et anti-démarrage, systèmes d'entrée et démarrage mains libres qui connaissent une forte progression sur tous les marchés.

Le Groupe de Produits propose également des systèmes innovants permettant une communication avec la voiture par radiofréquence jusqu'à plusieurs centaines de mètres. Le *Key Bridge*, une clé compatible *Smartphone*, connecte par exemple le véhicule à un téléphone portable. Via cette interface, le *Smartphone* reçoit les informations choisies par le conducteur et lui permet de modifier certains réglages. Il peut ainsi ajuster son siège dans une position présélectionnée, activer la climatisation en cas de forte chaleur. L'Électronique habitacle comprend également les calculateurs d'habitacle, qui équipent des véhicules des groupes PSA Peugeot Citroën et Renault-Nissan.

Mécanismes d'accès

Le Groupe de Produits Mécanismes d'accès, pour lequel un contrat de cession au groupe japonais U-Shin a été signé le 30 novembre 2012 (cf. paragraphe « Faits marquants » ci-après), propose des solutions conciliant la sécurité avec l'accès intuitif au véhicule. Ce Groupe de Produits est un acteur mondial doté d'une forte position de leader en Europe, en Amérique du Sud et en Inde, ainsi que d'une présence affirmée en Chine et en Amérique du Nord et une nouvelle implantation en Russie. Son portefeuille comprend toute la gamme de systèmes et composants mécatroniques d'accès, incluant notamment :

- les poignées, déclinables en nombreuses formes et finitions et les verrous, de tous types, pour ouvrants ou colonne de direction. En plus d'un style soigné, les solutions Valeo offrent une compatibilité avec les fonctionnalités d'accès les plus récentes (par exemple la clé intelligente) et une conformité aux exigences des standards de sécurité et de sûreté mondiaux les plus stricts ;
- les serrures et les systèmes de motorisation d'ouvrants. Ces produits directement en lien avec la carrosserie du véhicule ont évolué afin de répondre aux attentes croissantes des constructeurs en matière de standardisation modulaire. Leur conception évolutive couvre à présent les besoins depuis l'entrée de gamme (coûts et poids optimisés) jusqu'au haut de gamme (différenciation par des fonctionnalités innovantes).

Faits marquants 2012

- Les principaux succès commerciaux de l'année 2012 :

La dynamique des activités de Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite se poursuit : la consolidation des prises de commandes du Pôle représente 31 % des commandes globales du groupe Valeo en 2012. Plus de 30 % des commandes reçues par le Pôle concerne ses innovations majeures (voir ci-dessous).

Le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite a augmenté de 15 % ses prises de commandes hors Europe par rapport à l'année précédente. Cette performance s'inscrit en conformité avec les enjeux majeurs de la stratégie du Groupe.

Le Pôle a cumulé en 2012 au Japon un niveau de prises de commandes supérieur de 44 % à celui de l'année précédente, impliquant des développements en Inde, en Indonésie, en Thaïlande et un renforcement en Amérique du Nord. En Chine, le volume consolidé des prises de commandes de 2012 enregistre une forte augmentation, de l'ordre de 26 %, par rapport à l'année 2011.

La performance du Pôle en Asie s'appuie sur les synergies avec Valeo Niles : la société japonaise Niles, intégrée au sein du Pôle en 2011, renforce le positionnement de Valeo auprès de ses clients traditionnels, en particulier Nissan, et élargit l'implantation de Valeo en Asie, notamment au Japon, en Chine et en Thaïlande, base industrielle de Valeo Niles.

Concernant l'aide à la conduite, Valeo a confirmé par ses prises de commandes son leadership mondial dans les produits d'aide au stationnement.

En 2012, Valeo a remporté une commande stratégique majeure, auprès d'un constructeur européen, pour un concept de véhicule autonome dérivé du Park4U® Remote (système de stationnement automatique télécommandé) qui implique la contribution de plusieurs entités du Pôle.

S'agissant des caméras, Valeo a bénéficié d'une très forte croissance des prises de commandes, confortant ainsi sa position sur ses systèmes multicaméra 360 Vue® et ses caméras avant multifonction.

Les activités liées à l'électronique habitacle ont été marquées par la prise d'une commande d'un constructeur européen haut de gamme pour une clé bidirectionnelle avec écran, permettant de programmer le démarrage du moteur du véhicule à distance, notamment pour la mise à température de l'habitacle.

Concernant le système d'accès et de démarrage « mains libres », Valeo a encore renforcé sa présence en Asie avec la prise d'une commande auprès d'un nouveau constructeur chinois. Le Pôle a pour ambition de détenir à terme une part de marché de 20 %.

D'importantes prises de commandes pour les capteurs de couple des systèmes de direction ont été enregistrées en 2012, avec une extension de périmètre en Corée, en complément des marchés chinois, américain et européen.

- Au-delà des succès commerciaux de l'année 2012, le Pôle a, par ailleurs, connu les faits marquants suivants :

De nouvelles technologies ont été lancées sur des modèles de véhicules sortis en 2012 :

- Les systèmes d'automatisation d'éclairage BeamAtic® et de surveillance de trajectoire latérale LaneVue™ équipent en option ou de série les véhicules Renault Scénic et Mégane. Ces applications sont intégrées dans la caméra multifonction de Valeo située entre le pare-brise et le rétroviseur central. Avec ces deux applications, qui associent technologies de vision et développement logiciel, Valeo met à la disposition du plus grand nombre des fonctions d'assistance à la conduite à la pointe de l'innovation,
- Valeo lance une nouvelle clé personnalisée, assortie au style et la couleur du véhicule, sur la nouvelle Opel ADAM dévoilée au Mondial de l'Automobile 2012 à Paris.

En octobre 2012, Valeo a présenté le Valet Park4U® en avant-première au congrès mondial ITS *(Intelligent Transport Systems*) de Vienne avec pour thème principal « *Smarter on the way* ». Avec ce système prototype d'aide au stationnement entièrement automatique de type « voiturier », le conducteur peut laisser son véhicule à l'entrée du parking : le véhicule recherche et trouve automatiquement sa place de stationnement et se gare sans aucune intervention du conducteur. De nouveau, Valeo confirme son leadership technologique dans le domaine de l'automatisation de la conduite.

Dans le cadre d'ITS Vienne, l'écran intelligent « *eSkin Lite* » était également présenté sur le stand « *Instant Mobility* », projet européen investiguant les solutions de multimodalité. Cet écran intelligent offre aux utilisateurs une solution d'interface adaptée pour l'optimisation de leurs trajets dans le contexte multimodal.

Le 30 novembre 2012, Valeo a annoncé la signature d'un contrat portant sur la cession de son activité Mécanismes d'accès au groupe japonais U-Shin. L'activité Mécanismes d'accès de Valeo est essentiellement mécanique et regroupe des produits tels que verrous, antivols de direction, poignées et serrures. Elle bénéficie d'une forte implantation en Europe et en Amérique du Sud. Ce projet de cession s'inscrit dans la stratégie de Valeo visant à se focaliser sur la réduction des émissions de CO_2 et l'accélération de sa croissance en Asie et dans les pays émergents. U-Shin est un des leaders asiatiques des mécanismes d'accès pour l'automobile. L'acquisition de Valeo Mécanismes d'accès ferait de U-Shin un leader mondial avec une présence de premier plan en Asie, en Europe et en Amérique du Sud et un portefeuille clients diversifié.

L'année 2012 a été également riche sur le plan industriel :

- En mai, Valeo a officiellement inauguré l'usine Valeo Niles à Huadu Auto City, Guangzhou, l'un des plus grands sites consacrés à la construction automobile en Chine. Cette inauguration constitue une étape essentielle dans la stratégie de développement continu en Asie adoptée par Valeo et vient renforcer la position de leader mondial du Groupe sur le marché des contrôles intérieurs. L'usine emploie 250 salariés fin 2012. Intégrée au Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite, elle contribue à améliorer la sécurité et le confort de conduite en produisant toute une série de commutateurs de haute technologie,
- En juin, Valeo a inauguré l'extension de l'usine de Veszprém en Hongrie permettant d'accroître de moitié la capacité de production de ce site dans les prochaines années et de doubler la surface dédiée à la Recherche et Développement sur ce site. L'extension de cette usine et de son centre de Recherche et Développement en fait le plus grand site de Valeo en Europe de l'Est consacré aux systèmes de confort et d'aide à la conduite. Ainsi, Valeo conforte son développement en Europe de l'Est pour accompagner ses clients sur ces marchés en croissance. En lançant la construction d'un nouveau centre de Recherche et Développement, Valeo démontre aussi à ses clients que partout dans le monde, ils ont l'assurance de trouver les meilleures technologies pour répondre au mieux aux besoins des automobilistes,
- Le Pôle a par ailleurs démarré sa production en Russie, à Nizhny Novgorod, marquant le début de futurs développements sur ce marché prometteur.

Tendances du marché

L'importance croissante des pays émergents fait apparaître de nouvelles attentes en termes de produits. Les constructeurs dans ces pays sont intéressés par des innovations dès lors que celles-ci sont immédiatement accessibles et abordables. En ligne avec les ambitions du Pôle, Valeo propose des offres qui s'appuient sur des standards adaptés ou des déclinaisons de modules.

Par ailleurs, aujourd'hui, l'offre des constructeurs couvre l'ensemble des gammes de véhicules et utilise pour cela des déclinaisons d'équipements différentes. En réponse, Valeo développe des solutions optimisées qui répondent à cette demande.

Le déploiement des *Smartphones* et leur usage fréquent dans le véhicule constituent un challenge pour les constructeurs. Les voitures doivent permettre un usage du téléphone et de ses applications en toute sécurité. Cet usage massif du téléphone en voiture a pour conséquence de relancer les débats réglementaires visant à limiter ou interdire son utilisation, rappelant ainsi la principale préoccupation des acteurs de l'industrie : limiter le risque de distraction du conducteur. Le nouveau défi consiste donc à trouver un juste équilibre entre la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités et la sécurité du conducteur, de ses passagers et des autres usagers de la route.

Le standard MirrorLink® a été développé pour répondre à ces contraintes d'intégration : l'écran du téléphone est déporté sur l'écran de la console centrale permettant l'usage de ces applications au travers des interfaces traditionnelles du véhicule. De plus, un protocole permet de verrouiller l'utilisation des applications non compatibles avec une situation de conduite.

Les constructeurs développent également une offre « véhicule connecté » en s'appuyant sur des gammes de solutions télématiques. L'eCall fait partie des premières fonctions proposées. Dans ce contexte, Valeo développe des solutions embarquées permettant à ses clients de répondre favorablement aux réglementations à venir.

Sur les aspects interfaces homme-machine, de manière générale les *Smartphones*, leurs applications et leur niveau de personnalisation ont fixé un nouvel état de l'art. On observe un phénomène mondial de généralisation des écrans, particulièrement au niveau des consoles centrales. Après les premières générations intégrant des systèmes de type résistif, les écrans évoluent maintenant vers des technologies de type capacitif, en cohérence avec les dernières solutions des « *consumer electronics* » comme par exemple pour les *Smartphones*.

En parallèle, d'autres formes d'interfaces homme-machine telles que les capteurs de proximité, voire les détecteurs de gestes, commencent à faire leur apparition dans la voiture avec des intégrations dans des zones de plus en plus diverses, en particulier celle du plafonnier.

Cette tendance, valable pour l'ensemble des gammes de véhicules, a été anticipée par Valeo.

Le phénomène de congestion des centres urbains et d'urbanisation des pays industrialisés et émergents a également de fortes conséquences pour l'équipement des nouveaux véhicules.

Les gouvernements et instituts de certification (EuroNCAP, NTHSA) sont poussés à rendre leurs normes plus sévères pour réduire drastiquement le nombre de victimes de la route. À noter, l'attribution des « cinq étoiles » pour la fonction de freinage d'urgence automatique, au même titre que la détection de sortie de voie, et que l'alerte de limitation de vitesse qui s'appliquera aux véhicules dès 2015.

D'autre part, des solutions de conduite automatique sont expérimentées en collaboration avec les autorités gouvernementales de certains pays, comme par exemple les États-Unis.

Enfin, la recherche de la place de parking cauchemardesque pourrait bientôt être résolue au travers de solutions de parking de type « voiturier », telles que présentées par Valeo au congrès mondial ITS à Vienne.

En complément, il est à souligner l'augmentation de l'utilisation des caméras dans les véhicules pour la réalisation de fonctions de surveillance simple (projection d'une vue), pour l'utilisation comme capteur (détection de panneaux de vitesse) avec traitement d'image et jusqu'à la fusion de données avec d'autres capteurs (vision à 360° autour du véhicule).

Principaux concurrents sur le marché des systèmes d'aide à la conduite et des contrôles intérieurs (1)

(1) En part de marchés sans évolution significative depuis 2011. Estimations Valeo.

Perspectives

En 2013, le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite continuera à déployer sa vision de « conduite intuitive » qui s'appuie sur le fait que les véhicules seront de plus en plus automatisés d'une part, de plus en plus connectés d'autre part. Les solutions d'interfaces devront répondre à ces nouvelles tendances. Valeo s'efforce ainsi de se constituer un portefeuille unique de solutions et de produits où l'expérience de conduite est remise au centre des préoccupations.

Une étude marketing réalisée par Psyma en 2012 sur trois continents a confirmé cette vision globale et l'acceptation par les utilisateurs de systèmes automatisés et connectés.

2013 verra la consécration de cette vision dans le démarrage série du premier écran couleur interactif tactile et de la première télécommande bidirectionnelle avec écran.

En ligne avec les ambitions de croissance de Valeo en Asie, le Pôle va poursuivre l'intégration de l'activité Valeo Niles acquise en 2011 et le développement par les équipes asiatiques du portefeuille d'innovations. À cela s'ajoutent les investissements récents au niveau des usines et centres de Recherche et Développement, autant d'atouts pour la poursuite d'une dynamique de commandes, et l'enrichissement de gamme pour toutes les familles de produits que conçoit, développe et réalise le Pôle.

1.4.4 Systèmes de Visibilité

Description du Pôle

La mission du Pôle Systèmes de Visibilité est de concevoir et de produire des systèmes performants et innovants qui accompagnent le conducteur par tous temps, de jour comme de nuit, lui assurant une parfaite visibilité, contribuant ainsi à sa sécurité et celle de ses passagers.

Le Pôle Systèmes de Visibilité est composé de deux Groupes de Produits :

- Systèmes d'éclairage ;
- Systèmes d'essuyage.

Systèmes d'éclairage

Pour apporter une solution adaptée à chaque catégorie de systèmes d'éclairage avant, Valeo et plus généralement l'Alliance formée avec Ichikoh, d'une part et le partenariat dans Valeo Sylvania d'autre part, a développé 3 grandes familles de technologies d'éclairage à LED : PeopLED™, FullLED™ et PremiumLED.

- Valeo a développé le concept PeopLED™ sur la base de plusieurs modules de code à LED destinés à l'entrée de gamme. Véritable alternative à l'éclairage halogène, avec une consommation d'énergie considérablement réduite permettant une économie de plus d'1g de CO_2/km sur l'ensemble du véhicule (soit 33 % de temps de conduite supplémentaire en position code), leurs performances dépassent de loin celles des meilleurs codes halogènes. Sur la base de ces concepts, Valeo équipe la nouvelle Seat Leon d'un projecteur haut de gamme « tout LED », une première sur ce segment ;
- les solutions modulaires FullLED™ pour les fonctions code et route, sont une alternative écologique aux modules Xénon. Les modules BiLED™, de type projecteur ou réflecteur, sont des systèmes bi-fonctions présentant des performances égales à celles des systèmes Xénon tout en consommant moins d'énergie. La technologie BiLED™ dans sa version projecteur équipera la nouvelle Ford Mondeo présentée au Mondial de l'Automobile 2012. En parallèle, pour répondre aux stylistes qui demandent des dispositifs d'éclairage ultracompacts, Valeo a développé des modules PowerFullLED40® code et route d'une hauteur de 40 mm ;
- le succès commercial des feux de route sélectifs Valeo BeamAtic® Premium Xénon se confirme en 2012 avec l'arrivée de cette technologie sur la Volkswagen Golf 7. Grâce à la flexibilité offerte par les LED en termes de style et de contrôle électronique, Valeo a développé une gamme de technologies LED exclusives – BeamAtic® PremiumLED – qui améliore la performance des systèmes d'éclairage adaptatif pilotés par caméra pour une conduite de nuit toujours plus sûre ;
- les systèmes de signalisation arrière sont un autre domaine d'innovation clé pour Valeo et ses partenaires. Pour ces produits dont le style est le critère principal, Valeo analyse les tendances du marché et propose à ses clients, en phase amont du développement du véhicule, les technologies à LED qui répondent aux attentes des stylistes telles que le MicroOptic®, le 3DEffect, le SeeThrough et le Graphic Light ;
- leader mondial sur le marché des antibrouillards, Valeo continue d'étendre son offre avec des antibrouillards à LED, modulaires ou sur mesure, qui participent à l'identité du véhicule et améliorent la sécurité ;

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

- acteur majeur du secteur des allume-cigares et des prises d'alimentation 12 V, Valeo élargit son portefeuille produit en y intégrant les ports multimédia et les prises d'alimentation externes avec indicateur de charge pour véhicule électrique.

Systèmes d'essuyage

Maintenir le contact visuel avec la route en toutes circonstances est essentiel au conducteur pour en appréhender au mieux les dangers. Le Groupe de Produits Systèmes d'essuyage développe des technologies, qui, en alliant performance et réduction de poids, assurent un nettoyage efficace du pare-brise et de la lunette arrière, tout en minimisant les émissions de CO_2. L'intelligence apportée par l'électronisation améliore la sécurité et participe également à la réduction de poids. Parmi les produits du Pôle figurent notamment :

- des ensembles bras et balais de dernière génération type plat ou traditionnel destinés à la première monte constructeur ainsi qu'au marché de remplacement ;
- des systèmes d'essuyage totalement électronisés à entraînement direct des balais ou avec mécanismes ; ces systèmes sont basés sur une nouvelle famille de moteurs d'essuie-glaces électronisés déployée mondialement, offrant un ensemble de solutions adaptées à l'architecture des véhicules modernes ;
- des systèmes de lavage et de dégivrage du pare-brise ;
- des modules d'essuyage arrière intégrant le lavage ; basés sur une nouvelle famille de moteurs pour essuyage arrière permettant une intégration véhicule simplifiée ;
- le système AquaBlade® qui offre une visibilité parfaite de la route en toutes circonstances et une réduction significative du poids du système de lavage du pare-brise.

Faits marquants 2012

Le Pôle Systèmes de Visibilité a clôturé l'année 2012 en poursuivant sa stratégie de croissance dans le monde. Des sites de production ont été étendus aux États-Unis et au Maroc, d'autres ont été ouverts au Mexique et en Chine, témoignant du dynamisme continu de l'appareil de production. Valeo continue par ailleurs à développer ses activités éclairage en Chine, notamment par la mise en place d'une nouvelle entité juridique, Valeo Ichikoh Holding Ltd., regroupant l'activité éclairage des deux partenaires sur le territoire chinois. Valeo et Ichikoh détiennent respectivement 85 % et 15 % du capital de cette société.

Le Groupe de Produits Systèmes d'essuyage a remporté le prestigieux Automotive News Innovation Pace Award 2012 pour le système AquaBlade®. Ce système est en série depuis 2012 sur la Mercedes SL, ainsi que sur Evobus.

Tendances du marché

Le marché des systèmes de visibilité est influencé par deux tendances majeures : la généralisation par les constructeurs du recours aux LED pour l'éclairage en position code, route ou diurne ainsi que l'intérêt croissant pour les systèmes d'essuyage électronisés et la technologie essuyage AquaBlade®.

Les systèmes d'éclairage à LED sont appelés à remplacer les autres technologies d'éclairage de type halogène et Xénon. Cette généralisation s'inscrit dans une des tendances fortes du marché de l'automobile visant à réduire la consommation d'énergie des véhicules et à améliorer le confort de conduite des usagers. De plus, l'éclairage à LED offre une grande flexibilité de style permettant aux constructeurs la création identitaire de leur marque.

Pour saisir ces nouvelles opportunités, Valeo développe trois grandes familles de technologies d'éclairage à LED – le code à LED, les solutions LED modulaires et les feux de route sélectifs.

Valeo développe par ailleurs des systèmes d'essuyage totalement électronisés à entraînement direct des balais ou avec mécanismes, répondant à l'intérêt croissant du marché pour les systèmes d'essuyage qui offrent un essuyage plus précis et plus silencieux.

Grâce à sa gamme complète de systèmes d'éclairage et d'essuyage innovants – projecteurs avec position code à LED, systèmes de signalisation avant et arrière, antibrouillards à LED, systèmes d'essuyage électronisés, système AquaBlade®… – Valeo est un acteur majeur du marché sur ces deux segments, occupant la seconde place sur le marché des systèmes d'éclairage et la première sur celui des systèmes d'essuyage.

La présence des systèmes de visibilité de Valeo sur les marchés en forte croissance constitue un facteur clé de succès de ce Pôle et du groupe Valeo qui entend renforcer sa position sur les marchés asiatiques.

Principaux concurrents sur le marché des systèmes d'éclairage et des systèmes d'essuyage [1]

Systèmes d'éclairage

Systèmes d'essuyage

Perspectives

Les ventes affichent une croissance constante soutenue par un nombre de prises de commandes en forte hausse. Le chiffre d'affaires de l'activité Essuyage est attendu en hausse de 5 % par rapport à 2012, alors que celui de l'activité Éclairage devrait afficher une croissance supérieure à 15 %, principalement en Chine et Amérique du Nord.

(1) En part de marché, sans évolution significative depuis 2011. Estimations Valeo.

1.4.5 Des produits et services pour la Deuxième Monte

Présentation de Valeo Service

Valeo Service, placé sous la responsabilité de la Direction des Opérations et en cohérence avec les Pôles/Groupes de Produits, fournit des pièces de rechange pour les constructeurs automobile d'une part et pour le marché de la Rechange Indépendante d'autre part.

Sa mission est de proposer à tous les réseaux de la Deuxième Monte dans le monde une large gamme de produits et de services destinés à accroître l'efficacité du travail des réparateurs, et apporter plus de sécurité, de confort et de plaisir de conduire aux consommateurs. Valeo Service propose également des services et des compétences techniques toujours plus perfectionnés et innovants, tels que les outils de diagnostic, de formation, d'aide à la vente et des supports techniques et de marketing.

Valeo Service **se positionne comme le « multispécialiste »** du marché de la rechange de pièces détachées en déclinant sa stratégie de développement autour de 3 caractéristiques :

- **Multiproduits** : un portefeuille varié et cohérent de produits et de services qui s'enrichit de 3 000 nouveaux produits en moyenne par an ;
- **Multirégions** : une présence commerciale dans plus de 120 pays avec la création de filiales dédiées à la rechange automobile en Chine, Russie et Inde au cours des 5 dernières années ;
- **Multicanaux** : un savoir faire décliné sur tous les canaux de distribution en BtoB (réseaux traditionnels automobile) comme en BtoC (hypermarchés, centres auto) avec une présence nouvelle sur le canal Internet au cours des dernières années.

Valeo Service, organisé autour de 5 marchés (Réparation, Entretien, Choc, Post Équipement et Poids Lourds), propose 14 lignes de produits pour les véhicules de tourisme et 8 pour les véhicules utilitaires et poids lourds, portant sur les systèmes suivants : systèmes d'essuyage (sous les marques Valeo, Marchal, PJ et SWF), de transmission, d'éclairage et signalisation, de thermique habitacle, de thermique moteur, systèmes électriques, accessoires électriques, sécurité habitacle et commutation, freinage, gestion du moteur, filtration moteur, et les systèmes d'aide à la conduite et au stationnement.

Faits marquants 2012

Valeo Service a renforcé en 2012 son positionnement de multispécialiste *premium* de la rechange, au travers des initiatives suivantes qui ont toutes pour point commun le souci de satisfaction des clients qui reste la priorité numéro 1 de Valeo :

1/ Spécialiste multiproduits :

- Valeo, spécialiste de la filtration, est le premier sur le marché européen à breveter et à lancer la technologie innovante du filtre d'habitacle avec polyphénols pour une protection optimale contre les allergies par inhalation, les odeurs, les gaz et les particules ;
- Valeo complète son offre de filtres moteur en proposant en 2012 plus de 1 000 nouvelles références, couvrant les quatre types de filtres et 100 % des meilleures ventes européennes ;
- Valeo a lancé en 2012 une nouvelle génération d'antibruit aux performances étendues assurant une fixation sûre au dos de la plaquette de frein : Nu-Lok™. Avec Nu-Lok™ Valeo offre une durabilité accrue grâce à sa résistance naturelle à l'usure quotidienne de la conduite urbaine. L'utilisateur profite d'un freinage silencieux plus longtemps. De plus le processus industriel de fabrication est écologique : les colles sont éliminées et les déchets notablement réduits ;
- Valeo, spécialiste de la transmission, propose en Deuxième Monte 658 nouvelles références en 2012, notamment en kits d'embrayage, volants bimasse et pièces hydrauliques ;
- en tant que multispécialiste, et pour répondre aux attentes de ses distributeurs comme des garagistes, Valeo a investi sur toutes ses gammes de produits pour les véhicules asiatiques, de façon à atteindre la même couverture de parc que pour les véhicules européens avec bien sûr les mêmes standards de qualité et de performance. En 2012, Valeo a notamment élargi sa gamme avec 120 nouveaux kits d'embrayage, 50 nouvelles références de radiateur, 120 de condenseur et en 2013, Valeo étendra sa gamme asiatique à tous les produits de climatisation ;
- la gamme alternative économique Valeo « CLASSIC » destinée aux véhicules de plus de dix ans qui avait été lancée en 2010, se renforce en 2012 et comprend désormais 63 alternateurs, 59 démarreurs, 187 radiateurs et 32 kits d'embrayage ;

- Valeo enrichit cette année son offre d'éclairage avec 370 nouvelles références issues de la première monte. Cet élargissement de gamme s'inscrit dans la dynamique « *Time-to-Market* », le programme de Valeo qui consiste à proposer la pièce aux distributeurs spécialistes de la rechange en même temps qu'un nouveau modèle de véhicule sort sur le marché ;
- Valeo a reçu le PACE AWARD 2012 pour son système d'essuyage AquaBlade®. Ce système innovant permet d'améliorer l'efficacité du lavage et de l'essuyage et de réduire les pertes de liquide en diffusant régulièrement le liquide lave-glace sur tout le pare-brise.

2/ Spécialiste multirégions :

- Valeo a signé en mars 2012 un accord avec le groupe Anand pour créer une société commune dédiée à la Rechange. Valeo Service India Auto Parts Private Limited distribue dans toute l'Inde, sous la marque Valeo, des pièces automobile fabriquées par les usines des deux groupes pour le marché de la Deuxième Monte ;

3/ Spécialiste multicanaux :

- pour répondre aux besoins de la distribution moderne (hypermarchés, centres auto), Valeo continue à moderniser ses emballages en proposant un service interactif pour aider les utilisateurs à remplacer les pièces sur leurs véhicules : des QR-codes apposés sur les emballages permettent d'accéder depuis un téléphone mobile à des vidéos de montage relatives à chaque type de produit. Les vidéos sont déjà disponibles pour les balais d'essuie-glace et les filtres moteur. D'autres produits bénéficieront de ce service en 2013 ;
- en reconnaissance de son expertise et de son support à la distribution traditionnelle, Valeo reçoit en 2012 le prix de « Supplier of the Year » de la part de GAU – Groupauto International – Plate-forme de distribution ;
- pour répondre aux besoins des garagistes, Valeo est membre fondateur d'eXponentia™ qui propose aux professionnels de la réparation automobile des services techniques leur permettant d'actualiser leurs compétences, de mieux répondre aux besoins du marché automobile, de développer leur service client, leur compétitivité et par conséquent, d'accroître leur activité. En 2012, Exponentia a poursuivi son expansion en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et en France avec plus de 10 nouveaux cours pour mieux répondre aux besoins en formations techniques des garagistes, notamment sur des technologies hybrides comme le *Stop-Start*, en mettant à disposition l'expertise première monte de Valeo en alterno-démarreurs ;
- Valeo Service apporte une offre adaptée aux réseaux de distribution poids lourd :
  - Valeo propose au marché de la rechange une des offres les plus importantes et les plus complètes de produits et de services pour les véhicules industriels, étendue sur 8 gammes et ciblant les poids lourds, les autocars, les bus, les véhicules agricoles et les utilitaires légers ;
  - Valeo propose à ses clients une gamme large et innovante de systèmes de transmission et de solutions d'amortissement pour les bus et les poids lourds. Aujourd'hui, Valeo propose une gamme complète d'embrayages en série jusqu'à 3 500 Nm, ainsi que des concepts nouveaux capables d'atteindre un couple de 5 000 Nm ;
  - Valeo poursuit le développement des kits de plaquettes de frein pour poids lourds, optiPACK™, qui comprennent les jeux de plaquettes ainsi que tous les accessoires nécessaires au remplacement. Les clients distributeurs n'ont ainsi qu'une seule référence à commander et à stocker. Quant aux professionnels de la réparation, ils sont assurés de disposer de toutes les pièces nécessaires grâce à ce kit complet ;
  - Valeo élargit son offre de démarreurs FS60 et TS50 pour poids lourds afin de couvrir plus de véhicules. Cette technologie de démarreur est particulièrement appréciée sur le marché de la rechange en raison de sa longévité accrue, une fiabilité et une puissance améliorées, tout en restant le plus compact possible ;
  - en tant que fournisseur n°1 en première monte de systèmes d'essuyage dans le monde, Valeo a conçu un nouveau Flat Blade spécifiquement adapté aux poids lourds. Les utilisateurs de poids lourds peuvent à présent remplacer leurs balais conventionnels et profiter de tous les avantages du Flat Blade.

Enfin, ce positionnement de multispécialiste *premium* de la rechange, qui est une donnée intrinsèque de Valeo Service, a été illustré en 2012 au travers d'un concept visuel fondateur, l'« ADN » (voir photo ci-dessous), décliné dans toutes les communications.

Tendances de marché

Alors que la zone Amérique du Nord reste assez stable, l'année 2012 a été marquée par un fort ralentissement de la croisance dans certains pays d'Europe en raison d'un contexte économique plus difficile notamment en Espagne, où le marché du poids lourd a particulièrement souffert avec un recul de la rechange de 12 % environ, en Italie où le marché des véhicules particuliers comme celui des poids lourds est en recul d'environ 10 %, avec des alertes sur la solvabilité de certains acteurs, et enfin en Grèce touchée de plein fouet par la crise. Cependant la bonne santé relative du reste de l'Europe, portée par l'accroissement du parc automobile en Europe de l'Est, et un prix moyen en hausse du fait des nouvelles technologies plus présentes dans les marchés matures de l'Ouest, combinés avec la reprise d'activité dans les pays du Magreb a limité le recul de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) à 2 % en voitures particulières et 3 % en poids lourds.

La forte croissance du marché de la rechange en Amérique du Sud qui avait marqué 2011 s'est essouflée avec un recul de 11 % au Brésil notamment et un coup d'arret en Argentine du fait de la mise en place de quotas d'importation. En revanche, l'Asie a continué d'être soutenue par l'accroissement du parc automobile et le dynamisme des économies locales, et ce sur tous les canaux de distribution et toutes les familles de produits, les marchés de la rechange progressant en moyenne de 29 % en vehicules particuliers et 15 % en poids lourds sur les lignes de produits adressées par Valeo Service sur ces territoires [1].

Dans ce contexte, Valeo Service, grâce à son portefeuille de produits très large, a pu équilibrer sa croissance en Europe sur les secteurs les plus porteurs du marché, et a introduit des gammes de produits ou de nouveaux services innovants pour compenser les marchés en déclin. L'établissement de filiales dédiées à la rechange en Chine, en Pologne, en Turquie, en Russie, et, en 2012, la création d'une filiale rechange dédiée en Inde ainsi que le développement de gammes de produits adaptés aux spécificités des parcs automobile locaux ont également permis à Valeo Service de dépasser la croissance du marché dans ces territoires.

Perspectives

Le parc automobile mondial, évalué actuellement à un milliard de véhicules, croît en moyenne de 3 à 4 % chaque année, le marché total de la Rechange (pièces détachées) étant estimé à 260 milliards d'euros [2].

Le groupe Valeo a pour ambition de capter davantage le potentiel de ce marché à travers ses 4 Pôles d'activité, fournisseurs de Valeo Service, pour lesquels la rechange constitue un levier important de croissance et de rentabilité. Ceci passe à la fois par la création de nouveaux produits adaptés aux marchés matures et par la réponse à la croissance rapide des besoins en produits de rechange dans les grands pays émergents où le parc automobile est en forte progression, tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules commerciaux. La large profondeur de gamme de produits et de services marketing innovants, l'accompagnement géographique des clients, le taux de service constituent des facteurs clés de réussite. Ce sont précisément les atouts de Valeo Service.

(1) Source : Valeo.

(2) Il existe plusieurs sources pour l'évaluation du parc automobile dans les différents pays qui nous concernent, la principale étant POLK, qui est notre référence pour bâtir des données consolidées. Pour ce qui est de l'évaluation du marché de la Rechange, il n'existe pas de sources externes. La valeur indiquée est donc la meilleure estimation de Valeo faite sur la base d'une combinaison de plusieurs indicateurs par famille de produits tels que le taux d'équipement, le taux de remplacement, le poids dans les canaux de distribution, etc.

Caméra 360Vue®

FACTEURS DE RISQUE

2

2.1 PRINCIPAUX RISQUES RFA 56

2.1.1 Risques opérationnels 56

2.1.2 Risques industriels et environnementaux 58

2.1.3 Risques juridiques 60

2.1.4 Risques financiers 62

2.2 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 67

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement en constante évolution. Il est, dès lors, exposé à des risques dont la matérialisation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. Ce chapitre présente les risques significatifs auxquels Valeo estime être exposé : les risques opérationnels propres à son activité, les risques industriels et environnementaux, les risques juridiques et les risques financiers.

Afin de prévenir et maîtriser ces risques, la Direction et le personnel de Valeo assurent la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont exposées dans le Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Toutefois, Valeo ne peut fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination totale des risques. Le dispositif de contrôle des risques en place a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel sur le Groupe. D'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs, pourraient également affecter ses activités.

2.1 Principaux risques RFA

2.1.1 Risques opérationnels

Risques liés au métier d'équipementier automobile

Identification du risque

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau de la production automobile. La production est elle-même affectée par de nombreux paramètres notamment la confiance des ménages, l'évolution de l'emploi et du revenu disponible, le niveau des taux d'intérêt et l'accès des consommateurs au crédit, ou encore le niveau des stocks de véhicules. Le volume de production est également affecté par les mesures gouvernementales, en particulier les programmes d'incitation à l'achat de véhicules, les accords commerciaux ou enfin les évolutions de la réglementation. La dégradation récente du marché automobile européen et l'évolution de ce marché en 2013, pourraient conduire à la détérioration des résultats du Groupe et/ou à la défaillance de certains de ses clients ou fournisseurs et ainsi affecter sa situation financière.

Il convient également de souligner que les contrats de fourniture avec les constructeurs automobile prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volumes minima. Les résultats de Valeo pourraient alors être affectés par l'échec commercial d'un modèle.

Enfin, le secteur de l'industrie automobile étant fortement concurrentiel, le Groupe, même fournisseur sur un modèle, peut ne pas être retenu sur les nouvelles générations de ce même modèle, ce qui pourrait impacter ses résultats.

Gestion du risque

Valeo dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour engager des mesures de restructuration qui seraient rendues nécessaires en cas de dégradation du marché automobile. Pour faire face aux conséquences d'une dégradation de ce marché, le Groupe veille au strict contrôle de ses coûts fixes (notamment par le maintien d'un bon niveau de flexibilité de ses effectifs) pour abaisser son point mort.

Le Groupe bénéficie également d'une importante diversification de ses ventes par région, par client, par marque et par modèle automobile, ce qui réduit son exposition à l'évolution défavorable de l'un de ses marchés :

- ainsi, et conformément à sa stratégie de développement, la part du chiffre d'affaires première monte généré par la production en Europe (52 % contre 58 % en 2011) tend à diminuer au profit de l'Asie et des autres pays émergents, y compris Europe de l'Est (54 % contre 50 % en 2011) ;
- de plus, Valeo réalise 12 % de son chiffre d'affaires sur le marché du remplacement, moins sensible aux fluctuations de la conjoncture économique ;
- enfin, Valeo réalise environ 29 % de son chiffre d'affaires première monte auprès de constructeurs automobile allemands qui démontrent actuellement une bonne dynamique commerciale, notamment grâce au positionnement haut de gamme de certaines de leurs marques.

Risques liés au développement de nouveaux produits

Identification du risque

Le chiffre d'affaires et les résultats de Valeo sont dépendants de la capacité du Groupe à développer de nouveaux produits et à réaliser les avancées technologiques nécessaires pour rester compétitif.

En effet, les évolutions en matière de réglementation ou de technologie peuvent rendre les produits de Valeo obsolètes ou moins attractifs pour les constructeurs. La capacité du Groupe à anticiper les évolutions réglementaires et technologiques ainsi que sa capacité à développer de nouveaux produits est un facteur déterminant de la compétitivité de Valeo et de la croissance de ses parts de marché.

Le Groupe est aussi sujet aux risques inhérents au développement et à la production de nouveaux produits, notamment aux retards de développement ou aux dysfonctionnements de produits.

Gestion du risque

Le Groupe met en œuvre tous les moyens nécessaires pour rester à la pointe des développements technologiques (veille technologique approfondie et revue systématique du Plan de développement technologique à horizon de 10 ans). La Recherche et Développement est un axe majeur de développement du Groupe ; Valeo dispose en effet de 21 centres de recherche et 40 centres de développement dans le monde, employant 8 800 personnes, soit une hausse de 16 % comparé à 2011 principalement dans les pays émergents afin de répondre de façon spécifique aux attentes de ces marchés. Les frais de Recherche et Développement nets représentent 5,1 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012.

Néanmoins, aucune assurance ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des évolutions réglementaires et technologiques lui permettant de maintenir une offre compétitive.

La politique de Recherche et Développement est détaillée dans le Chapitre 1, section 1.3.5 « Présentation des réseaux fonctionnels », page 31.

Risques fournisseurs

Identification du risque

Le haut niveau d'intégration avec les fournisseurs, notamment en vue de l'amélioration constante de la qualité des produits délivrés aux constructeurs, ne signifie pas qu'il existe des liens capitalistiques entre Valeo et ses fournisseurs.

En recourant majoritairement à des achats de spécialités (caractéristique de l'équipement automobile), une grande part des approvisionnements est sensible. Valeo est donc exposé au risque de défaillance de l'un de ses fournisseurs à livrer en quantité suffisante ou à assurer le niveau de qualité requis de ses produits, ayant pour conséquence des ruptures d'approvisionnement et l'incapacité du Groupe à livrer ses clients.

Gestion du risque

La politique du Groupe consiste à diversifier ses sources d'approvisionnement pour prévenir cette sensibilité au maximum dans des conditions économiques acceptables. Les achats de production sont répartis sur un large panel de fournisseurs, avec, chaque fois que nécessaire, plusieurs fournisseurs par métier et par région. 1 176 fournisseurs couvrent 95 % des besoins de Valeo. Le premier fournisseur représente 2 % des achats du Groupe, les cinq premiers 8 % et les dix premiers 13 %.

Par ailleurs, Valeo conforte la régularité de ses approvisionnements par une surveillance permanente de sa base fournisseurs conformément aux procédures d'évaluation des risques fournisseurs mises en place par le Groupe. Ces évaluations reposent sur une approche multicritère incluant des critères financiers, de management, de dépendance vis-à-vis de Valeo, d'intégration et de qualité notamment ISO TS 16949. Chaque fournisseur est audité régulièrement. Le Groupe dispose ainsi d'une liste de fournisseurs à risque qui fait l'objet d'un suivi permanent avec constitution le cas échéant de stocks de sécurité et/ou la mise en place d'un approvisionnement auprès de plusieurs fournisseurs.

Risques géopolitiques

Identification du risque

Les activités du Groupe dans certains pays peuvent être affectées par divers risques d'instabilité politique tels que les guerres, les actes de terrorisme, les conflits armés ou les mouvements sociaux.

Gestion du risque

Afin de se protéger au mieux contre de tels risques, Valeo a mis en place des moyens d'alerte et des plans de sécurité.

Les moyens d'alerte consistent en une veille permanente permettant de connaître la situation politique et sociale dans tous les pays, non seulement ceux où Valeo est présent mais aussi ceux où des collaborateurs peuvent être amenés à se déplacer.

Les plans de sécurité correspondent à des actions telles que :

- interdiction de voyager à destination des pays jugés risqués,

- sélection des compagnies aériennes sur lesquelles le personnel peut voyager selon des critères de sécurité,
- diffusion au personnel de guides et d'informations de sensibilisation à la sécurité,
- stage de formation du personnel à la sécurité,
- évacuation des expatriés,
- sécurisation renforcée des sites.

Par ailleurs, si la production devait être affectée sur un site, Valeo travaille à la standardisation de ses processus de production, afin d'assurer, le cas échéant, la continuité de la production dans d'autres usines du Groupe.

Risques de défaillance des systèmes d'information

Identification du risque

Le Groupe dépend de plus en plus d'infrastructures et d'applications communes à l'ensemble de ses activités qui incluent notamment l'approvisionnement, la production et la distribution, les opérations de facturation, de *reporting* et de consolidation. Les causes de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces systèmes peuvent être d'ordre externe (virus et intrusions informatiques, coupures électriques ou réseaux, catastrophes naturelles…) ou interne (malveillances, atteintes à la confidentialité des données…).

Gestion du risque

Afin de minimiser l'impact d'éventuelles défaillances, la Direction des Systèmes d'Information s'assure de :

- l'existence d'équipements permettant d'assurer la continuité des activités en cas de coupures électriques ou des réseaux des sites sensibles ;
- la sauvegarde des infrastructures et du matériel informatique par l'existence de plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations de défaillance (voir section 2.1.2 « Principes généraux de protection des sites et de gestion des risques environnementaux et industriels » ci-dessous) ;
- un accès contrôlé aux sites et des accès limités et sécurisés aux infrastructures sensibles ;
- la protection des données avec des processus de sauvegarde automatique et régulière et l'utilisation de centres de données externes sécurisés ;
- l'accès sécurisé aux données pour chaque utilisateur par l'application de règles strictes de sécurité (tests d'intrusion, firewalls) et de matrices de séparation des tâches.

Le Centre de Compétence de Sécurité de Valeo est en charge de réaliser des audits réguliers et aléatoires auprès des sites Valeo et de ses fournisseurs pour s'assurer du bon respect des procédures de sécurité.

Par ailleurs, tout utilisateur doit se conformer à la Charte de bonne utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) mise en place par le Groupe.

2.1.2 Risques industriels et environnementaux

Principes généraux de protection des sites et de gestion des risques environnementaux et industriels

La politique du Groupe a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels, aux risques technologiques et aux risques environnementaux.

Des accidents affectant les installations ou un durcissement des normes applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissement supplémentaires pour le Groupe afin d'y remédier ou de s'y conformer.

À l'initiative de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe, des inspections par des consultants externes et indépendants sont régulièrement effectuées pour vérifier l'application de la politique de gestion des risques. Déployé depuis plus de 20 ans, le programme d'audit Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités en moyenne tous les trois ans. Ces audits sur sites ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés.

Par ailleurs, le Groupe a défini des procédures et des plans d'action afin de réagir dans les meilleurs délais à des situations de crise :

- le Manuel de gestion des risques Valeo contient une directive spécifique à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables ;
- un outil de gestion de crise appelé VERM (*Valeo Emergency and Recovery Management*) a été mis en place en 2008, permettant à chaque site d'identifier ses situations potentielles de crise et de s'y préparer efficacement. Il s'agit ainsi :
  - d'identifier les sources de danger d'origine naturelle ou liées à des activités industrielles et les cibles potentiellement impactées,
  - d'organiser des cellules de crise et des plans de continuité des activités.

Risques environnementaux

Identification du risque

Les activités de Valeo sont soumises, dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées, à des réglementations environnementales diverses et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement.

Gestion du risque

Décrite dans le Chapitre 4, section 4.3 « Performance environnementale » page 115, la politique de Valeo vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux. La gestion des risques environnementaux est pilotée par la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe. Pour accomplir sa mission, cette Direction a mis en place une organisation dédiée à la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement en s'appuyant sur toutes les Directions. La Direction Risques Assurances Environnement est assistée par un responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) au niveau de chacun des Pôles et de l'activité Valeo Service. Au sein de chacun des sites Valeo, un responsable HSE est chargé de l'application concrète des procédures. Il apporte son expertise à la direction du site et veille au respect de la réglementation et des standards Valeo.

- Dans chaque pays où Valeo est implanté, un responsable HSE pays – lui-même responsable HSE d'un site – est en charge de la formation des responsables HSE nouvellement nommés, de l'information et du partage du retour d'expérience de l'ensemble des responsables HSE de son pays.
- Un outil d'auto-évaluation permet à chaque site d'évaluer son niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité au travail.
- La politique du Groupe interdit depuis de nombreuses années à l'ensemble des unités de production l'utilisation de l'amiante à la fois dans les produits et les processus, y compris dans les pays où son emploi est autorisé. Certaines sociétés du Groupe font l'objet de contentieux relatifs à l'amiante ; des procédures ont été engagées principalement en France par d'anciens salariés (cf. section 2.1.3 du présent chapitre, page 61).
- Le montant des provisions au 31 décembre 2012 au titre de la remise en état des sites est de 20 millions d'euros (cf. Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.11.2 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 244).

Par ailleurs, les nouveaux sites Valeo sont éloignés le plus possible de sites présentant des potentiels de risque importants (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter.

Risques industriels

Identification du risque

Les sites Valeo peuvent être soumis à des risques industriels résultant de ses activités tels que l'incendie, l'explosion, les bris de machines.

Gestion du risque

La grande majorité des sites Valeo est classée RHP (risque hautement protégé), ce qui signifie qu'ils disposent d'un niveau de prévention élevé (procédures précises, équipes d'intervention dédiées et entraînées) ainsi que d'un niveau de protection adapté au site et à son activité. Pour lutter contre l'incendie qui est le risque industriel majeur, la majorité des sites du Groupe dispose d'une protection automatique par *sprinklers*.

Risques liés aux événements naturels

Identification du risque

Les sites Valeo peuvent être soumis, en fonction de la zone géographique où ils sont situés, à des événements naturels tels que tremblements de terre, ouragans, cyclones, inondations.

Gestion du risque

Tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux règles sismiques les plus récentes. Les sites Valeo au Japon ont subi peu de dommages matériels du fait du tremblement de terre du 11 mars 2011.

Les sites Valeo sont implantés dans des zones non inondables ou à défaut disposent de moyens de protection contre le risque d'inondation. Les sites Valeo en Thaïlande n'ont pas subi de dommages matériels lors des inondations de fin 2011 dans ce pays.

Les sites où Valeo projette de s'installer font l'objet, lors de leur implantation, d'une étude afin de déterminer les risques naturels auxquels ils peuvent être exposés. Ils sont choisis si le risque d'événements naturels est jugé acceptable en fonction des données existantes : passé sismique et inondation notamment.

Lors de la construction d'un site ou de sa réhabilitation, des moyens de protection adéquats sont mis en place pour que le site puisse faire face le mieux possible aux événements naturels qui pourraient survenir : construction selon les normes sismiques les plus appropriées, renforcement des toitures contre les ouragans, protection contre les inondations notamment.

2.1.3 Risques juridiques

Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets et marques)

Identification du risque

Le risque majeur auquel Valeo doit faire face en matière de propriété intellectuelle est le risque de contrefaçon, subie ou active.

La contrefaçon peut être le fait de tiers à l'encontre des produits ou processus industriels de Valeo. Ces actes ont un impact défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe et peuvent nuire à la notoriété et à l'image de qualité des produits concernés.

La contrefaçon pourrait aussi être le fait involontaire de Valeo compte tenu en particulier du risque lié au délai pendant lequel les demandes de brevets ne sont pas rendues publiques. Des demandes de brevets déposées par des tiers et connues seulement au moment de leur publication pourraient impacter des développements en cours ou même des produits récemment mis sur le marché compte tenu du raccourcissement continu des délais de développement. Cette situation contraindrait Valeo à modifier le produit en alourdissant les charges de Recherche et Développement du projet, ou à négocier des droits d'utilisation de l'élément breveté. Dans l'un ou l'autre cas, la marge du projet s'en trouverait affectée.

Valeo est également confronté au risque de contrefaçon de ses marques dont les répercussions peuvent être particulièrement sensibles sur le marché du remplacement.

Gestion du risque

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle du Groupe. À ce titre, Valeo est un déposant majeur de brevets dans son secteur d'activité. Ces brevets étendus sur les marchés automobile principaux lui procurent une arme efficace pour lutter contre la contrefaçon.

Pour repérer les atteintes qui seraient portées aux droits que lui confèrent ses brevets et ses marques, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années des surveillances douanières dans différents pays, dont la Chine, qui permettent le signalement de produits douteux tant à l'importation qu'à l'exportation. En outre, chaque fois que, dans les salons professionnels, des produits offerts laissent à penser que des produits ou technologies protégés sont reproduits, Valeo entreprend les actions que lui offrent les textes en vigueur pour faire cesser et sanctionner les atteintes à ses droits de propriété intellectuelle.

La maîtrise du risque est confiée à la Direction de la Propriété Industrielle rattachée à la Direction de la Recherche et Développement. La fonction Propriété Industrielle est présente dans chacun des Pôles dans un souci de proximité avec les équipes de développement des projets. Sa mission est de traduire, dans la pratique, le principe inscrit dans les règles d'éthique du Groupe de proposer aux clients des produits libres d'exploitation par le biais de revues régulières des brevets de la concurrence tout au long de l'avancement des développements de nouveaux produits.

Risques liés aux produits et services vendus

Identification du risque

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie de la part de ses clients au titre des produits et services vendus.

Bien que Valeo poursuive une politique visant à atteindre un degré d'excellence en matière de qualité, le Groupe peut être confronté ponctuellement à des problèmes de qualité et de sécurité plus importants débouchant sur une campagne de rappel significative relative à une période de production déterminée. Si un problème qualité devait entraîner une campagne de rappel de grande ampleur, les effets sur la situation financière du Groupe et sur son image seraient substantiels.

Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité dans le cas où des produits ou services vendus défectueux provoqueraient des dommages.

Enfin, Valeo est exposé au risque d'actions en responsabilité de la part de ses clients en raison du non-respect d'engagements contractuels très encadrés qui traduisent leur niveau exigence en matière de performance opérationnelle. Celle-ci requiert une totale maîtrise des projets de développement et d'industrialisation dans le cadre de lancements de nouveaux modèles de véhicules ou de nouveaux équipements, des capacités suffisantes pour répondre en tous temps à la demande en termes de volumes, une parfaite ponctualité des livraisons et une chaîne logistique fiable.

Gestion du risque

La maîtrise de ces risques est confiée à la fonction Qualité et son réseau Qualité Projets, et aux fonctions Achats, Industriel et Logistique, toutes animées de la même démarche de qualité totale.

Les ventes de produits et services donnent lieu à la constitution de provisions statistiques mises à jour régulièrement en tenant compte des taux de retour observés dans le passé et qui couvrent la charge attendue des retours clients.

Face au risque de rappel, le Groupe dispose d'une police d'assurance qui couvre, au-delà d'une franchise, les coûts de campagne de rappel c'est-à-dire le coût de retour des véhicules au garage, le montage et le démontage de la pièce défectueuse, le coût des pièces restant à la charge du Groupe.

Pour se prémunir du risque d'actions en responsabilité, Valeo a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences financières des réclamations faisant suite aux éventuels dommages. Il ne peut toutefois être établi avec certitude que la police d'assurance ainsi souscrite serait suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations.

Au total, les provisions pour garantie clients s'élèvent à 185 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.11.2 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 244).

Litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

Procédures dans le cadre de la gestion courante de l'activité

Dans la gestion courante de l'activité du Groupe, certaines sociétés peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires et notamment des procédures engagées par certains de ses salariés ou anciens salariés en matière d'amiante ou à raison de leur ancienne exposition à l'amiante et de leur statut de « travailleurs de l'amiante ». Principalement en France, des anciens personnels qui ont été exposés à l'amiante dans les usines du Groupe ont pu contracter une maladie liée à cette exposition. Si cette maladie est effectivement déclarée professionnelle par les caisses d'assurance maladie, le salarié pourra intenter une action en faute inexcusable contre Valeo. Si la faute inexcusable est reconnue, et opposable à l'ex-employeur, Valeo devra payer une indemnisation complémentaire à l'ancien employé ou à ses ayants droit. Par ailleurs, depuis 1999, en France la loi a institué un dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Sous certaines conditions, les salariés peuvent, s'ils ont travaillé sur un site reconnu amiante par décret, partir en préretraite. De nombreux ex-salariés qui ont bénéficié de ce dispositif ont intenté une action contre Valeo et demandent réparation auprès des Conseils des Prud'hommes notamment pour préjudice d'anxiété ou pour préjudice économique considérant que le choix de la préretraite est un choix contraint.

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou une société du Groupe sont impliqués, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant total des provisions pour litiges connus s'élève à 160 millions d'euros et figure au Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.11.2 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 244.

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Valeo considère, à ce jour, qu'elles n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Enquêtes de concurrence

Depuis fin juillet 2011, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de nombreux équipementiers automobile, dont Valeo, en particulier par les autorités de la concurrence américaines, européennes et japonaises, dans les secteurs des équipements et systèmes produits pour l'industrie automobile.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de ces enquêtes. Sans préjuger des conclusions de ces dernières, mais compte tenu du niveau d'amendes susceptibles d'être infligées par ces autorités et des conséquences qui pourraient en résulter, ces événements pourraient avoir un effet défavorable matériel sur les résultats futurs du Groupe.

Autres procédures

À l'exception de ces enquêtes engagées par les autorités de la concurrence, il n'y a pas eu à la connaissance de Valeo, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou de procédure dont Valeo serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe ou sur son image (cf. Chapitre 5, section 5.2.6, Note 6.4 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 261).

2.1.4 Risques financiers

Politique générale

Au sein du Groupe Valeo, la Direction du Financement et de la Trésorerie propose et met en œuvre les règles concernant la gestion des risques de liquidité, des risques de marché (matières premières, change, taux d'intérêt et actions) ainsi que des risques de contrepartie associés.

De manière générale, ces risques font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la société mère Valeo et les stratégies de financement, de placement, d'identification et de couverture des risques sont revues mensuellement par la Direction Financière du Groupe.

La Direction du Financement et de la Trésorerie s'appuie, entre autres, sur un système de gestion de trésorerie qui permet le suivi permanent des principaux indicateurs de liquidité et celui de l'ensemble des instruments financiers de couverture utilisés au niveau central (matières premières, change et taux d'intérêt). Des états de *reporting* réguliers permettent d'informer la Direction Générale de Valeo de l'évolution des marchés, des risques encourus par le Groupe (liquidité, matières premières, change, taux d'intérêt et contrepartie), ainsi que du détail des opérations de couverture et de leur valorisation.

Risque de liquidité

Identification du risque

Le Groupe doit veiller à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et ses besoins d'investissements. Pour ce faire, le Groupe doit emprunter sur les marchés bancaires et de capitaux, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture totale ou partielle de ces marchés.

Gestion du risque

La gestion de la trésorerie du Groupe est centralisée lorsque la législation locale le permet. Dans ce cas, les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère, Valeo.

En Chine et au Brésil où existent des restrictions liées au contrôle des changes, le Groupe a mis en place une centralisation de la trésorerie (*cash pooling*) et perçoit régulièrement des dividendes.

Au 31 décembre 2012, Valeo dispose d'une trésorerie de 1,3 milliard d'euros (1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2011). La trésorerie est constituée de dépôts bancaires à hauteur de 541 millions d'euros et d'équivalents de trésorerie (essentiellement des SICAV monétaires) à hauteur de 793 millions d'euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie en Chine et au Brésil s'élèvent à 157 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 3,3 ans pour un total de 1,2 milliard d'euros, au titre desquelles aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2012. Ces lignes de crédit bilatérales ont été négociées auprès de dix banques de premier rang (notation moyenne : A+ chez S&P et A2 chez Moody's). Ces lignes de crédit sont soumises à l'engagement de Valeo de maintenir le ratio d'endettement financier net [(1)] sur EBITDA inférieur à 3,25. Dans le cadre de cette documentation, l'EBITDA est défini comme la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations ; il exclut les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 50 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, ce ratio, calculé sur 12 mois, s'établit à 0,61 ;
- un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros. Toutefois, la régulation des fonds monétaires rend actuellement difficile l'accès à ce marché pour la catégorie de rating de Valeo ;
- le programme de financement EMTN à moyen et long terme d'un montant maximum de 2 milliards d'euros utilisé à hauteur de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

L'endettement financier brut du Groupe qui s'élève à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, se compose de crédits à court terme de 73 millions d'euros, d'une dette à long terme de 2 004 millions d'euros (dont 440 millions d'euros à moins d'un an) et d'une part des passifs destinés à être cédés liés à l'endettement financier brut de 23 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, la maturité moyenne de la dette Valeo ressort à 3,5 ans.

Une présentation de l'endettement financier du Groupe figure au Chapitre 5, section 5.2.6, Note 5.12 des Notes annexes aux états financiers consolidés, page 245.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296

Le Groupe veille à répartir les échéances de remboursement de sa dette à long terme. Au 31 décembre 2012, les principaux emprunts de Valeo sont les suivants :

Échéance	Type	Montant nominal	Devise	Taux d'intérêt nominal
Juin 2013	Obligation (programme EMTN)	311	EUR	3,75 %
Juin 2016	Emprunt syndiqué	250	EUR	Euribor 3 mois + 1,3 %
Août 2016	BEI	225	EUR	Euribor 6 mois + 2,46 %
Janvier 2017	Obligation (programme EMTN)	500	EUR	5,75 %
Mai 2018	Obligation (programme EMTN)	500	EUR	4,875 %
Novembre 2018	BEI	103	USD	Libor USD 6 mois + 1,9 %

- Dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes, plusieurs emprunts obligataires ont été mis en place :
  - un emprunt émis initialement le 24 juin 2005 pour un montant de 600 millions d'euros remboursable le 24 juin 2013, assorti d'un coupon fixe de 3,75 %, et dont 289 millions d'euros ont été remboursés par anticipation dans le cadre de deux offres de rachat publiques lancées successivement en mai 2011 et janvier 2012 ;
  - un emprunt émis en janvier 2012 pour un montant de 500 millions d'euros remboursable le 19 janvier 2017, assorti d'un coupon fixe de 5,75 % ;
  - un emprunt émis en mai 2011 pour un montant de 500 millions d'euros remboursable le 11 mai 2018, assorti d'un coupon fixe de 4,875 %.

  Ces 3 emprunts obligataires comportent une option accordée aux porteurs qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*investment grade*) dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement, ou qu'il entraîne une baisse de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de la valeur d'investissement.
- Un emprunt syndiqué de 250 millions d'euros avec une échéance de remboursement au 30 juin 2016. Un *cross currency swap* EUR/YEN de 237 millions d'euros a été mis en place dès l'origine de l'emprunt et est adossé à ce dernier en termes de maturité (voir paragraphe « Risques de change » page 64). Cette couverture permet de figer la valeur du nominal en euro et de transformer le taux variable euro en taux variable yen. Cet emprunt est soumis à l'engagement financier d'endettement financier net/EBITDA qui s'applique aux lignes de crédit et est assorti d'une clause permettant aux prêteurs de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de Valeo ;
- un emprunt de 225 millions d'euros à 7 ans, amortissable en quatre annuités égales à compter d'août 2013, contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Cet emprunt est également soumis à l'engagement financier d'endettement financier net/EBITDA qui s'applique aux lignes de crédit. Il est accordé dans le cadre du soutien des dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets actuels de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO_2, et de l'amélioration de la sécurité active ;
- un emprunt de 103 millions de dollars à 7 ans soit 78 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2012, amortissable en quatre annuités égales à compter de novembre 2015, contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Cet emprunt a été contracté dans un cadre et dans des conditions comparables à celles décrites pour l'emprunt précédent. Un *swap* EUR/USD a été mis en place simultanément pour un montant équivalent afin de figer la valeur en euro du nominal.

Les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé (*cross default*) en vertu desquelles, si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors également être exigées par anticipation. À la date d'arrêté des comptes annuels, le Groupe prévoit de respecter les engagements attachés à sa dette sur les douze prochains mois.

Notation

Le 14 septembre 2012, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué les notes A-2 et BBB à la dette court terme et long terme de Valeo, assorties d'une perspective stable.

Le 29 janvier 2013, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes de la dette à court terme et à long terme du Groupe, respectivement P3 et Baa3, assorties d'une perspective stable.

Ces deux notations confirment le positionnement de Valeo en catégorie d'investissement (*investment grade*).

Risque matières premières

Identification du risque

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle, parmi lesquelles les métaux non ferreux, l'acier, les plastiques et les terres rares. Au total 1,7 milliard d'euros d'achats de matières premières ont été effectués en 2012, dont 40 % de métaux non ferreux, 35 % d'acier, 23 % de plastiques et 2 % de terres rares. Le Groupe est exposé à l'évolution défavorable du prix de ces matières premières. En particulier, en cas de forte augmentation, le Groupe n'est pas systématiquement en mesure de répercuter l'intégralité de la hausse sur ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats.

Gestion du risque

Le Groupe gère son exposition aux matières premières en mettant en place, chaque fois que cela est possible, des clauses d'indexation de ses prix de vente. C'est notamment le cas pour les métaux non ferreux et l'acier pour lesquels ces clauses couvrent respectivement environ deux tiers et la moitié de l'exposition.

L'exposition résiduelle aux métaux non ferreux, cotés sur le London Metal Exchange, est couverte auprès de banques de premier rang au travers d'instruments dérivés de couverture ayant des maturités généralement inférieures ou égales à six mois. Les techniques de couverture privilégient les instruments avec règlement monétaire. Ces opérations sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39. Pour la période close au 31 décembre 2012, un gain latent de 1 million d'euros lié à ces couvertures est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2011, une perte latente de 7 millions d'euros avait été enregistrée en autres éléments du résultat global.

L'acier, les plastiques et les terres rares ne peuvent pas faire l'objet de couverture à terme car ces matières ne sont pas cotées sur un marché organisé.

La part relative des stocks dans l'état de la situation financière du Groupe est peu influencée par la variation du prix des matières premières compte tenu de leur rotation rapide et de l'optimisation des flux logistiques qui en réduisent le montant. L'exposition au risque matières premières et l'analyse de sensibilité (calculée avant impôts) qui en découle figurent en Note 6.2.1.2 des Notes annexes aux états financiers consolidés au Chapitre 5, section 5.2.6, page 255.

Risque de change

Risque de change opérationnel

Identification du risque

Dans la mesure où le Groupe conduit son activité dans un contexte international, les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction lié aux opérations d'achat ou de vente dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle.

Gestion du risque

La couverture des transactions commerciales, en cours et futures, effectuées par les filiales, porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois. Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes (banques de premier rang). À ce titre, la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39 n'est pas applicable. Les produits dérivés de change sont donc qualifiés d'instruments de *trading* conformément à la norme sur les instruments financiers. Toutefois, à titre exceptionnel et pour des transactions précises et significatives, le Groupe peut être amené à utiliser des couvertures spécifiques. Dans ce cas, le Groupe applique les règles de comptabilité de couverture. Au 31 décembre 2012, une perte latente de 1 million d'euros liée à ces couvertures est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Risque de change financier

Identification du risque

La centralisation des besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement du Groupe exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse).

Gestion du risque

Les financements externes du Groupe sont, en règle générale, libellés en euros (voir section 2.1.4 « Risque de liquidité », page 62). Seul le financement contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement en novembre 2011 a été libellé en US dollar et immédiatement swappé en euro pour un montant équivalent.

Par ailleurs, en règle générale, le Groupe finance ses filiales dans leurs propres devises et se couvre systématiquement contre le risque de change qui en résulte.

Ainsi, le crédit bancaire mis en place fin juin 2011 dans le cadre du financement de l'acquisition de Niles a fait l'objet d'une opération de couverture sous la forme d'un *cross currency swap*. Cette opération a permis de convertir en yen, le nominal de l'emprunt émis initialement en euro, et simultanément de convertir les intérêts payables en euro sur la base de taux euro, en intérêts payables en yen sur la base de taux japonais.

Au 31 décembre 2012, une perte latente de 1 million d'euros liée à ces couvertures est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Cette opération en yen est adossée à un prêt interne en yen accordé à Valeo Japan pour réaliser l'acquisition de Niles.

L'exposition résiduelle non couverte au niveau du Groupe provient essentiellement de dettes contractées en euro par des filiales localisées en Europe de l'Est auprès de Valeo (l'analyse de sensibilité calculée avant impôts à ce risque est détaillée en Note 6.2.1.1 des Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6, page 254).

Une présentation des expositions brute et nette au risque de change du Groupe figure à la Note 6.2.1.1 des Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6, page 254.

Risque de taux

Identification du risque

Le risque de taux dépend des dettes et des placements financiers du Groupe et des conditions de rémunération (part fixe/part variable).

Gestion du risque

Le Groupe utilise des *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de sa dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou un taux fixe.

À la clôture de l'exercice 2012, après couverture, 77 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe, stables par rapport à 2011.

Les placements du Groupe sont essentiellement à taux variable.

L'exposition au risque de taux et l'analyse de sensibilité (calculée avant impôts) figurent Note 6.2.1.3 des Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6, page 256.

Risque de contrepartie bancaire

Identification du risque

Le risque de contrepartie bancaire se matérialise notamment dans le cadre des opérations de couverture effectuées auprès de banques de premier rang (instruments dérivés de taux, de change et de matières premières), par les lignes de crédit qui pourraient être tirées auprès de ces mêmes banques et par les liquidités et les titres déposés auprès d'établissements financiers.

Gestion du risque

Le Groupe travaille avec des établissements financiers de premier rang ; il fixe des limites pour chacun d'entre eux, en considérant sa notation auprès des agences de notation : notation moyenne de A+ chez S&P et A2 chez Moody's. Des rapports dédiés permettent le suivi du risque de contrepartie sur chaque marché.

Les liquidités excédentaires du Groupe sont placées selon les mêmes principes, auprès de sociétés de gestion, filiales d'établissements financiers de premier rang. Les titres sont également conservés dans les livres de banques dépositaires de premier rang.

Risque sur actions

Titres autodétenus

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Au cours de l'exercice 2012, 1 660 097 actions ont été acquises et 2 542 430 actions cédées,(dont 1 952 097 au titre du contrat de liquidité et 590 333 dans le cadre des plans de stock-options et d'actions gratuites), ce qui conduit à une augmentation des capitaux propres consolidés de 23 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

Une présentation détaillée de l'évolution des actions autodétenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite au Chapitre 7, section 7.5.2, page 328.

Investissements en actions pour les fonds de pension

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des retraites sont composés d'actions à hauteur de 197 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 51 % des actifs investis. Après une baisse des marchés en 2011, l'année 2012 a été plus favorable avec un rendement des fonds supérieur aux attentes, essentiellement aux États-Unis (cf. Note 5.10.5 des Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6, page 242).

Les décisions d'allocation des fonds entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, disponibilités) sont prises par des comités d'investissement ou des *trustees* spécifiques à chaque pays concerné, sur proposition de conseils externes, en fonction des perspectives de marché et des caractéristiques des engagements de retraite. Ces fonds sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées. Valeo assisté des mêmes conseils, se réunit régulièrement pour juger de la pertinence des placements et évaluer leurs performances.

Participation dans la société Ichikoh

Le Groupe détient une participation de 31,6 % dans la société Ichikoh Industries Ltd, qui est une société cotée à la Bourse de Tokyo. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence pour une valeur de 67 millions d'euros au 31 décembre 2012 (74 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le Groupe est exposé au risque de variation de la valeur boursière de cette participation. Au 31 décembre 2012, la valorisation boursière des titres Ichikoh est de 38 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2011) pour la quote-part détenue par Valeo. La valeur de mise en équivalence de cette participation dans les comptes consolidés du Groupe est justifiée par sa valeur d'utilité pour Valeo.

Risque de crédit client

Identification du risque

Par nature, le secteur automobile est un secteur relativement concentré autour de grands constructeurs internationaux. Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients constructeurs ou distributeurs.

Gestion du risque

Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur automobile et veille à diversifier autant que possible son portefeuille clients vers de nouveaux acteurs, notamment asiatiques. À ce titre, les clients asiatiques représentent 28 % du chiffre d'affaires première monte du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le premier groupe automobile client de Valeo représente environ 16 % du poste clients. Les cinq premiers clients représentent 55 % du chiffre d'affaires première monte du Groupe et les dix premiers clients, 78 % du chiffre d'affaires première monte. Valeo réalise également plus de 12 % de son chiffre d'affaires en seconde monte, dont 45 % avec les constructeurs et 55 % avec les réseaux indépendants. Le portefeuille des clients appartenant aux réseaux indépendants (7 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2012) est par nature fortement diversifié et fait l'objet d'un suivi constant. Le risque de défaut est de plus couvert par des polices d'assurance-crédit.

Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2012 s'élève à 49 jours contre 51 jours au 31 décembre 2011.

Sur l'antériorité des créances clients et les dépréciations sur créances douteuses, voir Notes 5.7 et 6.2.3 des Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6, pages 234 et 259.

2.2 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Afin d'optimiser les coûts d'assurance, le Groupe pratique une politique d'auto-assurance pour les risques dont les montants financiers sont faibles et susceptibles de se produire fréquemment.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine et son personnel.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens : les événements couverts sont liés aux risques technologiques (notamment incendie, explosion et dommages électriques) mais aussi aux risques naturels (notamment inondations et tremblements de terre) ; les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf des bâtiments, matériels et stocks ;
- pertes d'exploitation : il s'agit des cas d'interruption ou de réduction de l'activité suite à la survenance d'un sinistre assuré dans le cadre de la garantie de dommages aux biens ou par extension de garantie d'un des événements suivants : impossibilité matérielle d'accès aux locaux, carence des clients, des fournisseurs, carence en fourniture d'énergie. Les pertes d'exploitation sont assurées sur la base de la perte de marge brute ;
- transport de marchandises ou d'équipements et pertes d'exploitation après sinistre transport ;
- dommages de toute nature causés aux clients et aux tiers ;
- dommages du fait d'accidents et de maladies professionnelles du personnel ;
- dommages liés aux risques du travail.

S'agissant des risques liés aux produits livrés, le Groupe assure les conséquences financières de sa responsabilité du fait de dommages de toute nature qui pourraient être causés du fait de ses produits. Le Groupe assure également les conséquences financières des campagnes de rappel qui pourraient être effectuées par les constructeurs automobile.

Les limites annuelles de garantie de ces couvertures sont les suivantes :

Type d'assurance	**Limite de garantie** *(en euros)*
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	1 000 millions
Responsabilité civile générale produits et environnement	200 millions
Transport de marchandises ou d'équipements	À hauteur du montant des biens transportés
Responsabilité civile des dirigeants	130 millions
Responsabilité civile liée aux rapports sociaux	50 millions

En 2012, les primes supportées par le Groupe au titre de ces couvertures d'assurance se sont élevées à 13,6 millions d'euros.

Façade multifonction

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3

3.1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION 70

3.1.1 Les organes de direction 70

3.1.2 Le Conseil d'administration 72

3.2 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 88

3.2.1 Dirigeants mandataires sociaux 88

3.2.2 Autres administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants) 98

3.2.3 Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe 99

3.2.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance 101

3.2.5 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages 101

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME **RFA**

3.1 Organes de direction et d'administration

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010, étant précisé que s'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes porté par l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce (partie réglementaire). De même, la Société se conforme également aux dispositions du Rapport final de l'Autorité des marchés financiers sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

L'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est présentée au Chapitre 6, section 6.1.6, page 309.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010 est consultable sur le site Internet du MEDEF, www.medef.com.

3.1.1 Les organes de direction

Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels membres du Comité opérationnel.

Lors de sa réunion en date du 20 mars 2009, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateur de Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011, le Conseil d'administration du même jour, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a maintenu la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et renouvelé leur mandat respectif de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Président du Conseil d'administration (non exécutif) :

Pascal Colombani

(Début de mandat : 8 juin 2011 – fin de mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014).

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Pascal Colombani organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Directeur Général :

Jacques Aschenbroich

(Début de mandat : 8 juin 2011 – fin de mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014).

En sa qualité de Directeur Général, Jacques Aschenbroich est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le Règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice. Conformément au Règlement intérieur, l'accomplissement des opérations d'acquisition ou de cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros, doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration.

Comité opérationnel

1 **Michel Boulain**
Directeur Délégué Ressources Humaines

2 **Robert Charvier**
Directeur Financier

3 **Robert de La Serve**
Directeur de l'Activité Valeo Service

4 **Catherine Delhaye**
Directeur de l'Éthique et de la Conformité

5 **Guillaume Devauchelle**
Directeur Délégué Recherche et Développement et Marketing Produits

6 **Antoine Doutriaux**
Directeur du Pôle Systèmes de Visibilité

7 **Hans-Peter Kunze**
Directeur Délégué Commerce et Développement du Business

8 **Géric Lebedoff**
Directeur Délégué Juridique

9 **Claude Leïchlé**
Directeur du Pôle Systèmes de Propulsion

10 **François Marion**
Directeur du Plan et de la Stratégie

11 **Alain Marmugi**
Directeur du Pôle Systèmes Thermiques

12 **Christophe Périllat**
Directeur des Opérations

13 **Marc Vrecko**
Directeur du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite

3.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté le 31 mars 2003 un Règlement intérieur qui a depuis fait l'objet de modifications dont la dernière date du 18 octobre 2012.

Le Règlement intérieur précise les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Les Comités du Conseil d'administration sont également dotés d'un règlement intérieur.

Composition et nomination

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus (ou tout nombre maximal différent résultant d'une modification des prescriptions légales en vigueur). Le Conseil d'administration de la Société est à ce jour composé de 12 membres. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, qui lui-même reçoit les propositions du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans, qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire conformément aux dispositions légales en vigueur. La durée des fonctions du Président du Conseil d'administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Afin de favoriser un renouvellement harmonieux du Conseil d'administration et se conformer ainsi aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, les statuts de la Société ont été modifiés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011 pour permettre un renouvellement par quart des administrateurs.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Ces dispositions sont applicables, le cas échéant, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs.

Les fonctions du Président du Conseil d'administration prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 70 ans. Les fonctions du Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale des actionnaires.

Au 31 décembre 2012, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

- **Pascal Colombani**
- **Jacques Aschenbroich**
- **Gérard Blanc**
- **Daniel Camus**
- **Jérôme Contamine**
- **Michel de Fabiani**
- **Michael Jay**
- **Helle Kristoffersen**
- **Noëlle Lenoir**
- **Thierry Moulonguet**
- **Georges Pauget**
- **Ulrike Steinhorst**

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration était composé de 9 administrateurs indépendants.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et le Conseil d'administration avant la préparation du Rapport annuel. Ainsi, le Conseil d'administration a examiné le 22 janvier 2013 la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement intérieur. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF auquel Valeo se réfère, le Règlement intérieur du Conseil d'administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Les critères d'indépendance des administrateurs sont présentés au Chapitre 6, section 6.1.1, page 299.

Représentation des femmes au sein du Conseil d'administration

Depuis le début de l'année 2011, le Conseil d'administration compte trois femmes : Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir et Ulrike Steinhorst. L'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2012 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Ulrike Steinhorst.

Le nombre de femmes au sein du Conseil d'administration représente actuellement 25 % des administrateurs. Ainsi, la Société satisfait le premier palier prévu par la loi du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

Pascal Colombani

Président du Conseil d'administration
Président du Comité stratégique

Français
67 ans

Valeo
43, rue Bayen
75017 Paris

Nombre d'actions détenues : 600
Date de première nomination : 21/05/2007
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2014

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Senior Advisor de A.T. Kearney

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur de : Alstom S.A. ♦, Technip S.A. ♦, Energy Solutions Inc. (États-Unis) ♦
- Membre de l'Académie des Technologies

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Administrateur de : British Energy Group Plc, Rhodia SA
- Senior Advisor de : Detroyat et Associés, Arjil Banque

Expérience professionnelle

Pascal Colombani est Président du Conseil d'administration et administrateur de Valeo et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney.

Membre de l'Académie des Technologies, il est également administrateur de Technip S.A., d'Alstom S.A., et d'Energy Solutions Inc. En janvier 2000, il était nommé administrateur général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), fonction qu'il a occupée jusqu'en décembre 2002. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en a présidé le Conseil de surveillance jusqu'en mai 2003. Entre 1997 et 1999, il était Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche.

Pascal Colombani a passé près de 20 ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe.

Pascal Colombani est un ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de physique et Docteur ès Sciences.

♦ *Société cotée*

Jacques Aschenbroich

Directeur Général

Français
58 ans

Valeo
43, rue Bayen
75017 Paris

Nombre d'actions détenues : 57 000[1]

Date de première nomination : 20/03/2009

Date de début de mandat : 08/06/2011

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2014

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Président de : Valeo Finance, Valeo Service, Valeo S.p.A. (Italie), Valeo (UK) Limited (Royaume-Uni)
- Administrateur de : Valeo Service España, S.A. (Espagne)

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Président du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines ParisTech
- Administrateur de Veolia ♦

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Président-Directeur Général et administrateur de SEPR-Société européenne des produits réfractaires – France
- Président-Directeur Général de Saint-Gobain Glass France
- Président de Saint-Gobain Sekurit France
- Vice-Chairman, Président, Directeur Général et administrateur de Saint-Gobain Corporation (États-Unis)
- Chairman Président-Directeur Général de Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp. (États-Unis)
- Chairman de Saint-Gobain Abrasives Inc (États-Unis)
- Président de Saint-Gobain Corporation Foundation Inc. (États-Unis) et Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc. (États-Unis)
- Administrateur de : Saint-Gobain Corporation (États-Unis), Saint-Gobain, Corporation Foundation Inc. (États-Unis), Saint-Gobain Performance Plastics Corp. (États-Unis), Saint-Gobain Containers Inc. (États-Unis), Solaglas Ltd (Royaume-Uni), Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska (Pologne), Saint-Gobain Sekurit Benelux S.A. (Belgique), Saint-Gobain Sekurit Italia (Italie), Grindwell Norton Ltd. (Inde), Saint-Gobain Glass India Ltd. (Inde) et Saint-Gobain Sekurit India (Inde), Saint-Gobain K.K. (Japon), Hankuk Glass Industries Inc. (Corée), Saint-Gobain Glass Mexico (Mexique), Saint-Gobain Sekurit Mexico (Mexique), ESSO S.A.F.
- Membre du Conseil de surveillance de : Saint-Gobain Autoglas GmbH (Allemagne), Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH (Allemagne)
- Membre du Conseil Consultatif d'AvanCis GmbH & Co. KG (Allemagne)

Expérience professionnelle

Jacques Aschenbroich est Directeur Général et administrateur de Valeo.

Il est Président du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines ParisTech. Il est également Président de Valeo Finance, Valeo Service et Valeo S.p.A., Valeo (UK) Limited ainsi qu'administrateur de Valeo Service España, S.A.

Il a exercé plusieurs fonctions dans l'administration et a été au cabinet du Premier Ministre en 1987 et 1988. Il a ensuite mené une carrière industrielle au sein du groupe Saint-Gobain de 1988 à 2008. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la Direction de la Branche Vitrage de la Compagnie de Saint-Gobain et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996. Puis, aux fonctions de Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les Pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué Général pour les États-Unis et le Canada depuis le 1er septembre 2007.

Jacques Aschenbroich a également été administrateur de ESSO S.A.F. jusqu'en juin 2009.

Jacques Aschenbroich est Ingénieur du Corps des Mines.

♦ *Société cotée*

(1) dont 50 000 actions acquises le 24 juin 2012, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans des actions de performance qui lui avaient été attribuées dans le cadre du plan du 24 juin 2010. Ces 50 000 actions sont soumises à la période de conservation légale de deux ans (et ne seront définitivement disponibles que le 24 juin 2014), étant précisé que Jacques Aschenbroich devra en outre conserver 50 % de ces 50 000 actions sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Gérard Blanc

Administrateur indépendant
Membre du Comité stratégique

Français
69 ans

Marignac Gestion S.A.S.
17, rue Joseph Marignac
31300 Toulouse

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 21/05/2007
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Président-Directeur Général de Marignac Gestion S.A.S.

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur de Sogeclair ♦

Expérience professionnelle

Gérard Blanc est Président-Directeur Général de Marignac Gestion S.A.S. et administrateur de Sogeclair. Il a été Executive Vice-President des Programmes chez Airbus jusqu'en 2003, puis Executive Vice-President des Opérations jusqu'en 2005.

Gérard Blanc est diplômé de l'École des hautes études commerciales.

♦ *Société cotée*

Daniel Camus

Administrateur indépendant
Président du Comité d'audit et des risques

Français
60 ans

The Global Fund
Chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier, Suisse

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 17/05/2006
Date de début de mandat : 03/06/2010
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Directeur Financier de The Global Fund

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Membre du Conseil de : surveillance de Morphosys AG (Allemagne) ♦, SGL Group SE (Allemagne) ♦, Vivendi SA ♦, Cameco Corp. (Canada) ♦

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de : EnBW (Allemagne), Dalkia SAS
- Président du Conseil d'administration de EDF International
- Directeur Financier puis Directeur Exécutif (en charge des activités internationales et de la stratégie) du groupe EDF
- Administrateur de : EDF Energy (Grande-Bretagne), Edison (Italie)
- Senior Advisor de Roland Berger Strategy Consultants

Expérience professionnelle

Daniel Camus est Directeur Financier de The Global Fund.

Il est membre du Conseil de surveillance de Morphosys AG (Allemagne), de SGL Group SE (Allemagne), de Cameco Corp. (Canada) et de Vivendi S.A.. Il était, jusqu'en 2012, Senior Advisor de Roland Berger Strategy Consultants.

Auparavant, il a exerçé, jusqu'au 1er décembre 2010, la fonction de Directeur Exécutif Groupe en charge des activités internationales et de la stratégie du groupe EDF après en avoir été le Directeur Financer depuis 2002, date à laquelle il a rejoint le groupe EDF après 25 ans passés dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en France.

Daniel Camus est docteur d'État ès Sciences Économiques, agrégé en Sciences de la gestion et Lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris.

♦ *Société cotée*

Jérôme Contamine

Administrateur indépendant
Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Français
55 ans

Sanofi
54, rue de La Boétie
75414 Paris Cedex 8

Nombre d'actions détenues : 2 000
Date de première nomination : 17/05/2006
Date de début de mandat : 03/06/2010
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Sanofi

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

Groupe Sanofi :
- Président de SECIPE et de Sanofi 1
- Gérant de Sanofi 4 et de Sanofi-Amérique du Nord
- Directeur Général de Sanofi Europe et Sanofi Participations
- Administrateur de Sanofi Pasteur Holding, Merial Ltd. (Royaume-Uni)

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Groupe Sanofi :
  - Administrateur de Zentiva N.V. (Pays-Bas)
- Hors groupe Sanofi :
  - Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement
  - Président de VE EUROPE SERVICES (Belgique)
  - Administrateur de : Veolia Transport, Veolia Propreté, VE Services-Ré, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne), Veetra, Venac (États-Unis), Rhodia
  - Administrateur et Managing Director de Veolia UK (Grande-Bretagne)
  - Président et Chairman de VENAO (États-Unis)
  - Président de VE IT
  - Membre du Conseil de surveillance de : Veolia Eau, Dalkia France
  - Membre des Conseils de surveillance A et B de Dalkia

Expérience professionnelle

Jérôme Contamine est Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Sanofi depuis le 16 mars 2009.

Il est entré chez Veolia en 2000 comme Directeur Général Adjoint Finances avant de devenir en 2002 Directeur Général Délégué animant l'ensemble des fonctions transverses, puis Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement en 2003 jusqu'au 16 janvier 2009. De 1988 à 2000, il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Elf : postes à la Direction Financière, dont celui de Directeur Financements et Trésorerie (1991-1994), Directeur Adjoint Europe et États-Unis, division Exploration/Production, puis Directeur Général de Elf Norvège (1995-1998). En 1999, il est nommé Directeur du groupe d'intégration avec Total, en charge de la réorganisation de la nouvelle entité fusionnée, TotalFinaElf, et devient, en 2000, Vice-Président Europe et Asie Centrale, Exploration-Production de Total.

Il est diplômé de l'École polytechnique, ancien élève de l'École nationale d'administration et Conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Michel de Fabiani

Administrateur
Membre du Comité d'audit et des risques

Français
67 ans

CCI Franco-Britannique
31, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 20/10/2009
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2014

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur de : BP France, EB Trans S.A. (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec ♦
- Président du Conseil d'administration de British Hertford Hospital Corporation (Levallois)
- Président Fondateur du Cercle économique Sully et de l'Association pour la promotion des véhicules écologiques
- Vice-Président de L'œuvre du Perpétuel Secours (Levallois)

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Administrateur de : Groupe Rhodia, Star Oil Mali, SEMS (Maroc)

Expérience professionnelle

Michel de Fabiani est le premier français à accéder en 2005, puis à nouveau en 2009, à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique, institution créée en 1873 pour promouvoir et développer les relations commerciales et industrielles entre la France et la Grande-Bretagne.

Il est également administrateur de BP France et de EB Trans S.A. (Luxembourg) et membre du Conseil de surveillance de Vallourec. Par ailleurs, il est Président du Conseil d'administration de British Hertford Hospital Corporation, Vice-Président de L'œuvre du Perpétuel Secours à Levallois, Président Fondateur du Cercle économique Sully et de l'Association pour la promotion des véhicules écologiques.

Entré dans le groupe BP en 1969, il a occupé différents postes dans les secteurs nutrition, chimie, finance et pétrole à Milan, Paris et Bruxelles. En mai 1995, Michel de Fabiani devient Président-Directeur Général de BP France. En septembre 1997, il est nommé CEO de la Joint-Venture BP/Mobil en Europe et en 1999 Président Europe du groupe BP et Vice-Président d'Europia (Association européenne de l'industrie pétrolière) à Bruxelles jusqu'à fin 2004 où il quitte ses fonctions exécutives après 35 ans de carrière dans le groupe BP.

Michel de Fabiani est diplômé de l'École des hautes études commerciales.

♦ *Société cotée*

Michael Jay

Administrateur indépendant
Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Britannique
66 ans

House of Lords
Westminster
London SW1A
OPW United Kingdom

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 21/05/2007
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Membre de la Chambre des Lords

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur d'EDF ♦
- Directeur non exécutif de : Associated British Foods (ABF) (Royaume-Uni) ♦, Candover Investments Plc (Royaume-Uni) ♦
- Membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords) (Royaume-Uni)
- Chairman House of Lords Appointments Commission (Royaume-Uni)
- Vice-Chairman de Business for New Europe (Royaume-Uni)
- Chairman de Merlin (international medical charity) (Royaume-Uni)
- Membre du British Library Advisory Council (Royaume-Uni)

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Administrateur du Crédit Agricole
- Chairman de Culham Languages and Sciences (educational charity) (Royaume-Uni)
- Trustee, British Council (Royaume-Uni)

Expérience professionnelle

Michael Jay est membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords).

Il exerce également les fonctions de Directeur non exécutif de Associated British Foods (ABF) et de Candover Investments Plc. Il est aussi Chairman de la House of Lords Appointments Commission et de Merlin (international medical charity) ainsi que Vice Chairman de Business for New Europe. Il est de plus administrateur d'EDF ainsi que membre du British Library Advisory Council.

Michael Jay a été également membre de l'European Sub-Committee on EU law and institutions et du select committee on international institutions de la Chambre des Lords et Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques.

Il a été Secrétaire Général (Permanent Under-Secretary) au sein du ministère des Affaires Étrangères du Royaume-Uni et chargé du Service Diplomatique, de 2002 à 2006.

Il a été aussi, en 2005 et 2006, le représentant personnel du Premier ministre britannique aux sommets du G8 à Gleneagles et à Saint-Pétersbourg.

Michael Jay est Honorary Fellow du Magdalen College d'Oxford.

♦ *Société cotée*

Helle Kristoffersen

Administrateur indépendant
Membre du Comité stratégique

Française
48 ans

TOTAL
2, place Jean Miller
La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 22/03/2007
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Directeur Stratégie et Intelligence économique de Total

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur de France Télécom Orange ♦

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Directeur Adjoint Stratégie et Intelligence Économique de Total
- Senior Vice President Vertical Markets d'Alcatel-Lucent
- Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent
- Directeur de l'Analyse Économique, groupe Alcatel

Expérience professionnelle

Helle Kristoffersen est Directeur Stratégie et Intelligence économique de Total depuis le 1er janvier 2012.

Elle est également administrateur de France Télécom Orange.

Helle Kristoffersen a auparavant exercé les fonctions de Directeur Adjoint de la Stratégie et de l'Intelligence Économique de Total, de Senior Vice-President Vertical Markets et, jusqu'au 31 décembre 2008, de Directeur de la Stratégie et Secrétaire du Comité stratégique au sein du groupe Alcatel-Lucent, précédemment groupe Alcatel, où elle est entrée en 1994 en qualité de Responsable des opérations financières.

De 1989 à 1991, elle a travaillé comme analyste au sein du département Affaires de la Banque Lazard & Cie, avant d'intégrer le groupe Bolloré, où elle a exercé les fonctions suivantes : Adjoint du Directeur Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, Responsable de la stratégie opérationnelle de la Branche Maritime, puis Responsable des fusions-acquisitions auprès du Président-Directeur Général.

Helle Kristoffersen est titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I, elle est également diplômée de l'ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique) et ancienne élève de l'École normale supérieure.

♦ *Société cotée*

Noëlle Lenoir

Administrateur indépendant
Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Française
64 ans

Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP
47, avenue Hoche
75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 1 000
Date de première nomination : 03/06/2010
Date de début de mandat : 03/06/2010
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Avocate associée du cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Présidente de l'Institut de l'Europe d'HEC
- Déontologue de l'Assemblée nationale
- Membre de l'American Law Institute et de l'Académie des Technologies
- Administrateur de : Generali France, Compagnie des Alpes ♦
- Conseiller Municipal de Valmondois (Val d'Oise)
- Présidente fondatrice du Cercle des Européens
- Présidente d'Honneur de l'Association des amis d'Honoré Daumier
- Professeur Affilié à HEC
- Chargée de cours à Paris I Panthéon-Sorbonne
- Membre du bureau de la Société de Législation Comparée
- Membre du Conseil d'administration de l'Association française des constitutionnalistes

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité Directeur de l'Association des maires de France, de l'Association française des femmes juristes et du groupe d'experts de haut niveau auprès de la Commission européenne pour le droit des sociétés

Expérience professionnelle

Noëlle Lenoir est membre du Conseil d'État, avocate associée au sein du cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP. Elle exerce également la fonction de déontologue de l'Assemblée nationale.

Elle a exercé au cours de sa carrière les plus hautes fonctions de l'État français : première femme nommée membre du Conseil Constitutionnel (1992-2001), elle a été ministre déléguée aux Affaires européennes de 2002 à 2004. Depuis 2004, Noëlle Lenoir exerce principalement la fonction d'avocat, associée au sein des cabinets Debevoise & Plimpton LLP (2004-2009) puis Jeantet et Associés.

Par ailleurs, Noëlle Lenoir est depuis 2008 administrateur de Generali France et depuis mars 2013 administrateur de Compagnie des Alpes. Elle exerce aussi la fonction de Conseiller Municipal de Valmondois (Val d'Oise).

Noëlle Lenoir est également Présidente de l'Institut de l'Europe d'HEC, Professeur Affilié à HEC, Présidente d'Honneur de l'Association des amis d'Honoré Daumier, Présidente fondatrice du Cercle des Européens et Chargée de cours à Paris I Panthéon-Sorbonne.

Elle est aussi Membre de l'American Law Institute, de l'Académie des Technologies, du bureau de la Société de Législation Comparée, du conseil d'administration de l'Association française des constitutionnalistes. Elle a aussi été membre du Comité Directeur de l'Association des maires de France, de l'Association française des femmes juristes et du groupe d'experts de haut niveau auprès de la Commission européenne pour le droit des sociétés.

Noëlle Lenoir est diplômée d'Études Supérieures de droit public et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris.

♦ *Société cotée*

Thierry Moulonguet
Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité stratégique

Français
61 ans

Fimalac
97, rue de Lille
75007 Paris

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 08/06/2011
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2015

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Administrateur de : Fimalac SA ♦, Fitch Ratings Ltd., Groupe Lucien Barrière, HSBC France, HSBC Europe (Royaume-Uni)

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Chargé de mission auprès du PDG de Renault
- Administrateur de : Ssangyong Motor Co. (Corée), Avtovaz (Russie), RCI Banque, Renault Retail Group

Expérience professionnelle

Thierry Moulonguet est administrateur de Fimalac SA, de Fitch Ratings Ltd, du Groupe Lucien Barrière, de HSBC France et de HSBC Europe.

Il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Renault-Nissan, qu'il a rejoint en février 1991 en tant que Chargé de la stratégie bancaire et de la communication financière. Il a ensuite exercé les fonctions de Directeur des Relations Financières, Directeur du Contrôle des Investissements, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier de Nissan avant de devenir Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du groupe Renault, en charge également de la Direction Informatique puis du Comité de Management de la région Amérique, membre du Comité exécutif, de janvier 2004 au 1er juillet 2010 puis Chargé de mission auprès du Président-Directeur Général de Renault, Carlos Ghosn, jusqu'au 31 mars 2011, date à laquelle il a pris sa retraite.

Il a également été administrateur de Ssangyong Motor Co. (Corée), Avtovaz (Russie), RCI Banque et Renault Retail Group.

Thierry Moulonguet est diplômé de l'École nationale d'administration et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP).

♦ *Société cotée*

Georges Pauget

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Français
65 ans

Économie Finance et Stratégie S.A.S.
2, rue de Monceau
75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 10/04/2007
Date de début de mandat : 08/06/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2015

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Président de Économie Finance et Stratégie S.A.S.

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Président d'honneur du Conseil d'administration de LCL – Le Crédit Lyonnais
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo ♦
- Président d'INSEAD OEE Data Service et d'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public)
- Administrateur de : Danone Communities, Club Med ♦, Tikehau
- Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation d'Europlace
- Directeur Scientifique de la chaire d'Asset Management Paris Dauphine
- Professeur Affilié à l'Université de Paris Dauphine
- Visiting Professor à l'Université de Pékin

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Représentant du Crédit Agricole S.A. auprès du Club des Partenaires de l'association TSE (Toulouse School of Economics)
- Président du Conseil d'administration d'Amundi Group et de Viel & Cie
- Président de la Fédération bancaire française (FBF)
- Président de Crédit Lyonnais
- Directeur Général de Crédit Agricole S.A.
- Président de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ex-Calyon)
- Président du Projet Monnet de carte bancaire européenne

Expérience professionnelle

Georges Pauget est Président d'Économie Finance et Stratégie S.A.S., membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo ainsi qu'administrateur de Club Med, de Danone Communities, et de Tikehau.

Il est également Président d'honneur du Conseil d'administration de LCL – Le Crédit Lyonnais, Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation de Paris-Europlace, Président d'INSEAD OEE Data Service et d'IEFP (Institut pour l'Éducation Financière du Public), Directeur Scientifique de la chaire d'Asset Management Paris Dauphine, Professeur Affilié à l'Université de Paris Dauphine et Visiting Professor à l'Université de Pékin.

Il a également été, jusqu'au 14 mars 2012, Président du Conseil d'administration de Viel & Cie et, jusqu'à fin février 2011, d'Amundi Group.

Il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole dont il a été Directeur Général de septembre 2005 à mars 2010.

Il a exercé les fonctions de Représentant Permanent de Crédit Agricole S.A. au Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts et Directeur Général Délégué, de Membre du Comité exécutif et Directeur du Pôle Caisse Régionale de Crédit Agricole S.A. Il a été également, notamment, Président du Conseil d'administration de LCL – Le Crédit Lyonnais et Président du Conseil d'administration de Calyon jusqu'en mars 2010, Directeur Général, – Président du Comité exécutif de LCL – Le Crédit Lyonnais, Représentant Permanent de LCL – Le Crédit Lyonnais à la Fondation de France et Président du Comité exécutif de la Fédération bancaire française jusqu'en septembre 2009.

Georges Pauget est Docteur ès Sciences économiques et titulaire d'une maîtrise de Sciences Économiques, option économétrie, de l'Université de Lyon.

♦ *Société cotée*

Ulrike Steinhorst
Administrateur indépendant
Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Allemande
61 ans

EADS
12, rue Pasteur
B.P. 76
92152 Suresnes Cedex

Nombre d'actions détenues : 500
Date de première nomination : 24/02/2011
Date de début de mandat : 24/02/2011
Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2015

Fonction principale exercée en dehors de la Société

- Directeur de la Stratégie, du Plan et des Finances à la Direction Technique du groupe EADS

Autres mandats et fonctions en cours exercés dans toute société (hors filiales de Valeo)

- Membre du Conseil d'administration de la Fondation de coopération scientifique IMAGINE et de F2I (UIMM)

Autres mandats et fonctions échus exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années

- Présidente de : Degussa France Groupe SAS et Rexim SAS
- Directeur de Cabinet du Président exécutif d'EADS

Expérience professionnelle

Ulrike Steinhorst est Directeur de la Stratégie, du Plan et des Finances à la Direction Technique du Groupe EADS.

Elle est également membre du Conseil d'administration de la Fondation de coopération scientifique IMAGINE et de F2I (UIMM).

Ulrike Steinhorst a commencé sa carrière en tant que chargée de mission au Ministère des Affaires Européennes, en charge des relations avec l'Allemagne au moment de la réunification. De 1990 à 1998, elle a été au sein d'EDF membre de la Direction Internationale, puis Chargée des questions internationales puis institutionnelles au sein de la Direction Générale et enfin Chargée des filiales internationales au Pôle Industrie. En 1999, elle rejoint le groupe Degussa AG où elle exerce d'abord les fonctions de Directeur des Ressources Humaines d'une division puis celle de Responsable du Développement des Dirigeants au niveau groupe. Elle prend ensuite la Direction de la filiale Degussa France et la responsabilité du Bureau de représentation du groupe à Bruxelles. Elle a ensuite exercé la fonction de Directeur de Cabinet du Président exécutif d'EADS.

Ulrike Steinhorst est diplômée de l'Université Paris II – Panthéon et de l'École nationale d'administration.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Depuis la décision du Conseil d'administration du 20 mars 2009, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts ou le Règlement intérieur. Il représente la Société vis-à-vis des tiers et en justice.

Le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition ou cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

Cette unique limitation aux pouvoirs du Directeur Général a été reflétée dans les dispositions du Règlement intérieur tel que modifié par décision du Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en date du 9 avril 2009.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil consacre une séance par an à la revue de l'ensemble de la stratégie industrielle et financière du Groupe.

Le Conseil se réunit au moins six fois par an sur convocation du Président, à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois, avec un taux moyen de présence en personne ou par mandataire de 94,4 %.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, à défaut, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions ou par un Vice-Président ou encore par tout autre administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents ou représentés (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

À l'issue de chaque réunion du Conseil, il est établi un procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Droits et obligations des administrateurs

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux.

Les membres du Conseil d'administration ont également l'obligation de s'informer. À cet effet, le Président communique aux administrateurs les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

En rémunération de leur activité, l'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, répartie librement par le Conseil d'administration entre ses membres. Le Conseil d'administration peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qu'il leur confie. La rémunération du Président du Conseil et du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites en compte nominatif.

Un Code de bonne conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce Code rappelle notamment aux membres du Conseil d'administration de la Société les règles légales et réglementaires applicables en matière de déclaration d'opérations sur titres de la Société.

Le Code de bonne conduite précise en outre les périodes durant lesquelles les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants du Groupe doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur titres de la Société et rappelle l'interdiction de réaliser de telles opérations sur la base d'une information privilégiée.

Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement intérieur, le Conseil d'administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son organisation et de son fonctionnement. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 a décidé de confier l'évaluation de son fonctionnement à un cabinet extérieur. Le Rapport d'évaluation du Conseil en date du 16 janvier 2013 se base sur les entretiens réalisés avec l'ensemble des administrateurs de la Société. Ces derniers ont fait part de leur appréciation du fonctionnement du Conseil et de leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement, la structure, la composition et les missions du Conseil, l'information des administrateurs, le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités.

Le Rapport d'évaluation a été examiné par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors de sa séance du 22 janvier 2013 et présenté et discuté lors de la séance du Conseil d'administration du même jour. Les résultats de cette évaluation sont détaillés dans le Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, Chapitre 6, section 6.1.2 « Évaluation du fonctionnement du Conseil » page 305.

Les Comités créés par le Conseil

Le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et le Comité stratégique.

Les travaux du Comité d'audit et des risques, du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique au cours de l'exercice 2012 ont été régulièrement présentés au Conseil au cours de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

Comité d'audit et des risques

Conformément à son Règlement intérieur, le Comité d'audit et des risques doit être composé au moins de deux tiers d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur.

À la date du présent Document de référence, le Comité d'audit et des risques est composé de quatre membres : Daniel Camus (Président du Comité d'audit et des risques, administrateur indépendant), Michel de Fabiani (administrateur non indépendant), Thierry Moulonguet (administrateur indépendant) et Georges Pauget (administrateur indépendant).

Le Président et le Directeur Général ne sont pas membres du Comité d'audit et des risques mais peuvent être invités à ses séances.

L'ensemble des membres du Comité d'audit et des risques disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières.

Pour une information détaillée de l'expérience des membres du Comité d'audit et des risques, se reporter à la section 3.1.2 du présent chapitre, page 73.

Le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, adopté le principe de l'élargissement de la mission du Comité d'audit. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 a, sur proposition du Comité d'audit, adopté les modifications du règlement intérieur du Comité d'audit qui est devenu à cette date le Comité d'audit et des risques.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques a notamment pour missions principales d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et enfin de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Pour une présentation détaillée des missions du Comité d'audit et des risques, se reporter au Chapitre 6, section 6.1.2, page 301.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à cinq reprises en 2012, avec un taux de présence de 100 %.

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Conformément à son règlement intérieur, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance doit être composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Président en exercice est associé aux travaux du Comité, sauf lors de la discussion portant sur la rémunération ou le renouvellement du Président.

À la date du présent Document de référence, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de cinq membres, tous indépendants : Jérôme Contamine (Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance), Michael Jay, Noëlle Lenoir, Georges Pauget et Ulrike Steinhorst.

Conformément à son règlement intérieur, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission notamment d'étudier et de faire des propositions concernant la rémunération des mandataires sociaux, de donner un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options, de faire des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs, d'examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance déterminés dans le Règlement intérieur du Conseil, de réfléchir au fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil et de procéder à l'évaluation et à l'actualisation des règles de gouvernance.

Pour une information détaillée des missions du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, se reporter au Chapitre 6, section 6.1.2, page 304.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni à trois reprises en 2012, avec un taux de présence de 93,3 %.

Comité stratégique

Le Comité stratégique, créé le 20 octobre 2008, est composé d'administrateurs dont un Président du Comité, nommés par le Conseil d'administration.

À la date du présent Document de référence, le Comité stratégique est composé de quatre membres (dont un Président) nommés par le Conseil d'administration : Pascal Colombani (Président), Gérard Blanc, Helle Kristoffersen et Thierry Moulonguet. Tous les membres du Comité stratégique, à l'exception de Pascal Colombani, sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur du Conseil. Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009, le Comité stratégique accueille Jacques Aschenbroich comme invité permanent du Comité stratégique.

Conformément à son règlement intérieur, le Comité stratégique a pour mission d'exprimer au Conseil ses avis et recommandations sur d'une part, l'examen des axes

stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; et d'autre part sur l'étude des projets de développement du Groupe notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

Le Comité stratégique s'est réuni à trois reprises en 2012, avec un taux de présence de 91,7 %.

Déclarations relatives aux mandataires sociaux

Conflits d'intérêts

Certains mandataires sociaux ont des fonctions de dirigeant et/ou mandataire social au sein de groupes susceptibles de contracter avec Valeo dans le cadre d'opérations commerciales et/ou financières (en tant que banques conseils et/ou garants de placements et/ou prêteurs). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de ces mandataires sociaux, à l'égard de Valeo, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Le Règlement intérieur prévoit que, sans préjudice des formalités d'autorisation et de contrôle prescrites par la loi et les statuts, les administrateurs de la Société sont tenus de communiquer sans délai au Président toute convention conclue par Valeo et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés. Les administrateurs doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention conclue entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et Valeo ou l'une de ses filiales, ou qui a été conclue par personne interposée.

Sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a modifié son Règlement intérieur en y insérant une disposition ne permettant pas à l'administrateur d'accepter de prendre de responsabilités susceptibles de présenter un conflit d'intérêts avec celles qu'il occupe au sein de la Société.

Par ailleurs, Valeo interroge chaque année les administrateurs sur l'existence potentielle de conflits d'intérêts.

Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrat de service conclu entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Autres déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration

Sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a modifié son Règlement intérieur en y insérant une disposition obligeant l'administrateur à informer le Président du Conseil et le Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en cas de sollicitation pour un mandat extérieur afin de solliciter les suites à donner, le cas échéant, en concertation avec le Conseil d'administration.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration, (ii) aucun membre du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À l'exception des restrictions légales, réglementaires ou statutaires, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

Indépendamment des déclarations du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) (cf. Chapitre 7, section 7.6.6, « Relations avec le FSI » page 340), il n'existe pas d'arrangement ou d'accord avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs en vertu duquel l'un d'eux aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de Valeo.

3.2 Rémunération des mandataires sociaux

3.2.1 Dirigeants mandataires sociaux

Lors de la réunion du 20 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et suite à la démission de Thierry Morin de son mandat de Président-Directeur Général, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Pascal Colombani aux fonctions de Président du Conseil d'administration et Jacques Aschenbroich aux fonctions de Directeur Général.

Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateur de Jacques Aschenbroich et Pascal Colombani par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'administration du même jour, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a maintenu la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général, indiquant que cette dissociation avait permis l'amélioration du fonctionnement du Conseil.

Rémunération de Pascal Colombani au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration

La rémunération versée par Valeo à Pascal Colombani, Président du Conseil d'administration, est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Rémunération fixe et avantages en nature

Dans le cadre du renouvellement du mandat de Président du Conseil d'administration de Pascal Colombani, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé, après examen de la pratique d'un panel de sociétés comparables, de porter la rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration à 300 000 euros, avec effet au 1er juin 2011. Elle était avant cette date, et ce depuis 2009, de 250 000 euros par an.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé de mettre à disposition du Président du Conseil d'administration un véhicule de fonction à usage professionnel ainsi qu'un chauffeur actuellement employé par la Société.

Au cours de l'exercice 2012, la rémunération fixe versée par Valeo à Pascal Colombani s'est élevée à 300 000 euros (contre 279 167 euros en 2011).

Rémunération variable

Pascal Colombani ne perçoit pas de rémunération variable.

Jetons de présence

Pascal Colombani ne perçoit pas de jetons de présence.

En effet, le Conseil d'administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé que le Président du Conseil ne percevrait pas de jetons de présence à raison de son mandat actuel.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Pascal Colombani ne perçoit aucune rémunération de sociétés contrôlées par Valeo.

Stock-options et actions de performance

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucune action de performance n'a été octroyée à Pascal Colombani au cours de l'exercice 2012 ni au cours des exercices précédents.

Régime de retraite

Pascal Colombani ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est prévue au bénéfice de Pascal Colombani.

Évolution de la rémunération du Président du Conseil d'administration au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et les options et actions attribuées à Pascal Colombani au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options d'achat d'actions et actions attribuées à Pascal Colombani

(en euros)	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	279 167	300 000
Valorisation des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**279 167**	**300 000**

Tableau récapitulatif des rémunérations de Pascal Colombani

	2011		2012	
(en euros)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	279 167	279 167	300 000	300 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
dont jetons de présence versés par Valeo	0	0	0	0
dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	**279 167**	**279 167**	**300 000**	**300 000**

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Pascal Colombani

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions de performance attribuées à Pascal Colombani

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à Pascal Colombani par Valeo et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Actions de performance devenues disponibles pour Pascal Colombani

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Pascal Colombani **Président du Conseil d'administration** **1re nomination en qualité d'administrateur : 21/05/2007** **Date de début du mandat : 08/06/2011** **Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2014**	Non	Non	Non	Non

Rémunération de Jacques Aschenbroich au titre de son mandat de Directeur Général

La rémunération versée par Valeo à Jacques Aschenbroich, Directeur Général, est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Jacques Aschenbroich ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe Valeo.

La rémunération globale du Directeur Général a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice du régime de retraite complémentaire dont il bénéficie (cf. « Régime de retraite » page 93 de la présente section).

Rémunération fixe et avantages en nature

Le Conseil d'administration du 9 avril 2009 avait décidé que Jacques Aschenbroich percevrait au titre de ses fonctions de Directeur Général, une rémunération annuelle fixe de 850 000 euros. Afin de récompenser le redressement spectaculaire de la Société, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé d'augmenter la rémunération annuelle fixe du Directeur Général à 900 000 euros, avec effet au 1er juin 2011. Ce montant a été maintenu en 2012.

Le Conseil d'administration du 9 avril 2009 a décidé d'accorder à Jacques Aschenbroich le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise (assurance chômage), du régime collectif et obligatoire en matière de frais médicaux,

décès et invalidité et d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel. Dans le cadre du renouvellement du mandat de Directeur Général de Jacques Aschenbroich, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a confirmé la poursuite sans modification de l'ensemble de ces avantages, qui ont été maintenus en 2012.

Au cours de l'exercice 2012, la rémunération fixe versée par Valeo à Jacques Aschenbroich s'est élevée à 916 940 euros (contre 895 881 euros en 2011). Elle se décompose en une rémunération brute de 900 000 euros (contre 879 167 euros en 2011) et 16 940 euros (contre 16 714 euros en 2011) au titre des avantages en nature.

Rémunération variable

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, pour l'exercice en cours. Le Conseil d'administration statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis. La part variable de la rémunération du Directeur Général est déterminée pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe et pour partie sur une base qualitative en fonction d'objectifs précis et préétablis.

Pour 2011, la composante quantitative de la rémunération du Directeur Général était assise sur les cinq critères suivants : (i) la marge opérationnelle, (ii) le cash opérationnel, (iii) le résultat net, (iv) le ROCE, et (v) les prises de commandes du Groupe et sur des critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière et (ii) la vision stratégique.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base était de 0 à 15 % pour chaque critère quantitatif.

Pour les critères qualitatifs, la qualité de la communication financière représentait entre 0 à 10 % tandis que la vision stratégique représentait de 0 % à 35 % de la rémunération fixe.

Le montant maximal de la partie variable avait été fixé à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

Lors de la réunion du 21 février 2012, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a constaté que le taux de réalisation des critères quantitatifs pour 2011 était de 68,93 % et celui des critères qualitatifs de 74 %, ce qui a conduit à fixer la rémunération variable de Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2011 à 85 % de sa rémunération fixe perçue, soit 747 292 euros.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2012 serait fonction de :

- critères quantitatifs comprenant : (i) la marge opérationnelle, (ii) le cash opérationnel, (iii) le résultat net, (iv) le ROCE, et (v) les prises de commandes du Groupe, dont le niveau de réalisation attendu a été établi de manière précise mais n'a pas été rendu public pour des raisons de confidentialité; et de
- critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière, (ii) la vision stratégique, et (iii) la maîtrise des risques.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base s'établirait de 0 à 15 % pour chaque critère quantitatif.

Pour les critères qualitatifs : la qualité de la communication financière et la maîtrise des risques s'établiraient chacun de 0 à 10 %, et la vision stratégique de 0 à 25 % de la rémunération fixe.

Le montant maximal de la partie variable pour 2012 a été fixé à 120 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

Lors de la réunion du 21 février 2013, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a constaté que le taux de réalisation des critères quantitatifs pour 2012 était de 41,8 % et celui des critères qualitatifs de 44,2 %, ce qui a conduit à fixer la rémunération variable de Jacques Aschenbroich pour 2012 à 86 % de sa rémunération fixe perçue, soit 774 000 euros (contre 747 292 euros en 2011).

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, que la rémunération variable pouvant être accordée à Jacques Aschenbroich au titre de l'exercice 2013 sera fonction de :

- critères quantitatifs comprenant : (i) la marge opérationnelle, (ii) *le cash* opérationnel, (iii) le résultat net, (iv) le ROCE, et (v) les prises de commandes du Groupe, dont le niveau de réalisation a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité ; et de
- critères qualitatifs comprenant : (i) la qualité de la communication financière, (ii) la vision stratégique, et (iii) la maîtrise des risques.

Le montant de la part variable en pourcentage de la rémunération fixe de base s'établirait de 0 à 17 % pour chaque critère quantitatif et pour les critères qualitatifs, de 0 à 10 % pour la qualité de la communication financière et de 0 à 20 % pour la vision stratégique et la maîtrise des risques.

Le montant maximum de la partie variable pour 2013 ne pourra dépasser 135 % de la rémunération fixe de Jacques Aschenbroich.

Jetons de présence

Jacques Aschenbroich ne perçoit pas de jetons de présence.

En effet, le Conseil d'administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

Au cours de l'exercice 2012, Jacques Aschenbroich n'a perçu aucune rémunération de quelque nature que ce soit et à quelque titre que ce soit des sociétés contrôlées par Valeo, le Conseil d'administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ayant décidé que le Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe.

Options d'achat d'actions et actions de performance

Attributions au cours de l'exercice 2011

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 juin 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance au Directeur Général selon les modalités annoncées aux actionnaires dans le Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 8 juin 2011. Ainsi, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 30 300 options d'achat d'actions et de 15 600 actions de performance pour le Directeur Général. L'ensemble des options d'achat d'actions et des actions de performance ainsi attribuées au Directeur Général sont conditionnées à la réalisation d'une performance mesurée sur la période des exercices 2011, 2012 et 2013 par l'atteinte d'un taux de marge opérationnelle moyen sur la période supérieur ou égal à un niveau fixé par le Conseil d'administration et supérieur à la guidance annuelle pour 2011, par l'atteinte d'un taux de retour sur capitaux employés moyen sur la période supérieur ou égal à 30 % et par l'atteinte d'un taux de rendement de l'actif investi avant impôts moyen sur la période supérieur ou égal à 12,5 %. Ensuite :

- si les trois taux moyens sur la période des exercices 2011, 2012 et 2013 sont atteints, la totalité des options attribuées pourra être levée et la totalité des actions de performance attribuées sera définitivement acquise ;
- si deux taux moyens sur la période des exercices 2011, 2012 et 2013 sont atteints, 60 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 60 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si seulement un taux moyen sur la période des exercices 2011, 2012 et 2013 est atteint, 30 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 30 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si aucun taux moyen n'est atteint sur la même période, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action de performance attribuée ne sera définitivement acquise.

Par ailleurs, l'ensemble des options d'achat d'actions et actions de performance attribuées au Directeur Général le seront sous réserve que son mandat soit en vigueur à la date d'exercice ou d'attribution définitive, selon le cas (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde).

Les options d'achat d'actions seront exerçables à l'issue d'un délai minimum de trois ans et jusqu'à l'expiration d'un délai maximum de huit ans suivant leur date d'attribution.

Le Directeur Général est en outre astreint à des obligations de conservation. Il ne pourra céder les actions issues de la levée de ses options d'achat qu'à l'expiration d'un délai de quatre ans suivant leur attribution. Après cession de la quantité d'actions nécessaires au financement de la levée d'options et au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, il devra conserver au moins 50 % du nombre d'actions restantes issues de la levée des options sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions. De même, à l'issue de la période d'acquisition de trois ans et de la période de conservation légale de deux ans, il devra conserver au moins 50 % du nombre d'actions de performance attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Enfin, le Directeur Général ne doit pas recourir à des opérations de couverture de son risque.

Attributions au cours de l'exercice 2012

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 mars 2012 a, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, décidé l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance à Jacques Aschenbroich selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et annoncées aux actionnaires dans le Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 8 juin 2011. Ainsi, le Conseil d'administration a décidé l'attribution au Directeur Général de 35 300 options d'achat d'actions et 11 400 actions de performance existantes.

L'ensemble des options d'achat d'actions et des actions de performance ainsi attribuées au Directeur Général sont conditionnées à la réalisation d'une performance mesurée sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 par l'atteinte d'un taux de marge opérationnelle moyen sur la période supérieur ou égal à un niveau fixé par le Conseil d'administration et supérieur à la guidance annuelle pour 2012, par l'atteinte d'un

taux de retour sur capitaux employés (ROCE) moyen sur la période supérieur ou égal à 30 % et par l'atteinte d'un taux de rendement de l'actif investi avant impôts (ROA) moyen sur la période supérieur ou égal à 12,5 %. Ensuite :

- si les trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 sont atteints, la totalité des options attribuées pourra être levée et la totalité des actions de performance attribuées sera définitivement acquise ;
- si deux des trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 sont atteints, 60 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 60 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si seulement un des trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 est atteint, 30 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 30 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si aucun des trois taux moyens n'est atteint sur la même période, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action de performance attribuée ne sera définitivement acquise, la totalité étant annulée.

Les options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice a été fixé par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 à 40,78 euros, seront exerçables à l'issue d'un délai minimum de trois ans et jusqu'à l'expiration d'un délai maximum de huit ans suivant leur date d'attribution.

L'attribution des actions de performance deviendra définitive à l'issue d'une période d'acquisition minimale de trois ans, le Directeur Général devant ensuite conserver les titres pendant une durée minimale de deux ans.

L'ensemble des options d'achat d'actions et actions de performance attribuées au Directeur Général le sont sous réserve que son mandat soit en vigueur à la date d'exercice ou d'attribution définitive, selon le cas (cette condition de présence étant susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde).

Le Directeur Général est en outre astreint à des obligations de conservation. Il ne pourra céder les actions issues de la levée de ses options d'achat qu'à l'expiration d'un délai de quatre ans suivant leur attribution. Il devra en outre conserver, après cession de la quantité d'actions nécessaires au financement de la levée d'options et au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, au moins 50 % du nombre d'actions restantes issues de la levée des options et au moins 50 % du nombre d'actions de performance attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Enfin, le Directeur Général ne doit pas recourir à des opérations de couverture de son risque.

Les actions auxquelles donnent droit les options d'achat d'actions et les actions de performance attribuées à Jacques Aschenbroich au cours de l'exercice 2012 ont un effet dilutif limité et représentent respectivement 0,04 % et 0,01 % du capital de la Société au 31 décembre 2012. Le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a estimé que, sur la base d'une valorisation en normes IFRS des actions de performance à 32,60 euros et des options d'achat d'actions à 10,08 euros, les attributions faites au Directeur Général au cours de l'exercice 2012 représentent 81 % de sa rémunération annuelle fixe.

Régime de retraite

Soucieux de retenir et motiver le Directeur Général au regard des objectifs de l'entreprise, de son intérêt social et des pratiques du marché, le Conseil d'administration a, le 9 avril 2009, lors de la détermination de la rémunération globale de Jacques Aschenbroich, arrêté le principe d'octroi à Jacques Aschenbroich du bénéfice du régime de retraite complémentaire à prestations définies existant qui s'applique à l'ensemble des Cadres Hors Catégorie de la société Valeo et de ses filiales françaises (ou du nouveau régime qui était à l'étude pour le remplacer), avec reconnaissance à sa prise de fonction d'une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

Toutefois, du fait des modifications en cours de l'environnement législatif et réglementaire, le Conseil avait décidé de reporter à une réunion ultérieure la mise en œuvre d'un régime de retraite complémentaire.

Le Conseil d'administration du 20 octobre 2009 a décidé de faire bénéficier Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux Cadres Hors Catégorie du Groupe et dont les principales caractéristiques sont décrites section 3.2.3, page 100. Pour tenir compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et du fait qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire, il a été décidé de reconnaître à Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans à sa prise de fonction.

Le nouveau régime de retraite est effectif depuis le 1er janvier 2010. Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateur et de Directeur Général de Jacques Aschenbroich, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a confirmé que le régime de retraite complémentaire dont bénéficie Jacques Aschenbroich se poursuivait sans aucune modification

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 février 2012, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé d'amender le régime de retraite complémentaire en introduisant une possibilité de réversion dans le cas de décès d'un bénéficiaire encore en activité à partir du moment où l'événement survient après l'âge légal de départ volontaire en retraite.

Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Dans le cadre du renouvellement du mandat d'administrateur de Jacques Aschenbroich, le Conseil d'administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé de renouveler l'indemnité de départ susceptible d'être versée à Jacques Aschenbroich dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions), qui lui avait été octroyée par le Conseil d'administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et après consultation du Comité des sages. Le montant de l'indemnité de départ serait modulé en fonction de l'année de départ (2011, 2012 ou à compter de 2013). Le renouvellement de cette convention a été soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011 et a été adopté dans sa douzième résolution. Aucune modification n'a été apportée à cette convention en 2012.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a également pris acte de ce que l'indemnité de non-concurrence dont bénéficie Jacques Aschenbroich se poursuivrait sans aucune modification, sous condition du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 8 juin 2011 et du renouvellement de son mandat de Directeur Général.

Ainsi, le montant de l'indemnité de départ serait de 24 mois en cas de départ contraint à compter de 2013.

Cette indemnité de départ serait en outre soumise aux 5 critères de performance suivants :

- le paiement au moins deux fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an d'exercice et aux deux dernières années si fin du mandat après deux ans) ;
- l'atteinte d'un résultat net positif au cours du dernier exercice clôturé ;
- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3,6 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 16 % ;
- la réalisation d'un ratio de prises de commandes rapportée au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1,3 en moyenne sur les deux exercices antérieurs (ramené au dernier exercice si fin du mandat après un an).

La rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ sera la moyenne des rémunérations (fixe et variable) perçues au titre des 2 exercices sociaux précédant celui au cours duquel le départ intervient.

La somme globale susceptible d'être perçue au titre de l'indemnité de départ sera calculée selon le barème suivant :

- si 5 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 4 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 80 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 60 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Jacques Aschenbroich percevrait 0 % des sommes prévues en cas de départ.

Le Conseil réduirait de 20 % le montant résultant du calcul ci-dessus si un plan important concernant l'emploi était mis en place dans l'année précédant la date à laquelle il est mis fin au mandat de Jacques Aschenbroich.

La somme payable au titre de l'indemnité de départ serait versée en une fois dans le délai maximum d'un mois suivant l'évaluation par le Conseil d'administration du respect des critères d'attribution de l'indemnité de départ.

En cas d'exercice de la clause de non-concurrence par la Société, il serait interdit à Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois qui suivraient la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo.

Cette clause, si elle venait à être mise en œuvre, donnerait lieu au paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Cette somme serait versée par avances mensuelles égales pendant toute la période pendant laquelle la clause de non-concurrence serait appliquée.

Il est précisé que la Société pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

Si la Société exerçait cette clause de non-concurrence, le montant de l'indemnité due à ce titre s'imputerait sur le montant de l'indemnité de départ. Ainsi, à compter de 2013, le montant maximum des indemnités susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich au titre de l'indemnité de non-concurrence et/ou de départ serait égal à 24 mois.

En cas d'exercice de la clause de non-concurrence, Jacques Aschenbroich recevrait au minimum le montant de l'indemnité de non-concurrence, et la somme due au titre de cette indemnité et de l'indemnité de départ serait versée : (i) à hauteur du montant à payer au titre de l'indemnité de non-concurrence, conformément aux règles de paiement prévues pour celle-ci, (ii) pour le surplus, le cas échéant, conformément aux règles de paiement prévues pour l'indemnité de départ.

Évolution de la rémunération du Directeur Général au cours des deux derniers exercices

Les tableaux ci-dessous font apparaître les rémunérations versées et dues et les options et actions attribuées à Jacques Aschenbroich au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations, des options d'achat d'actions et actions attribuées à Jacques Aschenbroich

(en euros)	2011	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 643 173	1 690 940
Valorisation des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice	384 204	355 824
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	539 604	371 640
TOTAL	**2 566 981**	**2 418 404**

Tableau récapitulatif des rémunérations de Jacques Aschenbroich

	2011		2012	
(en euros)	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	879 167	879 167	900 000	900 000
Rémunération variable	747 292	1 020 000	774 000	747 292
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
■ dont jetons de présence versés par Valeo	0	0	0	0
■ dont jetons de présence versés par les sociétés contrôlées	0	0	0	0
Avantages en nature [1]	16 714	16 714	16 940	16 940
TOTAL	1 643 173	1 915 881	1 690 940	1 664 232

(1) Voiture de fonction, cotisation annuelle au régime de Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise et cotisation annuelle de prévoyance.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance
27/03/2012	Achat	355 824 €	35 300	40,78 €	Jusqu'au 26/03/2020 (1)	(2)

(1) Obligation de conservation de 50 % des actions jusqu'à la cessation des fonctions.
(2) Les conditions de performance auxquelles sont soumises ces options sont indiquées dans la présente section.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Non applicable	0	Non applicable

Actions de performance attribuées à Jacques Aschenbroich

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à Jacques Aschenbroich par Valeo et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	27/03/2012	11 400	371 640 €	27/03/2015	27/03/2017 (1)	(2)

(1) Obligation de conservation d'au moins 50 % des actions attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.
(2) Les conditions de performance auxquelles sont soumises ces actions de performance sont indiquées dans la présente section.

Actions de performance devenues disponibles pour Jacques Aschenbroich

N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Non applicable	0	Non applicable

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée générale	08/06/2011	08/06/2011
Date du Conseil d'administration	08/06/2011	27/03/2012
Nombre total d'actions pouvant être achetées	292 840	367 160
Dont nombre total d'actions pouvant être achetées par Jacques Aschenbroich	30 300	35 300
Point de départ d'exercice des options	08/06/2014	27/03/2015
Date d'expiration	07/06/2019	26/03/2020
Prix d'achat (1)	42,41 €	40,78 €
Nombre d'actions achetées au 22 mars 2013	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	26 080	7 800
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	266 760	359 360

(1) Prix égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le jour de la délibération du Conseil d'administration, celui-ci étant plus élevé que 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par Valeo au titre des articles L. 225-108 et L. 225-109 du Code de commerce.

Contrat de travail, régimes de retraite supplémentaire et indemnités

	Contrat de travail	Régimes de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
	Non	Oui	Oui	Oui
Jacques Aschenbroich Directeur Général 1re nomination : 20/03/2009 Date de début du mandat : 08/06/2011 Date de fin du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2014		Le régime de retraite dont bénéficie Jacques Aschenbroich est décrit au paragraphe « Régime de retraite » à la page 93. Au 31 décembre 2012, les droits de Jacques Aschenbroich au titre de ce régime de retraite représentent 8 % de son salaire de référence, soit un montant annuel de retraite de 70 111 €	Une description de ces indemnités et avantages figure au paragraphe « Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence » page 94	Une description de cette indemnité figure au paragraphe « Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence » page 94

3.2.2 Autres administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Les administrateurs non dirigeants reçoivent des jetons de présence. Depuis le 27 juillet 2010, les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration de la manière suivante : à chaque administrateur, une part fixe de 22 000 euros par an et une part variable de 2 000 euros par séance ; pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités du Conseil mais non Président de Comité, une part variable de 2 000 euros supplémentaires par séance ; pour l'administrateur Président du Comité d'audit et des risques, en supplément, une part fixe de 15 000 euros par an et une part variable de 2 000 euros par séance ; et pour chaque administrateur Président de Comité (autre que le Comité d'audit et des risques), en supplément, une part fixe de 12 000 euros par an et une part variable de 2 000 euros par séance. Ces attributions ne sont pas plafonnées mais en cas de dépassement de l'enveloppe globale de 600 000 euros approuvée par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2008, une règle de trois est appliquée selon la formule suivante : (montant des jetons versés à un administrateur particulier divisé par la somme des jetons versés à l'ensemble des administrateurs) multiplié par 600 000 euros.

Les jetons de présence sont versés semestriellement sur la base des règles d'assiduité suivantes :

- paiement de la part variable en fonction du nombre de réunions auxquelles l'administrateur a participé réellement ; et
- paiement de l'intégralité de la part fixe lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'administration et, pour les administrateurs membres d'un Comité, aux réunions dudit Comité, est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé, à défaut, non-paiement de celle-ci.

À l'exception de Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich, les membres du Conseil d'administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions de performance. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Tableau récapitulatif des jetons de présence et des autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 476 000 euros en 2012, contre 483 500 euros en 2011. La répartition de ces jetons de présence figure dans le tableau ci-après :

	Jetons de présence		Autres rémunérations (rémunération fixe, variable, exceptionnelle, avantages en nature)	
(en euros)	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**
Mandataires sociaux dirigeants				
Pascal Colombani	0	0	279 167	300 000
Jacques Aschenbroich	0	0	1 915 881	1 664 232
Mandataires sociaux non dirigeants				
Gérard Blanc	48 000	46 000	0	0
Daniel Camus	63 000	65 000 (1)	0	0
Jérôme Contamine	54 000	54 000	0	0
Michel de Fabiani	50 000	50 000	0	0
Philippe Guédon (2)	29 000	0	0	0
Michael Jay	40 000 (3)	40 000 (4)	0	0
Helle Kristoffersen	44 000	23 000	0	0
Noëlle Lenoir	46 000	46 000	0	0
Thierry Moulonguet	27 000	52 000	0	0
Georges Pauget	52 000	54 000	0	0
Ulrike Steinhorst	30 500	46 000	0	0
TOTAL	**483 500**	**476 000**	**2 195 048**	**1 964 232**

(1) Ce montant représente le montant brut des jetons de présence, auquel a été appliqué à compter du 1er juillet 2012 une retenue à la source de 30 %, Daniel Camus n'étant plus résident français.
(2) Le mandat d'administrateur de Philippe Guédon est venu à expiration le 8 juin 2011.
(3) Ce montant représente le montant brut des jetons de présence, auquel s'appliquait à l'époque une retenue à la source de 25 %, Michael Jay n'étant pas résident français.
(4) Ce montant représente le montant brut des jetons de présence, auquel s'applique depuis le 1er janvier 2012 une retenue à la source de 30 %, Michael Jay n'étant pas résident français.

3.2.3 Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe

Les autres dirigeants sont les membres du Comité opérationnel qui compte 13 membres et le Directeur Général. Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2012 par les membres du Comité opérationnel (hors le Directeur Général, mais y compris un membre ayant cessé ses fonctions au 30 juin 2012 et un membre ayant rejoint le Comité fin février 2012) s'est élevé à 8 427 024 euros (contre 10 123 989 euros en 2011), dont 5 750 625 euros au titre de la part fixe de la rémunération, 2 326 971 euros au titre de la part variable, 100 116 euros au titre d'avantages en nature, 24 157 euros au titre de la prime de partage/intéressement/participation, 39 183 euros au titre des médailles du travail, et 185 972 euros au titre de l'indemnité de départ à la retraite.

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 27 mars 2012, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, décidé l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et annoncées aux actionnaires dans le Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 8 juin 2011. Ainsi, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 331 860 options d'achat d'actions et 201 740 actions de performance existantes aux salariés et mandataires sociaux (hors Jacques Aschenbroich) réparties comme suit :

- 84 700 options d'achat d'actions et 32 800 actions de performance pour les membres du Comité opérationnel (hors Jacques Aschenbroich) ;
- 43 300 options d'achat d'actions et 17 100 actions de performance pour les membres du Comité de liaison (autres que les membres du Comité opérationnel) :
- 203 860 options d'achat d'actions et 111 840 actions de performance pour les principaux N-1 des membres du Comité de liaison ; et
- 40 000 actions gratuites (au maximum), dont l'attribution n'est pas soumise à des conditions de performance, pour l'ensemble du personnel des sociétés françaises du Groupe.

Conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 et sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, les options d'achat d'actions et les actions de performance attribuées aux membres du Comité opérationnel (hors Jacques Aschenbroich) sont soumises à des conditions de performance identiques aux options d'achat d'actions et aux actions de performance attribuées le même jour par le Conseil d'administration au Directeur Général (décrites dans le paragraphe « Options d'achat d'actions et actions de performance » de la section 3.2.1 page 92).

L'ensemble des options d'achat d'actions et des actions de performance ainsi attribuées aux membres du Comité opérationnel sont conditionnées à la réalisation d'une performance mesurée sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 par l'atteinte d'un taux de marge opérationnelle moyen sur la période supérieur ou égal à un niveau fixé par le Conseil d'administration et supérieur à la guidance annuelle pour 2012, par l'atteinte d'un taux de retour sur capitaux employés moyen sur la période supérieur ou égal à 30 % et par l'atteinte d'un taux de rendement de l'actif investi avant impôts moyen sur la période supérieur ou égal à 12,5 %. Ensuite :

- si les trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 sont atteints, la totalité des options attribuées pourra être levée et la totalité des actions de performance attribuées sera définitivement acquise ;
- si deux des trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 sont atteints, 60 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 60 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si seulement un des trois taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 est atteint, 30 % seulement des options attribuées pourront être exercés et 30 % des actions de performance attribuées seront définitivement acquis, le solde étant perdu ;
- si aucun des trois taux moyens n'est atteint sur la même période, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action de performance attribuée ne sera définitivement acquise, la totalité étant annulée.

En outre, conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 et sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, les attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance en faveur des membres du Comité de liaison (autres que les membres du Comité opérationnel) et des principaux N-1 des membres du Comité de liaison sont soumises, à concurrence de 100 % pour les attributions aux membres du Comité de liaison (autres que les membres du Comité opérationnel) et de 50 % pour les attributions aux principaux N-1 des membres du Comité de liaison, à la réalisation de deux critères de performance : l'atteinte d'un taux de marge opérationnelle moyen sur les exercices 2012, 2013 et 2014 supérieur à la guidance annuelle pour 2012, et l'atteinte d'un taux de retour sur capitaux employés (ROCE) moyen sur la même période supérieur ou égal à 30 %. La règle suivante est applicable aux attributions soumises à conditions de performance :

- si les deux taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 sont atteints, la totalité des options attribuées pourra être levée et la totalité des actions de performance attribuée sera définitivement acquise ;
- si un seul des deux taux moyens sur la période des exercices 2012, 2013 et 2014 est atteint, 50 % seulement des options attribuées et actions de performance soumises à condition pourront être exercés ou seront définitivement acquis selon le cas, le solde étant perdu ;
- si aucun des deux taux moyens n'est atteint sur la même période, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action de performance attribuée ne sera définitivement acquise, la totalité étant annulée.

Les options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice a été fixé par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 à 40,78 euros, seront exerçables à l'issue d'un délai minimum de trois ans et jusqu'à l'expiration d'un délai maximum de huit ans suivant leur date d'attribution.

L'attribution des actions de performance deviendra définitive à l'issue d'une période d'acquisition minimale de trois ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les titres pendant une durée minimale de deux ans et, pour les bénéficiaires des actions de performance résidents fiscaux hors de France, à l'issue d'une période d'acquisition minimale de cinq ans, sans période de conservation minimale.

L'ensemble des options d'achat et actions de performance attribuées à ces salariés et mandataires sociaux le seront sous réserve que le contrat de travail ou mandat social du bénéficiaire soit en vigueur et que ce dernier ne soit pas en période de préavis à la date d'exercice ou d'attribution définitive du fait d'une démission ou d'un licenciement, selon le cas, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité a été cédée ou décision discrétionnaire du Conseil d'administration).

Les actions auxquelles donnent droit les options d'achat d'actions et les actions de performance attribuées aux salariés et mandataires sociaux (y compris Jacques Aschenbroich) au cours de l'exercice 2012 ont un effet dilutif limité et représentent respectivement 0,46 % et 0,27 % du capital de la Société au 31 décembre 2012. L'ensemble des actions auxquelles donnent droit les options d'achat d'actions et les actions de performance attribuées aux salariés et mandataires sociaux (y compris Jacques Aschenbroich) depuis 2010 représentent respectivement 2,09 % et 1,18 % du capital de la Société au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration du 20 octobre 2009, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire couvrant les cadres dirigeants du Groupe présents à la date de mise en place de ce nouveau régime (y compris Jacques Aschenbroich) et se substituant aux régimes existants, dont les droits ont été gelés au 31 décembre 2009.

Les principales caractéristiques du nouveau régime de retraite supplémentaire sont les suivantes :

- plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté, à compter de leur entrée dans le Groupe pour les nouveaux bénéficiaires du régime et à compter du 1er janvier 2010 pour les bénéficiaires des précédents régimes dont les droits ont été gelés au 31 décembre 2009, dans la limite d'un plafond maximum de 20 % ;
- plafonnement de l'assiette de détermination des droits : le montant total des retraites, tous régimes confondus, ne peut excéder 55 % du salaire de référence, uniquement basé sur le salaire fixe.

Le salaire de référence est égal à la moyenne des 36 derniers mois de rémunération fixe de base, hors part variable et hors rémunération à caractère exceptionnel. Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite sans qu'il soit besoin que le bénéficiaire soit présent dans le Groupe au moment de la liquidation de ses droits. Jacques Aschenbroich s'est vu reconnaître une ancienneté de cinq ans à la date de prise de ses fonctions, voir paragraphe « Régime de retraite » de la section 3.2.1, page 93.

Enfin, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 février 2012, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé d'amender le régime de retraite complémentaire en introduisant une possibilité de réversion dans le cas de décès d'un bénéficiaire encore en activité à partir du moment où l'événement survient après l'âge légal de départ volontaire en retraite.

3.2.4 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance

La politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance est décrite dans le Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques (Chapitre 6, section 6.1.4, p. 307).

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par les dix salariés dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (1)	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo et toute société comprise dans le périmètre d'attribution d'options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	77 900	40,78 €	26/03/2020	27/03/2012
Options détenues sur Valeo et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	129 396 (2)	31,33 €	07/11/2012 16/11/2013 19/11/2014 16/11/2015 23/06/2018	08/11/2004 17/11/2005 20/11/2006 15/11/2007 24/06/2010

(1) Évaluées à 10,08 euros en normes IFRS au jour de l'attribution.
(2) Dont 546 résultant, à la suite de l'OPRA/OPAS et conformément à la réglementation applicable et au contrat d'émission des OCEANE, de la modification du ratio de conversion ou d'échange des OCEANE qui a été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation, et dont 3 ex-æquo au 10e rang.

Actions de performance

Actions de performance attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	Nombre d'actions de performance attribuées	Date du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice par Valeo aux dix salariés de Valeo ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (1)	29 800	27/03/2012

(1) Évaluées à 32,60 euros en normes IFRS au jour de l'attribution.

3.2.5 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages

Au 31 décembre 2012, le montant total des sommes provisionnées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou autres avantages aux membres du Conseil d'administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait à 11 millions d'euros (contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, le montant total des sommes provisionnées et des sommes versées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages à d'anciens membres du Conseil d'administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait respectivement à 6,2 millions d'euros (contre 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 103 448 euros (contre 99 950 euros au 31 décembre 2011).

Valeo considère ses collaborateurs comme sa ressource la plus importante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

4

4.1 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 104

4.1.1 Poursuite de la transversalité du développement durable chez Valeo 104

4.1.2 Amélioration du déploiement du développement durable, à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe 105

4.2 LA DÉMARCHE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CHEZ VALEO : DES GRANDES TENDANCES AUX INNOVATIONS 106

4.2.1 La vision et la politique d'innovation du Groupe 106

4.2.2 Organisation et principes d'intégration de la démarche RSE dans la Recherche et Développement 107

4.2.3 Une démarche reconnue et de nouvelles offres de produits intégrant le développement durable 111

4.3 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE 115

4.3.1 Un engagement historique et stratégique en faveur de l'environnement 115

4.3.2 La politique générale en matière environnementale 116

4.3.3 Un pilotage rigoureux de la performance environnementale 121

4.3.4 La prévention de la pollution et la gestion des déchets 123

4.3.5 L'utilisation durable des ressources 126

4.3.6 La lutte contre le changement climatique 130

4.3.7 La protection de la biodiversité 134

4.4 PERFORMANCE SOCIALE DE VALEO 135

4.4.1 Introduction 135

4.4.2 Un effectif en lien avec la croissance du Groupe à l'international 136

4.4.3 La santé et la sécurité au travail : objectifs prioritaires du Groupe 143

4.4.4 Le dialogue avec les représentants du personnel et le respect du Code d'éthique 150

4.4.5 L'association des collaborateurs aux résultats 154

4.4.6 La promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité 155

4.4.7 Le développement des compétences des collaborateurs du Groupe 160

4.4.8 Initiatives des sites (« *Plants' Initiatives* ») 163

4.5 ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE VALEO 164

4.5.1 Application des principes de responsabilité sociétale dans les processus Achats 165

4.5.2 Loyauté des pratiques et diligences raisonnables en matière de conformité 168

4.5.3 Santé et Sécurité des consommateurs 169

4.5.4 Engagement volontaire du Groupe auprès des communautés locales 170

4.6 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET RÉFÉRENTIELS INTERNATIONAUX 173

4.6.1 Méthodologie du reporting développement durable 173

4.6.2 Correspondance avec les référentiels nationaux et internationaux 176

4.6.3 Glossaire développement durable 182

4.7 SYNTHÈSE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE VALEO 183

4.7.1 Synthèse de la performance environnementale 183

4.7.2 Synthèse de la performance sociale 185

4.8 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES 187

4.1 Politique de développement durable

Le développement durable chez Valeo est fortement intégré à l'ensemble des activités du Groupe. L'engagement de Valeo sur le sujet se déploie selon deux principes :

- transversalité du développement durable au sein du Groupe ;
- acceptation par l'ensemble des parties prenantes (internes et externes).

C'est autour de ces deux principaux axes de travail que se construit la politique de développement durable du Groupe.

4.1.1 Poursuite de la transversalité du développement durable chez Valeo

Intégration de l'Éthique et de la Conformité : la force du déploiement au service des valeurs

Le déploiement de l'ensemble des actions et des engagements tant préventifs que correctifs en matière d'éthique et de conformité est venu renforcer et compléter la dimension éthique de la politique du développement durable déjà existante, à partir du Code d'éthique du Groupe.

Ainsi, au-delà de l'appui traditionnel des réseaux Ressources Humaines et Risques, Assurances, Environnement, la Direction du Développement Durable a pu initier des chantiers de collaboration avec la Direction de l'Éthique et de la Conformité en vue de mieux asseoir et faire partager les valeurs éthiques du Groupe dans le cadre de ses responsabilités transactionnelles et sociétales, dans un contexte de parties prenantes toujours plus exigeantes en la matière. Ainsi, la mise en place d'un portail intranet d'information « Éthique et Conformité », de manuels, de guides « *DO's* / *DON'Ts* » (« Faites » / « Ne faites pas »), de formations en *e-learning* dans plus d'une dizaine de langues du Groupe ou de procédures d'alerte sont autant d'éléments qui valorisent les efforts concrets et significatifs d'appropriation de cette dimension éthique par tous les salariés, à travers l'ensemble des pays et des sites.

Avancées continues de la recherche dans la réduction des émissions de CO_2 et la conduite intuitive

Par-delà la réduction permanente du poids des composants et la recherche permanente en vue d'une meilleure efficacité énergétique, le Groupe met également l'accent sur le lien entre le développement durable et la conduite intuitive.

En effet, la Recherche et Développement du Groupe a conduit des études sociétales sur tous les marchés mondiaux afin de se doter de la démarche d'anticipation nécessaire sur l'orientation des technologies futures à explorer puis déployer.

Le savoir-faire du Groupe dans le renforcement des systèmes de sécurité est mis au service d'une approche mieux ciblée de la connectivité dans les véhicules. Ces technologies permettront par la suite de tendre vers des véhicules de plus en plus autonomes et donc plus agréables et plus sûrs à conduire tout en étant énergétiquement efficients et économes.

Un effort constant dans l'amélioration des processus et des produits

Centrés sur ses clients constructeurs, les produits de Valeo bénéficient de la vision et de la politique d'innovation qui mettent en évidence une démarche :

- anticipatrice de la demande des consommateurs ;
- collaborative avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- locale (qui prend en compte les besoins spécifiques des différents marchés).

L'ensemble des produits conçus et fabriqués suivant ces derniers processus intégrés prennent en compte les évolutions des critères environnementaux et leurs exigences en termes d'impact amont et aval :

- l'éco-conception ;
- la réduction en consommation d'énergie ;
- la réduction de la consommation d'eau ;
- la réduction des gaz à effet de serre ;
- les risques industriels.

4.1.2 Amélioration du déploiement du développement durable, à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe

Des objectifs environnementaux toujours plus ambitieux

Les produits de Valeo mais également leurs processus de conception et de fabrication mettent en avant des innovations technologiques qui répondent aux attentes des clients, de la société civile et des instances de réglementation en matière de réduction des émissions de CO_2 des véhicules. Dans cette optique, la Direction Risques Assurance Environnement a fixé des objectifs encore plus ambitieux à horizon 2015 afin de baisser la consommation d'eau et d'énergie des sites du Groupe de l'ordre de 10 % (base 2012) tout en réduisant les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de 10 % également.

Prise en compte de l'amélioration constante et mesurable

Pour la première année, le Groupe a pu recenser 100 % de retour de ses sites sur les actions relatives au développement durable. Grâce à l'implication des 125 sites du Groupe pour engager des actions et mesurer leurs impacts sur les populations locales (cf. section 4.5.4, page 170), une amélioration notable a pu être mesurée sur l'ensemble des thématiques menées.

Ce programme enregistre un fort succès en interne et génère chaque année de nouvelles initiatives qui se transforment par la suite en actions concrètes et récurrentes. C'est, par conséquent, l'ensemble des salariés des sites et les communautés locales associées qui sont les bénéficiaires d'une meilleure inter-relation entre le développement durable et leur engagement professionnel.

Développement durable : source d'engagement volontariste

Faisant référence à cette volonté permanente d'améliorer la transversalité du développement durable, le Groupe a accompli une avancée en matière de communication tant en externe qu'en interne. Avec le support de la Direction de la Communication, la prise en compte du développement durable dans sa globalité ainsi que dans ses plus simples occurrences a pu être mieux véhiculée à travers de meilleurs techniques et organes de diffusion, avec l'intention explicite de mieux sensibiliser l'ensemble du personnel : davantage de contenu informatif sur le développement durable par le biais du site Internet, mais aussi sur l'intranet, dans les publications du Groupe et des sites, avec encarts et messages dédiés.

En matière d'engagements extérieurs au Groupe, l'année 2012 a été marquée par une augmentation vertigineuse de demandes d'expertises sociétales sur le développement durable. Valeo contribue à l'élaboration de solutions qui répondent aux différentes attentes émanant des parties prenantes : les gouvernements des principaux pays dans lesquels le Groupe est présent (ministères du Développement Durable, des Transports, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Energie ou du Commerce Extérieur), les plates-formes multilatérales (Commission européenne, cf. section 4.2.2, page 109) et les organismes internationaux (OCDE, ONU). Ainsi la politique de développement durable enregistre une forte demande sociétale de parties prenantes extérieures, y compris au-delà même du secteur automobile.

Travail de consolidation et d'exemplarité au sein de la filière automobile

Au niveau opérationnel, la Direction du Développement Durable a déployé de manière plus incisive et concrète, les bonnes pratiques du développement durable au sein de la filière automobile. A l'issue de travaux communs entre les principaux acteurs de la chaîne des fournisseurs (constructeurs, équipementiers de rang 1 et de plus petit rang) se sont dégagés un certain nombre de principes méthodologiques et de bonnes pratiques qui intensifient l'emprise du développement durable sur l'ensemble des acteurs.

Au sein de Valeo, ce travail a engagé les Directions Achats, Qualité et Relations du Travail en coordination avec la Direction du Développement Durable. Ainsi, cette notion de développement durable est chez Valeo à la jonction entre l'anticipation des besoins, la prospective des activités opérationnelles du Groupe, et le cortège des demandes sur les défis sociétaux, relatifs à la mobilité, au « mieux vivre » ensemble.

C'est clairement cette approche inclusive qui est au cœur du défi quotidien de l'ensemble des salariés et que le Groupe relève dans le cadre des principes directeurs de développement durable parcourus ici et abordés ci-après plus en détail.

Les indicateurs GRI de base et les indicateurs GRI supplémentaires jugés pertinents sont repérables dans le texte par respectivement un encadré vert, écriture noire et un encadré vert, écriture blanche. Une table de concordance est disponible page 176.

4.2 La démarche Recherche et Développement chez Valeo : des grandes tendances aux innovations

4.2.1 La vision et la politique d'innovation du Groupe

Afin d'assurer un positionnement de ses produits en ligne avec les attentes du marché et d'anticiper les besoins à venir, Valeo base sa politique de Recherche et Développement sur des critères prédéfinis et complémentaires pour être :

- **Anticipateur.** Grâce aux études et analyses des grandes tendances sociétales, Valeo travaille sur des feuilles de route à horizon 10 ans. Elles permettent d'anticiper la demande des consommateurs du futur et d'établir ainsi les axes de développement clés pour le Groupe ;
- **Intégré.** Chaque projet d'innovation est réfléchi et orienté au regard des études sur les grandes tendances effectuées. Toute nouvelle innovation doit comporter des bénéfices sociétaux, intégrer des critères d'éco-conception, réduire la consommation d'énergie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de matières premières ou encore proposer des aides à la prévention des accidents dans l'optique d'une mobilité durable et plus sûre ;
- **Local.** Les tendances et les besoins des clients sont étudiés d'un point de vue local. Ainsi, à travers l'étude de ses groupes tests de consommateurs, Valeo est capable de s'adapter aux besoins spécifiques que rencontrent certains marchés (par exemple les marchés émergents) et propose des innovations capables d'apporter une valeur ajoutée indéniable à ses clients ;
- **Centré sur le client.** Valeo effectue des enquêtes régulières et approfondies des futures tendances de consommation des clients finaux auprès de groupes de consommateurs. En analysant les résultats, le Groupe détermine les axes de travail qui permettent d'anticiper ces évolutions sociétales et de répondre ainsi à la demande future ;
- **Collaboratif.** Valeo travaille à des solutions collectives et collaboratives avec de multiples acteurs. Valeo privilégie les programmes de développement multipartites qui permettent un partage des savoir-faire, une diminution des coûts de développement et une plus grande implication du personnel au travers de partenariats avec d'autres acteurs de la filière automobile, des universités, des centres de recherche, au sein de partenariats public/privé, ou s'intégrant dans des programmes européens ou français.

Valeo se veut « facilitateur » de solutions technologiques au sein de la filière automobile.

De l'analyse des grandes tendances de marché au concept de véhicule autonome

L'analyse des tendances à venir détermine la stratégie d'innovation de Valeo. Elle permet d'anticiper les évolutions structurelles du secteur et d'identifier la capacité du Groupe à répondre à ces évolutions.

Les tendances globales révèlent que la population mondiale va s'accroitre, vieillir, migrer, se féminiser, s'urbaniser et changer de conditions de travail.

La mobilité urbaine va également évoluer dans les prochaines années. Les utilisateurs vont utiliser leurs véhicules différemment (fréquence, distance, autonomie, partage) d'où une interaction différente avec les véhicules de demain. D'autres facteurs sont également à prendre en compte tels que l'évolution constante de la législation (norme européenne fixant un plafond moyen d'émission de 95 g CO_2/km en 2020) l'amélioration de la sécurité, la diminution progressive de la taille des cylindrées des véhicules ou l'émergence de la voiture électrique.

Suite à ces analyses, Valeo a identifié plusieurs objectifs stratégiques pour l'avenir de l'automobile :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre et des émissions polluantes**. Valeo est un des équipementiers leader dans les technologies permettant de réduire les émissions de CO_2. Grâce à un large portefeuille de produits innovants, Valeo est un partenaire incontournable des constructeurs automobile. Le quota d'émission de CO_2 imposé par la Commission européenne de 95 g CO_2/km en 2020 joue un rôle d'accélérateur. Ces technologies s'avèrent de plus en plus demandées par les constructeurs afin de se conformer à la future législation et d'éviter des pénalités financières en cas de non-respect. Par ailleurs, dans les grandes économies industrialisées, en particulier en Amérique du Nord et dans l'Union européenne, les normes d'émission de CO_2 mais aussi d'autres polluants tels que les oxydes d'azote, sont renforcées. Ces normes imposent de fortes contraintes techniques et posent de nouveaux défis : certaines technologies de réduction des émissions de CO_2 peuvent paradoxalement dégrader la performance environnementale globale du véhicule comme l'émission de particules (diesel). Les équipementiers automobile, en particulier leurs divisions propulsion, ont un rôle capital à jouer auprès des constructeurs pour résoudre les nouveaux défis et atteindre les objectifs réglementaires ;

- **Des économies d'énergie et de matières premières**. La réduction des consommations de carburant n'est pas la seule piste pour réduire l'empreinte environnementale globale du véhicule. L'éco-conception du véhicule et l'emploi de matériaux recyclés y participent également et Valeo veille à intégrer ses outils d'éco-conception au cœur de sa Recherche et Développement ;
- **La sécurité et la conduite intuitive**. La sécurité des utilisateurs est une des priorités de Valeo. Ce renforcement de la sécurité passe par l'amélioration de la qualité de conduite. La conduite dite « intuitive » a 3 objectifs : faciliter les manœuvres urbaines, assister le conducteur dans les différentes situations de conduite et favoriser l'interaction entre le véhicule, le conducteur et son environnement. En décembre 2011, Valeo est devenu l'un des principaux membres du « Car Connectivity Consortium » (CCC) qui regroupe les principaux constructeurs et fournisseurs automobile. L'objectif de ce consortium est de piloter l'innovation dans les solutions de connectivité automobile via les téléphones ou les *smartphones*. Grâce aux technologies développées telles que les caméras de détection ou les capteurs à ultrasons, Valeo propose des systèmes d'aide à la conduite qui permettent aux automobilistes une gestion plus sûre des situations potentiellement dangereuses ;
- **L'automatisation progressive des véhicules**. Le Groupe étudie les technologies de demain qui permettront à l'usager de se reposer sur « l'intelligence » des véhicules. Les tendances futures dessinent l'accélération de l'automatisation des véhicules au cours des dix prochaines années. Valeo souhaite s'appuyer sur son savoir-faire dans les technologies de connectivité pour développer des systèmes d'aide à la conduite, d'avertissement de risques ou de sécurité. L'interface homme/machine est un enjeu essentiel pour l'avenir du véhicule car il rassure l'utilisateur et diminue considérablement les risques d'accident. Valeo développe d'ores et déjà des systèmes de freinage automatique qui se déclenchent en cas d'obstacle repéré sur la chaussée ou des systèmes de détection de franchissement involontaire de ligne blanche qui avertissent le conducteur. L'objectif est de proposer un ensemble de systèmes intelligents qui puissent interagir entre eux et fournir une certaine autonomie de décision propre aux véhicules.

Valeo développe des produits qui répondent à un besoin identifié.

4.2.2 Organisation et principes d'intégration de la démarche RSE dans la Recherche et Développement GRI PR1

Attraction, rétention et développement des talents dédiés à la Recherche et Développement pour accompagner la croissance du Groupe

Pendant l'année 2012, les équipes Recherche et Développement de Valeo ont géré près de 2 300 projets clients, résultat direct de la forte présence du Groupe sur tous les marchés automobile mondiaux.

Au niveau mondial, le nombre de personnes travaillant pour la Recherche et Développement a augmenté de l'ordre de 16 % par rapport à 2011 passant de 7 600 ingénieurs et techniciens à 8 800 en 2012. À fin 2012, fort de sa présence sur le territoire français où est située la quasi-totalité de ses Centres de recherche amont, le nombre de salariés dédiés à la Recherche et Développement s'élève à 2 950 personnes en France. Avec 5,1 % de son chiffre d'affaires consacrés à la Recherche et Développement, Valeo maintient un haut niveau de dépenses afin de proposer les meilleures innovations technologiques à ses clients.

En identifiant cinq grands types de centres de Recherche et Développement et en favorisant le regroupement de ses activités par projets et compétences, Valeo s'appuie sur une organisation fonctionnelle et opérationnelle grâce à laquelle chaque centre s'implique et contribue aux objectifs du Groupe :

- **Centres de recherche** : actuellement au nombre de 21, ils travaillent sur la recherche pure, l'ingénierie avancée et la création de nouveaux standards de produits (projets appelés P3 et P2) ;
- **Centres de développement** : actuellement au nombre de 40, ils adaptent les standards pour le compte des clients (projets appelés P1) et coordonnent l'activité des équipes de lancement et de support avec les bureaux clients ;
- **Équipes de lancement et de support** : elles sont chargées du lancement des nouveaux produits et du support pendant toute la durée de production ;
- **Bureaux clients** : ils travaillent auprès du client à la définition du produit et soutiennent les équipes projet ;
- **Centres de services techniques** : ce sont des centres transversaux pour des compétences spécifiques, y compris pour l'électronique avec les centres VIAS [1] en Égypte, VIPL [2] Recherche et Développement en Inde et VEHC [3] en Chine regroupés au sein de l'entité GEEDS [4].

(1) Valeo Interbranch Automotive Software.
(2) Valeo India Partnership Limited.
(3) Valeo Engineering Hardware China.
(4) Group Electronics Expertise and Development Services.

Un réseau d'experts et des formations clés pour encourager l'innovation

En tant que grand groupe international, Valeo a un fort besoin de recruter des ingénieurs talentueux. Les domaines d'expertise sont vastes et lancent de nouveaux défis technologiques. De ce fait, il est parfois difficile de recruter des ingénieurs ayant les qualités requises. C'est pourquoi, Valeo a mis en place son propre réseau « d'experts » qui comprend trois niveaux : « expert », « senior expert » et « master expert ». Valeo compte près de 600 experts ce qui représente environ un expert pour 10 ingénieurs.

Valeo leur confie un « mandat de recherche » pour une durée de 3 ans. Ils sont notamment en charge de la définition des bonnes pratiques qui seront intégrées aux standards de conception et expliquées aux nouveaux arrivants. Ils ont un rôle moteur auprès des équipes et doivent diffuser leur savoir-faire dans le réseau.

Parallèlement au réseau d'experts, Valeo mise sur la formation des ingénieurs pour encourager l'innovation à tous les niveaux. Les heures de formation des ingénieurs en 2012 ont ainsi augmenté de 86 % par rapport à 2011 démontrant la volonté de Valeo d'investir dans la Recherche et Développement en ligne avec sa stratégie d'innovation.

Évolution du nombre d'heures de formation pour les ingénieurs par Pôle entre 2011 et 2012

Pôles	2011	2012	Évolution
Systèmes de Propulsion	16 778	26 903	60 %
Systèmes Thermiques	11 842	23 040	95 %
Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	9 400	15 000	60 %
Systèmes de Visibilité	14 938	33 592	125 %
TOTAL	**52 958**	**98 535**	**86 %**

Des compétences locales pour répondre à la demande des nouveaux marchés

De par la très grande dispersion géographique de ses activités, Valeo privilégie le recrutement local de ses ingénieurs. Ceux-ci sont plus à même d'analyser les besoins des clients et des consommateurs locaux grâce à leur connaissance de la société, des modes de vie et des habitudes de consommation dans les pays d'implantation du Groupe et notamment les pays émergents qui représentent les réservoirs de croissance des constructeurs. Les capacités de production et la Recherche et Développement s'accroissent dans des territoires comme l'Europe Centrale et Orientale, la CEI, l'Inde, l'Asie du Sud-Est et le Brésil.

Valeo accompagne les constructeurs dans ces évolutions et développe des innovations spécifiques pour répondre, dans une perspective de développement durable, à la demande de ces nouveaux marchés. La capacité d'adaptation du Groupe aux marchés locaux est un axe de développement fort. C'est pourquoi la standardisation des pratiques, importante pour l'efficacité et la qualité des processus de Valeo, prend également en considération les spécificités des marchés. Valeo oriente sa Recherche et Développement vers des solutions de design à coûts compétitifs dans les pays émergents, par exemple des produits résistant aux poussières et aux moussons en Inde, des détecteurs d'obstacles et d'irrégularités de la chaussée en Chine ou des systèmes d'amélioration de la qualité de l'air intérieur des habitacles au Japon et en Europe. Les ingénieurs du Centre de services techniques de VIPL [1] en Inde ont réalisé leurs premiers prototypes pour les alternateurs et les démarreurs. Un des principaux objectifs du Centre est de se concentrer sur le développement de projets à coûts compétitifs, tels que les embrayages et les appareils de climatisation, conçus pour des marchés spécifiques comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

Indicateurs clés du recrutement :

- Effectifs R&D 2012 : 8 800 ;
- Nombre d'embauches en 2012 : 1 800 ingénieurs ;
- Objectifs de recrutement 2013 : plus de 1 000 ingénieurs au niveau mondial dont 300 à 400 en France ;
- Nombre de projets clients gérés : 2 300 ;
- Domaines de compétences recherchées : électronique, mécatronique ;
- Projets de thèses de doctorat soutenues dans le cadre de projets collaboratifs universitaires : plus de 50.

(1) Vales India Partnership limited

Une approche technologiquement et sociétalement collaborative de la Recherche et Développement

Valeo est engagé dans de nombreux projets de recherche, tant au niveau national, qu'européen ou plus largement international. Ces projets impliquent différents acteurs publics ou privés, afin de faire progresser la Recherche et Développement dans le secteur automobile.

Grâce à ces projets liés à des technologies améliorant la sécurité et diminuant l'impact environnemental, Valeo a pu négocier avec la Banque européenne d'investissement un prêt d'un montant global de 300 millions d'euros dès 2009. La dernière tranche a été versée à Valeo en 2011. Ces prêts sont accordés aux entreprises remplissant des critères stricts dans le développement de leurs projets de recherche. L'obtention de ces prêts par Valeo démontre le soutien et la confiance des grandes instances européennes aux programmes de décarbonisation et de sécurité des véhicules dont Valeo est un acteur majeur. Chaque année, le Groupe fait l'objet d'un contrôle de suivi du développement des projets par les équipes de la BEI.

Valeo participe par ailleurs à de nombreuses initiatives sectorielles et met à disposition ses compétences dans différents organismes :

***« European Road Transport Research Advisory Council »* (ERTRAC) :**

Cet organisme, de portée européenne, est en charge d'orienter et de consolider la politique de recherche sur la mobilité de surface auprès de la Commission européenne. Valeo est un membre actif en assurant notamment la vice-présidence depuis 2008, la présidence étant assurée par un constructeur, en l'occurrence le Groupe Volkswagen.

Le principal objectif d'ERTRAC est d'orienter les acteurs du transport vers des solutions durables, écologiques et connectées à partir de feuilles de route de recherche validées par l'ensemble des parties prenantes. Ceci implique une interaction partagée tant sur le contenu technologique que sur les choix sociétaux.

Cette plate-forme s'articule autour d'organisations publiques et privées (États, ONG, associations), d'administrations nationales et de six Directions générales de la Commission européenne ; elle est animée par un pilotage industriel issu des constructeurs, des équipementiers et d'autres acteurs de recherche.

Valeo et les parties prenantes poursuivent plusieurs objectifs au sein d'ERTRAC :

- développer une vision stratégique pour l'avenir du secteur du transport routier :
  - validation de feuilles de route de l'électrification (en 2010, actualisées en 2011 et 2012),
  - finalisation de la feuille de route sur les défis du poids lourd (en 2012) ;
- clarifier les objectifs du « *Strategic Research Agenda* » (SRA) : préparation des contenus de l'Horizon 2020 (H2020) et du Programme Cadre 8 (FP8) en ligne avec les objectifs budgétaires communautaires dévolus à la recherche sur le transport (avant validation de la Commission européenne et du Parlement européen, 2012) ;
- établir une feuille de route sur les défis de la compétitivité de la chaîne des fournisseurs automobile (en 2012) ;
- consolider et finaliser le consortium public/privé en prévision du prochain Programme Cadre 8 (FP8).

« International Transport Forum » (ITF) :

L'International Transport Forum est une institution intergouvernementale dépendant de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). Ses principaux membres sont les ministres des transports des 53 pays membres de l'organisation (plus ceux de la Chine, l'Inde, la Russie et l'Indonésie).

L'objectif de ce conseil scientifique est d'orienter les décisions intergouvernementales à partir de leçons issues des secteurs privés et publics. **Valeo est un membre permanent** (aux côtés de Nissan, Michelin, Port de Venise, Agence Mondiale de l'Énergie, Cintra).

L'axe de travail de l'année 2012 a porté sur les innovations contribuant à réduire les ruptures dans les modes de transport (« *seamless transport* ») : Valeo a pu notamment mettre en avant ses technologies sur la conduite intuitive et la connectivité et en recueillir les impacts sociétaux susceptibles de mieux adapter son approche vis-à-vis de son client constructeur et du consommateur-usager final.

« Car Connectivity Consortium » (CCC) :

En 2012, Valeo est devenu un membre actif du *Car Connectivity Consortium* (CCC), un organisme qui pilote l'innovation mondiale pour les solutions de connectivité téléphoniques pour l'automobile. En rejoignant le CCC, Valeo aidera à accélérer le rythme selon lequel ces nouvelles solutions, telles que l'utilisation d'un Smartphone dans une voiture en toute sécurité, seront accessibles aux conducteurs. À terme, Valeo a l'ambition de fournir aux conducteurs des interfaces innovantes, dans lesquelles les services Smartphone sont intégrés de façon dynamique et aisée dans les services propres au véhicule. À cet effet, Valeo se sert de l'interface utilisateur pour créer des interfaces simples, puissantes, inter-plates-formes et fluides.

Le positionnement de Valeo dans ce domaine d'innovation s'inscrit dans la tendance consistant à rester toujours connecté à son environnement quotidien dans les meilleures conditions, même en voiture.

Création d'une chaire Industrielle avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (France)

Afin de répondre à des besoins très spécifiques en termes de savoir-faire et dans le but de nouer des relations avec des jeunes talents, Valeo s'est associé à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'Agence Nationale de Recherche

(ANR) pour créer une chaire industrielle appelée Matinnov. Celle-ci a pour objectif d'engager le processus de mutation de la filière automobile vers la mise en place de véhicules décarbonés grand public. Deux grands axes de recherche ont été choisis : **les matériaux innovants et la fiabilité des matériaux et systèmes pour la mécatronique.**

Ce programme a pour but :

- d'accompagner Valeo qui s'appuie sur les établissements publics de recherche pour faire émerger des activités à fort potentiel de valorisation ;
- de stimuler la formation par la recherche ;
- d'offrir des opportunités de carrière aux enseignants chercheurs qui favorisent la mise en place de projets dans une logique d'exploitation des résultats ;
- de doter les établissements publics de recherche de moyens pour investiguer des domaines stratégiques pour l'industrie.

Partenariat avec le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) au travers d'une prise de participation dans le Centre de Calcul Recherche et Technologie (CCRT)

Valeo s'est associé avec cet organisme renommé afin de pouvoir utiliser le dernier calculateur installé appelé AIRAIN. Cette machine fait partie des 15 supercalculateurs les plus puissants au monde. Elle permet à Valeo d'effectuer des calculs qui lui seraient inaccessibles avec ses propres appareils. En 2013, le Groupe prévoit de doubler sa participation afin de permettre à tous les Pôles du Groupe et à ses ingénieurs d'effectuer des tests sur les technologies qu'ils développent.

Valeo se donne les moyens de ses ambitions, c'est-à-dire devenir l'un des premiers équipementiers mondiaux à proposer des technologies de rupture. Ces différents partenariats permettent de créer et diffuser des standards de qualité, de performance environnementale exigeante et stimulante pour le secteur. Respectant un de ses axes stratégiques clés, Valeo participe au côté des acteurs engagés du secteur à cette démarche collaborative et constructive pour le secteur automobile.

Les outils d'intégration de la démarche d'éco-conception à la Recherche et Développement

La Recherche et Développement de Valeo intègre dans sa démarche **les aspects environnementaux liés aux produits**.

En effet, pour améliorer la performance environnementale des produits pendant les différentes étapes du cycle de vie, et surtout en phase d'utilisation, il est **nécessaire d'agir dès la phase de conception**. On parle alors d'éco-conception. Cette approche est formellement intégrée aux processus de Valeo depuis 2007 et fait partie de la méthodologie RAISE.

Standardisation et globalisation de la démarche de Recherche et Développement

Depuis octobre 2010, le Groupe a développé une méthodologie, nommée RAISE. Acronyme de :

- ***Robustness*** (robustesse),
- ***Accountability*** (fiabilité),
- ***Innovation*** (innovation),
- ***Standards*** (standard),
- ***Expertise*** (expertise).

RAISE a pour objectif de garantir la robustesse des produits et des processus Valeo. Des équipes dédiées (une par Groupe de Produits) s'y consacrent entièrement pendant toute la durée du développement, avec des missions bien précises :

- bâtir des standards simples à mettre en œuvre, à identifier, à vérifier, à comprendre et à apprendre ;
- faire connaître les standards et les diffuser en interne ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des standards.

C'est la meilleure garantie, pour toutes les nouvelles équipes appelées à rejoindre le Groupe dans les prochaines années, de s'intégrer dans la démarche de croissance durable dans laquelle Valeo s'est engagé.

Une attention toute particulière est également portée par le Groupe à l'élimination des substances dangereuses dans la composition des produits.

De par ses activités, le groupe Valeo est principalement considéré, au titre du règlement REACH, comme un utilisateur de substances chimiques.

Le Règlement européen CE du 18 décembre 2006, communément appelé REACH met en place un système unique d'enregistrement (*Registration*), d'évaluation (*Evaluation*) et d'autorisation (*Authorisation*) des substances chimiques (*Chemicals*). Entré en vigueur le 1er juin 2007, il remplace plus de 40 directives et règlements. REACH vise à améliorer la connaissance des propriétés des substances chimiques fabriquées ou mises sur le marché de l'Union européenne, à assurer la maîtrise des risques liés à leur usage et, si besoin, à réduire ou interdire leur emploi

Dès 2008, le groupe Valeo s'est mis en conformité avec les exigences réglementaires en identifiant et pré-enregistrant 13 substances ou préparations importées qualifiées de « critiques » au regard de ses activités auprès de l'Agence européenne des produits chimiques.

L'éco-conception intégrée aux projets de Recherche et Développement

Depuis 2007, Valeo s'appuie sur un document interne – **la directive « Eco-design standard »** – et les **guides d'éco-conception par Ligne de Produits**. Elle permet aux ingénieurs d'évaluer pendant son développement l'ensemble des impacts environnementaux du produit à toutes les étapes de son cycle de vie :

- type, nombre et quantité de matières premières ;

- production, emballage, transport et distribution ;
- utilisation et entretien ;
- démontage, recyclage, réemploi, valorisation, élimination.

Cette directive permet surtout de prendre en compte les **contraintes du développement durable** dans l'utilisation des produits ; les impacts de cette phase représentent en effet 90 % des impacts totaux.

Valeo a également édité une « **Eco-design check-list** » afin de suivre la mise en place de ces critères dans les nouveaux projets. Ces outils simples d'utilisation permettent de prévoir la prise en compte des **critères d'eco-design dès la conception des produits**, d'en vérifier la mise en place et de mieux structurer le design des nouveaux produits **autour des critères du développement durable**.

Grâce au ***Product Life Management* (gestion du cycle de vie)**, les standards apparaissent à l'écran et imposent de respecter la procédure lors de la conception des pièces ou des systèmes. Il est ainsi obligatoire de proposer une justification si un écart par rapport aux procédures est détecté (par exemple l'utilisation de matériaux non documentés). Cette systématisation des standards témoigne de la détermination de Valeo à intégrer le développement durable dès les premières phases de conception de tous ses produits.

Afin de traduire une des priorités du Groupe, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique à travers le développement de produits et de systèmes écologiques, Valeo a développé **un logiciel de simulation qui calcule avec précision l'impact des innovations sur les émissions de l'ensemble du véhicule**. Grâce à un important travail de documentation intégré au logiciel, celui-ci est maintenant capable de prendre en compte les interactions entre le paramètre amélioré et le reste du véhicule.

Ainsi, Valeo ne parle plus de réduction d'émissions sur des composants isolés – ces réductions pourraient ne pas être cumulables. **Les réductions que Valeo calcule prennent en compte les impacts des innovations sur le véhicule dans sa globalité**.

Cette capacité de simulation permet au Groupe de sélectionner les innovations les plus pertinentes pour les constructeurs qu'il accompagne.

4.2.3 Une démarche reconnue et de nouvelles offres de produits intégrant le développement durable

Une démarche Recherche et Développement reconnue : Valeo parmi les 100 groupes mondiaux les plus innovants

En 2012, Valeo a fait son entrée dans le classement de Thomson-Reuters des **100 entreprises les plus innovantes dans le monde**. Le secteur automobile compte à lui seul 7 représentants.

Les critères d'évaluation reposent sur 4 facteurs :

- le taux de succès des brevets (c'est-à-dire la différence entre les brevets déposés et ceux validés) ;
- la dimension mondiale (reconnaissance du brevet au-delà du pays d'origine) ;
- la nouveauté des brevets qui reposent sur des innovations réelles (et non sur l'amélioration de techniques existantes) ;
- l'influence du brevet (le nombre de fois où un brevet d'origine est cité par d'autres demandeurs).

C'est pour Valeo une réelle reconnaissance de sa culture d'innovation. Son savoir-faire technologique ainsi que l'efficacité du travail accompli et des pratiques mises en place sont distingués par ce prix. Valeo est récompensé pour ses innovations en matière de réduction d'énergie et de diminution des émissions de CO_2 des véhicules. Grâce au développement des interfaces homme/machine, Valeo développe de plus en plus de technologies connectées qui participent à l'automatisation croissante des véhicules.

Chiffres clés 2012 :

- Part de la R&D nette dans le chiffre d'affaires ; 5,1 %
- Nombre de projets collaboratifs : 60 ;
- Nombre de brevets déposés en 2012 : 722 ;
- 6e dépositaire privé de brevets en France en 2011;
- Part de l'innovation dans les prises de commandes : 28 %.

Exemples d'innovations sociétales combinant des bénéfices environnementaux et sociétaux significatifs

Les innovations sont réparties en 3 catégories :

- les solutions de réduction des émissions de CO_2 et d'éco-conception (dimension environnementale) ;
- les améliorations de la sécurité, du confort et de la facilité de conduite ;
- les solutions de mobilité durable (urbanisation, connectivité et interactivité véhicule/conducteur, véhicule intuitif) pour un véhicule autonome.

Innovations permettant de réduire les émissions de CO_2, de gagner en sécurité et d'aller vers un véhicule autonome

Innovations	Gain de CO2/Éco-conception	Gain en Sécurité	Vers le véhicule autonome	Caractéristiques
Hybride pour tous	√			Le système permet, en combinant un moteur thermique classique et un moteur électrique de faible puissance, de réduire jusqu'à 15 % la consommation de carburant et de diviser par deux le coût du gramme de CO_2 économisé par rapport à un hybride actuellement sur le marché. Il est compatible sur tout type de véhicules à essence et Diesel. **Cette technologie permettra aux constructeurs de satisfaire à la norme européenne de 95 g de CO_2 km en 2020 sur des segments de milieu de gamme (B et C).**
Modules BiLED™	√			Bi-fonctionnel, ce module émet feux de croisement et feux de route. Deux LED multichip sont utilisées en feux de croisement avec une consommation réduite à 26 W, tandis qu'une troisième LED n'est activée qu'en feux de route. **Ce module permet une baisse de la consommation énergétique grâce aux LED.**
AquaBlade®	√	√		AquaBlade® supprime la gêne visuelle occasionnée par les jets lors du lavage du pare-brise. Le système envoie le liquide lave-glace directement devant la lame d'essuie-glace grâce aux canalisations et aux trous qui se trouvent sur toute sa longueur. Cela assure une vision parfaite de la route pendant le lavage du pare-brise, **tout en diminuant de moitié la quantité de liquide requise.** Il procure ainsi une visibilité permanente pour **une conduite plus sûre.** Ce système plus léger permet également une réduction massive des émissions de CO_2, jusqu'à 0,2 g/km
Module d'admission d'air	√			Ce module permet d'améliorer l'efficacité énergétique pour des moteurs suralimentés (turbo). Il réduit la consommation de carburant et le niveau des émissions polluantes. La régulation de température de l'air d'admission, la réduction du volume du parcours global d'air ainsi que la diminution des pertes aérauliques permettent une réponse **plus dynamique du moteur pendant les phases d'accélération.**
Transmission à double embrayage à sec	√			Les boîtes de vitesse à double embrayage **permettent de réduire les émissions de CO_2 de 6 à 10 %** par rapport aux boîtes automatiques traditionnelles tout en améliorant l'agrément de conduite et la sportivité. Valeo a conçu un module double embrayage à sec dont la consommation et les émissions de CO_2 sont inférieures à celles d'un double embrayage humide. Elles comportent également un nombre réduit de composants par rapport à ses concurrents pour une meilleure fiabilité. Le double embrayage à sec est extrêmement compact grâce à son rattrapage d'usure intégré dans l'actionnement électromécanique et **apporte un confort de conduite supplémentaire en utilisant un matériaux de friction à haute résistance thermique.**
Compresseur à cylindrée variable	√			Le compresseur à cylindrée variable permet un réglage du débit du fluide (réfrigérant) indépendant de la vitesse de rotation du moteur thermique. Cet ajustement au « strict nécessaire », combiné avec des technologies innovantes intégrées pour les vannes et la séparation d'huile, **garantit une efficience énergétique optimale et des performances acoustiques améliorées.**
Vanne Themis™	√			La vanne Themis™ permet **d'économiser jusqu'à 3 % sur la consommation de carburant et de réduire jusqu'à 10 % les émissions de gaz polluants tels que le CO_2 ou le No_x**, en s'appuyant sur une double compétence : un réchauffement du moteur optimisé et une gestion intelligente des températures du circuit d'eau du moteur. La gestion intelligente des différentes boucles proposées par Themis™ **permet d'accélérer la mise en température du moteur tout en garantissant une meilleure gestion du chauffage de l'habitacle.**
Compresseur de suralimentation électrique	√			Valeo est le premier fournisseur automobile à proposer à ses clients une gamme de compresseurs de suralimentation électrique qui améliorent la réponse dynamique des moteurs à bas régime tout en optimisant le rendement du moteur thermique. Ce compresseur (fonctionnant avec un moteur électrique) a un temps de réponse instantané. Celui-ci renforce le couple du moteur à bas régime, compense le temps de réponse du turbo et améliore les accélérations du véhicule. Cette innovation contribue à la réduction de la cylindrée des moteurs thermiques (« *downsizing* »), facteur important de réduction de la consommation de carburant. **Avec une architecture de 12 volts, il est possible d'atteindre une économie de carburant de 8 à 10 %.**

Innovations permettant de réduire les émissions de CO_2, de gagner en sécurité et d'aller vers un véhicule autonome

Innovations	Gain de CO2/Éco-conception	Gain en Sécurité	Vers le véhicule autonome	Caractéristiques
Park4U®			√	Ce système, qui ne cesse d'évoluer, offre à la fois le stationnement en créneau le long d'un trottoir et le stationnement en épi. Un espace de 40 cm à l'avant et à l'arrière suffit à garer le véhicule. Park4U® peut également aider le conducteur à sortir de la place de stationnement. Il mesure l'espace à l'avant et à l'arrière du véhicule et détermine la meilleure stratégie pour sortir de l'emplacement. Pendant que le conducteur gère la vitesse du véhicule, le Park4U® prend le contrôle de la direction, comme pour la manœuvre de stationnement. Il détecte le meilleur moment pour quitter la place et se désactive automatiquement pour permettre au conducteur de s'insérer dans le flux de la circulation. **Cette technologie permet de réduire la congestion et apporte plus de confort et moins de stress pour le conducteur.**
Park4U® Remote			√	**Le stationnement complètement automatisé** : si le système actuellement commercialisé prend le contrôle de la direction pour la manœuvre de stationnement tout en laissant le contrôle des pédales au conducteur, **Park4U® Remote** (présenté en première mondiale au salon automobile 2011 de Francfort) est une solution entièrement automatisée. Le conducteur peut quitter son véhicule initialisant et contrôlant la manœuvre via son Smartphone. **Cette technologie permet de réduire la congestion et apporte plus de confort et moins de stress pour le conducteur.**
360 Vue®		√	√	Le système 360 Vue® aide le conducteur en lui offrant une vision parfaite de l'environnement du véhicule. Des caméras miniatures enregistrent les alentours et transmettent les images à une unité de contrôle intelligente qui les prépare et les optimise avant de les afficher sur l'écran couleur du véhicule. Ce système propose différentes vues au conducteur, dont une vue aérienne du véhicule, donnant une vision complète de l'environnement immédiat. Une autre fonction est la perspective « cross traffic » qui permet au conducteur de voir dans les angles morts – très utile à un croisement sans visibilité ou à la sortie d'un parking. **360 Vue® apporte plus de sécurité et de confort dans les manœuvres de stationnement et créneaux tout en renforçant la sécurité pour les piétons et les autres usagers de la route.**
BeamAtic®		√	√	Le système permet de rouler en feux de route en permanence sans toutefois éblouir les autres véhicules. En présence d'autres véhicules, la forme des faisceaux projetés s'adapte afin de ne pas aveugler leurs conducteurs. La détection et la localisation des véhicules arrivant en face ou roulant devant sont assurées par une caméra et un puissant logiciel de traitement d'images. **Cette technologie multiplie par 5 le taux d'utilisation des feux de route et réduit considérablement le risque d'accident de nuit grâce à une meilleure visibilité.**
InSync		√		La clé InSync est une clé compatible utilisant des technologies sans contact qui permet au conducteur d'accéder aux informations de sa voiture à distance depuis son appareil mobile. Grâce à cette clé, le conducteur peut consulter la pression des pneus, le niveau de carburant, l'état de charge de ses batteries (très utile pour les véhicules électriques), activer la climatisation et localiser le signal GPS pour retrouver son véhicule. **Cette technologie permet une amélioration du confort du conducteur et un échange d'informations « intelligentes » entre le véhicule et l'utilisateur.**
LaneGuide™		√		Le LaneGuide™ aide à éviter les changements de voie intempestifs en alertant le conducteur avant que le véhicule ne franchisse la ligne, voire même en le ramenant sur la bonne voie. Le système utilise une caméra compacte placée derrière le rétroviseur intérieur sur le pare-brise. Cette caméra peut par ailleurs être dotée de multiples fonctions. Outre la fonction LaneGuide™, elle peut interpréter les panneaux de signalisation et avertir le conducteur lorsque la distance avec le véhicule de devant devient critique. **Ce système permet de renforcer la sécurité de l'utilisateur.**

Exemple de partenariat avec un constructeur pour le développement d'une technologie réduisant la consommation du véhicule : le projecteur BiLED™ de la Ford Mondeo

Dès 2008, les équipes de Valeo ont initié des rencontres avec celles de Ford afin de leur présenter leur dernière technologie en cours de développement : le module BiLED™. Les LED permettent un meilleur éclairage, une diminution de la consommation d'énergie et ont une durée de vie nettement supérieure à celle des lampes traditionnelles. Les LED offrent, en outre, la possibilité de personnaliser le design des projecteurs, avantage compétitif déterminant pour les constructeurs. Ford, intéressé par cette innovation,a décidé de se lancer dans ce projet tout en acceptant de partager les risques éventuels liés au développement d'une nouvelle technologie. Premier véhicule Ford équipé de projecteurs BiLED™, la Lincoln MKZ a été dévoilée au Salon de l'Automobile de Detroit en 2012. La nouvelle Ford Mondeo, qui a fait sa première apparition publique au Salon du Mondial de l'Automobile à Paris en septembre 2012, est également équipée dans sa version haut de gamme de projecteurs BiLED™. Le retour client de Ford a été très positif et cette technologie a ainsi pu faire ses preuves chez un grand constructeur automobile mondial.

Ce partenariat, d'une durée de 4 ans, pour la mise en place d'une nouvelle technologie entre un constructeur de 1er rang mondial tel que Ford et Valeo montre également comment des acteurs du secteur automobile coopèrent dans le but de développer des innovations toujours moins consommatrices d'énergie et toujours plus sûres pour les utilisateurs finaux.

Valeo, acteur du marché de la Rénovation

A travers son activité de Rénovation (ou *Remanufacturing*), Valeo met son expertise de conception et de fabrication de pièces d'origine au service du processus de rénovation pour offrir une gamme de produits rénovés **de grande qualité et respectueux de l'environnement**.

Valeo propose donc deux gammes de pièces : la gamme de « neuf » et la gamme de « rénové ». Les systèmes rénovés sont essentiellement des alternateurs et des démarreurs avec un choix de 1 700 références.

Grâce au système e-CORPS, Valeo a mis en place une collecte efficace des pièces usagées. Ce système permet la reconnaissance immédiate des références (type de pièce, origine, taille, année de production…). Une fois ces pièces récupérées, Valeo les désassemble et procède aux opérations d'inspection, de nettoyage, de tests électriques et électroniques.

Ensuite, Valeo lance un processus de rénovation comportant plus de 40 points de contrôle réalisés sur des bancs de tests. Les standards de la Première Monte sont appliqués, et 100 % des produits rénovés sont testés avant leur emballage pour être commercialisés sur le marché de la Rechange.

Grâce à ce processus industriel maîtrisé, Valeo offre une gamme complète de pièces rénovées permettant au Groupe d'être un acteur de la Rénovation en accord avec la protection de l'environnement.

Récompenses

- En décembre 2012, **Valeo a reçu le Trophée du Point Vert 2012 décerné par Eco-Emballages** pour sa **démarche de sensibilisation au tri sélectif sur ses emballages de balais d'essuie-glace**.

  Ce trophée vient **récompenser toute la démarche environnementale** initiée sur le site Valeo de Reilly en 2010 avec la formation « Emballage, Environnement et Réglementation » qui aborde les thèmes des éco-labels, de l'éco-conception, du recyclage (Eco-Emballages), des normes et des directives liées aux déchets, des actions de la COTREP et de l'ADEME[1], les voies d'amélioration environnementale pour les emballages (réduction des épaisseurs, intégration de recyclé, diminution des formats,...) et une vaste étude sur les différents produits existants intégrant des critères environnementaux.
- En octobre 2012, Valeo a été récompensé à Las Vegas par « **l'Automotive Aftermarket Products Expo » (AAPEX) pour ses emballages de balais d'essuie-glace** de la gamme « ULTIMATE Master Connect ». Ces emballages sont fabriqués grâce à un seul et unique matériau recyclable. Ce matériau présente par ailleurs l'avantage d'être « universel » car il peut être utilisé pour n'importe quelle technologie de balai d'essuie-glace : balais conventionnels, avant ou arrière, balais plats (Flat Blades) ou balais hybrides.

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

4.3 Performance environnementale

4.3.1 Un engagement historique et stratégique en faveur de l'environnement

Une gouvernance environnementale à la hauteur des enjeux

Depuis vingt ans, Valeo s'est engagé à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Valeo décline ses engagements environnementaux dans sa Charte de l'Environnement élaborée par la **Direction Risques Assurances Environnement** (DRAE). Ces engagements environnementaux s'inscrivent dans la politique de développement durable du Groupe formalisée dans la Charte de développement durable :

- garantir la conformité des activités avec les législations applicables et les accords internationaux ;
- déployer sur tous les sites le système de management de l'environnement ISO 14001 ;
- améliorer la performance environnementale des procédés ;
- optimiser les transports des personnes et des produits afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- limiter l'usage des ressources naturelles et favoriser l'utilisation des ressources et des énergies renouvelables ;
- supprimer la présence de substances dangereuses pour l'environnement et la santé.

Par son positionnement dans l'organigramme du Groupe, la DRAE a un rôle central dans la gouvernance environnementale. Son Directeur est notamment membre permanent du Comité des risques, organe en charge de l'établissement et du suivi des plans d'action de la cartographie des risques qui est reportée au Comité d'audit et des risques.

Pour traduire les engagements stratégiques au niveau opérationnel, la DRAE établit des objectifs d'amélioration de la performance environnementale : l'année 2012 marque la fin du deuxième plan triennal (2010-2012) et la mise en place du **plan 2013-2015**. Ces plans visent à réduire les impacts environnementaux sur les sites en activité ; le Groupe prend en compte la réduction de ces impacts sur l'**ensemble du cycle de vie de chaque site** : lors de la sélection d'un terrain, de la construction ou de l'acquisition d'un site, de son exploitation, et lors de sa fermeture ou cession éventuelle. Ainsi, avant toute implantation ou extension d'un site et quelle que soit sa localisation, Valeo fait réaliser systématiquement un audit visant à identifier l'existence éventuelle d'un passif environnemental, d'un voisinage dangereux ou sensible ainsi que de risques naturels potentiels.

Dates clés de l'engagement environnemental du Groupe

- début des années 1990 : Définition de la Politique environnementale ;
- 1991 : lancement du programme d'audits Environnement ;
- 1997 : premier site du Groupe certifié ISO 14001 ;
- 1998 : Manuel de gestion des risques et Charte environnement ;
- 2001 : déploiement d'un outil de reporting environnemental centralisé ;
- 2004 : adhésion au Pacte Mondial de l'ONU ;
- 2008 : Charte de développement durable.

Une volonté de transparence

Dans un souci de transparence et d'ouverture envers ses parties prenantes, notamment les investisseurs et actionnaires, la Direction Générale présente les principaux résultats environnementaux du Groupe lors de l'Assemblée générale annuelle. Par ailleurs, Valeo répond régulièrement à des sollicitations portant sur ses performances extra-financières.

En 2012, le Groupe a répondu à nouveau à l'enquête du *Carbon Disclosure Project* [1] (CDP) qui évalue les entreprises sur la transparence de leur communication en matière d'impact climatique : Valeo fait ainsi partie des 32 % d'entreprises du SBF 250 ayant répondu au questionnaire « CDP 2012 France » et a obtenu un score de transparence de 61 points sur 100.

La performance environnementale de Valeo est également évaluée par d'autres agences de notation internationales, telles que le SAM (*Sustainable Asset Management* [1]) dans le cadre de l'établissement des indices *Dow Jones Sustainability* (DJSI). Le Groupe a obtenu en 2012 un score environnemental de 80 points sur 100, significativement supérieur à la moyenne de son secteur qui est de 51.

Le Groupe porte une grande attention à l'évolution de ses notations d'une année à l'autre dans une

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

optique d'**amélioration continue de son *reporting* environnemental**.

Valeo s'attache également à jouer un rôle exemplaire en matière d'environnement vis-à-vis des communautés dans lesquelles il s'implante. Cet engagement s'est traduit par exemple en 2012 par la remise du prix du « Système de Production Propre 2012 » (*Clean Production System 2012*) au site de Nanjing (Chine) qui avait déjà obtenu en 2011 le prix de « l'Entreprise Verte » (*Green Company*).

Les chapitres qui suivent sont organisés selon les thématiques environnementales listées dans le ***Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale***.

Dans un souci de transparence, Valeo a également souhaité intégrer dans chaque section les indicateurs correspondants de la *Global Reporting Initiative* (GRI) pour présenter sa performance environnementale.

Tous les indicateurs GRI de base (repérés dans le texte par un encadré vert, écriture noire) sont traités ainsi que certains indicateurs GRI supplémentaires jugés pertinents (repérés dans le texte par un encadré vert, écriture blanche). Une table de concordance est disponible page 176.

4.3.2 La politique générale en matière environnementale

L'organisation de Valeo pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation et de certification

Une organisation solide déclinée à plusieurs niveaux

Le management environnemental chez Valeo repose sur une démarche d'amélioration continue pilotée par la **Direction Risques Assurances Environnement** qui s'appuie sur une organisation déclinée au sein des Pôles, des pays et des sites : un **réseau** de responsables Hygiène Sécurité Environnement (HSE) est ainsi garant du respect des engagements de la politique HSE du Groupe et de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Des instances transverses

Le **Comité de gestion des risques** est l'organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement (DRAE). Composé du Directeur de la DRAE et des responsables HSE des quatre Pôles et de Valeo Service, il se réunit en moyenne trois fois par an pour capitaliser sur les retours d'expérience de chacun de ses membres et faire évoluer la politique environnementale et de gestion des risques industriels du Groupe. Ces comités sont par ailleurs l'occasion pour Valeo d'inviter des intervenants externes en fonction de leur domaine d'expertise.

La DRAE réunit également tous les mois les responsables HSE des Pôles afin de faire le point sur les **nouveaux projets** immobiliers et d'y apporter les meilleures solutions possibles en matière d'environnement et de sécurité des installations. Pour suivre l'ensemble de ces projets, la DRAE s'est dotée d'outils standardisés pour réunir les informations pertinentes et s'assurer du respect des règles du Groupe.

Le réseau Hygiène Sécurité Environnement

La DRAE s'appuie sur un réseau de responsables en lien avec l'organisation matricielle du Groupe. Dans chacun des quatre Pôles et de Valeo Service, un responsable HSE apporte son appui technique aux responsables HSE des sites qui lui reportent. Acteurs incontournables de la structure HSE du Groupe, ils contribuent à impulser une dynamique d'amélioration continue en accompagnant les sites dans l'application des directives du Groupe et le respect des réglementations en vigueur. Ils ont vocation à diffuser les bonnes pratiques entre les sites de leur Pôle respectif et à soutenir les demandes d'investissements pour l'atteinte des objectifs environnementaux assignés par la DRAE.

Sur chaque site, un responsable HSE est chargé de la mise en œuvre concrète des standards du Groupe en matière de Santé et Sécurité des personnes, d'Environnement, de Sûreté et de Sécurité des bâtiments et des installations. Il anime et coordonne les systèmes de management en place et forme le personnel au respect des exigences internes et externes. Il a également un rôle d'auditeur interne au sens des normes ISO 14001 (1) et OHSAS 18001 (1).

Depuis 2011, la DRAE a désigné des responsables HSE par pays afin de coordonner les actions à l'échelle nationale. Ces responsables sont sélectionnés parmi les responsables HSE des sites et assument un rôle complémentaire aux responsables HSE des Pôles. Leur position leur permet notamment de surmonter les obstacles culturels, linguistiques et réglementaires dans le déploiement de projets locaux ou demandés par le Groupe : par exemple, ils assurent la traduction des standards du Groupe en langue locale. Leur proximité avec les sites renforce en outre le **partage des bonnes pratiques** et permet la réalisation de travaux transverses à l'échelle des territoires (par exemple, la veille réglementaire locale). Pour asseoir leur crédibilité sur le terrain, ces responsables HSE Pays participent également activement à l'intégration des nouveaux responsables HSE des sites industriels.

Au total, ce sont ainsi **près de 150 personnes** qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne des problématiques HSE du Groupe.

Les principaux enjeux environnementaux des sites

Les activités industrielles des sites du Groupe sont de nature différente et présentent donc des risques distincts vis-à-vis de l'environnement. La DRAE, dans le cadre de sa politique de gestion des risques, a procédé à l'analyse des principaux enjeux pour chaque Pôle. La synthèse de cette analyse est présentée dans le tableau ci-après.

Thématique « Grenelle »	Pôle Systèmes de Propulsion	Pôle Systèmes Thermiques	Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Pôle Systèmes de Visibilité	Valeo Service
Organisation et politique			■ Certification ISO 14001 ■ Conformité réglementaire		
Utilisation durable des ressources	■ Consommation d'énergie	■ Consommation d'eau et d'énergie	■ Consommation d'énergie	■ Consommation d'énergie ■ Consommation d'eau et d'énergie ■ Consommation d'emballages	■ Consommation d'emballages
Rejets et pollutions	■ Émissions de COV(1) ■ Gestion des solvants chlorés	■ Gestion des fluides frigorigènes	■ Émissions de COV(1)	■ Émissions de COV (1)	
Gestion des déchets	■ Production de déchets				■ Valorisation des déchets
Changement climatique	■ Émissions indirectes de GES(1)	■ Émissions directes et indirectes de GES(1)			■ Émissions de GES(1) liées au transport des produits

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

Une politique active de certification

Le Groupe Valeo s'est engagé depuis près de 15 ans dans une démarche de certification des systèmes de management afin de respecter son engagement de réduction de ses impacts environnementaux et d'amélioration des conditions de santé et sécurité de ses collaborateurs. En outre, la certification environnementale ISO 14001 et santé et sécurité OHSAS 18001 par un tiers indépendant est une assurance envers les parties prenantes de l'engagement fort du Groupe sur les sujets HSE. La pratique actuelle est de procéder à la certification des sites individuellement ; le Groupe mène cependant des réflexions pour l'obtention de certificats multi sites par Groupe ou Ligne de Produits.

Aujourd'hui, eu égard au pourcentage de sites certifiés, la démarche de certification est considérée mature sur les sites de production et les plates-formes de distribution : **à fin 2012, 96 % des sites** [1] **ont obtenu la certification ISO 14001 et 88 % la certification OHSAS 18001**. Le double objectif de 100 % de sites certifiés fixé en 2009 n'est toutefois pas totalement atteint : en effet, quelques sites déjà présents dans le Groupe en 2009 n'ont pas encore obtenu leur certification (2 pour l'ISO et 6 pour l'OHSAS), et les sites intégrés après 2009 sont en cours de déploiement de leur système.

Le Groupe a la volonté d'engager les nouveaux sites (acquisition ou création) au plus tôt dans cette démarche de double certification, en les accompagnant vers le niveau requis.

Certifications ISO 14001 et OHSAS 18001

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe Valeo utilise différents canaux de communication interne et de formation de ses salariés sur les sujets HSE, notamment :

- information centralisée dans le journal interne trimestriel du Groupe « Valeo Info » traduit dans toutes les langues, avec une page « Planète » et des articles dédiés ;
- formation des responsables HSE via des modules de formation validés par la DRAE ;
- formation des salariés des sites aux procédures environnementales et au respect de l'environnement, notamment lors de l'intégration des nouveaux responsables ;
- sensibilisation de l'ensemble du personnel des sites à la maîtrise des risques et des impacts via les systèmes de management ISO 14001 et OHSAS 18001 ;
- information des salariés via des bulletins internes, des affichages dédiés, à l'occasion de réunions d'équipes opérationnelles, etc. ;
- évènements dédiés tels que la « semaine du développement durable » avec des initiatives locales.

En 2012, près de 28 000 heures de formation dédiées à l'environnement ont été dispensées sur l'ensemble des sites.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe s'est doté d'**outils de travail et d'évaluation** pour assurer la conformité des sites aux réglementations en vigueur et aux standards internes, maîtriser leurs impacts environnementaux et améliorer leur performance.

Des standards exigeants pour maîtriser les risques

La conformité des sites aux réglementations en vigueur est une exigence incontournable pour le Groupe. À ce titre, chaque site a l'obligation de maintenir une **veille réglementaire** sur les sujets HSE. Depuis 2010, la DRAE favorise le développement d'outils de veille nationaux par le réseau des HSE Pays.

Le **Manuel de gestion des risques** regroupe l'ensemble des standards de Valeo, dits « directives », dans le domaine de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la sécurité et la sûreté des installations. La DRAE, qui met à jour périodiquement ce Manuel, vise à maintenir un niveau d'exigences contraignant, au moins équivalent aux réglementations locales les plus strictes. L'application de ces directives est obligatoire pour tous les sites du Groupe.

(1) Le périmètre de calcul de ces données est précisé dans la partie 4.6.1, page 173.

Le Manuel de gestion des risques inclut un chapitre spécifique à la **prévention des situations de crise et aux plans d'urgence**. Le Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables. Dans ce cadre, Valeo a mis au point un outil performant d'assistance à la conception et à la mise en place des plans d'urgence, de gestion de crise et de redémarrage des installations : le Valeo Emergency and Recovery Management (VERM).

L'année 2012 a été marquée par la mise à jour des directives du Manuel de gestion des risques et par la diffusion de nouvelles directives notamment sur les sujets HSE suivants : biodiversité, bruits et odeurs, explosivité. Pour renforcer la bonne compréhension et l'application du Manuel de gestion des risques sur les sites, la DRAE souhaite engager en 2013 un **programme ambitieux de formation** des équipes opérationnelles. Ce programme a été testé avec succès en Thaïlande en juillet 2012.

Maintenir un haut niveau de sécurité des opérations

La politique du Groupe en la matière a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux **aléas naturels** et aux **risques technologiques**. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo est classée RHP (Risque Hautement Protégé) et dispose d'un système automatique de protection à eau (*sprinkler*) pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation à risques ;
- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux normes sismiques les plus récentes ; les sites de Valeo au Japon ont subi peu de dommages matériels directs du fait du tremblement de terre du 11 mars 2011 ;
- les sites Valeo sont implantés dans des zones non inondables ou à défaut disposent de moyens de protection et de plans d'urgence en cas d'inondation ; les sites Valeo en Thaïlande n'ont pas subi de dommages matériels directs lors des inondations de fin 2011 dans ce pays ; il n'y a par ailleurs pas eu d'aléa naturel majeur ayant touché de manière significative l'un des sites du Groupe en 2012 ;
- les nouvelles implantations Valeo sont éloignées le plus possible de sites présentant des potentiels de risque importants (sites Seveso [1], etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;
- les risques liés aux tsunamis sont intégrés depuis 2011 dans le document servant à la sélection des nouveaux sites ainsi que dans la politique de gestion des risques ;
- en matière de sûreté matérielle et immatérielle, Valeo continue de renforcer ses dispositifs de sécurisation des installations (contrôles d'accès, vidéosurveillance, détection) pour améliorer la qualité des systèmes de sûreté et effectue des tests de pénétration physique et informatique afin d'en vérifier l'efficacité. Les aspects fondamentaux de performance, santé, sécurité et sûreté sont testés en permanence pour permettre des améliorations dans les sites.

Un programme d'audits ambitieux à l'échelle mondiale

Valeo met en œuvre un programme d'audits exhaustif déployé à l'échelle mondiale comprenant des audits externes de conformité et de certification, des autodiagnostics effectués par les responsables HSE des sites, et des audits d'inspection croisés.

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

Programme d'audits externes à l'échelle mondiale

À l'initiative de la DRAE, des **audits** sont régulièrement effectués **par des consultants externes** sur les sites du Groupe afin de vérifier la conformité réglementaire et la bonne application du Manuel de gestion des risques en matière d'environnement, de santé et sécurité des personnes au travail, de sûreté et de sécurité des bâtiments et des installations. Déployé depuis près de 20 ans, ce programme d'audits est une composante majeure de la politique de réduction des risques de Valeo et d'amélioration des performances des sites, qui sont audités selon une fréquence moyenne de trois ans. La DRAE définit en début d'année les sites qui devront être audités en tenant compte de cette fréquence triennale.

À l'issue de chaque audit faisant l'objet d'un rapport détaillé, les sites se voient attribuer une note établie sur la base de critères objectifs redéfinis périodiquement par la DRAE. En 2012, les critères de notation HSE ont été durcis reflétant ainsi **l'objectif d'excellence opérationnelle** visé.

Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des recommandations par niveau de risque, ces audits donnent lieu à l'établissement de plans d'action par les sites. L'avancement de ces plans est reporté à la DRAE et suivi par les responsables HSE des Pôles via ***Road Map Manager***, un outil centralisé utilisé par tous les sites du Groupe.

En 2012, ce sont ainsi **159 audits externes** qui ont été réalisés, auxquels s'ajoutent les 203 audits de certification et de suivi ISO 14001 et OHSAS 18001.

Autodiagnostics

En complément des audits externes, un **outil d'autodiagnostic** est déployé depuis 2008 dans *Road Map Manager*. Ces auto-évaluations permettent aux sites d'effectuer un suivi de leur conformité avec les directives du Groupe. L'outil permet également aux responsables HSE des Pôles ainsi qu'à la DRAE d'avoir une vision globale du degré de déploiement opérationnel des directives.

Pour intégrer les exigences des nouvelles directives, cet outil sera actualisé en 2013.

Audits d'inspection croisés

Les audits croisés sont effectués sur un site par un responsable HSE d'un autre site. Ils ont pour but de vérifier la mise en œuvre des systèmes de management HSE et l'adéquation entre les résultats des autodiagnostics et les actions réalisées sur le terrain. Ils favorisent ainsi l'amélioration de la performance mais aussi les échanges entre les sites et le partage des compétences.

Les conditions de qualification des auditeurs ont été formalisées en 2011. Le processus a été mis en place en France en 2012 et sera progressivement déployé dans les autres pays.

Les dépenses et investissements en matière d'environnement

Total des dépenses et investissements environnementaux par type GRI EN30

Les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement se sont élevées en 2012 à environ 14 millions d'euros. Elles comprennent notamment les coûts de traitement des déchets, d'analyse des effluents, de fonctionnement des stations d'épuration internes et des études environnementales. À ces dépenses, s'ajoutent des coûts de dépollution sur les sites en activité, à hauteur de 450 000 euros.

En 2012, Valeo a investi près de 2 millions d'euros pour la protection de l'environnement sur les sites en activité. Ce montant inclut par exemple les coûts d'installation de dispositifs de traitement de l'air, de mise en place de rétentions pour une meilleure gestion des produits dangereux ou encore l'aménagement des zones de stockage des déchets.

Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement GRI EN28

Valeo ne s'est pas vu infliger d'amende significative sur des sujets environnementaux en 2012. En revanche, deux sites du Groupe ont fait l'objet de sanctions administratives de la part des autorités : ils ont mis en œuvre des actions immédiates pour régulariser leur situation. Cet aspect fait l'objet d'un suivi très rigoureux par la DRAE.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le montant global des provisions environnementales au 31 décembre 2012 au titre de la remise en état des sites ou liées à l'environnement est de 20 millions d'euros.

D'autre part, le Groupe a identifié les sites français concernés par l'obligation de constitution de garanties financières en vue de leur mise en sécurité en application du Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 : six sites sont concernés dès 2012, et six autres devront constituer leurs garanties à compter de 2017.

4.3.3 Un pilotage rigoureux de la performance environnementale

Un reporting environnemental centralisé

Afin de mesurer la performance environnementale des sites, Valeo a déployé sur l'ensemble de ses sites depuis plus de 10 ans un **outil de reporting centralisé**, *Valeo Risk Indicators* (VRI) via une plate-forme Internet. Chaque trimestre, ou annuellement pour certains paramètres, cet outil permet d'assurer la collecte de plus de 200 indicateurs, permettant ainsi le pilotage régulier de la performance environnementale des sites du Groupe et l'atteinte des objectifs. Parmi les nombreux indicateurs disponibles dans VRI, le Groupe sélectionne chaque année ceux destinés à être publiés dans le Document de référence au regard de ses principaux enjeux environnementaux, des objectifs de performance et de la pertinence par rapport aux activités du secteur équipementier. Ces indicateurs sont en outre présentés de façon cohérente avec les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Les données environnementales publiées concernent **l'ensemble des sites de production et les plates-formes de distribution** à travers le monde, à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe, des sites administratifs et des centres dédiés aux activités de Recherche et Développement, ce qui représente au total **126 sites** reportant les indicateurs environnementaux, soit 9 sites de plus qu'en 2011.

Le calcul des indicateurs de certification ISO 14001 et OHSAS 18001 présente une spécificité : il n'intègre pas les sites de montage des modules face avant des véhicules implantés directement chez les constructeurs ou à proximité. On compte ainsi 121 sites susceptibles d'obtenir la certification ISO 14001 et OHSAS 18001.

Valeo travaille chaque année à fiabiliser son reporting en se basant sur les retours d'expérience et les nombreux échanges avec les sites lors des phases de validation des données. En 2012, cet effort s'est également traduit par l'organisation d'un audit externe dédié sur le site de Taegu (Corée du Sud), un contributeur majeur du reporting environnemental pour lequel les données déclarées en 2011 nécessitaient d'être confirmées. Par ailleurs, comme les années antérieures, l'ensemble des réponses des sites a été consolidé et revu par un prestataire externe afin d'en assurer la qualité. À ce titre, près de 100 000 données ont été traitées et validées.

Les modalités de définition du périmètre de consolidation et de validation des indicateurs sont précisées dans la **note méthodologique** présentée dans la section 4.6.1, page 173.

Une vérification externe imposée par la Loi Grenelle 2

En application de l'article 225 de la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale prévoit la vérification par un organisme tiers indépendant des informations publiées par les sociétés françaises. Dans ce cadre, et en l'absence de parution de l'arrêté ministériel définissant les modalités de cette vérification, Valeo a toutefois souhaité confier à un vérificateur indépendant une mission de vérification de ses informations sociales et environnementales.

Cette mission s'est déroulée en 3 étapes :

- la première étape a consisté en une revue des processus de reporting : revue du périmètre, des définitions des indicateurs, des méthodes de calcul, des processus de consolidation et des contrôles effectués ;
- dans un second temps, 4 audits de sites ont été réalisés afin de vérifier la bonne mise en œuvre des procédures de reporting ainsi que la pertinence des informations reportées. Cette seconde étape s'est terminée par une revue des informations consolidées (examen de l'exhaustivité et de la sincérité des informations) ;
- en dernier lieu, le vérificateur indépendant a effectué une synthèse des observations sous la forme d'un rapport d'assurance modérée comprenant une attestation sur la présence et un avis sur la sincérité des informations présentes dans le Rapport de gestion au titre de l'exercice 2012. Le rapport figure section 4.8, pages 187 et 188 du présent chapitre.

Un objectif d'excellence : 100 % de taux de réponse attendu par indicateur

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un **taux de réponse**. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre. Le taux de réponse par indicateur en 2012 est excellent comme le montre le schéma ci-après : 100 % pour la quasi-totalité des indicateurs publiés comme les années précédentes, ce qui confirme la grande implication des sites dans le reporting.

Taux de réponse pour les principaux indicateurs en 2012

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

Des objectifs environnementaux à la hauteur de l'engagement du Groupe

Bilan de la performance pour la période 2010-2012

Dans le cadre de son plan d'action Environnement pour la période 2010-2012, la DRAE avait défini des objectifs quantifiés ambitieux sur la base de la performance des sites en 2009.

Fin 2012, le Groupe a largement dépassé ses objectifs relatifs à ses consommations d'eau et d'énergie. Il a significativement amélioré sa performance en matière de consommation de matériaux d'emballage, d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et de déploiement de systèmes de management certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001, sans toutefois atteindre les objectifs fixés. En ce qui concerne la gestion des déchets, Valeo devra redoubler d'efforts pour inverser la tendance lors du prochain plan triennal.

Les résultats 2012 par indicateur sont décrits plus précisément dans les sections 4.3.4 à 4.3.7. Par ailleurs, un tableau de synthèse de la performance environnementale est disponible en section 4.7.1.

Objectifs	Unité	Cible 2012 (base 2009)	Résultat 2012 base 2009)	Statut
Performance environnementale des sites				
Réduction de l'intensité énergétique	MWh/M€	- 10 %	- 18 %	■■
Réduction de l'intensité d'usage de l'eau	m^3/M€	- 7 %	- 32 %	■■
Réduction de l'intensité d'usage de matériaux d'emballage	kg/M€	- 15 %	- 3 %	□
Gestion des déchets :				
Réduction de l'intensité de production de déchets	t/M€	- 15 %	+ 13 %	■
Taux de valorisation des déchets	%	+ 15 %	- 3 %	
Sobriété carbone				
Réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (1)	tCO_2/M€	- 10 %	- 9 %	□
Certification Environnement, Santé et Sécurité au travail				
Certification ISO 14001	% de sites	100 %	96 %	□
Certification OHSAS 18001		100 %	88 %	□

(1) Voir section 4.6.1 pour la description du périmètre couvert par l'objectif.

Légende du « statut » pour l'atteinte du résultat :
■■ *objectif dépassé de plus de 5 %*
■ *objectif atteint*
□ *indicateur amélioré mais objectif non atteint*
■ *indicateur dégradé*

Poursuivre l'amélioration des performances

Fort des résultats encourageants obtenus à l'issue du deuxième plan 2010-2012, le Groupe souhaite poursuivre l'amélioration de sa performance environnementale sur les trois prochaines années, volonté forte qui se traduit par les objectifs suivants :

Thématiques	Objectifs 2013-2015, base 2012	Cible	Unité
Utilisation durable des ressources	Réduction de la consommation d'eau	**- 10 %**	m^3/CA
	Réduction de la consommation énergétique	**- 10 %**	kWh/CA
	Réduction de la consommation de matériaux d'emballage	**- 7 %**	t/CA
Production de déchets	Réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux	**- 7 %**	t/CA
Sobriété carbone	Réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	**- 10 %**	tCO_2/CA
Systèmes de management	Certification ISO 14001 et OHSAS 18001	**100 %**	% de sites
	Certification ISO 50001 (management de l'énergie)	**10 %**	% de sites
	Remarque : pour les nouveaux sites, obtention des certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 dans un délai de 3 ans après l'entrée dans le Groupe		
Biodiversité	Promotion des initiatives locales en faveur de la biodiversité		
Fournisseurs et prestataires	Renforcement des critères d'évaluation de performance et de conformité environnementale des sous-traitants, fournisseurs et prestataires du Groupe		

4.3.4 La prévention de la pollution et la gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol

Réduire les rejets dans l'air et les substances appauvrissant la couche d'ozone

Émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de souffre (SO_x) et autres émissions significatives dans l'air GRI EN20

Valeo suit les rejets atmosphériques liés à son activité en termes de composés organiques volatils (COV), d'oxydes d'azote (NO_x), de plomb (Pb) et de trichloréthylène (TCE).

Les émissions d'oxydes de soufre (SO_x) ne sont pas suivies dans la mesure où les installations de combustion utilisent majoritairement du gaz naturel.

En 2012, les émissions de NO_x sont estimées à 134 tonnes.

En ce qui concerne les COV, la hausse des émissions rapportées au chiffre d'affaires par rapport à 2011 s'explique par l'intégration des huit sites Niles (Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite) dans le reporting environnemental pour la première année en 2012 et par une sous-estimation des émissions du site de Taegu en Corée du Sud en 2011. Cette augmentation ne doit pas masquer les efforts engagés par les sites historiques du Groupe qui travaillent activement à la réduction de leurs émissions de COV, principalement liées à la consommation de produits chimiques comme les solvants et la peinture. Par exemple, le site de Veszprem en Hongrie s'est doté fin 2011 d'une installation de traitement biologique des COV permettant une diminution de près de 75 % de ses émissions. D'autres sites tentent d'utiliser des produits à base aqueuse lorsque les contraintes des constructeurs automobile le permettent.

Émissions atmosphériques de COV

Par ailleurs, le Groupe suit les rejets de plomb et de TCE dans l'atmosphère, deux composés utilisés historiquement en production. Les émissions de plomb ne sont pas significatives (6 kg en 2012). Quant au TCE, encore utilisé par un seul site du Groupe (Taegu, Corée du Sud), il connaît une augmentation importante en raison de la sous-estimation des données l'année passée (249 tonnes en 2012).

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone GRI EN19

Valeo a souhaité depuis plusieurs années avoir une attitude proactive en matière de réduction des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone. Ses engagements sur le sujet sont décrits dans une directive dédiée au sein du Manuel de gestion des risques : les chlorofluorocarbures (CFC) et les halons sont des substances interdites dans tous les sites ; quant aux hydrofluorocarbures (HCFC), l'objectif du Groupe est d'anticiper sur les dates limites d'élimination prévues par le Protocole de Montréal. Pour respecter cette directive, les sites ont donc engagé des actions de remplacement et de suivi périodique des fuites des équipements contenant des fluides frigorigènes.

Pour la première fois en 2012, le Groupe a procédé à une estimation globale des émissions de CFC et HCFC : 478 kg équivalent CFC-11 (composant de référence pour la mesure du potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone).

Mesurer et maîtriser les rejets dans l'eau

Total des rejets dans l'eau GRI EN21

De façon globale, les activités du Groupe ne génèrent pas d'effluents industriels à haute charge polluante. Quand la réglementation locale l'exige, les sites mesurent le degré de pollution de leurs effluents et, si nécessaire, se dotent d'une installation de traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ou le réseau public. En 2012, plus d'un quart des sites du Groupe dispose d'une telle installation de traitement, pour un volume total rejeté de 604 milliers de m^3, ce qui représente pour ces sites une augmentation de 4 % par rapport à 2011.

En 2012, la quantité de métaux lourds en sortie de stations internes s'élève à 55 kg, soit une baisse de 65 % par rapport à 2011 en valeur absolue, expliquée par une surévaluation des données historiques.

Prévenir les rejets accidentels dans le sol

Dans le cadre de leur système de management environnemental et en application des directives du Groupe, les sites mettent en œuvre des moyens de prévention des déversements accidentels dans le milieu naturel. Par ailleurs, les citernes enterrées ont été interdites au sein du Groupe depuis le début des années 1990 afin de supprimer le risque significatif de pollution des sols et eaux souterraines associé à ce type d'installations. D'autre part, les décharges internes sont proscrites sur les sites quelle que soit leur localisation.

En outre, en cas de cession ou de cessation d'une activité, le Groupe fait réaliser systématiquement un audit qui peut être complété d'une investigation des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si ces derniers ont été affectés durant la phase d'exploitation par Valeo. Si une pollution est découverte, les mesures qui s'imposent sont prises. En cas de fermeture définitive d'un site et dans l'attente d'un acquéreur, l'ensemble des déchets, matières premières, produits et équipements est évacué et la maintenance du site reste assurée.

Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs GRI EN23

Aucun déversement accidentel significatif n'est survenu en 2012 au sein des sites du Groupe.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement GRI EN22

Les principaux déchets générés par les installations du Groupe sont par ordre d'importance en poids, les métaux, le bois et les plastiques :

- les déchets métalliques sont revendus pour recyclage dans leur quasi-totalité ;
- le bois est recyclé ou valorisé thermiquement ;
- une partie des plastiques est revendue pour recyclage.

En ce qui concerne les déchets dangereux, ils représentent moins de 15 % de la part totale de déchets produits par les sites ces dernières années.

Production de déchets dangereux et non dangereux

Pour la première année depuis 2009, la quantité de déchets produits rapportée au chiffre d'affaires se stabilise. Ce résultat est le fruit des efforts consentis par les sites de tous les Pôles pour réduire leur production de déchets. Ceci est particulièrement notable au sein du Pôle Systèmes de Visibilité qui connaît une réduction de 8 % de la quantité de déchets rapportée au chiffre d'affaires entre 2011 et 2012.

Malgré ces efforts, l'objectif de réduction de 15 % entre 2009 et 2012 n'est pas atteint. Valeo continue de se fixer un objectif de réduction dans le cadre du prochain plan triennal.

La part de déchets valorisés se situe en 2012 autour de 80 %, résultat satisfaisant bien qu'en deçà de l'objectif initialement fixé.

Quantités et caractéristiques des déchets produits en 2012

	2009	2010	2011	2012
Quantité totale de déchets générés (kt)	113,1	151,0	181,8	197,3
dont part de déchets dangereux (%)	14 %	13 %	12 %	12 %
Intensité de production de déchets (t/M€)	15	16	17	17
Part de déchets valorisés (%)	82 %	83 %	83 %	79 %

Répartition géographique de la production de déchets en 2012

Masse de déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, et pourcentage de déchets exportés GRI EN24

Depuis 2011, le Groupe suit les quantités de déchets dangereux et non dangereux exportés par les sites. En effet, certains sites doivent envoyer leurs déchets à l'étranger pour pallier l'absence de filière de traitement adéquate sur place. C'est le cas par exemple des sites de Rio Bravo et de Juarez au Mexique.

En 2012, 748 tonnes de déchets ont été ainsi exportées, dont environ 10 % de déchets dangereux. Ces quantités représentent moins de 1 % des déchets totaux générés par l'ensemble des sites du Groupe.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution

Valeo s'attache à suivre les plaintes relatives à tous les sujets environnementaux qui sont adressées aux sites. En 2012, au total, 5 plaintes ont été enregistrées, dont 3 concernant des nuisances sonores et olfactives. Dans le cadre de leur système de management environnemental certifié ISO 14001, les sites concernés ont mis en œuvre les plans d'action adéquats.

4.3.5 L'utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Volume total d'eau prélevé par source GRI EN8

Afin de mesurer l'impact global de son activité sur la ressource en eau, Valeo mesure ses consommations en distinguant les différentes sources de prélèvement (eau de ville, eau souterraine, eau de surface) et les usages sur les sites (eau industrielle, eau domestique). On constate que les sites de Valeo s'approvisionnent relativement peu dans les nappes et eaux de surface (16 %) et que l'usage industriel représente 54 % de la consommation.

Approvisionnement en eau – Sources de prélèvement

Consommation d'eau

Valeo s'était fixé un objectif de réduction de 7 % de sa consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires sur la période triennale 2010-2012. **Cet objectif est largement dépassé, avec une réduction de 32 % par rapport à la valeur de 2009**. Cette réussite est le fruit des efforts engagés par tous les sites depuis de nombreuses années, en particulier sur la recherche des fuites et sur la consommation d'eau à usage industriel pour le refroidissement (suppression de tous les systèmes en circuit ouvert fin 2011).

En valeur absolue, la consommation d'eau des sites augmente de 9 % par rapport à 2011, en rapport avec l'augmentation de l'activité du Groupe. Rapportée au chiffre d'affaires, elle reste stable.

Après cette phase de stabilisation en 2012, le Groupe souhaite aller plus loin encore dans son engagement et s'est fixé un objectif de réduction de 10 % de sa consommation rapportée au chiffre d'affaires d'ici à fin 2015. Les sites vont poursuivre leurs efforts de recherche systématique des fuites sur les réseaux industriels et domestiques, et la réutilisation de l'eau.

Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements GRI EN9

Les sites du Groupe prennent en compte les limitations d'alimentation en eau qui donnent un aperçu de la pression exercée localement sur la ressource. En 2012, seuls 7 cas de limitation ou de coupure ponctuelle d'alimentation en eau ont été recensés sur les 126 sites reportant les indicateurs environnementaux : 5 en Asie (Chine, Japon, Thaïlande), 1 aux États-Unis et 1 en France.

Afin d'affiner l'analyse de son impact sur la ressource en eau, le Groupe a l'ambition de réaliser son **Empreinte Eau** (*water footprint*) en 2013.

Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée GRI EN10

Les sites industriels utilisent de l'eau pour refroidir les lignes de production : cette eau circule en boucle fermée conformément aux exigences du Groupe. Par ailleurs, en 2012, 20 sites ont déclaré recycler et réutiliser en interne leurs eaux industrielles et 9 sites récupèrent les eaux pluviales principalement pour des usages domestiques.

Répartition géographique des consommations d'eau en 2012

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

Consommation de matières en poids GRI EN1

Valeo poursuit deux axes d'amélioration en matière de consommation de ressources : limiter la consommation de matières premières et recourir à des matières recyclables et recyclées. Ces axes sont pris en compte de manière systématique par les équipes de Recherche et Développement (voir pages 110 pour en savoir plus sur les exigences internes d'éco-conception).

Les principales matières consommées par les sites sont les métaux et les plastiques, en tant que matières directes entrant dans la composition des produits finis, et les matériaux d'emballage.

Consommation de matières premières

La hausse des consommations des principales matières premières est directement liée à l'augmentation générale de l'activité des sites du Groupe.

Limiter la quantité d'emballages

Les emballages sont essentiels pour la manipulation des produits Valeo : ils permettent à la fois de transporter les produits, de faciliter leur stockage, de les protéger et de les promouvoir (produits de deuxième monte). Pour remplir ces différentes fonctions, Valeo a recours à des emballages très divers, constitués principalement de carton, bois, plastique et métal : carton et bois réunis constituent environ 90 % des matériaux utilisés.

Répartition de la consommation de matériaux d'emballage

Consommation de matériaux d'emballage

En 2012, la consommation d'emballages rapportée au chiffre d'affaires a légèrement augmenté (+ 2 %) par rapport à 2011. En valeur absolue, on constate une augmentation de 10 % qui s'explique par l'intégration des nouveaux sites Niles, en particulier Chonburi en Thaïlande, et l'augmentation significative d'activité sur les sites de San Luis Potosi (Mexique) et Skawina (Pologne) du Pôle Systèmes Thermiques qui sont de gros consommateurs de matériaux d'emballage.

Nonobstant les efforts de Valeo pour réduire sa consommation d'emballages, notamment via la réutilisation des matériaux (voir « GRI EN2 »), **l'objectif pour la période triennale 2010-2012 n'est pas atteint**. Une des raisons invoquées par les sites est le respect des contraintes imposées par les clients pour l'emballage et le transport des pièces. Le Groupe continuera à suivre la progression de cet indicateur sur le prochain plan triennal : il s'est fixé un nouvel objectif de réduction de 7 % de la consommation de matériaux d'emballage rapportée au chiffre d'affaires sur base 2012 pour la nouvelle période triennale 2013-2015.

Éradiquer les substances dangereuses utilisées par les sites

En raison de leur dangerosité et de leur utilisation historique dans les processus industriels sur des sites, le Groupe suit également les consommations de métaux lourds (plomb, mercure, chrome 6, cadmium), de solvants chlorés et de produits classés cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par la réglementation européenne en vigueur.

La consommation de métaux lourds du Groupe est en diminution constante depuis plus de 5 ans (19 tonnes en 2012).

En ce qui concerne les solvants chlorés (273 tonnes) et les produits CMR (279 tonnes), le principal contributeur est le site de Taegu en Corée du Sud. Ce site avait été volontairement retiré de la consolidation de ces deux indicateurs en 2011 pour manque de fiabilité ; il a été réintégré à 100 % en 2012, ce qui explique la hausse significative par rapport à l'an passé.

Le Groupe mène une politique active d'éradication de toutes les substances jugées dangereuses formalisée dans une directive dédiée « substances réglementées ou interdites » qui s'applique à l'ensemble des sites et rappelle les principes généraux du Règlement REACH [1] (voir partie Recherche et Développement page 110). La procédure suivie par les sites consiste à identifier les produits interdits, rechercher des produits de substitution (à des conditions économiques acceptables), les tester et les faire approuver par les clients. La majorité des produits dangereux résiduels dans les sites sont ceux pour lesquels les produits de substitution sont soit en cours d'homologation, soit présentent aujourd'hui des coûts d'utilisation excessivement élevés, soit dont l'usage est imposé par les clients.

Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées GRI EN2

Dans le cadre de sa volonté de réduire son empreinte environnementale, Valeo porte une attention particulière à l'utilisation de matières recyclées, essentiellement via la réutilisation des matériaux d'emballage et l'achat de plastiques recyclés pour la fabrication des produits. Ainsi en 2012, plus de 1 200 tonnes de matériaux d'emballage ont été récupérées en interne et réutilisées, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne les achats de plastiques recyclés, ils représentent 11709 tonnes en 2012, soit une hausse de 10 % par rapport à 2011.

D'autre part, Valeo promeut l'utilisation d'emballages réutilisables (l'emploi de caisses navettes est largement répandu entre Valeo et ses clients et/ou fournisseurs) et l'éco-conception d'emballages à partir de matières recyclées (cartons, papiers, plastiques) ou à faible impact environnemental.

Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et leur portée GRI EN26

Les initiatives pour la réduction des impacts environnementaux générés lors de la phase d'utilisation et en fin de vie sont traitées dans la partie Recherche et Développement qui décrit notamment les engagements du Groupe en matière d'éco-conception (cf. page 111 et 112).

Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés GRI EN27

Valeo porte une attention particulière à la recyclabilité et au réemploi de ses produits, via sa directive « Eco-design standard » qui intègre les exigences de la directive Véhicules Hors d'Usage (VHU [1]). Par ailleurs, le Groupe est un acteur important du marché de la Rénovation (Deuxième monte, Rechange) grâce à une collecte efficace des pièces usagées (système eCORPS, voir page 114).

En ce qui concerne les emballages, Valeo a concentré ses efforts sur la conception d'emballages recyclables et sur l'incitation au tri sélectif. À ce titre, le Groupe a reçu en 2012 les deux prix suivants pour ses balais d'essuie-glace :

- le « Trophée du Point Vert 2012 » pour sa démarche de sensibilisation au tri sélectif sur ses emballages (pictogramme et explications) ;
- une récompense décernée par l'« Automotive Aftermarket Products Expo » aux États-Unis dans la catégorie « Impact Environnemental » pour les emballages constitués d'un seul matériau recyclable.

Pour plus de détails, se raporter à la section 4.2.3, page 114.

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie directe et indirecte répartie par source d'énergie primaire GRI EN3 et GRI EN4

Les sites Valeo consomment les trois types d'énergie suivants pour des usages industriels et domestiques :

- énergie directe sous forme de sources primaires d'énergie (fioul domestique, gaz naturel) ;
- énergie indirecte sous forme d'électricité, de vapeur et d'air comprimé ;
- énergie directe renouvelable produite sur site, d'origine solaire, qui constitue à ce jour une part anecdotique.

L'électricité et le gaz naturel sont les deux principales sources d'énergie utilisées par les sites depuis plusieurs années : à elles deux, elles représentent près de 98 % de la consommation totale d'énergie. Le Groupe ne dispose pas d'informations détaillées sur les sources primaires utilisées pour la production d'électricité consommée par les sites. Le Groupe ne prend pas en compte l'énergie consommée pour le fonctionnement des équipements de manutention (propane, carburant).

Répartition des consommations d'énergie directe et indirecte

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires a diminué de 4 % par rapport à l'année passée. Elle est cependant en hausse de 4 % en valeur absolue, ce qui s'explique essentiellement par l'intégration des huit sites Niles dans le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite. La performance de 2012 confirme la tendance amorcée depuis plusieurs années et **permet le dépassement de l'objectif fixé pour la période 2010-2012 : réduction de 18 % par rapport à 2009, pour un objectif de 10 %.**

Répartition géographique des consommations d'énergie en 2012

Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique GRI EN5

L'indicateur retenu par Valeo pour quantifier les économies réalisées est le ratio d'intensité énergétique en MWh/M€. Le calcul de ce ratio à périmètre constant entre 2011 et 2012 permet de quantifier l'énergie économisée : le gain s'élève ainsi à 45 GWh, en ligne avec le gain attendu déclaré l'année passée par les sites (40 GWh).

La bonne performance énergétique enregistrée par le Groupe en 2012 a été obtenue par de nombreuses initiatives individuelles sur les sites. Les principaux chantiers engagés sont :

- la récupération d'énergie générée par les installations de compression pour le chauffage des locaux et des ateliers : c'est le cas par exemple du site de Skawina (Pologne), Veszprem (Hongrie), Etaples-sur-Mer et Sainte-Florine (France), ce qui a permis à ce dernier d'obtenir un Certificat d'Économie d'Énergie ;
- la temporisation automatique pour le chauffage et l'éclairage : San Luis Potosi (Mexique), Frosinone-Ferentino (Italie) et la Suze-sur-Sarthe (France) ;
- la gestion des mises en veille des équipements de production : Jedeida (Tunisie), Laval et Sens-Saint-Clément (France) ;
- la recherche des fuites dans les circuits d'air comprimé : cette action est déployée très largement au sein de tous les Pôles, en particulier lors des arrêts annuels de production.

Au total en 2012, ce sont 78 sites qui déclarent avoir engagé de nouvelles actions d'efficacité énergétique au cours de l'année. Les sites espèrent ainsi réaliser des économies globales d'énergie entre 2012 et 2013 à hauteur de 1 % de la consommation totale du Groupe en 2012, soit environ 24 GWh.

En parallèle de ces initiatives locales, Valeo a fait réaliser, en 2012, **16 audits de performance énergétique** par un prestataire externe sur des sites français, afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie et de proposer des solutions qui pourront à terme être déployées sur l'ensemble des sites du Groupe en fonction des retours sur investissements attendus. Ces audits viennent en complément d'un travail de fond initié en 2010 qui avait abouti à la diffusion, fin 2011, de **fiches de bonnes pratiques pour la conservation de l'énergie**.

Afin d'aller plus loin dans sa démarche en matière d'efficacité énergétique, Valeo lancera, en 2013, le déploiement de la norme ISO 50001 relative aux systèmes de management de l'énergie dans ses sites. Le Groupe vise à certifier 10 % de ses sites d'ici à fin 2015.

Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelable ou à rendement amélioré ; réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives GRI EN6

Les initiatives mises en œuvre par Valeo sur ce sujet sont décrites dans la partie Recherche et Développement (voir pages 112 et 113).

L'utilisation des sols

Les 126 sites du périmètre occupent une surface globale d'environ 700 hectares, dont environ 10 % sont laissés à l'état naturel. Le reste est utilisé pour le bâti, les zones de circulation et les espaces verts entretenus.

4.3.6 La lutte contre le changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Depuis 2009, Valeo progresse dans l'analyse de son empreinte carbone en évaluant les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées directement et indirectement par ses activités. En 2012, les postes d'émissions suivants sont pris en compte dans le bilan :

- les **émissions directes de GES :** les émissions de combustion de sources fixes des sites, les émissions de combustion de carburant par les véhicules du Groupe, les émissions directes des procédés hors énergie tels que les incinérateurs de COV, et les émissions directes fugitives liées aux fuites de fluides frigorigènes (intégrées au « *scope 1* » des référentiels internationaux) ;
- les **émissions indirectes de GES** associées à l'énergie, liées à la consommation d'électricité, de vapeur, d'air comprimé et autres sources (intégrées au « *scope 2* » des référentiels internationaux) ;
- les **autres émissions indirectes de GES** liées aux achats de produits entrant dans les procédés industriels, et au transport des marchandises et des personnes (intégrées au « *scope 3* » des référentiels internationaux).

Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre GRI EN16

Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, Valeo a pris un engagement important : réduire de 10 % ses émissions directes et indirectes de GES rapportées au chiffre d'affaires sur la période 2010-2012, sur la base de la performance 2009.

À périmètre comparable en termes de postes d'émissions de GES (somme des émissions directes de combustion et des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité), **l'objectif de réduction triennal de 10 % est presque atteint en 2012 avec un résultat de 54,3 t eq. CO_2/M€, soit une baisse de 9 % par rapport à 2009**. Cette diminution significative est le fruit des efforts engagés par les sites pour améliorer leur efficacité énergétique.

Les émissions directes et indirectes des sites du Groupe ont augmenté significativement entre 2011 et 2012 (+ 17 % et + 11 % respectivement en valeur absolue), ce qui s'explique par une combinaison de plusieurs facteurs : intégration de 9 sites de plus qu'en 2011 dans le périmètre de reporting, augmentation notable d'activité dans certains pays et surtout inclusion de nouveaux postes d'émissions de GES dans le calcul.

En 2012, Valeo a en effet souhaité compléter l'évaluation de son empreinte carbone en estimant l'ordre de grandeur des émissions de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes, essentiellement utilisés pour les installations de climatisation des bâtiments et pour certaines installations industrielles. En utilisant la méthodologie de quantification des fuites définie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME [1]), ces émissions sont estimées à environ 17 400 tonnes équivalent CO_2; cette estimation pourra être affinée lors des prochains exercices.

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	2009	2010	2011	2012
Émissions directes de GES *(kt eq. CO_2)*	Émissions liées à la combustion de gaz et de fioul sur les sites	108,1	129,1	124,5	126,0
	Émissions directes des procédés hors énergie	Nc	nc	2,8	4,6
	Émissions de la flotte de véhicules Valeo	Nc	nc	4,2	5,2
	Émissions fugitives (fuites de fluides frigorigènes)	Nc	nc	nc	17,4
	TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES	**108,1**	**129,1**	**131,5 [1]**	**153,2**
Émissions indirectes de GES *(kt eq. CO_2)*	Émissions liées à la consommation d'électricité [2]	336,1	410,5	456,3	505,3
	Émissions liées à la consommation d'autres énergies	Nc	nc	1,4	1,1
	TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES	**336,1**	**410,5**	**457,7**	**506,4**

(1) Réévaluation des données 2011 pour la flotte de véhicules et modification méthodologique pour les émissions des procédés hors énergie : ces dernières proviennent notamment des incinérateurs de COV et n'incluent plus les émissions des stations internes de traitement des eaux usées.
(2) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour la production d'électricité ; les coefficients utilisés pour les données 2012 sont les plus récents publiés par l'Agence Internationale de l'Energie à fin 2012.

Répartition géographique des émissions [2] de gaz à effet de serre en 2012

Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre GRI EN17

Sur la base de l'évaluation de l'empreinte carbone réalisée les années précédentes, les autres émissions indirectes de GES considérées pertinentes par Valeo sont les suivantes :

- les **émissions liées aux achats de produits** entrant dans les procédés industriels (acier, aluminium, cuivre, zinc, plastiques, composants électroniques, produits chimiques et emballages) ;
- les **émissions liées au transport des produits** (logistique).

Ces deux postes d'émissions représentaient en effet en 2011 respectivement 82 % et 4 % de l'empreinte globale du Groupe. Les émissions de GES associées au traitement des déchets ne sont plus considérées comme pertinentes (moins de 1 % en 2011) et ne sont plus rapportées.

En revanche, bien qu'elles représentent une faible part de l'empreinte globale, Valeo suit également les **émissions liées au transport des personnes**. Dans un souci d'amélioration, les émissions liées aux déplacements professionnels en avion des employés du siège du Groupe et des sièges des différents Pôles ont été prises en compte pour la première fois en 2012.

(1) Cf. Glossaire Dévelopement durable, section 4.6.3, page 182.

(2) Le graphe présente les émissions directes liées à la combustion de gaz et de fioul sur les sites et les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	2009	2010	2011	2012
Autres émissions indirectes pertinentes de GES *(kt eq. CO_2)*	Émissions dues à la production des principaux matériaux entrant dans les procédés industriels	2 782,9	3 643,2	4 198,2	4 468,0
	Matériaux (métaux)	1 887,0	2 470,1	2 817,0	2 906,3
	Matériaux (autres)	895,9	1 173,1	1 381,2	1 561,7
	Émissions liées à la logistique	120,8	142,3	207,1	134,3
	Logistique Route / Rail / Mer	87,0	92,8	117,4	102,0
	Logistique Air / Express	33,8	49,5	89,7	32,3
	Émissions liées aux déplacements professionnels	146,2	101,9	110,4	136,0
	Trajets domicile-travail	89,8	68,7	77,9	86,0
	Trajets professionnels	56,4	33,2	32,5	50,0
	TOTAL DES AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES (1)	**3 049,9**	**3 887,4**	**4 515,7**	**4 738,3**

(1) Le total des émissions présenté dans le tableau diffère des années précédentes, car seules les émissions considérées pertinentes ont été prises en compte dans le calcul publié en 2012 (indicateur « GRI EN17 »).

Au global en 2012, l'empreinte carbone du Groupe s'élève à environ 5,4 millions de tonnes équivalent CO_2, ce qui, rapporté au chiffre d'affaires, est stable par rapport aux années précédentes.

Répartition 2012 des principaux postes d'émissions de GES

Le graphe montre la contribution majoritaire des matériaux entrant dans les procédés industriels à l'empreinte carbone globale du Groupe (83 % dont deux tiers pour les métaux), alors que les émissions directes ne représentent que 3 %.

Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues GRI EN18

Le Groupe multiplie les initiatives afin de réduire son empreinte carbone, que ce soit au niveau des sites, de l'organisation logistique ou en amont lors de la conception des produits, comme par exemple :

- les chantiers engagés dans les sites pour améliorer leur performance énergétique (voir GRI EN5) ;
- l'optimisation des transports des produits finis (voir GRI EN29) ;
- les initiatives locales mises en œuvre par les sites industriels concernant le transport des salariés, telles que l'achat de véhicules décarbonés (Humpolec, République tchèque), l'entretien des moteurs des véhicules des employés (San Luis Potosi, Mexique), l'incitation au covoiturage (Seymour, États-Unis) ou à l'utilisation des transports au commun (Créteil, France).

Par ailleurs, l'implantation des sites de production se fait le plus souvent à proximité des sites clients, réduisant ainsi au minimum les émissions liées au transport des produits finis.

La sobriété carbone des infrastructures et de la logistique

Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel [1]

GRI EN29

Les activités de Valeo nécessitent en amont un approvisionnement en matières premières et en composants par les fournisseurs, puis des flux intersites, et en aval des livraisons aux constructeurs et aux réseaux de distribution. Les principaux impacts environnementaux de ces flux logistiques sont les consommations de matériaux d'emballage et les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation de carburants non renouvelables.

Pour maîtriser ces impacts, Valeo a poursuivi en 2012 ses efforts sur les trois axes suivants :

- l'optimisation des transports ;
- la réduction des zones de stockage ; et
- l'optimisation des contenants (emballages) des produits finis du Groupe.

L'optimisation des tournées et rotations chez plusieurs fournisseurs et/ou sites d'une même région s'est poursuivie en 2012. Ainsi, malgré la croissance de l'activité engendrant une augmentation des volumes et donc des approvisionnements, **l'optimisation des flux mise en place par Valeo a permis un accompagnement de cette croissance sans augmentation du volume de transport**.

Par ailleurs, Valeo a continué à travailler sur l'optimisation de l'énergie consommée dans les zones de stockage, de même que sur la réduction du nombre de magasins externes. Un travail de standardisation des zones de stockage internes a également permis de mieux maîtriser l'espace et la gestion des zones de stockage.

Dans le domaine des emballages, Valeo a poursuivi en 2012 sa démarche d'innovation et s'est ainsi posé en précurseur dans son secteur. Les travaux de standardisation des emballages lancés par le **Comité logistique GALIA (Groupement pour l'amélioration des liaisons dans l'industrie automobile)**, dont le Directeur en charge du développement et de l'amélioration continue de la gestion de la chaine logistique du Groupe Valeo a pris la présidence en 2011, ont porté sur l'optimisation des contenants utilisés pour le transport des produits afin d'améliorer le taux de remplissage des camions et des conteneurs et ainsi **réduire les émissions de gaz à effet de serre**. Un nouveau modèle de « palettes roller » a également été testé pour les camions qui permet un meilleur chargement sur plusieurs étages et une maximisation de l'espace disponible. Cette norme « GALIA » ainsi créée est en cours d'homologation par le Comité logistique.

Valeo a engagé en 2012 une démarche qui a permis de finaliser la création d'un document conjoint à la Finance, la Logistique et les Achats : « L'Orientation Groupe pour les Transports, le Stockage et les Emballages des Flux d'Approvisionnement de Matériaux » (« ***Group Orientations for Transportation, Warehousing, Packaging of Material Procurement Flows*** »). Ce document, approuvé par les Directeurs des départements concernés, décrit les exigences de Valeo en termes d'organisation du transport, de positionnement des stockages externes détenus par les fournisseurs mais également en termes de packaging afin de supporter la stratégie de livraison « Juste à temps » (« *Just In Time* »). Cette formalisation des attentes de Valeo est un signal fort de son engagement pour l'optimisation de ses coûts logistiques mais également pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

L'ensemble de ces actions sur les trois axes de la politique d'optimisation de la logistique a conduit en 2012 à une réduction de 9 % des dépenses de transport sur l'année.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Valeo est présent dans les zones ayant connu ces dernières années des évènements naturels exceptionnels, en particulier en Asie et en Amérique. Bien que les sites du Groupe n'aient pas subi de dommages majeurs dans ces zones, la DRAE a imposé le déploiement de moyens de prévention, tels que le renforcement des toitures pour faire face aux cyclones, la mise en place de protection anti-inondation ou la surélévation du terrain avant construction.

L'analyse de ces risques naturels est systématiquement réalisée avant tout projet d'acquisition d'un nouveau terrain ou d'un nouveau site. Cet enjeu est suivi de près par les assureurs qui renforcent leurs standards pour les bâtiments.

(1) Les informations relatives au transport du personnel sont présentées dans les indicateurs GRI EN17 et EN18.

4.3.7 La protection de la biodiversité

Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées GRI EN11

La quasi-totalité des terrains utilisés par Valeo, soit 87 % des sites de production en activité, est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées. Par ailleurs, les activités réalisées ne sont pas de nature à altérer sensiblement les processus écologiques (pas d'extraction et d'épandage par exemple).

Afin d'appréhender plus finement ses impacts potentiels, le Groupe réalise chaque année un inventaire des sites implantés dans ou à proximité (moins de 10 km) de zones protégées au titre de la biodiversité. Une vingtaine de sites a ainsi été recensée en 2012, dont 5 au Brésil et 9 en France. Il s'agit notamment de sites industriels localisés dans le voisinage de zones classées Natura 2000 [1] ou de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF [1]). Les sites concernés veillent à respecter les exigences liées à ces contraintes de proximité. Par exemple, le site d'Itatiba (Brésil) se situe le long de la rivière Atibaia, zone environnementale préservée ; en liaison avec l'administration brésilienne compétente, Valeo s'est engagé à démolir les bâtiments situés à moins de 50m de cette rivière.

Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées GRI EN12

L'identification précise des impacts significatifs directs sur la biodiversité est réalisée à l'échelle des sites au travers de leur analyse environnementale : cette étape est primordiale lors de la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement certifié ISO 14001.

Stratégies, actions en cours et futurs plans de gestion des impacts sur la biodiversité GRI EN14

La **directive Biodiversité** élaborée fin 2011 a été diffusée à l'ensemble des sites au cours de l'année 2012. Elle édicte des lignes directrices pour encadrer les pratiques en matière de protection de la biodiversité lors des phases de sélection, d'aménagement, d'exploitation et de fermeture d'un site industriel.

(1) Cf. Glossaire Développement durable, section 4.6.3, page 182.

4.4 Performance sociale de Valeo

4.4.1 Introduction

La stratégie Ressources Humaines de Valeo est un levier essentiel pour accompagner la stratégie de développement à l'international du Groupe et l'acquisition et/ou le renforcement des compétences critiques, plus particulièrement liées à l'innovation.

Cette stratégie Ressources Humaines se veut à la fois globale et spécifique, adaptée aux caractéristiques culturelles et économiques afin de faire face à des situations contrastées, dans les différents pays où le Groupe est présent :

- guerre des talents, non seulement dans les pays à fort développement mais également dans de nombreux autres pays pour certains métiers et profils ;
- adaptation de l'effectif par une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Les priorités de la Direction des Ressources Humaines consistent donc à :

- renforcer la sécurité des employés ;
- promouvoir la diversité dans toutes ses dimensions (genre, handicap, génération, culture) ;
- poursuivre le déploiement et la mise en place des actions de Mieux-Être au Travail ;
- renforcer les compétences afin de faire face à l'évolution des technologies, au développement international du Groupe et à l'amélioration de l'employabilité des collaborateurs ;
- appliquer strictement le Code d'éthique et les règles de conformité, qui veillent au respect des personnes, et des lois « anti-trust » et anti-corruption.

Toutes ces priorités sont en lien avec la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, politique renforcée par la signature d'un accord RSE le 10 juillet 2012 entre la Direction du Groupe et les membres du Bureau du Comité d'entreprise européen. Cet accord a notamment pour ambition d'accompagner l'internationalisation du Groupe sur le plan social en conformité avec ses principes de responsabilité, son Code d'éthique et sa politique de développement durable. Il vise également à promouvoir des pratiques sociales et environnementales allant au-delà des obligations légales et réglementaires en :

- prenant en compte les questions de santé et de sécurité des personnes dès la conception des nouveaux investissements productifs ;
- généralisant la tenue d'entretiens individuels pour chacun des collaborateurs afin de favoriser la montée en compétences des salariés et leur adaptation ;
- anticipant, en cas d'évolutions économiques et industrielles ayant des conséquences en termes de Ressources Humaines, la prise en compte des conséquences sociales dans les décisions stratégiques grâce au principe de dialogue social avec les instances représentatives du personnel tout en s'engageant à ce que les mesures d'accompagnement social soient en ligne avec les pratiques des grandes entreprises du secteur d'activité du pays concerné.

Les indicateurs présentés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations notamment des articles L 225-102-1 et R 225-105-1 du Code du commerce issu du décret du 24 avril 2012 dit « Grenelle 2 ». Le Groupe Valeo a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé, à l'exception des sociétés communes Minda Valeo Security Systems Private Limited en Inde, Nitto Manufacturing Co. Ltd au Japon, Niles CTE Electronic Co. Ltd à Taiwan, Fuzhou Niles Electronics Co. Ltd et Huada Automotive Air Conditionner (Hunan) Co. Ltd en Chine où seuls les effectifs ont été comptabilisés.

4.4.2 Un effectif en lien avec la croissance du Groupe à l'international

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique GRI LA1

Évolution de l'effectif sur 3 ans

	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012
Ingénieurs et Cadres (I&C)	11 375	13 611	15 929	+ 17 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise (ATAM)	7 637	10 910	9 333	- 14 %
Agents	31 767	35 268	39 748	+ 13 %
EFFECTIF INSCRIT	**50 779**	**59 789**	**65 010**	**+ 9 %**
Intérimaires (en Équivalent Temps Plein à fin Décembre)	7 151	8 211	7 590	- 8 %
EFFECTIF TOTAL	**57 930**	**68 000**	**72 600**	**+ 7 %**
dont :				
Effectif permanent	47 146	54 897	60 708	+ 11 %
Effectif temporaire *(CDD + Intérimaires)*	10 784	13 111	11 892	- 9 %

Au 31 décembre 2012, le Groupe emploie 72 600 personnes, soit une augmentation de l'effectif total de 7 % par rapport à 2011. Cette croissance est essentiellement le fruit de l'augmentation des Ingénieurs et Cadres, (+ 17 %) et des Agents (+ 13 %), en partie compensée par la baisse des ATAM (- 14 %).

Répartition de l'effectif inscrit Groupe par catégorie socioprofessionnelle

La croissance du nombre d'Ingénieurs et Cadres traduit l'investissement massif du Groupe dans l'innovation principalement en Europe et en Asie, et le développement soutenu d'opérations dans des pays à forte croissance : en Europe de l'Est, en Amérique du Nord et en Asie, au service de la stratégie du Groupe.

Répartition par genre de l'effectif inscrit

Les femmes représentent pour la première fois le tiers de l'effectif du Groupe. Afin d'améliorer la diversité sous tous ses aspects et d'accroître le taux de féminisation, la Direction du Groupe a décidé de créer un comité *ad hoc*. Ces ratios globaux sont cependant très variables selon les grandes régions du monde (cf. section 4.4.6, page 157).

Effectif inscrit par tranche d'âge

Au 31 décembre 2012, l'effectif inscrit du Groupe se répartit de la façon suivante :

- 0,9 % de moins de 20 ans ;
- 29,7 % de 20-29 ans ;
- 34 % de 30-39 ans ;
- 22,3 % de 40-49 ans ;
- 12,2 % de 50-59 ans ;
- 0,9 % de plus de 60 ans.

Il est à noter que les Ingénieurs et Cadres se situent à 39,6 % dans la tranche d'âge 30-39 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 33,3 % des ATAM et 31,9 % des Agents, cette dernière catégorie se situant à 34,1 % dans la tranche d'âge 20-29 ans.

Compte tenu de la proportion de jeunes dans les recrutements réalisés chaque année, le Groupe continue de connaître un renouvellement des générations, lié à l'accroissement de l'effectif du Groupe dans des zones à forte croissance.

Répartition de l'effectif total par zone géographique

En 2012, l'effectif a baissé, par rapport à 2011, de 5,5 % en Amérique du Sud, de 1,43 % en Europe de l'Ouest et de 2,4 % en Afrique. En revanche, il a augmenté de 18,1 % en Amérique du Nord, de 8,1 % en Europe de l'Est, et de 15,4 % en Asie. Ce dernier taux reflète la stratégie de Valeo dont l'un des axes est d'accélérer le développement du Groupe en Asie.

Les embauches et les licenciements GRI LA2 GRI LA9 GRI EC7

La politique d'internationalisation du Groupe Valeo s'est traduite par une croissance de 7 % du nombre de collaborateurs Valeo dans le monde : 80 % de l'effectif est aujourd'hui localisé dans un autre pays que la France, contre 66 % en 2000.

Cette croissance a été particulièrement soutenue en Asie (+ 15,4 %). Toutefois, la crise économique qui a, de nouveau, fortement touché le secteur industriel et plus particulièrement l'automobile, a nécessité des ajustements d'effectifs ciblés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois.

Effectif hors France

Recruter les meilleurs talents à l'international, et plus particulièrement sur les marchés en croissance et dans les pays émergents, ainsi que dans les technologies liées à la réduction des émissions de CO_2, constitue un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

Pour s'assurer que le recrutement, à la fois en interne et en externe, soit conduit de manière cohérente et professionnelle, tous les managers sont formés à l'aide d'un kit de recrutement. Ce kit regroupe et synthétise en un seul document les outils existants tels que l'« Employer Brand » ou marque employeur, intégralement revue en 2008 avec une nouvelle identité visuelle, la « Charte de mobilité interne » et le système « Valeo Compétences » lancé en 2004. Un « Guide de recrutement » totalement revu en 2011 explique la culture opérationnelle du Groupe ainsi que les messages clés à faire passer aux candidats. En offrant une politique de recrutement fondée sur des critères de sélection objectifs, le Guide de recrutement contribue au développement de la diversité chez Valeo et à l'élimination de tous types de discrimination. De plus, un nouvel outil d'identification des compétences transverses permettant une sélection des candidatures encore plus axée sur ces éléments a été ajouté à ce kit.

Le déploiement de ce kit de recrutement a été lancé en octobre 2011 avec une formation dispensée à l'ensemble des managers sur l'année 2012.

Afin de gérer efficacement les candidatures externes, le Groupe a également amélioré les fonctionnalités de son site Internet via la rubrique « candidats » dédiée à l'emploi et a revu complètement sa charte graphique de communication (presse et Internet), dans le but d'assurer une meilleure visibilité de sa marque employeur sur les marchés de l'emploi. En 2012, Valeo a recruté 16 559 personnes dans le monde (10 991 en contrat à durée indéterminée dont plus de 3 301 Ingénieurs et Cadres).

Hormis quelques difficultés de recrutement localisées, notamment pour certains postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières et dans des bassins d'emploi où sévit une très forte concurrence, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas été confronté à des difficultés particulières lors de ses opérations de recrutement.

Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

Valeo enregistre une baisse de 13 % de ses embauches en CDI en 2012 passant de 12 591 embauches en 2011 à 10 991 embauches en 2012.

5 569 embauches en contrats à durée déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une baisse de 10 % par rapport à 2011.

Répartition des embauches par zone géographique

	CDI				CDD			
	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012
Europe de l'Ouest	537	1 452	1 408	- 3 %	2 160	2 255	2 031	- 10 %
Europe de l'Est	688	1 686	1 437	- 15 %	650	780	942	+ 21 %
Afrique	140	227	268	+ 18 %	58	381	402	+ 6 %
Amérique du nord	1 151	1 338	2 559	+ 91 %	1 286	1 904	1 331	- 30 %
Amérique du Sud	1 087	946	573	- 39 %	35	39	41	+ 5 %
Asie	2 010	6 942	4 746	- 32 %	873	846	822	- 3 %
TOTAL	**5 613**	**12 591**	**10 991**	**- 13 %**	**5 062**	**6 205**	**5 569**	**- 10 %**

Si la croissance des embauches semble ralentir numériquement en 2012 par rapport à 2011, ce phénomène est dû à l'acquisition de la société Niles devenue Valeo Niles, dont l'apport en effectif a été comptabilisé en embauches en 2011 (près de 4 000 personnes). En neutralisant cet impact, les embauches en CDI évolueraient de 5 600 en 2010, à 8 600 en 2011 et environ 11 000 en 2012. On observe donc une nette accélération de la croissance des recrutements.

Cette explication est d'autant plus pertinente pour l'Asie où est basée la majorité des employés de Valeo Niles. En neutralisant également cet impact, les embauches en Asie en CDI évolueraient d'environ 2 000 en 2010 à 2 950 en 2011 et 4 750 en 2012. L'accélération de la croissance des recrutements est donc bien en ligne avec la stratégie d'expansion du Groupe en Asie.

Les autres variations sont conformes aux mouvements du marché automobile des différentes régions : un ralentissement en Europe (hors centres de recherche en Europe de l'Ouest), une croissance en Afrique, une croissance très forte en Amérique du Nord, et un recul marqué en Amérique du Sud, dû à de faibles prises de commandes les années antérieures.

La politique de recrutement consiste à privilégier les CDI par rapport aux CDD. Ainsi le rapport est de deux embauches en CDI pour une embauche en CDD. On notera cependant que ce rapport est plus favorable dans les régions à forte croissance structurelle (comme en Asie, en Europe de l'Est ou en Amérique), par rapport à des zones plus stables en effectif, ou affectées par la conjoncture économique (ex : en Europe de l'Ouest).

Répartition des départs par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Licenciements économiques	35	11	0	58	89	7
	17,5 %	5,5 %	0 %	29 %	44,5 %	3,5 %
Licenciements non économiques	202	239	7	428	585	573
	9,9 %	11,8 %	0,3 %	21 %	28,8 %	28,2 %
Démissions	484	533	68	672	195	2 308
	11,4 %	12,5 %	1,6 %	15,8 %	4,6 %	54,2 %
Préretraites	88	0	0	0	0	2
	97,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,2 %
Retraites	160	75	2	74	3	101
	38,6 %	18,1 %	0,5 %	17,8 %	0,7 %	24,3 %

Répartition des départs par catégorie

En 2012, Valeo a procédé à 2 234 licenciements, soit 3,7 % de l'effectif permanent (contre 3,7 % en 2011 et 4,4 % en 2010).

Les licenciements pour motif économique représentent 9,4 % des licenciements contre 9,8 % en 2011 et 35,6 % en 2010.

Les licenciements restent limités, notamment ceux pour motif économique. Les autres licenciements correspondent à des motifs personnels, qu'ils soient disciplinaires ou non. Dans ce dernier cas, il peut s'agir selon les législations locales, de licenciements pour insuffisance professionnelle ou inadéquation au poste de travail.

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en cas de difficultés économiques, à mettre en œuvre des mesures qui visent à retarder, voire éviter les licenciements, tels que la prise de congés, la baisse des heures supplémentaires, la réduction du nombre de temporaires et de sous-traitants ou encore le chômage partiel. Lorsque la nécessité d'optimiser son outil industriel est avérée, Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur ou encore réindustrialisation du bassin d'emploi.

Les départs en préretraite et retraite représentent 0,8 % de l'effectif permanent (0,7 % en 2011 et 0,8 % en 2010).

Taux de départ des Ingénieurs et Cadres

Les démissions restent l'une des principales causes des départs et représentent 7 % de l'effectif permanent en 2012 (7 % en 2011 et 4,5 % en 2010). Si l'on regarde la répartition par catégorie socioprofessionnelle, les démissions représentent 7,2 % de l'effectif permanent des Ingénieurs et Cadres, 3,4 % de l'effectif permanent des ATAM et 7 % de l'effectif permanent des Agents.

Le taux de départ (*turnover*) chez Valeo est le rapport entre le nombre de départs volontaires des Ingénieurs et Cadres sur l'effectif total des Ingénieurs et Cadres (ne sont pas pris en compte les départs à la retraite ou encore les licenciements).

Cet indicateur fait l'objet d'une analyse mensuelle détaillée, par Pôle, réseau, fonction, âge, pays, sexe, niveau de poste et ancienneté.

L'objectif de cette analyse est d'identifier les facteurs de départ afin de mettre en place les actions nécessaires pour y remédier.

En 2012, le turnover des Ingénieurs et Cadres du Groupe s'élevait à 7,08 % contre 9,21 % en 2005, soit une diminution globale de 23 % malgré une forte hausse en 2007, suivie d'une forte baisse en 2009, s'expliquant par la stabilisation de l'organisation du Groupe, une conjoncture économique défavorable dans certains pays et par les actions menées de façon volontaire. Le turnover atteint les niveaux les plus bas en Espagne (1,95 %) et au Japon (2,66 %) ainsi qu'en Corée (3,73 %).

Le turnover est plus élevé dans les pays émergents, comme par exemple en Chine où il s'élève à 9,8 %. Il faut cependant noter que le turnover de Valeo en Chine se situe 5 points en dessous de la moyenne nationale, grâce à l'application d'une politique globale de rétention des talents, qui porte ses fruits depuis plusieurs années.

Cette stratégie s'articule autour de trois leviers :

La fidélisation et la rétention des équipes sont essentielles.

Valeo a décidé d'informer chaque Ingénieur et Cadre, lors de l'entretien de mi-année, des évolutions de carrière envisagées, afin d'accroître la fidélisation des équipes et baisser durablement le turnover de cette population.

L'organisation du temps de travail adapté aux besoins du Groupe

Durée du travail des salariés à temps plein

Au sein des 125 sites de production, 21 centres de recherche, 40 centres de développement et 12 plates-formes de distribution du Groupe, le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 48 heures par semaine.

La durée légale la plus fréquemment pratiquée est de 40 heures par semaine.

En France, l'accord sur la réduction du temps de travail, signé le 20 avril 2000 avec les organisations syndicales, fixe la durée du travail de la façon suivante :

- 215 jours par an dans le cadre du forfait jour des Ingénieurs et Cadres ;
- 35 heures/ semaine pour les ATAM (exception faite pour le personnel forfaité à 37 heures 30) ;
- 35 heures/ semaine pour les Agents.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Considérant comme temps partiel tout horaire de travail inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socio-professionnelles, de 16 à 36 heures par semaine.

1 070 salariés travaillent à temps partiel dans le Groupe en 2012, soit 1,6 % de l'effectif inscrit (1,9 % en 2011 et 2,1 % en 2010).

Les femmes représentent 68 % des salariés à temps partiel (72 % en 2011 et 74,5 % en 2010) et l'effectif à temps partiel se répartit de la manière suivante par catégorie : Ingénieurs et Cadres : 11 % ; Administratifs, Techniciens et Agents de Maîtrise : 13 % et Agents : 76 %.

Répartition de l'effectif inscrit par horaire de travail en pourcentage

Afin d'optimiser la durée d'utilisation des équipements de production, le Groupe a mis en place des rythmes de travail adaptés. Ainsi, certains équipements sont utilisés 24 h/24 h, nécessitant le roulement de 3 équipes (une équipe du matin, une équipe d'après-midi et une équipe de nuit), appelé « 3*8 ». Les équipes de nuit peuvent, dans certains sites de production, être des équipes fixes (les mêmes salariés travaillent régulièrement de nuit), que l'on appelle « équipe permanente de nuit ». Lorsqu'il n'y a pas d'équipes de nuit, l'organisation est alors appelée « 2*8 ». Certains personnels, y compris en production, peuvent travailler à la journée, c'est-à-dire sur des horaires classiques. C'est notamment le cas des collaborateurs ayant des restrictions d'aptitude ou étant reconnus en tant que travailleurs handicapés.

En 2012, 54 % de l'effectif inscrit travaille en équipe.

Les personnels de structure travaillent quant à eux en horaire de journée (durée du travail en rapport avec les obligations légales locales). Afin de garantir un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, Valeo a mis en place certaines actions, selon les établissements, telles que la mise en place d'horaires variables, l'interdiction de la tenue de réunion après une certaine heure, la possibilité de faire appel à une conciergerie d'entreprise, la réservation de places de crèches, etc.

Nombre d'heures supplémentaires payées

Ces heures supplémentaires payées représentent 9,8 % des heures possibles de travail du Groupe (on entend par «heures possibles de travail» le nombre d'heures maximum pouvant être travaillées par l'ensemble des salariés du Groupe).

En 2012, Valeo enregistre une augmentation des heures supplémentaires de 60 % par rapport à 2011, ce qui s'explique essentiellement par une sur-activité dans certains sites.

Il est à noter également qu'en 2011, suite à l'acquisition de Niles, seuls l'effectif et les embauches de cette dernière avaient été comptabilisés dans le rapport, alors qu'en 2012, tous les indicateurs ont été remontés y compris les heures supplémentaires (+ 2 300 000 heures).

4.4.3 La santé et la sécurité au travail : objectifs prioritaires du Groupe

Présentation des conditions de santé et de sécurité au travail

L'objectif du Groupe, en matière de sécurité et de conditions de travail, est de tendre vers le « zéro accident ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques tout en renforçant la qualité de ses standards. L'ambition est la certification de tous les sites en ISO 14001 et OHSAS 18001. En 2010, un nouvel outil d'autodiagnostic a été développé par Valeo, permettant à chaque responsable Sécurité/Santé/Environnement de s'auto-auditer grâce à un référentiel basé sur les directives du Groupe en matière de santé/sécurité au travail. Cet outil permet, en complément et en appui des audits des consultants externes, de suivre avec une fréquence plus importante le niveau de performance des sites.

Fidèle aux principes de l'amélioration continue, Valeo a poursuivi en 2012 le déploiement des outils d'analyse après chaque accident ou incident de travail (QRQC sécurité). Cet outil a été mis en œuvre en 2007 et est optimisé chaque année, avec une forte implication du management qui a conduit à une diminution importante du taux d'accidents.

La performance sécurité a d'ailleurs été intégrée aux critères d'évaluation du management en 2010, à tous les niveaux de l'organisation, dans une optique de sensibilisation et d'implication renforcée des équipes.

L'essentiel de ces politiques a été intégré dans l'accord de Responsabilité Sociale de l'Entreprise au niveau du Comité d'entreprise européen.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales et les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail GRI LA9

Valeo a signé en 2012 un accord sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) qui inclut au sein de son Chapitre 3 relatif aux engagements et orientations en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, plusieurs articles traitant de la santé et de la sécurité au travail.

Pour la première fois, ces engagements ont été partagés sous forme d'accord avec les instances représentatives du personnel en Europe et ont vocation à s'étendre progressivement par adhésion, à l'ensemble des établissements du Groupe hors Europe. Au 31 décembre 2012, il était applicable à 84 % des établissements du Groupe dans le monde (bien que cet accord traite d'un nombre considérable de sujets, il n'a été comptabilisé que comme un seul accord sous l'intitulé RSE).

Les axes traités par l'accord sont :

- les investissements ne devant pas compromettre la santé et la sécurité du personnel dès leur conception ;
- la mise en place de conditions de travail préservant la santé, la sécurité et l'intégrité physique et mentale du personnel. Le mieux-être étant un facteur clé d'amélioration continue en la matière ;
- le développement de programmes de formation dans tous les établissements du Groupe, pour que chaque salarié soit sensibilisé au port des équipements de protection et aux comportements nécessaires à leur sécurité et à celle de leurs collègues ;
- la mise en place d'actions de prévention du risque, par une dynamique de progrès continus visant à éliminer l'accidentologie, les maladies professionnelles, et améliorer la maîtrise des risques à effets retardés (risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, troubles psychosociaux…) ;
- la promotion du dialogue social sur ces questions de santé et de sécurité du personnel ;
- le rappel de l'interdiction des pratiques de pression excessive, de harcèlement moral ou sexuel ;
- la mise en place d'indicateurs appropriés portés à la connaissance des représentants des salariés.

En plus de cet accord européen, 24 accords plus spécifiques à la santé ont été signés dans les sociétés de 10 pays différents : 2 en Allemagne, 2 au Brésil, 2 en Espagne, 6 en France, 1 en Hongrie, 1 en Italie, 5 au Mexique, 3 en République tchèque, 1 en Roumanie, 1 en Thaïlande (voir le tableau des types d'accord par Pays, section 4.4.4, paragraphe « Bilan des accords collectifs », page 151).

Données sur les accidents du travail (fréquence et gravité) et les maladies professionnelles GRI LA7

Indépendamment des audits internes et externes qui sont réalisés de manière systématique, Valeo utilise trois indicateurs afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises :

- FR2 : Taux de Fréquence 2 (nombre d'accidents entraînant un arrêt ou non, par million d'heures travaillées)
- FR1 : Taux de Fréquence 1 (nombre d'accidents entraînant un arrêt, par million d'heures travaillées)
- SR1 : Taux de Gravité (nombre de jours perdus pour accident de travail, par millier d'heures travaillées)

Les salariés inclus dans le calcul du nombre d'accidents sont : tous les employés Valeo quel que soit le type de contrat dont les CDD, stagiaires, intérimaires, prestataires et VIE.

Le nombre de jours perdus se calcule sur la base du nombre de jours calendaires.

Pour le nombre d'heures travaillées, seules sont prises en compte les heures de travail effectif. Il convient donc d'exclure les congés payés et les absences de toutes natures, rémunérées ou non.

Pour le taux de gravité, le nombre de jours d'arrêt d'intérimaires est plafonné à la durée du contrat.

Ces 3 indicateurs permettent de souligner l'amélioration de la performance sécurité du Groupe depuis 2007 et ce notamment grâce à une forte implication du management.

C'est pourquoi Valeo poursuit le déploiement des outils d'analyse après chaque incident/accident (QRQC sécurité), afin d'organiser la prévention des risques et la mise en place de mesures de protection de ses salariés.

Par ailleurs, 15 % des heures de formation dispensées dans le Groupe, en 2012, ont été consacrés à la sécurité. Le pourcentage des personnes ayant bénéficié d'au moins une action de formation à la sécurité est de 65 % en 2012 (contre 58,6 % en 2011).

Les principales causes d'accidents avec arrêt de travail en 2012 sont :

- le manque de respect des principes ergonomiques (postures) (23 %) ;
- les défauts de machines ou outils, le manque d'instructions en matière de sécurité ou encore des dispositifs de sécurité pas assez performants (16 %).

L'objectif pour Valeo est de renforcer la prévention et la détection des risques d'accidents, autour de 3 axes majeurs :

- en effectuant des « chasses aux presque accidents » et ce à tous les niveaux de l'organisation ;
- en concevant des équipements, des machines, des postes de travail sécurisés (pendant les phases de développement projets) ;
- en améliorant continuellement les standards (principe de l'amélioration continue) et en partageant les bonnes pratiques en matière de sécurité de façon globale, au sein du Groupe.

Taux de Fréquence FR1 et FR2 Groupe

Le Groupe enregistre en 2012 un FR2 de 13,27 (vs. 49,54 en 2007), poursuivant ainsi une évolution favorable, avec un recul de 73 % en 5 ans.

En 2012, le nombre d'accidents ayant généré un arrêt, a continué à évoluer favorablement puisque le FR1 a atteint 2,64 vs. 5,47 en 2007, soit une amélioration de 52 % en 5 ans.

Taux de Gravité SR1 Groupe

Calcul : Nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées.

Formule de calcul SR1 : (Nombre de jours perdus *1 000) / Nombre d'heures travaillées

Taux de Fréquence FR1 et FR2 France

Taux de Gravité SR1 France

La proportion du nombre d'accidents avec arrêt par rapport au nombre total d'accidents déclarés est un bon indicateur pour mesurer le niveau de fiabilité des informations reçues par les sites.

Il existe de fortes disparités entre les pays (Thaïlande (5 %), USA (5 %), Allemagne (62 %) ou Pologne (64 %)). Ce constat incite le Groupe à poursuivre sa communication sur ce sujet et encourager les sites à déclarer l'ensemble des accidents même bénins et sans arrêt, intervenus sur chaque site. En effet, la déclaration de tous les accidents même les plus légers permet d'éviter par la suite un accident d'une plus grande gravité, notamment par l'analyse des facteurs d'accidents et par la mise en place de plans d'action.

Le Groupe mène des actions de sensibilisation à différents niveaux. Les indicateurs de l'Implication du Personnel sont présentés lors de réunions avec le Comité opérationnel ainsi qu'en Comité de liaison. Ils sont également présentés au Comité de gestion des risques.

Pourcentage de sites ayant mis en place des actions concernant la santé et la sécurité

L'absentéisme GRI LA7

Le taux d'absentéisme comprend : les maladies, les absences sans motif, les absences autorisées (congés sans solde), les accidents de travail et de trajet, les grèves, les mises à pied et autres motifs. Il est en légère baisse ces trois dernières années passant de 2,35 % à 2,25 %.

On notera que ces faibles variations au niveau du Groupe masquent des disparités : stable entre 2011 et 2012 pour l'Amérique du Sud, en croissance en France, en Amérique du Nord et en Asie, l'absentéisme baisse en Europe (hors France) et en Afrique.

On notera que si Valeo adopte une politique homogène quant au suivi de l'absentéisme, le niveau des couvertures sociales et les différences culturelles ont une influence importante sur ces disparités entre les pays.

Taux d'absentéisme du Groupe

Calcul : ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail.

Taux d'absentéisme par zone géographique

Répartition des absences par motif

Répartition des absences par motif et par zone géographique

Le Mieux-Être au Travail

Historique des principales actions mises en place

2004	■ Certification des démarches d'analyse des risques d'accidents du travail dans l'ensemble des sites du Groupe. ■ Mise en place d'une méthodologie commune sur les risques d'accidents du travail, intégrée dans les plans d'amélioration continue des établissements.
2007	■ Mise en place d'une démarche Ergonomie formalisée et intégrée dans la démarche de certification interne sur l'ensemble des sites du Groupe.
2008	■ Développement d'une formation « Play Safe » qui permet aux collaborateurs de développer l'esprit de prévention et de sécurité non seulement en milieu professionnel mais également dans leur vie privée.
2009	■ Réflexion sur une démarche nommée Mieux-Être au Travail, poussant le souci de prévention et de traitement des risques dans le domaine de la santé psychologique des collaborateurs.
2010	■ Signature de l'accord « Mieux-Être au Travail » en France. ■ Mise en place d'un catalogue de 63 actions classées par levier d'amélioration du Mieux-Être au Travail sur l'ensemble des établissements. ■ Lancement d'une enquête de climat social sur l'ensemble des sites français. ■ Mise en place sur chaque site français d'un comité Mieux-Être au Travail qui travaille à l'adaptation et au déploiement local des plans d'action.
2011	■ Définition et lancement de plans d'action locaux suite aux résultats de l'enquête. ■ Création et diffusion d'un film sur le Mieux-Être au Travail sur l'ensemble des sites français.
2012	■ Déploiement de la politique « Mieux-Être au Travail » au niveau mondial. ■ Sous-titrage du film « Mieux-Être au Travail » en anglais.

Focus sur le déploiement de la politique Mieux-Être au niveau mondial

Le déploiement mondial de ce programme Mieux-Être a été lancé lors de la convention Ressources Humaines du Groupe en décembre 2011.

Il s'est achevé en octobre 2012, à l'occasion de la convention annuelle des Cadres dirigeants du Groupe, par un rapport du déploiement et de l'appropriation par les différents pays de la démarche Mieux-Être.

Ce déploiement s'est appuyé sur le recensement des bonnes pratiques existantes dans les différents établissements du Groupe, et a repris la méthodologie éprouvée sur les sites Français : enquête, diagnostic, action.

Ce déploiement international est basé sur l'affirmation d'une volonté globale au plus haut niveau du Groupe pour inciter à une prise en compte locale dans la durée.

Dans ce cadre, le Comité exécutif du Groupe a mandaté un panel de Directeurs pour assurer la communication et le déploiement mondial.

Des journées de séminaire ont été organisées dans 11 régions, regroupant les Directeurs de pays, Directeurs de Site et Directeurs Ressources Humaines Pays de ces régions.

Ces séminaires ont permis la formation des dirigeants locaux et l'appropriation du sujet à travers une adaptation culturelle grâce à des groupes de travail structurant un plan d'action concret dans chaque pays et dans chaque site.

À titre d'exemple, au Brésil, les 6 sites Valeo ont déployé pas moins de 77 actions concrètes sur l'année 2012, adaptées à leurs spécificités locales.

Le lancement de cette opération de communication s'est appuyé notamment sur des initiatives locales remarquables, adaptées à la culture et aux attentes régionales, ainsi que sur le renforcement et l'évolution des outils de management des collaborateurs, qui intègrent depuis 2012 sur le périmètre mondial :

- la création d'une formation Groupe à destination des managers dédiée à la gestion du Mieux-Être, nommée « *Play Well* » dans la continuité des formations à la sécurité et au management « *Play Safe* » ;
- un rappel des règles et une relecture du Code d'éthique entre le collaborateur et le manager lors des entretiens annuels ;
- une intégration des performances comportementales au même niveau que les performances économiques lors des évaluations annuelles ;
- l'ajout dans l'entretien annuel d'une partie dédiée à la mesure du ressenti par rapport à la charge de travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- un circuit de remontée de toute suspicion de harcèlement, pour un traitement centralisé et une enquête objective systématique selon une méthodologie formalisée avant toute conclusion ;
- une attention particulière à la reconnaissance positive, incluant la reconnaissance de l'effort et du progrès au-delà du résultat ;
- les premières intégrations dans les revues mensuelles des résultats financiers des Directions Opérationnelles d'un reporting dédié au mieux-être des collaborateurs.

Cette démarche est désormais intégrée dans la culture de management de Valeo.

C'est donc dans la continuité de ce déploiement finalisé en 2012 que se poursuivra désormais annuellement le suivi des actions de chaque pays au niveau du Groupe.

Le Groupe Valeo est convaincu que cette démarche de Mieux-Être au Travail :

- répond à une attente globale de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- est un investissement sur l'avenir ; et
- permet aujourd'hui de différencier la performance du Groupe par l'implication de ses collaborateurs.

Pourcentage de sites ayant mis en place des actions concernant le Mieux-Être au Travail (MET)

En plus des actions concernant le Mieux-Être au Travail, le Groupe encourage ses sites à développer des initiatives concernant les loisirs, la culture ainsi que le transport.

Part de sites ayant mis en place des actions concernant les loisirs et la culture

Part de sites ayant mis en place des actions concernant les transports

4.4.4 Le dialogue avec les représentants du personnel et le respect du Code d'éthique GRI HR5

Organisation du dialogue social

La cohésion sociale est une condition indispensable pour réaliser les réformes nécessaires à l'adaptation de l'entreprise aux changements d'environnement de plus en plus importants, profonds et rapides du secteur d'activité de Valeo. Pour pouvoir relever les défis modernes, Valeo veut continuer à développer un climat social permettant l'échange de points de vue, la compréhension réciproque et la recherche de solutions équilibrées pour l'ensemble des parties prenantes.

Instances représentatives du personnel GRI LA4 GRI SO9 GRI LA9

Depuis 1984, le Groupe Valeo a mis en place, en France, un Comité de groupe dont les membres sont désignés par les organisations syndicales parmi les membres élus des Comités d'entreprise ou d'établissement. Ces membres ont vocation à représenter les différents établissements français. Cette instance, présidée par le Directeur Général, se réunit deux fois par an et reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emploi dans le Groupe et en France ainsi que sur les perspectives économiques.

Depuis 1999, Valeo a également mis en place, par voie d'accord, un Comité d'entreprise européen. Sans remettre en cause le rôle des différentes instances nationales existantes, ce Comité permet un échange de vues et l'établissement d'un dialogue entre la Direction et dix-neuf représentants du personnel des différents pays au sein desquels Valeo est implanté en Europe. Un bureau, composé de neuf membres, se réunit chaque trimestre sur un site européen.

Le Comité d'entreprise européen (CEE) permet la représentation de 48,3 % de l'effectif inscrit du Groupe soit 31 384 collaborateurs.

Un nouvel accord relatif au Comité d'entreprise européen (composition, compétence, organisation, droits et obligations des membres…) a été signé par la Direction et l'ensemble des membres du bureau en mars 2012.

Par ailleurs, le CEE a également été l'instance privilégiée de discussion du contenu de l'accord sur la RSE qui a été signé avec les membres du Bureau au mois de juillet 2012.

Au niveau international, il n'existe pas d'instance de représentation mondiale. Chaque pays met en place les instances ad hoc conformément à la législation locale en vigueur.

Le Groupe est assez peu confronté à des appels à la grève au sein de ses sites (les grèves représentent 2,4 % des motifs d'absence dans le monde). En France, le motif principal des débrayages concerne les négociations sur les salaires qui ont lieu au premier trimestre de chaque année. En 2012, 10 établissements sur 37 présents en France ont été concernés par des mouvements de grève se traduisant par des arrêts de travail de 30 minutes à 1 heure 30 par équipe de production. Les autres motifs ayant entraîné des débrayages sont liés soit à une problématique locale de négociation soit à un appel national d'un ou plusieurs syndicats. Ces mouvements ont toutefois été peu suivis en 2012 par les salariés Valeo.

Bilan des accords collectifs GRI LA4 GRI LA9

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. En 2012, 221 accords ont été signés (269 en 2010 et 211 en 2011), dans 19 pays différents sur de nombreux sujets et selon des modalités définies par les lois nationales.

		Types d'accords					
	Nombre d'accords	Temps de travail	Salaire	Intéressement-participation	Primes	Santé/sécurité	Autres
Allemagne	38	16	6	1	6	2	13
Argentine	2	0	2	0	2	0	0
Benelux	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	15	3	8	5	2	2	0
Chine	2	1	1	0	0	0	0
Corée	7	1	7	1	1	0	0
Espagne	14	8	2	0	0	2	5
France	55	15	13	0	2	6	25
Hongrie	2	1	1	0	0	1	1
Inde	2	0	1	0	0	0	2
Italie	13	5	0	0	3	1	7
Japon	9	4	3	0	4	0	1
Mexique	22	16	11	6	6	5	4
Pologne	1	0	1	0	0	0	0
Rép. tchèque	15	6	9	4	7	3	8
Roumanie	2	2	2	0	2	1	2
Thaïlande	14	2	5	0	4	1	6
Tunisie	8	4	2	1	1	0	2
Turquie	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**221**	**84**	**74**	**18**	**40**	**24**	**76**

Remarque : Une négociation peut concerner soit un seul établissement, soit tous les établissements d'une même société juridique soit encore tous les établissements de France ou encore tous les établissements d'Europe. Un même accord peut traiter plus d'un sujet répertorié ci-dessus, on dénombre 316 sujets pour les 221 accords en 2012 hors accords nationaux français et accords européens.

Les thèmes majoritairement traités cette année concernent les salaires et le temps de travail.

En France, cinq négociations centrales en 2012 ont concerné les 13 sociétés juridiques et leurs 37 établissements. Celles qui ont porté sur l'intégration des personnes en situation de handicap et la représentation de la France au sein du Comité d'entreprise européen, se sont soldées chacune par la signature unanime des organisations syndicales représentatives. L'avenant interprétatif à l'accord d'intéressement et l'accord relatif à la Prime de Partage des Profits ont été signés respectivement par trois et deux organisations syndicales représentatives. L'étude comparative du droit syndical dans les sociétés du Groupe en France, a donné lieu à une négociation sur la mise en place d'un Observatoire de la Vie Sociale qui, après une première tentative infructueuse en 2012, devrait se conclure par la signature d'un accord au premier semestre 2013.

En Europe, 2 négociations ont abouti avec le Comité d'entreprise européen en 2012, qui concernent les 44 sociétés et leurs 67 établissements et portent, l'une sur la révision de l'accord du Comité d'entreprise européen et l'autre sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Notons que ce dernier accord qui s'applique de droit à toutes les sociétés sous contrôle du Groupe en Europe a vocation à s'appliquer progressivement à tous les pays non européens par adhésion des sociétés juridiques représentées par leur Président. À fin décembre 2012, la RSE telle que définie dans cet accord s'appliquait à 84 % des établissements du Groupe.

Le Royaume-Uni, l'Irlande, les USA, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Égypte et la Turquie n'ont pas signé d'accord, la plupart de ces pays n'ayant pas de représentation du personnel.

Agenda social 2012-2013

	Réalisation 2012	Projet 2013
France	■ Négociation sur l'attribution d'une Prime de Partage des Profits : accord signé en septembre 2012, prime de 100 € brut ; ■ Négociation d'un accord France en faveur de personnes en situation de handicap signé en mai 2012 ; ■ Accord sur la désignation des membres français au sein du CEE, signé en juin 2012.	■ Mise en place d'un observatoire de la vie sociale par voie d'accord ; ■ Négociation sur le contrat de génération ; ■ Poursuite de la négociation sur l'harmonisation des régimes Frais de santé et Prévoyance ; ■ Négociation sur la prime de partage des profits.
Europe	■ Négociation d'un accord sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise signé en juillet 2012 ; ■ Révision de l'accord de mise en place du Comité d'entreprise européen, signé en mars 2012.	■ Suivi de l'accord RSE.
Monde	■ Négociations salariales nationales ; ■ Déploiement mondial de la politique Mieux-être.	■ Déploiement de la politique Handicap ; ■ Déploiement de l'accord RSE.

Observatoire de la vie sociale

Les négociations sur la création d'un « Observatoire de la vie sociale » se sont poursuivies en 2012 et devraient aboutir à la signature d'un accord au premier trimestre 2013. L'objectif de cette instance serait d'entretenir un dialogue régulier entre la Direction et les organisations syndicales représentatives sur les thèmes économiques et sociaux du Groupe Valeo en France.

Frais de santé et prévoyance

Une négociation sur un projet d'harmonisation des régimes de frais de santé et de prévoyance au sein du Groupe en France a été lancée au deuxième semestre 2012. Les négociateurs ont été formés à ce sujet complexe et technique. Les négociations se poursuivront en 2013.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation nationale du travail (OIT)

La Responsabilité sociale du Groupe s'inscrit dans le cadre universel des engagements internationaux garantissant le respect de la dignité des personnes et des droits sociaux fondamentaux :

Organisation des Nations Unies

- Déclaration Universelle des droits de l'Homme (ONU – 1948) ;
- Déclaration sur les droits de l'enfant (ONU – 1959).
- Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU – 1967) ;

Le Groupe s'engage notamment à travers le document « Global Compact » à communiquer annuellement aux Nations Unies les avancées obtenues en termes de responsabilité sociétale au niveau du Groupe. Il réaffirme

ainsi son adhésion aux Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies de Juillet 2000, principes repris dans le Code d'éthique. Il s'engage à les promouvoir également auprès de ses fournisseurs.

Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Le Groupe affirme son respect des conventions de l'OIT régissant les droits sociaux fondamentaux :

- élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Conventions N° 100 & 111) ;
- interdiction du travail des enfants (Conventions N° 138 & 182) ;
- élimination du travail forcé et obligatoire (Conventions N° 29 & 105) ;
- liberté syndicale et droit à la négociation collective (Conventions N° 87 & 98) ;
- protection des adhérents et responsables syndicaux, et refus des discriminations anti-syndicales (Conventions N° 135) ;
- droits et égalité des chances pour les salariés des deux sexes ayant des responsabilités familiales et pour les femmes enceintes ou allaitant un enfant (Conventions N° 156).

Le Groupe s'appuie enfin sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales adoptés le 27 Juin 2000.

Le Code d'éthique

Ces engagements ont été consacrés en 2005 par la rédaction et la diffusion mondiale d'un Code d'éthique ayant vocation à s'imposer aux salariés du Groupe et à prescrire des règles applicables dans toutes les entités juridiques du Groupe et dans tous les pays, sans exception.

En 2011, le Groupe a décidé de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation sur l'éthique. Chaque salarié a ainsi été invité à réaffirmer son engagement vis-à-vis des principes édictés dans ce Code.

Les dispositions du Code d'éthique portent notamment sur l'interdiction du travail des enfants, le travail des personnes en situation de handicap, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, la santé et la sécurité au travail. Il affiche également l'engagement du Groupe en matière de développement durable : environnement, ressources humaines, dialogue social et liberté d'expression, développement du potentiel des salariés. Il aborde les aspects sociétaux (formation professionnelle, réemploi, réindustrialisation), la conduite des affaires et la conduite professionnelle. Enfin, le Code précise que les prestataires, consultants et sous-traitants de Valeo, doivent avoir une pratique professionnelle conforme aux règles édictées par le Groupe. (Voir section 4.5.2, page 168).

Le Groupe a mis en place une procédure d'alerte permettant de porter à sa connaissance tout comportement non éthique. À chaque signalement, une démarche d'enquête est ouverte sous l'accompagnement et la coordination du Groupe et du réseau Ressources Humaines.

L'éthique constituant un élément incontournable des valeurs de Valeo, un manager non-respectueux du Code d'éthique reçoit automatiquement la plus faible notation lors de son évaluation de performance. Une telle performance nécessite alors la mise en œuvre d'un plan d'amélioration afin de démontrer la réalisation de progrès significatifs dans un délai imparti. Cette « Procédure d'évaluation des managers » a été retenue par la HALDE comme étant une pratique exemplaire.

Par ailleurs, sous la coordination de la Direction de l'Éthique et de la Conformité, un programme de conformité détaillé a été mis en place, alliant formations en présentiel et *e-learning*, outils et procédures destinés à permettre aux collaborateurs de Valeo de comprendre précisément, puis de s'approprier et enfin de respecter au quotidien, les règles spécifiquement édictées par Valeo pour être en conformité avec la règlementation.

La pertinence et l'efficacité de ce programme seront régulièrement mesurées et permettront de définir les mesures correctives ou améliorations requises.

À cet effet, aux côtés de l'équipe de Direction, la Direction de l'Éthique et de la Conformité travaille en étroite collaboration avec les autres parties prenantes de l'éthique et en particulier, les équipes Ressources Humaines, Juridiques, du Développement Durable et d'Audit Interne.

La Charte du développement durable

Valeo est engagé depuis de nombreuses années dans un processus de développement durable, conforme aux principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies signé par le Groupe en 2004. Intégrant à la fois responsabilité environnementale, responsabilité sociale et engagement sociétal, ce processus vise à répondre aux préoccupations humaines, environnementales et économiques légitimes des différentes parties prenantes du Groupe : employés, clients, actionnaires, fournisseurs, communautés locales et pouvoirs publics.

4.4.5 L'association des collaborateurs aux résultats

Rémunérations

Afin de renforcer son image «d'employeur de choix», Valeo attache une importance forte à la détermination du «juste» niveau auquel doit se situer sa politique salariale dans les différents pays d'implantation du Groupe. En effet, l'enjeu pour Valeo est non seulement de définir une politique salariale respectant l'ensemble des lois, réglementations et accords collectifs auxquels chaque établissement est soumis, mais aussi et surtout, de développer son attractivité sur le marché de l'emploi et ce, au sein de chacun des métiers du Groupe. Enfin, le contexte économique propre à chaque pays, voire à chaque site, est un élément majeur à prendre en compte afin de préserver la compétitivité des différentes entités du Groupe quel que soit leur lieu d'implantation.

Les informations qui servent à élaborer les politiques salariales proviennent de sources fiables et variées telles que : les prévisions des gouvernements, les services financiers de Valeo, les Directions Nationales ou les Directeurs de Ressources Humaines nationaux, l'OCDE et les cabinets spécialisés de conseil en rémunérations. Valeo prône l'individualisation des salaires pour développer la motivation par la reconnaissance de la valeur de chaque personne au sein de l'entreprise, cette individualisation étant d'autant plus importante que le niveau de responsabilité des salariés est élevé.

(En millions d'euros)	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012
Masse salariale hors charges hors intérimaires	1 460	1 579	1 764	+ 12 %
Charges sociales	404	422	458	+ 9 %
Charges de retraite des régimes à prestations définies	26	20	32	+ 60 %
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	71	64	70	+ 9 %
Masse salariale chargée	1 961	2 085	2 324	+ 11 %
Taux de charge	32,5 %	30,8 %	29,93 %	

(En millions d'euros)	2010	2011	2012	Évolution 2011-2012
Dépenses de personnel chargées (incluant le personnel intérimaire)	2 114	2 294	2 495	+ 9 %
% du chiffre d'affaires	21,9 %	21,1 %	21,2 %	

Répartition par zone géographique en 2012

(En millions d'euros)	France	Europe (hors France)	Hors Europe
Masse salariale hors charges hors intérimaires	602	508	654
Charges sociales	243	113	102
Masse salariale chargée (hors charges de retraite)	845	621	756
Taux de charge	40,4 %	22,2 %	15,6 %

Avantages financiers GRI LA3 GRI EC3

Participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe sont couvertes par des accords de participation. Aucun montant ne sera versé au titre de la réserve spéciale de participation pour l'exercice 2012.

Intéressement

Les sociétés françaises du Groupe sont couvertes au titre de l'intéressement, soit par l'accord Groupe signé en juin 2011, soit par un accord d'entreprise.

Sur la base des formules de calcul prévues dans cet accord Groupe ou dans les accords d'entreprise encore en vigueur en 2012, un montant total de 4 672 000 euros devrait être versé aux salariés de 11 des 13 sociétés françaises du Groupe.

Prime de Partage des Profits

La Direction du Groupe a reconduit en 2012 ses négociations avec les partenaires sociaux concernant la prime dite de Partage des Profits. En application de l'accord signé par 2 organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, chaque société française du Groupe a versé une prime d'un montant brut unitaire de 100 euros. Le versement de cette somme aux salariés a été effectué dans le courant du 4e trimestre de l'année 2012.

Prime de Progrès en France

Depuis de nombreuses années, le Groupe Valeo a mis en place, dans tous ses établissements dans le monde, une prime, dite de Progrès, véritable outil de management dont le but est de focaliser les équipes sur l'atteinte d'objectifs de progrès. Cette part variable de la rémunération des salariés a représenté, pour les salariés français, un montant global de 6,6 millions d'euros, soit un montant moyen annuel de près de 500 euros par salarié.

Épargne salariale

Les salariés de Valeo en France peuvent bénéficier de trois dispositifs différents mis en place par accord collectif, pour lesquels un abondement spécifique de l'entreprise est prévu :

- un Plan d'Épargne Groupe (abondement maximum de 275 euros bruts) ;
- un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (abondement maximum de 750 euros bruts) ;
- un fonds d'actions Valeo (abondement maximum de 350 euros bruts).

Au 31 décembre 2012, en France, 12 205 salariés français sont adhérents au Plan d'Épargne Groupe Valeo soit 94 % de l'effectif inscrit français et 1 986 salariés français sont adhérents au Plan d'Épargne Retraite Collectif, soit 15 % de l'effectif inscrit français.

Actionnariat salarié en France

Sur proposition de la Direction du Groupe, le Conseil d'administration de Valeo du 27 mars 2012, a décidé d'attribuer, à chaque salarié éligible, trois actions gratuites de Valeo, opération qui s'est déroulée au 2e trimestre 2012 et qui a concerné 13 294 salariés en France.

4.4.6 La promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité

Convaincu de l'intérêt que représente une plus grande diversité des équipes, à tous les niveaux et dans les différents métiers de l'entreprise, à la fois en termes de leadership, talents et marchés, **Valeo a lancé, fin 2011, un groupe de réflexion sur la diversité**.

Valeo a décidé, en 2012, de faire de la diversité une de ses priorités dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines.

En effet, la diversité constitue un enjeu sociétal mais également un levier majeur de renforcement des compétences, de créativité et de performance ; c'est aussi un avantage compétitif et un atout pour faire face à la guerre des talents, dans tous les pays.

Aussi, à l'initiative de la Direction Générale, un Comité de la diversité présidé par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe a été mis en place ; quatre initiatives – genre, handicap, générations, culturel – sont placées sous la responsabilité de quatre salariés du groupe de nationalité, sexe, fonction et âge différents, chargés de faire des propositions d'amélioration dans les différents domaines concernés.

Le Groupe a également décidé au dernier trimestre de 2012 de lancer une campagne de sensibilisation et de formation à la diversité sous forme de différents modules *e-learning* mis à disposition des salariés.

Afin de renforcer et uniformiser sa communication, Valeo a créé un logo Diversité, regroupant les quatre domaines : Genre, Handicap, Générations, Culture.

Pourcentage de sites ayant mis en place des actions concernant la diversité

La place des femmes au sein de Valeo
GRI LA13

Valeo s'efforce d'être un employeur de choix et d'attirer, promouvoir et retenir les meilleurs talents possibles dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Le Groupe Valeo est aujourd'hui culturellement bien diversifié, toutefois et malgré l'attachement du Groupe à respecter, à situations comparables, l'égalité entre les hommes et les femmes (dans l'évolution des carrières, la formation, les salaires…), les femmes au sein du Groupe restent moins représentées que les hommes.

Ainsi, le taux de féminisation des Ingénieurs et Cadres du Groupe a progressé, en 2012, de 0,5 point par rapport à 2011, et de 1,5 point par rapport à 2010, la part des femmes dans le Groupe, toutes catégories confondues, s'établit à 33,1 %.

Répartition des femmes par catégorie socio-professionnelle

Répartition des femmes par zone géographique (effectif inscrit)

Taux de féminisation des recrutements en contrats à durée indéterminée sur 3 ans

En 2012, un groupe de travail était en charge de proposer des recommandations sur la façon d'attirer, de retenir et de promouvoir davantage de femmes, afin d'assurer une meilleure représentativité féminine à tous les niveaux de l'organisation, y compris au niveau de la Direction de l'entreprise.

Le Groupe a lancé en novembre 2012 lors de la semaine de la diversité l'initiative « Valeo Women Connected » avec la création d'un site Google dédié. L'objectif de cette initiative est d'organiser des événements locaux par pays pour stimuler le réseau des femmes de Valeo et être l'interface officielle entre Valeo et les organisations externes de femmes. Une organisation spécifique a été mise en place pour assurer la coordination mondiale. Les principaux domaines d'intervention ont été identifiés et pourraient constituer une première étape dans cette réflexion : l'amélioration de l'image du Groupe comme employeur de choix pour attirer les talents féminins, le pilotage d'indicateurs de mixité, la mise en place de mesures permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, l'évolution des processus de gestion des Ressources Humaines, l'accompagnement par du mentoring, du coaching, ou des réseaux internes.

Pour le périmètre français du Groupe, Valeo a élaboré **un rapport de situation comparée standard entre les hommes et les femmes** dans chacune des sociétés françaises du Groupe. Ce rapport sert de base à une négociation annuelle, avec les partenaires sociaux, sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

De plus, une étude économétrique a été confiée à un cabinet extérieur pour mesurer le poids de 67 variables différentes susceptibles d'expliquer les variations des salaires annuels en France entre les hommes et les femmes. Les principales variables explicatives sont : la formation, les absences, le temps de travail, l'anglais, la mobilité, l'âge, le métier, le salaire variable, l'expatriation et le potentiel. La variable «Genre» est significative dans quatre des huit catégories professionnelles : les agents, les ATAM de niveaux II et III et les Cadres de niveau III. Des études complémentaires ont été lancées au niveau de tous les établissements concernés pour établir les plans d'action nécessaires. Afin d'aider les sites dans leurs prises de décisions, un outil permettant de détecter les salariés pour lesquels aucun facteur objectif ne permet d'expliquer l'écart de rémunération et de simuler les conséquences en termes de masse salariale d'une réduction de cet écart est en train d'être mis en place. Cet outil sera opérationnel courant 2013.

Enfin, Valeo mène une politique de féminisation de ses effectifs en entretenant des partenariats avec les grandes écoles et certaines associations comme «Elles bougent» qui assure la promotion des métiers de l'ingénieur auprès des lycéennes et des étudiantes.

L'association organise des rencontres de présentation des métiers de l'ingénieur avec le concours de Marraines issues des différentes entreprises adhérentes – Valeo comptant une dizaine de Marraines – et des évènements visant à améliorer la connaissance de secteurs industriels (dont l'automobile) grâce à des visites de sites ou à des concours (ex : l'automobile de 2050).

À l'occasion du Mondial de l'automobile qui s'est déroulé à Paris en octobre 2012, « Elles Bougent » a invité plus de 100 lycéennes et étudiantes à participer à un jeu-concours organisé sur les stands des entreprises présentes au Mondial. Les jeunes ont également rencontré des dirigeants issus du monde de l'automobile lors d'une conférence durant laquelle le Directeur des Ressources Humaines est intervenu en évoquant la politique de diversité de Valeo.

À cette occasion, un jeu-concours créatif sur le thème de « la voiture de 2050 » a été lancé par l'association, avec une remise de trophées prévue en mars 2013, durant la semaine de l'Industrie.

Valeo a contribué activement à la création des deux premières délégations régionales de l'association « Elles Bougent » en Rhône-Alpes et en Normandie, permettant ainsi de développer des actions de proximité en région auprès des lycéennes et des étudiantes.

Le 12 Octobre 2012, lors du mondial de l'automobile, Valeo a adhéré à la charte « Les Elles de l'automobile » qui a pour objectif de promouvoir l'accès des femmes aux métiers de l'automobile.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation d'handicap

En révisant son Code d'éthique en 2005, Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, Valeo participe à des actions favorisant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

La Direction et les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe ont signé un accord en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap le 29 mai 2012.

Cet accord triennal a reçu l'agrément de la Préfecture de Paris le 25 juillet 2012 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2012 ; son application prendra fin le 31 décembre 2014. Il s'inscrit dans la continuité des engagements RSE du Groupe.

Dans un contexte économique concurrentiel particulièrement difficile en France, et compte tenu du rythme soutenu d'évolution des produits et des processus industriels, les entreprises du Groupe sont parvenues à prendre diverses dispositions afin de recruter des personnes en situation de handicap, de les maintenir dans leur emploi et de travailler en collaboration avec le secteur protégé.

Les établissements français ont ainsi bâti et mis en œuvre de nombreuses pratiques (aménagements de poste ou d'horaire de travail, adaptation des formations au handicap…) afin d'agir de façon durable sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ils ont également développé une collaboration étroite avec le secteur protégé et adapté (ESAT/EA). En 2011, il a été comptabilisé 228 unités bénéficiaires (232 en 2010) relatives aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), 181 ayant été retenues (156 en 2010) pour le calcul du taux d'emploi en raison de leur plafonnement légal.

Valeo souhaite poursuivre, mutualiser et renforcer les différentes actions menées en faveur de l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, dans le respect des spécificités et des contraintes de chaque établissement français du Groupe, tout en permettant d'encourager l'engagement de dynamiques, notamment locales.

Par le biais de cet accord, une large communication de sensibilisation a été lancée afin de faire évoluer les mentalités et faire porter un « autre regard » sur le handicap, tout en l'insérant dans la culture du Groupe, notamment, par la diffusion d'un film basé sur des interviews de salariés en situation de handicap (diffusion prévue au 1er semestre 2013).

L'objectif est de mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des personnes en situation de handicap sans se focaliser sur le handicap lui-même.

Afin d'améliorer de façon significative et durable le taux d'emploi au niveau du Groupe, des objectifs de progrès en faveur des personnes en situation de handicap ont été fixés dans les domaines suivants :

- poursuivre leur recrutement ;
- maintenir et développer leur emploi ;
- améliorer leur intégration et la formation ;
- adapter leur emploi aux nouvelles technologies ;
- communiquer sur le handicap et sensibiliser tous les acteurs ;
- renforcer la collaboration des établissements avec le secteur protégé.

Valeo a pour ambition de déployer cette politique en faveur des personnes en situation de handicap dans les 29 pays de son périmètre à partir de 2013.

Pourcentage de salariés en situation de handicap en France (emploi direct)

(1) Au sens de la Déclaration obligatoire des travailleurs handicapés (DOETH).

Pourcentage de salariés en situation de handicap dans le monde (emploi direct)

La définition du handicap prise en compte est celle qui est en application dans les différents pays où Valeo est présent.

La politique de Valeo en faveur des jeunes et des seniors GRI LA11 GRI LA13

L'insertion professionnelle des jeunes

Valeo a poursuivi sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment des partenariats ciblés avec des universités et des écoles réputées au niveau international, tout en favorisant la promotion de la diversité au sein de ses équipes. En 2012, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec de futur(e)s diplômé(e)s lors de forums écoles : Audencia, Collégium (ENSEA, EISTI et Supméca), EDHEC, ESEO, ESTACA, Sup'Optique, UPMC, UTC et UTT (France), au forum VIE organisé par UbiFrance et au forum dédié à l'apprentissage avec le CEFIPA (France), ainsi qu'à des rencontres organisées dans 30 universités chinoises (Shanghai, Nanjing, Guangzhou, Wuhan, Chengdu, Changchun…), au Brésil, en Inde, au Mexique, en Pologne, en Thaïlande et à une dizaine de forums en Allemagne.

Valeo parraine également la filière Ingénieur d'Audencia Nantes qui permet à des ingénieurs diplômés d'obtenir le diplôme de cette grande école de commerce, grâce à un cycle d'études spécifique.

Le Groupe a participé au forum « *Top Women, Top Careers* » à Bruxelles, avec comme objectif d'attirer des candidatures de femmes ingénieurs ou cherchant à intégrer l'industrie et au forum Handi2day, ciblant tout particulièrement les personnes handicapées en France. Par ailleurs, Valeo parraine l'association « Elles bougent » qui favorise la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes et des étudiantes en organisant des rencontres de présentation des métiers avec le concours actif des marraines Valeo.

Valeo a contribué activement à la campagne de promotion sur les métiers de l'équipement automobile menée par la FIEV (Fédération des industries des équipements pour véhicules), qui a produit une documentation sur ce thème intégrant des contributions Valeo.

Valeo parraine l'association étudiante ShARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités les plus réputées d'Asie et a participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Shanghai (Chine), en Novembre 2012.

Enfin, Valeo a adhéré en décembre 2012 au programme Science Sans Frontière du gouvernement brésilien, afin de faciliter l'accès à des stages en France aux étudiant(e)s brésiliens suivant un cursus d'étude en France.

Les seniors

Le Groupe Valeo souhaite affirmer sa volonté de se mobiliser en faveur de l'emploi des seniors, qui est un axe important de la politique de développement des carrières au sein du Groupe et constitue l'un des éléments de la politique de diversité.

L'emploi des seniors permet de bénéficier d'un savoir-faire précieux, d'anticiper l'évolution et la transmission des expertises et des connaissances et de favoriser l'insertion de toutes les générations dans les entreprises du Groupe.

L'allongement de la vie professionnelle doit correspondre à de réelles opportunités de développement individuel pour les salariés. Il convient de maintenir la motivation des salariés pour leur activité professionnelle et de développer l'employabilité de chacun tout au long de sa carrière en lui donnant les moyens de faire évoluer ses compétences ou de changer son orientation professionnelle.

En 2012, Valeo compte, dans le monde, 8 443 salariés âgés de plus de 50 ans (contre 7 210 en 2011 et 6 920 en 2010), ce qui représente 13 % de l'effectif inscrit.

En France, Valeo comptait 2 951 salariés âgés de plus de 50 ans (contre 2 771 en 2011 et 2 703 en 2010), soit 22,8 % de l'effectif inscrit français.

Un plan d'action applicable à tous les sites français a été mis en place en 2009. Il a pour objectif d'anticiper les évolutions de carrière et d'emploi de la population « senior » afin de :

- valoriser le développement de leurs compétences et de leurs qualifications ainsi que leur accès à la formation, en permettant aux salariés d'élargir leur expérience professionnelle, voire d'évoluer vers des postes disponibles au sein du Groupe ;
- valoriser la transmission des savoirs et des compétences par la formalisation et le développement de la pratique du tutorat ;
- privilégier l'anticipation en matière de développement des carrières.

En conséquence, Valeo a choisi d'axer prioritairement son plan d'action dans les domaines suivants :

- anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- développement des compétences et accès à la formation ;
- transmission des savoirs et des compétences ;
- développement du tutorat ;
- maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus.

En 2012, en France, un groupe de travail a été lancé sur le sujet intergénérationnel afin de préparer les négociations sur le contrat de génération qui se dérouleront en 2013.

La diversité culturelle au sein du Groupe
GRI LA13

L'implantation géographique du Groupe dans 29 pays favorise fortement la diversité.

En 2012, le Groupe a recensé 106 nationalités différentes dans ses effectifs.

Les 10 nationalités les plus représentées au sein du Groupe sont les nationalités française, chinoise, mexicaine, polonaise, brésilienne, allemande, thaïlandaise, japonaise, espagnole et américaine.

Les pays comptant le plus de nationalités différentes sont : la France (72 nationalités), l'Allemagne (49 nationalités), l'Irlande (30 nationalités), les États-Unis d'Amérique (23 nationalités), la République tchèque (22 nationalités).

Nombre de nationalités par Pôle

Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Visibilité
58	63	69	48

4.4.7 Le développement des compétences des collaborateurs du Groupe

Développement de la mobilité interne
GRI LA11

Pour offrir des perspectives intéressantes de carrière aux 15 929 Ingénieurs et Cadres de Valeo, la politique du Groupe vise à pourvoir au minimum trois postes sur quatre en interne.

Un plan de succession et de développement est établi chaque année, afin d'identifier pour chaque Ingénieur et Cadre, la ou les prochaines étapes de son évolution de carrière. Ce plan est mis en œuvre par chaque entité du Groupe, grâce à un comité chargé de prendre les décisions sur les candidats internes pouvant occuper les postes à pourvoir. Ce processus a été renforcé en 2011 avec la création de plans de succession dans les principaux pays d'activité du Groupe pour favoriser le développement et la mobilité des talents locaux.

Afin de préparer les collaborateurs à réussir leur prochaine évolution de carrière, Valeo possède un format standard de « plan individuel de développement », comparant les compétences acquises avec les compétences requises pour leur prochaine mission, permettant ainsi de concevoir un plan d'action très ciblé. Ce plan est fondé sur une approche dite des « trois E » (Éducation, Exposition et Expérience), qui privilégie l'expérience planifiée et la mise en situation aussi bien que les formations et méthodes d'éducation plus traditionnelles. Le Groupe a également développé un format d'entretien de carrière afin de faciliter l'identification des évolutions de carrière possibles pour chaque Ingénieur et Cadre, à partir de l'analyse de ses motivations personnelles et professionnelles.

Ainsi, à travers l'utilisation de ces outils, près de 2 545 Ingénieurs et Cadres ont pu bénéficier d'une évolution de carrière en 2012.

Pour faciliter les transferts de cultures, de technologies et de méthodes de travail et pour offrir des opportunités de carrière à l'international, le Groupe doit être en mesure d'expatrier près d'une centaine de cadres expérimentés par an. La politique de mobilité internationale de Valeo, pour

être efficace, doit être à la fois compétitive sur le marché de l'emploi mais également contribuer à la baisse des coûts. À cet effet, le Groupe a créé un Centre de Services Partagés dédié à la gestion des mobilités internationales afin d'assurer un support de haut niveau à ces mouvements.

Formation GRI LA10 GRI LA11

En 2012, les dépenses de formation se sont élevées à 23 310 018 euros, en augmentation de 9,7 % par rapport à 2011. Les dépenses de formation représentent 1,32 % de la masse salariale, hors charges (1,34 % en 2011).

Le volume d'heures et le nombre de personnes formées ont respectivement augmenté en valeur absolue de 8,7 % et de 28,6 % par rapport à 2011.

Le Groupe a poursuivi en 2012 sa politique de formation orientée en direction du plus grand nombre de salariés : 87,6 % du personnel ont participé à au moins une action de formation dans l'année 2012 (79,4 % en 2011) ; la participation des Ingénieurs et Cadres a progressé de 13,8 % pour atteindre 97,5 % de salariés formés. Les taux de participation des Agents d'une part, des Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise d'autre part, ont respectivement progressé de 6,9 % et de 4 %.

	2010	2011	2012
Nombre d'heures de formation dispensées	944 671	1 029 768	1 119 584
Dépenses consacrées à la formation	25 231 511 €	21 251 589 €	23 310 018 €
Nombre de personnes formées	41 317	44 298	56 954
% de personnes formées dont :	81,4 %	79,4 %	87,6 %
Ingénieurs et Cadres	88,4 %	83,7 %	97,5 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	93,9 %	80,3 %	84,3 %
Agents	75,9 %	77,5 %	84,4 %

Le nombre d'heures moyen de formation par personne a légèrement diminué pour toutes les catégories (de 23 heures en 2010 et 2011 à 20 heures en 2012).

Les formations dédiées à la prise de fonction ou à l'adaptation au poste ont diminué (de 66 % en 2011 à 63 % en 2012) du fait de la stabilisation de l'organisation du Groupe, tandis que la proportion des formations dédiées au développement de nouvelles compétences transversales, visant à préparer une mobilité interne ou une évolution dans un métier du Groupe a progressé (37 % en 2012).

Nombre moyen d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle

	2010	2011	2012
Ingénieurs et Cadres	37	35	30
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	28	28	26
Agents	16	17	13
TOTAL	**23**	**23**	**20**

Répartition des heures par catégorie de formation en 2012

Les besoins en formation sont analysés à partir des évaluations de compétences qui sont nécessaires à la tenue du poste, ou à l'évolution dans les métiers du Groupe ainsi que pour accompagner la mobilité interne. Des **Plans Individuels de Développement** sont construits pour accompagner le développement des talents en intégrant trois parties : formation théorique, mise en situation dans le contexte professionnel et partage d'expérience, exposition tutorée et retour d'expérience.

Afin de soutenir la politique d'innovation et de développement technologique du Groupe, les programmes liés à la connaissance des matériaux, produits, systèmes et processus de fabrication Valeo restent les plus élevés en nombre d'heures de formation diffusées (23 % en 2012). Ces programmes, animés par les Experts techniques du Groupe ou des spécialistes externes, évoluent régulièrement sous l'impulsion des Directions Recherche et Développement et Industriel et des Instituts Techniques Valeo.

Dans la continuité des années précédentes, le Groupe a poursuivi son effort sur les formations à la sécurité, qui représentent 15 % des heures de formation totales. En 2012, 65 % de l'effectif du Groupe ont participé à un module de formation dédié à la sécurité (en augmentation depuis 2010, où le taux de participation était de 60 %). Le déploiement du module « Play Safe » animé en France, en Espagne, en Égypte, mais également la poursuite du déploiement par l'École 5 Axes Asie d'une formation spécifique « Safety First », créée en 2011 en Chine, ont contribué à l'augmentation du nombre de salariés formés. Ce dernier module est désormais disponible en anglais et sera progressivement adapté dans d'autres régions pour faciliter son déploiement.

La stratégie de formation du Groupe s'appuie aussi sur **la mise en œuvre de différents moyens pédagogiques, permettant de s'adapter aux contraintes de temps et de mobilité géographique, mais aussi aux thèmes traités, aux modes et rythmes d'apprentissage propres à chacun**.

À ce titre, en plus de sessions animées en salle ou à distance (classes virtuelles, visio conférences, cours par téléphone) par des formateurs externes ou des Experts Valeo, sont développés des programmes de formation-action sur le terrain, impliquant le management de proximité, pour renforcer la polyvalence et la polycompétence des opérateurs, ou délivrées par les écoles 5 Axes, pour renforcer la connaissance des outils et méthodologies de travail propres à Valeo.

C'est en s'appuyant sur la complémentarité de ces modalités de formation pour une meilleure efficacité pédagogique, mais aussi pour mieux accompagner sa croissance internationale et faire face aux défis de l'interculturel, que le Groupe conçoit aujourd'hui ses nouveaux programmes de formation.

La refonte du programme de formation aux 5 Axes (en progression de 45 % en valeur absolue en nombre d'heures et représentant 7 % des heures de formation totales), associé aux programmes d'intégration des nouveaux arrivants (qui représentent 10 % des heures de formation, en progression de 35 %) caractérise ce type de formation multimodale. Le nouveau parcours 5 Axes alterne actions de formation à distance (*e-learning*, classes virtuelles), formations en présentiel (mêlant apprentissage traditionnel, ludique et mises en situation sur le terrain) et projets tutorés par les managers, permettant ainsi de valider en fin de parcours les compétences acquises sur les méthodologies de travail Valeo.

Le programme « Conformité », déployé en 2012 repose également sur cette complémentarité entre des modules *e-learning* (un module sur l'anti-corruption et 3 modules sur les règles de concurrence) qui apportent des connaissances théoriques et une formation en présentiel centrée sur des cas pratiques et des échanges avec des experts juridiques. Le programme « Conformité » représente l'un des axes forts de la formation en 2012, avec 5 004 personnes formées en présentiel et 8 319 personnes ayant validé les 4 modules de *e-learning* (soit 100 % de bonnes réponses aux questionnaires de fin de session).

L'ensemble des formations proposées aux managers Valeo intègre par principe une activité de *e-learning* (au préalable et/ou en suivi post formation) et un séminaire en présentiel, permettant la mise en situation et le développement personnel. Les formations au management représentent 8 % des heures totales de formation (en progression de 22 % en nombre d'heures) et intègrent aussi bien des modules destinés à renforcer les compétences managériales stricto sensu, que des programmes de développement du *leadership* réalisés en partenariat avec le Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP) en Europe, en Asie et en Amérique.

Enfin, les modules de formation en ligne, avec ou sans tutorat, ont continué à progresser en 2012, en particulier en ce qui concerne les modules liée à la culture du Groupe (dont les modules Conformité). L'année 2012 aura été marquée par l'anniversaire des 10 ans de la plateforme de formation en ligne Valeo C@mpus ; cette plateforme, qui héberge plus de 150 cours dans 22 langues, a permis aux salariés de Valeo de suivre plus de 570 000 heures de formation depuis sa création grâce à plus de 1 500 000 connections. La commémoration de cet anniversaire s'est faite autour

de 5 campagnes spécifiques, au cours desquelles 3 226 collaborateurs ont suivi 8 648 modules à travers le monde.

Le caractère international du Groupe et la poursuite du développement de ses activités à l'international justifient l'importance des formations en langues et à l'interculturel (8 % des heures de formation en 2012, en hausse de 6 % pour les heures de formation suivies). Ce développement se manifeste aussi dans le dynamisme des formations suivies sur Valeo C@mpus en Chine, où 3 176 personnes ont participé à 9 766 programmes de formation en ligne (qui peuvent intégrer plusieurs modules), à comparer avec la France où 4 041 personnes ont suivi 9 131 programmes.

Pourcentage de sites ayant mis en place des actions concernant la formation

(1) Conventions Industrielles de Formation par la Recherche.

4.4.8 Initiatives des sites (« *Plants' Initiatives* »)

Afin d'être en mesure de recenser les initiatives des différents sites Valeo en matière sociale, sociétale ou environnementale, les Directions des Ressources Humaines Groupe et du développement durable ont mis en place en 2008 un outil de reporting annuel.

L'implication de l'ensemble des sites sur ce thème démontre l'engagement de Valeo sur les sujets sociaux, sociétaux, et environnementaux.

Mise en place d'actions sociales sur les sites

- Pourcentage de sites qui ont mis en place au moins une nouvelle action pendant l'année 2012 et qui ont reconduit des actions réalisées en 2011.
- Pourcentage de sites qui n'ont pas mis en place de nouvelles actions sociales en 2012 mais qui ont reconduit au moins une action réalisée en 2011.
- Pourcentage de sites qui ont pour la première fois mis en place en 2012 une ou plusieurs action(s) sociale(s).
- Pourcentage de sites qui n'ont mis en place aucune action sociale en 2012.

En 2012, 96 % des sites ont réalisé au moins une action sociale dont 8 % ont mis en place pour la première fois cette année au moins une action sociale.

Les nombreuses initiatives sociales mises en place par les sites sont classées par thème et présentées aux pages suivantes :

- Loisirs et culture (page 150) ;
- Transports (page 150) ;
- Mieux-être au travail (page 149) ;
- Santé et sécurité (page 145) ;
- Diversité (page 156) ;
- Formation (page 163).

4.5 Engagement sociétal de Valeo

Le Groupe Valeo est implanté dans 29 pays à travers le monde où il exerce de multiples activités. Au travers de ses implantations industrielles et commerciales, de sa présence sur les marchés et de ses relations avec les fournisseurs, il exerce une influence sur la société et ses parties prenantes.

Valeo est conscient de son rôle moteur envers certaines communautés locales. Du fait de ses activités industrielles, le Groupe est un acteur important auprès des communautés locales, et c'est parfois toute une ville ou une agglomération qui travaille pour ou avec Valeo.

Dans le cadre de sa stratégie, Valeo se développe à l'international. Chaque année le périmètre du Groupe évolue : il peut s'agir de la création de nouveaux sites, de rachat d'entreprises possédant leurs propres sites ou de cessions d'activité.

Valeo s'implante dans des régions avec l'intention d'y rester durablement. Les impacts sur les communautés locales, employés ou autorités locales sont donc positifs en termes d'emplois et d'activité économique. De par son rôle clé dans la chaîne de fournisseurs automobile, c'est souvent tout un tissu d'entreprises locales qui est sollicité et qui collabore avec Valeo.

Valeo a établi un dialogue avec la Banque Mondiale depuis 2011. Disposant de sites industriels et d'ambitieux programmes d'investissement dont bénéficient les populations de zones périphériques de pays émergents, Valeo est évalué par la Banque Mondiale parmi les groupes industriels qui contribuent à un meilleur aménagement du territoire et à une réduction spatiale des inégalités socio-professionnelles et sociétales.

Selon plusieurs organismes internationaux tels que l'Organisation internationale des constructeurs mondiaux (OICA, basée à Paris), l'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA, basée à Bruxelles) ou les analyses sectorielles de Natixis, un emploi direct dans l'automobile génère en moyenne entre 3 et 5 emplois indirects dans les régions ou communautés concernées. En se basant sur ce ratio, Valeo qui compte 72 600 employés, estime que son impact sur l'emploi induit s'élève entre 217 000 (estimation basse) et 363 000 (estimation haute) personnes. Avec 125 sites à travers le monde, le nombre moyen de salariés par site est supérieur à 500 personnes. On peut donc en déduire que Valeo a un impact indirect moyen par unité de site industriel compris entre 1 500 et 2 000 personnes.

À titre d'exemple, Valeo a installé dès 2005 un centre de Recherche et Développement au Caire, en Égypte, afin de développer ses propres logiciels. D'une cinquantaine de salariés en 2005, Valeo compte plus de 500 employés en 2012. Les salariés embauchés ont tous un diplôme universitaire et 95 % d'entre eux sortent des écoles d'ingénieurs locales. Valeo emploie près de 30 % de femmes et contribue ainsi à leur insertion dans des emplois hautement qualifiés. Des exemples complémentaires, notamment sur l'emploi en Chine se trouvent dans la section Performance sociale du présent chapitre, section 4.4.7.

À travers son action en Égypte, Valeo montre qu'il sait être un acteur local important qui privilégie les talents locaux.

La politique du Groupe est d'entretenir des relations sérieuses et de confiance avec les différents interlocuteurs locaux. Par exemple, lorsque Valeo implante un site dans un nouveau territoire, le directeur du site et le responsable des ressources humaines sont incités par la Direction des Relations du travail du Groupe à nouer des contacts avec les parties prenantes locales (rencontres avec les entreprises riveraines, réunions d'informations, prise de contacts auprès des mairies ou préfectures). Cela concerne les autres entreprises présentes dans la zone d'activité, les autorités locales, les fournisseurs, les services publics ou encore les associations de riverains. Ces démarches s'effectuent dans le but de pouvoir produire dans les meilleures conditions possibles tout en respectant les activités et périmètres des autres acteurs économiques et les règles locales.

4.5.1 Application des principes de responsabilité sociétale dans les processus Achats

Vigilance en matière de RSE auprès des fournisseurs et des sous-traitants GRI EC6 GRI HR2

À travers son activité de fournisseur automobile de Rang 1 [(1)], Valeo est au cœur de la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile. De donneur d'ordres envers ses fournisseurs de Rang 2, 3 ou 4, le Groupe est lui-même fournisseur de composants, de technologies et de systèmes pour les constructeurs automobile. Valeo est donc un acteur central, au cœur de ce secteur, au sein même de la chaîne des fournisseurs.

Ce rôle lui confère une importante responsabilité envers les parties prenantes qui sont impliquées ou impactées par ses activités. Parmi les parties prenantes, les fournisseurs occupent une place particulière. La relation de Valeo avec ses fournisseurs est stratégique pour son activité. Le Groupe doit être en mesure de traiter avec des fournisseurs qui peuvent répondre à ses attentes en termes de qualité, de quantité et de délais. Ainsi, depuis 2010, le Groupe a réduit son nombre total de fournisseurs afin de pérenniser ses relations et méthodes de travail et renforcer une coopération, source de succès.

Gestion du panel de fournisseurs

La mise en place d'une organisation **des achats centralisée par familles de produits** (Commodités et Segments) offre une vision globale des besoins du Groupe et de leurs évolutions. Elle permet ainsi au Groupe de mieux prendre en compte les opportunités de développement du panel de fournisseurs et d'adapter la relation fournisseur à ses enjeux et besoins.

Inversement, cette organisation permet à chaque fournisseur de mieux saisir ses potentiels de croissance, les technologies recherchées et les zones de développement prioritaires, et d'orienter, à son tour, sa stratégie.

Le processus de sélection et d'attribution se fait lors de **comités de sélection et/ou de validation de fournisseurs** présidés par des acheteurs globaux et passe par une analyse objective et rigoureuse des différents critères d'attribution des projets.

Parmi ces critères figurent naturellement des données économiques mais aussi des critères de risques tant financiers que logistiques, environnementaux ou sociaux comme le respect des Droits de l'homme, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité du personnel, le développement durable, la qualité ou bien la gouvernance d'entreprise.

La qualification d'un fournisseur dans le panel de Valeo est préliminaire à toute attribution de marché et se déroule comme suit :

Chaque fournisseur répond à une enquête détaillée permettant à Valeo d'identifier les risques potentiels et d'évaluer son niveau de risque. À partir de ces évaluations, Valeo vérifie les principales exigences, détecte d'éventuelles faiblesses et prend la décision d'approfondir certains paramètres lors d'une visite sur le site de production du fournisseur. Dans ce cas, une équipe d'auditeurs composés d'acheteurs, de qualiticiens et d'ingénieurs du Groupe est alors constituée et se rend chez le fournisseur afin de vérifier ses déclarations. À la suite de cette visite, l'équipe décide de l'intégrer ou non au panel de fournisseurs de Valeo après la mise en place éventuelle d'un plan d'amélioration décidé d'un commun accord entre le fournisseur et les équipes Valeo.

Pour intégrer le panel de Valeo, tous les fournisseurs ont l'obligation de **signer et de respecter les « Exigences de Valeo envers ses Fournisseurs »** document qui reprend tous les principes du Pacte Mondial de l'ONU, du Code d'éthique de Valeo et des principes fondamentaux des Droits de l'homme. Tout fournisseur ne respectant pas ces règles de conduite est susceptible d'être sanctionné, les sanctions pouvant aller d'une suspension temporaire des attributions de marchés jusqu'à l'exclusion définitive du panel de fournisseurs de Valeo.

Les Directions du Développement Durable et des Achats se coordonnent pour effectuer des diagnostics de fournisseurs présentant des risques RSE. Ainsi lorsque des irrégularités ou des manquements sont identifiés, les deux départements se concertent afin de décider des suites à donner. Valeo apporte ainsi son expérience d'entreprise responsable à ses fournisseurs en diffusant ses exigences de qualité et de responsabilité qui constituent des éléments importants dans la gestion des risques. À travers ce dialogue avec les fournisseurs et son exemplarité, Valeo partage son savoir-faire et souhaite contribuer à l'amélioration des pratiques.

Grâce à ce dispositif, Valeo entend mieux maîtriser sa chaîne d'approvisionnement tout en développant des relations de confiance avec ses fournisseurs à travers la coopération sur des plans d'action correctifs ou d'amélioration afin d'éviter ou limiter tout risque opérationnel.

(1) Le rang correspond à la position de l'équipementier par rapport au constructeur, ainsi un fournisseur de Rang 1 livre directement le constructeur et un fournisseur de Rang 2 livre à l'équipementier de Rang 1.

Chiffres clés

- **1 176** fournisseurs réalisent **95 %** du montant d'achats directs,
- **560** fournisseurs français,
- **142** fournisseurs réalisent **50 %** du montant d'achats indirects.

Répartition des achats directs par zone géographique

Montant d'achats par zone de provenance (localisation des fournisseurs) en 2012

Répartition des montants d'achats par zone de consommation en 2012

La stratégie de réduction des risques liés notamment aux effets de change et de complexité logistique privilégie progressivement le déploiement de bases de fournisseurs locaux remplissant les critères d'attribution requis.

En effet, on observe que l'Europe est, pour des raisons historiques, la principale zone géographique de consommation (53 %) et d'approvisionnement (48 %) des achats de Valeo. De même, l'Asie est devenue le deuxième poste de consommation et d'approvisionnement conformément à la stratégie Achats du Groupe de disposer de bases fournisseurs locales dans les zones à forte croissance.

La Chine, la France et l'Allemagne représentent plus de 40 % des fournisseurs de Valeo et correspondent également aux 3 principaux marchés du Groupe en termes d'unités de production. Cette corrélation reflète la volonté de Valeo de travailler avec des fournisseurs proches géographiquement de ses usines afin de réduire les temps de transfert et les émissions de CO_2 liées au transport.

Chiffres clés par commodités pour 2012

Les achats de production se répartissent en 7 grandes familles de composants. Les décisions stratégiques relatives aux 5 majeures (Acier et Transformation, Métaux Non-ferreux et Transformation, Résines et Transformation, Composants électromécaniques, Composants et Systèmes électroniques) sont centralisées au niveau du Groupe, chaque famille étant gérée par un Directeur de Commodité.

L'importance de la sous-traitance

Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées sur ses nombreux sites. De ce fait, le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions du droit du travail national et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail dans leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment que les prescriptions du Code d'éthique Valeo relatives aux Droits fondamentaux de l'Homme soient respectées par ses sous-traitants. Les entreprises sous-traitantes de Valeo doivent signer le document « Exigences de Valeo envers ses fournisseurs » avant d'engager toute relation commerciale avec le Groupe.

Les dépenses de sous-traitance représentent près de 300 millions d'euros pour le Groupe annuellement, ce qui en fait un poste de dépenses conséquent. Les dépenses concernent la maintenance, la sécurité, le nettoyage, les services de restauration, le traitement des déchets, le personnel d'accueil, le support informatique et le support technique. Une attention particulière est portée sur le choix des entreprises sélectionnées afin que celles-ci soient en ligne avec les principes de Valeo ci-dessus.

Nomination d'un médiateur interne auprès du ministère de l'Économie

Le respect des fournisseurs n'est pas seulement un enjeu interne à Valeo. Suite à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances afin d'améliorer la relation entre les grands donneurs d'ordres et leurs fournisseurs (TPE-PME), Valeo a signé le 10 janvier 2012 la Charte Relations inter-entreprises.

Cette charte compte au mois de Janvier 2013, 342 signataires représentant près de 400 milliards d'euros d'achats. Elle a pour objectif la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs de chaque partie.

Cette charte exige la nomination d'un correspondant PME au sein de l'entreprise signataire, qui interviendra en tant que médiateur interne pour faciliter le règlement des éventuels litiges avec les fournisseurs et permettre le développement d'une relation saine et durable.

Ce médiateur a été nommé dès le 13 mars 2012.

Dialogue avec les fournisseurs

Au cours de l'année 2012, Valeo a organisé des conventions Achats dans plusieurs zones géographiques : France, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Inde et Chine. Ces conventions sont l'occasion pour Valeo de rassembler tous ses fournisseurs et de leur présenter la stratégie du Groupe. L'accent est également mis sur le respect de l'éthique et de la conformité ainsi que sur les critères de RSE exigés par Valeo.

Engagement durable au sein de la filière automobile

Au-delà des relations avec ses propres partenaires, Valeo joue un rôle important au sein de la filière automobile notamment en tant qu'un des chefs de file des équipementiers automobile dans leurs relations avec les constructeurs. Par sa taille et son poids, le Groupe pèse dans les décisions que prennent les acteurs de la filière automobile.

Engagement à travers la Plateforme de la Filière Automobile (PFA)

Suite aux États Généraux de l'Automobile menés par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie début 2009, un « Code de performances et de bonnes pratiques relatif à la relation client-fournisseur au sein de la filière et de la construction automobile » a été signé par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) et le Comité de liaison des industries fournisseurs de l'automobile (CLIFA).

Ce Code, qui régit un certain nombre de règles de fonctionnement entre clients et fournisseurs, prévoit que les actions de coopération entre les constructeurs et les fournisseurs s'inscrivent dans la durée, dans le cadre d'une « plateforme permanente de concertation et d'échanges entre donneurs d'ordre et fournisseurs de la filière industrielle de la construction automobile » pour préparer et réussir la mutation de la filière.

Des groupes de travail ont été mis en place sur des problématiques diverses : « promouvoir la filière afin d'attirer les talents », « faciliter la mutualisation des ressources », « faire partager la vision stratégique de la filière entre tous ses acteurs », « identifier les pistes d'amélioration de la compétitivité et les voies d'innovation et favoriser leur mise en œuvre ».

En juin 2010, tous les acteurs de la PFA ont signé une « Charte commune sur la responsabilité sociale et environnementale dans la filière automobile ». Celle-ci met en avant une position commune « filière » sur des sujets tels que les Droits de l'homme fondamentaux, le travail forcé et des enfants, les libertés d'association, la non-discrimination, le temps de travail, les préoccupations environnementales, la lutte contre la corruption ou le respect de la légalité.

Un Code de performance et de bonnes pratiques a également été signé au sein de la PFA. Celui-ci est disponible sur l'intranet du Groupe à destination de tous les acheteurs afin qu'ils en prennent connaissance et le diffusent à leurs fournisseurs.

Valeo est convaincu que la mise en place d'une stratégie globale et commune au sein de la filière automobile pour les problématiques de RSE est le meilleur moyen d'aboutir à des relations de confiance et de respect entre donneurs d'ordres et fournisseurs.

Groupe de travail CCFA/FIEV sur la RSE (périmètre France)

Courant 2012, un groupe de travail sur la RSE dans le secteur automobile français a été mis en place. Composé des deux grands constructeurs et d'équipementiers français de Rang 1[(1)] dont Valeo, il a pour objectif de faire le point sur les pratiques RSE de chaque entreprise participante et d'harmoniser celles-ci afin de les rendre plus facilement applicables dans la filière. Un volet important de ces échanges concerne les **politiques d'achats responsables** des participants – démarches et méthodes de contrôle et d'accompagnement de la chaîne de fournisseurs – afin de rapprocher les pratiques de chaque acteur et de faire émerger à terme un référentiel commun de filière.

En prenant part à ce groupe de travail, Valeo œuvre au sein de la filière pour l'émergence de critères RSE communs aux principaux acteurs automobile dans le but d'uniformiser les bonnes pratiques et de faciliter la coopération sur ces sujets afin d'améliorer les standards.

(1) Le rang correspond à la position de l'équipementier par rapport au constructeur, ainsi un fournisseur de Rang 1 livre directement le constructeur et un fournisseur de Rang 2 livre à l'équipementier de Rang 1.

Engagement à travers le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA) de Rang 2 [1]

En réaction à la crise économique et automobile de 2009, les pouvoirs publics français à travers le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), ont décidé de soutenir l'ensemble de la filière automobile dont la production a été durement touchée.

Il a donc été demandé aux deux grands constructeurs français que sont Renault et PSA, d'apporter 200 millions d'euros chacun. Le FSI a investi la même somme portant le montant total du fonds à 600 millions d'euros. Ce fonds a pour but de prendre des participations minoritaires, en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans des acteurs de la filière automobile porteurs de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

En février 2010, un second fonds appelé FMEA Rang 2 a été créé afin de soutenir les équipementiers de Rang 2 [1] ou inférieurs, jugés stratégiques pour la filière automobile et susceptibles de contribuer à la consolidation de l'ensemble de cette filière.

Ses souscripteurs sont les équipementiers de Rang 1 [1] ; Valeo y participe de même que Bosch, Faurecia, Hutchinson, Plastic Omnium aux côtés du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et du FMEA.

Le FMEA Rang 2 a pour mission principale de soutenir financièrement les sous-traitants automobile rencontrant des difficultés de financement ou de trésorerie en entrant au capital de ces derniers. En agissant ainsi, le Fonds assure à ces entreprises une visibilité à moyen et long terme, et permet d'éviter les défauts de paiement voire des licenciements et des fermetures de ces PME très dépendantes des commandes de constructeurs et équipementiers de Rang 1 [1].

Le FMEA Rang 2 n'a pour autant pas vocation à rester au capital de ces entreprises sur le long terme. Une fois un équilibre financier et une trésorerie retrouvés, le FMEA se désengagera. Cette action a contribué à limiter les défaillances au sein de la chaîne d'approvisionnement en France.

L'enveloppe globale de ce Fonds atteint 50 millions d'euros, apportée à part égale par les équipementiers suite à l'enveloppe initiale donnée par le FMEA. Valeo a pour sa part contribué, jusqu'à présent, à hauteur de 2,1 millions d'euros. L'année 2012 a été consacrée à la poursuite d'opérations d'investissement du Fonds dans des PME issues du secteur de la plasturgie et de la métalloplastique.

Cette participation permet de venir en aide efficacement à ces PME grâce à l'effet de levier apporté par la Caisse des dépôts et consignations (propriétaire du Fonds) et les souscripteurs automobile. La contribution de Valeo, tant financière que dans la pertinence des fournisseurs sélectionnés est un signe de reconnaissance et de confiance de la part d'un acteur financier majeur de l'État. Elle souligne aussi l'engagement de Valeo, au sein de la filière, qui agit en acteur responsable auprès de petites et moyennes entreprises industrielles dans un environnement particulièrement difficile en France.

4.5.2 Loyauté des pratiques et diligences raisonnables en matière de conformité GRI S01 GRI S02 GRI S03 GRI S04 GRI S05 GRI S06 GRI HR3

À l'initiative du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, Valeo a décidé la création d'une fonction « Éthique et Conformité » en 2011.

Présent dans 29 pays à travers le monde et comptant 72 600 collaborateurs, Valeo a choisi de renforcer l'efficacité et la portée de sa démarche éthique, au moyen d'une direction et de programmes dits de conformité.

S'appuyant sur le Code d'éthique établi dès 1997, mis à jour en 2005 et soumis de nouveau à la signature de chacun des salariés du Groupe depuis 2011, Valeo a développé une politique de conformité, formelle et complète (cf. Chapitre 1, section 1.3.4, page 25 et Chapitre 4, section 4.4.4, page 153).

Consacrée dans un premier temps à la lutte contre la corruption et contre les pratiques anti-concurrentielles, cette politique concerne les différentes parties prenantes de Valeo au sens large :

- **l'ensemble des collaborateurs** tout d'abord, dont Valeo attend un comportement irréprochable et une intégrité exemplaire ;
- **les fournisseurs de Valeo**, qui doivent faire preuve du plus grand respect non seulement des règles anti-corruption mais également de l'ensemble des règlementations applicables conformément aux principes du Global Compact des Nations Unies dont Valeo est signataire depuis 2004 ;
- **les autres partenaires**, susceptibles de représenter Valeo directement ou dans le cadre de leurs propres prestations et qui doivent adopter les standards les plus rigoureux en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

(1) Le rang correspond à la position de l'équipementier par rapport au constructeur, ainsi un fournisseur de Rang 1 livre directement le constructeur et un fournisseur de Rang 2 livre à l'équipementier de Rang 1.

Pour tenir compte de la diversité des risques, Valeo a établi des règles et des principes généraux, applicables aux différents pays, types de risques et intervenants par le biais de dispositions spécifiques et de procédures ciblées.

Le Code d'éthique n'est pas uniquement déclaratif et il repose en partie sur les alertes qui sont également encouragées par différentes règles et procédures du Groupe. Des procédures formelles d'alerte sont en cours de déploiement mondialement. Le déploiement de ces procédures demande du temps étant donné le nombre important de pays dans lesquels Valeo exerce une activité et donc de législations différentes auxquelles elles doivent se conformer.

Création d'un portail intranet

En 2012, Valeo a créé un site intranet « Éthique et Conformité », ouvert à tous ses collaborateurs et leur permettant de consulter à tout moment les procédures mises en place et les outils disponibles. Ces outils sont présentés sous la forme de manuels, de définitions, d'exemples et de guides. À travers ce portail, tout collaborateur peut également prendre connaissance des instructions ou recommandations propres au pays dans lequel il opère, suivre des formations dans sa langue et accéder à la liste des personnes à contacter en cas de besoin.

Résultats 2012

Le Groupe a sensibilisé plus de 5 000 collaborateurs à la lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles, à travers des sessions présentielles de formation, dispensées dans 23 pays en 15 langues. Valeo a également formé plus de 10 000 de ses cadres à travers ses modules de *e-learning* disponibles dans 13 langues différentes. Parmi ceux-ci, plus de 8 300 collaborateurs ont validé les quatre modules d'*e-learning* couvrant tous les sujets de la lutte contre la corruption et des pratiques anti-concurrentielles. C'est une réelle avancée pour le Groupe et ces programmes de formation vont être accentués et élargis au cours de l'année 2013.

En conformité avec ses principes et sa politique générale et dans un souci d'exemplarité, Valeo ne finance aucun parti politique et ne prend part à aucune action publique de développement ou de lobbying. Néanmoins, lorsque les autorités gouvernementales de tutelle ou autres instances publiques ou internationales consultent Valeo au sujet de la filière automobile, le Groupe se rend disponible pour aider ses interlocuteurs en tant qu'équipementier de Rang 1, acteur central de la filière automobile.

Valeo s'est doté au cours de l'année écoulée d'une réelle structure afin de faire face aux risques liés à la corruption ou aux pratiques anti-concurrentielles en se donnant les moyens de les réduire au maximum. Le Groupe a pu déployer les bases de ce programme et l'année 2013 permettra d'étendre ces règles à toutes les parties prenantes de Valeo.

4.5.3 Santé et Sécurité des consommateurs GRI PR1

Comme évoqué dans le Chapitre Performance environnementale, Valeo a fait de la réduction des émissions de CO_2 un des piliers de sa stratégie de croissance. De nombreuses innovations sont proposées aux constructeurs permettant de réduire les rejets de gaz polluants dans l'atmosphère. Le Groupe a également fait de la sécurité des conducteurs un de ses axes de développement. La généralisation des caméras et des capteurs à ultrasons permettent aux véhicules d'anticiper de plus en plus les situations dangereuses grâce notamment à des systèmes « intelligents » qui aident le conducteur à prendre les meilleures décisions en termes de sécurité. Valeo a également mis au point le premier filtre d'habitacle de climatisation aux propriétés anti-allergènes en Europe. Ce filtre permet de limiter la concentration d'allergènes dans le véhicule mais également la poussière, les gaz nocifs et les odeurs.

Valeo conçoit des innovations qui accompagnent le conducteur vers une meilleure sécurité des véhicules et des personnes et permettent une diminution des rejets de CO_2 dans l'atmosphère conformément aux réglementations en vigueur et à venir.

4.5.4 Engagement volontaire du Groupe auprès des communautés locales

Lignes directrices pour l'engagement volontaire de Valeo

Valeo promeut une politique de responsabilisation de ses sites et valorise les initiatives locales partout dans le monde.

Ainsi chaque site met en place des initiatives (appelées « *Plants' Initiatives* ») suivant les besoins identifiés localement. Chaque directeur de site, appuyé par les responsables des ressources humaines des sites décide des actions à mener au bénéfice des populations locales. Le Groupe propose des pistes de réflexion à travers des questionnaires et des exemples de bonnes pratiques diffusés en interne mais la décision finale revient aux dirigeants locaux.

Valeo recense annuellement les actions mises en place dans ses sites. Les actions les plus efficaces et utiles sont mises en avant dans la communication interne et externe afin d'inciter les autres sites à soutenir le même type d'initiatives. À travers des *newsletters* envoyées par courrier électronique à tous les collaborateurs, il est courant que le Groupe mette en avant les initiatives des sites qui sont les plus remarquables. Le Groupe récompense ces sites lors de la publication de documents officiels tels que le rapport d'activité où sont présentés les objectifs et les résultats de ces actions. Le site Internet de Valeo est également un moyen utilisé pour mettre en avant ces initiatives à travers des témoignages et des illustrations.

Un an après le tsunami au Japon et les inondations en Thaïlande, l'argent récolté auprès des employés de Valeo a permis de reloger certains employés et de rénover une école et un gymnase au Japon.

En 2012 de nombreuses initiatives locales de sites ont été mises en œuvre et sont répertoriées ci-dessous :

Initiatives locales GRI LA8 GRI S01

Part des sites ayant mis en place une action de santé

À l'exception d'un recul du montant des dons pour catastrophes naturelles et d'un léger recul, en montant mais pas en volume, des dons de matériel informatique, l'année 2012 a été marquée par un progrès sur l'ensemble des catégories d'initiatives locales décrites ci-après :

- le site de Châtellerault (France) a effectué des dons à Amnesty International et à la Fondation Abbé Pierre, à l'initiative du Comité d'entreprise ;
- le site de Sablé-sur-Sarthe (France) a créé un partenariat avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et mis en place une campagne de bilan de santé dans le site. Environ 40 volontaires ont pu bénéficier de ce bilan de santé gratuitement ;
- le site de Mioveni (Roumanie) a créé la « Campagne 2 % ». Les employés volontaires ont pu reverser 2 % de leurs impôts à des organisations non gouvernementales (associations, hôpitaux, centres pour handicapés) afin d'aider les personnes en difficulté ;
- le site de Foshan (Chine) a lancé une campagne de dons en interne afin de financer l'opération d'une tumeur au cerveau de l'une des employés du site.

Part des sites ayant mis en place une action éducative

- le site d'Issoire (France) a lancé l'action « Un chercheur dans la classe ». Ainsi un salarié chercheur est allé animer des modules pour un projet scolaire dans une classe de lycée en seconde sur le thème de l'innovation afin d'expliquer aux élèves les différents métiers de l'ingénierie ;
- le site de Ben Arous (Tunisie) a lancé une action d'aide aux élèves de deux écoles situées dans le nord de la Tunisie (Ain Drahem) en leur fournissant du matériel informatique et de la nourriture ;
- le site de Chonburi (Thaïlande) a donné 117 000 THB, soit environ 3 000 euros à une école locale afin de participer financièrement à la construction de la cour de récréation.

Part des sites ayant mis en place une action de solidarité

- le site de Cordoba (Argentine) a mis en place une collecte de vêtements, de chaussures, de nourriture et de jouets pour aider les personnes en manque de moyens ;
- le site d'Amiens (France) a mis en place une semaine de collecte de jouets et vêtements en juin sous l'égide de la Croix Rouge ;
- le site de São Paulo (Brésil) s'est associé au programme FORMARE développé par la Fondation Lochpe. Ce programme permet à 20 enfants défavorisés qui habitent à proximité de l'usine de suivre des cours. Ainsi 800 heures de cours ont été dispensées au sein du site de São Paulo par des employés volontaires ;
- le site de Pianezza (Italie) a mis en place une campagne de dons pour les sinistrés du tremblement de terre survenu en Émilie Romagne.

Part des sites ayant mis en place une action de communication et d'information

- le site de La Suze-sur-Sarthe (France) a ouvert ses portes aux familles et proches des employés à l'occasion des 65 ans du site. Les invités ont pu visiter le centre de Recherche et Développement, assister à des animations ou essayer des véhicules équipés des produits développés par Valeo ;
- le site de Créteil (France) a sensibilisé ses employés à l'éco-conduite et leur a offert la possibilité d'essayer des véhicules électriques tels que la Renault Twizzy et la Ion.

Valeo accompagne la fondation Garches, reconnue d'utilité publique, pour l'amélioration de la vie des personnes handicapées moteur

Membre fondateur de l'Institut Garches, Valeo participe au développement du Centre de choix et d'essais de fauteuils roulants de la Fondation Garches. Créé en 1988 et devenu une fondation en mai 2005, l'institut œuvre pour l'autonomie et la réinsertion professionnelle et familiale des personnes handicapées moteur. La Fondation fédère autour d'elle un important réseau de compétences constitué de médecins, de responsables d'associations spécialistes du handicap moteur et de responsables des entreprises partenaires. En plus du mécénat financier, Valeo a mis en place en 2007 **un mécénat de compétences** pour concrétiser la passerelle technologique entre automobile et fauteuils roulants. La Direction Recherche et Développement du Groupe a ainsi initié un **programme d'innovation technologique** visant à embarquer sur un fauteuil roulant électrique un système de détecteur d'obstacles.

Le Groupe est ainsi un acteur engagé au côté des parties prenantes qui essaient de trouver des solutions meilleures en faveur des handicapés et de leur insertion dans la société, en prolongeant ainsi le lien vertueux entre recherche médicale et automobile.

4.6 Éléments méthodologiques et référentiels internationaux

4.6.1 Méthodologie du reporting développement durable

Précisions méthodologiques du reporting environnemental

Le reporting des indicateurs environnementaux a été réalisé dans le respect des procédures internes développées par le Groupe en l'absence d'un référentiel public spécifique aux activités des équipementiers automobile. Les principales règles méthodologiques pour l'établissement des indicateurs publiés dans le présent Document de référence sont décrites ci-après.

Périmètre et consolidation

Périmètre couvert

Les données environnementales publiées concernent l'ensemble des sites de production et des plates-formes de distribution pour lesquels la participation financière de Valeo est supérieure ou égale à 50 %. Tous les pays et tous les Pôles sont concernés, y compris l'activité Valeo Service.

De manière à publier ses données dans les délais requis, Valeo considère l'année N commençant du 1er Décembre de l'année N-1 et se terminant le 30 Novembre de l'année N.

Engagé dans un processus d'amélioration continue, Valeo complète progressivement le périmètre de reporting en intégrant de nouveaux types de sites : ainsi certains sites dédiés à la Recherche et Développement seront inclus dans les données publiées à partir de l'exercice 2013.

Le calcul des indicateurs de certification ISO 14001 et OHSAS 18001 présente une spécificité : il n'intègre pas les sites de montage des modules face avant des véhicules implantés directement chez les constructeurs ou à proximité. On compte ainsi 121 sites susceptibles d'obtenir la certification ISO 14001 et OHSAS 18001.

Variation de périmètre

Les données des sites entrant dans le périmètre en cours d'année N (soit nouvelle acquisition, soit passage d'un site en détention ou contrôle minoritaire à majoritaire) ne sont consolidées qu'à partir de l'année N + 1.

Les sites faisant l'objet de cession ou fermeture au cours de l'année N sont exclus sur l'ensemble de l'année N. Ils sont cependant conservés dans les données des années précédentes.

Règles de consolidation

En termes de consolidation, les impacts environnementaux générés par les sites contrôlés ou détenus à 50 % par Valeo sont pris en compte à hauteur de 50 % ; les impacts des sites contrôlés ou détenus à plus de 50 % sont intégrés à 100 %.

La plupart des indicateurs est exprimée en valeur absolue (quantité totale) ainsi qu'en quantité relative rapportée au chiffre d'affaires. Le ratio par million d'euros est calculé en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur concerné.

Source des données

À l'exception des indicateurs environnementaux relatifs aux consommations de matières premières, aux certifications ISO 14001 et OHSAS 18001, aux émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la logistique et aux intrants, les données environnementales sont collectées via un outil Internet centralisé (l'outil VRI [1]). Les autres données précitées sont collectées et consolidées par la Direction Risques Assurances Environnement auprès des services internes concernés.

Les données financières (chiffre d'affaires) sont quant à elles communiquées directement par la Direction Financière.

Contrôles et vérification externe

Des contrôles de cohérence sur les données de chaque site du périmètre sont réalisés à plusieurs niveaux : par les responsables HSE des Pôles, par la DRAE et par un prestataire externe. Ces contrôles incluent des revues de variations avec les années précédentes, des comparaisons entre sites d'un même Pôle, et l'analyse des évènements majeurs survenus au cours de l'année. Par ailleurs, en amont, l'outil VRI intègre des contrôles automatiques afin d'éviter les erreurs de saisie et permet au site de justifier les écarts significatifs avec les années précédentes.

Certaines données environnementales font également l'objet d'une vérification externe par les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, Ernst & Young, cabinet indépendant a effectué une mission de vérification des informations environnementales ayant donné lieu à un rapport comprenant une attestation sur la présence et un avis sur la sincérité des informations.

(1) Section 4.3.3, paragraphe « Un reporting environnemental centralisé », page 121.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales ou internationales, en particulier sur les substances et déchets dangereux ;
- des estimations nécessaires en l'absence de mesures, par exemple dans le cas des rejets atmosphériques de COV ;
- de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, en particulier dans le calcul des émissions indirectes de gaz à effet de serre (logistique et transport).

À noter que certains sites implantés chez les constructeurs n'ont pas toujours la possibilité de reporter leurs quantités de déchets et leurs consommations d'eau et d'énergie.

Pour fiabiliser le reporting et limiter les sources d'imprécision, des définitions précises des indicateurs inclus dans VRI et des guides sur l'utilisation de l'outil ont été rédigés en français et en anglais ; ils sont périodiquement actualisés et diffusés à l'ensemble des contributeurs.

Précisions méthodologiques du reporting social

Les indicateurs sociaux ont été établis sur la base des obligations et recommandations notamment des articles L. 225-102-1 et R 225-105-1 du Code de commerce issus du décret du 24 avril 2012 dit «Grenelle 2».

Périmètre et consolidation

Périmètre couvert

Le Groupe a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé c'est-à-dire ses 125 sites, 21 centres de recherche, 40 centres de développement et 12 plates-formes de distribution dans les 29 pays où est présent Valeo. Ainsi tous les pays et tous les Pôles sont concernés, y compris l'activité Valeo Service.

Cependant, les sociétés communes listées ci-dessous sont intégrées uniquement dans la partie concernant l'effectif :

- Minda Valeo Security Systems Private Limited en Inde ;
- Nitto Manufacturing Co. Ltd ;
- Fuzhou Niles Electronics Co. Ltd en Chine ;
- Niles CTR Electronic Co. Ltd à Taiwan ;
- Huada Automotive Air Conditionner (Hunan) Co. Ltd en Chine.

Valeo remonte ses données sociales sur une année calendaire c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre de l'année N.

Variation de périmètre

Les données des entreprises entrées dans le périmètre en cours d'année et présentes au 31 décembre de l'année N sont intégrées si elles sont disponibles. A défaut, seules les données de l'effectif sont reportées.

Les sites faisant l'objet de cession ou fermeture au cours de l'année N sont exclus sur l'ensemble de l'année N. Ils sont cependant conservés dans les données des années précédentes.

Règles de consolidation

En termes de consolidation, toutes les données des entreprises détenues à 100% par Valeo sont remontées dans leur intégralité. Concernant les sociétés communes, leurs données sont proratisées en fonction du pourcentage de détention du Groupe.

Source des données

Les données sociales sont collectées par les Directions Ressources Humaines des Pôles et consolidées dans leur ensemble par la Direction des Ressources Humaines Groupe via un outil Excel.

Les données financières sont, quant à elles, communiquées directement par la Direction Financière du Groupe.

Contrôles et vérification externe

Des contrôles de cohérence sur les données de chaque site du périmètre sont réalisés à plusieurs niveaux : par la Direction des Ressources Humaines du site et celle du Pôle. Par ailleurs, en amont, l'outil Excel intègre des contrôles automatiques afin d'éviter les erreurs de saisie et de consolidation et permet également de contrôler les incohérences.

Toutes les données sociales ont été certifiées par le cabinet Ernst & Young et font également l'objet d'une vérification externe par les Commissaires aux comptes.

Pour fiabiliser le reporting et limiter les sources d'imprécision, des définitions précises des indicateurs inclus dans l'outil et un guide sur l'utilisation de l'outil ont été rédigés en français et en anglais ; ils sont périodiquement actualisés et diffusés à l'ensemble des contributeurs.

Précisions méthodologiques du reporting sociétal

Les indicateurs sociétaux ont été établis sur la base des obligations et recommandations notamment des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce issus du décret du 24 avril 2012 dit «Grenelle 2» ainsi que sur le référentiel international de reporting du Global Reporting Initiative (GRI).

Périmètre et consolidation

Le Groupe prend en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé c'est-à-dire ses 125 sites, 21 centres de recherche, 40 centres de développement et 12 plates-formes de distribution dans les 29 pays où il est présent.

Valeo remonte ses données sociétales sur une année calendaire c'est-à-dire du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année N.

Source des données

Les informations sociétales sont collectées ainsi :

- les données des « *Plants' Initiatives* » (Initiatives locales) permettant au Groupe d'effectuer un suivi des actions locales à destination des populations et communautés sont reportées à travers un système de questionnaire interne. 100% des sites ayant répondu à ce questionnaire, les données publiées concernent donc l'ensemble du périmètre du Groupe ;
- les données concernant les achats et les fournisseurs de Valeo ont été collectées et analysées en collaboration avec la Direction des Achats ;
- les données concernant la loyauté des pratiques et la conformité ont été rédigées avec la Direction de l'Ethique et de la Conformité. Les informations chiffrées sur les formations à la lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles ont été collectées auprès du réseau des Ressources Humaines qui effectue régulièrement la comptabilité des formations.

Précisions

- Etant donné son activité de « *Business to business* » en tant qu'équipementier de Rang 1, le Groupe n'a pas pour vocation d'effectuer des actions de mécénat et/ou de lobbying auprès de groupements d'intérêts. Valeo se tient à l'écart de ces pratiques en se concentrant uniquement sur ses parties prenantes directes (clients, fournisseurs, universités, syndicats).
- Concernant l'impact de l'activité de Valeo sur les communautés locales, Valeo a initié depuis quelques années un dialogue avec les équipes de la Banque mondiale afin de déterminer les régions du monde où de nouveaux investissements seraient bénéfiques pour les populations locales. C'est ainsi qu'il a été permis de définir l'impact en termes d'emploi des activités industrielles de Valeo, et plus généralement du secteur automobile, sur les emplois indirects à proximité des lieux d'implantation du Groupe. Grâce à cette collaboration avec une institution internationale reconnue et en s'appuyant sur d'autres analyses, il a été permis de chiffrer qu'un emploi Valeo en engendrait entre 3 et 5 indirects au niveau des tissus économiques locaux.
- Les études « *megatrends* » (grandes tendances du futur) citées dans la section 4.1 font référence aux études de prévision et d'anticipation des comportements futurs des utilisateurs. Le département marketing mène ces enquêtes auprès des parties prenantes (consommateurs, associations, constructeurs) afin d'anticiper au mieux les évolutions sociales et sociétales des usagers. Ainsi les équipes de Recherche et Développement du Groupe s'appuient sur ces résultats afin de développer des technologies en ligne avec les attentes du marché.
- Valeo vend ses produits principalement aux constructeurs automobile et, dans une moindre mesure, à travers son pôle Valeo Service, aux consommateurs finaux via les réseaux de distribution de la Rechange. Le Groupe n'engage que peu de campagnes publicitaires ou de promotion à destination du grand public.

Contrôles et vérification externe

- Toutes les données sociétales ont été certifiées par le cabinet Ernst & Young à travers une attestation de présence et un rapport d'assurance modérée et font également l'objet d'une vérification externe par les Commissaires aux comptes.

4.6.2 Correspondance avec les référentiels nationaux et internationaux

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
Vision et Stratégie					
1.1	√	Déclaration du décideur le plus haut placé dans le Groupe	-	Introduction au Rapport sur la Gouvernance et le Développement Durable, publié séparément sur le site Internet	
1.2	√	Description des impacts, risques, opportunités clés en matière de développement durable	-	4.1	104-105
Profil de l'organisation					
2.1 à 2.6	√	Dénomination, produits et services vendus, structure opérationnelle de l'organisation, siège social, implantation géographique, capital et forme juridique	-	1.3, 1.4, 7.6.1, 8.1	19-35, 36-53, 331, 342
2.7	√	Principaux marchés	-	1.4	36-53
2.8	√	Taille de l'organisation	-	1.1, 1.3.2	6-11, 22,23
2.9		Changements importants survenus au cours de la période de reporting concernant la taille, la structure ou le capital de l'organisation	-	N/A	
2.10	√	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	-	1.3.3	23-24
Paramètres du reporting					
3.1		Période de reporting	-	01/01/2012 – 31/12/2012	
3.2		Date du dernier rapport publié	-	31/12/2011	
3.3		Périodicité du reporting	-	Annuelle	
3.4		Contact	-	7.2	320-321
3.5		Processus de détermination du contenu du rapport	-	En comité	
3.6		Périmètre de reporting	-	Groupe	
3.7		Exclusions éventuelles du périmètre ou du champ d'application du reporting	-	4.6.1	173-175
3.8		Principes adoptés pour le reporting des filiales, joint-ventures et autres entités susceptibles d'affecter de façon significative la comparabilité entre deux périodes ou entre organisations	-	4.6.1	173-175
3.9		Techniques de mesure des données et bases de calcul	-	Reporting	
3.10		Explication des conséquences d'une éventuelle révision d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette révision	-	N/A	

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
3.11		Changements importants survenus par rapport aux précédents rapports concernant le périmètre ou de la méthodologie de reporting	-	N/A	
3.12		Table de concordance du reporting GRI	-	4.6.2	176-181
3.13		Démarche d'évaluation ou de certification du rapport par des tiers	-	4.8	187-188
Gouvernance et engagements					
4.1	√	Structure de gouvernance de l'organisation	-	3.1	70-87
4.2	√	Caractère indépendant du Président du Conseil d'administration	-	6.1.1	299
4.3	√	Nombre d'administrateurs indépendants	-	3.1.2, 6.1.1	72-87, 299
4.4	√	Processus permettant aux actionnaires et salariés de formuler des recommandations à destination des membres du Conseil d'administration	-	8.1.10	344
4.5	√	Relations entre la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux et la performance de l'organisation (y compris la performance sociale et environnementale)	-	3.2	88-101
4.6	√	Mesures mises en place afin d'éviter les conflits d'intérêts entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de l'organisation et leurs intérêts privés	-	3.1.1, 6.1.1	87, 298-299
4.7	√	Processus de détermination de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés, des compétences et de l'expertise de ses membres	-	3.1.2, 6.1.1 et 6.1.2	72-87, 298-299, 300-306
4.8	√	Existence de Codes de conduite et autres principes définis en interne relatifs à la performance économique, sociale et environnementale de l'organisation	-	1.3.4, 6.1.2 et 6.1.10	25, 300-306, 311-313
4.9	√	Procédures définies par le Conseil d'administration afin de superviser la façon dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, sociale et sociétale	-	6.1.2	300-306
4.10	√	Processus d'évaluation du Conseil d'administration	-	6.1.2	300-306
4.12	√	Chartes, principes et autres initiatives d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale auxquels l'organisation a souscrit ou a donné son aval	-	6.1.6	309
4.13	√	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense d'intérêts	-	4.2.2 et 4.5.1	107-110, 165-167
4.14	√	Liste des différentes parties prenantes de l'organisation	-	1.3.4 et 1.3.5	25, 26-34
4.15	√	Principes d'identification et de sélection des parties prenantes de l'organisation	-	1.3.4 et 1.3.5	25, 26-34

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
4.16	√	Dialogues entretenus avec les différentes parties prenantes	-	1.3.4, 1.3.5 et 4.4.4	25, 26-34, 150-153
4.17	√	Principaux sujets et préoccupations soulevés avec les parties prenantes et réponses apportées	-	1.3.4, 1.3.5 et 4.4.4	25, 26-34, 150-153
Économie					
EC1	√	**Valeur économique directe créée et distribuée par Valeo**	-	**1.1**	6-11
EC3	√	**Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies**	-	**4.4.5**	154
EC4	√	**Subventions et aides publiques reçues**	-	**5.2.3 et 5.2.6 (Note 4.3)**	200, 223
EC6	√	**Politique, pratique et part des dépenses effectuées avec les fournisseurs locaux pour les principaux sites**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-a), c)**	**4.5.1**	165
EC7	√	**Procédures d'embauche locale et de cadres dirigeants sur les sites étrangers**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-a)**	**4.4.2**	137
EC8	√	**Impact des investissements en infrastructures et services**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-a)**	**5.1.4**	194-197
EC9	√	Impacts économiques indirects	Art. R. 225-105-1-I-3°-a)	4.5	164
Environnement					
EN1	√	**Consommation de matières premières**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	127
EN2	√	**Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	128
EN3	√	**Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	129
EN4	√	**Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	129
EN5	√	Énergies économisées grâce à l'efficacité énergétique	Art. R. 225-105-1-I-2°-c)	4.3.5	129
EN6	√	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré	Art. R. 225-105-1-I-2°-c)	4.2.3	111-114, 130
EN8	√	**Volume total d'eau prélevé par source**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	126
EN9	√	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	Art. R. 225-105-1-I-2°-c)	4.3.5	126
EN10	√	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	Art. R. 225-105-1-I-2°-c)	4.3.5	126
EN11	√	**Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans un voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-e)**	**4.3.7**	134

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
EN12	√	**Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-e)**	**4.3.7**	134
EN14	√	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	Art. R. 225-105-1-I-2°-e)	4.3.7	134
EN16	√	**Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (t eq. CO^2)**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-d)**	**4.3.6**	130
EN17	√	**Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre (t eq. CO^2)**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-d)**	**4.3.6**	131
EN18	√	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Art. R. 225-105-1-I-2°-d)	4.3.6	132
EN19	√	**Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-b)**	**4.3.4**	124
EN20	√	**Émissions de No_x, So_x et autres émissions significatives dans l'air**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-b)**	**4.3.4**	123
EN21	√	**Total des rejets dans l'eau, par type et par destination**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-b)**	**4.3.4**	124
EN22	√	**Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-b)**	**4.3.4**	124
EN23	√	**Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-b)**	**4.3.4**	124
EN 24	√	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle	Art. R. 225-105-1-I-2°-b)	4.3.4	125
EN26	√	**Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	128
EN27	√	**Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-c)**	**4.3.5**	128
EN28	√	**Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement**	**Art. R. 225-105-1-I-2°-a)**	**4.3.2**	120
EN29	√	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	Art. R. 225-105-1-I-2°-d)	4.3.4	133
EN30	√	Dépenses globales / Provisions affectées à la protection de l'environnement	Art. R. 225-105-1-I-2°-a)	4.3.2	120

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
Emplois, Relations Sociales					
LA1	√	**Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-a)**	**4.4.2**	136
LA2	√	**Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-a)**	**4.4.2**	137
LA3	√	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en CDD, ni aux salariés à temps partiel	Art. R. 225-105-1-I-1°-a)	4.4.5	155
LA4	√	**Pourcentage de salariés couverts par une convention collective**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-c)**	**4.4.4**	150-151
LA7	√	**Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-b), c)**	**4.4.3**	143, 146
LA8	√	**Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-d)**	**4.5.4**	170
LA9	√	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	Art. R. 225-105-1-I-1°-d)	4.4.3, 4.4.4	143, 150-151
LA10	√	**Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-e)**	**4.4.7**	161
LA11	√	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Art. R. 225-105-1-I-1°-e)	4.4.6, 4.4.7	159-161
LA13	√	**Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge et autres indicateurs**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-f)**	**4.4.6**	156, 159-160
Droits de l'Homme					
HR2	√	**Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des Droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-b), c)**	**4.5.1**	165
HR3	√	**Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux Droits de l'homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés**		**4.5.2**	168
HR5	√	**Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit**	**Art. R. 225-105-1-I-1°-f)**	**4.4.4**	150

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

Code GRI	Indicateur complet / partiel	Indicateur GRI	Correspondance avec le Code de commerce	Chapitres/ Sections	Pages
HR6	√	**Interdiction du travail des enfants Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail**	**-**	**1.3.4**	25
HR7	√	**Abolition du travail forcé ou obligatoire Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail**	**-**	**1.3.4**	25
Société					
SO1	√	**Impacts des actions sur les communautés locales et régions**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-a)**	**4.5 – introduction, 4.5.4**	164, 170
SO2	√	**Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-d)**	**4.5.2**	168
SO3	√	**Pourcentage et nombre de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-d)**	**4.5.2**	168-169
SO4	√	**Mesures prises en réponse à des incidents de corruption**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-d)**	**4.5.2**	168-169
SO5	√	**Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying**	**Art. R. 225-105-1-I-3°-b)**	**4.5.2**	169
SO6	√	Total des contributions versées aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes par pays	Art. R. 225-105-1-I-3°-b)	4.5.2	169
Responsabilité du fait des produits					
PR1	√	**Etapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité**		**4.2.2, 4.5.3**	107, 169

Légende :
√ : indicateur complet
√ : indicateur partiel
Les indicateurs de base sont indiqués en gras.

4.6.3 Glossaire développement durable

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (France) : établissement public participant à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. www.ademe.fr
CDP	*Carbon Disclosure Project* : Organisation à but non lucratif indépendante visant à impulser une dynamique de réduction des gaz à effet des entreprises et des villes. www.cdproject.net
COV	Composé organique volatile : les COVs sont composés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène et peuvent facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère.
Directive VHU	Directive européenne n° 2000/53 du 18 septembre 2000 relative aux Véhicules Hors d'Usage visant à prévenir la fin de vie de ces déchets en imposant notamment des mesures de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation.
GES	Gaz à effet de serre : composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre contribuant à l'effet de serre.
GRI	*Global Reporting Initiative* : organisation à but non lucratif ayant comme mission de développer les directives applicables mondialement en matière de développement durable. www.globalreporting.org
ISO 14001	Norme internationale de système de management de l'environnement
Natura 2000	Ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
OHSAS 18001	Norme internationale de système de management de la santé et sécurité au travail
Produit CMR	Produit Cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction
QRQC	*« Quick Response Quality Control »* : Méthode de résolution des problèmes en 4 étapes: Détection, Communication, Analyse et Vérification.
Règlement REACH	Règlement européen n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques au sein de l'Union européenne (*Registration, Évaluation and Authorization of Chemicals*)
SAM	*Sustainable Asset Management* : compagnie internationale d'investissement se focalisant sur les investissements durables. L'entreprise gère conjointement avec Standards and Poors les « Indices Durables du Dow Jones » (« Dow Jones Sustainability Indexes ») qui sont une famille d'index évaluant la performance durable des 2 500 plus grandes entreprises classées dans l'index *Dow Jones Global Total Stock Market Index*. http://www.sustainability-index.com/
Seveso	La directive européenne Seveso impose aux états membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs. Les entreprises sont classées « Seveso » en fonction des quantités et des types de produits dangereux présents sur site.
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : programme d'inventaire visant la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/zone-naturelle-d-interet-r95.html

4.7 Synthèse de la performance environnementale et sociale de Valeo

4.7.1 Synthèse de la performance environnementale

Les indicateurs sont présentés dans l'ordre de leur apparition dans la section 4.3.

Indicateur environnemental	Unité	2009	2010	2011	2012
Périmètre					
Chiffre d'affaires brut des sites du périmètre	M€	7 448	9 482	10 704	**11 626**
Nombre de sites inclus dans le périmètre	-	118	115	117	**126**
Politique générale en matière environnementale					
Nombre de sites pouvant obtenir les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 (1)	-	115	115	108	**121**
Sites certifiés ISO 14001	%	90	98	98	**96**
Sites certifiés OHSAS 18001	%	82	89	93	**88**
Montant des dépenses fonctionnelles en environnement	k€	11740	11 123	12 454	**13 911**
Montant des investissements hors dépollution	k€	2 080	1 796	5 260	**1 884**
Coûts spécifiques de dépollution des sites en activité	k€	1 358	710	704	**447**
Montant des provisions pour risques environnementaux	k€	22	22	22	**20**
Nombre d'amendes et indemnités	-	4	3	3	**2**
Montant des amendes et indemnités	k€	113	8	4	**3**
Prévention de la pollution et gestion des déchets					
Émissions atmosphériques de No_x	t	-	-	-	**134**
Émissions atmosphériques de No_x/CA	kg/M€	-	-	-	**11,5**
Émissions atmosphériques de COV (1)	t	1 001	926	1 023	**1 360**
Émissions atmosphériques de COV/CA	kg/M€	134	98	96	**119**
Émissions atmosphériques de TCE	t	42	19	34	**249**
Émissions atmosphériques de TCE/CA	kg/M€	5,6	2,0	3,2	**21,5**
Émissions atmosphériques de plomb	kg	11	1	3	**6**
Émissions atmosphériques de plomb/CA	g/M€	1,5	0,1	0,3	**0,5**
Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	kg eq. CFC-11	-	-	-	**478**
Volume des effluents industriels traités	milliers m^3	642	684	580	**604**
Charge de métaux lourds dans ces effluents	Kg	278	563	155	**55**
Nombre de déversements accidentels significatifs	-	-	-	0	**0**
Quantité totale de déchets générés	milliers t	113,1	151,0	181,8	**197,3**
Part de déchets dangereux	%	14	13	12	**12**
Part de déchets non dangereux	%	86	87	88	**88**

(1) Cf. Glossaire Développement durable, section 4.6.3, page 182.

Synthèse de la performance environnementale et sociale de Valeo

Indicateur environnemental	Unité	2009	2010	2011	2012
Quantité totale de déchets générés/CA	t/M€	15	16	17	**17**
Taux de valorisation des déchets	%	82	83	83	**79**
Quantité totale de déchets exportés	T	-	-	302	**748**
Ratio déchets exportés / déchets totaux générés	%	-	-	0,2	**0,4**
Nombre de plaintes environnementales	-	-	-	14	**5**
Utilisation durable des ressources					
Volume total d'eau consommée	milliers m^3	2 343	2 402	2 300	**2 502**
Volume total d'eau consommée/CA	m^3/M€	315	253	215	**215**
Consommation de matériaux d'emballage	milliers t	47,2	60,1	64,7	**71,4**
Part des emballages plastiques	%	6	7	7	**8**
Part des emballages cartons	%	63	63	62	**63**
Part des emballages bois	%	30	28	30	**28**
Par des autres types d'emballages	%	1	2	1	**1**
Consommation de matières premières – métaux	milliers t	760	723	817	**877**
Consommation de matières premières – plastiques et résines	milliers t	125	161	182	**195**
Consommation de matériaux d'emballage/CA	t/M€	6,3	6,3	6,0	**6,1**
Consommation de métaux lourds	T	37	25	24	**19**
Consommation de métaux lourds/CA	kg/M€	5,0	2,7	2,3	**1,6**
Consommation de solvants chlorés	T	220	114	6	**273**
Consommation de solvants chlorés/CA	kg/M€	29,5	12,0	0,5	**23,5**
Consommation de substances CMR (1)	T	188	134	110	**279**
Consommation de substances CMR/CA	kg/M€	25,0	14,1	10,5	**24,0**
Consommation de plastiques recyclés	milliers t	7,5	10,3	10,7	**11,7**
Consommation totale d'énergie	GWh	1 433	1 716	1 764	**1 841**
Part d'électricité	%	67	67	69	**70**
Part de gaz naturel	%	30	30	29	**27**
Part de fioul	%	2	2	1	**2**
Part des autres sources	%	1	1	1	**1**
Consommation totale d'énergie/CA	MWh/M€	192	181	165	**158**
Consommation d'énergie directe/CA	MWh/M€	62	58	50	**46**
Consommation d'énergie indirecte/CA	MWh/M€	130	123	115	**112**
Efficacité énergétique : gain attendu	MWh	-	-	39 693	**23 582**
Lutte contre le changement climatique					
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) (1)	milliers t eq. CO_2	108,1	129,1	131,5	**153,2**
Émissions indirectes de GES(1)	milliers t eq. CO_2	336,1	410,5	457,7	**506,4**
Autres émissions indirectes pertinentes de GES (1)	milliers t eq. CO_2	3 049,9	3 887,4	4 515,7	**4 738,3**

(1) Cf. Glossaire Développement durable, section 4.6.3, page 182.

4.7.2 Synthèse de la performance sociale

	2009	2010	2011	2012
Effectif du Groupe Valeo				
Ingénieurs et cadres (I&C)	10 834	11 375	13 611	15 929
Administratifs, Techniciens, Agents de Maitrise (ATAM)	7 433	7 637	10 910	9 333
Agents	28 789	31 767	35 268	39 748
Effectif inscrit	**47 056**	**50 779**	**59 789**	**65 010**
Intérimaires	5 054	7 151	8 211	7 590
Effectif total	**52 110**	**57 930**	**68 000**	**72 600**
Effectif permanent	44 705	47 146	54 897	60 708
Effectif temporaire	7 405	10 784	13 111	11 892
Effectif du Groupe hors France	36 492	43 490	53 133	58 232
Nombre d'embauches en CDI				
Ingénieurs et cadres (I&C)	713	1 470	3 631	3 301
Administratifs, Techniciens, Agents de Maitrise (ATAM)	194	432	2 415	967
Agents	1 729	3 712	6 545	6 723
TOTAL	**2 636**	**5 614**	**12 591**	**10 991**
Nombre d'embauches en CDD				
Ingénieurs et cadres (I&C)	73	123	220	175
Administratifs, Techniciens, Agents de Maitrise (ATAM)	65	68	609	132
Agents	3 746	4 871	5 376	5 262
TOTAL	**3 884**	**5 062**	**6 205**	**5 569**
Départs				
Licenciements	3 806	2 058	2 010	2 234
dont motif économique	2 619	733	196	211
Démissions	2 038	2 141	3 855	4 260
Préretraites	225	115	111	90
Retraites	285	247	288	415
Heures supplémentaires	4 393 339 h	5 463 551 h	7 647 515 h	12 265 653 h
Nombre de salariés à temps partiel	1 036	1 072	1 120	1 070
Taux d'absentéisme	2,55 %	2,35 %	2,28 %	2,25 %
Répartition des femmes par catégorie socioprofessionnelle (en %)				
Ingénieurs et Cadres (I&C)	18,50 %	19 %	19,90 %	20,5 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maitrise (ATAM)	24,60 %	24,30 %	26,00 %	23,8 %
Agents	38,10 %	37,10 %	38,30 %	40,4 %
Diversité (nombre de nationalités dans l'effectif du Groupe Valeo)	91	96	96	106
Nombre d'accords collectifs conclus	315	269	211	221
Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées au niveau du Groupe (taux de fréquence FR1)	4,08	3,96	2,83	2,64

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt et sans arrêt par million d'heures travaillées au niveau du Groupe (taux de fréquence FR2)	22,57	16,64	15,38	13,27
Nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées au niveau du Groupe (taux de gravité)	0,1	0,08	0,07	0.06
% d'heures de formation consacrées à la sécurité	18,40 %	16,40 %	18,80 %	15 %
% des personnes ayant bénéficié d'au moins une action de formation à la sécurité	51,50 %	59,60 %	58,60 %	65 %
Nombre d'heures de formation dispensées	780 413	944 671	1 029 768	1 119 584
Dépenses consacrées à la formation (en €)	20 180 632	25 231 511	21 251 589	23 310 018
Nombre de personnes formées	36 285	41 317	44 298	56 954
Nombre de salariés handicapés	716	768	824	956
Nombre de stagiaires	1 281	2 593	1 216	1 611
Nombre d'apprentis	743	713	770	882
Nombre de VIE	183	150	137	129

4.8 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention du Directeur Général

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Valeo, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le Rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la Société et disponible au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental ;
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des

conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites que nous avons sélectionnés [1] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages pour vérifier la correcte application des procédures.

    L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 4,5 % des effectifs et entre 3 % et 15 % des informations quantitatives environnementales testées.
- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Commentaires sur le Référentiel

Le Référentiel social appelle de notre part le commentaire suivant :

Concernant les formations prises en compte dans le calcul du nombre moyen d'heures de formation par personne, le Référentiel ne présente pas de manière suffisamment précise les critères à considérer pour leur comptabilisation.

Commentaires sur les Informations

Les Informations environnementales appellent de notre part les commentaires suivants :

- concernant l'indicateur de consommation totale de matériaux d'emballage, Valeo devra homogénéiser ses pratiques d'actualisation des informations reportées d'une année sur l'autre ;
- concernant l'indicateur de taux de valorisation des déchets, Valeo devra renforcer la justification des filières de valorisation des déchets utilisées ;
- concernant les émissions de Gaz à effet de serre, les sources prises en compte excluent certaines sources secondaires comme le carburant pour les bancs d'essai ou le méthanol.

Conclusion

Concernant les émissions de Composés organiques volatils (COV), nous n'avons pu valider l'exhaustivité de l'information reportée, des sites potentiellement concernés par cet indicateur n'ayant pas reporté de donnée.

Sur la base de nos travaux et sous la réserve exposée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 février 2013

Le Vérificateur indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département Développement Durable

Eric Mugnier

(1) Amiens (Système de Propulsion, France), Etaples sur mer (Système de Propulsion, France), Issoire (Système de Visibilité, France), et Zaragoza (Système Thermiques, Espagne).

Projecteur BiLED™

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

5

5.1 ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2012 RFA 190

5.1.1 Chiffres d'affaires 190
5.1.2 Résultats 192
5.1.3 Information sectorielle 193
5.1.4 Structure financière 194

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS 2012 RFA 198

5.2.1 Compte de résultat consolidé 198
5.2.2 État du résultat global consolidé 199
5.2.3 État de la situation financière consolidée 200
5.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés 201
5.2.5 Variation des capitaux propres consolidés 202
5.2.6 Notes annexes aux états financiers consolidés 203
5.2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 269

5.3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET TENDANCES 270

5.3.1 Événements postérieurs à la clôture 270
5.3.2 Tendances et perspectives 270

5.4 ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ VALEO RFA 271

5.5 COMPTES ANNUELS 2012 RFA 272

5.5.1 Compte de résultat 272
5.5.2 Bilan 273
5.5.3 Variation de trésorerie 274
5.5.4 Notes annexes aux états financiers de la Société 275
5.5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 291

5.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS RFA 292

5.7 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES RFA 294

5.7.1 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices 294
5.7.2 Inventaire des valeurs mobilières 295

5.8 GLOSSAIRE FINANCIER 296

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

5.1 Analyse des résultats consolidés 2012 RFA

Les états financiers consolidés du groupe Valeo sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les Notes annexes aux états financiers consolidés, Chapitre 5, section 5.2.6 Note 1 pages 204 et suivantes.

5.1.1 Chiffres d'affaires

Prises de commandes [1] record à 15,8 milliards d'euros

En 2012, les prises de commandes atteignent, une nouvelle fois, un niveau record de 15,8 milliards d'euros contre 14,9 milliards d'euros en 2011. Cette performance confirme le potentiel de croissance organique du Groupe porté par :

- ses produits et systèmes innovants qui représentent 28 % des prises de commandes en 2012,
- l'accélération de son développement en Asie et dans les pays émergents. L'Asie et la Chine en particulier contribuent respectivement à hauteur de 34 % et 18 % aux prises de commandes, soit 8 points de plus que leur part actuelle dans le chiffre d'affaires première monte par destination en 2012 (à respectivement 26 % et 10 %). *A contrario*, l'Europe contribue à hauteur de 44 % des prises de commandes soit 7 points de moins que sa part dans le chiffre d'affaires première monte par destination en 2012.

Chiffre d'affaires de 11,8 milliards d'euros, en hausse de 8,2 % (+ 2,5 % à périmètre et taux de change constants)

En 2012, la **production automobile mondiale** est en hausse de 6 %. Cette performance reflète une situation particulièrement contrastée selon les régions :

Évolution de la production automobile	Variation 2012/2011*
Asie et Moyen Orient	+ 9 %
Europe et Afrique	- 5 %
Amérique du Nord	+ 18 %
Amérique du Sud	- 1 %
TOTAL	**+ 6 %**

* *Estimations LMC & Valeo.*

- en Europe (y compris l'Afrique), la production automobile est en baisse de 5 %, affectée par la crise économique et la baisse des immatriculations automobile qui en résulte,
- au niveau mondial, la production automobile est soutenue par la croissance en Asie et l'augmentation des immatriculations en Amérique du Nord.

Sur l'année 2012, le **chiffre d'affaires** (11 759 millions d'euros) est en hausse de 8,2 % (+ 2,5 % à périmètre et taux de change constants). L'impact des variations de change s'établit à + 2,5 %. Sur la même période, l'effet périmètre s'élève à 3,2 %, lié en particulier à l'intégration de Niles au 1er juillet 2011.

(1) Cf. glossaire financier, section 5.8, page 296.

Chiffre d'affaires *(en millions d'euros)*	**(en % du chiffre d'affaires 2012)**	**2012**	**2011**	**Variation**
TOTAL	**100 %**	**11 759**	**10 868**	**+ 8 %**
dont :				
Première monte	84 %	9 910	9 207	+ 8 %
Remplacement	12 %	1 454	1 412	+ 3 %
Divers	4 %	395	249	+ 59 %

Sur l'année 2012, le **chiffre d'affaires première monte** est en hausse de 8 % (+ 2 % à périmètre et taux de change constants).

Le **chiffre d'affaires du marché du remplacement** augmente de 3 % sur l'année 2012. Affecté par l'environnement économique dégradé en Europe, il affiche une baisse de 2 % à périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires « Divers »,** en nette augmentation (+ 59 %, + 52 % à périmètre et taux de change constants) bénéficie de la forte hausse des ventes d'outillages liées au démarrage de nouvelles productions.

Évolution du positionnement clients de Valeo

Sur l'année 2012, les clients asiatiques et allemands représentent 57 % du chiffre d'affaires première monte du Groupe. La part des clients asiatiques s'élève à 28 % du chiffre d'affaires première monte (contre 25 % sur la même période en 2011). La part des clients allemands reste stable à 29 %.

Évolution du chiffre d'affaires première monte par destination de Valeo par rapport à la production automobile

Première monte *(en millions d'euros)*	**2012**	**2011**	**Variation chiffre d'affaires première monte(1)**	**Variation production automobile(2)**
TOTAL	**9 910**	**9 207**	**+ 2 %**	**+ 6 %**
Europe et Afrique	5 056	5 188	- 3 %	- 5 %
Asie, Moyen-Orient et Océanie	2 542	1 997	+ 8 %	+ 9 %
dont Chine	*1 006*	*753*	*+ 16 %*	*+ 7 %*
dont Japon	*738*	*585*	*- 1 %*	*+ 20 %*
Amérique du Nord	1 735	1 355	+ 15 %	+ 18 %
Amérique du Sud	577	667	- 8 %	- 1 %

(1) À périmètre et taux de change constants.
(2) Estimations LMC & Valeo.

Le chiffre d'affaires première monte enregistre, en 2012, une croissance inférieure de 4 points à celle du marché liée à la reprise de l'activité des clients japonais et au ralentissement économique en Europe.

Hors clients japonais et à l'échelle mondiale, Valeo affiche une performance en ligne avec celle du marché.

Sur l'année 2012, la performance de Valeo, à périmètre et taux de change constants, est la suivante :

- **en Asie,** le chiffre d'affaires première monte total enregistre une croissance de 8 %, inférieure de 1 point à celle du marché. Cette évolution reflète à la fois la bonne performance du Groupe en Chine, en Corée et en Inde (croissance supérieure à celle de la production automobile de respectivement 9, 10 et 7 points) mais également un effet mix client défavorable au Japon, dans un contexte de retour à la normale de la production automobile ;
- **en Europe**, le chiffre d'affaires première monte enregistre une performance supérieure de 2 points à celle du marché grâce à des impacts mix produit et mix client favorables ;
- **en Amérique du Nord**, hors clients japonais, Valeo affiche une croissance supérieure à celle du marché de 4 points grâce à l'augmentation de ses parts de marché auprès des trois constructeurs américains. Dans cette région, la performance relative du chiffre d'affaires première monte total est affectée par la forte reprise de l'activité des constructeurs japonais ; elle affiche une croissance inférieure à celle du marché de 3 points ;
- **en Amérique du Sud,** Valeo affiche une performance inférieure à celle du marché de 7 points, conséquence de la faiblesse des prises de commandes des années 2006 et 2007.

Évolution géographique des capacités de production de Valeo

En 2012, 54 % du chiffre d'affaires première monte du Groupe ont été produits en Asie et dans les pays émergents (y compris l'Europe de l'Est) contre 50 % en 2011 ; 52 % du chiffre d'affaires première monte ont été produits en Europe contre 58 % en 2011.

5.1.2 Résultats

Marge opérationnelle [1] de 725 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2011, soit 6,2 % du chiffre d'affaires

La marge brute s'élève à 1 948 millions d'euros, soit 16,6 % du chiffre d'affaires contre 17,0 % en 2011. La marge brute a été impactée par la dépréciation du real brésilien et de la roupie indienne et les coûts de démarrage des nouveaux sites.

La marge opérationnelle [1] du Groupe s'élève à 725 millions d'euros, soit 6,2 % du chiffre d'affaires contre 6,5 % en 2011. Elle reflète, en particulier, la maîtrise des frais de Recherche et Développement nets et des frais administratifs et commerciaux :

- en matière de Recherche et Développement, Valeo poursuit ses efforts pour répondre à la croissance du niveau des prises de commandes. Sur 2012, les dépenses de Recherche et Développement brutes atteignent 1 milliard d'euros, en hausse de 14,4 % par rapport à 2011. Les dépenses de Recherche et Développement nettes, quant à elles, croissent de 6,6 % et s'élèvent à 598 millions d'euros soit 5,1 % du chiffre d'affaires, affichant une baisse de 0,1 point par rapport à 2011. Il convient de noter que les coûts de Recherche et Développement capitalisés sont en hausse à 244 millions d'euros, en ligne avec l'augmentation du nombre de projets en cours de développement consécutive à la hausse des prises de commandes et avec l'amélioration de la marge de ces projets ;
- les frais administratifs et commerciaux, quant à eux, s'élèvent à 625 millions d'euros et sont stables à 5,3 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel** du Groupe s'établit à 672 millions d'euros, soit 5,7 % du chiffre d'affaires, après prise en compte des autres produits et charges, en particulier la provision relative à la moins-value de cession de l'activité Mécanismes d'accès, et des frais juridiques engagés dans le cadre des enquêtes de concurrence.

Le coût de l'endettement financier net totalise 103 millions d'euros, en augmentation de 32 millions d'euros par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en place de nouveaux financements à long terme (échéances 2017 et 2018) dans un contexte de placement des liquidités à des taux d'intérêt à court terme très bas.

La quote-part des résultats dans les entreprises associées est un produit net de 14 millions d'euros. Compte tenu du taux effectif d'impôt de 27 % et des intérêts minoritaires de 25 millions d'euros sur la période, **le résultat net part du Groupe** s'élève à 380 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à 2011, à 3,2 % du chiffre d'affaires. **Le résultat de base par action** s'inscrit en baisse de 11 % à 5,03 euros par action. Hors éléments non récurrents [2], le résultat net part du Groupe et le résultat de base part du Groupe par action s'élèvent à respectivement 420 millions d'euros et 5,56 euros.

La rentabilité des capitaux employés [1] (ROCE) ainsi que celle du **taux de rendement des actifs** [1] (ROA), respectivement de 28 % et 17 %, sont impactées par l'augmentation des investissements pour soutenir la croissance des prises de commandes.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

(2) Le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents correspond au résultat net du Groupe retraité des « autres produits et charges » nets d'impôts et de l'écart d'acquisition négatif sur la société Detroit Thermal Systems enregistré en « quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

5.1.3 Information sectorielle

Croissance du chiffre d'affaires sur l'année 2012, dans tous les Pôles

Malgré un environnement économique difficile en Europe, tous les Pôles du Groupe affichent une croissance de leur chiffre d'affaires.

À l'image de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires de chaque Pôle évolue en fonction de son mix géographique et client et de la part relative du marché du remplacement dans son activité.

Chiffre d'affaires *(en millions d'euros)*	**2012***	**2011***	**Variation chiffre d'affaires**	**Variation chiffre d'affaires première monte****
Systèmes de Propulsion	3 266	3 126	+ 4 %	- 1 %
Systèmes Thermiques	3 340	3 140	+ 6 %	+ 4 %
Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	2 510	2 157	+ 16 %	+ 2 %
Systèmes de Visibilité	2 734	2 549	+ 7 %	+ 2 %

* *Incluant les ventes intersecteurs.*
** *À périmètre et taux de change constants.*

Le chiffre d'affaires du Pôle Systèmes de Propulsion atteint 3 266 millions d'euros en hausse de 4 %. La performance de son chiffre d'affaires première monte, en baisse de 1 % à périmètre et taux de change constants, est marquée principalement par le poids relatif plus faible des clients japonais dans son activité.

Le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 16 % à 2 510 millions d'euros. Il bénéficie, au cours du premier semestre, d'un effet périmètre favorable lié à l'intégration de Niles au 1er juillet 2011.

EBITDA [1] *(en % du chiffre d'affaires)*	**2012**	**2011**	**Variation**
Systèmes de Propulsion	10,1	8,6	+ 1,5 pt
Systèmes Thermiques	11,5	11,4	+ 0,1 pt
Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	11,9	12,2	- 0,3 pt
Systèmes de Visibilité	8,0	10,9	- 2,9 pts

L'évolution de l'EBITDA [1] du Pôle Systèmes de Visibilité est affectée par la faiblesse du marché du remplacement et les coûts liés aux démarrages de nouveaux projets.

Il convient de noter le redressement de la rentabilité du Pôle Systèmes de Propulsion au cours de l'année 2012.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

5.1.4 Structure financière

Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés s'établissent à 2 195 millions d'euros contre 2 080 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation nette de 115 millions d'euros s'explique essentiellement par un résultat consolidé de la période de 405 millions d'euros, le versement aux actionnaires du Groupe d'un dividende de 106 millions d'euros, par des écarts actuariels négatifs de 138 millions d'euros relatifs aux engagements de retraites comptabilisés dans l'état du résultat global nets d'impôts différés conformément à l'option offerte par IAS 19.

Provisions

L'état de la situation financière au 31 décembre 2012 fait ressortir un montant total de provisions de 1 338 millions d'euros (dont 1 085 millions pour la part à long terme), à comparer à 1 256 millions d'euros (dont 994 millions pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 916 millions d'euros (dont 862 millions d'euros pour la part long terme) à la clôture de l'exercice, soit une hausse nette de 140 millions d'euros par rapport à fin 2011. Les écarts actuariels ont eu un impact à la hausse de 165 millions d'euros en 2012. La baisse des taux d'actualisation retenus pour l'Europe a largement contribué à l'augmentation de l'engagement. Par ailleurs, le classement des passifs de l'activité Mécanismes d'accès en passifs destinés à être cédés a entraîné une diminution du total des provisions de 21 millions d'euros, dont 12 millions relatifs aux engagements de retraite.

Le total des provisions pour coûts sociaux et de restructuration diminue de 16 millions d'euros sur l'exercice 2012 et s'élève à 44 millions d'euros. Cette baisse correspond notamment aux dépenses de l'année et aux reprises des soldes résiduels relatifs au plan de réduction des effectifs lié à la mise en œuvre de la nouvelle organisation, initié en 2010.

Les autres provisions passent de 420 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 378 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles comprennent un montant de 185 millions d'euros au titre de la garantie clients et 193 millions d'euros au titre des autres risques et litiges. Ce montant de 193 millions d'euros correspond principalement à des provisions de nature fiscale pour 66 millions d'euros, environnementale pour 20 millions d'euros et également, à hauteur de 94 millions d'euros, à la couverture de risques sociaux dont l'amiante et divers autres contentieux liés aux activités opérationnelles de Valeo dans différentes parties du monde.

Flux de trésorerie et endettement

Les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles augmentent en 2012 pour s'établir à 938 millions d'euros contre 899 millions d'euros en 2011. Cette hausse reflète l'augmentation de la capacité d'autofinancement pour 76 millions d'euros partiellement compensée par la variation défavorable du besoin en fonds de roulement à hauteur de 49 millions d'euros sur l'année 2012 et par des décaissements d'impôts plus importants qu'en 2011.

Les flux de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles de 2012 correspondent à une utilisation de trésorerie de 872 millions d'euros, soit une hausse de 28 % par rapport aux investissements de 2011 qui s'établissaient à 683 millions d'euros. Compte tenu de prises de commandes record sur les trois dernières années, les investissements ont fortement progressé à la fois en 2011 et en 2012.

Le *cash flow* libre, correspondant aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles (938 millions d'euros) diminués des décaissements nets sur les immobilisations incorporelles et corporelles, (857 millions d'euros), s'élève à 81 millions d'euros contre 232 millions d'euros en 2011.

Les variations de périmètre (acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise) se sont traduites en 2011 par un décaissement net de 269 millions d'euros correspondant pour l'essentiel aux acquisitions des sociétés Niles pour 261 millions d'euros et CPT pour 28 millions d'euros et également à la prise de contrôle de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International qui a eu une incidence favorable de 20 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe. En 2012, les décaissements sur acquisitions de participations s'élèvent à 19 millions d'euros correspondant au complément de prix versé en début d'année pour l'acquisition de Niles, à 50 % du prix payé pour l'acquisition de Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems et à l'impact de la prise de contrôle de Foshan

Ichikoh Valeo Lighting Systems Co. Ltd intervenue dans le cadre de l'alliance avec Ichikoh.

En 2012, les flux nets de trésorerie sur opérations de financement incluent principalement les décaissements du dividende versé aux actionnaires de Valeo pour 106 millions d'euros, d'intérêts financiers nets pour 66 millions d'euros, ainsi que les remboursements d'emprunts long terme à hauteur de 368 millions d'euros (emprunts syndiqués, rachat partiel de l'émission obligataire à échéance 2013) et le rachat de la participation de 45 % dans la société chinoise Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co.Ltd pour 52 millions d'euros. Ces décaissements sont compensés par des souscriptions d'emprunts long terme à hauteur de 530 millions d'euros correspondant principalement à l'émission obligataire 2012 pour 500 millions d'euros. Au total, les flux nets sur opérations de financement ressortent à – 60 millions d'euros en 2012 contre une utilisation de trésorerie de 1 million d'euros en 2011.

Le *cash flow* net s'élève à -180 millions d'euros. Il correspond au *cash flow* libre (81 millions d'euros) après prise en compte (i) des flux d'investissement relatifs aux acquisitions et cessions de participations (respectivement -19 et -10 millions d'euros) et à la variation de certains éléments inscrits en actifs financiers non courants (-5 millions d'euros) et (ii) des flux sur opérations de financement relatifs aux dividendes versés (-124 millions d'euros), aux ventes (rachats) d'actions propres (+23 millions d'euros), aux intérêts financiers versés et reçus (-66 millions d'euros), et aux rachats de participations sans prise de contrôle (-60 millions d'euros).

La trésorerie nette consolidée augmente de 19 millions d'euros, contre une baisse de même montant en 2011.

L'endettement financier net [1] ressort à 763 millions d'euros (dont 23 millions d'euros relatifs à l'activité Mécanismes d'accès) au 31 décembre 2012 en hausse par rapport à fin décembre 2011 où il s'est établi à 523 millions d'euros. L'augmentation nette de la dette traduit les efforts d'investissements importants réalisés par le Groupe en 2012 à la fois pour ses investissements industriels dans ses usines et pour financer sa Recherche et Développement et ainsi faire face à la très forte progression de son carnet de commandes au cours des 3 dernières années. Le ratio de l'endettement financier net rapporté à l'EBITDA [1] s'établit à 0,61 fois le montant de l'EBITDA et le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres (hors participations ne donnant pas le contrôle) est de 37 % au 31 décembre 2012 contre 27 % au 31 décembre 2011.

Investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Exercice 2012

Pour soutenir les niveaux record des prises de commandes atteints ces dernières années, les investissements comptabilisés sur l'exercice 2012 ont progressé de 23 % par rapport à 2011. Ces investissements de 879 millions d'euros, soit 7,5 % du chiffre d'affaires se composent de 607 millions d'euros d'immobilisations corporelles [2], de 272 millions d'euros d'immobilisations incorporelles [2] dont 244 millions d'euros pour les dépenses de développement capitalisées.

Le Groupe a poursuivi ses investissements dans les zones géographiques en forte croissance : en Asie, en Europe de l'Est et au Mexique qui ont représenté respectivement 28 %, 17 % et 12 % des investissements corporels. L'effort d'investissement en Europe de l'Ouest reste important (35 %) compte tenu de la croissance de Valeo supérieure à celle du marché. Les investissements de 2012 ont été importants pour la création et l'extension capacitaire d'usines en Chine, Mexique, Corée, et Pologne. Les principaux investissements industriels ont été réalisés par les Lignes de Produits Éclairage, Convertisseurs de couple, Systèmes électriques et Échangeurs thermiques.

Conformément à sa stratégie de développement en Asie et dans les pays émergents et dans le domaine des technologies visant à la réduction des émissions de CO_2, Valeo a annoncé les opérations suivantes :

- le 29 octobre 2012, la création de la société Detroit Thermal Systems (DTS) avec V. Johnson Enterprises, afin d'acquérir l'activité Systèmes de climatisation de Automotive Components Holdings (ACH) actuellement située sur le site de Sheldon Road, dans le Michigan ;
- le 7 septembre 2012, le renforcement de l'alliance avec son partenaire Ichikoh en créant une société regroupant les moyens des deux partenaires dans les activités Éclairage sur le territoire chinois. Cette dernière est détenue à 85 % par Valeo et 15 % par Ichikoh ;
- le 23 avril 2012, le rachat des intérêts minoritaires dans sa filiale Valeo Automotive Air Conditioning Hubei située en Chine, filiale que Valeo détenait précédemment à 55 %.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296

(2) Montant des acquisitions (Cf. Notes 5.2 et 5.3 des notes annexes aux états financiers consolidés pages 229 - 231).

Exercice 2011

Compte tenu du carnet de commandes très élevé en 2010 et en 2011 et d'un périmètre élargi, les investissements comptabilisés sur l'exercice 2011 ont progressé de 53 % par rapport à l'année précédente. Ces investissements de 717 millions d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires se composent de 524 millions d'euros d'immobilisations corporelles [(1)], de 193 millions d'euros d'immobilisations incorporelles [(1)] dont 177 millions d'euros pour les dépenses de développement capitalisées.

Le Groupe a poursuivi ses investissements dans les zones géographiques en forte croissance : en Asie, en Europe de l'Est et au Mexique qui ont représenté respectivement 25 %, 18 % et 15 % des investissements corporels. L'effort d'investissement en Europe de l'Ouest reste important (37 %) compte tenu de la croissance de Valeo supérieure à celle du marché. Les investissements de 2011 ont été importants pour la création et l'extension capacitaire d'usines en Chine, Mexique, Roumanie, Pologne, Inde, Hongrie, Corée et Brésil. Les principaux investissements industriels ont été réalisés par les Lignes de Produits Convertisseurs de couple, Capteurs à ultrasons, Échangeurs thermiques et Éclairage.

Le 30 juin 2011, Valeo a acquis la société Niles ayant des activités au Japon, en Thaïlande, en Chine et aux États-Unis. Cette croissance externe a permis au Groupe de Produits Contrôles intérieurs du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite de devenir le leader mondial sur son marché.

Valeo a acquis, le 5 décembre 2011, l'activité de la société de développement technologique automobile britannique CPT (Controlled Power Technologies) qui développe la technologie VTES (*Variable Torque Enhancement System*). Valeo devient ainsi le premier équipementier à offrir à ses clients une gamme de compresseurs de suralimentation électrique. Cette société, qui est renommée Valeo Air Management UK est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Propulsion.

Valeo a acquis le 29 décembre 2011 une participation de 80 % dans la société chinoise Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems (spécialiste de l'éclairage) auprès de Chery Technology, filiale du constructeur chinois Chery Automobile. Chery Technology conserve 20 % du capital de la société. Située à Wuhu dans la province d'Anhui, cette filiale, qui a été renommée Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems, est intégrée globalement dans les comptes de Valeo au 1er janvier 2012. Elle conçoit, fabrique et commercialise les produits de Valeo Éclairage principalement pour Chery Automobile sur le marché chinois et est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Visibilité du Groupe.

Le 15 décembre 2011, Valeo a acquis la totalité de la participation de Standard Motor Product Inc. dans la société française Valeo Compresseurs qui commercialise des compresseurs sur le marché de la deuxième monte et pour les poids lourds et véhicules spéciaux.

Exercice 2010

En 2010, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 318 millions d'euros, soit 3,3 % du chiffre d'affaires. Le Groupe a réalisé des investissements capacitaires complémentaires importants dans le Pôle Systèmes de Propulsion pour le développement des activités convertisseurs de couple au Mexique et en Chine et pour le développement des systèmes micro-hybrides (39 millions d'euros) ; et dans le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite pour des lignes capacitaires de capteurs à ultrasons et de caméras (12 millions d'euros).

Afin de bénéficier du potentiel de croissance future, l'effort d'investissement dans les pays émergents, notamment en Asie, en Europe de l'Est et au Mexique, est demeuré à un niveau élevé, de l'ordre de 50 % du montant investi.

Les investissements en immobilisations incorporelles ont atteint 150 millions d'euros correspondant à 1,6 % du chiffre d'affaires, dont 143 millions d'euros correspondant aux dépenses de développement capitalisées.

Le 19 mai 2010, Valeo a acquis les 33,3 % du capital de l'entité indienne de production de systèmes électriques basée à Pune, détenus par le groupe N.K. Minda, portant ainsi sa participation à 100 %.

Valeo n'a effectué aucune prise de participation significative ni aucune prise de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France.

(1) Montant des acquisitions (Cf. Notes 5.2 et 5.3 des Notes annexes aux états financiers consolidés pages 229 - 231).

Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements donnés :

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**
Contrats de location	119	117	121
Avals, cautions et garanties	3	3	4
Engagements irrévocables d'achat d'actifs	222	133	144
Autres engagements	53	92	148
TOTAL	**397**	**345**	**417**

La hausse des engagements irrévocables d'achat d'actifs est significative sur l'exercice, elle reflète un programme d'investissements soutenu en liaison avec des prises de commandes très élevées.

La baisse des autres engagements en 2012 s'explique par la prescription d'une garantie de passif accordée en 2002 dans le cadre d'une cession.

Valeo a obtenu des garanties de passif à hauteur de 59 millions d'euros, pour les acquisitions réalisées en 2012 et en 2011.

Les Notes explicatives relatives à ces engagements figurent dans les Notes annexes aux états financiers consolidés (cf. Note 6.3, au Chapitre 5, section 5.2.6, pages 260 - 261).

5.2 Comptes consolidés 2012 RFA

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant aux pages 188 à 254 et 255 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2012 sous le numéro D.12-0237 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant aux pages 146 à 207 et 208 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011 sous le numéro D.11-0191.

5.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	**2012**	**2011**
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
CHIFFRE D'AFFAIRES	*4.1*	**11 759**	**10 868**
Coût des ventes	*4.2*	(9 811)	(9 025)
MARGE BRUTE		**1 948**	**1 843**
% du chiffre d'affaires		16,6 %	17,0 %
Frais de Recherche et Développement nets	*4.3*	(598)	(561)
Frais commerciaux		(196)	(181)
Frais administratifs		(429)	(397)
MARGE OPÉRATIONNELLE		**725**	**704**
% du chiffre d'affaires		6,2 %	6,5 %
Autres produits et charges	*4.5*	(53)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**672**	**704**
Charges d'intérêts	*4.6*	(117)	(90)
Produits d'intérêts	*4.6*	14	19
Autres produits et charges financiers	*4.7*	(30)	(35)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	*4.8*	14	2
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**553**	**600**
Impôts sur les résultats	*4.9*	(146)	(148)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**407**	**452**
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat des activités abandonnées (net d'impôt)		(2)	(1)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		**405**	**451**
Attribuable aux :			
■ Actionnaires de la société mère		380	427
■ Participations ne donnant pas le contrôle		25	24
Résultat de la période par action :			
■ Résultat de base par action *(en euros)*	*4.10.1*	5,03	5,68
■ Résultat dilué par action *(en euros)*	*4.10.2*	5,03	5,67
Résultat des activités poursuivies par action :			
■ Résultat de base par action *(en euros)*		5,05	5,70
■ Résultat dilué par action *(en euros)*		5,05	5,69

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2012	2011
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**405**	**451**
Quote-part de variation du resultat global provenant des sociétés mises en équivalence	(9)	7
Dont impôts	-	-
Écarts de conversion	(35)	-
Dont impôts	-	-
Couvertures de flux de trésorerie :		
■ profit (perte) porté(e) en capitaux propres	(3)	(25)
■ (profit) perte transféré(e) en résultat de la période	6	4
Dont impôts	*(1)*	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Dont impôts	-	-
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	**(41)**	**(14)**
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(138)	(90)
Dont impôts	*27*	-
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	**(138)**	**(90)**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE NETS D'IMPÔT	**(179)**	**(104)**
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	**226**	**347**
Attribuable aux :		
■ Actionnaires de la société mère	200	316
■ Participations ne donnant pas le contrôle	26	31

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2.3 État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	**31 décembre 2012**	**31 décembre 2011**
ACTIF			
Goodwill [1]	*5.1*	1 322	1 438
Autres immobilisations incorporelles [1]	*5.2*	736	643
Immobilisations corporelles	*5.3*	2 075	1 956
Participations dans les entreprises associées	*5.4*	112	104
Autres actifs financiers non courants		27	91
Actifs d'impôt différé	*5.5*	220	223
Actif non courant		**4 492**	**4 455**
Stocks et en-cours [1]	*5.6*	789	765
Créances clients	*5.7*	1 517	1 705
Autres créances		378	312
Actifs d'impôt exigible		48	20
Autres actifs financiers courants		20	10
Actifs destinés à être cédés	*5.8*	342	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*5.12.4*	1 334	1 295
Actif courant		**4 428**	**4 109**
TOTAL ACTIF		**8 920**	**8 564**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	*5.9.1*	238	238
Primes	*5.9.2*	1 434	1 429
Écarts de conversion	*5.9.3*	183	230
Réserves consolidées	*5.9.4*	197	39
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société		**2 052**	**1 936**
Participations ne donnant pas le contrôle	*5.9.7*	143	144
Capitaux propres		**2 195**	**2 080**
Provisions pour retraites et engagements assimilés - part à plus d'un an	*5.10*	862	712
Autres provisions - part à plus d'un an	*5.11*	223	282
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an	*5.12.2*	1 564	1 494
Autres passifs financiers - part à plus d'un an		17	51
Subventions - part à plus d'un an		19	23
Passifs d'impôt différé [1]	*5.5*	26	26
Passif non courant		**2 711**	**2 588**
Dettes fournisseurs d'exploitation [1]		2 209	2 338
Provisions pour retraites et engagements assimilés - part à moins d'un an	*5.10*	54	64
Autres provisions - part à moins d'un an	*5.11*	199	198
Subventions - part à moins d'un an		14	9
Passifs d'impôt exigible		40	59
Autres dettes [1]		783	826
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	*5.12.2*	440	307
Autres passifs financiers - part à moins d'un an		10	20
Passifs destinés à être cédés	*5.8*	192	-
Crédits à court terme et banques	*5.12.3*	73	75
Passif courant		**4 014**	**3 896**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**8 920**	**8 564**

(1) Pour la période close au 31 décembre 2011, la présentation de l'état de la situation financière a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2012, pour tenir compte des ajustements définitifs du bilan d'acquisition de Niles (cf. Note 2.2.1 page 218) et de Controlled Power Technologies (cf. Note 2.2.3 page 218).Ces ajustements sont globalement non significatifs.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	**2012**	**2011**
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		405	451
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(14)	(2)
Dividendes nets reçus des entreprises associées		3	-
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	*5.13.1*	530	429
Coût de l'endettement financier net		103	71
Charges d'impôt (exigible et différé)		146	148
Capacité d'autofinancement		**1 173**	**1 097**
Impôts versés		(186)	(169)
Variation du besoin en fonds de roulement	*5.13.2*	(49)	(29)
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		**938**	**899**
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(269)	(193)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(603)	(490)
Cessions d'immobilisations corporelles		15	17
Variation nette des actifs financiers non courants		49	17
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	*5.13.3*	(19)	(270)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		(10)	1
Flux nets de trésorerie sur investissements		**(837)**	**(918)**
FLUX SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		(106)	(91)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(18)	(19)
Augmentation de capital en numéraire		5	22
Vente (rachat) d'actions propres		23	(18)
Souscription d'emprunts à long terme	*5.13.4*	530	843
Intérêts financiers versés		(83)	(74)
Intérêts financiers reçus		17	17
Remboursements effectués sur emprunts à long terme	*5.13.4*	(368)	(681)
Rachat de participations sans prise de contrôle	*5.13.5*	(60)	-
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		**(60)**	**(1)**
Incidence des variations des taux de change		**(22)**	**1**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		**19**	**(19)**
Trésorerie nette au 1er janvier		**1 220**	**1 239**
Trésorerie nette en fin de période		**1 239**	**1 220**
Dont :			
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 334	1 295
■ Crédits à court terme et banques		(73)	(75)
■ Part des actifs et passifs destinés à être cédés liés à la trésorerie (1)		(22)	-

(1) Les actifs et passifs de l'activité Mécanismes d'accès sont reclassés au 31 décembre 2012 en actifs et passifs destinés à être cédés (cf. Note 2.1.1 page 216).

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2.5 Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions	*(en millions d'euros)*	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Total des capitaux propres – Attribuables aux actionnaires de la Société	Total des capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres – Total
75 090 160	**Soldes au 1er janvier 2011**	**236**	**1 412**	**230**	**(170)**	**1 708**	**62**	**1 770**
	Dividende distribué	-	-	-	(91)	(91)	(17)	**(108)**
(702 568)	Actions propres	-	-	-	(23)	(23)	-	**(23)**
640 798	Augmentation de capital	2	17	-	-	19	-	**19**
	Paiements en actions	-	-	-	8	8	-	**8**
	Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)	68	**67**
	Transactions avec les actionnaires	**2**	**17**	**-**	**(107)**	**(88)**	**51**	**(37)**
	Résultat de la période	-	-	-	427	427	24	**451**
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	(111)	(111)	7	**(104)**
	Résultat global	**-**	**-**	**-**	**316**	**316**	**31**	**347**
75 028 390	**Soldes au 31 décembre 2011**	**238**	**1 429**	**230**	**39**	**1 936**	**144**	**2 080**
	Dividende distribué	-	-	-	(106)	(106)	(18)	**(124)**
882 333	Actions propres	-	-	-	23	23	-	**23**
192 944	Augmentation de capital	-	5	-	-	5	1	**6**
	Paiements en actions	-	-	-	9	9	-	**9**
	Autres mouvements	-	-	-	(15)	(15)	(10)	**(25)**
	Transactions avec les actionnaires	**-**	**5**	**-**	**(89)**	**(84)**	**(27)**	**(111)**
	Résultat de la période	-	-	-	380	380	25	**405**
	Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(47)	(133)	(180)	1	**(179)**
	Résultat global	**-**	**-**	**(47)**	**247**	**200**	**26**	**226**
76 103 667	**Soldes au 31 décembre 2012**	**238**	**1 434**	**183**	**197**	**2 052**	**143**	**2 195**

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1 Principes comptables 204

1.1 Référentiel appliqué 204
1.2 Bases de préparation 205
1.3 Principes de consolidation 206
1.4 Méthodes de conversion 206
1.5 Chiffre d'affaires 207
1.6 Marge brute, marge opérationnelle et résultat opérationnel 207
1.7 Produits et charges financiers 207
1.8 Impôts courants et différés 207
1.9 Résultat par action 208
1.10 Regroupements d'entreprises et transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle 208
1.11 Immobilisations incorporelles 209
1.12 Immobilisations corporelles 210
1.13 Dépréciation d'actifs 211
1.14 Actifs et passifs financiers 212
1.15 Stocks et en-cours 214
1.16 Paiement fondé sur les actions 214
1.17 Avantages au personnel 214
1.18 Provisions 215
1.19 Subventions 215
1.20 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées 216
1.21 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs 216

NOTE 2 Évolution du périmètre de consolidation 216

2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2012 216
2.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2011 218

NOTE 3 Information sectorielle 219

3.1 Indicateurs clés par Pôle 220
3.2 Réconciliation avec les données du Groupe 221
3.3 Informations par zone géographique 221
3.4 Chiffres d'affaires par principaux clients 222

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat 222

4.1 Chiffre d'affaires 222
4.2 Coût des ventes 222
4.3 Frais de Recherche et Développement nets 223
4.4 Charges de personnel 223
4.5 Autres produits et charges 223
4.6 Coût de l'endettement financier net 225
4.7 Autres produits et charges financiers 226
4.8 Quote-part dans les résultats des entreprises associées 226
4.9 Impôts sur les résultats 226
4.10 Résultat par action 227

NOTE 5 Notes relatives à l'état de la situation financière 228

5.1 *Goodwill* *228*
5.2 Autres immobilisations incorporelles 229
5.3 Immobilisations corporelles 230
5.4 Participations dans les entreprises associées 232
5.5 Impôt différé 233
5.6 Stocks et en-cours 234
5.7 Créances clients 234
5.8 Actifs et passifs destinés à être cédés 235
5.9 Capitaux propres 235
5.10 Provisions pour retraites et engagements assimilés 238
5.11 Autres provisions 244
5.12 Endettement financier 245
5.13 Détail des flux de trésorerie 249

NOTE 6 Informations complémentaires 251

6.1 Instruments financiers 251
6.2 Politique de gestion des risques 254
6.3 Engagements hors bilan 260
6.4 Passifs éventuels 261
6.5 Droit Individuel à la Formation 262
6.6 Transactions avec des parties liées 262
6.7 Coentreprises 263
6.8 Événements postérieurs à la clôture 263

NOTE 7 Liste des sociétés consolidées 264

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent :

- les états financiers de la société Valeo ;
- les états financiers de ses filiales ;
- les états financiers des entreprises sous contrôle conjoint, consolidés selon la méthode proportionnelle ;
- sa quote-part dans l'actif net et le résultat des entreprises associées.

Valeo est un groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour le secteur automobile. Il compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2013.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par *l'International Accounting Standards Board* (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et par l'IASB est consultable sur le site internet de la Commission européenne [(1)].

1.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012

L'amendement à IFRS 7 « Transferts d'actifs financiers - Instruments financiers : information à fournir » a conduit à compléter la Note 5.7 page 234 sur la décomptabilisation de certaines créances clients.

1.1.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012

L'IASB a publié l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global consolidé » qui a été adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012. Cet amendement n'a que peu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe. En effet, l'état du résultat global communiqué par Valeo présentait déjà de manière séparée les éléments recyclables en résultat et ceux non recyclables, ainsi que la part liée à l'impôt.

1.1.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié l'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel », qui a été adopté par l'Union européenne le 6 juin 2012. Cet amendement qui entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2013 ne devrait avoir qu'une influence limitée sur les comptes du Groupe, Valeo comptabilisant déjà les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global (cf. Note 1.17 page 214).

Le premier impact à prévoir est la reconnaissance immédiate des engagements liés aux coûts des services passés non reconnus. Ceci aurait représenté une augmentation de 4 millions d'euros de la provision pour engagements retraites au 31 décembre 2012 (5 millions d'euros au 31 décembre 2011) en contrepartie des autres éléments du résultat global. L'impact de ce changement sur le compte de résultat consolidé de 2011 et 2012 aurait été non significatif.

Le deuxième impact attendu concerne la modification du rendement attendu des actifs du fait de la prise en compte d'un taux de rendement égal au taux d'actualisation, quelle que soit l'allocation stratégique des actifs des fonds de pension. Ce changement de taux de rendements des actifs aurait généré une réduction du produit financier de 9 millions d'euros sur 2012 (5 millions d'euros sur 2011) dans les autres produits et charges financiers et un gain actuariel du même montant dans les autres éléments du résultat global. Il génèrera une réduction du produit financier de 11 millions d'euros sur 2013 dans les autres produits et charges financiers et un gain actuariel du même montant dans les autres éléments du résultat global.

(1) http:ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm.

L'IASB a également publié les normes suivantes sur la consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée dorénavant intitulée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée dorénavant intitulée « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » ;

Ces normes ont été adoptées le 11 décembre 2012 par l'Union européenne et sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, soit un différé d'un an par rapport à la date d'application fixée par l'IASB.

Sur la base des travaux effectués, seule IFRS 11 devrait avoir des impacts significatifs sur les comptes du Groupe. En effet, le Groupe applique l'intégration proportionnelle pour ses coentreprises. L'analyse des contrats de partenariats sur ces coentreprises conduit à qualifier l'ensemble de ces coentreprises en *joint-ventures* et non en *joint-operations*. De fait, ces coentreprises seraient comptabilisées selon IFRS 11 selon la méthode de la mise en équivalence. Sur le compte de résultat, tel que publié cette année, ce changement aurait généré une baisse du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 419 millions d'euros sur 2012 (410 millions d'euros sur 2011) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 15 millions d'euros sur 2012 (30 millions d'euros sur 2011). A l'inverse, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence aurait été augmenté de 11 millions d'euros sur 2012 (26 millions d'euros également sur 2011). Les montants inclus en 2011 et 2012 dans les comptes consolidés du Groupe au titre des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle sont explicités en Note 6.7 page 263.

L'IASB a aussi publié IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, ainsi que les amendements à IAS 12, IAS 32 et IFRS 7. Sur la base des premiers travaux effectués, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés lié à l'adoption de cette norme et de ces amendements.

1.1.4 Normes, amendements et interprétations publiés par IASB, non encore adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012

La procédure annuelle d'amélioration des IFRS publiée en mai 2012 ne devrait pas avoir d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe.

1.1.5 Rappel des options de transition IFRS 1

Lors de la transition aux IFRS en 2005, conformément à la norme IFRS 1, le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter rétrospectivement les points suivants :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 (norme IFRS 3) ;
- les engagements de retraites et avantages similaires (norme IAS 19) conduisant ainsi à une remise à zéro, au 1er janvier 2004, des écarts actuariels antérieurement constatés selon les principes comptables français ;
- la conversion des comptes des entreprises étrangères (norme IAS 21) donnant ainsi lieu à l'annulation des écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- seuls les instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 (norme IFRS 2) ont fait l'objet d'un retraitement.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international (cf. Chapitre 2, section 2.1 "Principaux risques" pages 56 à 66).

Dans un contexte où les incertitudes restent élevées notamment en Europe, le Groupe s'est particulièrement appuyé sur les données prévisionnelles du marché automobile, ainsi que sur son propre carnet de commandes et ses perspectives de développement sur les marchés émergents, pour construire les plans moyen terme et le budget qui ont été utilisés pour réaliser les tests d'impairment des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et des *goodwill*.

Les plans moyen terme pour la période 2013-2017 sont fondés sur :

- une hypothèse de production automobile mondiale de 101 millions de véhicules à l'horizon 2017, soit une croissance moyenne de 4,5 % par an sur la période du plan. Cette hypothèse est cohérente avec plusieurs prévisions d'organismes externes indépendants, disponibles en octobre 2012, date à laquelle le plan a été mis à jour. A l'horizon de ce plan, l'Asie et le Moyen-Orient devraient représenter 54 % de la production totale, l'Europe et l'Afrique 24 %, l'Amérique du Nord 17 % et l'Amérique du Sud 5 % ;

- des hypothèses de devises qui s'appuient sur les prévisions d'un panel de banques : les cours de change retenus pour les principales devises du plan s'établissent pour 1 euro à 1,34 pour le dollar américain sur l'ensemble du plan, à 7,90 pour le yuan chinois en fin de plan, à 107 pour le yen japonais, à 1 380 pour le won coréen et 2,29 pour le real brésilien ;
- les ventes du Groupe sont prévues en fonction des commandes connues au moment de la préparation du plan et en fonction des prévisions de commandes qui seront acquises sur la période du plan. Ces objectifs de commandes représentent moins de 30 % des ventes cumulées sur les cinq années de prévisions en première monte et autour de 50 % des ventes première monte de la dernière année.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Valeo soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour la période close au 31 décembre 2012 portent principalement :

- sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Notes 1.12 page 210, 1.13 page 211 et 4.5.2 page 224) ;
- sur l'estimation des provisions, en particulier pour les engagements retraites et avantages assimilés et pour les risques liés à la garantie (cf. Notes 5.10 page 238 et 5.11 page 244) ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés (cf. Note 5.5 page 233).

1.3 Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée pour la consolidation des états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint d'au moins deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est présentée, ligne par ligne, avec les éléments similaires des entreprises intégrées globalement dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les sociétés dans lesquelles Valeo exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à enregistrer le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue après la date d'acquisition, résultats éventuellement retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe. Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable sont exercés.

1.4 Méthodes de conversion

1.4.1 États financiers libellés en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion ».

1.4.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro.

Ces différences de change sont alors comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôt, jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou au moment où le remboursement partiel ou total de ces emprunts ou dettes devient hautement probable.

A compter de la date de déqualification de l'investissement net, les écarts de conversion afférents à l'encours restant sont comptabilisés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat consolidé. Les écarts de conversion comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global ne sont recyclés en résultat qu'à la date de cession partielle ou totale de la filiale. Le Groupe examine au cas par cas si les remboursements partiel ou total de l'emprunt ou dette constituent une sortie partielle ou totale de la filiale.

1.5 Chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis, ainsi que l'ensemble des revenus sur outillages. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels ainsi que de la TVA et autres taxes. Le chiffre d'affaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens cédés.

Dans le cas où le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, les contributions éventuelles reçues des clients sont étalées sur la durée de vie industrielle du projet dans la limite de 4 ans.

1.6 Marge brute, marge opérationnelle et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, ce dernier correspondant pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

La marge opérationnelle correspond à la marge brute diminuée des frais de Recherche et de Développement nets ainsi que des frais commerciaux et administratifs.

Les frais de Recherche et de Développement nets sont constitués des coûts encourus sur la période, y compris les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés, minorés des contributions reçues de clients sur frais de développement, des ventes de prototypes, du crédit d'impôt recherche et de la quote-part rapportée au résultat des subventions accordées au Groupe pour la Recherche et le Développement. Les contributions reçues des clients, relatives à des projets dont les coûts de développement sont capitalisés, sont différées et rapportées au compte de résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants dans la limite de 4 ans. Les subventions reçues sont enregistrées en résultat en fonction de l'avancement des dépenses des projets auxquels ces aides se rapportent.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- les impôts sur les résultats ;
- le résultat des activités abandonnées.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

1.7 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts versés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de taux ;
- les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39 sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change ou d'achats des métaux non ferreux ;
- les dépréciations pour risque de crédit et les pertes sur créances irrecouvrables, en cas de défaut de crédit du client et le coût des assurances crédit ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés, pour tenir compte du passage du temps ;
- le rendement attendu des fonds affectés à la couverture des engagements de retraites et assimilés.

1.8 Impôts courants et différés

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de

la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté. Le revenu imposable pris en compte est celui obtenu sur une période de 5 ans. Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale. Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Les actifs et passifs d'impôts exigibles sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et si cette même autorité fiscale permet à l'entité fiscale de faire ou de recevoir un seul paiement net. En France, Valeo a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime. Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).

1.9 Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de la période de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat de la période dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

1.10 Regroupements d'entreprises et transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique de façon prospective les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non

acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un *goodwill* est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un *goodwill* au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Depuis le 1er janvier 2010, les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du *goodwill* uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

La norme IAS 27 révisée a modifié la comptabilisation des transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle, dont les variations, en l'absence de changement de contrôle, sont désormais comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en Note 1.13 page 211.

1.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 38. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 1.13 page 211.

1.11.1 Coûts de développement

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à des projets d'application spécifique pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus. Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit sont enregistrés dans les charges de la période. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

Ils sont ensuite amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série.

1.11.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévue :

■ Logiciels	3 à 5 ans
■ Brevets et licences	en fonction des durées d'utilisation ou de protection
■ Actifs représentatifs des relations clients acquises	au maximum 25 ans
■ Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

1.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût conformément à la norme IAS 16. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la Note 1.13 page 211.

1.12.1 Durée et méthode d'amortissement

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

■ Constructions	20 ans
■ Agencements et installations générales	8 ans
■ Matériels et équipements industriels	8 à 15 ans
■ Autres immobilisations corporelles	3 à 8 ans

Conformément à IAS 16, la valeur résiduelle ainsi que la durée d'utilité des immobilisations doivent être révisées, au moins à chaque fin de période annuelle. Une revue des durées d'utilité des immobilisations classées en « Matériels et équipements industriels » a conduit à modifier au 1er juillet 2012 les durées d'utilité de certaines d'entre elles de 8 ans à 12 ou 15 ans. Ce changement concerne principalement les moyens de transformation (presses) et les moyens de traitement thermique et de surface.

Conformément à IAS 8, ces changements ont été comptabilisés comme un changement d'estimation comptable et ont conduit à modifier, de manière prospective, les durées d'utilité résiduelles des immobilisations concernées. Ceci s'est appliqué aux immobilisations non encore entièrement amorties au 1er juillet 2012 et à toutes les nouvelles immobilisations mises en service au cours du deuxième semestre 2012.

Ce changement s'est traduit par une réduction de la charge d'amortissement du deuxième semestre 2012 de 14 millions d'euros. Sur 2013, l'impact de ce changement est estimé à 28 millions d'euros.

1.12.2 Outillages

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire.

Les éventuels financements reçus des clients sur les outillages immobilisés sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière et sont rapportés au compte de résultat en chiffre d'affaires proportionnellement aux amortissements de ces biens.

Les outillages sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, soit 4 ans au maximum.

1.12.3 Location financement

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- les actifs correspondants sont inscrits au commencement du contrat de location en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés conformément à la Note 1.13 page 211;
- les engagements financiers qui en découlent figurent en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont traités en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des

contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat. Le montant des loyers restant à courir est donné en Note 6.3.3 pages 260 - 261.

1.13 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur. Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation sont une marge prévisionnelle opérationnelle négative sur l'exercice ou une chute prévisionnelle des ventes supérieure à 20 % sur l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

1.13.1 UGT et Goodwill

Les UGT sont des entités opérationnelles générant des cash-flows indépendants. Dans l'organisation du Groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production appartenant à la même Ligne de Produits ou au même Groupe de Produits. Elles sont au nombre de 27 à fin 2012. C'est à ce niveau que l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est testé, en cas d'indice de perte de valeur, à l'exception des immobilisations corporelles et incorporelles inutilisées qui font l'objet d'un test de dépréciation spécifique.

Les *goodwill* sont testés au niveau des Pôles tels que définis dans la Note 3 page 219 relative à l'information sectorielle. Les Pôles correspondent à des regroupements d'UGT qui représentent les niveaux auxquels les *goodwill* sont suivis par le Groupe.

Les *goodwill* ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel en fin d'année suivant la même méthode et les mêmes hypothèses que celles retenues pour les UGT, telles que décrites dans la Note 1.13.2 ci-dessous.

1.13.2 Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de *goodwill*, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un groupe d'actifs du Groupe, Valeo utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La valeur d'utilité des UGT et des *goodwill* est déterminée selon la méthode suivante :

- les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale sont actualisés ;
- au-delà de ces cinq années, les flux futurs de trésorerie à perpétuité sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini appliqué sur la prévision de trésorerie normative, qui correspond à celle de la dernière année du plan moyen terme, retraitée si nécessaire des éléments non récurrents ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs). Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts. L'utilisation d'un taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables similaires à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les tests sont réalisés selon les hypothèses suivantes :

- les prévisions utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement ;
- le taux de croissance à l'infini s'établit à 1 %. Il est à noter que ce taux, identique à celui retenu pour l'exercice 2011, reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe ;
- le taux d'actualisation (WACC) calculée s'élève à 9,0 % après impôts (identique à 2011) selon la méthode définie en 2007 par un expert indépendant. Cette méthode repose notamment sur un échantillon d'une vingtaine de sociétés du secteur de l'équipement automobile. Ce WACC inclut notamment une prime de risque de marché de 5,0 % (contre 4,5 % en 2011), un taux sans risque de 1,6 % (contre 2,5 % en 2011) et un béta sectoriel de 1,6 (identique à 2011).

Ces hypothèses clés sur le taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation sont identiques pour chaque regroupement d'UGT auquel sont affectés les *goodwill*. En effet, l'organisation, mise en place en 2010 pour répondre à la mondialisation croissante des marchés automobiles et des clients, a permis la création de Pôles présentant globalement

d'importantes similarités en termes de positionnement et de marchés, avec une implantation géographique mondiale et une présence auprès des principaux constructeurs automobiles mondiaux.

Les prévisions, quant à elles, sont construites au niveau le plus fin, par UGT, en se basant sur les données prévisionnelles détaillées du marché automobile par constructeur, par pays et par modèle ou motorisation et en prenant en compte les développements prévus dans le carnet de commande de l'UGT. Les hypothèses clés communes prises en compte sur les données macro-économiques sont décrites dans la Note 1.2 page 205 sur les bases de préparation.

Pour les immobilisations inutilisées, le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur de revente diminuée des coûts de vente et de constater une perte de valeur, si nécessaire.

1.13.3 Affectation et reprise de perte de valeur

La perte de valeur à constater sur une UGT est allouée aux actifs de l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill* peut être reprise s'il existe des indices que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne peut être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.14 Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39.

1.14.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés initialement à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée dans les autres éléments du résultat global ou dans le résultat de la période en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur. Les pertes et gains latents constatés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Les titres non cotés pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût. Ces actifs sont classés en actifs financiers non courants.

1.14.2 Prêts et créances à long terme

Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Ils figurent dans l'état de la situation financière, sur la ligne « Actifs financiers non courants ».

1.14.3 Autres actifs et passifs financiers non courants

Cette catégorie regroupe essentiellement les dépôts de garantie et les instruments financiers dérivés dont le sous-jacent est un élément non courant.

Les dépôts de garantie sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les instruments dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers non courants ou autres passifs financiers non courants, lorsque la transaction sous-jacente a une échéance long terme (supérieure à un an). L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différent selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants dans l'état de la situation financière, l'élément couvert de ces actifs ou passifs est évalué à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

1.14.4 Actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales, les instruments financiers dérivés dont le sous-jacent est un élément courant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

■ Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques. Elle est comptabilisée en résultat opérationnel ou, si elle est liée à un risque de cessation de paiement du débiteur, en autres produits et charges financiers.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée et une dette financière est reconnue pour le montant escompté.

■ Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants, pour les transactions couvertes dont l'échéance intervient dans les 12 mois. La comptabilisation des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est analogue à celle mentionnée dans la section relative aux autres actifs et passifs financiers non courants.

■ Change

Les instruments financiers dérivés de change, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne répondent pas toujours aux critères de la comptabilité de couverture. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier. Elle est généralement compensée par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes.

Le Groupe a recours à la comptabilité de couverture pour un nombre limité de transactions futures hautement probables, généralement significatives. Dans ce cas, la variation de valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour la part efficace et est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est inscrite en autres produits et charges financiers.

■ Matière

En principe, le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs. Les pertes et gains relatifs à la part efficace de la couverture sont reclassés des autres éléments du résultat global en résultat opérationnel lorsque la position couverte affecte le résultat. Les pertes et gains liés à la part inefficace sont comptabilisés en autres produits et charges financiers. Lorsqu'il s'avère qu'une transaction prévue n'est plus hautement probable, le montant des gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en autres produits et charges financiers.

■ Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de juste valeur lorsqu'il utilise des *swaps* de taux d'intérêts pour échanger le taux des dettes à taux fixe contre des dettes à taux variable. Les variations de juste valeur des dettes financières, liées à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont alors comptabilisées en autres produits et charges financiers de la période.

Lors de la mise en place d'une couverture d'un emprunt à taux variable, le Groupe se protège contre les variations de flux relatives aux paiements des intérêts. Cette couverture est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur et comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en autres produits et charges financiers au compte de résultat pour la part inefficace. Les montants accumulés en autres éléments du résultat global au titre de la part efficace de la couverture sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges d'intérêts de l'emprunt couvert.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 ; leur variation de juste valeur est comptabilisée en autres produits et charges financiers de la période.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM monétaire et monétaire court terme), de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à trois mois, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

L'ensemble des éléments inclus dans ce poste sont qualifiés d'équivalents de trésorerie, car ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique de faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

1.14.5 Dettes financières

■ Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à

partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture. Elles sont réévaluées à leur juste valeur, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêts.

■ **Crédits à court terme et banques**
Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité inférieure à 3 mois et sont évalués au coût amorti.

1.15 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières ou marchandises sont valorisés au coût d'achat.

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production. Ce coût de production comprend le coût des matières et fournitures mises en œuvre, de la main-d'œuvre de production et des autres frais directs de production et des frais indirects d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production.

Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » *(First In, First Out)* et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Comme présenté en Note 1.12.2 page 210, les outillages spécifiques à un projet sont comptabilisés en stocks jusqu'à leur cession lorsque le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés ces équipements reviennent au client. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

1.16 Paiement fondé sur les actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options). Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'options potentiellement exerçables. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations.

1.17 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19.

1.17.1 Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

1.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations, ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

Pour les régimes à prestations définies, une obligation est donc comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

La provision pour retraites et engagements assimilés est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non reconnus. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente

des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise.

La détermination de ces provisions pour retraites repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macro-économiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation. Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture sont déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Ces taux pour 2012 et 2011 sont présentés en Note 5.10.2 page 239.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global nets d'impôts différés conformément à l'option offerte par IAS 19.

Un coût des services passés peut être engendré lors de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies. Pour les avantages à long terme, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Pour les avantages de retraite et assimilés, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restante d'acquisition des droits.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- l'effet de la désactualisation de l'engagement et le rendement attendu des actifs de couverture qui sont comptabilisés en résultat financier.

1.18 Provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Des provisions pour garantie sont constituées pour couvrir le coût estimé des retours des produits vendus. Elles se décomposent en provisions statistiques et provisions pour risques de qualité spécifiques. Les provisions pour garantie statistiques couvrent les risques liés aux engagements de garantie contractuels. Le calcul de la provision s'appuie à la fois sur des données historiques et des calculs de probabilité. La provision pour risques de qualité spécifiques couvre les coûts liés à des situations ponctuelles excédant le cadre de la garantie normale. Les charges correspondantes sont enregistrées dans le coût des ventes.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts variables inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Les provisions comprennent également des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale liés à l'exploitation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps (« désactualisation ») est enregistrée en résultat dans les autres produits et charges financiers.

1.19 Subventions

Ce poste comprend les aides reçues d'organismes publics pour soutenir les dépenses engagées par le Groupe dans le cadre notamment de ses projets de Recherche et Développement et d'investissements. Il comprend également les avantages résultant de financements accordés à taux bonifié.

Ces subventions sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. Elles sont ensuite rapportées au compte de résultat dans la marge opérationnelle au même rythme que les coûts qu'elles financent.

1.20 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés, le cas échéant, sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé « diminué des frais liés à la vente ». Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement. Dans le cas des actifs qui n'ont pas été classés en activité abandonnée, les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5 une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, nets d'impôt, sur une ligne distincte du compte de résultat. Le même traitement est appliqué de manière comparative au compte de résultat de l'exercice précédent.

1.21 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes antérieurement publiées dans les cas :

- d'activités répondant aux critères de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées ;
- de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente) ;
- de changements de méthodes comptables (sous réserve de dispositions transitoires contraires lors de la première application de nouvelles normes) ;
- de corrections d'erreurs.

En lien avec l'ajustement du bilan d'acquisition de Niles (cf. Note 2.2.1 page 218), comptabilisé au cours du premier semestre 2012, et de l'ajustement du bilan d'acquisition de CPT (cf. Note 2.2.3 page 218) comptabilisé sur 2012, la présentation de l'état de la situation financière consolidée a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2012. Les impacts sont globalement non significatifs.

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2012

2.1.1 Projet de vente de l'activité Mécanismes d'accès

Le 25 juin 2012, Valeo avait annoncé que des négociations étaient en cours afin de céder son activité Mécanismes d'accès incluse dans le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite, au groupe japonais U-Shin. En conséquence, conformément aux critères énoncés dans IFRS 5, les actifs et passifs de l'activité Mécanismes d'accès avaient été classés en actifs et passifs destinés à être cédés dans l'état de la situation financière consolidée à compter du 30 juin 2012. Valeo avait comptabilisé ainsi ce groupe d'actifs et de passifs, sa valeur comptable étant recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le détail des montants reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2012 est présenté en Note 5.8 page 235. Ce reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés s'accompagne d'un arrêt des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dédiées à cette activité, qui a généré une réduction de la charge d'amortissements de 12 millions d'euros sur le deuxième semestre 2012.

L'activité Mécanismes d'accès de Valeo est essentiellement mécanique et regroupe des produits tels que verrous, antivols de direction, poignées et serrures. En 2012, elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 569 millions d'euros (607 millions d'euros en 2011) et à la marge opérationnelle du Groupe à hauteur de 15 millions d'euros (14 millions d'euros en 2011). Valeo Mécanismes d'accès emploie 4 500 personnes sur 12 sites industriels implantés principalement en Europe et en Amérique du Sud. Ce projet de cession s'inscrit dans la stratégie de Valeo visant à se focaliser sur la réduction des émissions de CO_2 et l'accélération de sa croissance en Asie et dans les pays émergents.

Dans un contexte économique particulièrement tendu en Europe, Valeo a annoncé, le 30 novembre 2012, la signature d'un contrat portant sur la cession de son activité Mécanismes d'accès au groupe japonais U-Shin sur la base d'une valeur d'entreprise de 223 millions d'euros. La réalisation de la cession a reçu l'approbation des autorités de la concurrence le 7 février 2013 et devrait intervenir au plus tard le 31 mars 2013.

Sur la base des informations disponibles à la clôture, Valeo a estimé les probables conséquences de la cession et a comptabilisé à ce titre une perte de valeur de 44 millions d'euros, enregistrée en autres produits et charges. Ce montant inclut 15 millions d'euros pour les coûts informatiques, juridiques et opérationnels à venir directement liés à la vente et à la mise en autonomie de l'activité cédée.

2.1.2 Renforcement de l'alliance entre Valeo et Ichikoh dans l'éclairage en Chine

Dans le cadre de sa stratégie de développement en Asie, Valeo a annoncé en septembre 2012 un renforcement de l'alliance avec son partenaire Ichikoh en Chine. Cette opération s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle entité juridique, Valeo Ichikoh Holding Ltd, regroupant l'activité Éclairage des deux partenaires sur le territoire chinois. Au sein de cette société, Valeo et Ichikoh détiennent respectivement 85 % et 15 %.

La création de cette entité s'est accompagnée de modifications des détentions directes et indirectes, par voie d'échange, des sociétés incluses dans le périmètre de cette alliance avec notamment les opérations suivantes :

- prise de contrôle de la société Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd, qui était contrôlée conjointement avec Ichikoh jusqu'alors ;
- cessions de participations sans perte de contrôle sur les entités juridiques suivantes : Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems, Hubei Valeo Autolighting Company Ltd, Shenyang Valeo Autolighting Co. Ltd et Valeo Lighting Hubei Technical Center Ltd.

La société Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd est donc intégrée globalement dans les comptes consolidés de Valeo à partir du 31 décembre 2012. En raison de la prise de contrôle, la participation directe et indirecte antérieurement détenue a été réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et l'écart a été constaté en résultat, conformément à la norme IFRS 3 révisée. Un produit de 30 millions d'euros a ainsi été enregistré en autres produits et charges sur l'exercice 2012. L'ensemble des actifs et passifs de la société a été évalué à sa juste valeur, ce qui a conduit à reconnaître une relation clients pour 12 millions d'euros et à réévaluer l'ensemble immobilier de 7 millions d'euros. Aucun passif éventuel n'a été reconnu. Le *goodwill*, établi selon la méthode du *goodwill* partiel, s'élève à 42 millions d'euros à la date d'acquisition.

La valeur du *goodwill* s'explique principalement par les synergies attendues. Cette opération vient en effet conforter l'activité Éclairage du Pôle Systèmes de Visibilité et renforcer le positionnement du Groupe en Chine.

Sur la période close au 31 décembre 2012, Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd, encore consolidée sur cette période en intégration proportionnelle, contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 44 millions d'euros et réalise une marge opérationnelle de 1 millions d'euros.

Les autres mouvements sur les titres incluent des cessions de participations sans perte de contrôle sur les entités juridiques suivantes : Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems, Hubei Valeo Autolighting Company Ltd, Shenyang Valeo Autolighting Co. Ltd et Valeo Lighting Hubei Technical Center Ltd. Conformément à IAS 27 révisée, ces opérations ont entraîné une augmentation de 27 millions d'euros des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012.

L'ensemble de ces modifications, après prise en compte de la trésorerie acquise, a entraîné un décaissement net de 10 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2012.

2.1.3 Création d'une société en partenariat avec V. Johnson Enterprises et acquisition par cette dernière de l'activité Systèmes de climatisation de Ford

Valeo et V. Johnson Enterprises ont créé une société baptisée Detroit Thermal Systems afin d'acquérir l'activité Systèmes de climatisation de la société Automotive Components Holdings, détenue par Ford Motor Company. V. Johnson Enterprises, possédée par un entrepreneur de Detroit, et Valeo sont actionnaires respectivement à hauteur de 51 % et 49 % de cette nouvelle entité. A la date de création, Valeo exerçant une influence notable, cette entreprise associée a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à IAS 28.

Cette activité fabriquera des systèmes et des composants de climatiseurs destinés au secteur automobile sur un nouveau site à Romulus dans le Michigan et continuera à honorer les contrats en cours passés avec Ford, conformément aux engagements pris envers le constructeur. Grâce à cette opération, Valeo renforce son activité Systèmes thermiques et conforte sa position vis-à-vis du Groupe Ford en Amérique du Nord et dans le reste du monde.

La signature des accords définitifs entre Ford Motor Company et Automotive Components Holdings avec Detroit Thermal Systems pour l'acquisition de l'activité est intervenue le 25 octobre 2012 et s'est faite sans aucune sortie de trésorerie pour Detroit Thermal Systems. Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au niveau de Detroit Thermal Systems. L'ensemble des actifs et passifs de la société acquise a alors été évalué à sa juste valeur.

Cette évaluation a conduit à comptabiliser un écart d'acquisition négatif pour 12 millions d'euros chez Detroit Thermal Systems, ce qui a généré un impact favorable de 6 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe, enregistré en résultat des sociétés mises en équivalence.

2.1.4 Rachat de participations minoritaires dans la société chinoise Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd

Depuis le 23 avril 2012, Valeo détient 100 % du capital de l'entité chinoise de production de systèmes d'air conditionné basée à Shashi. Cette société, déjà consolidée par intégration globale, était précédemment détenue à 55 % par Valeo, à 40 % par SDIC High-Tech Investment Co., LTD et à 5 % par Jingzhou Jiesheng Assets Management Co., Ltd. Conformément à IAS 27 révisée, ce rachat d'une participation minoritaire a entraîné une diminution de 52 millions d'euros des capitaux propres consolidés (sur la ligne « Réserves consolidées ») et une sortie de trésorerie du même montant qui figure dans le tableau des flux de trésorerie consolidés sur la ligne « Rachat de participations sans prise de contrôle » au 31 décembre 2012.

2.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2011

2.2.1 Acquisition du Groupe Niles

Valeo a signé le 23 février 2011 un accord avec RHJ International SA et Nissan en vue d'acquérir à 100 % l'équipementier japonais Niles.

Cet accord a abouti à une prise de contrôle le 30 juin 2011 pour une valeur d'entreprise de 313 millions d'euros (36 milliards de yens).

Cet accord prévoyait des modalités de préparation des états financiers des sociétés acquises avec une date de réalisation qui était incompatible avec les délais de clôture des comptes semestriels du Groupe Valeo. C'est la raison pour laquelle Niles n'avait pas été intégré dans le périmètre de consolidation pour l'établissement des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2011. Par conséquent, l'acquisition a été comptabilisée au 1er juillet 2011.

Le prix d'acquisition ajusté s'est élevé à 168 millions d'euros à 100 % (19,6 milliards de yens). Les frais d'acquisition d'un montant total de 6 millions d'euros ont été comptabilisés en résultat sur l'exercice 2011 comme requis par IFRS 3 révisée.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de Niles conformément à IFRS 3 révisée a été effectuée sur une base provisoire au cours du second semestre 2011 et a été finalisée sur le premier semestre 2012. Les principaux ajustements comptabilisés sur le premier semestre 2012 concernent la relation clients.

Le montant définitif du *goodwill* et des autres actifs incorporels résultant de l'acquisition s'établit ainsi après ajustement à 137 millions d'euros et 47 millions d'euros au 1er juillet 2011 (contre une base provisoire de 130 millions d'euros et 53 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La valeur du *goodwill* s'explique principalement par les synergies attendues. Cette opération vient en effet conforter l'activité Contrôle intérieurs du Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite et renforcer le positionnement du Groupe en Asie où Niles est l'un des leaders dans les systèmes de commutation automobile.

2.2.2 Prise de contrôle de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International

Un avenant au contrat de partenariat signé le 12 octobre 2011 a modifié l'accord de gouvernance et a donné le contrôle à Valeo. Les sociétés Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International, qui étaient contrôlées conjointement jusqu'alors, ont été intégrées globalement dans les comptes consolidés de Valeo à partir de cette date.

Valeo a ainsi obtenu le contrôle des deux entreprises sans sortie de trésorerie.

La méthode dite « de l'acquisition » selon IFRS 3 révisée a été appliquée, en raison de la prise de contrôle. La participation antérieurement détenue a été réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et l'écart a été constaté en résultat, conformément à la norme IFRS 3 révisée. Un profit de 28 millions d'euros a été enregistré en autres produits et charges sur l'exercice 2011. L'ensemble des actifs et passifs de la société Valeo Pyeong Hwa ont été évalués à leur juste valeur, ce qui a conduit à reconnaître une relation clients pour 12 millions d'euros et à réévaluer l'ensemble immobilier de 13 millions d'euros. Le *goodwill* a été établi selon la méthode du *goodwill* partiel et s'élève à 22 millions d'euros à la date d'acquisition.

2.2.3 Acquisition d'une société de technologie pour la suralimentation électrique des moteurs

Dans le cadre de sa stratégie de développement de systèmes de réduction des émissions de CO_2, Valeo a acquis le 5 décembre 2011 une société de développement technologique automobile britannique CPT *(Controlled Power Technologies)* qui développe la technologie VTES *(Variable Torque Enhancement System).* Valeo devient ainsi le premier équipementier à offrir à ses clients une gamme de compresseurs de suralimentation électrique. Cette société, qui est renommée Valeo Air Management UK est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Propulsion.

Le prix d'acquisition après ajustement de prix s'est élevé à 35 millions d'euros (30 millions de livres sterling). L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de CPT, finalisée sur le second semestre 2012, a conduit à reconnaitre à la date d'acquisition un actif incorporel correspondant à la technologie acquise pour 8 millions d'euros, des impôts différés passifs pour un peu plus d'un million d'euros et à ajuster le *goodwill* en conséquence. Ce *goodwill* de 24 millions d'euros à la date d'acquisition intègre les synergies commerciales de Valeo ainsi que sa capacité à industrialiser et à développer la technologie acquise.

2.2.4 Acquisition en Chine de la société d'éclairage du groupe Chery

Dans le cadre de sa stratégie de développement dans les pays à forte croissance et en particulier en Chine, Valeo a acquis le 29 décembre 2011 une participation de 80 % dans la société chinoise Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems (spécialiste de l'éclairage) auprès de Chery Technology, filiale du constructeur chinois Chery Automobile. Chery Technology conserve 20 % du capital de la société.

Située à Wuhu dans la province d'Anhui, cette société juridique, renommée Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems, conçoit, fabrique et commercialise les produits de Valeo Éclairage principalement pour Chery Automobile sur le marché chinois. Elle est intégrée au sein du Pôle Systèmes de Visibilité du Groupe.

Le prix d'acquisition ajusté s'élève à 8 millions d'euros à la date d'acquisition. Compte tenu de la date d'acquisition au 29 décembre 2011 et des montants peu significatifs du bilan d'acquisition, celui-ci n'avait pas été intégré au périmètre de consolidation pour l'établissement des comptes annuels consolidés 2011. Cette participation était présentée sur la ligne « Actifs financiers non courants » de l'état de la situation financière à cette date. La société a été intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe au 1er janvier 2012.

L'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs repris, finalisée sur le deuxième semestre 2012, s'est traduite par l'inscription à la date d'acquisition d'une relation client de 9 millions d'euros et à la reconnaissance d'une provision pour contrats à perte de 3 millions d'euros et d'une perte de valeur de 2 millions d'euros sur des outillages spécifiques. Le *goodwill* a été établi selon la méthode du *goodwill* partiel et s'élève à 7 millions d'euros à la date d'acquisition. Il trouve principalement son origine dans la position forte du Groupe sur les marchés en croissance et dans les synergies attendues avec les autres sites chinois du même Groupe de Produits.

2.2.5 Prise de contrôle dans Valeo Four Seasons

Le 15 décembre 2011, Valeo a acquis la totalité de la participation détenue par Standard Motor Product Inc. dans la société française Valeo Four Seasons qui commercialise des compresseurs sur le marché de la deuxième monte et pour les poids lourds et véhicules spéciaux. Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus au nombre de quatre, correspondent à l'organisation du Groupe par Pôle. Il n'y a pas eu de regroupement de secteurs opérationnels.

Les quatre Pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- Pôle Systèmes de Propulsion – ce Pôle est composé de quatre Groupes de Produits : Systèmes électriques, Systèmes de transmission, Systèmes de moteur à combustion, Électronique. Il développe des solutions de propulsion innovantes pour réduire la consommation de carburant et les émissions de CO_2, sans compromis sur le plaisir et la dynamique de conduite. Ces innovations couvrent une gamme complète de produits, de l'optimisation des moteurs à combustion jusqu'à l'électrification plus ou moins forte des véhicules, du Stop-Start au véhicule électrique.
- Pôle Systèmes Thermiques – ce dernier est composé de quatre Groupes de Produits : Systèmes thermique habitacle, Systèmes thermiques du groupe motopropulseur, Compresseurs de climatisation et Modules face avant. Il développe et fabrique des systèmes, des modules et des composants assurant la gestion de l'énergie thermique du groupe motopropulseur ainsi que le confort de chaque passager dans l'habitacle, ceci durant toutes les phases d'utilisation du véhicule.
- Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite – il est composé de quatre Groupes de Produits : Contrôles intérieurs, Aide à la conduite, Électronique habitacle et Mécanismes d'accès - qui est l'activité qui fait l'objet d'un projet de cession - (cf. Note 2.1.1 page 216). Il développe des systèmes d'interface entre le conducteur, le véhicule et son environnement contribuant à l'amélioration du confort et de la sécurité.
- Pôle Systèmes de Visibilité – celui-ci est composé de trois Groupes de Produits : Systèmes d'éclairage, Systèmes d'essuyage et Moteurs d'essuyage. La mission du Pôle est de concevoir et de produire des systèmes performants et innovants qui accompagnent le conducteur par tous temps, de jour comme de nuit, lui assurant une parfaite visibilité, contribuant ainsi à sa sécurité et celle de ses passagers.

Chacun de ces Pôles a également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution des produits de deuxième monte. Aussi les résultats de Valeo Service, qui ne vend quasi exclusivement que des produits fabriqués par le Groupe, sont intégrés dans chacun des Pôles.

A ces quatre Pôles s'ajoutent les holdings, les activités cédées ainsi que des éliminations entre les quatre secteurs opérationnels classés dans une rubrique « Autres ».

Les indicateurs clés par Pôle exposés ci-dessous sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges (cf. Note 1.6 page 207) ;
- les frais de Recherche et de Développement nets ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*), et des stocks.

3.1 Indicateurs clés par Pôle

Les indicateurs clés par Pôle sont les suivants :

Année 2012

(en millions d'euros)	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 237	3 313	2 487	2 698	24	**11 759**
■ vente intersecteurs (Groupe)	29	27	23	36	(115)	**-**
EBITDA	**329**	**383**	**298**	**220**	**30**	**1 260**
Frais de Recherche et Développement nets	(147)	(149)	(171)	(131)	-	**(598)**
Investissements corporels et incorporels de la période	262	148	214	234	21	**879**
Actifs sectoriels [1]	1 467	1 074	1 113	1 229	39	**4 922**

(1) Les actifs sectoriels présentés par le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite au 31 décembre 2012 n'incluent pas la part d'actifs sectoriels de l'activité Mécanismes d'accès reclassés en « Actifs destinés à être cédés » (cf. Note 2.1.1 page 216) pour 289 millions d'euros.

Année 2011

(en millions d'euros)	Systèmes de Propulsion	Systèmes Thermiques	Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	Systèmes de Visibilité	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
■ du secteur (hors Groupe)	3 099	3 110	2 124	2 511	24	**10 868**
■ vente intersecteurs (Groupe)	27	30	33	38	(128)	**-**
EBITDA	**268**	**359**	**264**	**279**	**42**	**1 212**
Frais de Recherche et Développement nets	(130)	(154)	(153)	(124)	-	**(561)**
Investissements corporels et incorporels de la période	226	117	209	156	9	**717**
Actifs sectoriels [1]	1 407	1 068	1 323	979	25	**4 802**

(1) Les actifs sectoriels 2011 de Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite ont été modifiés par rapport à ceux publiés en février 2012 suite aux ajustements des bilans d'acquisition de CPT (cf. Note 2.2.3 page 218) comptabilisés en 2012. L'impact est de 2 millions d'euros.

3.2 Réconciliation avec les données du Groupe

L'EBITDA se réconcilie avec le résultat opérationnel du Groupe de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
EBITDA	**1 260**	**1 212**
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur [1]	(535)	(508)
Autres produits et charges	(53)	-
Résultat opérationnel	**672**	**704**

(1) Uniquement pertes de valeurs comprises dans la marge opérationnelle.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(en millions d'euros)	2012	2011 [1]
Actifs sectoriels	**4 922**	**4 802**
Créances clients	1 517	1 705
Autres créances	378	312
Actifs d'impôt exigible	48	20
Actifs destinés a être cédés	342	2
Actifs financiers	1 493	1 500
Actifs d'impôts différés	220	223
TOTAL DES ACTIFS DU GROUPE	**8 920**	**8 564**

(1) La réconciliation 2011 a été modifiée par rapport à celle publiée en février 2012 suite aux ajustements des bilans d'acquisition de Niles et CPT comptabilisés en 2012.

3.3 Informations par zone géographique

Année 2012

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants [1]
France	1 290	2 793	774
Autres pays d'Europe et Afrique	4 943	3 771	846
Amérique du Nord	1 921	1 768	341
Amérique du Sud	686	625	97
Asie	2 919	3 183	865
Éliminations	-	(381)	-
TOTAL	**11 759**	**11 759**	**2 923**

(1) Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors Goodwill) et les participations dans les entreprises associées. Les Goodwill ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués aux Pôles qui appartiennent a plusieurs zones.

Les actifs non courants présentés par zone géographique au 31 décembre 2012 n'incluent pas la part d'actifs non courants de l'activité Mécanismes d'accès reclassés en « Actifs destinés à être cédés » (cf. Note 2.1.1 page 216) pour 126 millions d'euros, dont 86 millions d'euros en Europe et 25 millions d'euros en Amérique du Sud.

Année 2011

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Actifs non courants [1]
France	1 437	2 959	735
Autres pays d'Europe et Afrique	4 901	3 715	790
Amérique du Nord	1 509	1 396	289
Amérique du Sud	767	728	127
Asie	2 254	2 411	762
Éliminations	-	(341)	-
TOTAL	**10 868**	**10 868**	**2 703**

(1) Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors goodwill) et les participations dans les entreprises associées. Les goodwill ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués aux Pôles qui appartiennent à plusieurs zones.

Les actifs non courants 2011 des zones « Autres pays d'Europe et Afrique » et « Asie » ont été modifiés par rapport à ceux publiés en février 2012 suite aux ajustements des bilans d'acquisition de Niles et CPT (cf. Notes 2.2.1 et 2.2.3 page 218) comptabilisés en 2012. L'impact global est non significatif (2 millions d'euros).

3.4 Chiffres d'affaires par principaux clients

Sur la période close au 31 décembre 2012, le Groupe Valeo réalise 33,4 % de son chiffre d'affaires avec deux constructeurs automobile mondiaux, chacun représentant individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En 2011, trois constructeurs automobiles mondiaux représentaient individuellement plus de 10 % et globalement 43,3 % du chiffre d'affaire du Groupe.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Valeo s'élève à 11 759 millions d'euros en 2012, contre 10 868 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 8,2 %. Cette augmentation du chiffre d'affaires est liée à hauteur de 3,2 % aux variations de périmètre sur la période et à hauteur de 2,5 % à une incidence favorable des taux de change.

À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,5 % entre les exercices 2011 et 2012.

4.2 Coût des ventes

Le coût des ventes se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Consommation matières	(6 895)	(6 295)
Main d'œuvre	(1 555)	(1 433)
Coût directs et frais généraux de production	(1 019)	(968)
Amortissements [1]	(342)	(329)
Coût des ventes	**(9 811)**	**(9 025)**

(1) Ce montant n'inclut pas les amortissements sur les frais de développement capitalisés comptabilisés en frais de Recherche et Développement nets. La charge d'amortissements 2012 inclut les impacts favorables de l'arrêt des amortissements de l'activité Mécanismes d'accès (cf. Note 2.1.1 page 216) pour 8 millions d'euros et du changement de durée d'utilité de certaines immobilisations corporelles (cf. Note 1.12.1 page 210) pour 14 millions d'euros.

4.3 Frais de Recherche et Développement nets

(en millions d'euros)	2012	2011
Frais de Recherche et Développement bruts	(1 006)	(879)
Contributions reçues et subventions	301	262
Frais de développement immobilisés	244	177
Amortissements et pertes de valeur des frais de développement immobilisés	(137)	(121)
Frais de Recherche et Développement nets	**(598)**	**(561)**

En 2012, le Groupe a intensifié ses efforts en matière de Recherche et Développement pour répondre à une augmentation très significative de son carnet de commandes.

La charge d'amortissements 2012 inclut 4 millions d'euros d'impact favorable lié à l'arrêt des amortissements de l'activité Mécanismes d'accès (cf. Note 2.1.1 page 216).

4.4 Charges de personnel

	2012	2011
Effectifs totaux au 31 décembre [1]	72 600	67 930

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments relatifs au personnel suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Traitements et salaires [1]	1 967	1 808
Charges sociales	458	422
Paiements en actions	9	8
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	70	64

(1) Effectifs intérimaires inclus.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la Note 5.10, pages 238 à 243.

4.5 Autres produits et charges

(en millions d'euros)	2012	2011
Litiges	3	1
Restructurations	(11)	7
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(9)	(25)
Perte de valeur sur activité Mécanismes d'accès	(44)	-
Autres	8	17
Autres produits et charges	**(53)**	**-**

4.5.1 Restructurations

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2012 comprend essentiellement des charges liées à des plans de restructuration sur certains sites industriels, dont un plan de restructuration en Espagne annoncé sur le dernier trimestre 2012.

Sur 2011, le produit constaté correspondait essentiellement aux reprises des soldes résiduels des provisions relatives au plan de réduction des effectifs lié à la mise en place de la nouvelle organisation annoncé en 2010.

4.5.2 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les tests sont réalisés selon les hypothèses décrites en Note 1.13.2, page 211.

Immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*)

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont une marge prévisionnelle opérationnelle négative en 2012 ou une chute des ventes supérieure à 20 % entre 2011 et 2012.

Le périmètre des UGT testées a été déterminé à fin octobre 2012 et n'a pas été modifié en fin d'exercice, aucun événement défavorable n'étant survenu.

Trois UGT ont ainsi été sélectionnées :

- la Ligne de Produits Systèmes de contrôle moteur,
- la Ligne de Produits Systèmes de la boucle d'air,
- le Groupe de Produits Électronique.

Ces tests ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur de 9 millions d'euros uniquement sur la Ligne de Produits Systèmes de contrôle moteur, rattachée au Pôle Systèmes de Propulsion, sur la période close au 31 décembre 2012. En 2011, les tests pratiqués sur les UGT n'avaient pas eu de conséquence sur les comptes.

Les 25 millions d'euros de pertes de valeur enregistrées en 2011 résultaient de tests de dépréciation *spécifiques* réalisés sur des immobilisations incorporelles des Groupes de Produits Systèmes de contrôle moteur et Systèmes de boucle d'air (pour 13 millions d'euros), ainsi que sur des immobilisations corporelles spécifiques d'un site du Groupe de Produits Systèmes de transmission (pour 11 millions d'euros), pour lesquelles des pertes de valeur avaient été identifiées.

Sensibilité des tests de perte de valeur sur les UGT

La sensibilité des tests de perte de valeur des UGT a également été vérifiée au regard des variations de paramètres suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 0,5 pt ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 pt ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffres d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,5 pt ;

Pour la Ligne de Produits Systèmes de la boucle d'air et le Groupe de Produits Électronique, l'analyse de sensibilité a montré que ces changements d'hypothèses, qu'ils soient pris individuellement ou de façon combinée, auraient été sans impact sur les résultats des tests de perte de valeur.

Pour la Ligne de Produits Systèmes de contrôle moteur, l'analyse de sensibilité a mis en évidence qu'une perte de valeur supplémentaire serait nécessaire à hauteur de :

- 6 millions si le WACC augmentait de 0,5 pt ;
- 5 millions d'euros si le taux de croissance à l'infini baissait de 0,5 pt ;
- 9 millions d'euros si le taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale diminuait de 0,5 pt.

A l'inverse, l'analyse de sensibilité a mis en évidence que la perte de valeur constatée sur la Ligne de Produits Systèmes de contrôle moteur diminuerait à hauteur de :

- 8 millions si le WACC diminuait de 0,5 pt ;
- 6 millions d'euros si le taux de croissance à l'infini augmentait de 0,5 pt ;
- 9 millions d'euros si le taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale augmentait de 0,5 pt.

Goodwill

Les tests effectués au niveau des Pôles, selon la méthodologie décrite en Note 1.13.2 page 211, ont montré qu'aucune dépréciation des *goodwill* n'était nécessaire pour la période close au 31 décembre 2012. En 2011, les tests n'avaient également conduit à aucune dépréciation de *goodwill*.

Sensibilité des tests de perte de valeur sur les *goodwill*

Le décalage d'un an des plans à moyen terme n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation des *goodwill*.

La sensibilité des tests de perte de valeur a également été vérifiée au regard des variations des trois principales hypothèses :

- augmentation du taux d'actualisation de 0,5 pt ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 pt ;
- baisse du taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 0,5 pt.

Aucune perte de valeur ne serait à enregistrer que ces changements soient pris individuellement ou de façon combinée.

La marge des tests, qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentés par Pôle dans le tableau suivant :

	Marge du test	Impacts sur la marge du test			
(en millions d'euros)	Sur la base des hypothèses 2012	WACC à 9,5 % (+ 0,5 pt)	Taux de croissance à l'infini à 0,5 % (- 0,5 pt)	Baisse du taux de résultat opérationnel de la valeur terminale de 0,5 pt	Combinaison des 3 facteurs
Pôle Systèmes de Propulsion	1 266	(169)	(132)	(163)	(427)
Pôle Systèmes Thermiques	1 833	(160)	(124)	(134)	(385)
Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	448	(104)	(82)	(84)	(249)
Pôle Systèmes de Visibilité	894	(127)	(101)	(129)	(327)

Pour le Pôle Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite, qui présente une sensibilité plus forte aux hypothèses que les autres Pôles, sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur nette comptable si le taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires retenues dans la valeur terminale baissait de 3 pts ou si le WACC augmentait de 3 pts.

4.5.3 Perte de valeur sur l'activité Mécanismes d'accès

Sur la période close au 31 décembre 2012, les impacts probables de la cession de l'activité Mécanismes d'accès (cf. Note 2.1.1 page 216) ont été estimés et ont donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 44 millions d'euros. Ce montant inclut 15 millions d'euros pour les coûts informatiques, juridiques et opérationnels à venir directement liés à la vente et à la mise en autonomie de l'activité cédée.

4.5.4 Autres

Sur la période close au 31 décembre 2012, cette ligne inclut les 30 millions d'euros de produit de réévaluation à la juste valeur de la participation directe et indirecte antérieurement détenue dans Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd, (cf. Note 2.1.2 page 217), partiellement compensée par les frais juridiques lié aux enquêtes de la concurrence à hauteur de 19 millions d'euros et les frais déjà encourus sur l'opération de cession en cours de l'activité Mécanismes d'accès pour 5 millions d'euros.

Sur l'exercice 2011, ce poste était principalement composé de la plus-value dégagée lors de la prise de contrôle de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International (cf. Note 2.2.2 page 218), en partie diminuée par les frais d'acquisition du groupe Niles tel qu'indiqué dans la Note 2.2.1 page 218.

4.6 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2012	2011
Charges d'intérêts [1]	(117)	(90)
Produits d'intérêts	14	19
Coût de l'endettement financier net	**(103)**	**(71)**

(1) Dont 6 millions d'euros de coûts financiers en 2012 correspondant aux lignes de crédit non tirées (7 millions d'euros en 2011).

Le coût de l'endettement financier 2012 augmente principalement en raison de l'émission de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros en mai 2011 et janvier 2012 et la mise en place d'un emprunt syndiqué de 250 millions d'euros en juin 2011. Ces charges supplémentaires sont partiellement compensées par les impacts des rachats partiels de l'emprunt obligataire à échéance 2013 (200 millions d'euros en mai 2011 et 89 millions d'euros en janvier 2012) et du remboursement des deux emprunts syndiqués de 225 millions d'euros en janvier 2012. (cf. Note 5.12.2 page 245).

4.7 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2012	2011
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite et assimilés [1]	(47)	(46)
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite [1]	23	21
Résultat de change	(7)	(5)
Résultat sur instruments financiers sur matières (trading et inefficacité)	-	(1)
Résultat sur instruments financiers de taux (inefficacité)	4	(1)
Divers	(3)	(3)
Autres produits et charges financiers	**(30)**	**(35)**

(1) Voir Note 5.10, page 238.

4.8 Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en millions d'euros)	2012	2011
Ichikoh	6	-
FAW Valeo Climate Control Systems (China)	4	2
Detroit Thermal Systems	5	-
Autres	(1)	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	**14**	**2**

Le résultat de Detroit Thermal Systems inclut principalement les 6 millions d'euros liés à l'acquisition de l'activité Systèmes de Climatisation de la société Automotive Components Holdings (cf. Note 2.1.3 page 217).

4.9 Impôts sur les résultats

4.9.1 Détail des impôts sur les résultats

(en millions d'euros)	2012	2011
Impôts courants	(132)	(156)
Impôts différés	(14)	8
Impôts sur les résultats	**(146)**	**(148)**

4.9.2 Analyse de la charge d'impôts

Pour la période close au 31 décembre 2012, le Groupe constate une charge d'impôts de 146 millions d'euros, correspondant à un taux effectif d'impôt de 27,2 %.

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôts (hors quote-part dans les résultats des entreprises associées)	**539**	**598**
Taux normal d'impôts en France [1]	(34,4 %)	(34,4 %)
(Charge) Profit d'impôt théorique	**(185)**	**(206)**
Incidence des :		
■ Impôts différés actifs non constatés et pertes fiscales de l'exercice non utilisées [2]	(42)	3
■ taux d'impôts différents du taux normal	49	32
■ utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	-	-
■ différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	29	29
■ crédits d'impôts	18	11
■ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) [3]	(15)	(17)
(Charge) Profit d'impôt du Groupe	**(146)**	**(148)**

(1) En France, la contribution additionnelle temporaire de 5 % fixée par la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 n'a pas été retenue dans la détermination du taux normal d'impôt applicable en France. En effet, Valeo ne prévoit pas de payer de l'impôt sur les sociétés en France pendant sa période d'application.
(2) Le Groupe ne constate pas d'impôt différé actif pour les deux principales intégrations fiscales en France et aux États-Unis.
(3) A fin 2009, le groupe Valeo a jugé que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspond à la définition d'un impôt, tel que précisé par IAS 12. L'impôt sur le résultat en 2012 comprend ainsi une charge nette de 15 millions d'euros du titre de la CVAE contre 17 millions d'euros en 2011.

4.10 Résultat par action

4.10.1 Résultat par action de base

	2012	2011
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société mère *(en millions d'euros)*	380	427
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation *(en milliers d'actions)*	75 540	75 112
Résultat net par action *(en euros)*	**5,03**	**5,68**

4.10.2 Résultat par action dilué

	2012	2011
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de la Société mère *(en millions d'euros)*	380	427
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation *(en milliers d'actions)*	75 540	75 112
Option de souscription *(en milliers d'options)*	34	154
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action *(en milliers d'actions)*	75 574	75 266
Résultat net dilué par action *(en euros)*	**5,03**	**5,67**

Note 5 Notes relatives à l'état de la situation financière

5.1 *Goodwill*

Les variations des *goodwill* sur les exercices 2012 et 2011 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeur nette au 1er janvier	**1 438**	**1 210**
Acquisitions de l'exercice	50	185
Écarts de conversion	(38)	43
Reclassement	(128)	-
Valeur nette au 31 décembre	**1 322**	**1 438**
Dont dépréciation au 31 décembre	-	-

La baisse des *goodwill* sur l'exercice 2012 est principalement liée au reclassement du *goodwill*, lié à l'activité Mécanismes d'accès, en actif destiné à être cédé (cf. Note 2.1.1 page 216) et aussi dans une moindre mesure à la dépréciation du yen japonais sur la période. Ces impacts sont partiellement compensés par les acquisitions de l'exercice avec la prise de contrôle de Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd dans le cadre du renforcement de l'alliance entre Valeo et Ichikoh (cf. Note 2.1.2 page 217) et l'acquisition en Chine de la société d'éclairage du groupe Chery (cf. Note 2.2.4 page 219).

Pour la période close au 31 décembre 2011, la variation des *goodwill* s'expliquait essentiellement par les trois principales évolutions du périmètre de l'exercice : Niles pour 130 millions d'euros (cf. Note 2.2.1 page 218), CPT pour 28 millions d'euros (cf. Note 2.2.3 page 218) ainsi que Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International pour 22 millions d'euros (cf. Note 2.2.2 page 218).

Les *goodwill* par Pôle se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Systèmes de Propulsion	326	319
Systèmes Thermiques	341	359
Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite	318	469
Systèmes de Visibilité	336	290
Autres	1	1
Goodwill	**1 322**	**1 438**

Les montants 2011 pour Systèmes de Confort et d'Aide à la Conduite et de Systèmes de Propulsion ont été modifiés par rapport aux états financiers publiés en février 2012 pour prendre en compte les ajustements du bilan d'ouverture de Niles (cf. Note 2.2.1 page 218) et CPT (cf. Note 2.2.3 page 218) sur 2012.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2012 Valeur brute	2012 Amortissements et dépréciations	2012 Valeur nette	2011 Valeur nette
Logiciels	190	(176)	**14**	15
Brevets et licences	108	(77)	**31**	35
Frais de développement immobilisés	1 290	(777)	**513**	427
Relation clients et autres	262	(84)	**178**	166
Immobilisations incorporelles	**1 850**	**(1 114)**	**736**	**643**

Les valeurs nettes au 31 décembre 2011 ont été modifiées pour prendre en compte les ajustements des bilans d'ouverture de Niles (cf. Note 2.2.1 page 218) et CPT (cf. Note 2.2.3 page 218) finalisés en 2012.

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2012 et 2011 sont analysées ci-dessous :

Année 2012

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Relation clients et autres	Total
Valeur brute au 1er janvier 2012	**201**	**114**	**1 174**	**237**	**1 726**
Amortissements et dépréciations cumulés	(186)	(79)	(747)	(71)	**(1 083)**
Valeur nette au 1er janvier 2012	**15**	**35**	**427**	**166**	**643**
Acquisitions	6	1	244	21	**272**
Cessions	(1)	-	(3)	-	**(4)**
Variations de périmètre	-	-	4	22	**26**
Pertes de valeur	-	-	(11)	(5)	**(16)**
Dotations aux amortissements	(8)	(5)	(126)	(12)	**(151)**
Écarts de conversion	-	(2)	(2)	(7)	**(11)**
Reclassements	2	2	(20)	(7)	**(23)**
Valeur nette au 31 décembre 2012	**14**	**31**	**513**	**178**	**736**

Pour la période close au 31 décembre 2012, 23 millions d'euros d'immobilisations incorporelles dont 21 millions d'euros de frais de développement immobilisés ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au titre de la cession en cours de l'activité Mécanismes d'accès (cf. Note 2.1.1 page 216). Les relations clients constatées à fin 2012 comprennent celles valorisées sur l'exercice dans le cadre de la prise de contrôle de Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd (cf. Note 2.1.2 page 217) pour 12 millions d'euros et de l'acquisition de Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems (cf. Note 2.2.4 page 219) pour 9 millions d'euros.

Année 2011

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Relation clients et autres	Total
Valeur brute au 1er janvier 2011	**185**	**84**	**1 018**	**179**	**1 466**
Amortissements et dépréciations cumulés	(170)	(57)	(630)	(65)	**(922)**
Valeur nette au 1er janvier 2011	**15**	**27**	**388**	**114**	**544**
Acquisitions	6	1	177	9	**193**
Cessions	(1)	-	(13)	-	**(14)**
Variations de périmètre	3	24	1	44	**72**
Pertes de valeur	-	(14)	-	-	**(14)**
Dotations aux amortissements	(10)	(7)	(121)	(8)	**(146)**
Écarts de conversion	1	3	-	8	**12**
Reclassements	1	1	(5)	(1)	**(4)**
Valeur nette au 31 décembre 2011	**15**	**35**	**427**	**166**	**643**

Sur l'exercice 2011, de nouvelles relations clients avaient été valorisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions, dont celles reconnues lors de l'acquisition de Niles et de la prise de contrôle de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International. De même, le poste « Brevets et licences » comprenaient des actifs représentatifs des technologies acquises, notamment ceux reconnus pour Niles.

Les flux 2011 ont été modifiés par rapport aux états financiers publiés en février 2012 pour prendre en compte les ajustements du bilan d'ouverture de Niles (cf. Note 2.2.1 page 218) et CPT (cf. Note 2.2.3 page 218) sur 2012, avec la reconnaissance de la technologie acquise pour CPT (8 millions d'euros) et une diminution de la relation clients pour Niles (6 millions d'euros).

5.3 Immobilisations corporelles

	2012			2011
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	227	(14)	213	208
Constructions	1 050	(700)	350	387
Matériels et équipements industriels	4 224	(3 332)	892	814
Outillages spécifiques	1 469	(1 330)	139	126
Autres immobilisations corporelles	484	(417)	67	67
Immobilisations en cours	417	(3)	414	354
TOTAL	**7 871**	**(5 796)**	**2 075**	**1 956**

Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de nantissements significatifs au 31 décembre 2012.

Le montant des contrats de location capitalisés parmi les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Constructions	1	1
Matériels et équipements industriels	6	7
Outillages spécifiques	1	1
Autres immobilisations corporelles	2	3
TOTAL	**10**	**12**

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2012 et 2011 sont analysées ci-dessous :

Année 2012

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1er janvier 2012	**223**	**1 077**	**4 179**	**1 529**	**497**	**356**	**7 861**
Amortissements et dépréciations cumulés	(15)	(690)	(3 365)	(1 403)	(430)	(2)	**(5 905)**
Valeur nette au 1er janvier 2012	**208**	**387**	**814**	**126**	**67**	**354**	**1 956**
Acquisitions	7	20	187	48	24	321	**607**
Cessions	(1)	-	(3)	1	(3)	(1)	**(7)**
Variations de périmètre	8	5	6	-	1	7	**27**
Pertes de valeur	-	-	4	1	-	2	**7**
Dotations aux amortissements	-	(47)	(237)	(72)	(28)	-	**(384)**
Écarts de conversion	(11)	(3)	(6)	(1)	(1)	(2)	**(24)**
Reclassements	2	(12)	127	36	7	(267)	**(107)**
Valeur nette au 31 décembre 2012	**213**	**350**	**892**	**139**	**67**	**414**	**2 075**

Pour la période close au 31 décembre 2012, 103 millions d'euros d'immobilisations corporelles ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au titre de la cession en cours de l'activité Mécanismes d'accès (cf. Note 2.1.1 page 216).

Année 2011

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et équipements industriels	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 1er janvier 2011	**164**	**1 057**	**3 671**	**1 308**	**420**	**220**	**6 840**
Amortissements et dépréciations cumulés	(14)	(669)	(2 951)	(1 183)	(365)	(3)	**(5 185)**
Valeur nette au 1er janvier 2011	**150**	**388**	**720**	**125**	**55**	**217**	**1 655**
Acquisitions	2	22	157	47	25	271	**524**
Cessions	-	(1)	(2)	(1)	-	-	**(4)**
Variations de périmètre	42	27	55	9	4	7	**144**
Pertes de valeur	-	-	(10)	2	-	(1)	**(9)**
Dotations aux amortissements	(1)	(47)	(224)	(69)	(25)	-	**(366)**
Écarts de conversion	10	(1)	2	-	-	5	**16**
Reclassements	5	(1)	116	13	8	(145)	**(4)**
Valeur nette au 31 décembre 2011	**208**	**387**	**814**	**126**	**67**	**354**	**1 956**

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés dans l'état de la situation financière sur le poste actifs destinés à être cédés.

5.4 Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « participations dans les entreprises associées » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Entreprises associées au 1er janvier	**104**	**104**
Résultat des entreprises associées	14	2
Distribution de dividendes	-	(3)
Modifications de périmètre	3	(6)
Écarts de conversion [1]	(10)	7
Autres	1	-
Entreprises associées au 31 décembre	**112**	**104**

(1) Essentiellement liés à l'évolution du yen japonais sur la participation Ichikoh.

Les principales participations dans les entreprises associées sont détaillées ci-après :

	Taux de détention *(en pourcentage)*		**Valeur de mise en équivalence** *(en millions d'euros)*	
	2012	**2011**	**2012**	**2011**
Ichikoh	31,6	31,6	67	74
FAW Valeo Climate Control	36,5	36,5	34	30
Detroit Thermal Systems	49,0	-	9	-
Autres	-	-	2	-
Entreprises associées	**-**	**-**	**112**	**104**

Ichikoh Industries Ltd. est une Société cotée à la Bourse de Tokyo. Au 31 décembre 2012, la valorisation boursière des titres détenus par le groupe Valeo est de 38 millions d'euros (identique au 31 décembre 2011). La valeur de mise en équivalence de cette participation dans les comptes consolidés du Groupe est justifiée par sa valeur d'utilité pour Valeo.

Les données financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2012	2011
Total des actifs	659	720
Total des passifs hors capitaux propres	467	561
Chiffre d'affaires	973	861
Résultat de la période	39	3

Ces données sont présentées à 100 % et en normes comptables locales.

5.5 Impôt différé

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Déficits reportables	1 052	956
Frais de développement immobilisés	(122)	(107)
Engagements de retraite et assimilés	246	209
Autres provisions	87	99
Stocks	23	26
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	13	15
Outillages	1	1
Immobilisations	3	10
Autres	108	106
Total impôts différés bruts	**1 411**	**1 315**
Total des impôts différés actifs non reconnus	(1 217)	(1 118)
Total impôts différés	**194**	**197**
Dont :		
■ Impôts différés actifs	220	223
■ Impôts différés passifs	(26)	(26)

Les impôts différés 2011 ont été modifiés par rapport à la version publiée en février 2012 pour prendre en compte les ajustements du bilan d'acquisition de CPT (cf. Note 2.2.3 page 218).

Au 31 décembre 2012, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	**Base**	**Économie d'impôts potentielle**
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2013 à 2016	34	9
Déficits reportables en 2017 et au-delà	1 386	509
Déficits reportables indéfiniment	1 397	476
Déficits fiscaux courants	**2 817**	**994**
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	-	223
Total des actifs d'impôts différés non reconnus	**-**	**1 217**

Aucun actif net d'impôts différés n'a été constaté aussi bien sur les déficits reportables que sur les différences temporelles pour les deux principales intégrations fiscales en France et aux États-Unis.

5.6 Stocks et en-cours

Au 31 décembre 2012, les stocks se décomposent comme suit :

	2012			2011
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciations**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Matières premières	324	(53)	271	277
En-cours de production	87	(10)	77	79
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	508	(67)	441	409
Stocks et en-cours nets	**919**	**(130)**	**789**	**765**

Sur la période close au 31 décembre 2012, les dépréciations sur stocks et en-cours s'élèvent à 130 millions d'euros (135 millions d'euros au 31 décembre 2011) avec des dotations nettes de reprises d'un montant de 1 million d'euros sur la période.

Les stocks de l'activité Mécanismes d'accès, qui sont reclassés au 31 décembre 2012 en actifs destinés à être cédés (cf. Note 2.1.1 page 216), comprennent 41 millions d'euros de stocks en valeur brute et 6 millions d'euros de dépréciation sur les stocks.

Sur l'exercice 2011, les dotations nettes pour dépréciation des stocks s'établissaient à 5 millions d'euros.

5.7 Créances clients

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Créances clients brutes	1 537	1 727
Dépréciations	(20)	(22)
Créances clients nettes	**1 517**	**1 705**

Les créances clients de l'activité Mécanismes d'accès, qui sont reclassées au 31 décembre 2012 en actifs destinés à être cédés (cf. Note 2.1.1 page 216), comprennent 90 millions d'euros de créances clients en valeur brute et 2 millions d'euros de dépréciation sur ces créances. Avant reclassement de ces créances, les montants des créances clients brutes non échues ou échues depuis moins d'un mois s'établissent respectivement à 1 519 et 67 millions d'euros, soit 97 % du montant total des créances clients brutes (cf. Note 6.2.3 page 259).

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, représente 72 millions d'euros en 2012, contre 51 millions d'euros en 2011.

Sur ces 72 millions d'euros, 61 millions d'euros correspondent à des opérations de cession reconduites de manière systématique.

5.8 Actifs et passifs destinés à être cédés

Comme indiqué en Note 2.1.1 page 216, en raison du projet de cession de l'activité Mécanismes d'accès, l'ensemble des actifs et passifs de cette activité a été classé en actifs et passifs destinés à être cédés.

Les principaux éléments composant l'état de la situation financière de cette activité qui ont fait l'objet d'un reclassement au 31 décembre 2012, avant constatation de la perte de valeur de 44 millions d'euros et après élimination des soldes intra-Groupe, sont les suivants :

(en millions d'euros)	**2012**		**2012**
ACTIF		**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**	
Goodwill	128	Écarts de conversion	13
Autres immobilisations incorporelles	23	Réserves consolidées	181
Immobilisations corporelles	103	**Capitaux propres**	**194**
Actifs financiers non courants	-	Provisions - part à plus d'un an	16
Actifs d'impôt différé	3	**Passif non courant**	**16**
Actif non courant	**257**	Dettes fournisseurs d'exploitation	107
Stocks et en-cours	35	Provisions - part à moins d'un an	5
Créances clients	88	Passifs d'impôt exigible	1
Autres créances	5	Autres dettes	40
Actifs d'impôt exigible	1	Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	Crédits à court terme et banques	22
Actif courant	**129**	**Passif courant**	**176**
TOTAL ACTIF	**386**	**TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**	**386**

5.9 Capitaux propres

5.9.1 Capital

Au 31 décembre 2012, le capital est de 238 millions d'euros, divisé en 79 462 540 actions (dont 3 358 873 d'actions propres) de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (3 531 886 actions au 31 décembre 2012) bénéficient d'un droit de vote double.

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Son objectif est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres et de ne pas dépasser durablement un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Le Groupe peut-être amené à racheter ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Ce contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2012, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 60 000 titres et 15 312 092 euros contre 352 000 titres et 3 707 328 euros à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Caractéristiques des plans d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Les caractéristiques des plans d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2012 :

Plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	*dont accordées sous réserve* (1)	Prix d'exercice de l'option (2) *(en euros)*	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2012	Année limite de levée des options
2005	650 000	-	32,32	192 360	2013
2006	1 309 250	-	32,63	493 360	2014
2007	250 000	-	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	-	36,82	967 653	2015
2008	426 750	-	31,41	254 592	2016
2010	1 000 000	*611 365*	24,07	801 500	2018
2011	292 840	*210 370*	42,41	266 760	2019
2012	367 160	*265 230*	40,78	359 360	2020
TOTAL	**5 973 000**	**1 086 965**		**3 585 585**	

(1) Ces options d'achat d'actions sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'administration attribuant les options d'achat, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	*dont accordées sous réserve* (1)	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2012	Année d'acquisition (2)
2010	400 000	*178 112*	126 474	2012/2014
2011	326 860	*126 480*	291 538	2014/2016
2012	213 140	*117 220*	208 684	2015/2017
TOTAL	**940 000**	**421 812**	**626 696**	

(1) Ces actions gratuites sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) L'année d'acquisition varie selon les pays bénéficiaires du plan.

Mouvements sur les plans d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Année 2012

	Nombre d'options et d'actions gratuites (1)	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1er janvier 2012	**4 649 419**	**27,52**
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	580 300	25,80
Options annulées	(171 859)	21,04
Options échues	(64 795)	29,48
Options exercées	(780 784)	21,74
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	**4 212 281**	**28,59**
Options exerçables au 31 décembre 2012	**2 959 465**	**31,92**

(1) Ce nombre d'actions n'intègre pas les effets de l'offre publique de rachats d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005.

Année 2011

	Nombre d'options et d'actions gratuites [1]	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1er janvier 2011	**5 702 936**	**29,34**
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	619 700	20,04
Options annulées	(153 275)	26,71
Options échues	(95 428)	31,64
Options exercées	(1 424 514)	31,37
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	**4 649 419**	**27,52**
Options exerçables au 31 décembre 2011	**2 739 500**	**34,14**

(1) Ce nombre d'actions n'intègre pas les effets de l'offre publique de rachats d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, intervenues en 2005.

■ Principales hypothèses de valorisation des instruments de capitaux propres

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont les suivantes :

Année 2012

	2012			
	Actions gratuites		Options d'achat	
	France	Autres pays	France	Autres pays
Prix de l'action à la date d'attribution *(en euros)*	40,2	40,2	40,2	40,2
Volatilité attendue *(en %)*	-	-	42,8	53,7
Taux sans risque *(en %)*	1,1	1,5	1,3	1,1
Taux de dividende *(en %)*	4,1	-	3,9	3,9
Durée de vie de l'option *(en années)*	-	-	8	8
Juste valeur des instruments de capitaux propres *(en euros)*	**32,6**	**32,6**	**10,1**	**11,7**

La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité historique calculée sur une durée égale à la période de maturité des options. La maturité retenue correspond à la période d'indisponibilité fiscale, estimée correspondre à la durée de vie de l'option. Elle s'élève à 4 ans pour les options attribuées aux salariés français et à 3 ans pour les autres.

La charge enregistrée en 2012 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 9 millions d'euros (8 millions d'euros sur l'exercice 2011).

Année 2011

	2011				
	Actions gratuites			Options d'achat	
	France	Italie	Autres pays	France	Autres pays
Prix de l'action à la date d'attribution *(en euros)*	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
Volatilité attendue *(en %)*	-	-	-	43,8	43,8
Taux sans risque *(en %)*	2,3	2,3	2,7	2,5	2,3
Taux de dividende *(en %)*	4,0	4,0	-	3,7	3,6
Durée de vie de l'option *(en années)*	-	-	-	8	8
Juste valeur des instruments de capitaux propres *(en euros)*	**34,6**	**32,3**	**35,3**	**12,7**	**10,8**

5.9.2 Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

5.9.3 Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion sur la période est une perte latente de 47 millions d'euros. Elle reflète notamment la dépréciation des devises brésilienne et japonaise sur l'exercice 2012.

5.9.4 Réserves consolidées

Les réserves consolidées incluent notamment le résultat de l'exercice de 380 millions d'euros avant répartition.

5.9.5 Dividendes par action

Les réserves distribuables de la Société mère s'élèvent à 1 714 millions d'euros, avant affectation du résultat 2012. Elles étaient de 1 592 millions d'euros en 2011.

Un dividende de 1,40 euro par action a été versé en 2012 pour un total de 106 millions d'euros. Le dividende distribué en 2011 était de 1,20 euro par action, soit un montant total de 91 millions d'euros.

5.9.6 Actions propres

Au 31 décembre 2012, Valeo détient 3 358 873 de ses propres actions, soit 4,2 % du capital social, contre 4 241 206 (5,4 %) au 31 décembre 2011.

5.9.7 Participations ne donnant pas le contrôle

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Participations ne donnant pas le contrôle au 1er janvier	**144**	**62**
Quote-part de résultat	25	24
Dividendes versés	(18)	(17)
Augmentation de capital	1	-
Écarts de conversion	2	7
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	(1)	-
Variations de périmètre	(10)	68
Participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre	**143**	**144**

Sur l'exercice 2012, les variations de périmètre sont essentiellement liées à l'impact du rachat de participations de Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd (cf. Note 2.1.4 page 218) à hauteur de 21 millions d'euros, partiellement compensé par l'effet du renforcement de l'alliance avec Ichikoh sur l'activité Éclairage en Chine (cf. Note 2.1.2, page 217) à hauteur de 12 millions d'euros.

Sur la période close au 31 décembre 2011, l'impact des variations de périmètre était principalement dû à la prise de contrôle de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International.

5.10 Provisions pour retraites et engagements assimilés

5.10.1 Description des régimes

Les principaux engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent les régimes à prestations définies suivants :

- des services de retraite complémentaire (Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;
- des indemnités de cessation de service (Corée du Sud, France, Italie) ;
- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France, en Allemagne, en Corée du Sud et au Japon).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la Note 1.17, pages 214-215.

5.10.2 Hypothèses actuarielles

Pour la période close au 31 décembre 2012, le Groupe a conservé pour la détermination des taux d'actualisation, les indices de référence qu'il utilisait les années précédentes.

Les taux retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, sont les suivants :

(en pourcentage)		31 décembre 2012	31 décembre 2011
iBoxx Euro-Corporate AA 10 ans et plus	Zone Euro	3,0	4,8
iBoxx £-Corporate AA 15 ans et plus	Royaume-Uni	4,0	4,8
Citigroup Pension Discount Curve	États-Unis	3,5	4,1
Obligation d'État à 10 ans	Japon	1,0	1,4
Obligation d'État à 10 ans	Corée du Sud	3,0	4,0

La sensibilité des principaux engagements à une variation de plus ou moins 0,5 pt des taux d'actualisation est présentée ci-après en Note 5.10.7, page 243.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Les taux pour les principaux fonds investis du Groupe se détaillent comme suit :

(en pourcentage)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
États-Unis	7,3	7,3
Royaume-Uni	4,7	6,0
Japon	3,3	3,8

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est autour de 3,5 % au 31 décembre 2012, stable par rapport au 31 décembre 2011.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des principaux engagements est de 9,4 % en 2012 (9,7 % sur 2011), puis diminue pour atteindre 5 % en 2032. Cette hypothèse n'a pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

5.10.3 Détail et évolution des engagements

Les engagements se décomposent comme suit par principale zone géographique :

Année 2012

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	180	350	111	65	**706**
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	25	76	407	90	**598**
Valeur de marché des actifs investis	(8)	(53)	(275)	(48)	**(384)**
Déficit	**197**	**373**	**243**	**107**	**920**
Coût des services passés non comptabilisés	(4)	-	-	-	**(4)**
Provisions constituées au 31 décembre 2012	**193**	**373**	**243**	**107**	**916**
Effectifs permanents au 31 décembre 2012 (1)	12 803	17 865	7 629	17 104	**55 401**

(1) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme en 2011 et 2012. Les engagements en Amérique du Nord sont forts au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

Année 2011

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	144	256	109	85	**594**
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	18	67	385	68	**538**
Valeur de marché des actifs investis	(5)	(45)	(257)	(44)	**(351)**
Déficit	**157**	**278**	**237**	**109**	**781**
Coût des services passés non comptabilisés	(5)	-	-	-	**(5)**
Provisions constituées au 31 décembre 2011	**152**	**278**	**237**	**109**	**776**
Effectifs permanents au 31 décembre 2011 (1)	12 464	16 465	6 026	14 391	**49 346**

(1) Les effectifs permanents présentés n'incluent pas ceux de l'Amérique du Sud pour lesquels aucun engagement n'est comptabilisé au titre des retraites et autres avantages à long terme en 2011 et 2012. Les engagements en Amérique du Nord sont forts au regard des effectifs permanents du Groupe dans cette zone, car une part significative est liée à des retraités ou d'anciens salariés qui ont quitté le Groupe.

L'évolution des engagements par grande zone géographique sur les exercices 2011 et 2012 est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2012

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Engagements au 1er janvier 2012	**162**	**323**	**494**	**153**	**1 132**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	38	99	36	7	**180**
Prestations versées	(10)	(14)	(23)	(9)	**(56)**
Écarts de conversion	-	2	(10)	(11)	**(19)**
Reclassement	(7)	(6)	-	1	**(12)**
Modifications de périmètre	-	-	-	-	**-**
Charges/produits de l'exercice :	**22**	**22**	**21**	**14**	**79**
■ *coût des services rendus*	*12*	*6*	*1*	*10*	***29***
■ *charge d'intérêts*	*8*	*15*	*20*	*4*	***47***
■ *autres*	*2*	*1*	-	-	***3***
Engagements au 31 décembre 2012	**205**	**426**	**518**	**155**	**1 304**

Les écarts actuariels reconnus sur l'exercice, qui entraînent une hausse de l'engagement de 180 millions d'euros, proviennent essentiellement de la forte baisse du taux d'actualisation dans les pays de la zone Euro.

Année 2011

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Engagements au 1er janvier 2011	**152**	**313**	**425**	**98**	**988**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	7	4	56	-	**67**
Prestations versées	(15)	(13)	(21)	(13)	**(62)**
Écarts de conversion	-	3	16	14	**33**
Reclassement	-	-	-	(1)	**(1)**
Modifications de périmètre	-	-	-	44	**44**
Charges/produits de l'exercice :	**18**	**16**	**18**	**11**	**63**
■ *coût des services rendus*	*10*	*4*	*1*	*8*	***23***
■ *charge d'intérêts*	*7*	*15*	*21*	*3*	***46***
■ *autres*	*1*	*(3)*	*(4)*	-	***(6)***
Engagements au 31 décembre 2011	**162**	**323**	**494**	**153**	**1 132**

La hausse de 67 millions d'euros des écarts actuariels provient essentiellement de la baisse des taux d'actualisation dans les pays portant le principal de la dette, en particulier les États-Unis.

Les variations de périmètre de l'exercice 2011 sont responsables de l'augmentation de l'engagement à hauteur de 44 millions d'euros, essentiellement au Japon avec l'acquisition de Niles.

5.10.4 Évolution des provisions

Les variations des provisions sur les exercices 2012 et 2011 s'expliquent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Provisions au 1er janvier 2011	**142**	**271**	**180**	**58**	**651**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	7	6	76	1	**90**
Utilisation de l'année	(17)	(14)	(28)	(11)	**(70)**
Modifications de périmètre	-	-	-	44	**44**
Reclassement	-	-	-	(1)	**(1)**
Écarts de conversion	-	1	9	8	**18**
Charges/(produits) de l'exercice :	**20**	**14**	**-**	**10**	**44**
■ *coût des services rendus*	*10*	*4*	*1*	*8*	**23**
■ *charges d'intérêts*	*7*	*15*	*21*	*3*	**46**
■ *coût des services passés*	*2*	-	-	-	**2**
■ *rendement attendu des fonds*	-	*(2)*	*(18)*	*(1)*	**(21)**
■ *autres éléments*	*1*	*(3)*	*(4)*	-	**(6)**
Provisions au 31 décembre 2011	**152**	**278**	**237**	**109**	**776**
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	38	96	27	4	**165**
Utilisation de l'année	(13)	(16)	(18)	(13)	**(60)**
Modifications de périmètre	-	-	-	-	**-**
Reclassement	(7)	(6)	-	1	**(12)**
Écarts de conversion	-	1	(5)	(6)	**(10)**
Charges/(produits) de l'exercice :	**23**	**20**	**2**	**12**	**57**
■ *coût des services rendus*	*12*	*6*	*1*	*10*	***29***
■ *charges d'intérêts*	*8*	*15*	*20*	*4*	***47***
■ *coût des services passés*	*1*	-	-	-	***1***
■ *rendement attendu des fonds*	-	*(2)*	*(19)*	*(2)*	***(23)***
■ *autres éléments*	*2*	*1*	-	-	***3***
Provisions au 31 décembre 2012	**193**	**373**	**243**	**107**	**916**
Dont part à moins d'un an	13	16	14	11	**54**

Les charges de l'exercice 2012 relatives aux retraites et autres engagements sociaux s'établissent à 57 millions d'euros contre 44 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2011, dont 33 millions d'euros ont été comptabilisés en marge opérationnelle et 24 millions d'euros en autres produits et charges financiers.

5.10.5 Détail et évolution des actifs investis

Pour les périodes closes au 31 décembre 2012 et 2011, la décomposition des actifs de couverture par nature est détaillée dans les tableaux suivants :

Année 2012

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Banque	-	3	10	10	**23**
Actions	8	30	145	14	**197**
Obligations d'État	-	10	29	12	**51**
Obligations d'entreprises	-	10	91	12	**113**
Détail des actifs investis au 31 décembre 2012	**8**	**53**	**275**	**48**	**384**

En raison de la nature des actifs de couverture, le Groupe n'est pas exposé à des appels de marge sur ses engagements de retraites.

Année 2011

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Banque	-	-	7	-	**7**
Actions	5	27	134	13	**179**
Obligations d'État	-	10	35	31	**76**
Obligations d'entreprises	-	8	81	-	**89**
Détail des actifs investis au 31 décembre 2011	**5**	**45**	**257**	**44**	**351**

L'évolution de la valeur des actifs de couverture sur les exercices 2012 et 2011 s'explique de la manière suivante :

Année 2012

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Actifs investis au 1er janvier 2012	**5**	**45**	**257**	**44**	**351**
Rendement attendu des fonds	-	2	19	2	**23**
Contributions versées aux fonds externes	4	5	11	10	**30**
Prestations versées	(1)	(3)	(16)	(6)	**(26)**
Écarts actuariels	-	3	9	3	**15**
Écarts de conversion	-	1	(5)	(5)	**(9)**
Actifs investis au 31 décembre 2012	**8**	**53**	**275**	**48**	**384**

La juste valeur des actifs investis a continué à augmenter en 2012, essentiellement en raison des 38 millions d'euros de rendement effectif des fonds. La différence entre ce rendement réel et les 23 millions d'euros de rendement attendu, comptabilisé en autres produits et charges financiers explique les 15 millions de gains actuariels d'expérience. Ces gains ont été reconnus en autres éléments du résultat global sur 2012.

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 30 millions d'euros pour l'année 2012 et sont estimées à 14 millions d'euros pour l'année 2013.

Année 2011

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Total
Actifs investis au 1er janvier 2011	**3**	**42**	**245**	**40**	**330**
Rendement attendu des fonds	-	2	18	1	**21**
Contributions versées aux fonds externes	8	3	22	3	**36**
Prestations versées	(6)	(2)	(15)	(5)	**(28)**
Écarts actuariels	-	(2)	(20)	(1)	**(23)**
Écarts de conversion	-	2	7	6	**15**
Actifs investis au 31 décembre 2011	**5**	**45**	**257**	**44**	**351**

5.10.6 Historique

L'historique de l'engagement, des actifs financiers et des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Engagements	1 304	1 132	988	886	843
Actifs financiers	(384)	(351)	(330)	(269)	(225)
Engagements nets	**920**	**781**	**658**	**617**	**618**
(Pertes) et gains actuariels reconnus en autres éléments du résultat global [1]	(165)	(90)	(30)	(16)	(56)

(1) Les pertes actuarielles reconnues en autres éléments du résultat global en 2012 pour 165 millions d'euros comprennent principalement 177 millions d'euros de pertes actuarielles d'hypothèses générées sur engagements, partiellement compensés par 15 millions d'euros de gains actuariels d'expérience générés sur actifs de couverture.

5.10.7 Sensibilité des engagements

L'évolution des engagements est sensiblement impactée par les taux d'actualisation retenus par zone géographique.

Ainsi, l'impact d'une variation de 0,5 pt des taux d'actualisation sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2012 est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Zone Euro	Royaume-Uni	États-Unis	Japon	Corée	Autres pays	Total
Engagements au 31 décembre 2012	*549*	*74*	*503*	*103*	*47*	*28*	***1 304***
Impact d'une hausse de 0,5 pt	(42)	(7)	(32)	(4)	(2)	(2)	**(89)**
Impact d'une diminution de 0,5 pt	45	7	34	4	2	2	**94**

Une hausse de 0,5 pt du taux d'actualisation aurait pour conséquence une baisse d'environ 3 millions d'euros sur le coût des services rendus 2013, alors qu'une baisse de 0,5 pt du taux d'actualisation aurait l'effet inverse.

Une variation de 1 pt du taux croissance des frais médicaux aux États-Unis n'aurait pas d'incidence significative sur le montant des engagements et sur la charge de l'exercice.

5.10.8 Sensibilité des actifs de couverture

Une diminution de 1 pt du taux de rendement attendu sur les actifs conduirait à diminuer d'environ 4 millions d'euros le produit financier annuel 2013 à constater sur le rendement de ces actifs. Une hausse de 1 pt du taux de rendement attendu sur les actifs aurait l'effet inverse.

5.11 Autres provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

(en millions d'euros)	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour autres risques	Total
Provisions au 1er janvier 2011	**107**	**425**	**532**
Utilisation de l'année	(38)	(68)	**(106)**
Modifications de périmètre	-	15	**15**
Écarts de conversion	-	-	**-**
Reclassement	1	(1)	**-**
Dotations	6	110	**116**
Effet financier de l'actualisation	1	-	**1**
Reprises	(17)	(61)	**(78)**
Provisions au 31 décembre 2011	**60**	**420**	**480**
Utilisation de l'année	(15)	(89)	**(104)**
Modifications de périmètre	-	4	**4**
Écarts de conversion	(1)	(6)	**(7)**
Reclassement	(5)	1	**(4)**
Dotations	11	101	**112**
Effet financier de l'actualisation	-	-	**-**
Reprises	(6)	(53)	**(59)**
Provisions au 31 décembre 2012	**44**	**378**	**422**
Dont part à moins d'un an	14	185	**199**

5.11.1 Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration s'élèvent à 44 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution enregistrée sur 2012 correspond principalement aux dépenses et aux reprises des soldes résiduels relatives au plan de restructuration initié en 2010 au moment de la mise en place de la nouvelle organisation.

5.11.2 Provisions pour autres risques

(en millions d'euros)	2012	2011
Provisions pour garanties clients	185	192
Provisions pour litiges fiscaux	66	72
Provisions environnementales	20	22
Provisions pour contrats à perte	13	16
Provisions pour litiges sociaux et autres litiges	94	118
Provisions pour autres risques	**378**	**420**

Les provisions pour garanties clients comprennent à la fois les provisions statistiques pour couvrir les retours garantie des clients au titre des produits et services rendus et des provisions pour faire face aux coûts liés à des risques qualité ponctuels excédant le cadre de la garantie normale.

Les provisions pour litiges fiscaux incluent notamment une provision de 27 millions d'euros au titre d'un contentieux avec l'administration fiscale française que Valeo a introduit devant le tribunal administratif en septembre 2003. Ce contentieux est fondé sur l'illégalité du précompte acquitté au titre des distributions effectuées en 2000. Par un jugement de fin décembre 2007, l'administration a donné raison à Valeo, qui a perçu, en avril 2008, 27 millions d'euros. L'administration fiscale ayant fait appel de cette décision, Valeo a entièrement provisionné ce montant, en raison des incertitudes de la jurisprudence sur le sujet.

Les provisions pour litiges fiscaux comprennent également une provision de 10 millions d'euros relative à un litige en cours devant les tribunaux espagnols, portant sur les exercices 1992 à 1995. Une des sociétés du groupe d'intégration fiscale espagnol avait été considérée par les autorités fiscales espagnoles comme ayant quitté ce groupe en raison de l'insuffisance de ses capitaux propres. Ses pertes fiscales ne pouvaient donc être utilisées.

Le montant de 94 millions d'euros enregistré sur la ligne « Provisions pour litiges sociaux et autres litiges » comprend principalement des provisions destinées à couvrir des risques sociaux, dont l'amiante pour 40 millions d'euros, et divers contentieux liés aux activités opérationnelles de Valeo dans différentes parties du monde.

5.12 Endettement financier

5.12.1 Endettement financier brut

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an (Note 5.12.2 page 245)	1 564	1 494
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 5.12.2 page 245)	440	307
Crédits à court terme et banques (Note 5.12.3 page 247)	73	75
Part des passifs destinés à être cédés liés à l'endettement financier brut (Note 5.8 page 235)	23	-
Endettement financier brut	**2 100**	**1 876**

5.12.2 Dettes financières à long terme

■ Détail des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts obligataires	1 303	893
Emprunts syndiqués	248	472
Emprunts Banque Européenne d'Investissement	283	281
Dettes sur biens loués capitalisés	11	14
Autres emprunts	106	110
Intérêts courus non échus	54	31
Part des passifs destinés à être cédés liés à la dette financière à long terme (Note 5.8 page 235)	(1)	-
Dettes financières à long terme	**2 004**	**1 801**

L'augmentation nette de l'endettement financier à long terme sur l'exercice 2012 s'explique essentiellement par les trois événements suivants :

- Valeo a émis le 19 janvier 2012, dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note*, un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros remboursable en janvier 2017 et assorti d'un coupon fixe de 5,75 % ;
- Dans le même temps, Valeo a lancé une offre de rachats aux porteurs d'obligations 2013 et a procédé au rachat d'un montant nominal de 89 millions d'euros. Ces opérations permettent à Valeo d'allonger la maturité moyenne de son endettement et de lisser le profil de sa dette en diminuant la maturité 2013 de 89 millions d'euros au profit d'une nouvelle maturité 2017 pour un montant de 500 millions d'euros ;
- Valeo a remboursé par anticipation le 30 janvier 2012 les deux emprunts syndiqués à échéance fin juillet 2012 grâce à la nouvelle émission obligataire du 19 janvier 2012.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières à long terme incluent principalement :

- un emprunt obligataire de 311 millions d'euros émis dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note*. Le montant initialement emprunté le 24 juin 2005 était de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans. En mai 2011, Valeo a procédé à un premier rachat pour un tiers de la souche soit un montant nominal de 200 millions d'euros au prix de 101,8 % du pair. En janvier 2012, Valeo a procédé à un second rachat d'un montant nominal de 89 millions d'euros. Ce rachat a été réalisé à 101,6 % du pair. Ces deux opérations sont comptabilisées comme une extinction de la dette et la différence entre la valeur comptable de la dette éteinte et le montant payé aux porteurs d'obligations, ainsi que les frais d'intermédiation sont constatés en charges d'intérêts, à hauteur de 5 millions d'euros en 2011 et 2 millions d'euros en 2012. Le taux d'intérêt effectif du solde de cet emprunt reste inchangé à 3,89 % ;
- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2018 émis par Valeo le 12 mai 2011. Cette émission d'obligations de maturité 7 ans avec un coupon de 4,875 % est réalisée dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note*. Son taux d'intérêt effectif est de 5,09 % ;
- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2017 émis par Valeo le 19 janvier 2012. Cette émission d'obligations de maturité 5 ans avec un coupon de 5,75 % est réalisée dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note*. Son taux d'intérêt effectif est de 5,92 %.
- un emprunt syndiqué contracté par le Groupe le 30 juin 2011 dans le cadre du financement de Niles d'un montant total de 250 millions d'euros pour une durée de 5 ans auprès de trois banques réunies en un *club deal*. Cet emprunt est à taux variable Euribor 3 mois + 1,3 %. Un *cross currency swap* en Euro/Yens de 237 millions d'euros a été mis en place dès l'origine de l'emprunt. Il est adossé en termes de maturité ;
- deux emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour une valeur totale de 300 millions d'euros. Ces emprunts à taux bonifié ont été accordés dans le cadre du soutien aux dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation de carburant, des émissions de CO_2 et de l'amélioration de la sécurité active ;
  - un premier emprunt de 225 millions d'euros a été contracté le 5 août 2009 sur 7 ans, amortissable en 4 annuités égales à partir de 2013 et portant intérêt au taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %. Cet emprunt a fait l'objet d'un *swap* de taux qui échange le taux Euribor de l'emprunt contre un taux fixe de 3,37 % ;
  - un second emprunt tiré en dollars pour une valeur de 103 millions de dollars a été contracté le 3 novembre 2011 pour une durée de 7 ans, amortissable en 4 annuités égales à partir de 2015 et portant intérêt au taux variable : Libor USD 6 mois + 1,9 %. Un *swap* de devise a été mis en place simultanément.

Conformément à IAS 20, une subvention a été déterminée sur la base du différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de la mise en place et le taux accordé par la BEI :

- pour le premier emprunt de 225 millions d'euros, la subvention évaluée à l'origine à 28 millions d'euros a été portée au passif de l'état de la situation financière. Elle est ensuite rapportée au compte de résultat en déduction des frais de Recherche et Développement au fur et à mesure de l'avancement des projets financés. En 2012, l'impact au compte de résultat s'élève à 4,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'emprunt est comptabilisé au coût amorti pour un montant de 210 millions d'euros avec un taux d'intérêt effectif de 5,84 % ;
- pour le second emprunt de 103 millions de dollars, la subvention relative à ce nouveau tirage a été évaluée à 6 millions d'euros et portée au passif de l'état de la situation financière. En 2012, l'impact au compte de résultat s'élève à 1,5 million d'euros. Au 31 décembre 2012, l'emprunt est comptabilisé au coût amorti pour un montant de 73 millions d'euros ;

- les autres emprunts incluent essentiellement des dettes souscrites en Espagne par les filiales du Groupe à des taux bonifiés.

Les covenants relatifs aux dettes financières sont détaillés en Note 6.2.2, page 257.

■ Échéancier des dettes financières à long terme – part à plus d'un an

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018 et au-delà	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	497	495	**992**
Emprunt syndiqué	-	-	248	-	-	**248**
Emprunts BEI	51	71	72	19	19	**232**
Dettes sur bien loués capitalisés	4	2	1	-	-	**7**
Autres emprunts	30	8	21	3	23	**85**
TOTAL	**85**	**81**	**342**	**519**	**537**	**1 564**

■ Dettes financières à long terme – part à moins d'un an

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunt obligataire	311	**-**
Emprunts syndiqués	-	224
Emprunt BEI	51	-
Dettes sur biens loués capitalisés	4	6
Autres emprunts	21	46
Intérêts courus non échus	54	31
Part des passifs destinés à être cédés liés à la dette financière à long terme (Note 5.8 page 235)	(1)	-
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	**440**	**307**

Au 31 décembre 2012 les dettes financières à long terme – part à moins d'un an incluent essentiellement l'emprunt obligataire de 311 millions d'euros à échéance juin 2013.

Au 31 décembre 2011, les dettes financières à long terme – part à moins d'un an incluaient principalement les deux emprunts syndiqués pour 224 millions d'euros à échéance fin juillet 2012.

5.12.3 Crédits à court terme et banques

(en millions d'euros)	2012	2011
Billets de trésorerie	30	21
Emprunts bancaires à moins d'un an	65	54
Part des passifs destinés à être cédés liés à la trésorerie (Note 5.8 page 235)	(22)	-
Crédits à court terme et banques	**73**	**75**

Les 65 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à des facilités bancaires.

5.12.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeurs mobilières de placement	793	735
Disponibilités	541	560
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 334**	**1 295**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à hauteur de 766 millions d'euros.

Le niveau de juste valeur de ces équivalents de trésorerie est de niveau 1 (cf. Note 6.1.1, page 251).

En Chine et au Brésil où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 157 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 114 millions d'euros au 31 décembre 2011. Dans ces pays le Groupe a mis en place des *cash pooling* locaux et perçoit régulièrement des dividendes de plusieurs sociétés.

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie dû à nos partenaires dans les sociétés consolidées en intégration globale mais non détenues à 100 % par Valeo représente 48 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie dans les sociétés consolidées proportionnellement s'élève à 50 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2011.

5.12.5 Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers long terme, et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an (Note 5.12.2 page 245)	1 564	1 494
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 5.12.2 page 245)	440	307
Prêts et autres actifs financiers à long terme	(3)	(58)
Part des passifs destinés à être cédés liés à la dette financière à long terme (Note 5.8 page 235)	1	-
Endettement financier à long terme	**2 002**	**1 743**
Crédits à court terme et banques (Note 5.12.3 page 247)	73	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5.12.4 page 247)	(1 334)	(1 295)
Part des passifs destinés à être cédés liés à la trésorerie (Note 5.8 page 235)	22	-
Trésorerie à court terme	**(1 239)**	**(1 220)**
Endettement financier net	**763**	**523**

5.12.6 Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Euro	1 082	909
Dollar américain	(66)	(62)
Yen japonais	(6)	(84)
Real brésilien	(7)	(41)
Won coréen	(96)	(67)
Yuan chinois	(95)	(58)
Autres devises	(49)	(74)
TOTAL	**763**	**523**

5.13 Détail des flux de trésorerie

5.13.1 Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions d'euros)	2012	2011
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	544	534
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(47)	(91)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	8	2
Charges calculées liées aux paiements en actions	9	8
Plus ou moins-value sur réévaluation de la participation antérieurement détenue	(30)	(24)
Pertes de valeur des actifs et passifs destinés à être cédés	46	-
TOTAL	**530**	**429**

Les pertes de valeur des actifs et passifs destinés à être cédés comprennent principalement les 44 millions d'euros de perte de valeur sur l'activité Mécanismes d'accès.

5.13.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2012	2011
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	(66)	(73)
Créances clients	101	(145)
Dettes fournisseurs d'exploitation	(18)	238
Autres créances et dettes	(66)	(49)
TOTAL	**(49)**	**(29)**

5.13.3 Acquisitions de participations avec prise de contrôle

Sur la période close au 31 décembre 2012, les variations de périmètre se sont traduites par un décaissement de 19 millions d'euros, dont 10 millions d'euros liés au renforcement de l'alliance entre Valeo et Ichikoh sur l'activité Éclairage en Chine (cf. Note 2.1.2 page 217).

Sur l'année 2011, les acquisitions avaient eu une incidence défavorable à hauteur de 270 millions d'euros.

Cet effet provenait essentiellement des deux principales acquisitions de l'exercice :

- L'acquisition de Niles avait eu un impact défavorable de 261 millions d'euros, dont 165 millions d'euros pour le coût de la participation acquise (après ajustement de prix), 90 millions d'euros liés à l'entrée de Niles dans le périmètre et 6 millions d'euros de frais d'acquisition ;
- L'acquisition fin 2011 de la société de développement technologique automobile britannique CPT *(Controlled Power Technologies)* avait nécessité une sortie de trésorerie de 28 millions d'euros.

Ces décaissements sur la période étaient partiellement compensés par un impact favorable de 20 millions d'euros lié à la prise de contrôle sans contrepartie de Valeo Pyeong Hwa et Valeo Pyeong Hwa International avec passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale de la société consolidée.

5.13.4 Souscription et remboursements effectués sur emprunts à long terme

Sur l'exercice 2012, les souscriptions sur emprunts à long terme sont essentiellement constituées du nouvel emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros émis le 19 janvier 2012, et remboursable en janvier 2017.

Les remboursements effectués sur emprunts à long terme sur cette même période comprennent principalement le remboursement anticipé pour 224 millions d'euros des deux emprunts syndiqués et le rachat aux porteurs d'obligations 2013 pour 89 millions d'euros en janvier 2012.

Sur la période close au 31 décembre 2011, les souscriptions sur emprunts à long terme comprenaient principalement un nouvel emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros émis le 11 mai 2011 et un nouvel emprunt de 250 millions d'euros contracté par le Groupe le 30 juin 2011 dans le cadre du financement de Niles.

Les remboursements effectués sur emprunts à long terme sur cette période incluaient le remboursement pour 463 millions d'euros de l'OCEANE en janvier 2011 et le rachat aux porteurs d'obligations 2013 pour 200 millions d'euros en mai 2011 (cf. Note 5.12.2 page 245).

5.13.5 Rachats de participations sans prise de contrôle

Le rachat de participations minoritaires dans la société chinoise Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd (cf. Note 2.1.4, page 218) a entraîné une sortie de trésorerie de 52 millions d'euros sur l'exercice 2012. La création de la société Detroit Thermal Systems (cf. Note 2.1.3, page 217) a généré un impact défavorable sur la trésorerie de 4 millions d'euros sur la même période.

Note 6 Informations complémentaires

6.1 Instruments financiers

6.1.1 Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation des actifs et passifs est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39. Le classement dans les différentes catégories est explicité dans la Note 1.14, page 212.

	2012	Valeur au bilan 2012 selon IAS 39			2011
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
ACTIFS					
Actifs financiers non courants :					
■ Titres de participation	**4**	-	4	-	12
■ Prêts	**3**	3	-	-	58
■ Dépôts et cautionnements	**16**	-	-	16	18
■ Autres actifs financiers non courants	**4**	-	-	4	3
Créances clients	**1 517**	1 517	-	-	1 705
Autres actifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	**2**	-	2	-	1
■ Instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	**18**	-	-	18	9
Actifs destinés à être cédés [1]	**88**	88	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 334**	-	-	1 334	1 295
PASSIFS					
Passifs financiers non courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	**14**	-	14	-	13
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	**3**	-	-	3	38
Emprunts obligataires	**1 303**	1 303	-	-	893
Emprunts syndiqués	**248**	248	-	-	472
Emprunts BEI	**283**	283	-	-	281
Autres dettes financières à long terme	**170**	170	-	-	155
Dettes fournisseurs	**2 209**	2 209	-	-	2 338
Autres passifs financiers courants :					
■ Instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	**2**	-	2	-	9
■ Instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	**8**	-	-	8	11
Passifs destinés à être cédés [1]	**130**	130	-	-	-
Crédits à court terme et banques	**73**	73	-	-	75

(1) Les actifs et passifs de l'activité Mécanismes d'accès sont reclassés au 31 décembre 2012 en actifs et passifs destinés à être cédés (cf. Note 5.8 page 235).

Les caractéristiques principales des emprunts (emprunt obligataire, emprunt syndiqué et emprunts BEI) sont détaillées dans la Note 5.12.2 page 245 et la méthodologie de comptabilisation retenue est explicitée dans la Note 1.14, page 212.

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le Groupe applique le niveau 2 pour les techniques de valorisation des justes valeurs des dérivés financiers.

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée à partir de prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires, elle s'établit à 1 435 millions d'euros au 31 décembre 2012 et à 887 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Pour l'emprunt syndiqué et les emprunts BEI, la juste valeur est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture en tenant compte d'un *spread* émetteur du Groupe qui correspond au *spread* des « *Credit Default Swaps* » de Valeo à 5 ans. Les *spreads* émetteurs estimés (source Markit Reuters) sont les suivants :

- 1,37 % pour l'emprunt syndiqué de 250 millions d'euros,
- 1,37 % pour l'emprunt BEI de 225 millions d'euros
- 1,67 % (CDS 5 ans incluant le *basis swap USD/EUR* de 0,3 %) pour l'emprunt BEI tiré en dollars.

Les justes valeurs s'établissent à 247 millions d'euros pour l'emprunt syndiqué et à 303 millions d'euros pour les emprunts BEI au 31 décembre 2012 (457 millions d'euros pour les emprunts syndiqués et 289 millions d'euros pour l'emprunt BEI au 31 décembre 2011).

La juste valeur des autres composantes de la dette est égale à la valeur comptable.

6.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
ACTIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Change	-	-
■ Matières	2	1
Instruments financiers dérivés de trading :		
■ Change	18	9
■ Matières	-	-
Total autres actifs financiers courants	**20**	**10**
PASSIFS		
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Change	(3)	(38)
■ Taux	(14)	(13)
Total autres passifs financiers non courants	**(17)**	**(51)**
Instruments financiers dérivés de couverture :		
■ Taux	-	(1)
■ Matières	(1)	(8)
■ Change	(1)	-
Instruments financiers dérivés de trading :		
■ Change	(8)	(11)
■ Matières	-	-
Total autres passifs financiers courants	**(10)**	**(20)**

L'impact des instruments financiers sur le résultat des exercices clos au 31 décembre 2012 et 2011 est détaillé en Note 4.7, page 226.

Juste valeur des dérivés de change

Au 31 décembre

	2012		2011	
(en millions d'euros)	**Nominal**	**Juste valeur**	**Nominal**	**Juste valeur**
Achat à terme de devises	4	-	59	2
Vente à terme de devises	(38)	2	(2)	1
Swaps de devises	(547)	16	131	6
Total des actifs	**(581)**	**18**	**188**	**9**
Achat à terme de devises	121	(4)	3	-
Vente à terme de devises	(5)	-	(28)	(1)
Swaps de devises	99	(5)	(527)	(10)
Swaps de devises (*cross currency swaps*)	(237)	(3)	(237)	(38)
Total des passifs	**(22)**	**(12)**	**(789)**	**(49)**
Effet net	**-**	**6**	**-**	**(40)**

La juste valeur des couvertures de change est déterminée par la technique de valorisation suivante : les *cash-flows* futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

Juste valeur des dérivés matières (métaux non ferreux)

Au 31 décembre

	2012		2011	
(en millions d'euros)	**Nominal**	**Juste valeur**	**Nominal**	**Juste valeur**
Swaps – Achats	61	2	39	1
Swaps – Ventes	-	-	-	-
Total des actifs	**61**	**2**	**39**	**1**
Swaps – Achats	29	(1)	96	(8)
Swaps – Ventes	(1)	-	(1)	-
Total des passifs	**28**	**(1)**	**95**	**(8)**
Effet net	**-**	**1**	**-**	**(7)**

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les *cash-flows* futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

Juste valeur des dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre

	2012		2011	
(en millions d'euros)	**Nominal**	**Juste valeur**	**Nominal**	**Juste valeur**
Swaps de taux :				
Emprunt BEI	225	(14)	225	(13)
Emprunts syndiqués	-	-	225	(1)
Total des passifs	**225**	**(14)**	**450**	**(14)**

La juste valeur des *swaps* de taux est déterminée en actualisant les *cash-flows* futurs au taux d'intérêt de marché à la date de clôture. Cette technique de valorisation est de niveau 2.

6.2 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est décrite en détail dans le Chapitre 2, section 2.1, page 56.

6.2.1 Risques de marché

6.2.1.1 Risque de change

La politique de gestion du risque de change est décrite en détail dans le Chapitre 2, section 2.1.4 page 64.

■ Exposition au risque de change

Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les *swaps* ainsi que les options. Les produits dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Par exception, le Groupe applique la comptabilité de couverture sur des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés correspondants.

Concomitamment au lancement du nouvel emprunt de 250 millions d'euros lié au financement de Niles, le Groupe a mis en place un *cross currency swap* en yens de 237 millions d'euros adossé en termes de maturité. Ce dérivé n'est pas qualifié d'instrument de couverture au sens de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2012, une perte d'un million d'euros relative à des dérivés comptabilisés dans le cadre d'une relation de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

	2012				2011
(en millions d'euros)	**USD**	**JPY**	**Euro**	**Total**	**Total**
Créances commerciales exposées	96	23	389	**508**	**469**
Autres actifs financiers exposés	600	242	91	**933**	**901**
Dettes fournisseurs exposées	(84)	(38)	(442)	**(564)**	**(512)**
Dettes financières exposées	(85)	(94)	(183)	**(362)**	**(358)**
Exposition bilancielle brute	**527**	**133**	**(145)**	**515**	**500**
Ventes à terme	(650)	(240)	(32)	**(922)**	**(788)**
Achats à terme	216	112	7	**335**	**191**
Exposition nette	**93**	**5**	**(170)**	**(72)**	**(97)**

Dans le tableau ci-dessus, la colonne libellée Euro correspond à l'exposition euro des entreprises du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Il existe notamment une exposition des filiales localisées en Europe de l'Est, principalement en République tchèque qui se financent en euros auprès de la société Valeo.

Au 31 décembre 2011, l'exposition bilantielle nette d'un montant de (97) millions d'euros se décomposait par devise de la façon suivante (en millions d'euros) :

- 72 millions pour le dollar américain ;
- 9 millions pour le yen japonais ;
- (178) millions pour l'euro.

■ Analyse de sensibilité de la situation nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain, pour le yen japonais et pour la couronne tchèque s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,32, à 113,61 et à 25,15 au 31 décembre 2012, contre 1,29 pour le dollar américain, 100,20 pour le yen japonais et 25,79 pour la couronne tchèque au 31 décembre 2011.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 par rapport à ces devises, aurait les effets suivants :

Année 2012

(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	(9)	-
Exposition au yen	-	-
Exposition à l'euro	(14)	(6)
TOTAL	**(23)**	**(6)**

Année 2011

(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Exposition au dollar américain	(7)	-
Exposition au yen	(1)	-
Exposition à l'euro	(8)	(16)
TOTAL	**(16)**	**(16)**

Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2012 par rapport à ces devises, aurait l'effet inverse en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

6.2.1.2 Risque matières premières

La politique de gestion du risque matières premières est décrite dans le Chapitre 2, section 2.1.4, page 64.

■ Exposition au risque matières premières

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : *swaps* et options sur le cours moyen mensuel.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent au 31 décembre 2012 et 2011 de manière suivante :

(en tonnes)	2012	2011
Aluminium	22 664	30 549
Aluminium 2e fusion	7 721	10 860
Cuivre	6 461	9 388
Zinc	2 681	5 376
TOTAL	**39 527**	**56 173**

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Pour la période close au 31 décembre 2012, un gain latent d'un million d'euros lié aux couvertures en place est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS 39.

La perte latente de 7 millions d'euros comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2011 relatif à des couvertures matières du second semestre 2011 a été entièrement reclassée en résultat opérationnel au cours du 1er semestre 2012.

■ Analyse de sensibilité de la situation nette au risque métal

Une variation de 10 % des cours à terme des métaux au 31 décembre 2012 et 2011 aurait les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres.

	2012		2011	
(en millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)	Résultat Gains/(Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une hausse de 10 % des cours à terme des métaux	-	7	-	10
Impact d'une baisse de 10 % des cours à terme des métaux	-	(7)	-	(10)

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

6.2.1.3 Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux est exposée dans le Chapitre 2, section 2.1.4, page 65.

■ Exposition au risque de taux

Le Groupe peut utiliser les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39. Ces dérivés sont réévalués dans l'état de la situation financière avec impact en résultat qui est neutralisé pour la part efficace par une réévaluation symétrique de la composante couverte des dettes.

Le Groupe a mis en place le 5 août 2009 un *swap* de taux pour couvrir les intérêts à taux variable de l'emprunt BEI. Ce dérivé de taux est qualifié de couverture de flux de trésorerie. La juste valeur du dérivé est comptabilisée dans l'état de la situation financière à l'initiation et la variation de juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la tombée des intérêts couverts. Au 31 décembre 2012, l'impact défavorable de la variation de juste valeur de ce *swap* dans les autres éléments du résultat global est d'un million d'euros.

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Année 2012

	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
(en millions d'euros)	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	390	151	554	493	500	42	1 444	686	**2 130**
Prêts	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)	**(3)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 334)	-	-	-	-	-	(1 334)	**(1 334)**
Position nette avant gestion	**390**	**(1 183)**	**554**	**490**	**500**	**42**	**1 444**	**(651)**	**793**
Instruments dérivés	56	(56)	169	(169)	-	-	225	(225)	-
Position nette après gestion	**446**	**(1 239)**	**723**	**321**	**500**	**42**	**1 669**	**(876)**	**793**

Année 2011

	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
(en millions d'euros)	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	190	193	431	527	528	40	1 149	760	**1 909**
Prêts	-	-	-	(58)	-	-	-	(58)	**(58)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 295)	-	-	-	-	-	(1 295)	**(1 295)**
Position nette avant gestion	**190**	**(1 102)**	**431**	**469**	**528**	**40**	**1 149**	**(593)**	**556**
Instruments dérivés	(107)	107	225	(225)	-	-	118	(118)	-
Position nette après gestion	**83**	**(995)**	**656**	**244**	**528**	**40**	**1 267**	**(711)**	**556**

■ **Analyse de sensibilité au risque de taux**

Au 31 décembre 2012, 77 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (64 % au 31 décembre 2011).

Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux.

L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait les impacts suivants sur le résultat et les autres éléments du résultat global, après prise en compte des produits dérivés :

Année 2012

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	9	9

Année 2011

(en millions d'euros)	Résultat Gains/ (Pertes)	Capitaux propres Gain/(Pertes)
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	7	6

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire à fin 2012.

6.2.1.4 Risque actions

La politique de gestion du risque actions est décrite dans le Chapitre 2, section 2.1.4, page 65.

Les actifs représentatifs des fonds affectés au financement des pensions sont présentés en Note 5.10.5, page 242.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sont détaillés en Note 5.12.4, page 247.

6.2.2 Risque de liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité est décrite dans le Chapitre 2, section 2.1.4, page 62.

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et ses besoins d'investissement. Il se porte emprunteur de fonds long terme soit auprès des banques soit en faisant appel au marché. Ainsi en 2005, Valeo a émis un *Euro Medium Term Note* de 600 millions d'euros à échéance 2013, qui a été remboursé à hauteur de 200 millions d'euros en 2011, et à hauteur de 89 millions d'euros en janvier 2012.

En 2011, puis tout début 2012, deux nouveaux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun ont été émis dans le cadre du programme de financement *Euro Medium Term Note* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros ; le premier est à échéance 2018 et le second à échéance 2017. Cette dernière émission a permis de rembourser par anticipation les deux emprunts syndiqués d'un montant de 225 millions d'euros le 30 janvier 2012.

En 2011, Valeo a également contracté auprès de trois banques un emprunt de 250 millions d'euros pour financer son acquisition Niles au Japon.

Par ailleurs, Valeo disposait jusqu'en mars 2012 d'un droit de tirage de 75 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), droit qui a été exercé en novembre 2011. Cela porte les emprunts auprès de la BEI à 300 millions d'euros.

En outre, le Groupe dispose :

- d'une trésorerie de 1 334 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- de lignes de crédit bancaires confirmées à échéance moyenne de 3,3 ans pour un montant total de 1,2 milliard d'euros. Aucune de ces lignes n'était utilisée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 ;
- d'un programme de financement à moyen et à long terme *Euro Medium Term Note* (EMTN) d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 1 311 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros. Toutefois, la régulation des fonds monétaires rend difficile l'accès à ce marché pour la catégorie de rating Valeo qui est P3/A-2 pour la dette court terme.

Covenants : Les lignes de crédit, les emprunts syndiqués et les emprunts BEI font l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée au ratio d'endettement financier net sur EBITDA qui ne doit pas être supérieur à 3,25. En l'espèce l'EBITDA

est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 50 millions d'euros. Le non-respect de ce ratio aurait pour effet de suspendre les lignes de crédit, d'entraîner le remboursement anticipé des tirages effectués et de rendre exigibles les emprunts syndiqués et les emprunts BEI. Au 31 décembre 2012, le ratio calculé sur 12 mois du Groupe s'établit à 0,61.

Les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme du Groupe comportent des clauses dites de défaut croisé qui stipulent que lorsqu'un montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes le sont également. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité.

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe prévoit de respecter ces covenants sur les douze prochains mois.

Les emprunts obligataires émis dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note* comportent une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*Investment grade)*. Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote. Dans l'hypothèse où la notation serait précédemment en dessous de « valeur d'investissement », les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2).

Le 14 septembre 2012, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué les notes A-2 et BBB à la dette court terme et long terme de Valeo, assorties d'une perspective stable.

Le 29 janvier 2013, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes de la dette à court terme et à long terme du Groupe, respectivement P3 et Baa3, assorties d'une perspective stable.

Ces deux notations confirment le positionnement de Valeo en catégorie d'investissement (*investment grade*)

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :

Les flux futurs présentés ci-dessous, à la fois les coupons et les remboursements, ne sont pas actualisés. Pour les intérêts variables, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2012 a été utilisée.

Au 31 décembre 2012

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels Échéancier					
(en millions d'euros)		Total	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et au-delà
Emprunts obligataires	1 303	**1 612**	376	53	53	53	553	524
Emprunts BEI	283	**330**	65	63	81	79	21	21
Emprunt syndiqué	248	**265**	4	4	4	253	-	-
Autres dettes financières à long terme	170	**170**	84	34	10	23	3	16
Dettes fournisseurs	2 209	**2 209**	2 209	-	-	-	-	-
Crédit à court terme et banques	73	**73**	73	-	-	-	-	-

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

Les cours de clôture de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les taux *forward* au 31 décembre 2012 ont été retenus pour les instruments financiers relatifs au change.

Pour les instruments dérivés matières, ce sont les cours à terme du *London Metal Exchange* (LME) du 31 décembre 2012 qui ont été utilisés. Enfin, pour les *swaps* de taux d'intérêt, la courbe de taux *forward* au 31 décembre 2012 a été appliquée.

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels Total	Flux de trésorerie contractuels Échéancier 2013	2014	2015	2016	2017	2018 et au-delà
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :								
■ Actifs	2	**2**	2	-	-	-	-	-
■ Passifs	(4)	**(4)**	(4)	-	-	-	-	-
Swaps de devise utilisés comme couverture :								
■ Actifs	16	**16**	16	-	-	-	-	-
■ Passifs	(8)	**(4)**	(4)	1	1	(2)	-	-
Instruments dérivés matières :								
■ Actifs	2	**2**	2	-	-	-	-	-
■ Passifs	(1)	**(1)**	(1)	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt :								
■ Actifs	-	**-**	-	-	-	-	-	-
■ Passifs	(14)	**(16)**	(7)	(5)	(3)	(1)	-	-

6.2.3 Risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit est décrite dans le Chapitre 2, section 2.1.4, page 66.

Le risque de crédit s'analyse comme suit :

■ Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

■ Risque de crédit commercial

De par son activité, Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients. Valeo dépend uniquement du secteur automobile et travaille avec tous les constructeurs du secteur. Dans un contexte de conjoncture contrastée en 2012, avec des marchés européen et sud-américain en baisse et des marchés asiatique et nord-américain en hausse, Valeo maintient une surveillance rapprochée du risque client, notamment en raison des incertitudes inhérentes à 2013. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2012 est de 49 jours, contre 51 jours au 31 décembre 2011.

Pour la période close au 31 décembre 2012, le premier groupe automobile client de Valeo représente 16 % des créances clients (contre 19 % au 31 décembre 2011).

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute 2012	Valeur brute 2011
Non échues	1 519	1 644
Échues depuis moins d'un mois	67	43
Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an	34	33
Échues depuis plus d'un an	7	7
Part des créances clients reclassés en actifs destinés à être cédés	(90)	-
TOTAL	**1 537**	**1 727**

Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 22 millions d'euros (montant identique en 2011), dont 2 millions d'euros pour l'activité Mécanismes d'accès reclassés en actifs destinés à être cédés (cf. Note 5.8 page 235).

6.3 Engagements hors bilan

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les Notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

6.3.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

■ Engagement de rachat sur Valeo Unisia Transmissions

Au 31 décembre 2012, Hitachi et Valeo sont actionnaires respectivement à hauteur de 34 % et 66 % de la société japonaise Valeo Unisia Transmissions K.K.

Hitachi dispose d'une option de vente (*put*) exerçable si son pourcentage de détention devient inférieur à 15 %. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres encore détenus qui seront vendus à Valeo et le prix sera fixé par Valeo et Hitachi ou par un expert en cas d'absence d'accord.

De plus si Valeo vend tout ou partie de ses actions représentant plus de 51 % des actions de cette joint-venture (ou un pourcentage inférieur d'actions dès lors que sa cession enlève à Valeo le droit de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de la filiale), Hitachi aura le droit d'offrir ses propres actions à ce tiers (droit de *drag along*) et en cas de refus de celui-ci, pourra céder ces actions à Valeo.

Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent au 31 décembre 2012, avant affectation du résultat, à 38 millions d'euros.

■ Engagement de rachat sur Detroit Thermal Systems

Valeo et V. Johnson Enterprises ont formé la société Detroit Thermal Systems (cf. Note 2.1.3, page 217). Au 31 décembre 2012, V. Johnson Enterprises et Valeo en sont actionnaires respectivement à hauteur de 51 % et 49 %.

V. Johnson Enterprises dispose d'une option de vente (*put*) exerçable selon des conditions qui sont liées ni à l'évolution du pourcentage de détention ni à un niveau de résultat. Cette option serait notamment exerçable si Valeo ne peut contribuer au financement de la société ou encore en cas de cession de tout ou partie de sa participation à un tiers. S'il y a exercice de l'option, c'est la totalité des titres encore détenus qui seront vendus à Valeo et le prix sera déterminé selon les dispositions prévues dans les statuts de la société.

■ Autres engagements donnés

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession.

Ils s'élèvent à 42 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution sur l'exercice 2012 s'explique essentiellement par l'expiration de la garantie de passif donnée par Valeo à la société Jabil Circuit pour la cession du site de production de Meung-sur-Loire en 2002.

6.3.2 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Les engagements hors bilan liés au financement du Groupe sont explicités dans la Note 6.2.2, page 257, sur le risque de liquidité.

6.3.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2012 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
À moins d'un an	39	40
De un à cinq ans	75	63
À plus de cinq ans	5	14
TOTAL	**119**	**117**

Les loyers enregistrés en charges de l'exercice s'élèvent à 58 millions d'euros en 2012 (50 millions d'euros en 2011).

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2012	2011
Loyers futurs minimum		
à moins d'un an	4	6
de un à cinq ans	7	9
à plus de cinq ans	-	-
Total des loyers futurs minimum	**11**	**15**
Frais financiers inclus	-	(1)
Valeur actualisée des loyers futurs		
à moins d'un an	4	6
de un à cinq ans	7	8
à plus de cinq ans	-	-
Total des valeurs actualisées des loyers futurs	**11**	**14**

■ Autres engagements donnés

Valeo porte les engagements suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Avals, cautions et garanties donnés	3	3
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	222	133
Autres engagements	11	6
TOTAL	**236**	**142**

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

(en millions d'euros)	2012	2011
Immobilisations corporelles	1	1
Actifs financiers	7	7
TOTAL	**8**	**8**

■ Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 59 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2012. Valeo avait reçu 53 millions d'euros de garantie de passif sur l'exercice 2011 sur ses opérations d'acquisitions (cf. Note 2.2 page 218). Sur 2012, 6 millions d'euros ont été reçus par Valeo dans le cadre du renforcement de l'alliance avec Ichikoh sur l'activité Éclairage en Chine (cf. Note 2.1.2 page 217).

6.4 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Fin juillet 2011, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de divers équipementiers automobile dont Valeo par les autorités de la concurrence américaines, européennes et japonaises, dans les secteurs des équipements et systèmes produits pour l'industrie automobile.

À ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de ces enquêtes. Sans préjuger des conclusions de ces dernières, mais compte tenu du niveau d'amendes susceptibles d'être infligées par ces autorités et des conséquences qui pourraient en résulter, ces événements pourraient avoir un effet défavorable matériel sur les résultats futurs du Groupe.

À l'exception de ces enquêtes engagées par les autorités de la concurrence, il n'y a pas eu à la connaissance de Valeo, au cours des douze derniers mois de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrages (y compris de procédure en suspens ou de procédure dont Valeo serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

Néanmoins, Valeo ne peut exclure que de nouvelles procédures contentieuses soient initiées à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus à ce jour ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable. De telles procédures pourraient alors avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net du Groupe.

6.5 Droit Individuel à la Formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié français, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital de formation qu'il utilisera à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

Le volume d'heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'établit à 1 173 568 heures au 31 décembre 2012 (1 159 410 heures au 31 décembre 2011), soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 3,7 %.

6.6 Transactions avec des parties liées

6.6.1 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Comité opérationnel qui compte 13 membres, et le Directeur Général au 31 décembre 2012. Les rémunérations versées aux dirigeants non-mandataires sociaux (Comité opérationnel) en 2012 s'élèvent à 8 millions d'euros. Elles étaient de 10 millions d'euros en 2011. Les rémunérations versées au Directeur Général ainsi que les indemnités de départ susceptibles de lui être versées sont décrites dans le Chapitre 3, section 3.2.1, pages 88 à 97.

Le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 2 millions d'euros en 2012 (2 millions d'euros en 2011). Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants a également été comptabilisée pour un montant de 1 million d'euros (1 million d'euros en 2011). Au 31 décembre 2012, les provisions incluses dans l'état de la situation financière du Groupe au titre de ces engagements de retraites s'élèvent à 10 millions d'euros (8 millions d'euros en 2011).

6.6.2 Transactions avec les entreprises associées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées. Ces transactions se font au prix du marché.

(en millions d'euros)	2012	2011
Ventes de marchandises et services rendus	19	17
Achats de marchandises et services reçus	(10)	(5)
Intérêts et dividendes reçus	-	3

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances d'exploitation	3	7
Dettes d'exploitation	18	8

6.6.3 Transactions avec les coentreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les coentreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

(en millions d'euros)	2012	2011
Ventes de marchandises et services rendus	30	34
Achats de marchandises et services reçus	(29)	(35)
Intérêts et dividendes reçus	17	18

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances d'exploitation	27	19
Dettes d'exploitation	6	5
Dettes financières nettes (trésorerie)	(17)	14

6.7 Coentreprises

Les montants suivants sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe au titre des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle, avant élimination des opérations intra-groupes :

(en millions d'euros)	2012	2011
Actifs non courants	116	99
Actifs courants	234	193
Passifs non courants	50	31
Passifs courants	246	186
Chiffre d'affaires	482	484
Charges de l'activité	467	454

6.8 Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2012 d'autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière et le patrimoine du Groupe.

Note 7 Liste des sociétés consolidées

	2012		2011	
Sociétés	**% de contrôle**	**% d'intérêt**	**% de contrôle**	**% d'intérêt**
EUROPE				
France				
Valeo (Société mère)				
DAV	100	100	100	100
Équipement 1	100	100	100	100
Équipement 11	100	100	100	100
Équipement 2	100	100	100	100
Niles Europe	100	100	100	100
SC2N	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	100	100	100	100
Valeo Bayen	100	100	100	100
Valeo Embrayages	100	100	100	100
Valeo Équipements Électriques Moteur	100	100	100	100
Valeo Études Électroniques	100	100	100	100
Valeo Finance	100	100	100	100
Valeo Compresseurs (ex : Valeo Four Seasons)	100	100	100	100
Valeo Management Services	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium S.N.C. (2)	50	50	50	50
Valeo Sécurité Habitacle	100	100	100	100
Valeo Service	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	100	100	100	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	100	100	100	100
Valeo Systèmes Thermiques	100	100	100	100
Valeo Vision	100	100	100	100
Espagne				
Telma Retarder España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Climatización, S.A.	100	100	100	100
Valeo España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Iberica S.A.	100	100	100	100
Valeo Iluminación, S.A.	100	100	99,8	99,8
Valeo Plastic Omnium S.L. (2)	50	50	50	50
Valeo Service España, S.A.	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, S.L.	100	100	100	100
Valeo Termico, S.A.	100	100	100	100
Portugal				
Cablagens Do Ave	100	100	100	100
Italie				
Valeo Service Italia, S.p.A.	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo, S.p.A.	100	100	100	100
CAM Italy S.p.A.	100	100	-	-

(1) Société mise en équivalence.
(2) Intégration proportionnelle.
(3) Cf. Note 2.1, page 216.
(4) Société intégrée proportionnellement en 2011 et intégrée globalement en 2012.
(5) Société mise en équivalence en 2011 et intégrée globalement en 2012.

Sociétés	2012 % de contrôle	2012 % d'intérêt	2011 % de contrôle	2011 % d'intérêt
Allemagne				
Valeo Auto-Electric GmbH	100	100	100	100
Valeo GmbH	100	100	100	100
Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH	100	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme Verwaltung SAS & Co. KG	100	100	100	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH	100	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme GmbH	100	100	100	100
Royaume-Uni				
Valeo (UK) Limited	100	100	100	100
Valeo Climate Control Limited	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling UK Limited	100	100	100	100
Valeo Management Services UK Limited	100	100	100	100
Valeo Service UK Limited	100	100	100	100
Valeo Air Management UK Limited	100	100	100	100
Irlande				
Connaught Electronics Limited	100	100	100	100
HI-KEY Limited	100	100	100	100
Valeo Ichikoh Holding Ireland Limited (3)	85	89,7	-	-
Belgique				
Valeo Service Belgique	100	100	100	100
Valeo Vision Belgique	100	100	100	100
Luxembourg				
Coreval	100	100	100	100
Pays-Bas				
Valeo Holding Netherlands B.V.	100	100	100	100
Valeo International Holding B.V.	100	100	100	100
CAM Holding Europe B.V.	100	100	-	-
Valeo Service Benelux B.V.	100	100	100	100
République tchèque				
Valeo Autoklimatizace k.s.	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe s.r.o.	100	100	100	100
Valeo Vymeniky Tepla k.s.	100	100	100	100
Slovaquie				
Valeo Slovakia S.r.o.	100	100	100	100
Pologne				
Valeo Autosystemy Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.ZO.O.	100	100	100	100
Hongrie				
Valeo Auto-Electric Hungary LLC	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.
(2) Intégration proportionnelle.
(3) Cf. Note 2.1, page 216.
(4) Société intégrée proportionnellement en 2011 et intégrée globalement en 2012.
(5) Société mise en équivalence en 2011 et intégrée globalement en 2012.

Sociétés	2012 % de contrôle	2012 % d'intérêt	2011 % de contrôle	2011 % d'intérêt
Roumanie				
Valeo Lighting Injection SA	100	100	100	100
Valeo Sisteme Termice S.R.L.	100	100	100	100
Russie				
Valeo Climate Control Tomilino LLC	100	100	95	95
Valeo Service Limited Liability Company	100	100	100	100
Turquie				
Valeo Otomotiv Dagitim A.S.	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	100	100	100	100
AFRIQUE				
Tunisie				
DAV Tunisie	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie S.A.	100	100	100	100
Valeo Tunisie	100	100	100	100
Maroc				
Cablinal Maroc, S.A.	100	100	100	100
Valeo Vision Maroc S.A.	100	100	100	100
Égypte				
Valeo Interbranch Automotive Software Egypt	100	100	100	100
Afrique du Sud				
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	51	51	51	51
AMÉRIQUE DU NORD				
États-Unis				
Valeo Climate Control Corp.	100	100	100	100
Valeo Compressor North America, Inc.	-	-	100	100
Valeo Electrical Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling, Inc.	100	100	100	100
Valeo Front End Module, Inc	100	100	100	100
Valeo Investment Holdings, Inc.	100	100	100	100
Valeo Radar Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Switches and Detection Systems, Inc.	100	100	100	100
Valeo Sylvania, LLC (2)	50	50	50	50
Valeo, Inc.	100	100	100	100
Niles America Wintech, Inc.	-	-	100	100
Micro Craft Inc.	-	-	100	100
Niles America Michigan, Inc.	-	-	100	100
Niles Americas Corporation	-	-	100	100
Detroit Thermal Systems LLC (1) (3)	49	49	-	-
Mexique				
Delmex de Juarez S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Climate Control de Mexico, SA de CV	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.
(2) Intégration proportionnelle.
(3) Cf. Note 2.1, page 216.
(4) Société intégrée proportionnellement en 2011 et intégrée globalement en 2012.
(5) Société mise en équivalence en 2011 et intégrée globalement en 2012.

Sociétés	2012 % de contrôle	2012 % d'intérêt	2011 % de contrôle	2011 % d'intérêt
Valeo Sistemas Electricos Servicios S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electricos, SA de CV	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electronicos, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminacion, S de RL de CV (2)	50	50	50	50
Valeo Sylvania Services S de RL de CV (2)	50	50	50	50
Valeo Termico Servicios, S de RL de CV	100	100	100	100
Valeo Transmisiones Servicios de Mexico S de RL de CV	100	100	100	100
AMÉRIQUE DU SUD				
Brésil				
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	100	100	100	100
Argentine				
Cibie Argentina, SA	100	100	100	100
Emelar Sociedad Anonima	100	100	100	100
Valeo Embragues Argentina, SA	100	100	100	100
Valeo Termico Argentina, SA	100	100	100	100
ASIE				
Thailande				
Valeo Compressor (Thailand) Co. Ltd	100	98,5	100	98,5
Valeo Compressor Clutch (Thailand) Co. Ltd	100	99,4	100	99,4
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd	74,9	74,9	74,9	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thailand) Co. Ltd	74,9	74,9	74,9	74,9
Niles (Thailand) Co. Ltd	100	100	100	100
Corée du Sud				
Valeo Automotive Korea Co. Ltd (ex : Dae Myong Precision Corporation)	100	100	100	100
Valeo Compressor Korea Co., Ltd	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems Korea, Ltd	100	100	100	100
Valeo Pyeong HWA Co. Ltd	50	50	50	50
Valeo Pyeong HWA International Ltd	50	50	50	50
Valeo Samsung Thermal Systems Co., Ltd (2)	50	50	50	50
Valeo Pyeong HWA Metals Co. Ltd (1)	49	49	-	-
Valeo Thermal Systems Korea Co. Ltd	-	-	100	100
Japon				
Ichikoh Industries Limited (1)	31,6	31,6	31,6	31,6
Valeo Japan Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Unisia Transmissions K.K.	66	66	66	66
Niles Co. Ltd	100	100	100	100
Jonan Industrial Co. Ltd	100	100	100	100
Akita Niles Co. Ltd	100	100	100	100
Nitto Manufacturing Co. Ltd	87,2	87,2	87,2	87,2
Niles Personnel Service Co. Ltd	100	100	100	100
AMI Co. Ltd	100	100	100	100

(1) Société mise en équivalence.
(2) Intégration proportionnelle.
(3) Cf. Note 2.1, page 216.
(4) Société intégrée proportionnellement en 2011 et intégrée globalement en 2012.
(5) Société mise en équivalence en 2011 et intégrée globalement en 2012.

Sociétés	2012 % de contrôle	2012 % d'intérêt	2011 % de contrôle	2011 % d'intérêt
Chine				
Faw-Valeo Climate Control Systems Co. Ltd (1)	36,5	36,5	36,5	36,5
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. Ltd (4) (3)	85	89,7	50	50
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd	100	100	100	100
Huada Automotive Air Conditioner Co. Ltd (2)	45	45	45	45
Hubei Valeo Autolighting Company Ltd (3)	85	89,7	100	100
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd (2)	75	55	75	55
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd (2)	50	50	50	50
Taizhou Valeo-Wenling Automotive Systems Company Ltd	100	100	100	100
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai). Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	100	100	55	55
Valeo Automotive Security Systems (Wuxi) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling (Foshan) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Compressor (Changchun) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Interior Controls (Shenzhen) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Lighting Hubei Technical Center Co. Ltd (3)	85	89,7	100	100
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	100	100	100	100
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co., Ltd	55	55	55	55
Valeo Management (Shanghaï) Co. Ltd	100	100	100	100
Fuzhou Niles Electronic Co. Ltd	51	51	51	51
Guangzhou Niles Electronics Co. Ltd	100	100	100	100
Guangzhou Niles Trading Co. Ltd	100	100	100	100
Shenyang Valeo Auto Lighting Co. Ltd (3)	85	89,7	-	-
Wuhu Valeo Automotive Lighting Systems Co. Ltd (3)	80	71,8	-	-
Indonésie				
Valeo Automotive Indonesia (ex : PT Valeo AC Indonesia) (5)	100	100	49	49
Inde				
Amalgamations Valeo Clutch Private Limited (2)	50	50	50	50
Minda Valeo Security Systems Private Limited (2)	50	50	50	50
Valeo India Private Ltd	100	100	100	100
Valeo Friction Materials India Limited	60	60	60	60
Valeo Lighting Systems (India) Private Ltd	100	100	100	100
Valeo Service India Auto Parts Private Limited	60	60	-	-
Taiwan				
Niles CTE Electronic Co. Ltd	51	51	51	51

(1) Société mise en équivalence.
(2) Intégration proportionnelle.
(3) Cf. Note 2.1, page 216.
(4) Société intégrée proportionnellement en 2011 et intégrée globalement en 2012.
(5) Société mise en équivalence en 2011 et intégrée globalement en 2012.

5.2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Valeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Note 1.12 de l'annexe aux comptes consolidés présente les modalités d'évaluation des immobilisations corporelles, ainsi que les changements apportés aux durées d'utilité retenues dans le cadre de l'amortissement de certaines de ces immobilisations. Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible supportant les modalités d'évaluation, la traduction chiffrée des incidences des changements de durée d'utilité de l'exercice et à vérifier le caractère approprié de l'information présentée dans l'annexe aux comptes consolidés ;
- les Notes 1.13 et 4.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités mises en œuvre par votre société pour tester les écarts d'acquisition, évaluer s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés et, le cas échéant, réaliser un test de dépréciation sur ces mêmes actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités et les hypothèses retenues par votre société lors de la mise en œuvre de ces tests et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée ;
- les Notes 1.17 et 5.10 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les Notes fournissent une information appropriée ;
- les Notes 1.18 et 5.11 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des provisions destinées à couvrir les obligations de votre société en matière de garanties accordées à ses clients et les risques spécifiques de qualité. Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et la traduction chiffrée des hypothèses retenues et à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		**ERNST & YOUNG et Autres**	
David Chaudat	Lionel Gotlib	Jean-François Ginies	Gilles Puissochet

5.3 Événements postérieurs à la clôture et tendances

5.3.1 Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2012 d'événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

5.3.2 Tendances et perspectives

Perspectives 2013

Sur la base des hypothèses de marché suivantes :

- une production automobile en Europe en baisse de 4 % ;
- une production automobile mondiale en hausse de 1 % ;
- des prix de matières premières en ligne avec les niveaux observés en 2012.

Valeo se fixe pour objectifs en 2013 :

- une croissance supérieure à celle du marché dans les principales régions de production ;
- en anticipant une amélioration du marché européen au 2e semestre, la continuité de la marge opérationnelle (en millions d'euros), malgré une détérioration au 1er semestre en raison des conditions de marché.

Les objectifs du plan stratégique sont mentionnés dans le Chapitre 1, section 1.2.4 « plan stratégique », page 17.

5.4 Analyse des résultats de la Société Valeo RFA

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la Société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Valeo présente en 2012 une perte d'exploitation de 1 million d'euros contre un résultat d'exploitation de 8 millions d'euros en 2011. Les produits d'exploitation sont stables sur l'exercice, les charges d'exploitation sont en hausse compte tenu de la livraison des actions gratuites du plan du 24 juin 2010 aux bénéficiaires français générant ainsi des frais de personnel sur l'exercice de 8 millions d'euros.

Le résultat financier 2012 s'établit à 172 millions d'euros, il est en hausse de 39 millions d'euros par rapport à celui de 2011 (133 millions d'euros). Il inclut en 2012 des reprises nettes aux dépréciations et provisions sur les titres de participation à hauteur de 108 millions d'euros contre 52 millions d'euros en 2011. Les produits d'intérêt nets s'élèvent à 53 millions d'euros en 2012 contre 76 millions d'euros en 2011. Leur diminution sur l'exercice 2012 s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt appliqués sur les prêts accordés aux filiales.

Le résultat exceptionnel 2012 est positif à 21 millions d'euros contre un produit de 3 millions d'euros l'an passé. Il intègre cette année à la fois des indemnités d'assurance perçues et une diminution du nombre de procédures contentieuses avec d'anciens employés.

L'impôt sur les bénéfices en 2012 est un profit de 13 millions d'euros contre un produit de 19 millions d'euros en 2011. Valeo enregistre cette année un produit net lié à l'intégration fiscale de 14 millions d'euros contre 21 millions d'euros l'an passé.

Le résultat net 2012 de Valeo est un bénéfice de 205 millions d'euros, en 2011 le profit net s'est élevé à 163 millions d'euros.

Aucune dépense somptuaire non déductible n'a été constatée en 2012.

Aucune réintégration fiscale de frais généraux n'a été effectuée en 2012.

Les capitaux propres de la société Valeo s'élèvent à 3 512 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 104 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Cette hausse correspond au résultat de l'exercice 2012 minoré du dividende de 106 millions d'euros versé par Valeo en 2012 au titre de ses résultats 2011 et à l'augmentation de capital consécutive à des levées d'options de souscription d'actions à hauteur de 5 millions d'euros.

À compter du 1er janvier 2009, en conformité avec la loi de modernisation de l'économie, Valeo a appliqué de nouveaux termes de paiement à ses fournisseurs. Pour toute nouvelle commande émise à compter du 1er janvier 2009 et pour les commandes ouvertes existant à cette date, les fournisseurs sont réglés à 45 jours fin de mois date de facture. Si les conditions de paiement existant avant l'entrée en vigueur de la loi étaient plus courtes, aucun changement n'a été effectué. Au 31 décembre 2012, le solde des dettes fournisseurs, hors factures non parvenues, s'élève à 1 million d'euros dont 0,5 million d'euros payables avant fin décembre 2012, 0,4 million d'euros payables en janvier 2013 et 0,1 million d'euros payables ultérieurement. Au 31 décembre 2011, le solde des dettes fournisseurs était de 10,8 millions d'euros dont 0,6 million d'euros payables en décembre 2011 et 10,2 millions d'euros payables en janvier 2012.

5.5 Comptes annuels 2012 RFA

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant aux pages 258 à 277 et 278 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2012 sous le numéro D.12-0237 ;
- les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant aux pages 212 à 229 et 230 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011 sous le numéro D.11-0191 ;

5.5.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	**2012**	**2011**
Reprises sur provisions et transferts de charges	*2*	10	18
Autres produits	*3*	35	29
Total des produits d'exploitation		**45**	**47**
Autres achats et charges externes		(26)	(27)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)
Salaires et traitements	*4*	(10)	(2)
Charges sociales		(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(8)	(8)
Total des charges d'exploitation		**(46)**	**(39)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(1)**	**8**
Résultat financier	*5*	172	133
RÉSULTAT COURANT		**171**	**141**
Résultat exceptionnel	*6*	**21**	**3**
Impôts sur les bénéfices	*7*	13	19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**205**	**163**

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.5.2 Bilan

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31 décembre 2012 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2011 Net
ACTIF					
Immobilisations corporelles		5	(4)	1	1
Immobilisations financières	*8*	4 404	(748)	3 656	3 526
Actif immobilisé		**4 409**	**(752)**	**3 657**	**3 527**
Créances d'exploitation	*9*	166	-	166	140
Créances diverses		1	-	1	4
Créances financières	*12.4*	1 979	-	1 979	1 770
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	*12.5*	883	-	883	896
Comptes de régularisation		12	-	12	12
Actif circulant		**3 041**	**-**	**3 041**	**2 822**
TOTAL ACTIF		**7 450**	**(752)**	**6 698**	**6 349**

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PASSIF			
Capital social		238	238
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 434	1 429
Réserve légale		25	25
Réserves réglementées		4	4
Autres réserves		263	263
Report à nouveau		1 343	1 286
Résultat de l'exercice		205	163
Capitaux propres	*10*	**3 512**	**3 408**
Provisions pour risques et charges	*11*	**68**	**85**
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an	*12.2*	1 497	1 454
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	*12.2*	419	255
Dettes financières à court terme	*12.3*	1 053	975
Dettes d'exploitation	*13*	7	41
Autres dettes	*13*	132	85
Comptes de régularisation	*13*	10	46
Dettes		**3 118**	**2 856**
TOTAL PASSIF		**6 698**	**6 349**

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.5.3 Variation de trésorerie

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	**2012**	**2011**
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		205	163
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
■ (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés		-	-
■ dotations aux amortissements/charges à répartir		4	3
■ dotations (reprises) aux dépréciations et aux provisions		(119)	(64)
Capacité d'autofinancement		**90**	**102**
Variation du besoin en fonds de roulement :			
■ créances d'exploitation		(26)	(69)
■ dettes d'exploitation		(34)	32
■ autres créances et dettes diverses		25	76
Flux nets de trésorerie d'exploitation		**55**	**141**
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations financières	*8.1*	(1)	(29)
Variation des créances rattachées à des participations	*8.1*	(21)	(58)
Cession d'immobilisations financières		-	-
Flux nets de trésorerie sur investissements		**(22)**	**(87)**
Excédent de financement opérationnel		**33**	**54**
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Dividendes versés	*10.1*	(106)	(91)
Variation du capital :			
■ augmentation de capital en numéraire	*10.1*	5	19
■ réduction de capital en numéraire		-	-
Variation des emprunts à long terme :			
■ souscription d'emprunts à long terme	*12.2*	500	829
■ remboursement d'emprunts à long terme	*12.2*	(314)	(663)
Flux nets de trésorerie sur opérations financières		**85**	**94**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		**118**	**148**
Trésorerie au 1er janvier	*12.1*	1 691	1 543
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	*12.1*	**1 809**	**1 691**

Les Notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

5.5.4 Notes annexes aux états financiers de la Société

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1 Principes comptables 276
- 1.1 Base de préparation 276
- 1.2 Titres de participation 276
- 1.3 Valeurs mobilières de placement 276
- 1.4 Retraites et engagements assimilés 276
- 1.5 Conversion des éléments en devises 276
- 1.6 Instruments financiers 277
- 1.7 Actions gratuites et options d'achat d'actions 277

NOTE 2 Reprises sur provisions et transferts de charges 277

NOTE 3 Autres produits 277

NOTE 4 Salaires et traitements 278

NOTE 5 Résultat financier 278

NOTE 6 Résultat exceptionnel 278

NOTE 7 Impôts sur les bénéfices 279
- 7.1 Impôts 279
- 7.2 Régime fiscal des groupes et résultat fiscal 279
- 7.3 Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allégements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo 279

NOTE 8 Immobilisations financières 280
- 8.1 Évolution 280
- 8.2 Analyse par nature 280

NOTE 9 Créances d'exploitation 281

NOTE 10 Capitaux propres 281
- 10.1 Évolution 281
- 10.2 Capital 281
- 10.3 Primes d'émission et de fusion 282
- 10.4 Réserves 282

NOTE 11 Provisions pour risques et charges 283
- 11.1 Évolution 283
- 11.2 Provisions pour retraites et engagements assimilés 283
- 11.3 Autres provisions pour risques et charges 283

NOTE 12 Endettement financier net 284
- 12.1 Détail de l'endettement financier net 284
- 12.2 Détail des dettes financières à long terme 284
- 12.3 Détail des dettes financières à court terme 285
- 12.4 Détail des créances financières 285
- 12.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités 285
- 12.6 Lignes de crédit 286
- 12.7 Programmes de financement 286
- 12.8 Covenants 286

NOTE 13 Dettes d'exploitation et dettes diverses 286

NOTE 14 Opérations avec les entreprises et les parties liées 287
- 14.1 Opérations avec les entreprises liées 287
- 14.2 Opérations avec les parties liées 287

NOTE 15 Couverture des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières 288
- 15.1 Couverture des risques de change 288
- 15.2 Couverture des risques sur matières premières 288
- 15.3 Couverture des risques de taux 289

NOTE 16 Engagements hors bilan 289

NOTE 17 Autres informations 289

NOTE 18 Filiales et participations 290

Note 1 Principes comptables

1.1 Base de préparation

Les comptes de la société Valeo sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2012 sont identiques à ceux de l'exercice 2011.

Les états financiers de Valeo sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

La préparation des états financiers nécessite de la part de Valeo d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile et à des risques plus généraux liés à leur activité industrielle et commerciale dans un environnement international. Dans un contexte où les incertitudes restent élevées notamment en Europe, le Groupe s'est particulièrement appuyé sur les données prévisionnelles du marché automobile, ainsi que sur son propre carnet de commandes et ses perspectives de développement sur les marchés émergents, pour construire les plans moyen terme et le budget qui ont été utilisés pour réaliser les évaluations des titres de participation, lorsque ces évaluations reposent sur les données prévisionnelles des filiales. Les plans moyen terme sur la période 2013-2017 sont notamment basés sur des hypothèses de progression moyenne de la production automobile mondiale de 4,5 % par an. À l'horizon de ce plan, l'Asie et le Moyen Orient devraient représenter 54 % de la production automobile.

Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue et les montants qui figureront dans les futurs états financiers peuvent être différents des valeurs actuellement estimées.

1.2 Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. À compter de l'exercice 2007, la Société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres (avis du Comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007).

À la clôture, la Société évalue ses titres à leur valeur d'utilité et enregistre le cas échéant une dépréciation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée pour le montant de cette différence. La valeur d'utilité est déterminée en prenant en compte différents critères adaptés aux participations évaluées. Ces critères sont : les données prévisionnelles issues des plans moyen terme des filiales, les capitaux propres, les perspectives et l'intérêt stratégique du Groupe.

1.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'attribution au personnel.

Pour les actions affectées aux plans d'options d'achat et aux plans d'attribution d'actions gratuites, l'avis n°2008-17 du CNC (Conseil National de la Comptabilité) s'applique. Lorsque les plans sont servis par des actions existantes, cet avis précise notamment les modalités d'étalement des provisions éventuelles sur la durée d'acquisition des droits.

1.4 Retraites et engagements assimilés

Les engagements en matière de retraite, qui correspondent exclusivement à des compléments de retraite versés à d'anciens salariés, font l'objet d'évaluations actuarielles.

La valeur actuelle des engagements est intégralement provisionnée.

1.5 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises non fonctionnelles sont convertis au cours de clôture, ou maintenus au cours de la couverture qui leur est affectée.

1.6 Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

1.7 Actions gratuites et options d'achat d'actions

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites est probable, le risque est provisionné au prorata des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions autodétenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attributions gratuites concernés.

Les actions autodétenues non affectées à des plans sont évaluées sur la base du cours de Bourse moyen du mois de décembre.

Note 2 Reprises sur provisions et transferts de charges

(en millions d'euros)	2012	2011
Reprises sur provisions	6	9
Transferts de charges	4	9
Reprises sur provisions et transferts de charges	**10**	**18**

La reprise de provision de 6 millions d'euros en 2012 est liée à la livraison des actions du plan d'attribution d'actions gratuites du 24 juin 2010 aux bénéficiaires français. Ce produit est compensé par une charge sur la ligne « Salaires et traitements » (cf. Note 4 page 278).

Les transferts de charges correspondent aux frais d'émission des emprunts souscrits au cours de l'exercice qui sont étalés sur la durée des emprunts.

Note 3 Autres produits

(en millions d'euros)	2012	2011
Redevances de marques	27	26
Autres	8	3
Autres produits	**35**	**29**

Les contrats de redevance de marque, aux termes desquels la société Valeo permet à certaines de ses filiales françaises de se prévaloir de l'appartenance au Groupe, de ses valeurs, de son modèle et de ses procédures, ont été révisés en 2011. Ils génèrent un produit de 27 millions d'euros sur la période.

Les autres produits correspondent à des refacturations faites aux filiales.

Note 4 Salaires et traitements

(en millions d'euros)	2012	2011
Rémunérations	(2)	(2)
Autres charges de personnel	(8)	-
Autres produits	**(10)**	**(2)**

En 2012, la période d'acquisition des droits relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2010 est arrivée à échéance pour les bénéficiaires français. En conséquence, la Société a procédé à la livraison de 225 026 actions et a enregistré une charge de 8 millions d'euros correspondant à la valeur nette comptable des titres autodétenus livrés. Parallèlement, la Société a enregistré une reprise de provision de 6 millions d'euros (cf. Note 2 page 277).

Note 5 Résultat financier

(en millions d'euros)	2012	2011
Dividendes	5	12
Produits d'intérêts	158	178
Charges d'intérêts	(105)	(102)
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations et aux provisions des titres de participation	108	52
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations des titres autodétenus	5	(5)
Autres	1	(2)
Résultat financier	**172**	**133**

La diminution des produits d'intérêts sur l'exercice s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêts appliqués aux prêts accordés aux filiales.

Sur l'exercice, l'évaluation du portefeuille titres a conduit à la comptabilisation de reprises nettes de dépréciation de 108 millions d'euros ; ces reprises concernent essentiellement les investissements dans les holdings financières Société de Participations Valeo et Valeo International Holding B.V. ainsi que dans la société Valeo Vision.

Note 6 Résultat exceptionnel

Le montant de 21 millions d'euros correspond pour l'essentiel à des indemnités d'assurance perçues sur l'exercice 2012 et à une diminution des procédures contentieuses avec d'anciens employés. En 2011, ce montant s'élevait à 3 millions d'euros.

Note 7 Impôts sur les bénéfices

7.1 Impôts

(en millions d'euros)	2012	2011
Produit net lié à l'intégration fiscale	14	21
Dotations/Reprises nettes aux provisions fiscales	4	(2)
Litige fiscal	(5)	-
Impôts sur les bénéfices	**13**	**19**

Le montant de 5 millions d'euros sur la ligne « Litige fiscal » correspond au montant payé par la Société en décembre 2012 au titre d'un contrôle fiscal au Maroc. Ce litige, lié à l'activité Câblage cédée fin 2007 est à la charge de Valeo car le contrat de cession prévoyait la prise en charge des dettes fiscales qui pourraient apparaître lors de contrôles fiscaux portant sur des exercices antérieurs à la date de cession. Cette charge est toutefois compensée par une reprise de provision de 4 millions d'euros qui avait été constituée pour faire face à ce contrôle fiscal.

Le produit net lié à l'intégration fiscale de 14 millions d'euros correspond au produit d'intégration fiscale perçu auprès des filiales d'un montant de 7 millions d'euros en 2012 (6 millions d'euros en 2011), ainsi qu'à une reprise nette de 7 millions d'euros de la provision de reversement (11 millions d'euros en 2011).

7.2 Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

Valeo restitue les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2012, le montant des économies d'impôt liées aux déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales et susceptible d'être reversé ressort à 863 millions d'euros (775 millions d'euros au 31 décembre 2011). En conséquence, dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux redeviennent bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2012, cette provision de reversement s'élève à 7 millions d'euros, elle était de 14 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. Note 11.3 page 283).

7.3 Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allégements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

Au 31 décembre

	2012		2011	
(en millions d'euros)	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	71	24	78	27
Plus-value d'apport	(50)	(17)	(50)	(17)
Risque de reversement aux filiales	(2 506)	(863)	(2 250)	(775)
Déficits fiscaux reportables	1 350	465	1 227	422
TOTAL	**(1 135)**	**(391)**	**(995)**	**(343)**

Note 8 Immobilisations financières

8.1 Évolution

(en millions d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2010	**1 567**	**1 820**	**1**	**3 388**
Acquisition et augmentation de capital des filiales	28	-	-	28
Cessions	-	-	-	-
Variation des dépréciations et autres mouvements	52	58	-	110
Montants nets au 31 décembre 2011	**1 647**	**1 878**	**1**	**3 526**
Acquisition et augmentation de capital des filiales	-	-	1	1
Cessions	-	-	-	-
Variation des dépréciations et autres mouvements	108	21	-	129
Montants nets au 31 décembre 2012	**1 755**	**1 899**	**2**	**3 656**

En 2012, il n'y a eu ni acquisition, ni cession de titres de participation chez Valeo SA. En 2011, la société avait acquis 5 % du capital de la société Valeo Auto-Electric GmbH pour 28 millions d'euros.

La variation des autres titres immobilisés correspond à l'investissement réalisé par Valeo sur l'année 2012 dans le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA). Le montant total investi par Valeo dans ce fonds s'élève à 2 millions d'euros.

8.2 Analyse par nature

Au 31 décembre

	2012			2011
(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Net
Titres de participation	2 503	(748)	1 755	1 647
Créances rattachées à des participations	1 899	-	1 899	1 878
Autres titres immobilisés	2	-	2	1
Immobilisations financières	**4 404**	**(748)**	**3 656**	**3 526**

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte-courant accordées à des holdings apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

Note 9 Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances fiscales	156	102
Autres créances d'exploitation	10	38
Créances d'exploitation	**166**	**140**
Dont part à plus d'un an	*148*	*94*

Les créances fiscales incluent essentiellement les créances de crédit d'impôt recherche au titre des années 2010, 2011 et 2012 respectivement pour 50, 49 et 49 millions d'euros ; l'encaissement de ces créances interviendra en 2014, 2015 et 2016.

Note 10 Capitaux propres

10.1 Évolution

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2010	**236**	**1 412**	**1 669**	**3 317**
Dividende distribué	-	-	(91)	(91)
Augmentation de capital	2	17	-	19
Résultat de l'exercice	-	-	163	163
Au 31 décembre 2011	**238**	**1 429**	**1 741**	**3 408**
Dividende distribué	-	-	(106)	(106)
Augmentation de capital	-	5	-	5
Résultat de l'exercice	-	-	205	205
Au 31 décembre 2012	**238**	**1 434**	**1 840**	**3 512**

L'augmentation de capital de 5 millions d'euros sur l'exercice 2012 est consécutive à des levées d'options de souscription d'actions.

10.2 Capital

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 238 millions d'euros, divisé en 79 462 540 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (3 531 886 actions au 31 décembre 2012) bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2012, il n'y a plus de plans d'options de souscription d'actions ouverts.

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du Groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2012 :

10.2.1 Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place du plan	Nombre d'options autorisées	*dont accordées sous réserve* [1]	Prix d'exercice de l'option [2] *(en euros)*	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2012	Année limite de levée des options
2005	650 000	-	32,32	192 360	2013
2006	1 309 250	-	32,63	493 360	2014
2007	250 000	-	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000	-	36,82	967 653	2015
2008	426 750	-	31,41	254 592	2016
2010	1 000 000	*611 365*	24,07	801 500	2018
2011	292 840	*210 370*	42,41	266 760	2019
2012	367 160	*265 230*	40,78	359 360	2020
TOTAL	**5 973 000**	***1 086 965***		**3 585 585**	

(1) Ces options d'achat d'actions sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'administration attribuant les options d'achat, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

10.2.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place du plan	Nombre d'actions gratuites autorisées	*dont accordées sous réserve* [1]	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2012	Année d'acquisition [2]
2010	400 000	*178 112*	126 474	2012/2014
2011	326 860	*126 480*	291 538	2014/2016
2012	213 140	*117 220*	208 684	2015/2017
TOTAL	**940 000**	***421 812***	**626 696**	

(1) Ces actions gratuites sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance.
(2) L'année d'acquisition varie selon les pays des bénéficiaires du plan.

10.3 Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

10.4 Réserves

Les réserves distribuables, avant affectation du résultat 2012, s'élèvent à 1 714 millions d'euros (1 592 millions d'euros en 2011), déduction faite de la valeur nette des actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2012 pour un montant de 97 millions d'euros (120 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Note 11 Provisions pour risques et charges

11.1 Évolution

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2010	**2**	**95**	**97**	**33**
Utilisations	-	(3)	(3)	-
Reprises	-	(22)	(22)	-
Dotations	-	13	13	-
Provisions au 31 décembre 2011	**2**	**83**	**85**	**36**
Utilisations	-	(11)	(11)	-
Reprises	-	(20)	(20)	-
Dotations	-	14	14	-
Provisions au 31 décembre 2012	**2**	**66**	**68**	**32**

11.2 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2012, la Société assure uniquement le versement de compléments de retraite à d'anciens salariés.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2012, un taux annuel d'actualisation de 3 %.

La valeur actuelle des engagements comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées.

11.3 Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Perte de change latente	1	1
Risque de reversement d'impôt (cf. Note 7 page 279)	7	14
Autres risques sur filiales	1	1
Risque sur plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites (cf. Note 1.7 page 277)	9	9
Risques et litiges	48	58
Autres provisions pour risques et charges	**66**	**83**

Le montant de 48 millions d'euros de risques et litiges intègre notamment une provision de 27 millions d'euros relative à un remboursement de précompte mobilier. Par décision du tribunal administratif du 28 décembre 2007, il a été accordé à la société Valeo la restitution de la somme de 27 millions d'euros (intérêts moratoires inclus) correspondant à l'impôt versé à raison du précompte mobilier assis sur des dividendes reçus de ses filiales installées dans des pays membres de l'Union européenne au titre de l'année 2000. Cette somme qui a été encaissée en avril 2008 est entièrement provisionnée ; en effet l'État a fait appel de cette décision.

Par ailleurs, des provisions pour risques sociaux notamment liés à l'amiante ainsi que des provisions pour dépollution de sols d'anciennes usines sont aussi enregistrées sur cette ligne.

Note 12 Endettement financier net

12.1 Détail de l'endettement financier net

Au 31 décembre, l'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an (Note 12.2 page 284)	1 497	1 454
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an (Note 12.2 page 284)	419	255
Endettement à long terme	**1 916**	**1 709**
Dettes financières à court terme (Note 12.3 page 285)	1 053	975
Créances financières (Note 12.4 page 285)	(1 979)	(1 770)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (Note 12.5 page 285)	(883)	(896)
Trésorerie à court terme	**(1 809)**	**(1 691)**
Endettement financier net	**107**	**18**

12.2 Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

	2012				2011
(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emprunts obligataires	311	500	500	**1 311**	900
Emprunts syndiqués	-	250	-	**250**	475
Emprunts Banque Européenne d'Investissement	56	227	20	**303**	304
Intérêts courus non échus	52	-	-	**52**	30
Dettes financières à long terme	**419**	**977**	**520**	**1 916**	**1 709**

Au 31 décembre 2012, les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 311 millions d'euros, émis dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note*. Le montant initialement emprunté le 24 juin 2005 était de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans. En mai 2011, Valeo a procédé à un premier rachat d'un tiers de la souche, soit un montant nominal de 200 millions d'euros. En janvier 2012, Valeo a procédé à un second rachat d'un montant nominal de 89 millions d'euros. Ce rachat a été réalisé au prix de 101,6 % du pair. Cette opération a été comptabilisée comme une extinction de la dette et la différence entre la valeur comptable de la dette éteinte et le montant payé aux porteurs d'obligations, ainsi que les frais d'intermédiation, ont été constatés en charges d'intérêts à hauteur de 2 millions d'euros en 2012. Le coupon fixe du solde de cet emprunt obligataire reste inchangé à 3,75 % ;
- un nouvel emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis le 19 janvier 2012 pour une période de 5 ans avec un coupon fixe de 5,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note* et est remboursable *in fine* ;
- un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, émis le 12 mai 2011 pour une période de 7 ans avec un coupon fixe de 4,875 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note* et est remboursable *in fine* ;
- un emprunt syndiqué de 250 millions d'euros souscrit le 30 juin 2011 pour une durée de 5 ans, auprès de 3 banques. Cet emprunt, contracté dans le cadre du financement de l'acquisition de Niles, est à taux variable : Euribor 3 mois + 1,3 %. Un *cross currency swap* euro/yen de 237 millions d'euros a été mis en place dès l'origine de l'emprunt et est adossé en termes de maturité ;
- un emprunt de 225 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) conclu le 5 août 2009 pour une période de 7 ans amortissable en 4 annuités égales à compter du quatrième anniversaire de l'émission, il porte intérêt à taux variable : Euribor 6 mois + 2,46 %.

Cet emprunt fait l'objet d'un *swap* de taux qui échange le taux Euribor de l'emprunt contre un taux fixe de 3,37 %. Il s'agit d'un emprunt à taux bonifié qui a été accordé dans le cadre du soutien des dépenses engagées par le Groupe relatives à ses projets de recherche dans les domaines de la réduction de la consommation du carburant, des émissions de CO_2, et de l'amélioration de la sécurité active ;

- un second emprunt BEI contracté le 3 novembre 2011 pour une période de 7 ans amortissable en 4 annuités égales à compter du quatrième anniversaire de l'émission. Cet emprunt a été levé en dollars à hauteur de 103 millions de dollars et porte intérêt à taux variable : Libor USD 6 mois + 1,9 %. Il a fait l'objet d'un swap de devise pour couvrir le risque de change. Ce nouveau tirage auprès de la BEI a été accordé dans un cadre et à des conditions comparables à celles du premier tirage. Au taux de couverture, cet emprunt est valorisé à 78 millions d'euros.

Valeo a remboursé par anticipation le 30 janvier 2012 les deux emprunts syndiqués à échéance fin juillet 2012 grâce à la nouvelle émission obligataire du 19 janvier 2012.

12.3 Détail des dettes financières à court terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts auprès des filiales	1 019	945
Billets de trésorerie	30	21
Découverts bancaires	4	9
Dettes financières à court terme	**1 053**	**975**

12.4 Détail des créances financières

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Prêts aux filiales	1 968	1 770
Autres créances financières	11	-
Créances financières	**1 979**	**1 770**

Les créances financières sont essentiellement composées de prêts aux filiales.

12.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeurs mobilières de placement	864	842
Disponibilités	19	54
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	**883**	**896**

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires investies dans des titres de créances négociables, de bonne qualité de crédit, émises par des banques, des entreprises et les États les mieux notés de la zone Euro, de maturité très courte et présentant donc un risque très faible en capital. Il inclut également 3 358 873 actions propres pour une valeur nette de 97 millions d'euros. Au cours de l'exercice, la Société a acquis 1 660 097 actions propres et en a cédé 2 542 430. Au 31 décembre 2011, elle détenait 4 241 206 actions propres pour une valeur nette de 120 millions d'euros.

12.6 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2012, Valeo bénéficie de plusieurs lignes de crédit bancaire confirmées à échéance moyenne de 3,3 ans pour un montant total de 1,2 milliard d'euros, sur lesquelles il n'y a pas eu de tirage en 2012.

12.7 Programmes de financement

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme *Euro Medium Term Note* d'un montant maximum de 2 milliards d'euros utilisé à hauteur de 1 311 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le 14 septembre 2012, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué les notes A-2 et BBB à la dette court terme et long terme de Valeo, assorties d'une perspective stable. Le 29 janvier 2013, l'agence de notation Moody's a confirmé les notes de la dette court terme et long terme du Groupe, respectivement P3 et Baa3, assorties d'une perspective stable. Ces deux notations confirment le positionnement de Valeo en catégorie d'investissement (*investment grade*).

12.8 Covenants

En vertu des covenants négociés avec les banques, l'exigibilité anticipée des tirages effectués et/ou l'annulation des lignes de crédit peuvent être mises en œuvre si le ratio d'endettement financier net sur EBITDA du groupe Valeo est supérieur à au moins 3,25. En l'espèce l'EBITDA est égal à la marge opérationnelle du Groupe avant amortissements et dépréciations. Il exclut donc les autres produits et charges à l'exception des coûts de restructuration excédant 50 millions d'euros. Ce ratio calculé sur 12 mois s'établit à 0,61 au 31 décembre 2012. L'emprunt syndiqué et les emprunts BEI sont également soumis à cet engagement financier d'endettement financier net sur EBITDA.

Par ailleurs, les lignes de crédit avec les banques et les dettes long terme comportent des clauses dites de défaut croisé (*cross default*) en vertu desquelles si un certain montant de dette financière est susceptible de devenir exigible par anticipation, les autres dettes financières peuvent alors l'être également. Certains contrats accordent un délai avant mise en œuvre de cette clause d'exigibilité, ainsi Valeo aurait un délai de grâce compris entre 20 et 30 jours pendant lequel la situation pourrait être régularisée.

Les emprunts obligataires émis dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note* comportent une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*investment grade*). Dans l'hypothèse où la notation serait précédemment en dessous de « valeur d'investissement », les obligataires pourraient demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2).

Note 13 Dettes d'exploitation et dettes diverses

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes fournisseurs	5	40
Dettes fiscales et sociales	2	1
Dettes d'exploitation	**7**	**41**
Autres dettes	132	85
Comptes de régularisation	10	46
Dont part à plus d'un an	*128*	*80*

Au 31 décembre 2011, les dettes fournisseurs incluaient notamment les acomptes reçus des filiales dans le cadre des contrats de redevance de marque ainsi que la cotisation facturée par le GIE Valeo Management Services.

Les autres dettes intègrent 128 millions d'euros de crédit d'impôt recherche au titre des années 2010 à 2012, respectivement 30, 49 et 49 millions d'euros, dus aux filiales membres de l'intégration fiscale.

Note 14 Opérations avec les entreprises et les parties liées

14.1 Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la Société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Au compte de résultat		
Produits financiers nets	145	148
Au bilan		
Créances rattachées à des participations	1 899	1 878
Créances financières	1 968	1 770
Créances d'exploitation & diverses	15	42
Dettes financières	1 019	945
Dettes d'exploitation & diverses	128	117
Engagements hors bilan		
Cautions accordées	-	-

14.2 Opérations avec les parties liées

Aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, significative et qui ne respecterait pas les conditions normales du marché, n'a été conclue sur l'exercice.

Note 15 Couverture des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

15.1 Couverture des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise fonctionnelle ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la Société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les *swaps* ainsi que les achats d'options.

Au 31 décembre 2012, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

	2012					2011
(en millions d'euros)	**USD**	**GBP**	**JPY**	**Autres**	**Total**	**Total**
Ventes à terme avec filiales	(128)	(1)	(42)	(14)	(185)	**(75)**
Achats à terme avec filiales	87	2	6	2	97	**44**
Position avec filiales	**(41)**	**1**	**(36)**	**(12)**	**(88)**	**(31)**
Ventes à terme externes	(650)	(33)	(240)	(2)	(925)	**(803)**
Achats à terme externes	211	10	112	13	346	**204**
Position hors Groupe	**(439)**	**(23)**	**(128)**	**11**	**(579)**	**(599)**
Position nette	**(480)**	**(22)**	**(164)**	**(1)**	**(667)**	**(630)**

La position nette en dollar américain comprend à la fois des couvertures de prêts internes de la société Valeo et la couverture de l'emprunt souscrit auprès de la BEI en dollars à hauteur de 103 millions de dollars. La position en yen inclut notamment une opération de couverture : un *cross currency swap* à hauteur de 237 millions d'euros mis en place lors de la souscription en 2011 de l'emprunt bancaire de 250 millions d'euros contracté en vue du financement de l'acquisition de Niles. La position en livre sterling correspond à des couvertures de prêts accordés à des filiales du Groupe.

La valeur de marché des instruments financiers de change sur la position hors Groupe est estimée à 7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

15.2 Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture des filiales dans ce domaine est centralisée auprès de la société mère.

Les matières couvertes (l'aluminium, l'aluminium 2e fusion, le cuivre, le zinc) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : *swaps* et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	2012			2011
(en millions d'euros)	**Avec les filiales**	**Hors Groupe**	**Total**	**Total**
Ventes à terme	-	(62)	**(62)**	**(98)**
Achats à terme	62	-	**62**	**98**
Position nette	**62**	**(62)**	**-**	**-**

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au métal sur la position hors Groupe est un gain latent de 1 million d'euros au 31 décembre 2012.

15.3 Couverture des risques de taux

Le Groupe utilise les *swaps* de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre taux variable ou fixe.

Au 31 décembre 2012, 80 % des dettes financières à long terme après gestion du risque de taux sont à taux fixe (68 % au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012

	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total valeurs nominales		
(en millions d'euros)	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	311	1 161	500	477	500	20	1 311	1 658	**2 969**
Créances financières	-	(1 979)	-	-	-	-	-	(1 979)	**(1 979)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(883)	-	-	-	-	-	(883)	**(883)**
Position nette avant gestion	**311**	**(1 701)**	**500**	**477**	**500**	**20**	**1 311**	**(1 204)**	**107**
Instruments dérivés	56	(56)	169	(169)	-	-	225	(225)	-
Position nette après gestion	**367**	**(1 757)**	**669**	**308**	**500**	**20**	**1 536**	**(1 429)**	**107**

La trésorerie à court terme, qui s'élève à 1 809 millions d'euros, est rémunérée sur la base de taux variables. L'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2009 est un emprunt à taux variable qui fait l'objet d'un *swap* de taux le transformant en un emprunt à taux fixe.

Note 16 Engagements hors bilan

Au 31 décembre

	2012			2011		
(en millions d'euros)	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Autres engagements donnés	3	202	**205**	8	249	**257**
TOTAL	**3**	**202**	**205**	**8**	**249**	**257**

La rubrique « Autres engagements donnés » comprend notamment la garantie donnée en 2005, à hauteur de 170 millions d'euros au 31 décembre 2012 (179 millions d'euros au 31 décembre 2011), au syndicat IUE-CWA-Local 509 dans le cadre de l'accord intervenu le 25 septembre 2005 pour la fermeture de l'usine de Rochester. Cette garantie à première demande, consentie pour une durée indéterminée, couvre les engagements de Valeo Electrical Systems Inc. en matière de retraites et avantages connexes.

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cessions.

Note 17 Autres informations

	2012	2011
Effectifs au 31 décembre	2	2
Rémunérations versées aux mandataires sociaux *(en milliers d'euros)*	1 964	2 195
Montant des jetons de présence versés aux administrateurs *(en milliers d'euros)*	476	484

Note 18 Filiales et participations

Au 31 décembre

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres [1]	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes
(en millions d'euros)				Brut	Net					
A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Société de Participations Valeo Paris - France	749	(141)	100	838	770	516	-	-	62	-
Valeo International Holding B.V. Amsterdam - Pays-Bas	129	592	100	435	259	-	-	-	109	-
Valeo Systèmes Thermiques Le Mesnil Saint-Denis - France	37	124	47	216	216	331	-	424	50	-
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur Cergy Saint-Christophe - France	150	(107)	100	317	159	160	-	335	(56)	-
Valeo Embrayages Amiens - France	140	(33)	100	140	117	-	-	182	(13)	-
Valeo Matériaux de Friction Limoges - France	60	16	100	60	60	-	-	64	2	-
Valeo Vision Bobigny - France	10	61	90	377	55	-	-	453	9	-
Valeo Service Saint-Denis - France	13	14	100	38	38	-	-	300	-	-
Valeo Auto-Electric GmbH Bietigheim - Allemagne	-	189	5	28	28	-	-	-	(2)	-
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S. Bursa – Turquie	3	68	100	22	22	17	-	187	21	-
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd. Daegu - Corée Valeo Pyeong Hwa International Ltd. Séoul - Corée	14	134	50	15	15	-	-	308	21	3
Valeo Service Benelux B.V Helmond – Pays-Bas	-	9	100	8	8	-	-	32	2	2
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd Chennai – Inde	4	5	50	4	4	-	-	43	-	-
B – Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
■ filiales françaises (ensemble)	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
■ filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-
Participations non requises au paragraphe A :										
■ dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				**2 503**	**1 755**					**5**

(1) Y compris le résultat de l'exercice 2012 et avant affectation de celui-ci.

Tous les dividendes ont été encaissés en 2012.

5.5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valeo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué au paragraphe 1.2 des états financiers, les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans cette même note. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
David Chaudat	Lionel Gotlib	Jean-François Ginies	Gilles Puissochet

5.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés RFA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de licence de marque avec Valeo Service

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 17 novembre 2011, avait autorisé la conclusion d'une convention entre Valeo et Valeo Service, filiale opérationnelle du Groupe (Monsieur Jacques Aschenbroich - dirigeant commun n'ayant pas pris part au vote). Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2012, puis renouvelée par le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 et amendée par le Conseil d'administration du 22 janvier 2013.

Ce contrat, signé le 21 novembre 2011, a pour objet de permettre à Valeo Service et ses filiales opérationnelles d'utiliser les marques et logos du Groupe Valeo. Lors du Conseil d'administration du 22 janvier 2013, sa durée a été étendue à une période de cinq ans résiliable avec un préavis de trois mois alors qu'il était auparavant renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois.

La prestation est rémunérée au regard du chiffre d'affaires combiné de Valeo Service et des filiales opérationnelles qui lui sont rattachées. Le montant facturé par Valeo à Valeo Service au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 9 701 000 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

Conventions et engagements à l'égard de Monsieur Jacques Aschenbroich, Directeur Général

Assurance-vie

L'engagement autorisé par votre Conseil d'administration du 9 avril 2009 d'accorder à Monsieur Jacques Aschenbroich le bénéfice d'une assurance-vie intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel s'est poursuivi en 2012. La prime versée par Valeo en 2012 au titre de la période courant du 30 avril 2012 au 30 avril 2013 s'est élevée à 2 300 euros TTC.

Régime de retraite

L'engagement autorisé par votre Conseil d'administration du 20 octobre 2009 de faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich du nouveau régime de retraite additif à prestations définies applicable aux cadres supérieurs du Groupe à compter du 1er janvier 2010 en lui reconnaissant une ancienneté de cinq ans s'est poursuivi sur 2012. Les principales caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- plafonnement de par la nature du régime : complément de retraite de 1 % du salaire de référence par année d'ancienneté, dans la limite d'un plafond maximal de 20 % ;
- plafonnement dans l'assiette de détermination des droits : le complément, tous régimes confondus, ne peut excéder 55 % du salaire de référence, uniquement basé sur le salaire fixe ;
- le salaire de référence est le salaire de fin de carrière, qui est égal à la moyenne des 36 derniers mois de rémunération de base, hors part variable, perçue au titre de l'activité à temps plein au sein du Groupe Valeo.

Indemnité de départ

La convention visant à faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich d'une indemnité de départ susceptible de lui être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise dans l'exécution de ses fonctions) pérennisée à 24 mois de rémunération (fixe et variable) à partir de 2013, a été autorisée par votre Conseil d'administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale du 8 juin 2011.

L'indemnité de départ susceptible d'être versée à Monsieur Jacques Aschenbroich en cas de départ fait l'objet d'une description dans le Rapport de gestion de l'exercice 2012 de votre Société.

Indemnité de non-concurrence

La convention visant à faire bénéficier Monsieur Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence en cas de départ de la Société, autorisée par le Conseil d'administration du 24 février 2010 et approuvée par l'Assemblée générale du 3 juin 2010, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'indemnité de non-concurrence susceptible d'être versée à Monsieur Jacques Aschenbroich en cas de départ fait l'objet d'une description dans le Rapport de gestion de l'exercice 2012 de votre Société.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
David Chaudat	Lionel Gotlib	Jean-François Ginies	Gilles Puissochet

5.7 Autres informations financières et comptables RFA

5.7.1 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en millions d'euros)	235	235	236	238	238
Nombre d'actions ordinaires existantes	78 209 617	78 209 617	78 628 798	79 269 596	79 462 540
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
■ par exercice d'options de souscription	2 350 328	1 598 323	952 792	242 830	-
■ par conversion d'obligations en actions nouvelles	10 105 439	10 105 439	-	-	-
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE *(en millions d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	328	191	130	90	76
Impôts sur les bénéfices	1	19	9	19	13
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	40	(30)	126	163	205
Dividende net	-	-	91	106	114
3 - RÉSULTATS PAR ACTION *(en euros)*					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	4,37	2,55	1,85	1,26	0,99
Résultat net	0,51	(0,39)	1,60	2,05	2,58
Dividende net	-	-	1,20	1,40	1,50
4 - PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	1	2	2	2	2
Salaires et traitements	2	6	3	2	10 (1)
Charges sociales	(1)	2	1	1	1

(1) Ce montant inclut une charge de 8 millions d'euros liée à la livraison des actions gratuites du plan du 24 juin 2010 aux bénéficiaires français (cf. Note 4 page 278).

5.7.2 Inventaire des valeurs mobilières

	Nombre de titres	Valeur nette comptable *(en millions d'euros)*
Société de Participations Valeo	6 136 601	770
Valeo International Holding B.V.	2 845 120	259
Valeo Systèmes Thermiques	1 151 133	216
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	15 000 000	159
Valeo Embrayages	9 335 883	117
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Vision	620 572	55
Valeo Service	860 000	38
Valeo Auto-Electric GmbH	1 305	28
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi A.S.	6 608 900	22
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd/Valeo Pyeong Hwa International Ltd	1 942 698	15
Valeo Service Benelux B.V.	400	8
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd	15 252 500	4
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 2 millions d'euros		4
Titres de participation		**1 755**
FMEA	2 148	2
Autres titres immobilisés		**2**
CAAM Treso corporate	1 457	339
BNP Paribas Cash Invest	4 894	279
SGAM Invest Cash Euro	5 695	66
CIC Union Cash	83	42
BNP Paribas Deposit	398	41
SICAV monétaires		**767**
Actions propres	**3 358 873**	**97**
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		**2 621**

5.8 Glossaire financier

Capitaux employés	Les « capitaux employés » utilisés pour le calcul du ROCE et de la rotation du capital sont constitués des éléments suivants : ■ les immobilisations nettes corporelles et incorporelles ; ■ le besoin en fonds de roulement incluant les stocks et en-cours, les créances clients et autres créances, les dettes fournisseurs d'exploitation et autres dettes ; ■ les autres capitaux employés incluant les actifs et passifs d'impôt différé, les actifs et passifs d'impôt exigible, les autres actifs financiers courants, les autres passifs financiers (part à plus d'un an et part à moins d'un an) ainsi que les subventions (part à plus d'un an et part à moins d'un an). Ces éléments sont retraités proforma au périmètre de clôture. En 2012, l'impact du retraitement de l'acquisition de Foshan Ichikoh Valeo Lighting Systems Co. Ltd sur les capitaux employés est de -36 millions d'euros. Les « capitaux employés » utilisés pour le calcul du ROA sont constitués des éléments suivants: ■ les « capitaux employés » utilisés pour le calcul du ROCE décrit au-dessus ; ■ les goodwill.
Cash flow libre	Il correspond aux flux nets de trésorerie des activités opérationnelles après prise en compte des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.
Cash flow net	Il correspond au *cash flow* libre après prise en compte (i) des flux d'investissement relatifs aux acquisitions et cessions de participations et à la variation de certains éléments inscrits en actifs financiers non courants et (ii) des flux sur opérations de financement relatifs aux dividendes versés, aux ventes (rachats) d'actions propres, aux intérêts financiers versés et reçus, et aux rachats de participations sans prise de contrôle.
EBITDA	Il correspond au résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs (comprises dans la marge opérationnelle) et autres produits et charges.
Endettement financier net	Il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
Marge opérationnelle	Elle correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges.
Prises de commandes	Elles correspondent aux commandes matérialisant l'attribution des marchés à Valeo par des constructeurs sur la période et valorisées sur la base des meilleures estimations raisonnables de Valeo en termes de volumes, prix de vente et durée de vie. Les éventuelles annulations de commandes sont également prises en compte dans cet indicateur. *Agrégat non audité*.
ROA	Ou taux de rendement des actifs, il correspond à la marge opérationnelle rapportée aux capitaux employés goodwill inclus.
ROCE	Ou rentabilité des capitaux employés, il correspond à la marge opérationnelle rapportée aux capitaux employés hors goodwill.
Rotation du capital	Il correspond au chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés hors goodwill.

Module d'admission d'air

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA COMPOSITION ET À L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES, AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QU'AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE VALEO RFA **298**

Première partie : Gouvernement d'entreprise **298**

6.1.1 Composition du Conseil d'administration 298

6.1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration 300

6.1.3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale 307

6.1.4 Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance 307

6.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012 308

6.1.6 Code de gouvernement d'entreprise 309

6.1.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 310

Deuxième partie : Contrôle interne et gestion des risques **310**

6.1.8 Définition et référentiel du contrôle interne et de la gestion des risques 310

6.1.9 Périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques 311

6.1.10 Composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Valeo 311

6.1.11 Description de la démarche d'analyse du contrôle interne 313

6.1.12 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés 314

6.1.13 Perspectives 315

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VALEO RFA **316**

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

6.1 Rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Valeo RFA

Le présent rapport du Président du Conseil d'administration a été présenté au Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en ce qui concerne ses éléments relatifs à la composition, à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et au Comité d'audit et des risques en ce qui concerne ses éléments relatifs aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 février 2013, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Première partie : Gouvernement d'entreprise

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres nommés pour une durée de quatre ans.

Durant l'exercice 2012, le Conseil d'administration était composé de 12 membres : Jacques Aschenbroich, Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Michael Jay, Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir, Thierry Moulonguet, Georges Pauget et Ulrike Steinhorst.

Lors de sa réunion du 19 janvier 2012, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, décidé de soumettre à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le renouvellement des mandats d'administrateur de Thierry Moulonguet, Georges Pauget et Ulrike Steinhorst. L'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2012 a renouvelé les mandats de ces trois administrateurs pour une durée de quatre ans.

Les administrateurs viennent d'horizons différents et ont été choisis pour leur expérience et leur compétence dans des métiers variés. Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration au cours des 5 derniers exercices, se reporter au Chapitre 3, section 3.1.2 pages 72 à 84.

Afin de favoriser un renouvellement harmonieux du Conseil et se conformer ainsi aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, les statuts de la Société ont été modifiés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011 pour permettre un renouvellement par quart des administrateurs.

Ainsi, l'échéance des mandats actuels des administrateurs est la suivante :

Échéance du mandat	Administrateurs dont le mandat arrive à échéance
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2012	Gérard Blanc, Michael Jay, Helle Kristoffersen
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2013	Daniel Camus, Jérôme Contamine, Noëlle Lenoir
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2014	Jacques Aschenbroich, Pascal Colombani, Michel de Fabiani
AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2015	Thierry Moulonguet, Georges Pauget, Ulrike Steinhorst

Notons qu'aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et le Conseil d'administration avant la préparation du rapport annuel. Ainsi, le Conseil d'administration a examiné le 22 janvier 2013 la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement intérieur. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF auquel Valeo se réfère, le Règlement intérieur du Conseil d'administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration : Pascal Colombani, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur exerce les fonctions de Directeur Général : Jacques Aschenbroich, qui ne peut par conséquent être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur a vu sa nomination proposée par un actionnaire important de la Société qui détient plus de 10 % du capital ou des droits de vote : Michel de Fabiani ; compte tenu de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, Michel de Fabiani ne peut être qualifié d'administrateur indépendant ; et
- neuf administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur : Gérard Blanc, Daniel Camus, Jérôme Contamine, Michael Jay, Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir, Thierry Moulonguet, Georges Pauget et Ulrike Steinhorst.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

- Depuis le début de l'année 2011, le Conseil compte trois femmes : Helle Kristoffersen, Noëlle Lenoir et Ulrike Steinhorst. L'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2012 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Ulrike Steinhorst dans sa cinquième résolution.
- Le nombre de femmes au sein du Conseil représente actuellement 25 % des administrateurs. Ainsi, la Société satisfait le premier palier prévu par la loi du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

6.1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration est doté depuis le 31 mars 2003 d'un Règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société. Les Comités du Conseil sont également dotés d'un règlement intérieur.

Sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a modifié l'article 1.1 de son Règlement intérieur en y insérant un point (n) qui ne permet pas à l'administrateur « *d'accepter de prendre de responsabilités susceptibles de présenter un conflit d'intérêt avec celles qu'il occupe au sein de la Société* » et un point (o) qui oblige notamment « *l'administrateur à informer le Président du Conseil et le Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en cas de sollicitation pour un mandat extérieur pour examiner les suites à donner, le cas échéant, en concertation avec le Conseil d'administration* ».

Le Règlement intérieur de la Société est disponible sur le site Internet de la Société (www.valeo.com).

Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement intérieur, les dates des réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de dix jours environ.

Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2012, quatre administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Vice-Président ou un administrateur délégué par le Conseil d'administration. Sur neuf séances du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2012, le Conseil a toujours été présidé par le Président du Conseil d'administration.

Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

Le Règlement intérieur permet aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du Rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du Rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2012.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012 a été de 94,4 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012 a été de 88,9 %.

Information des administrateurs

Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent en temps utile et au moins, sauf urgence, 48 heures avant la réunion, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, et ceci chaque fois que le respect de la confidentialité ne l'interdit pas. Ce dossier contient le cas

échéant le plan d'affaires du Groupe et l'analyse de marché sur les principaux métiers, les indicateurs de performance utilisés par la Direction Générale, le compte rendu des Comités, les extraits des tableaux de bord de la Direction Générale, les éléments permettant d'anticiper l'activité des mois à venir (commandes, etc.), la prévision de la trésorerie sur trois mois au minimum et les indicateurs de suivi des éléments du besoin en fonds de roulement.

Invités du Conseil

Au cours de l'exercice 2012, le Directeur Délégué Juridique Groupe, en tant que secrétaire du Conseil, et le Directeur Financier Groupe ont assisté à l'ensemble des séances du Conseil. Les Commissaires aux comptes de la Société ont participé à certaines réunions du Conseil.

Missions du Conseil

Le Conseil d'administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2012, les principaux sujets dont le Conseil d'administration a été saisi ont notamment concerné :

- la situation financière, la trésorerie et les engagements du Groupe, et notamment :
  - l'étude du budget pour l'exercice 2012,
  - l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe pour l'exercice 2011,
  - l'examen des résultats du second semestre 2011 et la discussion des perspectives pour l'exercice 2012,
  - l'établissement du Rapport de gestion et de ses annexes,
  - la proposition de distribution d'un dividende de 1,40 euro par action,
  - l'examen des chiffres et résultats trimestriels et des documents prévisionnels 2012,
  - l'examen des résultats du premier semestre 2012 ;
- le suivi des grandes orientations, et notamment :
  - la discussion des acquisitions envisagées,
  - la discussion des questions stratégiques auxquelles la Société est confrontée ;
- la Direction Générale et les rémunérations, et notamment :
  - la part variable de la rémunération du Directeur Général,
  - le plan d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance aux mandataires sociaux et salariés du Groupe ;
- le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, et notamment :
  - l'examen de la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement intérieur du Conseil d'administration,
  - l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités,
  - le renouvellement des administrateurs,
  - l'approbation du rapport du Président relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe,
  - les modifications du Règlement intérieur du Conseil d'administration et du règlement intérieur du Comité d'audit et des risques ;
- les opérations financières, et notamment :
  - l'autorisation d'émissions obligataires,
  - le programme de rachat d'actions ;
- des questions autres, et notamment :
  - la convocation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires,
  - la modification des régimes complémentaires de retraite en cas de décès d'un bénéficiaire en activité,
  - le point sur les enquêtes de concurrence, et
  - l'examen de la situation actionnariale.

Les Comités créés par le Conseil

Le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et le Comité stratégique.

Les travaux du Comité d'audit et des risques, du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et du Comité stratégique au cours de l'exercice 2012 ont été régulièrement présentés au Conseil au cours de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

Comité d'audit et des risques

En 2012, le Comité d'audit et des risques était composé de quatre membres, dont les trois quarts sont des administrateurs indépendants au regard des critères posés par le Règlement intérieur du Conseil d'administration : Daniel Camus (Président du Comité d'audit et des risques, administrateur indépendant), Michel de Fabiani (administrateur non indépendant), Thierry Moulonguet (administrateur indépendant) et Georges Pauget (administrateur indépendant). Le Président et le Directeur Général ne sont pas membres du Comité d'audit et des risques mais peuvent être invités à ses séances.

L'ensemble des membres du Comité d'audit et des risques dispose par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières. La Société va donc au-delà des exigences de l'article L. 823-19 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du

Comité doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. Pour une information détaillée de l'expérience des membres du Comité d'audit et des risques, se reporter au Chapitre 3, section 3.1.2, page 73.

Le Conseil d'administration du 27 mars 2012 a, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, adopté le principe de l'élargissement de la mission du Comité d'audit. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 a, sur proposition du Comité d'audit, adopté les modifications du règlement intérieur du Comité d'audit qui est devenu à cette date le Comité d'audit et des risques.

Le Comité d'audit et des risques a pour mission, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce :

a) en matière de comptes :

- de s'assurer de la pertinence, de la permanence, de la bonne application et du respect des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau des entités opérationnelles et du Groupe,
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la Direction Financière, avant leur présentation au Conseil. À cet effet, les projets de comptes et tous autres documents et informations utiles doivent être communiqués au Comité d'audit et des risques avant l'examen des comptes par le Conseil. En outre, l'examen des comptes par le Comité d'audit et des risques doit être accompagné (i) d'une note des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues ; et (ii) d'une note du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le Comité d'audit et des risques entend les Commissaires aux comptes, la Direction Financière (le cas échéant, hors la présence de la Direction Générale), et la Direction Générale, en particulier sur les amortissements, provisions, traitements des survaleurs, principes de consolidation et traitements comptables retenus,
- d'examiner les projets de comptes intérimaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.),
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses,
- d'examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs,
- d'examiner le traitement comptable et financier des opérations d'acquisition ou de cession d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros en conjonction avec les avis du Comité stratégique, le cas échéant, et examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;

b) en matière d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques :

- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe. À cet effet, le Comité veille à l'existence de systèmes de gestion des risques et de contrôle interne permettant l'identification, l'analyse, la gestion ainsi que l'amélioration continue de la prévention et la maîtrise de l'ensemble des risques, notamment ceux susceptibles d'avoir une incidence sur l'information comptable et financière, auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités,
- de recevoir régulièrement de la Direction Générale une information sur l'organisation et le fonctionnement des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne,
- d'examiner périodiquement la cartographie des principaux risques identifiés par la Direction Générale, les résultats du fonctionnement des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et la pertinence de la procédure de suivi des risques et s'assurer que des plans d'actions appropriés ont été mis en place pour pallier les dysfonctionnements ou faiblesses relevés,
- d'être informé des principales défaillances et faiblesses constatées et des plans d'action arrêtés par la Direction Générale,
- de recevoir une synthèse périodique des rapports d'Audit Interne,
- d'assurer le suivi des questions relatives au contrôle et au processus d'élaboration des informations comptables et financières,
- de vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan des interventions des Commissaires aux comptes,
- d'entendre régulièrement les responsables de l'Audit Interne du Groupe, donner son avis sur l'organisation de leur service et être informé de leur programme de travail,
- d'entendre régulièrement les rapports des auditeurs externes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux ainsi que les réponses de la Direction Générale,
- d'examiner et formuler des observations sur le projet de rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société,
- d'examiner toute question en matière de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit interne qui lui est soumise par le Conseil ; demander à la Direction Générale toute information,
- une réunion du Comité est dédiée chaque année à l'audit interne, au contrôle interne et à la gestion des risques ;

c) concernant les Commissaires aux comptes :

- d'apprécier le respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et assurer le suivi de leur indépendance, notamment en examinant avec les Commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques,
- de superviser la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaires aux comptes en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant », de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, de formuler un avis motivé sur le choix des Commissaires aux comptes et faire part de sa recommandation au Conseil,
- de se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des Commissaires aux comptes ainsi qu'une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes, s'assurer que le montant ou la part que représentent ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau des Commissaires aux comptes ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance ;

d) en matière de politique financière :

- d'être informé par la Direction Générale de la situation financière du Groupe, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière ; être régulièrement informé des lignes directrices de la stratégie financière du Groupe,
- d'examiner préalablement à leur diffusion les communications extérieures au Groupe en matière comptable et financière ou susceptibles d'affecter la situation financière ou les perspectives du Groupe,
- de donner un avis sur les résolutions présentées aux Assemblées générales et qui sont relatives aux comptes annuels de la Société ainsi qu'aux comptes consolidés du Groupe,
- à la demande de la Direction Générale, de donner son avis sur les décisions d'affectation de ressources qui, soit en raison de leurs bénéficiaires, soit en raison de conflits d'intérêts possibles, pourraient susciter des difficultés d'interprétation quant à leur conformité avec les règles législatives et statutaires,
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, la Direction Générale ou les Commissaires aux comptes, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Dans le cadre de son programme annuel, le Comité peut envisager de traiter de tout sujet en matière de risque.

Le Comité d'audit et des risques a pour interlocuteurs principaux la Direction Générale, la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction de l'Éthique et de la Conformité ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société. L'audition des membres de la Direction Financière, de la Direction Juridique et de la Direction de l'Éthique et de la Conformité ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société peut être faite hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale, si le Comité en prend la décision et sous réserve de l'information préalable du Président et du Directeur Général. Le Comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut également recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Comité ne peut traiter de sa propre initiative de questions qui déborderaient le cadre propre de sa mission. Il n'a pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à cinq reprises en 2012, avec un taux de présence de 100 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné les projets d'états financiers pour l'exercice 2011 et le premier semestre 2012 ;
- examiné les rapports et entendu les conclusions des Commissaires aux comptes ;
- revu le Rapport de gestion ;
- revu les projets de communiqué de presse contenant des informations financières ;
- revu la cartographie des risques, la méthode retenue pour son élaboration, l'analyse des principaux risques et l'organisation de leur gestion ;
- revu les engagements de retraite et assimilés du Groupe ;
- entendu le rapport sur l'activité du 1er semestre 2012 de la Direction de l'Audit Interne ;
- examiné le budget pour le second semestre 2012 ;
- examiné le programme de conformité ;
- examiné la synthèse des travaux de l'Audit Interne en 2012 ;
- examiné l'évaluation de l'Audit Interne en 2012 ;
- examiné et proposé les modifications du règlement intérieur du Comité d'audit et des risques ; et
- approuvé le plan d'audit pour 2013.

Les travaux du Comité d'audit et des risques ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice. Ces travaux du Comité d'audit et des risques ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier et du Directeur Comptable du Groupe à toutes les réunions et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'audit et des risques n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Conformément à son règlement intérieur, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance doit être composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur. Par ailleurs, le Président en exercice est associé aux travaux du Comité, sauf lors de la discussion portant sur la rémunération ou le renouvellement du Président.

En 2012, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance était composé de cinq membres, tous indépendants : Jérôme Contamine (Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance), Michael Jay, Noëlle Lenoir, Georges Pauget et Ulrike Steinhorst.

Conformément à son règlement intérieur, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission notamment de :

a) en matière de rémunération :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération et les avantages de toute nature),
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer des règles de répartition et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options et faire des propositions d'attribution ;

b) en matière de sélection et nomination :

- préparer la composition des instances dirigeantes de la Société en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs et en faisant part de ses suggestions pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible,
- examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance déterminés dans le Règlement intérieur du Conseil ;

c) en matière de gouvernance :

- réfléchir au fonctionnement du Conseil et de ses Comités,
- procéder notamment à cet effet, à l'évaluation et à l'actualisation des règles de gouvernance et en particulier, s'assurer que l'évaluation du fonctionnement du Conseil soit effectuée conformément aux usages de place.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre les membres des directions exécutives de la Société et du Groupe et peut, le cas échéant, se faire assister de consultants extérieurs en veillant à en informer préalablement le Président du Conseil et le Directeur Général.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est réuni à trois reprises en 2012, avec un taux de présence de 93,3 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné l'indépendance des administrateurs ;
- revu l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- émis des propositions concernant le renouvellement des mandats des administrateurs dont le mandat arrivait à échéance ;
- examiné la partie variable de la rémunération du Directeur Général ;
- revu les jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2011 ;
- émis des propositions de modification des régimes complémentaires de retraite en cas de décès d'un bénéficiaire en activité ;
- examiné la politique d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux et salariés du Groupe et émis des propositions d'attribution ; et
- émis des propositions de modifications du Règlement intérieur du Conseil d'administration et du règlement intérieur du Comité d'audit et des risques.

Comité stratégique

Un Comité stratégique a été créé par décision du Conseil en date du 20 octobre 2008, et a été doté d'un règlement intérieur par décision du Conseil du 16 décembre 2008, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Le règlement intérieur a été approuvé par décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009 suite à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société intervenue par décision du Conseil du 20 mars 2009.

Le Comité stratégique est composé d'administrateurs dont un Président du Comité, nommés par le Conseil d'administration.

En 2012, le Comité stratégique était composé de quatre membres : Pascal Colombani (Président du Comité stratégique), Gérard Blanc, Helle Kristoffersen et Thierry Moulonguet. Ils sont tous indépendants au regard des critères proposés par le Règlement intérieur du Conseil à l'exception de Pascal Colombani.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009, le Comité stratégique accueille Jacques Aschenbroich comme invité permanent du Comité stratégique.

Conformément à son règlement intérieur, le Comité stratégique a pour mission d'exprimer au Conseil ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; et
- l'étude des projets de développement du Groupe notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

En concertation avec le Président du Conseil, le Comité peut inviter d'autres administrateurs à participer aux débats du Comité ou auditionner toute personne compétente (dirigeants du Groupe, consultants extérieurs) sur les sujets traités par le Comité.

Le Comité stratégique s'est réuni à trois reprises en 2012, avec un taux de présence de 91,7 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment :

- examiné les objectifs fixés en matière de stratégie pour la Société ;
- étudié la stratégie de la Société dans certains secteurs d'activité et dans certaines régions du monde ;
- étudié la stratégie d'acquisition du Groupe ;
- analysé et discuté des éventuels projets d'acquisition ;
- analysé le paysage concurrentiel de la Société ;
- examiné l'évolution des technologies automobile dans les prochaines années ;
- analysé les résultats d'une étude sur la production automobile à horizon 2030 ; et
- étudié le plan à moyen terme de la Société.

Évaluation du fonctionnement du Conseil

Une procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation est menée chaque année.

L'évaluation du Conseil est réalisée, soit sur la base d'un questionnaire détaillé adressé à chaque administrateur dont les réponses font l'objet d'une synthèse analysée par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et discutée lors d'une séance du Conseil d'administration, soit sur la base d'une étude menée avec l'aide d'un cabinet de consultants spécialisés.

Le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 a décidé de confier l'évaluation de son fonctionnement à un cabinet extérieur. Le rapport d'évaluation du Conseil en date du 16 janvier 2013 se base sur les entretiens réalisés avec l'ensemble des administrateurs de la Société. Ces derniers ont fait part de leur appréciation du fonctionnement du Conseil et de leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement, la structure, la composition et les missions du Conseil, l'information des administrateurs, le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général de ses Comités.

Le rapport d'évaluation a été examiné par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors de sa séance du 22 janvier 2013 et présenté et discuté lors de la séance du Conseil d'administration du même jour. L'évaluation a mis en avant l'appréciation très positive des administrateurs sur la gouvernance de Valeo. L'évaluation a donné lieu à quelques suggestions et points d'amélioration dont la diversification de certaines compétences des administrateurs, la poursuite de la réflexion stratégique pour tenir compte de l'évolution du marché automobile au niveau mondial et des ruptures technologiques, et la mise en place d'une rotation des membres des Comités.

Actions détenues et opérations sur titres

Les statuts de la Société exigent que chaque administrateur soit propriétaire d'au moins 500 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Délégué Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de Bourse suivant leur réalisation, les opérations qu'il a réalisées sur les titres de la Société. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des marchés financiers et rendues publiques selon les modalités prévues par son Règlement général.

Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce déjà approuvées par l'Assemblée générale et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Les conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires, se sont poursuivies durant l'exercice 2012 :

- les conventions suivantes comportant des engagements au bénéfice du Directeur Général, Jacques Aschenbroich :
  - l'engagement en matière d'assurance-vie, intervenant en cas de décès, incapacité ou toute conséquence d'accident survenu à l'occasion d'un déplacement professionnel (décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009). Ce régime est décrit au Chapitre 3, section 3.2, paragraphe « Rémunération fixe et avantages en nature » page 90,
  - l'engagement en matière de retraite à prestations définies (décision du Conseil d'administration du 20 octobre 2009). Ce régime est décrit dans le Chapitre 3, section 3.2.1, paragraphe « Régime de retraite » page 93 et 3.2.3 page 100,

- les engagements en matière d'indemnité de non-concurrence et d'indemnité de départ. Le Conseil d'administration du 24 février 2010, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et après avoir recueilli l'avis du Comité des sages (instance instituée par le MEDEF chargée de contribuer à la bonne application des principes de mesure, d'équilibre et de cohérence des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux), a prévu la possibilité d'exiger de Jacques Aschenbroich un engagement de non-concurrence en cas de départ de la Société. Le Conseil a par ailleurs décidé que Jacques Aschenbroich serait susceptible d'avoir droit, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (démission provoquée ou révocation du mandat social de Directeur Général, sauf cas de faute grave) à une indemnité de départ. Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a autorisé, à l'occasion du renouvellement des mandats d'administrateur et de Directeur Général de Jacques Aschenbroich, le renouvellement de la convention visant à faire bénéficier Jacques Aschenbroich de l'indemnité de départ autorisée par le Conseil du 24 février 2010, en la pérennisant à 24 mois de rémunération (fixe et variable) à partir de 2013.

  L'indemnité de départ ainsi que l'indemnité de non-concurrence susceptibles d'être versées à Jacques Aschenbroich en cas de départ sont décrites au Chapitre 3, section 3.2.1, paragraphe « Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence » page 94 ;
- la convention de licence de marque entre la Société et Valeo Service, filiale opérationnelle du Groupe (décision du Conseil d'administration du 17 novembre 2011).

Les conventions mentionnées dans la présente section font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (Chapitre 5, section 5.6, page 292).

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- le renouvellement de la convention de licence de marque entre la Société et Valeo Service, qui a été autorisé par le Conseil d'administration du 18 octobre 2012 ; et
- la modification de la durée de la convention de licence de marque entre la Société et Valeo Service, qui a été portée à 5 ans et qui est résiliable avec un préavis de 3 mois, qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 janvier 2013.

Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. R 225-35 du Code de commerce

Par décision en date du 21 février 2012, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur Général, pour une période de douze mois et avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 40 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Directeur Général de la Société.

Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateur de Jacques Aschenbroich et Pascal Colombani par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011, le Conseil d'administration du même jour, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a maintenu la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration du 20 mars 2009, indiquant que cette dissociation avait permis l'amélioration du fonctionnement du Conseil. Le Conseil a ainsi renouvelé le mandat du Président du Conseil d'administration de Pascal Colombani et le mandat de Directeur Général de Jacques Aschenbroich.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des limites prévues par la loi, les statuts et/ou le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers et en justice.

Le Conseil d'administration du 8 juin 2011 a en outre décidé, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, de maintenir la limitation aux pouvoirs du Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration du 20 mars 2009 et reflétée dans les dispositions du Règlement intérieur du Conseil. En application de ce dernier, le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition ou cession de toute filiale ou participation ou de tout autre actif ou autre investissement, de quelque nature que ce soit, pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros.

6.1.3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les assemblées d'actionnaires de Valeo sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Les dispositions statutaires de Valeo relatives aux Assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 21 à 26 des statuts de Valeo, lesquels sont mis en ligne sur le site Internet de Valeo (www.valeo.com, rubrique Gouvernement d'entreprise). L'article 23 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins.

6.1.4 Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

Valeo se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Ainsi, depuis le changement de gouvernance opéré au sein de la Société en 2009, la politique de Valeo en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et en matière d'attribution d'actions de performance suit les recommandations de ce Code. Ainsi :

Concernant l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance :

- chaque attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- l'intégralité des attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance au Directeur Général et aux membres du Comité opérationnel est soumise à des conditions de performance ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance au Directeur Général n'est possible que sous réserve que le mandat du Directeur Général soit en vigueur à la date de levée des options (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'administration sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde) ;
- les options d'achat d'actions et les actions de performance, valorisées en normes IFRS, ne doivent pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social ;
- le Conseil d'administration s'assure, lors de chaque attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance, que les attributions destinées au Directeur Général ne représentent pas une part excessive du nombre total d'options d'achat d'actions et d'actions de performance attribuées ;
- chaque attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux bénéficie également aux salariés du Groupe ;
- le Conseil d'administration veille à ce que les attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance aient un impact limité en termes de dilution ; et
- les attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance sont opérées aux mêmes périodes calendaires, pour limiter les effets d'aubaine.

Concernant le prix des options d'achat d'actions et des actions de performance :

- aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options d'achat d'actions ; et
- les bénéficiaires d'options d'achat d'actions et d'actions de performance ne doivent pas recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Concernant l'exercice des options d'achat d'actions :

L'exercice des options d'achat d'actions est interdit durant les périodes d'abstention, conformément aux dispositions du Code de bonne conduite Valeo.

Concernant la conservation des actions issues de la levée des options d'achat d'actions et des actions de performance attribuées définitivement :

Le Directeur Général est astreint à des obligations de conservation et ne peut céder les actions issues de la levée de ses options d'achat d'actions, qu'à l'expiration d'un délai de quatre ans suivant leur attribution et doit, après cession de la quantité nécessaire au financement de la levée d'options et au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction, conserver au moins 50 % du nombre d'actions issues de la levée des options sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions. De même, le Directeur Général doit conserver au moins 50 % des actions de performance attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Les options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice et les informations relatives aux actions de performance sont présentées au Chapitre 7, section 7.6.3, pages 333 à 337.

6.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012

À l'exception de Pascal Colombani et Jacques Aschenbroich, les membres du Conseil d'administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice 2012 d'aucune rémunération ni avantage autre que les jetons de présence qui leur ont été versés. Pour plus d'informations sur ce sujet, se reporter au Chapitre 3, sections 3.2.1 et 3.2.2 pages 88 à 98.

Règle de répartition des jetons de présence

Conformément aux Règlements intérieurs du Conseil d'administration et du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil est compétent pour décider de la répartition des jetons de présence, le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance proposant au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité de ceux-ci aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Conseil d'administration a décidé le 27 juillet 2010, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, de définir les modalités de répartition des jetons de présence entre les administrateurs selon les règles suivantes :

(i) chaque administrateur perçoit :

- part fixe : 22 000 euros/an ;
- part variable : 2 000 euros/séance ;

(ii) chaque administrateur membre de Comité(s) mais non Président de Comité perçoit en supplément :

- part fixe : 0 ;
- part variable : 2 000 euros/séance ;

(iii) l'administrateur Président du Comité d'audit et des Risques perçoit en supplément :

- part fixe : 15 000 euros/an ;
- part variable : 2 000 euros/séance ;

(iv) chaque administrateur Président de Comité (autre que Comité d'audit et des risques) perçoit en supplément :

- part fixe : 12 000 euros/an ;
- part variable : 2 000 euros/séance.

Ces attributions ne sont pas plafonnées mais une règle de 3 est appliquée en cas de dépassement de l'enveloppe de 600 000 euros suivant la formule suivante :

(Jetons versés à un administrateur particulier divisé par la somme des jetons versés à l'ensemble des administrateurs) multiplié par 600 000 euros.

Il est à noter qu'en ce qui concerne la part fixe des jetons de présence, la règle était, jusqu'au 21 février 2013, qu'elle soit payée intégralement lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil d'administration est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé et non payée lorsque le taux d'assiduité moyenne de 50 % n'est pas atteint.

Lors de sa réunion du 21 février 2013, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, décidé une augmentation de 10 % de la part variable touchée par les administrateurs et de ne plus appliquer la règle d'assiduité à la part fixe.

Le montant des jetons de présence versés à chaque administrateur au cours de l'exercice est indiqué au Chapitre 3, section 3.2.2 page 98.

Depuis le 12 février 2009, aucun mandataire social ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce dans le Groupe. En effet, le Conseil d'administration du 12 février 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, avait décidé que le Président-Directeur Général ne percevrait pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerçait dans le Groupe. Le Conseil d'administration du 9 avril 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé que le Président et le Directeur Général ne percevraient pas de jetons de présence à raison des mandats qu'ils exercent dans le Groupe.

Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des éléments de rémunération des mandataires sociaux est déterminé globalement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en se référant aux principes posés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

La rémunération fixe individuelle des mandataires sociaux a été déterminée par décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009 sans limite de durée. Afin de récompenser le redressement spectaculaire de la Société et après examen de la pratique d'un panel de sociétés comparables, le Conseil d'administration du 8 juin 2011, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé d'augmenter la rémunération annuelle du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration, avec effet au 1er juin 2011.

La rémunération variable des mandataires sociaux est déterminée de manière individualisée : le Président du Conseil d'administration n'a pas de rémunération variable, et les principes régissant la rémunération variable du Directeur Général sont revus et analysés chaque année. Pour une description de ces principes, se reporter au Chapitre 3, section 3.2.1, paragraphe « Rémunération variable » page 91.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux. Le Président ne bénéficie pas de régime de retraite au titre de son mandat social et le Directeur Général ne s'est pas vu attribuer de régime de retraite autre que le régime de retraite couvrant les cadres dirigeants du Groupe (se reporter au Chapitre 3, section 3.2.1 page 93). Toutefois, conformément à la décision de principe prise par le Conseil d'administration du 9 avril 2009, il a été décidé de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans tenant compte de l'âge de Jacques Aschenbroich et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun autre régime de retraite complémentaire.

6.1.6 Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010, et aux dispositions du rapport final de l'Autorité des marchés financiers sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Les pratiques de la Société sont conformes aux recommandations contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, qui requiert de faire état de manière précise de l'application de ses recommandations et d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles une société n'aurait pas mis en œuvre certaines d'entre elles. Il s'agit en l'occurrence, actuellement, des recommandations suivantes :

- l'article 14.2.2 §4, qui prévoit : « Pour les sociétés cotées, la mission de commissariat aux comptes doit être exclusive de toute autre diligence non liée au contrôle légal. Le cabinet sélectionné doit renoncer pour lui-même et le réseau auquel il appartient à toute activité du conseil (juridique, fiscal, informatique…) réalisée directement ou indirectement au profit de la société qui l'a choisi ou des sociétés qu'elle contrôle ». Il est toutefois précisé qu'afin d'assurer le suivi de cette règle, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes porté par l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce (partie réglementaire) ;
- l'article 20.2.3, qui appelle les émetteurs à « conditionner, suivant des modalités fixées par le conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées ». Si l'attribution des actions de performance au Directeur Général est soumise à conditions de performance, à des conditions de présence et à des obligations de conservation, elle n'est en revanche pas conditionnée à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Compte tenu du niveau significatif des obligations de conservation (50 %) imposées au Directeur Général lors de la levée d'options d'achat d'actions et l'acquisition définitive des actions de performance, le Conseil d'administration a décidé de ne pas imposer au Directeur Général l'achat d'une quantité supplémentaire d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées ; et
- l'article 20.2.5, en vertu duquel, s'agissant des régimes de retraite supplémentaire, « les bénéficiaires doivent satisfaire des conditions raisonnables d'ancienneté dans

l'entreprise, fixées par le Conseil d'administration ou le Directoire ». Le Conseil d'administration du 20 octobre 2009, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a en effet décidé, afin que celui-ci bénéficie du régime de retraite supplémentaire à effet au 1er janvier 2010, de reconnaître à la prise de fonction de Jacques Aschenbroich une ancienneté de cinq ans, compte tenu de son âge et sachant qu'il ne bénéficiait d'aucun régime de retraite complémentaire. La retraite supplémentaire du Directeur Général requiert néanmoins de terminer effectivement sa vie professionnelle au sein du Groupe.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010 est consultable sur le site Internet du MEDEF, www.medef.com.

6.1.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont fournies au Chapitre 7, section 7.6.6 page 339.

Deuxième partie : Contrôle interne et gestion des risques

Le présent rapport comme les rapports présentés lors des exercices précédents, présente de façon purement descriptive, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place conformément au « cadre de référence », complété du guide d'application, établis en 2010 sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers. Le Président a mandaté le Directeur de l'Audit Interne et du Contrôle Interne pour rassembler les éléments constitutifs du présent rapport qui a été établi en intégrant les contributions de plusieurs Directions (notamment Finance et Contrôle de Gestion, Juridique, Risques Assurances Environnement).

6.1.8 Définition et référentiel du contrôle interne et de la gestion des risques

Définition

Le contrôle interne est défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- fonctionnement adéquat des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- réalisation et optimisation des opérations.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif de réduire la probabilité de survenance d'incidents et de limiter leur impact potentiel.

Référentiel

Valeo a adopté une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international COSO *(Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission)*, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis. L'organisation et les procédures de contrôle interne ne présentent pas d'écart significatif par rapport aux principes décrits dans le cadre de référence du contrôle interne, complété du guide d'application proposé par l'Autorité des marchés financiers.

6.1.9 Périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe, celui-ci étant défini comme la société mère Valeo ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

6.1.10 Composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle dans le Groupe.

Le système de contrôle interne de Valeo s'appuie sur une organisation opérationnelle déclinée en plusieurs niveaux : la Direction Générale, les Directions Fonctionnelles du Siège, les Pôles/Groupes de Produits, les Directions Nationales et les entités opérationnelles. La Direction Générale définit les orientations stratégiques, arbitre les allocations de ressources entre les Pôles/Groupes de Produits, développe au travers des réseaux fonctionnels les synergies entre les Pôles et les Directions Nationales. Les Pôles/Groupes de Produits et les Directions Nationales exercent le contrôle de la performance des entités opérationnelles et assurent un rôle de coordination et de support entre les entités notamment en matière de mutualisation des ressources, d'allocation de l'effort de Recherche et Développement et d'optimisation de la répartition des productions dans les sites industriels. Chaque niveau est directement impliqué dans la mise en œuvre du contrôle interne. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée, déclinée à partir des pouvoirs du Directeur Général, définissant ainsi précisément les domaines et le niveau de décision et de contrôle pouvant être pris par chaque responsable opérationnel.

Les principes d'action et de comportement dans le Groupe sont énoncés dans le Code d'éthique, qui vise à assurer le développement du Groupe dans le respect des règles de droit et d'éthique nationales et transnationales. Il attache une importance particulière au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affirme l'engagement du Groupe en faveur du développement durable : le respect de l'environnement et l'amélioration permanente de sa protection constituent une priorité pour le Groupe. Enfin, il traite des aspects sociétaux et de l'intégrité dans la conduite des affaires. Disponible sur l'intranet du Groupe et traduit en 19 langues, le Code d'éthique est diffusé à l'ensemble du personnel du Groupe.

Évaluation et processus de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue notamment à définir des activités de contrôle appropriées. Cette évaluation repose sur le processus de cartographie des risques qui permet d'identifier, d'analyser et de suivre l'évolution des risques majeurs. Ceux-ci font l'objet d'une revue approfondie et d'une notation selon une grille d'évaluation prenant en compte leur impact potentiel, leur probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise associé, afin de définir un degré d'exposition.

Dans une optique d'amélioration continue, le Groupe a mis à jour en juillet 2012, la Charte du Comité des risques, lequel est à présent composé de neuf membres permanents contre six précédemment. Les membres de ce Comité sont le Directeur des Opérations, le Directeur Financier, le Directeur des Risques Assurances Environnement, le Directeur des Comptabilités, le Directeur de l'Audit Interne et du Contrôle Interne, le Directeur du Plan et de la Stratégie, le Directeur de l'Éthique et de la Conformité, le Directeur Délégué des Ressources Humaines et le Directeur Délégué Juridique. Ce Comité s'est réuni à quatre reprises en 2012 et se réunira au minimum six fois par an à compter de 2013 avec pour mission principale de s'assurer de la maîtrise des risques. Le Comité a mis en place une gestion dynamique des risques en identifiant pour chaque risque majeur un « propriétaire de risque », rattaché à un membre du Comité des risques, dont le rôle est de suivre l'évolution du risque à partir d'indicateurs clés revus en Comité des risques. En fonction de l'évolution du risque et du dispositif de contrôle associé, chaque propriétaire de risque présente une analyse du niveau de risque qui donne lieu à la mise en place de plans d'action lorsque nécessaire.

Le pilotage dynamique des risques mis en œuvre par le Comité des risques est complété et enrichi par le suivi des risques

effectué par les Pôles et les Directions Nationales. Ceux-ci sont responsables, avec l'aide des réseaux fonctionnels, de l'évaluation et de la gestion des risques les concernant ainsi que de la correcte mise en œuvre des règlementations des pays où ils exercent leurs activités. Ils doivent également s'assurer que les directives et recommandations définies au niveau du Groupe sont correctement appliquées au sein de leurs entités opérationnelles.

La cartographie des risques donne lieu à une mise à jour annuelle validée par le Comité des risques, à partir d'une analyse détaillée des risques majeurs et du suivi réalisé par les propriétaires de risque. Les conclusions de la dernière mise à jour ont été présentées au Comité d'audit et des risques lors de sa séance du 30 novembre 2012. Un plan d'audit à deux ans a été établi sur la base des conclusions en retenant les domaines présentant les risques les plus importants.

Les principaux risques identifiés et leurs modalités de gestion sont recensés dans le Chapitre 2, section 2.1 pages 56 à 66. Ce sont :

- les risques opérationnels qui comprennent notamment les risques liés au métier d'équipementier automobile, les risques liés au développement de nouveaux produits, les risques fournisseurs, les risques géopolitiques et les risques de défaillance des systèmes d'information ;
- les risques liés à l'environnement, les risques industriels et les risques naturels ;
- les risques juridiques qui comprennent notamment les risques liés à la propriété intellectuelle, les risques liés aux produits et services vendus et les risques liés aux litiges et procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ;
- les risques financiers qui incluent le risque de liquidité, les risques liés aux variations de prix des matières premières, aux variations du cours des devises, des taux et du marché des actions (pour ce qui concerne les actifs liés aux fonds de pension en particulier). Les risques financiers comprennent également les risques de contrepartie bancaire et les risques de crédit client.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, ont pour objectif de réduire les risques décrits ci-dessus. Elles reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale.

Le Groupe dispose d'un Manuel administratif et financier qui regroupe les procédures financières et de gestion. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel administratif et financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, des lettres d'affirmation sur le respect des règles de contrôle interne et de gestion du Groupe sont établies dans les différents niveaux de l'organisation opérationnelle. Ainsi, pour la clôture 2012, les Directeurs et Directeurs Financiers Nationaux, les Directeurs Financiers des Centres de Services Partagés ainsi que les Directeurs et Contrôleurs Financiers des entités opérationnelles ont signé ces lettres d'affirmation.

En complément du Manuel administratif et financier, les Directions Fonctionnelles ont élaboré des règles et procédures spécifiques, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'innovation constante, qui définit de manière précise les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures commerciales et les pratiques de vente ;
- les procédures de gestion des ressources humaines ;
- les règles d'éthique et de conformité qui définissent les principes auxquels l'ensemble des salariés du Groupe doivent se conformer dans leur manière de conduire les affaires et de réaliser les travaux associés à leur fonction et niveau de responsabilité ;
- les procédures achats, qui définissent la stratégie et les objectifs du Groupe en matière d'achats et de panel fournisseurs ainsi que les règles auxquelles doivent se conformer les acheteurs et l'ensemble des parties prenantes tout au long du processus d'achat ;
- le Manuel de gestion des risques en ce qui concerne la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, ainsi que le Manuel des assurances ;
- les procédures juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment le respect des lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

Les informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En matière de qualité, Valeo s'est doté de son propre référentiel, Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre immédiate des actions correctrices, et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Cards*) permettent la diffusion des meilleures pratiques et axes d'amélioration. Ces évolutions sont intégrées aux standards produits et process au travers du processus RAISE (*Robustness Accountability Innovation Standardization Expertise*).

Le Groupe a développé depuis septembre 2000 un séminaire « École de la finance Valeo » (*Valeo Finance Academy*) ayant pour but de développer les compétences en matière de contrôle interne et de gestion financière. Les sessions de formation annuelles destinées aux jeunes cadres financiers

du Groupe permettent d'exposer les méthodes et outils du contrôle financier par modules (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et contrôle interne) complétés par des cas pratiques et des simulations.

Information et communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés, fournit à l'ensemble du personnel les moyens d'assumer ses responsabilités et d'effectuer les contrôles qui lui incombent. Les informations issues du système de gestion sont analysées et diffusées mensuellement auprès des opérationnels. Une synthèse mensuelle d'activité est présentée au Comité opérationnel du Groupe composé du Directeur Général, du Directeur des Opérations et de douze autres Directeurs Fonctionnels ou Opérationnels.

Organisation et pilotage du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne est conjointement suivi et piloté par la Direction Générale, le Comité des risques, la Direction de l'Audit Interne et du Contrôle interne avec le support des Directions Fonctionnelles, des Directions des Pôles/Groupes de Produits et des Directions Nationales.

L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombe à une fonction centrale, la Direction de l'Audit Interne, qui est chargée de conduire des missions dans le Groupe afin de s'assurer que les procédures définies sont mises en œuvre et fonctionnent correctement, et que les indicateurs de performance sont calculés en conformité avec les règles des métiers. Les missions inscrites au plan d'audit annuel sont définies en lien avec le processus de cartographie des risques. Les points critiques relevés font l'objet de recommandations aux entités opérationnelles auditées, qui doivent mettre en place des plans d'action appropriés. Les travaux et conclusions de l'Audit Interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'action dans les entités auditées sont présentés annuellement au Comité d'audit et des risques, conformément au règlement intérieur dudit Comité.

Au titre de l'exercice 2012, l'Audit Interne a également effectué des missions spécifiques portant sur le processus de développement des projets de Recherche et Développement et l'évaluation du dispositif de contrôle interne dans les deux entités Niles les plus significatives.

L'application des référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sûreté Valeo fait l'objet d'audits VAQ (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques Assurances Environnement. Valeo a ainsi lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité et de la santé en milieu professionnel) avec, au 31 décembre 2012, respectivement 116 et 107 sites certifiés, sur un total de 121 sites certifiables. Le pourcentage de sites certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 s'établit donc respectivement à 96 % et 88 %.

6.1.11 Description de la démarche d'analyse du contrôle interne

Chaque année le Groupe déploie un questionnaire d'auto-évaluation lui permettant de mesurer et d'apprécier la pertinence et la correcte application des procédures de contrôle interne sur l'ensemble de ses entités. En 2012, les entités nouvellement intégrées suite à l'acquisition du groupe Niles n'ont pas participé à la campagne d'auto-évaluation du contrôle interne.

L'approche adoptée repose sur les principes suivants :

1) une auto-évaluation est conduite dans chaque entité sur les sept processus suivants :

- clôture comptable ;
- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;
- suivi des stocks ;
- paie et ressources humaines ;
- trésorerie.

Depuis 2011, le questionnaire d'auto-évaluation a été modifié afin de prendre en compte l'évolution de l'organisation avec notamment la mise en place de Centres de Services Partagés. En conséquence, l'évaluation du contrôle interne dans les entités opérationnelles rattachées à un Centre de Services Partagés s'est appuyée, sur un questionnaire comprenant 51 points de contrôle tandis que le niveau de contrôle interne pour les entités opérationnelles non rattachées à un Centre de Services Partagés était évalué sur la base d'un questionnaire comprenant 110 contrôles clés. Au total, en 2012, 202 entités opérationnelles dont 148 entités rattachées à des Centres de Services Partagés ont participé à la campagne d'auto-évaluation du contrôle interne. Des règles de documentation et de test (tailles d'échantillonnage notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les entités opérationnelles. Le Groupe a également déployé en 2012 un questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne comprenant 67 points de contrôle sur tous les Centres de Services Partagés.

Une base de données spécifique aux bonnes pratiques de contrôle interne est mise à disposition sur l'intranet du Groupe.

Une synthèse des résultats de la campagne d'auto-évaluation des entités opérationnelles dans les Centres de Services Partagés, ainsi que des plans d'action dans le cadre du processus d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, ont été présentés au Comité d'audit et des risques lors de sa réunion du 30 novembre 2012. Les résultats de la campagne d'auto-évaluation ont également été communiqués aux Pôles et Directions Nationales qui sont responsables de la mise en œuvre des plans d'action.

Les pistes d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont détaillées dans la section 6.1.13 « Perspectives », page 315 ;

2) un processus est mis en œuvre visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le progiciel intégré de gestion déployé sur la plupart des entités du Groupe.

Ce processus permet de s'assurer que les pratiques de contrôle interne sont homogènes au niveau de chaque entité opérationnelle et Centre de Services Partagés. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standards optimisés ont été retenus. Chaque mise en place du progiciel s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités par l'Audit Interne, en liaison avec les entités concernées.

L'Audit Interne effectue une revue semestrielle des accès au progiciel de gestion intégré. La revue effectuée porte notamment sur l'accès aux transactions sensibles, sur les utilisateurs clés (nombre et fonction des *key users*), sur l'analyse des incompatibilités et les plans d'action mis en œuvre afin de les éradiquer. La revue semestrielle comprend également une analyse du paramétrage lié à la sécurité et à la gestion des accès.

6.1.12 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction Financière, sous l'autorité du Directeur Général. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière.

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière. La production et l'analyse de l'information financière s'appuient ainsi sur :

- la Direction des Comptabilités Groupe qui élabore et diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe et veille à leur adéquation avec les normes comptables en vigueur. La Direction des Comptabilités assure en liaison avec la Direction du Contrôle de Gestion un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations ;
- le département Consolidation qui, au sein de la Direction des Comptabilités Groupe, a la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. Les *reportings* semestriels et annuels comprennent pour chaque entité juridique des états financiers complets, établis sur la base d'instructions de clôture détaillées, qui comprennent notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes du bilan, le processus de réconciliation des transactions entre sociétés du Groupe et le contrôle des engagements hors bilan, les entités étant tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements et d'en effectuer le suivi ;
- la Direction du Contrôle de Gestion qui, sur la base d'un *reporting* mensuel détaillé par entité de gestion, mesure la performance économique du Groupe, analyse la pertinence des informations reportées et prépare la synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction Générale. Les analyses effectuées portent notamment sur les ventes, le carnet de commandes, les analyses de marges et d'EBITDA[1] par Pôle/Groupes de Produits et zones géographiques ;
- enfin, la Direction Fiscale coordonne la politique fiscale du Groupe et conseille les entités juridiques, les Directions Nationales et le cas échéant, les Pôles/Groupes de Produits pour toute question liée au droit fiscal et à la mise en œuvre de systèmes d'intégration fiscale existant dans certains pays.

(1) Cf. Glossaire financier, section 5.8, page 296.

6.1.13 Perspectives

Le Groupe va poursuivre sa démarche d'amélioration continue portant à la fois sur l'identification et l'analyse des risques et sur son dispositif de contrôle interne. Cette démarche, engagée depuis plusieurs années, a pour objectif d'adapter en permanence les outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux. Au cours de l'année 2013, le Groupe a pour objectif d'étoffer son réseau de contrôleurs internes afin d'accompagner la croissance du Groupe dans certaines zones géographiques.

L'ambition du Groupe est d'être doté de dispositifs de contrôle interne pertinents et performants à chaque niveau de responsabilité et reposant sur :

- un environnement favorable à la mise en place de dispositifs de contrôle ;
- la responsabilité de tous les acteurs, en particulier des opérationnels qui sont au cœur des processus et en charge de l'amélioration continue du dispositif ;
- la prise en compte du coût de mise en œuvre du contrôle au regard du niveau de risque.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Pascal Colombani

Président du Conseil d'administration

6.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Valeo RFA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce Rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 février 2013

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
David Chaudat	Lionel Gotlib	Jean-François Ginies	Gilles Puissochet

Projecteur BeamAtic® PremiumLED

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

7

7.1 DONNÉES BOURSIÈRES 318

7.1.1 Évolution des cours depuis 18 mois 318

7.1.2 Cours de l'action et transactions mensuelles 319

7.2 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES 320

7.2.1 Relations avec les actionnaires individuels 320

7.2.2 Relations avec les investisseurs institutionnels 321

7.3 DIVIDENDE 322

7.4 ACTIONNARIAT 323

7.4.1 Répartition du capital 323

7.4.2 Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont la Société a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce) 324

7.4.3 Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo 326

7.4.4 Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société 326

7.4.5 Actionnariat salarié 326

7.5 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS RFA 327

7.5.1 Programme de rachat d'actions en vigueur 327

7.5.2 Actions autodétenues 328

7.5.3 Programme de rachat d'actions soumis à la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012 329

7.5.4 Annulation d'actions autodétenues 330

7.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL 331

7.6.1 Évolution du capital social 331

7.6.2 Capital autorisé non émis RFA 332

7.6.3 Autres titres donnant accès au capital 333

7.6.4 Titres non représentatifs du capital 338

7.6.5 Autres informations sur le capital 338

7.6.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique RFA 339

LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS DANS LE SOMMAIRE À L'AIDE DU PICTOGRAMME RFA

7.1 Données boursières

	2012	2011	2010	2009	2008
Capitalisation boursière en fin d'exercice *(en milliards d'euros)*	2,99	2,43	3,34	1,92	0,83
Nombre d'actions	79 462 540	79 269 596	78 628 798	78 209 617	78 209 617
Cours au plus haut *(en euros)*	43,31	49,88	45,70	25,46	28,60
Cours au plus bas *(en euros)*	29,80	27,46	20,07	8,00	9,22
Cours moyen en clôture *(en euros)*	36,301	39,00	29,04	15,55	20,93
Cours en fin de période *(en euros)*	37,635	30,71	42,47	24,53	10,62

7.1.1 Évolution des cours depuis 18 mois

	Cours d'émission *(en euros)*			Nombre de titres échangés		
Date	**+ haut**	**+ bas**	**Clôture (moyenne)**	**Volume Euronext**	**Volume MTF** [1]	**Capitaux** [2] *(en millions d'euros)*
Septembre 2011	37,185	30,370	33,515	13 976 262	8 832 910	469,76
Octobre 2011	39,480	27,465	34,863	11 839 154	6 754 771	406,38
Novembre 2011	36,600	28,340	32,473	8 369 827	5 399 909	271,41
Décembre 2011	34,110	28,550	30,765	8 134 417	4 327 345	252,12
Janvier 2012	37,475	30,500	34,620	10 262 702	6 260 901	355,38
Février 2012	42,595	36,880	39,341	10 537 654	6 138 493	415,84
Mars 2012	43,310	38,150	40,471	10 529 615	5 443 681	425,01
Avril 2012	40,100	33,500	36,848	11 037 015	5 983 148	407,61
Mai 2012	37,825	32,810	34,843	9 895 819	6 959 810	344,56
Juin 2012	35,700	29,800	32,724	14 136 335	5 369 925	456,59
Juillet 2012	36,230	32,310	34,201	9 799 050	5 473 347	336,53
Août 2012	40,300	33,820	38,316	6 776 246	3 617 134	257,15
Septembre 2012	41,200	36,000	38,212	8 140 712	3 810 113	312,06
Octobre 2012	36,915	32,700	34,878	10 949 793	6 543 146	383,51
Novembre 2012	36,540	31,140	33,803	9 302 990	5 345 778	314,07
Décembre 2012	38,275	36,100	37,358	4 783 114	2 768 029	178,69
Janvier 2013	40,525	37,250	39,230	6 877 361	4 446 790	270,19
Février 2013	43,500	38,915	40,966	6 856 157	3 919 119	282,37

(1) MTF : comporte le volume des plateformes ChiX, Turquoise, Bats et Equiduct
(2) Sources : statistiques mensuelles Euronext

7.1.2 Cours de l'action et transactions mensuelles

7.2 Relations avec les actionnaires

La communication avec le marché financier actions s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs conseils (les analystes financiers). À tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information claire, précise et transparente.

7.2.1 Relations avec les actionnaires individuels

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 6 % de son capital.

La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- le numéro vert (0 800 814 045) est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. En 2012, ce service a traité près de 140 appels. Ceux-ci ont porté en priorité sur l'évolution du titre en Bourse, la tenue de l'Assemblée générale, ainsi que le montant et la date de versement du dividende ;
- la rubrique « Investisseurs et actionnaires » du site Internet www.valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des investisseurs et actionnaires du Groupe. On y trouve l'information réglementée concernant la Société, en particulier le Document de référence et le rapport financier semestriel, l'ensemble des publications financières notamment les présentations destinées à la communauté financière, l'ensemble des communiqués de presse et toute l'information relative à l'actionnariat (répartition du capital) et à l'Assemblée générale. Au sein de cette rubrique, un espace « actionnaires individuels » a été créé sur lequel Valeo met à disposition, en temps réel, des informations relatives à la Bourse (cours de l'action), au dividende (montant et date de paiement) ainsi qu'un guide de l'actionnaire (présentation du Groupe Valeo, mode de détention des actions Valeo, fiscalité…) ;
- deux *e-newsletters* destinées aux actionnaires individuels ont été diffusées au cours de l'exercice 2012 ;
- deux numéros de la lettre aux actionnaires sont parus au cours de l'exercice 2012, l'un en mai et l'autre en décembre ;
- au cours de l'année 2012, un guide de l'actionnaire a été créé et mis à disposition des actionnaires sur le site Internet ;
- enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui est utilisé par près de 3 700 actionnaires – pour l'essentiel individuels – offre une plate-forme de renseignements sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

Contact :

Valeo

43, rue Bayen

F-75848 Paris Cedex 17

France

Tel. : 0800 814 045

(Numéro vert - appel gratuit depuis un poste fixe en France)

Fax : + 33 (0)1 40 55 20 40

E-mail : valeo@relations-actionnaires.com

7.2.2 Relations avec les investisseurs institutionnels

Valeo s'attache à maintenir à un niveau élevé la fréquence de ses rencontres avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils. Ces réunions se tiennent sur les principales places financières mondiales (Europe et Amérique du Nord). Elles prennent des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales, visites de sites). Au total, près de 1 000 investisseurs ont été rencontrés, seuls ou en petite formation, dont près de la moitié avec le Directeur Général.

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants, les objectifs financiers et les moyens pour les atteindre.

Contact :

Thierry LACORRE

Directeur des Relations Financières

Valeo

43, rue Bayen

F-75848 Paris Cedex 17

France

Tel. : + 33 (0) 1 40 55 37 93

Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40

E-mail : thierry.lacorre@valeo.com

Calendrier prévisionnel de communication financière :

- Chiffre d'affaires du premier trimestre 2013 : 24 avril 2013
- Résultats du premier semestre 2013 : 30 juillet 2013
- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013 : 17 octobre 2013
- Résultats de l'exercice 2013 : deuxième quinzaine de février 2014

7.3 Dividende

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende par action *(en euros)*	Réfaction *(en euros)*	Total *(en millions d'euros)*
2009	0		0
2010	1,20	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI ou à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % prévu à l'article 117 *quater* du CGI	91
2011	1,40	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI ou à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % prévu à l'article 117 *quater* du CGI	106

Le Conseil d'administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 le versement d'un dividende de 1,50 euro pour chacune des actions ouvrant droit à dividende.

7.4 Actionnariat

7.4.1 Répartition du capital

Répartition du capital au 31 décembre 2012

(1) Dont 3 358 873 actions autodétenues (4,23 % du capital).

Répartition du capital au 21 février 2013

(1) Dont 3 151 393 actions autodétenues (3,97 % du capital).

7.4.2 Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont la Société a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessous a été établie, en ce qui concerne le nombre d'actions et de droits de vote détenus, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce et, le cas échéant, sur la base d'informations volontairement transmises par les actionnaires de la Société, et en ce qui concerne le pourcentage d'actions et de droits de vote détenu par chaque actionnaire, sur la base du capital de la Société et des droits de vote au 31 décembre de chacune des trois années considérées et au 21 février 2013. Au 31 décembre 2012, le capital de la Société était divisé en 79 462 540 actions correspondant à un nombre de droits de vote de 82 842 953 comprenant 3 358 873 actions autodétenues.

	31/12/2010				31/12/2011			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote [1]	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote [1]	%
Pardus	4 021 044	5,11	4 021 044	4,97				
Fonds Stratégique d'Investissement	4 620 567	5,88	4 620 567	5,71	4 620 567	5,83	4 620 567	5,69
Caisse des Dépôts et Consignations	2 410 992	3,07	4 478 293	5,53	2 410 992	3,04	4 478 293	5,52
BlackRock Inc.					3 939 621	4,97	3 939 621	4,85
Actionnariat Salarié[2]	94 900	0,12	189 800	0,23	85 900	0,11	171 800	0,21
Autodétention[3]	3 538 638	4,50			4 241 206	5,35		
Autres	63 942 657	81,32	67 618 351	83,56	63 971 310	80,70	67 985 463	83,73
TOTAL	**78 628 798**	**100**	**80 928 055**	**100**	**79 269 596**	**100**	**81 195 744**	**100**

(1) Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir Chapitre 8, section 8.1.11 page 344).
(2) Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 7.4.5 du présent chapitre page 326.
(3) Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir section 7.5.2 du présent chapitre page 328.

	31/12/2012				21/02/2013			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote [1]	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote [1]	%
Fonds Stratégique d'Investissement	4 620 567	5,81	4 620 567	5,58	4 620 567	5,81	4 620 567	5,57
Caisse des dépôts et consignations	2 410 992	3,03	4 478 293	5,41	2 410 992	3,03	4 478 293	5,40
Lazard Asset Management [2]	4 035 616	5,08	4 035 616	4,87	4 035 616	5,08	4 035 616	4,86
Actionnariat Salarié [3]	124 122	0,16	209 972	0,25	124 122	0,16	209 972	0,25
Autodétention [4]	3 358 873	4,23			3 151 393	3,97		
Autres	64 912 370	81,69	69 498 505	83,89	65 119 850	81,95	69 643 876	83,92
TOTAL	**79 462 540**	**100**	**82 842 953**	**100**	**79 462 540**	**100**	**82 988 324**	**100**

(1) Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (cf. Chapitre 8, section 8.1.11 page 344).
(2) Le 26 novembre 2012, la société Lazard Asset Management a déclaré avoir franchi le seuil légal de déclaration obligatoire de 5 %.
(3) Pour plus d'informations sur l'actionnariat salarié, voir section 7.4.5 du présent chapitre page 326.
(4) Pour plus d'informations sur l'autodétention, voir section 7.5.2 du présent chapitre page 328.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas, au **31 décembre 2012**, d'autres actionnaires que le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la société Lazard Asset Management détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas, au **21 février 2013**, d'autres actionnaires que le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la société Lazard Asset Management agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, **la Caisse des dépôts et consignations (CDC)** détient au 21 février 2013 directement 2 410 992 actions de la Société, soit 3,03 % du capital, et 4 478 293 droits de vote, soit 5,40 % du total des droits de vote, et indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) 4 620 567 actions, soit 5,81 % du capital et 5,57 % des droits de vote. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) détient, directement et indirectement par l'intermédiaire du FSI, 8,84 % du capital et 10,97 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 23 août 2012, la société **Lazard Asset Management LLC**, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 août 2012, les 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte desdits clients et fonds, 4 110 506 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,19 % du capital et 5,03 % des droits de vote de la Société. Par un courrier reçu le 11 octobre 2012, complété par un courrier reçu le 12 octobre 2012, la société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 octobre 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte desdits clients et fonds, 3 768 627 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 4,75 % du capital et 4,61 % des droits de vote de la Société. Par un courrier reçu le 23 novembre 2012, complété par un courrier reçu le 26 novembre 2012, la société Lazard Asset Management LLC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2012, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 035 616 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,09 % du capital et 4,93 % des droits de vote de la Société. Ces franchissements de seuil résultent de cessions et d'acquisitions d'actions de la Société sur le marché.

Par courrier reçu le 4 mai 2012, la société **BlackRock Inc.** agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 avril 2012, le seuil de 5 % du capital et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 3 890 989 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,91 % du capital et 4,76 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions de la Société sur le marché. BlackRock Inc. a précisé, au titre de l'article 223-14 III 3° et IV du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, détenir 266 438 « *Contracts for Differences* » sans échéance prévue, portant sur autant d'actions de la Société, réglés exclusivement en espèces.

Au cours du dernier trimestre 2012, **Norges Bank** a fait parvenir plusieurs déclarations de franchissement du seuil de 5 % du capital ou des droits de vote en hausse ou en baisse, dont voici le détail :

- le 16 octobre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 octobre 2012, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 4 049 771 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,11 % du capital et 4,96 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 577 568 actions ;
- le 17 octobre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 octobre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 181 608 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,27 % du capital et 5,12 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Valeo sur le marché ainsi que d'une augmentation du nombre d'actions détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 686 108 actions ;
- le 26 octobre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 021 396 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,07 % du capital et 4,92 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 458 956 actions ;
- le 2 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 114 369 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,19 % du capital et 5,03 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 537 307 actions ;
- le 7 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 novembre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 066 149 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,13 % du capital et 4,98 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 474 051 actions ;
- le 9 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 101 256 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,17 % du capital et 5,02 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Valeo sur le marché ;
- le 13 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 069 569 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,13 % du capital et 4,97 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement

de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 444 783 actions ;

- le 15 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 290 432 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,41 % du capital et 5,24 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 641 929 actions ;
- le 29 novembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 novembre 2012, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 4 002 402 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 5,05 % du capital et 4,88 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 336 446 actions ;
- le 3 décembre 2012, Norges Bank a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2012, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 3 949 965 actions Valeo représentant autant de droits de vote, soit 4,98 % du capital et 4,82 % des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions Valeo détenues par Norges Bank à titre de collatéral, soit 1 284 029 actions.

7.4.3 Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo

Au 31 décembre 2012, les intérêts personnels de Pascal Colombani, de Jacques Aschenbroich et des membres du Conseil d'administration dans le capital de Valeo représentaient moins de 1 % de son montant et des droits de vote. Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'administration figure au Chapitre 3, section 3.1.2. pages 73 à 84.

7.4.4 Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice, aucun administrateur n'a déclaré avoir acquis de titres de la Société.

7.4.5 Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 124 122 actions au 31 décembre 2012, soit 0,16 % du capital social. Au 31 décembre 2011, ils détenaient 85 900 actions, soit 0,11 % du capital social.

En outre, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 mars 2012, a décidé l'attribution de 367 160 options d'achat d'actions et 213 140 actions gratuites pour le personnel de la Société, certaines de ces options et actions étant réservées au Directeur Général, aux membres du Comité de liaison, aux membres du Comité opérationnel et à des catégories de salariés à haut potentiel.

7.5 Programme de rachat d'actions RFA

7.5.1 Programme de rachat d'actions en vigueur

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 4 juin 2012 a, dans sa huitième résolution, autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation), à opérer sur les actions de la Société, en vue de procéder aux opérations suivantes :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale (ou tout plan associé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- et également la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social.

Le prix d'achat par action ne peut dépasser 70 euros et le montant maximal global autorisé est fixé à 546 millions d'euros, frais et commissions inclus.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée du 4 juin 2012, a privé d'effet à compter du 4 juin 2012 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Le renouvellement pour 2012 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée générale du 8 juin 2011, Valeo a procédé en 2012 à des achats et des ventes d'actions (cf. section 7.5.2, page 328).

7.5.2 Actions autodétenues

Au 31 décembre 2012, la Société détenait, directement ou indirectement, 3 358 873 de ses propres actions (soit 4,23 % du capital social) ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 28,996 euros et une valeur nominale de 3 euros. Au 31 décembre 2011, Valeo détenait 4 241 206 de ses propres actions (soit 5,35 % du capital social).

Au cours de l'exercice 2012, les actions achetées l'ont été exclusivement aux fins de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Les achats ont été effectués conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par les Assemblées générales d'actionnaires du 8 juin 2011 et du 4 juin 2012 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Aux termes de sa quinzième résolution, l'Assemblée générale du 8 juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations suivantes :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale du 4 juin 2012 a autorisé, aux termes de sa huitième résolution, le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de procéder aux opérations susmentionnées.

Actions affectées à la couverture du programme d'options d'achat d'actions et d'actions de performance

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2012 qui sont affectées à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et d'actions de performance ressort à 3 298 873 actions à comparer à 3 889 206 actions détenues à cet effet au 31 décembre 2011.

Actions affectées à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Le solde des titres autodétenus est affecté à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AFEI (Association française des entreprises d'investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2012, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 60 000 titres et 15 312 092,23 euros de liquidités contre 352 000 titres et 3 707 327,81 euros de liquidités à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros de liquidités avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 1 660 097 actions à un cours moyen de 35,29 euros et vendu 1 952 097 actions à un cours moyen *First In First Out* de 34,71 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement (en conformité avec la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement) s'élèvent à un total de 175 000 euros, montant inchangé par rapport à 2011 et 2010. Ces actions n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs prévus par le programme de rachat d'actions.

7.5.3 Programme de rachat d'actions soumis à la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012

Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires qui sera convoquée pour le 6 juin 2013 de mettre fin à la huitième résolution votée par l'Assemblée générale du 4 juin 2012 et d'autoriser, à travers le vote d'une nouvelle résolution, la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions est le suivant :

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 31 janvier 2013, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 3 363 873 actions, représentant 4,23 % du capital de la Société.

Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo

Au 31 janvier 2013 :

- 3 298 873 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société ;
- 65 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la Charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (AFEI) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005 (devenue depuis la Charte de déontologie de l'Association des marchés financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008).

Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2013, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan similaire ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- de permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital à acquérir, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 79 462 540 actions au 31 janvier 2013).

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte tenu des titres déjà détenus, soit 3 363 873 actions au 31 janvier 2013 (4,23 % du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant d'actions

détenues par la Société et le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 juin 2012, les rachats pourront porter sur 4 582 381 actions (5,77 % du capital sur la base du capital social au 31 janvier 2013).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 70 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 556 millions d'euros, frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

Durée du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2013, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 5 décembre 2014.

7.5.4 Annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 8 juin 2011 a, aux termes de sa vingt-troisième résolution, autorisé le Conseil d'administration (et ce pour une durée de 26 mois à compter de ladite Assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

7.6 Informations complémentaires concernant le capital

7.6.1 Évolution du capital social

Le capital social est composé de 79 462 540 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2012, entièrement libérées et admises aux négociations sur Euronext Paris. Il a été augmenté le 30 juin 2012 de 124 413 euros par l'émission de 41 471 actions (augmentation approuvée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012) et le 31 décembre 2012 de 454 419 euros par l'émission de 151 473 actions (augmentation approuvée par le Conseil d'administration du 22 janvier 2013), résultant de la levée d'options de souscription par leurs titulaires au cours de l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, il n'y a plus de plan en cours portant sur des actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe.

À la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Depuis le 31 décembre 2010, le capital de Valeo a évolué comme suit :

		Montant des variations du capital (en millions d'euros)				
Année	**Nature de l'opération**	**Nominal**	**Prime d'émission**	**Montant total**	**Nombre d'actions**	**Nombre cumulé d'actions**
2010	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	1	10	11	419 181	78 628 798
2011	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	2	17	19	640 798	79 269 596
2012	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	0,6	4,8	5,4	192 944	79 462 540

7.6.2 Capital autorisé non émis RFA

Titres concernés *Date d'Assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)*	**Montant maximum d'augmentation de capital**	**Utilisation des autorisations au cours de l'exercice**
1. Émissions avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A) AG du 8 juin 2011 – 19e résolution Expiration le 8 août 2013 (26 mois)	40 millions d'euros (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) étant limité à 131 millions d'euros (le « **Plafond Global** »)	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (B) AG du 8 juin 2011 – 21e résolution Expiration le 8 août 2013 (26 mois)	40 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
2. Émissions sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (C) AG du 8 juin 2011 – 20e résolution Expiration le 8 août 2013 (26 mois)	46 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
Augmentation de capital par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (D) AG du 4 juin 2012 – 9e résolution Expiration le 4 août 2014 (26 mois)	5 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
3. Émissions avec ou sans droit préférentiel		
Option de sur-allocation dans le cadre d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (E) AG du 8 juin 2011 – 22e résolution Expiration le 8 août 2013 (26 mois)	Pour chaque émission, plafond égal à la limite prévue par la réglementation applicable (actuellement à 15 % de l'émission initiale) et s'impute sur le plafond applicable à l'émission initiale : ■ Plafond avec DPS : 40 millions d'euros ■ Plafond sans DPS : 46 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global	Aucune
4. Délégations en vue de l'attribution d'actions gratuites		
Attribution d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe (F) AG du 8 juin 2011 – 26e résolution Expiration le 4 juin 2012	Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre attribuées : 540 000 Inclus dans le Plafond Global	Conseil d'administration du 27 mars 2012 Attribution de 213 140 actions gratuites
AG du 4 juin 2012 – 11e résolution Expiration le 4 août 2014 (26 mois)	Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre attribuées : 920 000 Inclus dans le Plafond Global	Aucune

7.6.3 Autres titres donnant accès au capital

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

Options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2012

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				
Date Assemblée générale	Nbre options	Durée	Date [1]	Prix	Nbre bénéf.	Nbre Options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires [2]	Options condi-tionnelles
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/04	28,46 €	1 094	1 123 200	160 000	160 000	169 600	134 400	0
TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION						**1 123 200**	**160 000**	**160 000**	**169 600**	**134 400**	**0**

(1) Date des Conseils d'administration/Conseil de surveillance/Directoire.
(2) y/c les Directeurs non-mandataires sociaux.

Dates et conditions de levée			Nombre d'options de souscription					
Incidence OPRA/OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Départ	Expiration	Restant à lever au 31/12/2011	Levées en 2012 (exercice)	Levées au 31/12/2012 (cumul)	Annulées en 2012 (exercice)	Annulées au 31/12/2012 (cumul)	Restant à lever au 31/12/2012
	50 %-2 ans ;		240 424	191 031	708 127	49 393	415 073	0
10 682	100 %-3 ans	07/11/2012	2 406	1 913	7 086	493	3 596	0
			240 424	**191 031**	**708 127**	**49 393**	**415 073**	**0**
10 682			2 406	1 913	7 086	493	3 596	0

Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2012

Assemblées			Mise en place des plans				Dont options attribuées				
Date Assemblée générale	Nbre options	Durée	Date [1]	Prix	Nbre bénéf.	Nbre options	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires [2]	Options condition-nelles
05/04/2004	1 500 000	8 ans	08/11/2004	32,74 €	1 094	280 800	40 000	40 000	42 400	33 600	0
03/05/2005	4 500 000	8 ans	17/11/2005	32,32 €	1 082	650 000	0	0	94 300	48 900	0
			03/03/2006	33,75 €	2	187 000	150 000	150 000	37 000	0	0
			20/11/2006	32,63 €	1 298	1 309 250	0	0	251 000	175 000	0
			07/03/2007	36,97 €	2	250 000	200 000 (i)	200 000 (i)	50 000	0	0
			15/11/2007	36,82 €	1 330	1 677 000	150 000 (i) (ii)	150 000 (i) (ii)	350 000 (ii)	230 000 (ii)	174 250 (ii)
			20/03/2008	31,41 €	596	426 750	0	0	0	78 000	0
03/06/2010	1 000 000	8 ans	24/06/2010	24,07 €	728	1 000 000	0	100 000 (i) (iii)	177 500 (iii)	150 000 (iii)	611 365 (iii)
08/06/2011	660 000	8 ans	08/06/2011	42,41 €	276	292 840	0	30 300 (i) (iv)	65 200 (iv)	59 200 (iv)	210 370 (iv)
		8 ans	27/03/2012	40,78 €	283	367 160	0	35 300 (i) (v)	84 700 (v)	77 900 (v)	265 230 (v)
TOTAL DES PLANS D'ACHAT						**6 440 800**	**540 000**	**705 600**	**1 152 100**	**852 600**	**1 261 215**

(1) Date des Conseils d'administration/Conseil de surveillance/Directoire.
(2) y/c les Directeurs non-mandataires sociaux.
(i) Options d'achat d'actions assorties d'un dispositif d'incessibilité des actions levées.
(ii) Dont 50 % conditionnelles (Président et COO) ou 25 % (autres Dirigeants) : marge opérationnelle du Groupe 2008 au moins égale à 3,8 % des produits de l'activité, avec variation proportionnelle et linéaire de l'attribution entre 3,8 et 4,1 %.
(iii) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité de liaison), 50 % ou 25 % (autres dirigeants). Critère : marge opérationnelle 2010 inférieure à 4,0 % = perte des options, à 4,5 % = 70 % des options, à 5 % = 100 % des options, avec variation linéaire entre 4,0 % et 4,5 % et entre 4,5 % et 5,0 %.
(iv) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,5 % ; 2- taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3- taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits.
Dont 100 % conditionnelle (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.
(v) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,7 % ; 2- taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3- taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits.
Dont 100 % conditionnelle (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.

	Dates et conditions de levée		Nombre d'options d'achat							
Incidence OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)	Départ	Expiration	Restant à lever au 31/12/2011	Levées en 2012 (exercice)	Levées au 31/12/2012 (cumul)	Annulées en 2012 (exercice)	Annulées au 31/12/2012 (cumul)	Restant à lever au 31/12/2012	Nombre d'actions pouvant être achetées (Options+Opra)	Nbre de bénéf. résiduel
2 787	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/2012	72 362 718	56 760 580	172 053 1 799	15 602 138	108 747 988	0 0	0	0
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	16/11/13	233 992	39 612	218 705	2 020	238 935	192 360	192 360	354
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	02/03/14	0	0	187 000	0	0	0	0	0
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	19/11/14	582 820	85 460	394 890	4 000	421 000	493 360	493 360	497
	50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	06/03/2015	250 000	0	0	0	0	250 000	250 000	2
	100 % - 3 ans	14/11/2015	1 066 900	77 747	197 597	21 500	511 750	967 653	967 653	811
	100 % - 3 ans	19/03/2016	294 602	36 010	73 908	4 000	98 250	254 592	254 592	354
	100 % - 2 ans	23/06/2018	925 400	67 138	67 138	56 762	131 362	801 500	801 500	552
	100 % - 3 ans	07/06/2019	287 120	0	0	20 360	26 080	266 760	266 760	241
	100 % - 3 ans	26/03/2020	0	0	0	7 800	7 800	359 360	359 360	274
2 787			**3 713 196** 718	**362 727** 580	**1 311 291** 1 799	**132 044** 138	**1 543 924** 988	**3 585 585** 0	**3 585 585**	

Actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2012

Assemblées			Mise en place des plans				Dont actions attribuées				
Date Assemblée générale	Nbre actions	Durée	Date [1]	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre actions	Aux mandataires sociaux	Aux dirigeants mandataires sociaux	Aux dirigeants non mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires [2]	Actions condition-nelles
03/06/10	400 000	-	24/06/2010	-	723	267 000	0	50 000 (iv)	55 500 (iv)	47 500 (iv)	178 022 (iv)
				-	44 333	133 000	0	3 (iv)	39 (iv)	30 (iv)	90 (iv)
08/06/11	540 000	-	08/06/2011	-	276	186 860	0	15 600 (v)	34 000 (v)	31 000 (v)	126 480 (v)
				-	46 666	140 000	0	0	39 (v)	30 (v)	87 (v)
			27/03/2012	-	283	173 140	0	11 400 (vi)	32 800 (vi)	29 800 (vi)	117 220 (vi)
				-	13 333	40 000	0	0	39 (vi)	30 (vi)	60 (vi)
TOTAL DES PLANS D'ACTIONS GRATUITES						**940 000**	**0**	**77 003**	**122 417**	**108 390**	**421 959**

(1) Date des Conseils d'administration/Conseil de surveillance/Directoire.
(2) y/c les Directeurs non mandataires sociaux.
(iv) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité de liaison), 50 % ou 25 % (autres dirigeants). Critères sur 2 ans ; pour moitié : marge opérationnelle 2010 (inférieure à 4,0 % = perte des options, à 4,5 % = 70 % des options, à 5 % = 100 % des options, avec variation linéaire entre 4,0 % et 4,5 % et entre 4,5 % et 5,0 %) et pour moitié : marge opérationnelle 2011 (inférieure ou égale à 4,5 % = perte des options, à 5 % = 100 % des options, avec variation linéaire entre 4,5 % et 5,0 %).
(v) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,5 % ; 2- taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3- taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits.
Dont 100 % conditionnelle (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.
(vi) Dont 100 % conditionnelles (Directeur Général et Comité opérationnel) avec 3 critères : 1 - taux de marge opérationnelle moyen supérieur ou égal à 6,7 % ; 2 - taux de retour sur capitaux employés moyen supérieur ou égal à 30 % ; 3- taux de rendement de l'actif investi avant impôts supérieur ou égal à 12,5 % - 3 critères satisfaits = 100 % des droits - 2 critères satisfaits = 60 % des droits - 1 critère satisfait = 30 % des droits - 0 critère satisfait = annulation 100 % des droits.
Dont 100 % conditionnelle (Comité de liaison) et 50 % (autres dirigeants) avec 2 critères [1 et 2] - 2 critères satisfaits = 100 % des droits - 1 critère satisfait = 50 % des droits - 0 critère satisfait = annulation des droits conditionnés.

Dates et conditions d'acquisition		Nombre d'actions							
Départ	Expiration	Restant à transférer au 31/12/2011	Transférées en propriété en 2012 (exercice)	Transférées en propriété au 31/12/2012 (cumul)	Annulées en 2012 (exercice)	Annulées au 31/12/2012 (cumul)	Dont la propriété reste à transférer au 31/12/2012	Nbre d'actions pouvant être transférées	Nbre de bénéf. résiduel
Délai acquis. : - France : 2 ans - Autres pays : 4 ans	-	249 735	179 150	179 150	11 935	29 200	58 650	58 650	284
Délai acquis. : - France - Espagne - Italie : 2 ans - Autres pays : 4 ans	-	113 700	45 876	45 876	0	19 300	67 824	67 824	22 608
Délai acquis. : - France : 3 ans - Autres pays : 5 ans	-	182 660	2 000	2 000	14 060	18 260	166 600	166 600	240
Délai acquis. : - France - Espagne - Italie : 3 ans - Autres pays : 5 ans	-	124 938	0	0	0	15 062	124 938	124 938	41 646
Délai acquis. : - France : 3 ans - Autres pays : 5 ans	-	0	0	0	4 456	4 456	168 684	168 684	274
Délai acquis. : - France : 3 ans	-	0	0	0	0	0	40 000	40 000	13 333
		671 033	**227 026**	**227 026**	**30 451**	**86 278**	**626 696**	**626 696**	

7.6.4 Titres non représentatifs du capital

Depuis octobre 2002, la Société dispose d'un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) renouvelé en dernier lieu le 13 avril 2012 pour un montant maximum de 2 milliards d'euros. Dans le cadre de ce programme, Valeo a émis les emprunts obligataires suivants :

- le 24 juin 2005 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %, remboursé à hauteur de 200 millions d'euros en mai 2011 et de 89 millions d'euros en janvier 2012 ;
- le 11 mai 2011 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros pour une période de 7 ans avec un coupon fixe de 4,875 % ;
- le 19 janvier 2012 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros pour une période de 5 ans avec un coupon fixe de 5,75 %.

7.6.5 Autres informations sur le capital

Changement de contrôle

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Options ou accords conditionnels ou inconditionnels sur le capital de tout membre du Groupe

À la date du présent document, il n'existe pas d'options sur le capital des membres du Groupe, ni d'accords conditionnels ou inconditionnels prévoyant de le placer sous option.

Franchissements de seuils

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Depuis l'Assemblée générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (nominative ou au porteur) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer

sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'identification dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

7.6.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique RFA

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

- Ainsi que mentionné dans « Facteurs de risque », voir Chapitre 2, section 2.1.4 « Risques de liquidité », page 62 ci-dessus, le solde de 311 millions d'euros des *Euro Medium Term Notes* (« EMTN ») à échéance le 24 juin 2013, les EMTN de 500 millions d'euros à échéance le 19 janvier 2017 et les EMTN de 500 millions d'euros à échéance le 11 mai 2018 comportent chacun une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne (i) un retrait de la notation de l'obligation ou (ii) une baisse de la notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*investment grade*), dans l'hypothèse où elle était précédemment notée valeur d'investissement, ou (iii) une baisse d'une catégorie de notation (par exemple de Ba1 à Ba2) si cette notation était précédemment en dessous de valeur d'investissement.

- Les conditions générales d'achat de certains clients de Valeo comportent une clause de résiliation en cas de changement de contrôle de Valeo.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Tel qu'indiqué au Chapitre 3, section 3.2.1, page 94, Jacques Aschenbroich, Directeur Général, bénéficierait d'une indemnité de départ maximum de 24 mois de rémunération annuelle, fixe et variable, dans l'hypothèse d'un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (sauf faute grave commise lors de l'exécution de ses fonctions). Le versement de cette indemnité est conditionné à la réalisation de critères de performance.

Le Conseil s'est donné l'option de soumettre Jacques Aschenbroich à une clause de non-concurrence qui interdirait à Jacques Aschenbroich, pendant les 12 mois suivant la cessation de ses fonctions de Directeur Général de Valeo, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec un équipementier automobile, et plus généralement, avec une entreprise concurrente de Valeo en contrepartie du paiement à Jacques Aschenbroich d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 12 mois de rémunération (sur une base identique à la rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité de départ). Valeo pourra toujours libérer le bénéficiaire de son obligation de non-concurrence (auquel cas l'indemnité ne sera pas due). Si la Société exerçait cette clause de non-concurrence, le montant de l'indemnité due à ce titre s'imputerait sur le montant de l'indemnité de départ. Pour plus de détails, voir Chapitre 3, section 3.2.1, page 94.

Accords pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Relations avec le FSI

La cooptation de Michel de Fabiani, candidat proposé par le FSI, en qualité d'administrateur en remplacement de Erich Spitz a été décidée par le Conseil d'administration du 20 octobre 2009. À cette occasion, et après avoir pris en compte la structure particulière actuelle de l'actionnariat de Valeo, le FSI (qui agit dans le cadre du périmètre de consolidation de la Caisse des dépôts et consignations, CDC – dont il est une filiale à 51 %) par courrier du 19 octobre 2009, a notamment confirmé que l'ensemble de la ligne détenue chez Valeo par le Groupe CDC s'exprimerait d'une seule voix lors de l'Assemblée générale et qu'il soutiendrait les résolutions adoptées par le Conseil et que le FSI n'accroîtrait pas sa participation au-delà du seuil de 15 % sans avoir l'assentiment du Conseil de Valeo. Le FSI a également confirmé qu'il était désormais initié au sens de la réglementation applicable au même titre que Michel de Fabiani dans le cadre du suivi de la participation du FSI au capital de Valeo et dans le respect de l'intérêt du Groupe.

Compresseur de suralimentation électrique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8

8.1 PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES 342

8.1.1 Dénomination et siège social 342
8.1.2 Forme juridique et législation 342
8.1.3 Gouvernement d'entreprise 342
8.1.4 Date de constitution et durée 342
8.1.5 Objet social 342
8.1.6 RCS 343
8.1.7 Exercice social 343
8.1.8 Droit à une part des bénéfices 343
8.1.9 Droit au boni de liquidation 343
8.1.10 Assemblées générales 344
8.1.11 Droits de vote double 344
8.1.12 Modification du capital et des droits attachés aux actions 344

8.2 INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS 345

8.3 CONTRATS IMPORTANTS 348

8.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 349

8.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 350

8.5.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants 350
8.5.2 Honoraires des Commissaires aux comptes RFA 351

8.6 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RFA 352

8.6.1 Désignation de la personne responsable du Document de référence contenant le Rapport financier annuel 352
8.6.2 Attestation du responsable du Document de référence contenant le Rapport financier annuel 352

8.1 Principales dispositions légales et statutaires

8.1.1 Dénomination et siège social

La Société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est : + 33 (0) 1 40 55 20 20.

8.1.2 Forme juridique et législation

Valeo est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

8.1.3 Gouvernement d'entreprise

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise. Pour plus d'informations, se reporter au rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la composition et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au Chapitre 6, section 6.1 pages 298-315.

8.1.4 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

8.1.5 Objet social

L'objet social de la Société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

- l'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ; et
- généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

8.1.6 RCS

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 030 967 RCS Paris.

8.1.7 Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre.

8.1.8 Droit à une part des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée générale des actionnaires peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte de report à nouveau ; dans ce cas, la décision de l'Assemblée générale des actionnaires doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider la distribution d'un dividende aux actionnaires qu'après avoir approuvé les comptes de l'exercice écoulé et constaté l'existence de sommes distribuables. Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée générale des actionnaires ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés, et en fixer le montant et la date de répartition.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'État.

8.1.9 Droit au boni de liquidation

Le partage du boni de liquidation est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

8.1.10 Assemblées générales

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote à distance, à la procuration de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale des actionnaires, soit sous forme papier, soit, par télétransmission.

Les procès-verbaux d'assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

8.1.11 Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, depuis l'Assemblée générale du 16 juin 1992, les statuts de la Société (article 23) prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et après ratification par une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

8.1.12 Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

8.2 Information sur les filiales et participations

L'organisation générale du Groupe, juridique et opérationnelle, est décrite au Chapitre 1, section 1.3.2 page 22.

Depuis la filialisation de ses activités industrielles en 2002, Valeo n'a plus qu'une activité de *holding* et de gestion de la trésorerie du Groupe. Elle est à la tête de l'intégration fiscale en France.

À ce titre, Valeo centralise la gestion des risques de marché (variations des taux d'intérêt, fluctuations des cours de change et des prix des matières premières cotées) auxquels les filiales opérationnelles sont exposées.

Valeo centralise également les besoins de financement des filiales et est généralement la contrepartie unique des établissements financiers assurant la couverture de ces besoins. Les actifs (valeurs mobilières de placement et disponibilités) et passifs (dette externe) se rattachant à cette activité figurent au bilan de Valeo. Valeo assure par ailleurs la défense de la notoriété de la marque Valeo. Elle a, à ce titre, conclu avec certaines de ses filiales françaises des contrats aux termes desquels la société Valeo permet à ses filiales de se prévaloir de l'appartenance au Groupe, de ses valeurs, de son modèle et de ses procédures.

Les fonctions de contrôle et de support communes aux sociétés du Groupe (comptabilité, prestations juridiques, ingénierie informatique, politique et coordination des achats, communication et développement de l'activité, management et stratégie de la Recherche et du Développement, audit qualité etc.) sont confiées à Valeo Management Services. Initialement constituée sous forme de Société en Nom Collectif, Valeo Management Services a été transformée en Groupement d'Intérêt Économique à compter du 1er janvier 2011. Le Groupement a pour objet la mise à disposition de ressources communes et la mise en œuvre de moyens et d'actions appropriées en vue de favoriser la réalisation d'économies et l'optimisation des coûts chez ses membres. Son financement est assuré par le versement de cotisations par les membres. Les 13 membres sont des sociétés du Groupe Valeo.

Les actifs et les dettes du Groupe liés aux opérations sont portés par ses filiales et, principalement, par les sociétés industrielles et de commercialisation indiquées dans le tableau figurant aux pages suivantes.

Les sociétés de commercialisation figurant dans ce tableau n'interviennent dans les pays où elles sont présentes que sur le marché de la Rechange Indépendante. Les ventes aux constructeurs automobile sont assurées directement par les Pôles/Groupes et lignes de Produits qui produisent. La coordination des actions commerciales des Pôles/Groupes et lignes de Produits auprès d'un même client est effectuée par les réseaux de la Fonction Ventes et Développement International présentés au Chapitre 1, section 1.3.5 page 29.

La liste des sociétés consolidées figure dans les Notes annexes aux états financiers consolidés (cette liste indique également leur implantation géographique), Chapitre 5, section 5.2.6, Note 7 pages 264 à 268. La situation des filiales et participations directes de Valeo est présentée dans le tableau figurant dans les Notes annexes aux états financiers de la Société, Chapitre 5, Section 5.5.4, Note 18 page 290.

Entité industrielle

Commercialisation

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES

Détention directe et indirecte par pays

Union Européenne				Europe hors Union Européenne	Afrique	Amérique du Nord
France	Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne Irlande, Pays-Bas	Italie Espagne	Hongrie, Pologne République tchèque Roumanie, Slovaquie	Turquie Russie	Tunisie Afrique du Sud Égypte	Etats-Unis
VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	VALEO S.p.A. (Italie) 100	VALEO AUTO-ELECTRIC HUNGARY LLC 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE SA 100	VALEO, INC. 100
VALEO MATÉRIAUX DE FRICTION 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.A. 100	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	DAV TUNISIE 100	VALEO INVESTMENT HOLDINGS, INC. 100
VALEO ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO SICHERHEITS-SYSTEME GmbH 100	VALEO ESPAÑA S.A. 100	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO CLIMATE CONTROL TOMILINO LLC (Russie) 100	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS, INC. 100
VALEO SÉCURITÉ HABITACLE 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO ILUMINACIÓN S.A. (Espagne) 100	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO SERVICE LLC (Russie) 100	VALEO INTERBRANCH AUTOMOTIVE SOFTWARE EGYPT 100	VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100
VALEO SYSTÈMES D'ESSUYAGE 100	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO SISTEMAS ELÉCTRICOS S.L. (Espagne) 100	VALEO VYMENIKY TEPLA k.s. (République tchèque) 100		VALEO VISION MAROC S.A. 100	VALEO SYLVANIA LLC 50
VALEO VISION 100	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO CLIMATIZACIÓN S.A. (Espagne) 100	VALEO AUTOKLIMATIZACE k.s. (République tchèque) 100			VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS, INC. 100
DAV 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO SERVICE ESPAÑA S.A 100	VALEO COMPRESSOR EUROPE S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO RADAR SYSTEMS, INC. 100
SC2N 100	VALEO SERVICE UK LIMITED 100	VALEO TÉRMICO, S.A. (Espagne) 100	VALEO LIGHTING INJECTION S.A. (Roumanie) 100			VALEO ENGINE COOLING, INC. 100
VALEO COMPRESSEURS 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd 100		VALEO SISTEME TERMICE S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO FRONT END MODULE, INC. 100
VALEO SERVICE 100	VALEO AIR MANAGEMENT UK Limited 100		VALEO SLOVAKIA S.r.o. 100			
VALEO SYSTÈMES THERMIQUES 100	CONNAUGHT ELECTRONICS LIMITED (Irlande) 100					
VALEO SYSTÈMES DE CONTRÔLE MOTEUR 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100					
VALEO ÉTUDES ÉLECTRONIQUES 100						

ET DE COMMERCIALISATION

d'implantation (en % d'intérêt au 31.12.2012)

Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie		
Mexique	Brésil Argentine	Chine	Corée du Sud, Japon Thaïlande, Indonésie, Taïwan	Inde
VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO SISTEMAS AUTOMÓTIVOS Ltda (Brésil) 100	TAIZHOU VALEO-WENLING AUTOMOTIVE SYSTEMS COMPANY Ltd 100	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60
DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 100	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING COMPANY Ltd 89,7	VALEO PYEONG HWA Co. Ltd (Corée) 50	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH PRIVATE LIMITED 50
VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	EMELAR Sociedad Anónima (Argentine) 100	VALEO AUTOMOTIVE AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 100	VALEO PYEONG HWA INTERNATIONAL Ltd (Corée) 50	MINDA VALEO SECURITY SYSTEMS PRIVATE LIMITED 50
VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100	CIBIE ARGENTINA S.A. 100	FAW-VALEO CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 36,5	VALEO SAMSUNG THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Corée) 50	VALEO INDIA PRIVATE Ltd. 100
VALEO SYLVANIA ILUMINACIÓN S. de R.L. de CV 50		NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 55	VALEO AUTOMOTIVE KOREA Co. Ltd 100	VALEO LIGHTING SYSTEMS INDIA PRIVATE LIMITED 100
		VALEO SHANGHAI AUTOMOTIVE ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. (Japon) 66	VALEO SERVICE INDIA AUTO PARTS PRIVATE LIMITED 60
		SHANGHAI VALEO AUTOMOTIVE ELECTRICAL SYSTEMS COMPANY Ltd 50	VALEO JAPAN Co. Ltd 100	
		HUADA AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER (HUNAN) Co. Ltd 45	ICHIKOH INDUSTRIES LIMITED (Japon) 31,6	
		VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 89,7	Niles Co. Ltd (Japon) 100	
		VALEO INTERIOR CONTROLS (SHENZHEN) Co. Ltd 100	AMI Co. Ltd (Japon) 100	
		VALEO AUTOMOTIVE SECURITY SYSTEMS (WUXI) Co. Ltd 100	NILES PERSONNEL SERVICE Co. Ltd (Japon) 100	
		VALEO COMPRESSOR (CHANGCHUN) Co. Ltd 100	NITTO MANUFACTURING Co. Ltd (Japon) 87,2	
		VALEO ENGINE COOLING (FOSHAN) Co. Ltd 100	AKITA NILES Co. Ltd (Japon) 100	
		FOSHAN ICHIKOH VALEO AUTO LIGHTING SYSTEMS Co. Ltd 89,7	JONAN INDUSTRIAL Co. Ltd (Japon) 100	
		VALEO AUTO PARTS TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd 100	VALEO THERMAL SYSTEMS SALES (THAILAND) Co. Ltd 74,9	
		VALEO AUTOMOTIVE TRANSMISSIONS SYSTEMS (NANJING) Co. Ltd 100	VALEO SIAM THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Thaïlande) 74,9	
		GUANGZHOU NILES TRADING Co Ltd 100	VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 98,5	
		GUANGZHOU VALEO ENGINE COOLING Co. Ltd 100	VALEO COMPRESSOR CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 99,4	
		FUZHOU NILES ELECTRONIC Co Ltd 51	NILES (THAILAND) Co. Ltd 100	
		WUHU VALEO AUTOMOTIVE LIGHTING SYSTEMS Co Ltd 71,8	PT VALEO AC INDONESIA 100	
		SHENYANG VALEO AUTOLIGHTING Co Ltd 89,7	NILES CTE ELECTRONIC Co. Ltd (TAIWAN) 51	

8.3 Contrats importants

En 2011

En mai 2011, Valeo a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2018 et lancé une offre de rachat d'obligations à échéance 2013 pour 200 millions d'euros sur le montant nominal total de 600 millions d'euros émis en juin 2005.

Le 30 juin 2011, Valeo a acquis l'équipementier japonais Niles, un des leaders dans les systèmes de commutation en Asie. Cette opération conforte l'activité Contrôles intérieurs du Pôle Système de Confort et d'Aide à la Conduite et renforce le positionnement du Groupe en Asie.

En septembre 2011, Valeo a conclu avec un Prestataire de Services d'Investissement deux contrats pour la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions. Ainsi, 1 228 000 actions ont été rachetées, en deux tranches, qui ont été affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions.

Par accord du 12 octobre 2011, Valeo a acquis le contrôle des deux sociétés coréennes Valeo Pyeong Hwa Co., Ltd. et Valeo Pyeong Hwa International Co., Ltd. par l'attribution à son profit d'un siège supplémentaire au Conseil d'administration de ces entités et l'aménagement des règles de gouvernance.

Dans le cadre de sa stratégie de développement des systèmes de réduction des émissions de CO_2, le 5 décembre 2011, Valeo a acquis l'activité de la société CPT (*Controlled Power Technologies*) qui développe la technologie VTES (*Variable Torque Enhancement System*) dans le domaine des compresseurs à suralimentation électrique.

Le 15 décembre 2011, Valeo a acquis la totalité de la participation de Standard Motor Product Inc. dans la société française Valeo Four Seasons qui commercialise des compresseurs sur le marché de la seconde monte et pour les poids lourds et véhicules spéciaux.

Le 29 décembre 2011, Valeo a acquis du constructeur chinois Chery Automobile 80 % du capital de la société Wuhu Ruby Automotive Lighting Systems, spécialiste de l'éclairage. Cette société fabrique et commercialise les produits de Valeo Eclairage principalement pour Chery Automotive, devenu l'un des premiers constructeurs automobile chinois. Cette opération, après l'acquisition de Niles, s'inscrit dans la stratégie de croissance de Valeo en Asie.

En 2012

Le 17 janvier 2012, Valeo a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2017 et lancé une offre de rachat d'obligations à échéance 2013 pour 88,862 millions d'euros sur le montant nominal total de 600 millions d'euros émis en juin 2005 et dont 400 millions d'euros étaient encore en circulation.

Le 23 avril 2012, Valeo a racheté les intérêts minoritaires dans sa filiale Valeo Automotive Air Conditioning Hubei située en Chine, filiale que Valeo détenait précédemment à 55 %.

Le 7 septembre 2012, Valeo a signé avec son partenaire Ichikoh un accord portant sur la formation d'une société commune détenue à 85 % par Valeo et 15 % par Ichikoh afin de regrouper les moyens des deux partenaires dans les activités éclairage sur le territoire chinois. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de croissance de Valeo en Chine et en Asie.

Le 25 octobre 2012, Valeo et V. Johnson Enterprises ont crée la coentreprise Detroit Thermal Systems (DTS) dans laquelle Valeo détient 49 %, afin d'acquérir l'activité Systèmes de climatisation de Automotive Components Holdings (ACH) actuellement située sur le site de Sheldon Road, à Plymouth Township, dans le Michigan. Grâce à cette opération, Valeo renforce son activité Systèmes thermiques, conforte sa position vis-à-vis du groupe Ford en Amérique du Nord et dans le reste du monde et occupera une position de premier plan sur le marché nord américain.

Le 30 novembre 2012, Valeo a conclu avec le groupe japonais U-Shin un accord pour la cession de l'activité Mécanismes d'accès. Cette cession s'inscrit dans la stratégie de Valeo visant à se focaliser sur la réduction des émissions de CO_2 et l'accélération de sa croissance en Asie et dans les pays émergents.

Au cours des deux années précédentes, hormis ceux cités ci-dessus, il n'a pas été conclu par Valeo ou une société du Groupe, de contrats importants autres que des contrats entrant dans le cadre normal de leur activité.

8.4 Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence comprenant notamment les informations financières historiques de la Société et du Groupe déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leurs actualisations, sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.valeo.com, et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (43, rue Bayen, 75017 Paris).

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, les informations réglementées (définies à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF) sont mises en ligne sur le site Internet de la Société. Elles y sont conservées au moins cinq ans à compter de leur date de diffusion.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Règlement intérieur du Conseil d'administration et les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société. Ils peuvent aussi, comme les procès-verbaux des Assemblées générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous les autres documents sociaux, être consultés au siège social de la Société dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

8.5 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

8.5.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes titulaires

- **Ernst & Young et Autres**, représenté par MM. Jean-François Ginies et Gilles Puissochet – 1/2, Place des Saisons, Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie,
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée générale du 3 juin 2010 (1er mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- **Mazars**, représenté par MM. Lionel Gotlib et David Chaudat – 61, rue Henri Régnault, 92075 Paris la Défense Cedex,
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée générale du 3 juin 2010 (1er mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

Commissaires aux comptes suppléants

- **Auditex**,1/2, Place des Saisons, Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie,
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,
- Début du mandat : Assemblée générale du 3 juin 2010 (1er mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- **M. Philippe Castagnac** – 44 rue de la Faisanderie – 75116 Paris,
- Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris,
- Début du mandat : Assemblée générale du 3 juin 2010 (1er mandat),
- Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

8.5.2 Honoraires des Commissaires aux comptes RFA

	Ernst & Young				Mazars			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en millions d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
AUDIT								
Émetteur	0,0	0,0			0,0	0,0		
Filiales intégrées	4,2	3,8			2,4	2,5		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**4,2**	**3,8**	**91 %**	**95 %**	**2,4**	**2,5**	**86 %**	**96 %**
Émetteur	0,0	0,0			0,0	0,0		
Filiales intégrées	0,4	0,2			0,4	0,1		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	**0,4**	**0,2**	**9 %**	**5 %**	**0,4**	**0,1**	**14 %**	**4 %**
SOUS-TOTAL AUDIT	**4,6**	**4,0**	**100 %**	**100 %**	**2,8**	**2,6**	**100 %**	**100 %**
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES								
Juridique, fiscal, social	0,0	0,0			0,0	0,0		
Autres	0,0	0,0			0,0	0,0		
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	**0,0**	**0,0**	**0 %**	**0 %**	**0,0**	**0,0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**4,6**	**4,0**	**100 %**	**100 %**	**2,8**	**2,6**	**100 %**	**100 %**

8.6 Personne responsable du Document de référence RFA

8.6.1 Désignation de la personne responsable du Document de référence contenant le Rapport financier annuel

Jacques Aschenbroich, Directeur Général de Valeo.

8.6.2 Attestation du responsable du Document de référence contenant le Rapport financier annuel

« J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du Rapport de gestion répertoriées au Chapitre 9, section 9.3, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant au Chapitre 5, section 5.B.7 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011 sous le numéro de visa D.11-0191, qui contient une observation purement technique. »

Paris, le 28 mars 2013

Jacques Aschenbroich

Directeur Général

Balai d'essuie-glace AquaBlade®

TABLES DE CONCORDANCE

9

9.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 354

9.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 358

9.3 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION PRÉVU PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE 359

9.1 Table de concordance du Document de référence

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Elle renvoie également aux sections et chapitres du Document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2012 sous le numéro D.12-237 (le « DDR 2011 ») et le cas échéant, aux sections et chapitres du Document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2011 sous le numéro D.11-191 (le « DDR 2010 »).

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections	Pages
1.	**Personnes responsables**		
1.1	Indication des personnes responsables	8.6.1	352
1.2	Déclaration des personnes responsables	8.6.2	352
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.5.1	350
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	
3.	**Informations financières sélectionnées**		
3.1	Informations financières historiques	1.1 et 5.7.1	6-11 ; 294
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	
4.	**Facteurs de risques**	2	55-68
5.	**Informations concernant l'émetteur**		
5.1.	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1.1	342
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8.1.6	343
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1.4	342
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	8.1.1 et 8.1.2	342
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.1	19-21
5.2.	Investissements		
5.2.1	Principaux investissements réalisés	5.1.4	195-197
5.2.2	Principaux investissements en cours	5.1.4	195
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	5.1.4	195
6.	**Aperçu des activités**		
6.1.	Principales activités		
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.4	36-53
6.1.2	Nouveau produit	1.4	36-53
6.2.	Principaux marchés	1.1.2, 1.1.4, 1.2.1 et 1.4	6-7 ;12-14 ; 36-53
6.3.	Événements exceptionnels	N/A	
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.3.5 et 2.1.3	30-32 ; 60
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.4.1, 1.4.2, 1.4.3 et 1.4.4	39 ; 42 ; 46 ; 50

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections	Pages
7.	**Organigramme**		
7.1.	Description sommaire du Groupe	1.3.2 et 8.2	22-23 ; 345-347
7.2	Liste des filiales importantes	5.6, 8.2, 5.2.6 (Note 2.1 et 7) et 5.5.4 (Note 18)	292 ; 345-347 ; 216-219 ; 264-268 ; 290
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	1.3.6	35
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.3.6, 2.1.2 et 4.3	35 ; 58-59 ; 115-134
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**		
9.1.	Situation financière	5.1.4 Chapitre 5.1.2 du DDR 2011 Chapitre 5.A.2 du DDR 2010	194-197
9.2.	Résultat d'exploitation	5.1.1, 5.1.2, 5.1.3 Chapitres 5.1.1 et 5.4 du DDR 2011 Chapitre 5.A.1 du DDR 2010	190-193
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.1 et 2.1.1	190-197 ; 56-58
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.1	190-197
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	5.1 et 2.1.1	190-197 ; 56-68
10.	**Trésorerie et capitaux**		
10.1.	Capitaux de l'émetteur	5.1.4, 5.2.5, 5.2.6 (Notes 5.9, 5.12 et 5.13) et 5.5.4 (Note 10.2), 7.6.1 et 7.6.2	194-195 ; 202 ; 235 ; 245-248 ; 249-250 ; 281 ; 331 ; 332
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	5.1.4, 5.2.4 et 5.2.6 (Note 5.13)	194-195 ; 201 ; 249-250
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	2.1.4, 5.1.4 et 5.2.6 (Notes 5.12, 6.1, 6.2)	62-63 ; 194-195 ; 245-248 ; 251-253 ; 254-259
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	2.1.4, 5.2.6 (Note 6.2.2) et 5.5.4 (Note 12.8)	62-63 ; 257-259 ; 286
10.5.	Sources de financement attendues	2.1.4, 5.2.6 (Note 6.2.2)	62-63 ; 257- 259
11.	**Recherche et Développement, brevets et licences**	1.1.6, 1.3.5, 4.2, 5.2.6 (Notes 4.3 et 5.2) 1.1.6, 1.3.4, 3.2, 5.2.6 (Notes 4.4 et 5.2) du DDR 2011 Chapitres 1.B.4, 1.C.3, 1.D.6, 5.B.6, (Note 5.2) du DDR 2010	8 ; 30-32 ; 106-114 ; 223 ; 229-230
12.	**Information sur les tendances**		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.3.1	270
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2.4, 1.2.5 et 5.3.2	17 ; 18 ; 270
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	
14.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale**		
14.1.	Composition – déclarations	3.1.1, 6.1.1 et 6.1.2	70-87 ; 298-299 ; 300-306
14.2.	Conflits d'intérêts	3.1.1, 6.1.1 et 7.6.6	87 ; 298-299 ; 339-340

Table de concordance du Document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections	Pages
15.	**Rémunération et avantages**		
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	3.2, 6.1.2 et 5.2.6 (Note 6.6.1)	88-101 ; 304 ; 262
15.2.	Retraites et autres avantages	3.2.1, 3.2.3, 3.2.5, et 5.2.6 (Note 5.10)	88-97 ; 99-100 ; 101 ; 238-243
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration	3.1.1	70-84
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	3.1.1	87
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	3.1.2 et 6.1.2	86 ; 301-303
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	6.1.6 et 8.1.3	309-310 ; 342
17.	**Salariés**		
17.1.	Nombre de salariés	1.3.2, 1.3.6 et 4.4.2 Chapitres 1.3.2, 1.3.5 et 3.4.1 du DDR 2011 1.C.1.1, 1.C.1.4 et 3.B.1.1 du DDR 2010	22 ; 35 ; 136-142
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	3.1.1, 3.2.1, 3.2.3, 6.1.4 et 7.4.5	73-84 ; 88 ; 99-100 ; 307-308 ; 326
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.4.5 et 7.4.5	154-155 ; 326
18.	**Principaux actionnaires**		
18.1.	Identification des principaux actionnaires	7.4	323-326
18.2.	Existence de droits de vote différents	7.4.2 et 8.1.11	324-326 ; 344
18.3.	Contrôle de l'émetteur	7.4.2	324-326
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.6.5	338
19.	**Opérations avec des apparentés**	5.2.6 (Note 6.6), 5.6, 6.1.2 et 7.6.6 Chapitres 4.4.2, 4.6, 5.2.6 (Note 6.6) et 6.6.6 du DDR 2011 Chapitres 4.D.2.8, 4.D.2.9, 4.F, 5.B.6 (Note 6.6) et 6.F.6.3 du DDR 2010	292 ; 262-263 ; 305-306 ; 339-340
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
20.1.	Informations financières historiques	5.2 Chapitre 5.2 du DDR 2011 Chapitre 5.B du DDR 2010	198-268
20.2.	Informations financières pro forma	N/A	
20.3.	États financiers	5.5 Chapitre 5.5 du DDR 2011 Chapitre 5.E du DDR 2010	272-290
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	5.2.7 et 5.5.5 Chapitres 5.2.7 et 5.5.5 du DDR 2011 Chapitres 5.B.7 et 5.E.5 du DDR 2010	269 ; 291
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	5.6 et 6.2 Chapitres 4.5 et 4.6 du DDR 2011 Chapitres 4.E et 4.F du DDR 2010	292-293 ; 316
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2012	

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement	Chapitres/Sections	Pages
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7	Politique de distribution des dividendes	8.1.8	343
20.7.1	Montant des dividendes	7.3	322
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.3, 5.2.6 (Notes 4.5.1, 5.11, 6.4)	60-61 ; 224 ; 244 ; 261-262
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.2.6 (Note 6.8) et 5.3.1	263 ; 270
21.	**Informations complémentaires**		
21.1.	Capital social		
21.1.1	Montant du capital souscrit	5.5.4 (Note 10.2), 7.4.2 et 7.6.1	281-282 ; 324-326 ; 331
21.1.2	Actions non représentatives du capital	7.6.4	338
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	7.4.2 et 7.5.2	324-326 ; 328
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.6.3	333-337
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.6.2	332
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	5.2.6 (Note 6.3.1) et 7.6.5	260 ; 338-339
21.1.7	Historique du capital social	7.6.1	331
21.2.	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	8.1.5	342
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	3.1.2 et 6.1.2	72 ; 84-85 ; 300-301
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	8.1.8, 8.1.9 et 8.1.11	343-344
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8.1.12	344
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	8.1.10	344
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	7.6.6	339-340
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.6.5	338-339
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	8.1.12	344
22.	**Contrats importants**	8.3	348
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**		
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	
24.	**Documents accessibles au public**	8.4	349
25.	**Informations sur les participations**	1.3.2, 5.2.6 (Notes 2, 5.4 et 7), 5.5.4 (Note 18) et 8.2	22-23 ; 216-219 ; 232 ; 264-268 ; 290 ; 345-347

9.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

	Rapport financier annuel	Chapitres/Sections	Pages
1.	**Comptes annuels**	5.5	272-290
2.	**Comptes consolidés**	5.2	198-268
3.	**Rapport de gestion (Code monétaire et financier)**		
	Article L. 225-100 du Code de commerce		
	■ Analyse de l'évolution des affaires	5.1.1 et 5.1.3	190-192 ; 193
	■ Analyse des résultats	5.1.2 et 5.1.3	192-193
	■ Analyse de la situation financière	5.1.4	194-197
	■ Principaux risques et incertitudes	2.1	55-66
	■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	7.6.2	332
	Article L. 225-100-3 du Code de commerce		
	■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.6.6	339-340
	Article L. 225-211 du Code de commerce		
	■ Rachats par la Société de ses propres actions	7.5	327-330
4.	**Attestation du responsable du Rapport financier annuel**	8.6.2	352
5.	**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**	5.5.5	291
6.	**Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**	5.2.7	269
7.	**Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**	5.6	292-293
8.	**Honoraires des Commissaires aux comptes**	8.5.2	351
9.	**Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)**	6.1	298-315
10.	**Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil**	6.2	316

9.3 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

	Rapport de gestion Code de commerce	Chapitres/Sections	Pages
	Compte-rendu d'activité		
1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	5.4	271
2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3	190-193
3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	6-11
4.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3	190-193
5.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	5.3.1	270
6.	Évolution et perspectives d'avenir	5.3.2	270
7.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.3.5 et 4.2	30-32 ; 106-114
8.	Délais de paiement des dettes fournisseurs	5.4	271
9.	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	5.1, 5.2.3, 5.2.6 (Note 1.21)	190-197 ; 200 ; 216
10.	Description des principaux risques et incertitudes	2.1	55-66
11.	Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A	
12.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	5.2.6 (Notes 1.14, 6.1 et 6.2)	212-214 ; 251-253 ; 254-259
13.	Investissements au cours des trois derniers exercices	5.1.4	195-196
14.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	5.1.4	195-196
	Responsabilité sociale d'entreprise		
15.	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	4	103-188
16.	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	4.7	183-186
	Gouvernance		
17.	Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	3.1.1	70-71
18.	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	3.1.2	72-84
19.	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	3.2	88-101
20.	Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	3.2.1 et 6.1.2	88 ; 91 ; 304
21.	Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	3.2.1 et 3.2.3	88-97 ; 99-100
22.	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	3.2.1	92-93
23.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	7.4.4	326

Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L.225-100 et suivants du Code de commerce

	Rapport de gestion Code de commerce	Chapitres/Sections	Pages
	Actionnariat et capital		
24.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	7.4 et 7.5.1	323-326 ; 327
25.	État de la participation des salariés au capital social	7.4.5	326
26.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions	7.5	327-330
27.	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	5.2.6 (Note 7)	264-268
28.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A	
29.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	7.3	322
30.	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.6.6	339-340
	Autres informations		
31.	Dépenses somptuaires	5.4	271
32.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	5.7.1	294
33.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	
34.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	3.2.4, 6.1.4, 5.5.4 (Notes 1.7 et 10.2.1) et 7.6.3	101 ; 307 ; 277 ; 282 ; 333-337
35.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	3.2.4, 6.1.4, 5.5.4 (Notes 1.7 et 10.2.2) et 7.6.3	101 ; 307 ; 277 ; 282 ; 333-337
36.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	7.6.2	332

Déclaration « Safe Harbor »

Les déclarations contenues dans le présent Document de référence qui ne sont pas des faits historiques, sont des « Déclarations Prospectives » (« *Forward Looking Statements* »). Bien que la direction de Valeo estime que ces Déclarations Prospectives soient raisonnables, les investisseurs sont alertés que les résultats réels peuvent être matériellement différents du fait de nombreux éléments importants et de risques et incertitudes auxquels est exposé Valeo. De tels éléments sont, entre autres, la capacité de l'entreprise à générer des économies ou des productivités pour compenser des réductions de prix négociées ou imposées. Les risques et incertitudes auxquels est exposé Valeo comprennent notamment les risques liés aux enquêtes des autorités de la concurrence telles qu'identifiés dans le présent Document de référence, les risques liés au métier d'équipementier automobile et au développement de nouveaux produits, les risques liés à l'environnement économique prévalant au niveau régional ou mondial, les risques industriels et environnementaux ainsi que les risques et incertitudes développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Valeo auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), y compris ceux énumérés sous la section « Facteurs de Risque » du présent Document de référence.

La Société n'accepte aucune responsabilité pour les analyses émises par des analystes ou pour toute autre information préparée par des tiers. Valeo n'a pas l'intention d'étudier, et ne confirmera pas, les estimations des analystes et ne prend aucun engagement de mettre à jour les « Déclarations Prospectives » afin d'intégrer tous événements ou circonstances qui interviendraient après la publication du présent Document de référence.

Imprimé sur papier offset à partir de 100 % de fibres recyclées,
sans azurants optiques, certifié FSC 100 % recyclé.

VALEO
Société anonyme au capital de 238 387 620 euros
552 030 967 RCS Paris
43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17 - France
Tél. : 33 (0)1 40 55 20 20
Fax : 33 (0)1 40 55 21 71
valeo.com

Relations avec les investisseurs institutionnels

Contact :
Thierry Lacorre
Directeur des Relations financières
Valeo
43, rue Bayen
F-75848 Paris Cedex 17 - France
Tél : + 33 (0) 1 40 55 37 93
Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40
E-mail : thierry.lacorre@valeo.com

Relations avec les actionnaires individuels

Contact :
Valeo
43, rue Bayen
F-75848 Paris Cedex 17 - France
Tél : + 33 (0) 800 814 045
(Numéro vert – appel gratuit depuis un poste fixe en France)
Fax : + 33 (0) 1 40 55 20 40
E-mail : valeo@relations-actionnaires.com

Pour retrouver les informations investisseurs et actionnaires

Labrador +33 (0)1 53 06 30 80 – Crédits photos : Eric Baudelaire, Jean-Marc Lubrano (DR)

Valeo